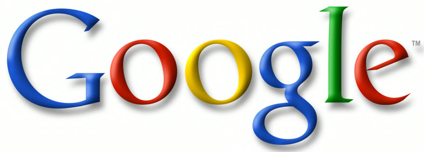

Google




DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



LE CABINET  HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE DE SES DIVERSES LOCALITÉS ET DES ILLUSTRATIONS HÉRALDIQUES

SOUS LA DIRECTION DE LOUIS PARIS

Ancien bibliothécaire de Reims, chevalier de la Légion d'honneur

---

TOME DIX-NEUVIÈME

PREMIÈRE PARTIE. — DOCUMENTS

PARIS

AU BUREAU DU CABINET HISTORIQUE

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

—

1873

LE CABINET PASSE AVANT LI MEILLOR HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

I. — LES DAMES DU XVIe SIÈCLE.

MESDAMES DE CLÈVES ET DE NEVERS.

Réflexions préliminaires.

Si l'on a justement constaté l'heureuse influence qu'ont exercée sur notre littérature nationale les femmes illustres du XVIIe siècle, il faut aussi reconnoître que la littérature ne s'est point montrée ingrate à leur égard, et qu'elle les a payées d'un légitime retour.

Les femmes du grand siècle ont été célébrées à l'envi : les unes ont dû à leur incontestable supériorité dans l'art d'écrire le privilége de fixer l'attention du biographe et du critique; les autres ont emprunté à leurs relations mondaines, à leurs tendances politiques et, parfois même, à leurs galantes aventures, une réputation moins justifiée. A côté des inimitables épistolières, à côté des Sévigné, des Grignan, des Maintenon, des Jacqueline Pascal, des Sablé, nous rencontrons les Mancini, les Chevreuse, les Hautefort, les Montespan et quelques autres, plus justiciables de la politique que des lettres.

Parce qu'elle étoit éminemment littéraire, la société françoise du XVIIe siècle a été minutieusement étudiée jusque dans ses plus modestes personnalités : sans avoir franchi le seuil de l'hôtel de Rambouillet, sans pouvoir revendiquer la moindre auréole artistique, plus d'une figure qui auroit passé inaperçue sous un autre règne, a bénéficié de cette admiration générale, un peu trop synthétique, pour cette grande époque de l'esprit humain.

Les femmes du XVIIe siècle comptent aujourd'hui à leur suite plus de courtisans et d'adorateurs qu'elles n'en eurent jamais dans les salons de la cour. Quelques-unes ont même exercé, outre-tombe, leur droit invétéré de conquête et ont su captiver des amants passionnés. Personne n'ignore les curieuses études de M. Cousin : on est quasi tenté de sourire en se rappelant la belle tendresse rétrospective dont s'étoit épris pour la séduisante duchesse de Longueville le grave traducteur de Platon.

Moins heureuses, moins favorisées ont été les femmes du XVIe siècle : presque toutes sont restées dans une regrettable obscurité ; et c'est à peine si quelques figures, choisies d'ailleurs dans un but tout spécial, ont été mises en lumière par certains écrivains, protestants ou catholiques, qui nous ont donné, sous forme d'histoire, ou des pamphlets diffamatoires, ou des apologies pleines de louanges exagérées : productions de parti pris et que l'absence de toute critique rend par cela même fort suspectes.

Le XVIe siècle, cette époque que Voltaire a définie non sans quelque raison : « une robe d'or et de soie tachée de sang et de boue, » a pourtant été fertile en femmes remarquables et tout à fait dignes de vivre dans le souvenir et l'estime de la postérité. Grâce à une grande énergie de caractère, leur influence sur la politique contemporaine s'est fréquemment fait sentir et les héroïnes de nos guerres religieuses, par

exemple, ne l'ont cédé en rien aux héroïnes si vantées de la Fronde.

Et cependant, si l'on veut étudier l'une de ces intéressantes physionomies, on est obligé de réunir çà et là, à grands frais de travail et de recherches, les témoignages des chroniqueurs, pour la plupart témoins fort récusables. Pierre de l'Estoile, Regnier de la Planche, d'Aubigné, la Popelinière et Brantôme, pour ne citer que ceux-là, acceptent les propos les plus suspects et nous les transmettent, sans user le moins du monde du droit d'examen. Brantôme surtout, dont le style habilement ouvragé dissimule mal le libertinage de la pensée, ne sait jamais résister à la tentation d'éditer les calomnies les plus invraisemblables. Que de réputations hors de blâme il a sacrifiées au plaisir d'un mot piquant! On sait son éternelle formule : « J'ay congneu, » dit-il en débutant, ou « J'ay ouï parler d'une belle et fort honneste dame ; » puis, comme rassuré par ces prémisses oratoires, il se lance avec une grâce cynique dans le récit d'une énormité qu'il accompagne de réflexions saugrenues et, suivant lui, appropriées au sujet.

Ces chroniques scandaleuses, qui n'étoient lues que d'un public restreint, celui des lettrés et des curieux de littérature, ont été malheureusement vulgarisées de nos jours par le roman historique de la période romantique : des conteurs à la plume effrontée ont exhumé ces scabreuses anecdotes et ont encore ajouté des éléments fantaisistes à l'inexactitude primitive des chroniqueurs.

D'autre part, les écrivains du protestantisme n'ont pas médiocrement contribué à fausser la vérité des caractères. Ils ont attaché beaucoup trop d'importance à établir la forte et profonde conviction, les vertus incomparables, les hautes qualités morales de tous les princes et princesses, grands seigneurs et grandes dames qui, à cette première époque de la réforme, ont fait profession de la religion nouvelle.

C'est là une pure gloriole de sectaires, et de telles appréciations comportent plus de fantaisie que de réalité! Les chefs du protestantisme ne valurent ni plus ni moins que les chefs du catholicisme. On retrouve chez les uns et chez les autres les mêmes défauts et les mêmes qualités; ils furent travaillés de la même ambition et des mêmes convoitises; ils commirent les mêmes violences et les mêmes injustices.

La question religieuse n'eut point la prépondérance ni la vitalité qu'on lui veut attribuer : elle fut bien plutôt un prétexte, et il faut chercher dans la politique les véritables motifs qui déterminèrent la conduite des grands. Les ambitions déçues comptoient demander à un monde nouveau la place qui leur étoit disputée ou refusée dans la chose établie.

Ainsi, qui pourroit contester que la rivalité et des haines personnelles contre la maison de Guise n'aient poussé dans la huguenoterie les princes de la maison de Bourbon, les Châtillon, une branche des Montmorency, et tous ceux que, de près ou de loin, des relations de parenté ou d'amitié attachoient à ces grandes familles? Le tumulte d'Amboise, par exemple, ce point de départ du mouvement ne fut-il pas exclusivement dirigé contre les Guises qui, après la mort d'Henri II, forts de leur titre d'oncles de la reine, s'étoient emparés du pouvoir et en avoient écarté les Bourbons, les Montmorency et leurs adhérents?

La question religieuse entroit pour si peu dans toutes ces combinaisons foncièrement humaines, qu'on voit les protestants les plus zélés, les plus ardents à la lutte, se détacher peu à peu de la nouvelle église, dès que leur intérêt personnel exige le sacrifice de leurs convictions éphémères.

Il suffit de citer quelques noms : Antoine de Bourbon, les fils de Coligny (les Châtillon), les Condé, les La Rochefoucault, les Bouillon, les La Trémouille, les Rohan, les Lesdiguières, ces vaillants sectaires de la première heure, ne

s'empressèrent-ils pas, quand les guerres furent terminées, quand la liberté de conscience fut établie, d'imiter Henri IV, d'abjurer l'erreur et de revenir au catholicisme, — c'est-à-dire au courant de la faveur?

Là où quelquefois il y eut plus de conviction, plus de persévérance, plus de fanatisme, ce fut chez les femmes, qui ne s'empressèrent pas toujours à suivre dans leurs défaillances les hommes dont elles portoient le nom, et qui refusèrent de subordonner leur foi religieuse aux exigences de la politique, aux calculs de l'ambition du moment. — Mesdames de Roye, de Randan, de La Rochefoucault, de Bouillon, Jeanne d'Albret surtout, que le protestantisme a choisies et mises au premier rang de ses héroïnes, furent en effet de grands caractères, des femmes d'énergie et de résolution. Mais encore faut-il reconnoître que pour quelques-unes d'elles, et pour la reine de Navarre en particulier, on ait singulièrement exagéré le désintéressement et la fermeté des convictions. Incertaine et vacillante, *elle préféra longtemps le bal au prêche*; et l'on sait que ce ne fut guère qu'après la mort de son mari, que sa rancune contre la papauté, sa haine, fort légitime d'ailleurs, contre le roi d'Espagne, la jetèrent dans le parti protestant et firent d'elle une puissance dont l'objectif ne cessa d'être l'Espagne.

Il seroit donc fort intéressant, croyons-nous, d'étudier sérieusement, avec une impartiale critique, et à l'aide des documents et des témoignages authentiques, ces figures du XVIe siècle, peu ou mal connues, de réhabiliter quelques-unes d'entre elles, ou tout au moins de restituer à chacune son véritable caractère.

C'est ce que nous allons tenter de faire, en restreignant toutefois le cadre de notre étude à l'espace que nous pourrons raisonnablement revendiquer.

Du reste, le *Cabinet historique*, dont la mission spéciale

est d'exhumer les documents inédits de nos annales, nous a paru le lieu propre à ce genre de travail. Il nous permet d'entremêler notre récit de citations de pièces peu connues, et de produire des textes originaux qui, par leur authenticité, pourront aider à la manifestation de la vérité.

MAISON DE CLÈVES.

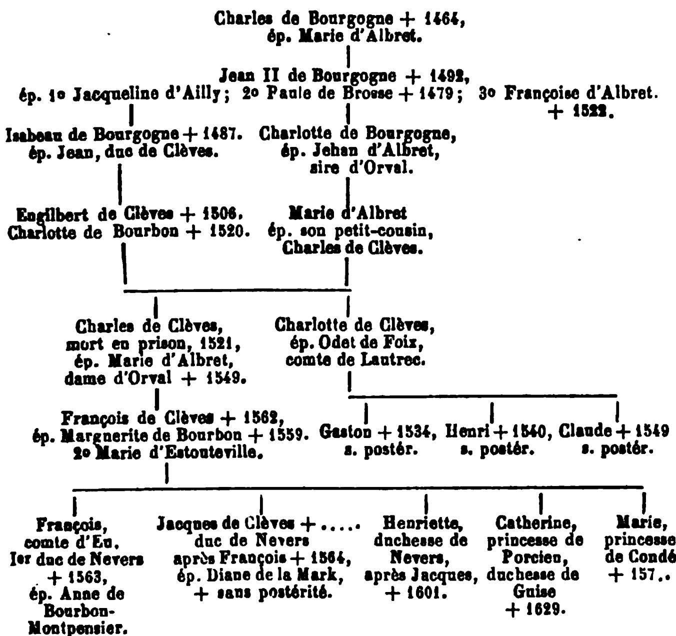
Au milieu de cette brillante noblesse de Champagne, dont les services ont été si utiles à la monarchie, l'une des plus illustres et des plus signalées familles, est à coup sûr celle de Clèves, dont la première branche étoit tout allemande, mais que des alliances successives et répétées avec les maisons de Bourgogne, d'Albret et de Bourbon ne tardèrent point à naturaliser françoise et associèrent de bonne heure aux destinées de notre patrie.

Il importe toutefois, au commencement de cette étude, de préciser l'état de MM. de Clèves en France, et les liens qui, les unissant au Nivernois, les rattachoient intimement à la Champagne et particulièrement au pays des Ardennes.

Quant au Nivernois, pour analyser en quelques mots son histoire, on sait que l'un de ses anciens comtes, Pierre de Courtenay, devint empereur de Constantinople : que sa fille et héritière Mahaud, n'eut que des filles, qui en eurent aussi d'autres, et que de filles en filles le comté de Nevers parvint à Yolande, épouse (1272) de Robert III de Dampierre, comte de Flandres, qui, dans un excès de fureur jalouse, la tua d'un coup de mors de bride. —La fille de leur arrière-petit-fils, Marguerite de Male, épousa, en 1384, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, ce qui porta dans la même maison les comtés de Flandres, d'Artois, de Bourgogne,

de Nevers et de Rethel. Ces derniers passèrent à leur troisième fils, Philippe, qui forma la branche Bourgogne-Nevers, laquelle subsista pendant trois générations. A la quatrième, Isabeau de Bourgogne-Nevers ayant épousé Jean, duc de Clèves et comte de la Marck, le Nivernois passa dans la maison de Clèves, par Engilbert, maison dans laquelle il est resté depuis la fin du xv[e] siècle jusqu'au mariage d'Henriette de Clèves, dont l'histoire va nous occuper. — Pour l'intelligence de notre récit, nous croyons devoir placer sous les les yeux du lecteur le tableau généalogique qui suit :

DESCENDANCE DES DUCS DE NEVERS ET COMTES DE RETHEL.



Le comté de Rethel qui, comme on vient de le voir, échéoit à la maison de Clèves, étoit de fort ancienne érection. Rogatien, père de Saint-Arnoul, au temps de Clovis, se qualifioit déjà comte de Rethel, et il est certain que, dès l'établissement des comtes de Champagne, le Rethelois étoit réputé le second des sept comtés de la province. Son importance balançoit celle des plus riches de France : on y trouvoit, avec leur territoire et leurs enclaves, les villes de Rethel, de Rocroy, de Mauber-Fontaine, de Joncheri, de Mézières, et plus tard de Charleville (création de Charles de Gonzague, petit-fils du dernier duc de Nevers).

Cette dernière transmission, toute légitime et toute légale qu'elle fût, ne s'opéra point sans difficultés, sans procès.

Le dernier comte de Rethel de la maison de Bourgogne, Jean II, père d'Isabeau, s'étoit marié trois fois, d'abord avec Jacqueline d'Ailly, avec Paule de Brosse, fille du comte de Penthièvre, enfin, après la mort de celle-ci, avec Françoise d'Albret, de la maison de Foix.

Une fille étoit née de chacune de ces deux premières unions ; Isabeau, l'aînée, qui épousoit, comme nous l'avons dit, en 1455, Jean de Clèves, comte de la Marck et de Nevers ; Charlotte épouse, en 1486, de Jean d'Albret, sire d'Orval, son cousin. Par son testament, Jean II, alors l'époux de Françoise d'Albret, instituoit son héritière au comté de Rethel Charlotte, au détriment d'Isabeau, sa sœur aînée, et le sire d'Orval, son époux, en vertu de ces dispostions, prenoit possession.

Mais Engilbert de Clèves, fils d'Isabeau et de Jean de Clèves, attaqua le testament et fit valoir ses droits successifs. Par provision, les biens en litige furent mis en séquestre. L'affaire fut débattue pendant tout le règne de Charles VIII, et les animosités furent poussées si loin que plusieurs fois on

faillit en venir aux mains. Force fut au roi d'intervenir. Louis XII crut rétablir la paix en mariant (le 25 janvier 1504) Charles de Clèves, fils d'Engilbert, avec Marie d'Albret, sa cousine, fille de Jean et de Charlotte (1).

Charles eut donc Rethel en dot.

Là ne se devoient point clore les débats : la mère de Marie d'Albret, Charlotte de Bourbon, morte depuis cinq ans, au moment du mariage de celle-ci, avoit laissé une seconde fille, nommée Charlotte, comme elle, et mariée en 15.. à Odet de Foix, comte de Lautrec, qui ne tarda point à se prétendre lésé par l'acte de 1505, et fit reprendre la procédure.

C'étoit le temps des guerres de François Ier et de Charles-Quint. La maison de Clèves qui, outre ses terres en France, possédoit de riches domaines dans l'empire, devoit être, à tort ou à raison, suspecte au roi; et dès le commencement des hostilités, l'époux de Marie d'Albret, Charles de Clèves, que des désordres de jeunesse ne mettoient pas à l'abri du soupçon de connivence avec l'ennemi, fut arrêté et jeté dans les prisons du Louvre, où il mourut l'année même de la délivrance de Mézières (1521), laissant, sous la tutelle de sa mère, François de Clèves, encore enfant et son seul héritier. C'est dans ces circonstances que Lautrec, assuré de l'assentiment de François Ier, qui désiroit avoir les fiefs de la frontière en des mains sûres, réclama, au nom de sa femme, une part de l'héritage, et après quatre ans de procès se fit reconnoître et proclamer comte de Rethel, baron de Douzy et de Rosoy.

Mais tout entier aux guerres d'Italie, où il devoit trouver une mort si peu digne de sa valeur (1528), Lautrec n'eut pas le loisir de s'occuper de ses nouveaux domaines, autrement que pour en percevoir les revenus. Il en alla de même de ses

(1) On trouve à la Biblioth. Nat. dans le manuscrit *anc.* 8450, *fr.* 2910, la plupart des pièces relatives à ces longs démêlés.

enfants, Gaston et Henri de Foix (1), morts sans alliance, l'un en 1534, l'autre en 1540, et de leur sœur, Claude de Foix, mariée deux fois et morte en février 1549 sans postérité.

Si bien que de droit et sans contestation possible, le comté de Rethel revint, après vingt-cinq ans, à la comtesse de Nevers, Marie d'Albret, à laquelle il avoit été ravi. — Son fils, François de Clèves, l'héritier de tous ses domaines étoit alors dans sa trente-troisième année.

En déshéritant la maison de Clèves d'une partie de son patrimoine, la politique de François I[er] n'avoit point été de s'en faire une ennemie. Nous avons vu comment, une fois délivrée des inquiétudes que lui avoient données le caractère irrésolu et la conduite équivoque du comte de Nevers, François I[er] s'étoit hâté de rassurer Marie d'Albret sur le sort de son fils. — François de Clèves, dont les biographes se sont assez peu occupés, méritoit les faveurs royales. C'étoit un homme taillé sur le patron des héros du XVI[e] siècle, et un de ceux auxquels l'histoire, quand elle les trouve sur son chemin, ne réserve que louanges et couronnes : après les premières campagnes du jeune comte de Nevers en Piémont, où il fit ses premières armes sous le maréchal de Montmorency, François I[er], touché de son mérite, et aussi comme compensation de la perte du comté de Rethel, érigea en sa faveur le comté de Nevers en duché-pairie (1539), et lui donna l'important gouvernement de Champagne, Brie et Luxembourg, ce qui, même avant la restitution du Rethelois, devoit le rappeler et l'attacher à cette province.

(1) Nous avons, dans l'ancien fonds de la Bibliothèque nationale, volume 9577[3], un précieux témoignage de la possession de la maison de Lautrec. C'est le *Livre d'hommage et aveux rendus à Henri de Foix, seigneur de Lautrec et comte de Rhetelois par les seigneurs ses vassaux en* 1533. — *Item pour la vicomté de Saint-Florentin en Champagne*, 1553.

La noble mère, Marie d'Albret, eut à peine la joie d'assister à la restauration de sa maison (1) :

« Le lundi dernier jour de septembre, l'an mil cinq cent quarante-neuf, Madame estant à Paris, en son hostel, luy survint une fiebvre continue avec flux de ventre, et se voyant fort aggravée et pressée d'icelle maladie, desirant pourveoir au salut de son ame et à la conservation de ses pays et subjects, après avoir disposé de sa conscience et receu les saincts sacrements de l'église en grande dévotion, comme bonne catholicque et chrétienne qu'elle estoit, dict et remonstra à Monseigneur, son fils unique, plusieurs bons et louables enseignements, tant pour la conduite et gouvernement de luy et de messieurs ses enfants que de ses provinces, seigneuries et subjects ; luy recommandant sur tout l'exécution de son testament (1) et la récompense et rémunération de ses pauvres serviteurs domestiques, auxquels, tant en général qu'en particulier, demanda merci et pardon des peines, ennuys et travaulx qu'elle leur avoit donnés durant ses maladies et aultrement en quelque manière que ce fut, dont ils n'avoient heu condigne récompense ; réitérant souvent à mon dit seigneur qu'il les voulut avoir pour recommandés comme les ayant trouvés bons et fidèles serviteurs. Finablement ma dite dame estant tousjours en bons sens et souvenance de son salut, et invoquant incessamment le nom de Jésus et de la benoite Vierge Marie, sur les huit heures du soir du dimanche vingt-septième dudit octobre, accompagnée de deux docteurs en théologie, disant ce mot dernier : *Mon Dieu, ayez ma pauvre ame pour recommandée,* rendit incontinent l'esprit en l'an de son age, le cinquante-septième et sept mois (2). »

Un orateur chrétien et contemporain nous a laissé en outre une sorte d'oraison funèbre, dont nous extrayons les lignes suivantes, qui suffiront à retracer quelques traits de cette grande et généreuse princesse :

(1) Nous avons retrouvé son testament daté du 9 juin 1534 (*voy.* F. V[c]. Colbert 281, f[o] 132), mais nous supposons qu'elle en fit un autre depuis sa rentrée en possession dans les titres et domaines de sa maison.

(2) S'ensuit le récit fort circonstancié des cérémonies des obsèques, que nous nous proposons de publier ailleurs.

« Si oncques l'occasion s'est offerte, en ceste ville de Nevers, aux habitans de ce pays et autres subjects de ceste maison, de porter deuil, plorer, gémir et faire recommandation des vertus et bienfaits d'aucuns princes et princesses, c'est aujourd'hui plus que jamais à la déposition qui présentement se fera du corps de feu de tres louable et immortelle mémoire, Madame, que Dieu absolle! en laquelle nature, graces, fortune et vertu ont fait tel amas de dons qu'il semble qu'elles aient voulu, en elle, faire un chef-d'œuvre et accomplissement de leur pouvoir.

« Pour le monstrer, elle étoit extraicte par ligne paternelle de la tres noble et chevaleureuse maison d'Albret, à laquelle le royaume de France doibt principalement la réduction du pays de Guienne à la couronne de France des mains de nos anciens ennemys les Anglois. Quant aux dons et graces de nature, se offre en premier lieu, beaulté naturelle, de laquelle la défuncte a esté douée aultant ou plus que nulle autre princesse ou dame de son temps. Et jaçoit que ladicte beaulté soit chose fragile, sy est-elle un don de Dieu, et quant elle est accompagnée d'autres vertus, elles se rendent trop plus aggréables...

« Autre grace et don naturel avoit la deffuncte, qui estoit d'éloquence et scavoir bien dire et élégamment parler. En tiers lieu, Nature a exercé son pouvoir en la défuncte, luy ayant baillé un sens et jugement naturel et conseil en toutes affaires, tel qu'il rendoit esbayssement à toutes personnes...

« Après, se présente l'occasion de parler des vertus de ladicte défuncte, où y a telle et si ample matière, qu'il est trop plus facile y trouver le commencement que l'yssue... Nous commencerons par cette vertu, laquelle a esté plus convenable à son sexe, c'est viduale continence. Car elle, par grande malignité de fortune, estant en la fleur de sa jeunesse, tombée au veufage, douée de telle beauté, n'ayant qu'un seul enfant, estant requise et poursuivie en mariage de tant de princes, toutteffois n'a jamais pu estre persuadée de entendre à aultres nopces, mais à persévéré en sa coutumière viduale continence jusques à son trepas (1). »

(1) *Éloge funèbre de Marie d'Albret, dame d'Orval, comtesse de Nevers.* (*Bibl. nat., fr. Fr.* 4683, f° 228.) — Dans son *Histoire de la ville de Réthel*, M. Émile Jolibois nous a donné son épitaphe : « *Cy dans ce cercueil gist le corps de très haulte et puissante princesse madame Marie d'Albret, duchesse de Nivernois, comtesse de Rethelois, de Dreux, de Beaufort en*

Nous ne ferons point ici le récit des laborieuses campagnes de François de Clèves; on le trouvera dans les histoires des guerres de François Ier et de Henri II. Nous nous bornerons à rappeler ses brillants faits d'armes comme colonel de l'infanterie allemande, sa belle défense contre les impériaux, des frontières de la Lorraine, lors du siége de Metz; ses exploits en Picardie, en Flandre, en Champagne où, en 1555, il eut l'habileté de battre en détail et de rendre inutiles les efforts du prince d'Orange. Il assistoit ensuite à l'affaire de Saint-Quentin, où il fit de prodigieux efforts pour parer aux mauvaises dispositions du connétable. Mais c'est surtout après les désordres de cette journée, qu'investi du commandement général et déployant une activité prodigieuse, il rassembla les débris de l'armée, visita les frontières, remonta à ses frais le matériel des places, réorganisa le service et, par ses sages manœuvres, empêcha l'ennemi de retirer le fruit qu'il pouvoit espérer de sa victoire; ce qui donnoit au duc de Guise, rappelé d'Italie, le temps d'arriver et de compléter l'œuvre de restauration si heureusement commencée: tous actes qui devoient placer haut dans la reconnoissance nationale le nom du duc de Nevers, mais qu'obscurcit tout à coup et fit presque perdre de souvenir, l'éclat subit projeté par la fortune de son heureux cousin, le jeune duc de Guise. A l'occasion des pouvoirs de lieutenant général du royaume donnés à François de Lorraine, pouvoirs qui anihiloient ceux de François de Clèves, un historien sérieux s'exprime ainsi:

« Le duc de Nevers lui-même tomba sans murmurer au second rang. Cet homme solidement vertueux, supérieur aux intrigues qui agitoient la cour, recherché de tous les partis et ne voulant en épouser aucun, servoit l'État sans aucun

Champagne, vicomtesse de Saint-Florentin, dame de Donzy, de Colomiers, de Lesparre et de la Chapelle, d'Angillon et d'Aval, laquelle trépassa en son hôtel à Paris. »

retour sur lui-même et avec un parfait désintéressement. Après avoir, par ses veilles, sa prudence et l'engagement volontaire de tous ses biens, soutenu pendant plusieurs mois la fortune chancelante de l'État, il vit sans murmurer qu'un autre s'apprêtât à recueillir le fruit de ses travaux. »

Nous avons rappelé les faits principaux de la vie politique de François de Clèves, nous laissons au Plutarque françois de l'époque le soin d'achever le portrait :

« Il a esté, dit Brantôme, tant qu'il a vescu très-utile à son roy; aussy estoit-il très-sage et très-bon capitaine. Il ne pouvoit estre autrement, estant issu de cette grande maison de Clèves, où il y a eu de tout temps de très-bons hommes de guerre et grands capitaines, comme, de frais, fut Engelbert de Clèves, qui accompagna le roy Charles VIII au royaume de Naples et qui fut l'un des conducteurs des Suisses à la bataille de Fornoue, et qui les y fit bien et si vaillamment combattre, luy à la teste, comme gentil et vaillant colonel.

« Luy (Engelbert) et son fils (Charles de Clèves, époux de Marie d'Albret) n'estoient que comtes d'une des nobles et grandes comtés de France, et Monsieur de Nevers, François de Clèves, duquel je parle, en fut le premier duc qui, certes, monstroit bien qu'il estoit issu d'une très-grande et très-illustre maison, car il estoit très-grand, très-riche, très-opulent, et avecques cela très-magnifique, splendide et très-libéral, s'il en fut oncques, despensant fort, tenant grande maison, tousjours à la cour et aux armées, un très-beau et fort paisible grand joueur, ne se souciant point de l'argent et toutesfois sa maison tant bien réglée et allant tant bien que nul n'en partoit mal content, et paroissoit bien par ses grandes despences, qu'il y avoit un grand fonds en ceste maison; avecques tout cela un très homme de bien et d'honneur, et *nullement coquin!* ny pressant demandeur après son roy. » (BRANTOME, 1787, t. VI, p. 365.)

Tel fut François de Clèves. Il avoit épousé, le 19 janvier 1538, Marguerite de Bourbon, fille du duc de Vendôme, et

(1) GARNIER, t. XIV, p. 213.

de Françoise d'Alençon : née le 25 octobre 1516, Marguerite de Bourbon étoit alors dans sa vingt-deuxième année. Cette alliance le rendoit, d'un côté, beau-frère du roi de Navarre, du prince de Condé et du cardinal de Bourbon (le Charles X de la Ligue), de l'autre, neveu d'Anthoinette de Bourbon, duchesse de Guise, et par conséquent cousin-germain de tous ces princes lorrains qui alloient prendre une si grande place dans l'histoire de ce temps. On saisit le genre d'intimité qui dut s'établir dès lors entre ces trois grandes maisons, les Clèves, les Guises et les Bourbous; intimité que les funestes dissensions religieuses ne devoient point tarder à altérer. Nous donnons plus loin plusieurs lettres qui justifient cette bonne intelligence.

De ce mariage, dont en lui-même rien ne troubla l'heureuse harmonie, naquirent six enfants : FRANÇOIS, né le 31 mars 1540; HENRIETTE, née le 31 octobre 1542; JACQUES, né le 16 octobre 1544; CATHERINE, née en 1548; CLAUDE, né le 8 février 1552, qui mourut fort jeune, et MARIE, née en 1555.

Mais après avoir parlé du père, et avant d'entrer dans l'histoire des trois filles, objet principal de cette étude, disons quelques mots de la mère, de cette grande Marguerite de Bourbon qui, quoi qu'on en ait écrit, resta fidèle au culte de ses pères, au milieu des défaillances du moment et des abjurations de ses deux belles-sœurs, Jehanne d'Albret et Éléonore de Roye, ces deux grandes assises du protestantisme.

Marguerite de Bourbon, femme de bien, gardienne vigilante de l'honneur conjugal, élevoit ses enfants dans les principes de la doctrine chrétienne et du devoir, leur prêchant la vertu par ses exemples comme par ses paroles. Elle leur prodiguoit les trésors d'une inépuisable tendresse, et

elle auroit pu, sans orgueil et avec vérité, s'attribuer le mot de Cornélie, la matrone romaine. Rien de ce qui touchoit ses enfants ne la trouvoit indifférente : les relations du monde, les plaisirs et les fêtes de la cour ne lui firent jamais négliger le culte de la famille. Ses deux fils surtout, en qui reposoient principalement l'espoir, l'honneur et l'avenir de la maison, étoient l'objet de ses constantes préoccupations. Tandis que le duc de Nevers, à la tête des armées, défendoit, comme nous venons de le voir, les frontières de France contre les invasions de Charles-Quint et de Philippe II, la duchesse suivoit des yeux le double développement, physique et intellectuel, de ses enfants, dont l'éducation, du reste, étoit celle des enfants de France; car, conformément à ce qui se pratiquoit de temps immémorial à la cour, mêlés aux fils du roi, les enfants des princes du sang et quelques autres jeunes seigneurs choisis et privilégiés, partageoient les jeux, les exercices, et recevoient les mêmes leçons que les enfants du roi. Déjà toutefois, dès l'année 1558, le comte d'Eu, âgé de moins de quinze ans, faisoit ses premières armes sous les yeux du duc, son père, qu'il suivoit dans ses rudes et laborieuses campagnes.

Une lettre sans date, mais qui semble appartenir aux dernieres années du règne de Henri II, nous montre avec quel soin minutieux la duchesse de Nevers s'informoit des moindres particularités, de la santé et des études classiques de son second fils, Jacques de Clèves, alors âgé d'environ quinze ans. Cette pièce n'est point un document émané de Marguerite elle-même, mais une lettre qui lui est adressée par le sieur Monnes, sorte de menin du jeune prince. Nous la donnons *in extenso* aux pièces justificatives.

Une autre lettre, non moins intéressante, du fils aîné de Marguerite, qui semble écrite à peu de distance de la précédente, c'est-à-dire du temps des premières armes du jeune

prince, témoigne avec quel respect filial François de Clèves, son aîné, acceptoit les admonitions d'une mère intelligente et dévouée, et continuoit, bien que moralement émancipé, à en subir la tutelle. (*Voy.* n° 2.)

Malheureusement il ne fut point donné à Marguerite de Bourbon de guider longtemps les pas de ses enfants dans le monde. Une mort prématurée vint l'arracher aux joies de la famille et à l'affection de son mari.

Qu'on nous permette d'ouvrir ici une parenthèse pour relever une grave erreur de chronologie, erreur éditée par l'*Histoire des grands officiers de la couronne*, et reproduite par tous les généalogistes : « Marguerite, dit le P. Anselme, décéda en son château de la Chapelle-dom-Gilon, en Berri, le 20 octobre 1589, et fut enterrée dans l'église cathédrale de Nevers. » — Ce n'est point en 1589, mais bien en 1559 que mourut la duchesse de Nevers; ce qui établit une légère différence de 30 ans, et nous allons voir dans quelles étranges confusions cette première erreur jeta nos généalogistes.

A la mort de Marguerite de Bourbon, François et Jacques, ses deux fils, et sa fille Henriette, étoient déjà parvenus à la jeunesse : mais Catherine, à peine sortie de l'enfance, et Marie, encore dans l'âge le plus tendre, réclamoient la constante sollicitude d'une mère. — Malgré les regrets et les douleurs d'une mort si imprévue, si prématurée, le duc de Nevers, encore dans la force de l'âge (il avoit quarante-trois ans), et que les soins de sa charge tenoient éloigné de ses enfants, dut vite éprouver le besoin de contracter de nouveaux liens, et de donner une nouvelle mère à ses jeunes filles, dont il lui étoit impossible de diriger les pas et de surveiller l'éducation. Toutefois, ce qui prouve même à cette date de 1559, combien peu la question religieuse tenoit de place dans l'esprit des grands, c'est le choix des mains auxquelles François de Clèves alloit livrer ses filles. Marie, la plus jeune, fut laissée aux soins de Jeanne

d'Albret; la duchesse douairière de Guise, Anthoinette de Bourbon, fut priée d'accueillir Catherine « en sa compagnie, pour tenir d'elle, sa belle et bonne nourriture et sages vertus. » Et Catherine ne tarda pas à devenir « l'une des plus honnestes, sages et vertueuses filles de France. »

C'est Brantôme qui s'exprime ainsi, Brantôme, dont nous avons, au commencement de cette étude, récusé la véracité, en constatant son penchant à la médisance, mais dont le témoignage nous est ici fort précieux, puisqu'à l'égard de nos belles ardennoises, le conteur facétieux est contraint de refréner respectueusement sa verve pour rendre hommage à la vérité. C'est à lui que nous emprunterons encore quelques détails complémentaires sur la famille de Clèves et en particulier sur le second fils de Marguerite, dont nous n'avons point parlé.

« Ce prince, qui s'appelloit Jacques de Clèves, s'il eust vescu, bien qu'il fust de foible habitude, si promettoit-il beaucoup de soy, car il avoit en lui beaucoup de vertu. Ces deux Messieurs de Nevers ne demeurèrent guères possesseurs de ces belles terres et grands biens que Monsieur leur père leur laissa, car estant ainsi morts jeunes, ils les laissèrent à mesdames leurs sœurs, qui furent mesdames de Nevers, de Guise, et la princesse de Condé, trois princesses aussi accomplies de toutes les beautés du corps, à mon gré, comme d'esprit qu'on ayt point veu. Si bien que, quand nous parlions à la cour de trois princesses, bien souvent nous les disions les *Trois Grâces de jadis* (1), tant elles en avoient de ressemblance : et comme de vray je les ay veues très-belles, très-bonnes et très-aymables (2). »

(1) Nous aurons occasion de reproduire plus loin une lettre d'une des trois sœurs, où cette charmante appellation des *trois Grâces* est consignée.

(2) Brantôme, t. VI, p. 367 et 368, ajoute : « J'espère en parler ailleurs, au Traité que je feray des Dames ; » mais il n'a point tenu sa promesse, il s'est contenté de la renouveler en disant incidemment de Catherine de Clèves qu'elle étoit « l'une des trois filles de Nevers, trois princesses qu'on ne sçauroit assez louer, tant pour leurs beautés que pour leurs vertus, desquelles j'en fais à part un chapitre. » *Ibid.*, t. II, *Discours IX*, art. IV, p. 574.

Le partage auquel Brantôme fait allusion eut lieu le 24 mars 1560 (1), c'est-à-dire, quelques mois avant la nouvelle alliance que le duc de Nevers avec Marie d'Estouville, fille d'Adrienne d'Estouteville, comtesse de Saint-Pol, dame de Villebon. — Le P. Anselme qui, comme nous venons de le dire, ne fait mourir Marguerite de Bourbon qu'en 1589, se trouvant fort embarrassé de ce mariage, n'hésite pas à donner Marie d'Estouteville au fils du duc de Nevers, François de Cléves, le frère de Jacques. Nous avons relevé cette grossière erreur dans notre livre des *Négociations sous François II*, p. 585. François de Clèves, par l'acte de partage, donnoit à son fils aîné le duché de Nevers : — mais deux ans plus tard, le 19 décembre 1562, François de Clèves, deuxième du nom, étoit grièvement blessé à la bataille de Dreux, et mouroit de sa blessure le 10 janvier suivant (2), sans postérité de son mariage avec Anne de Bourbon, seconde fille de Louis de Bourbon, duc de Mont-

(1) Cet acte, dressé par « Estienne Sermante et Pierre Blureau, notaires roiaulx à Fontainebleau, » se trouve dans le *Mss français n° 4679 de la Bibliothèque impériale, f°s 82 et suivants*, sous ce titre : « Ordonnance et partage de tous les biens de Mre François de Clèves, duc de Nivernois, entre ses enfants, François, Jacques, Henriette, Catherine et Marie de Clèves. » Outre le duché de Nevers, le comté de Rethel et diverses seigneuries, François de Clèves lègue à son fils « les meubles, bagues et joiaulx que ledit s^r duc pourra avoir à l'heure de son trespas. » Un autre acte de 1566, et par conséquent postérieur à la mort de François et de Jacques de Clèves, nous fournit, à ce sujet, de très-curieux détails, et permet d'apprécier la richesse de la maison de Clèves. Ce document (Bibl. imp., Mss Béthune, n° 9501) est intitulé : « Inventaire, description et appréciation des bagues, pierreries, vaisselle d'or et d'argent et aultres choses qui ont esté trouvées au cabinet du chasteau et maison de Nevers. Extraict du procès-verbal faict par Barthelemy Veron, licencié ès droits, lieutenant au bailliage et parage de Nivernois, procédant au faict des inventaires, appréciations, partages et lots des meubles de ladicte maison de Nevers appartenant à très-haultes et très-puissantes princesses mesdames la duchesse de Nyvernois, et princesse de Portian, et mademoiselle de Nevers, leur sœur, durant le 8e jour d'Apvril et autres ensuivants, M.V.LXVI. »

(2) *Mémoires de Condé*, t. I, p. 108 : François de Clèves, IIe du nom, avoit épousé, le 6 septembre 1561, Anne de Bourbon.

pensier, et de Jacqueline de Longwic qu'il avoit épousée, avec dispenses du Pape, le 6 septembre 1561 (1).

Le duché de Nevers passoit ainsi aux mains de Jacques de Clèves, qui lui-même mouroit à Montigny, près de Lyon, le 6 septembre 1564, sans laisser d'enfants de son mariage avec Diane de la Marck.

(*Sera continué.*)

Documents pour servir à l'histoire de mesdames de Clèves-Nevers.

1. — MARGUERITE DE FRANCE, A MADAME LA DUCHESSE DE NEVERS, MARGUERITE DE BOURBON.

A titre de pièces justificatives, nous donnerons sous ce titre de *Documents*, non-seulement les lettres que nous invoquons dans notre récit, mais encore quelques autres qui, quoique non citées, peuvent servir à l'histoire de nos héroïnes. Ainsi cette première, émanée de la sœur de Henri II, la seconde de ces trois Marguerite de Valois, si célébrées par les poëtes du XVIe siècle, n'a d'autre importance que de faire connoître les relations intimes de Marguerite de Bourbon, duchesse de Nevers.

Marguerite de France, duchesse de Berri et sœur de Henri II, née le 15 juin 1523, fut mariée le 9 juillet 1559, à Emanuel-Philibert, duc de Savoie, après la paix qui suivit la funeste bataille de Saint-Quentin. Les lecteurs de Brantôme savent les plaisanteries épicées du narquois conteur à propos de ce mariage, qui devoit coûter assez cher à la France. — Cette Marguerite n'en étoit pas moins une grande et généreuse princesse, amie des arts et des lettres, et libérale protectrice de Ronsard, dont elle contribua à propager les œuvres et à soutenir le crédit à la cour.

Ma cousine, je suis bien marrie que je n'ay eu la premiere l'onneur de commanser à vous escripre ; mes nous avons tant veu de ... en cete ville, que cela m'avoit lassée, de fason que

(1) Voir les circonstances de ce mariage dans les *Négociations sous François II*, p. 687 et *passim*.

j'eusse mis une parolle pour l'autre : mes je feray d'icy ennavant mieulx. Toutefois, si vous me voulés croire, vous vinderiés bien tost en cete ville, non pas pour m'outer la paine d'escripre, mes pour avoir le bien de vous voir. Je ne vous mande point de nouvelles de la guerre, car vous an etes mieulx, ou auci bien, avertie que nous. Je né monstré a personne le double que m'avez envoié ; je le vous renvoie ; c'est, ce m'est avis, a qui parlera le premier. Nous ne savons si le roy viendera bien tost icy; quand je le saray, vous an seray avertie, et de toutes autres chosses qui surviendront. L'on panse savoir mercredi ce que... (*déchiré*)

Je vous prie bien fort recevoir mes recommandassions d'aussi bon cueur q. je les vous fais.

Vre cousine et amie,

MARGUERITE DE FRANCE.

Au dos : A ma cousine Madame la duchesse de Nevers; *et d'une autre main :* De Madame la duchesse de Berry.

---

2. — CATHERINE DE BOURBON A MADAME LA DUCHESSE DE NEVERS, SA SŒUR.

Catherine de Bourbon, onzième des enfants de Charles, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, qui en eurent treize, étoit sœur de la duchesse de Nevers. — A la date de cette lettre, elle étoit abbesse de Notre-Dame de Soissons.

Soissons, 8 mars 1557.

Madame ma sœur, vous m'avez faict grant plaisir m'envoïer le s^r de Bellestat, afin de faire sa fille religieuse, ce que j'ay faict ce jourd'huy, et pour l'amour de vous je l'ay mise au ranc de celles qui font le service, et non pas des servantes (ou *suivantes*) ; je la faiz aprendre à chanter, où elle monstre avoir grant afection. J'espere en faire quelque chose de bon.

Son pere en demeure le plus content du monde, voyant que sans laisser mon service elle sera asseurée pour, après ma mort, demeurer cȏme les aultres gentifâmes.—Au demeurant, ma sœur, j'ay entendu de luy ce que luy avez commandé de me dire, suivant vostre lestre. De vray, j'ay esté plus marrie que ayse, cognoissant le défault de bonne nature de ceux qui vous sont sy proche; je vous prie, ma seur, ne vous en facher. Vous cognoissez tant bien que toutes choses qui sont sur la terre et soubz le ciel sont muables et périssables, parquoy ne s'y fault asseurer ny fier : le meilleur que je y voy, c'est qu'il est hors de leur puissance vous faire desplaisir, pour vous estre toujours donnée de garde, doutbant pour la fin en recepvoir tel retour. Je m'asseure bien que cela ne vous diminuera (mais plustost augmentera) l'afection de con tinuer vos bȏnes entreprinses, lesquelles venue, à perfection, je croy sans doubte que ils en prendront aultant ou plus de desplesir, n'y ayant peu nuyre, que vous et moy et ceulx qui le désirent pouroient recepvoir contentement et plésir : et pour tous effetz je continueray et augmenteray prières à Dieu pour votre bȏne intenssion, tant je désire qu'elle adviegne (1). Combien pencés vous, ma seur, j'ay de regret vous savoir en peine et estre privée de pouvoir parler à vous ! Je voudrois pour recompense soufrir la peine et l'ennuy que vous en prenez, de crainte que j'ay que en soïéz malade, pour le peu qu'il y a que l'avés tant esté, et qu'il ne vous demeurat qu'ung bon courage joyeux, afin de ne dȏner plesir, vous voyant porter peine. Je vous cognois tant, de sy bon jugement, que

(1) Après la reprise au duc de Nevers du commandement des armées donné au duc de Guise, François de Clèves eut à réparer les brèches faites à sa fortune par les frais de la guerre qu'il avoit soutenue de ses deniers. La duchesse qui, en l'absence de son époux, avoit eu à pourvoir à tout, s'étoit trouvée fort gênée et en avoit appelé à certains droits successifs indivis entre les deux maisons de Bourbon et de Guise. C'est encore dans ces questions d'intérêt pécuniaire qu'il faut chercher les causes de la division et des animosités qui éclatèrent bientôt entre ces deux familles.

vous y saurès bien dôner ordre, ce que je vous suplie, et aussy de demeurer en vre bonne grace, à laquelle bien humblement me recommande et qu'il vous plaise n'oublier m'escripre de vos nouvelles avant que aller à la court, et je supliray le Createur vous doner, ma sœur, en telle prospérité, l'heureuse et longue vie que, à Soissons (ce VIIIe mars), vous désire,

Vre. humble et obéissante seur,

CATHERINE DE BOURBON.

Ma seur, je vous prie, mendez moy comment je me dois siner, escripvant à mesdames de Valentinès et de Bouillon, à cause de l'alience (1).

Suscription : A Madame ma seur, madame la duchesse de Nevers.

---

3. — LE SIEUR MONNES A MADAME LA DUCHESSE DE NEVERS (MARGUERITE DE BOURBON).

Voici la lettre du précepteur, ou menin du jeune François de Clèves, dont nous avons parlé plus haut, et qui donne de curieux détails sur le genre d'éducation donnée aux enfants de la duchesse de Nevers.

Amboise, 12 mai, vers 1558.

Madame, les nouvelles de Monsieur vostre fils sont toutes tieulles (telles) questoient quant l'Espine vous porta les dernieres, et sa santé est si bonne quelle se peult desirer, car il mange ordinairement bien et dort de dix à neuf heures, tousjours sens ce esveillier, et n'a heu une seule douleur despuis la mi-caresme en ça, et profite tres bien d'escripture et autres

(1) Ce *P. S.* donne la date approximative de la lettre : Jacques de Clèves, le second fils de la duchesse de Nevers, avoit épousé, par contrat du 6 janvier 1557, Diane de la Marck, fille de la duchesse de Bouillon, et petite-fille de Diane de Poitiers.

letres, et y prend grand plaisir et bien peu de peine. Il a si bien profité que à ceste feste de l'Ascension il doibt jouer, avec ses deux paiges, une grande partie d'une comédie de Térence, qu'ils hont aprinse par queur. Quant aux armes et au bal, il y est ordinaire à bien faire son devoir.

Monsieur de Montpencier (1) passa mardi passé par ce lieu d'Emboise, qui eut grand plaisir de voir la bonne compagnie et trouva bien Monsieur vostre fils creu, et Monsieur son fils ossi; mais cestoit premierement qu'il eust veu mondit sieur vostre fils, car après les voiant ensemble, trova Monsieur son fils moins grand qu'il n'avoit cuidé.

Monsieur de Montpencier donna de belles armes à Monsieur son fils, et tous Messieurs les enfens du Roy les hont esté voir et hont demandé à Monsieur vostre fils s'il en auroit, et il les a fest assurer qu'il en auroit. Madame, s'il est vostre bon plaisir, commenderés de lui faire tenir celles que Monseigneur me dit qu'il lui plaisoit qu'il heust. — Madame, je vous fis entendre par mes dernieres letres que la despence que Monsieur vostre fils faict tant ordinaire que extraordinaire, ne peult estre prinse de ce qu'il a esté le bon plaisir de Monseigneur et le vostre ordonner, et qu'il est besoing de deux cens livres pour achever de passer ce quartier d'avril, mai et juing.

Madame, je prie nostre Seigneur vous donner en tres bonne santé, tres heureuse et très longue vie. — D'Amboise ce vingt deuxième jour de mai,

Vostre tres humble et très obéissent et tres fidele serviteur.

MONNES.

Au dos est écrit : A Madame,

(1) Le duc de Montpensier, né en 1513, mort en 1582, avoit épousé en premières noces Jacqueline de Lonwy, dont il avoit eu François de Bourbon, après lui duc de Montpensier, etc., duc d'Auvergne, marquis de Mézières, né en 1542, mort le 4 juin 1592.

4. — JACQUES DE CLÈVES AU DUC DE NEVERS, SON PÈRE.

Amboyse, 20 février.

Nous avons dit, dans notre récit, que les enfants du duc de Nevers étoient élevés avec les enfants de France. Jacques de Clèves parle ici du duc d'Orléans, depuis Charles IX, du duc d'Angoulême, Edouard-Alexandre, d'abord duc d'Anjou et de Poitiers, depuis duc d'Angoulême, puis d'Orléans, enfin roi sous le nom de Henri III. Quant au comte dauphin, ce n'est point du fils aîné de Henri II qu'il est question (François II), alors déjà hors de page, mais de François de Bourbon Montpensier, dit dauphin d'Auvergne, et fils du duc de Montpensier, déjà cité. On remarquera comme dans ce court récit se révèle déjà le caractère des deux jeunes princes : la passion de l'un (Charles IX) pour la chasse, et le goût de l'autre (Henri III) pour les mascarades.

Monseigneur, je ne veus nullement passer oquasion qui se présente à vous faire entendre des nouvelles de Messeigneurs les enfans du Roy, sans vous escrire que Monseigneur d'Orléans et Monseigneur d'Angoulesme sont esté malades deus ou trois jours; mès à ceste heure ils se portent très bien et ne parle Monseigneur d'Orléans que de guerre et de combats, et de faire sallies et batalles de cocs. — Monseigneur d'Angolesme aime les masques, et en fait tous les iours de nouveaulx, où Monsieur le conte Daulphin, mon compaignon et moy l'acompaignons souvant.

Monseigneur, ie prie nostre Seigneur vous donner en très bonne santé, très heureuse et très longue vie. D'Amboise, se *xx*e de février.

Vostre très humble et très obéissant filz,

JACQUES DE CLÈVES.

II. — L'IMPOT DU SANG

OU LA NOBLESSE DE FRANCE SUR LES CHAMPS DE BATAILLE.

(Voir *Cabinet historique*, t. VII, VIII, IX, X, XI et XVIII, p. 109, 197, 237.)

2215. Bourbon (Jacques de), comte de la Marche et de Ponthieu, conétable de France, blessé à la bataille de Crécy en 1346, mourut à Lyon le 6 avril 1361 des blessures qu'il reçut à celle de Brignais.

2216. Bourbon (Pierre Ier, second duc de), fils de Louis Ier, comte de Clermont et de la Marche, pair et chambrier de France, gouverneur de Languedoc et de Gascogne, lieutenant et souverain capitaine dans la province de Bourbonnois, d'Auvergne, de Berry et de la Marche, blessé à côté du roi à la bataille de Crécy, et tué à la bataille de Poitiers le 18 septembre 1356, en s'exposant courageusement pour sauver la vie du roi Jehan.

2217. Bourbon (Jean, bâtard de), fils de Pierre Ier, duc de Bourbon, seigneur de Rochefort, etc., chambellan du roi Jean, lieutenant général en Languedoc et gouvernéur du Bourbonnois, fut blessé et fait prisonnier à la journée de Poitiers, où son père perdit la vie.

2218. Bourbon (Jean de), chevalier, tué à la bataille de Poitiers en 1356.

2219. Bourbon (Jacques de), fut grièvement blessé en 1363 dans une rencontre avec les Anglois, et mourut de cette blessure peu de temps après.

2220. BOURBON (Jean Ier, 4e duc de), fils aîné de Louis II, né en 1381, célèbre par ses succès contre les compagnies de brigands qui infestoient nos provinces. Blessé au siége de Compiègne en 1414, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, mort à Londres en janvier 1434.

2221. BOURBON (Hector, bâtard de), né en 1391, fils de Louis II, duc de Bourbon, renommé par ses brillantes qualités, atteint au siége de Soissons, contre les Bourguignons, d'une flèche à la gorge, blessure dont il mourut le lendemain, 11 mai 1414. Sa mort, disent les chroniqueurs, causa la plus vive douleur à l'armée, et surtout à son frère, Jean Ier, duc de Bourbon, dont il étoit tendrement aimé.

2222. BOURBON (Louis de), seigneur de Préaux, — fils de Jacques de Bourbon et de Marguerite de Préaux, petit-fils du comte de la Marche, tué en 1361, — tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

2223. BOURBON (Jacques de), seigneur de Thury, fils du précédent, Jacques, seigneur de Préaux; tué en 1429 en Italie.

2224. BOURBON (Louis de), cinquième fils de Charles Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne, et d'Agnès de Bourbon, évêque de Liége, tué l'an 1482 par Guillaume de la Marck, seigneur de Lumes, dit le *Sanglier des Ardennes*.

2225. BOURBON (François de), duc de Châtelleraut, pair de France, troisième fils de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, et de Claire de Gonzagues, tué à la bataille de Marignan le 13 septembre 1515.

2226. BOURBON (Bertrand de), seigneur de Carency, chevalier, fils de Charles de Bourbon, prince de Carency, et de Catherine d'Alègre, tué à la bataille de Marignan en 1515.

2227. BOURBON (François de), comte de Saint-Paul, duc

d'Estouteville, chevalier de l'Ordre du roy, gouverneur de l'Ile de France et de Dauphiné, reçut treize blessures à la bataille de Pavie, en 1525; il fut même laissé pour mort sur la place, et dut sa vie à un Espagnol qui, luy ayant coupé un doigt pour avoir une bague qu'il ne pouvoit luy arracher, le fit pousser un cri. Il ne mourut que le 1er septembre 1545.

2228. Bourbon (Hector de), vicomte de Lavedan, tué à la bataille de Pavie en 1525.

2229. Bourbon (Charles III, duc de), deuxième fils de Gilbert de Bourbon et de Claire de Gonzague, si connu sous le titre de connétable de Bourbon, tué au siége de Rome le 6 mai 1527.

2230. Bourbon (Jean de), comte d'Enghien et de Soissons, duc d'Estouteville, chevalier de l'ordre du Roy et capitaine de cinquante lances de ses ordonnances, fut tué d'un coup de pistolet à travers le corps à la bataille de Saint-Quentin, le 10 août 1557.

Il étoit le sixième fils de Charles, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, sœur d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre.

2231. Bourbon (Philippe de), baron de Busset, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy et lieutenant de la compagnie des gendarmes du prince de la Roche-sur-Yon, gouverneur de Carlat et de Murat, fut tué à la bataille de Saint-Quentin ledit jour, 10 août 1557.

2232. Bourbon (Henri de), marquis de Beaupréau, fils de Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, tué d'une chute de cheval dans le tournois d'Orléans de décembre 1560.

2233. Bourbon (Antoine de), roy de Navarre, chevalier de l'ordre du Roy, gouverneur et amiral de Guyenne, gouverneur de Picardie, de Boulonois et d'Artois, mourut le 17 novembre

1562, d'un coup de mousquet à l'épaule gauche qu'il reçut au siége de Rouen.

2234. Bourbon (N..... de Valency, fils naturel de Jean de), comte d'Enghien, fut tué au siége de Bourges, en 1562.

2235. Bourbon Ier (Louis de), prince de Condé, marquis de Conti, comte de Soissons, gouverneur de Picardie, le septième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendosme, et le premier de la branche des Condé, tué à la bataille de Jarnac le 13 mars 1569.

2236. Bourbon-Vendôme (Charles de), seigneur de Rubempré, gouverneur de Rûe, mort en 1595, doit être le même que cite le père Daniel sous le nom de *Rubembré, mestre de camp d'un régiment*, comme ayant été blessé aux deux jambes à l'attaque du Faubourg de Tours en 1589.

2237. Bourbon (Henri IV de), roy de France et de Navarre, reçut un coup d'arquebuze dans les reins au combat d'Aumale, en 1592. C'est la seule blessure que ce vaillant monarque ait eûe dans sa vie, malgré tous les dangers et toutes les occasions périlleuses où il se trouva.

2238. Bourbon (Henri de), duc de Montpensier, de Chatellerault et de Saint-Fargeau, prince souverain de Dombes, pair de France, chevalier des ordres du Roy, gouverneur de Dauphiné et de Normandie, blessé dangereusement d'un coup de mousquet à la mâchoire inférieure au siége de Dreux, en 1593, mourut à Paris des suites de cette blessure, le 27 février 1608.

2239. Bourbon (Louis de), comte de Soissons et de Clermont, fils de Charles de Bourbon, comte de Soissons, et petit-fils du premier des Condé, né le 11 mai 1604, tué par trahison à la bataille de la Marfée, près Sedan, le 6 juillet 1641.

2240. Bourbon (Louis de), dit le *Grand*, prince de Condé,

premier prince du sang, pair et grand maître de France, chevalier des ordres du Roy, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, reçut à bataille de Rocroy, en 1643, cinq coups de mousquet, dont deux sur sa cuirasse, deux autres dans le ventre de son cheval, et un autre qui effleura sa jambe ; eut le visage brûlé au siége de Mardick, en 1646, reçut encore, en 1648, un coup de mousquet à la reprise dc Furnes, où il eut eu la cuisse cassée sans un repli qui s'étoit fait à son buffle, et fut aussi blessé en la même année d'un pareil coup dans les reins à la bataille de Lens ; il eut encore le poignet gauche cassé d'un coup de pistolet au passage du Rhin, en 1672, et mourut le 11 décemhre 1686.

2241. Bourbon (Henry-Jules de), son fils, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair et grand maître de France, chevalier des ordres du Roy, lieutenant général de ses armées, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, reçut un coup de mousquet à la jambe au combat de Senef, en 1674, et mourut le 1er avril 1709.

2242. Bourbon (Louis Ier de), comte de Busset, baron de Chalus (des bastards de Bourbon-Busset), né le 16 octobre 1648, lieutenant général de l'artillerie, tué au siége de Fribourg le 12 novembre 1677.

2243. Bourbon (Louis de), marquis de la Case (de la maison des bastards de Bourbon, marquis de Malause), enseigne des gardes de Guillaume III, roi d'Angleterre, tué à la bataille de Boine, en Irlande, en 1690.

2244. Bourbon (Louis-Alexandre de), comte de Toulouse, duc de Damville, de Penthièvre, de Châteauvilain et de Rambouillet, pair, amiral et grand veneur de France, lieutenant général des armées du roy, chevalier de ses ordres et de celuy de la Toison-d'Or, gouverneur de Guyenne, puis de Bretagne,

et chef du conseil de marine, blessé à la prise de Namur, en 1692, le fut encore dans le combat qu'il livra en 1704 aux flottes angloises et hollandoises, près de Malaga, il mourut le 1er décembre 1737.

2245. BOURBON (François-Louis de), prince de Conty, pair de France, chevalier des ordres du roy et lieutenant général de ses armées, blessé à la bataille de Nerwinde, en 1693, d'un coup de sabre sur la tête, mourut le 22 février 1709.

2246. BOURBON (Louis-Auguste de), prince de Dombes, chevalier des ordres du roy, lieutenant général de ses armées et colonel général des Suisses et Grisons, blessé à la bataille d'Ettingen, en 1743, mourut le 1er octobre 1755.

2247. BOURBON (Louis-Charles de), comte d'Eu, duc d'Aumale, pair et grand maître de l'artillerie de France, chevalier des ordres du roy, lieutenant général de ses armées, colonel général des Suisses et Grisons, gouverneur de Guyenne, puis de Languedoc, blessé aussy à la bataille d'Ettingen, en 1743, mourut en 1775.

2248. BOURBON (Louis-François de), prince de Conty, pair et grand prieur de France, chevalier des ordres du roy, lieutenant général de ses armées et gouverneur de Poitou, eut deux chevaux tués sous luy, et eut sa cuirasse percée de deux coups à la bataille de Coni, en 1744, il mourut en 1776.

2249. BOURBON (Armand de), chevalier de Malause, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roy, mort à Villefranche le 20 avril 1744 des blessures qu'il reçut à l'attaque des retranchements de Montalban.

2250. BOURBON (Louis-Auguste de), marquis de Malause, vicomte de Lavedan, colonel du régiment d'Agenois, fut tué en 1744, à l'attaque des retranchements de Montalban.

N'y a-t-il pas ici confusion avec le précédent? Moreri le dit mort dans son château de la Case, près Castres, le 27 décembre 1741.

2251. Bourbon-Busset (François-Louis-Antoine, comte de), né au château de Vésigneux le 26 août 1722, lieutenant général des armées du roi, servit à l'armée du Bas-Rhin en mai et juin 1745, créé mestre de camp, commande au siége de Bruxelles, à la bataille de Raucoux, en 1740, à la bataille de Lawfeld, au siége de Berg-op-Zoom, au siége de Maestricht, à la bataille d'Hastemberg, à la prise de Minden et d'Hanovre, au camp de Clostervevern, 1757, blessé à la bataille de Rosbach et en plusieurs autres rencontres, mort le 16 janvier 1795.

2252. Bourbon (le s[r] de), capitaine au régiment de Normandie, fut blessé à la bataille de Clostercamps, en 1760.

—

2253. Bourcard (le s[r]), capitaine, lieutenant des grenadiers au régiment de la Cour au Chantre, tué au siége de Mastrick, en 1748.

2254. Bourdeilles (François, *baron* et *vicomte* de), pannetier du roy et homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du comte de Villars, fut grièvement blessé à la bataille de Pavie, en 1525. Il est le même probablement que le seigneur de Bourdeilles, qui avoit été blessé devant Gayète, en 1503.

2255. Bourdeilles (André, vicomte et baron de), baron de la Tour-Blanche et de Mathas, chevalier des ordres du roy, conseiller en son conseil privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, sénéchal et gouverneur de Périgord, fut blessé au siége de Metz, en 1552.

2256. Bourdeilles (Jean de), dit le *Capitaine de Bourdeilles*, capitaine d'une compagnie d'infanterie, grièvement blessé à l'épaule à la prise de Chimay, en 1552, le fut encore de deux arquebusades au cou et d'une au bras au siége de Metz, en la même année, et pensa aussy en perdre la vie; il fut encore

blessé et eut son cheval tué sous luy au siége d'Ivoy en laditte année, et fut tué à celuy d'Hesdin, d'une canonnade qui lui emporta la tête et le bras au moment qu'il tenoit en main un verré d'eau qu'il buvoit sur la brèche.

2257. BOURDEILLES (Jean de), seigneur d'Ardelay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy et colonel de dix enseignes de Gascons, homme distingué par sa bonne mine et par sa valeur (dit M. de Thou), fut tué au siége de Chartres, en 1568, d'une arquebusade qui lui perça la joüe et luy traversa ensuite la tête, du moins il mourut quatre à cinq jours après cette blessure. Le roy voulut que par honneur on lui élevât un monument dans l'église cathédralle de Chartres. Le chapitre feignit d'abord d'obéir à ses ordres ; mais dès la nuit même il fit transporter son corps, qui y avoit été déposé d'abord, dans une autre église de la ville, n'y ayant jamais eu aucune sépulture dans la cathédralle.

Le jeune Bourdeilles fut tué aussy au même siége.

2258. BOURDEILLES (Pierre de) (si célèbre sous le nom de *Brantôme*), seigneur et baron de Richemont, de Saint-Crépin, de la Chapelle-Montmoreau et de Brantôme en partie, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, chambellan du duc d'Alençon, capitaine de deux enseignes de gens de pied et chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, reçut quelques légères blessures au siége de la Rochelle, en 1573, entre autres un éclat de pierre qui le frappa à la main gauche, et fut encore légèrement blessé dans une escarmouche pendant le siége. Il mourut âgé de quatre-vingt-sept ans, le 6 juillet 1614.

2259. BOURDEILLES (Claude de), baron de Mathas, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et mestre de camp d'un régiment d'infanterie, fut blessé au siége de Royan d'un coup de pique au bras, puis

d'un coup de canon, dont il mourut sur-le-champ le 9 may 1622.

2260. BOURDEILLES (Henry-Sicaire de), son fils, comte de Mathas, capitaine aux Gardes françoises, tué, en 1636, au passage du pont de Bray-sur-Seine.

2261. BOURDEILLES (François de), son autre fils, comte de Mathas, aussy capitaine aux Gardes, blessé en 1639, à la défense de Quiers, d'un coup de mousquet au visage, dont il mourut à Briançon un mois après.

2262. BOURDEILLES (Barthélemy de), son autre fils, comte de Mathas, baron de Tachinville, aussy capitaine aux Gardes, fut tué au siége de Turin, en 1640.

2263. BOURDEILLES (Antoine de), seigneur de la Salle, fut dispensé de servir à l'arrière-ban à raison de ses blessures, et mourut le 9 décembre 1692.

2264. BOURDEILLES (Henry-Joseph, comte de), colonel du régiment d'Orléans, infanterie, blessé à la bataille d'Ettingen, en 1743.

2265. BOURDEILLES (Jean, comte de), lieutenant de vaisseau, fut tué au combat du bailly de Suffren, aux Indes, près de Provedierne, contre l'amiral Hugues, le 12 avril 1782.

—

2266. BOURDET (le s^{r} du), tué d'un coup d'arquebuse au siége de Chartres, en 1568.

2267. BOURDET (le s^{r} du), enseigne du s^{r} de Saint-Luc, fut tué à la bataille de Coutras, en 1587.

2268. BOURDET (du), capitaine de vaisseau du port de Rochefort, mort sur le *Nereïde*, à la rade de l'Isle d'Aix, le 4 décembre 1739.

2269. Bourdillon (le capitaine), blessé au combat de Ver, en 1562.

(Il étoit probablement de la maison de la Platière, dont sortit le maréchal de Bourdillon.)

2270. Bourdinière (le s^r de la), capitaine au régiment de Champagne, tué au siége de Laon, en 1594.

2271. Bourdois (le s^r de), capitaine au régiment de Beauvoisis, blessé à la bataille de Rosback, en 1757.

2272. Bourdonnaye (le chevalier de la), capitaine au régiment de la Tour-du-Pin, fut tué à la bataille de Creweldt, en 1758.

2273. Bourdonnaye (le chevalier de la), lieutenant de vaisseau, tué sur le *Zodiaque,* dans le combat naval du comte d'Aché, aux Indes, en 1758.

2274. Bourdonné (le s^r de), mestre de camp du régiment de Bourdonné, fut blessé à mort au siége de Saint-Omer, en 1638 (*Mercure* de 1638).

2275. Bourr (le s^r), lieutenant au régiment de Picardie, blessé de deux coups de fusil à la défence de Colorno, en Italie, où il se signala.

2276. Bourg (le capitaine), *l'un des plus anciens et asseurez capitaines du régiment du comte de Brissac* (aux termes de Mémoires imprimés à Bâle en 1578, p. 267, v°), fut tué au siége de Poitiers, en 1569.

2277. Bourg (le s^r du), capitaine au régiment de Bourgogne, tué au siége de Grave, en 1674.

2278. Bourg (le s^r du), chevalier de Saint-Louis, commandant de bataillon au régiment de Picardie, tué à la bataille de Guastalla, en 1734.

2279. Bourg (Emmanuel du), seigneur de Pontis, capitaine de cavalerie, tué à la bataille de la Marsaille, en 1694.

2280. Bourg (Emmanuel, marquis du), chevalier de Saint-Louis, lieutenant général des armées du roy, mourut en 1695, des graves blessures qu'il avoit reçües au passage du Ter, en 1694.

2281. Bourg (Louis du), seigneur de Sézarges, guidon des gendarmes de la Reine, tué à la bataille de Spire, en 1703.

2282. Bourgeois (Tudal), écuyer breton, bailly de Troyes, l'un des plus vaillans hommes de l'armée de Charles VIII, fut tué d'un coup de couleuvrine au siége de Cherbourg, en 1450.

2283. Bourgeois (le s^r), sous-lieutenant de grenadiers, fut tué, ou pour le moins dangereusement blessé, à la défence de Cassel.

2284. Bourgeois (Pierre), comte d'Origny, colonel du régiment de Champagne, puis maréchal de camp, blessé au siége de Tarragone, en 1644, fut tué à celuy de Lérida, en 1646.

2285. Bourgeoin (François), seigneur de la Tour, capitaine au régiment de Rambures, tué à la bataille de Rethel, en 1650.

2286. Bourgneuf (Julien de), capitaine des gardes de la Porte, fut tué à la bataille de Fornoüe, en 1495.

—

2287. Bourgogne (Eudes IV, *duc* et *comte palatin* de), comte d'Artois, d'Auxonne et de Châlon, sire de Salins, roy titulaire de Thessalonique, fut blessé en 1328 à la bataille de Cassel, au service du roy Philippes de Valois, et mourut à Sens en 1349.

2288. Bourgogne (Philippes, duc de), dit le *Hardi*, pair de France, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne-Palatin et

de Nevers, gouverneur de Picardie et de Normandie, blessé aux côtés du roy Jean, son père, à la bataille de Poitiers, en 1356, où il combattit en héros, mourut à Hall, en Brabant, le 27 avril 1404.

2289. Bourgogne (Antoine de), duc de Brabant, de Lothier, de Luxembourg et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, comte de Rethel, pair de France, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415.

2290. Bourgogne (Philippes de), son frère, comte de Nevers et de Rethel, grand chambrier de France et commandant un corps de 1,200 hommes à la bataille d'Azincourt, en 1415, où il périt.

2291. Bourgogne (Jean-Baptiste-Louis de), commissaire ordinaire de l'artillerie de France, mort à Strasbourg en 1706, d'une blessure qu'il reçut au siége d'Haguenau.

2292. Bourgon (Pomponne de), capitaine de cavalerie, tué à la bataille d'Ensheim, en 1674.

2293. Bourgueroux (le s^r de), lieutenant au régiment de Champagne, tué à la bataille de Steinkerque, en 1692.

2294. Bourguet (le s^r du), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Champagne et brigadier des armées du roy, blessé à la bataille de Fleurus, en 1690, et à celle de Fredelinghen, en 1702, mourut à Paris en 1707.

2295. Bourguignan (Arnaud-Guillemain de), bailly de Montargis, fut tué devant Honfleur en 1450.

2296. Bourguisson (le s^r de), chevalier de Saint-Louis, d'abord lieutenant au régiment de Béarn, puis capitaine de grenadiers dans celui d'Agénois, blessé à la bataille de Johansberg, en 1762.

2297. Bourkavet (le s[r]), lieutenant au régiment de Bettens-Suisse, tué à la bataille de Laufeldt, en 1747.

2298. Bourke (Richard), chevalier de Saint-Louis, major du régiment de Dillon, blessé au siége de la citadelle de Tournay, en 1745.

2299. Bourlamaque (le s[r] de), chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, fut très-grièvement blessé en Canada, en 1758, le 8 juillet, dans une action passée sous le fort Carillon.

2300. Bourlasque du Plessis (la), capitaine de frégate du port de Toulon, mort à la Havane, sur l'*Assuré ;* M. d'Aligre, capitaine, le 26 juin 1702.

2301. Bourlier de Saint-Hilaire (le s[r]), capitaine au régiment de Normandie, tué à la bataille de Clorstercamps, en 1760.

2302. Bourmeville (Jean de), écuyer, tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

2303. Bournassan (le s[r] de), capitaine au régiment de Champagne, blessé à la bataille de Fleurus, en 1690.

2304. Bournay (Guy de), écuyer, tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

2305. Bourneaux (le s[r] des), capitaine au régiment de Navarre, blessé au combat de Senef, en 1674.

2306. Bournel (Jean), seigneur de Démuin, tué au siége d'Hesdin, en 1537.

2307. Bourneuf (le s[r] de), chevalier de Saint-Louis, colonel d'un régiment de dragons, eut la jambe fracassée dans une affaire sous Louis XIV, et l'on fut obligé de luy en faire l'amputation au dessus du genou.

2308. Bournonville (Regnaud de), seigneur de Chateaubri-

çon, chevalier, fut tué à la bataille de Cocherel, en 1364, le jour même qu'il avoit été armé chevalier.

2309. Bournonville (Aléaume de), seigneur de Bourneville et de Contheville, vicomte de Lianne, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415.

2310. Bournonville (Jean de), *dit* Lionnel, seigneur de Saint-Martin et de Tardinghen, fut tué (d'après Monstrelet) en 1430, à la prise du château de la Bretêche, qui lui appartenoit.

2311. Bournonville (Valerien de), son frère, tué d'un coup de lance en 1425, à l'attaque de Moiemer (Mont-Aimé) en Champagne.

2312. Bournonville (Louis de), seigneur du Quênoy, baron d'Inseville, gouverneur de Montdidier et capitaine d'une compagnie de cent chevaux légers, tué au siége de Dourlens, en 1595 (de Thou).

2313. Bournonville (Henry de), baron d'Inseville, mourut au siége de Corbie, où il servoit sous le duc de Longueville.

2314. Bournonville (Alexandre-Albert-François-Barthélemy, duc et prince de), comte de Henin, marquis de Risbourg, vicomte et baron de Barlin, baron de Caumont, chevalier de Saint-Louis, sous-lieutenant des gendarmes de la garde et maréchal de camp, reçut deux coups de mousquet à la bataille de Nervinde, en 1693, l'un qui luy perça le poignet, et l'autre qui luy traversa le corps; il y eut aussy un cheval tué sous luy. Il mourut à Bruxelles le 3 septembre 1705.

—

2315. Bourquin (le s^r^), officier au régiment suisse de Jeune-Stuppa, fut tué à la bataille de Steinkerque, en 1692.

2316. Bourquin (le s^r^), lieutenant au régiment de Surbeck-Suisse, blessé à la bataille de Nervinde, en 1693.

III. — DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE CHATELLERAULT

(*Suite. Voy.* t. XVIII, p. 260.)

1559-1560.

Nous n'avons pas à faire le récit des graves événements de cette époque si agitée en Angleterre, en Écosse comme en France. On sait que l'histoire de chacune de ces contrées est, en ce temps, tellement liée l'une à l'autre, que l'on ne peut toucher à aucun fait de l'un qui n'intéresse à la fois les trois pays. Nous rappellerons seulement qu'à la mort de Jacques V (14 décembre 1542) la question de régence fit aussitôt naître un grave conflit. Marie de Lorraine, neuf jours avant son veuvage, avoit donné le jour à Marie Stuart. Elle avoit des droits naturels à la tutelle de son enfant, ainsi qu'à la régence du royaume. « Princesse accomplie, dit l'un de ses biographes, elle avoit le génie élevé et un grand amour de la justice. » Mais elle étoit étrangère et elle avoit pour compétiteur Jacques Hamilton, comte d'Arran, descendant en ligne directe de Marie, fille aînée de Jacques II, roi d'Écosse. Ce seigneur lui fut préféré : et par acte du parlement du 22 décembre 1542, reconnu le plus proche héritier de la couronne, il fut proclamé régent du royaume et tuteur de Marie.

Mais au milieu des circonstances graves suscitées d'un côté par le protestantisme naissant, et de l'autre par les luttes incessantes de l'Angleterre et de la France, luttes auxquelles étoit mêlée l'Écosse, et dont l'Écosse, en tous cas, étoit le théâtre, le titre de régent entraînoit une grande responsabilité et demandoit chez le titulaire une énergie, une force de volonté, des qualités qui n'étoient guère dans le naturel du comte d'Arran.

Après la funeste bataille de Pintrie (1547), perdue par James Hamilton, l'Écosse, menacée de tomber sous le joug de l'Angleterre, se tourna vers la France et, sur l'initiative du régent luimême, les États du royaume, en échange des secours qu'ils sollitoient, offrirent au roi Henri II de lui confier leur jeune reine, alors âgée de six ans, pour être élevée avec les enfants de France et devenir l'épouse du dauphin.

C'est en reconnoissance de ses bons offices en cette circonstance

que James Hamilton, comte d'Arran, fut créé duc de Chatellerault. (Voir dans le P. Anselme le texte des lettres d'érection du 2 avril 1548.) — Après deux années de guerre, la paix de Boulogne (1er avril 1550) est conclue entre l'Angleterre et la France, traité dans lequel est comprise l'Écosse. Mais quoique désirée, cette paix ne tranquillisoit qu'imparfaitement la reine douairière. Le protestantisme, déjà professé par quelques lords puissants, menace d'envahir tout le royaume. L'absence de convictions du régent, ses hésitations, son manque de direction et de fermeté décident Marie de Lorraine à se rendre en France, sous le légitime prétexte d'y voir sa fille, mais aussi pour y conférer avec le roi et ses ministres de l'état de l'Écosse, où les intérêts de la jeune reine et l'influence françoise sont en péril. Pour écarter les soupçons des réformés et du régent lui-même, Marie de Lorraine se fait accompagner de quelques-uns des principaux nobles de l'Écosse et des fils d'Hamilton lui-même. Marie trouve naturellement à la cour de France, dans le roi, dans le duc de Guise et le cardinal, ses frères, le plus chaleureux accueil. Les gentilshommes de sa suite sont entourés de prévenances et comblés de grâces, et les fils Hamilton particulièrement favorisés. Bref, tous ceux dont la reine douairière pouvoit redouter l'opposition sont acquis et gagnés. Elle expose en conseil combien la régence, entre les mains d'Hamilton, est impuissante à sauvegarder les intérêts françois et la royauté elle-même. Et l'on avise aux moyens de dédommager le comte d'Arran en le décidant à résigner la régence entre les mains de la reine douairière. Les lords Écossois présents à Paris promettent leur appui aux résolutions du conseil.

Le retour de Marie de Lorraine opéré, la difficulté est de résoudre le régent à une abdication volontaire. On lui représente que Marie Stuart, âgée de onze ans, alloit, aux termes de la loi écossoise, atteindre l'époque de sa majorité et que, de gré ou de force, il verroit expirer ses pouvoirs : outre 12,000 livres st. de pension qui lui sont assurées, on lui promet la décharge absolue de ses comptes de tutelle et de régence, et la garantie contre toute recherche pour sa gestion; puis la cession du château de Dumberton, l'une des plus importantes positions d'Écosse; puis enfin la confirmation de toutes ses prétentions comme seconde personne du royaume et d'héritier présomptif de la couronne. Ces conditions acceptées, Hamilton résigne ses charges en présence des trois États assemblés, et le 22 avril 1554, Marie de Guise est proclamée régente d'Écosse.

Nous omettons les luttes intérieures qu'eut à soutenir la reine régente, luttes provoquées par les menées de l'Angleterre, par l'insubordination des réformés, la turbulence des esprits et les re-

grets que le pouvoir perdu laisse au duc de Chatellerault, — et nous arrivons aux faits principaux.

Le 19 avril 1558, le contrat de mariage de Marie Stuart et du dauphin est signé dans le château du Louvre, en présence des députés écossois : l'union royale est célébrée le 24 dans l'église de Notre-Dame de Paris, et les députés du parlement saluent le dauphin, Roi d'Écosse. — L'année suivante est conclue la paix de Cateau-Cambresis entre la France, l'Angleterre et l'Espagne. Cependant la période d'agitation se continue en Écosse. Le conseil de la régente, livré au parti françois, froisse et blesse les susceptibilités nationales. Au mois de mai suivant, la reine douairière, impuissante à modérer le protestantisme, essaye de le comprimer et fait publier une déclaration par laquelle il est enjoint à tous les Écossois, de quelque condition qu'ils soient, de faire profession de la religion catholique et d'en remplir tous les devoirs.

Les réformés, à leur tête le comte d'Argyll et lord Jacques Stuart, proche parent de la reine, se réunissent et, sous le nom de *Congrégation*, prennent les armes, proclament la liberté de conscience, et commencent à la mettre en pratique, en brisant les images et en dévastant les églises et les couvents.

C'est l'époque de la défection de la maison Hamilton. Avant toutefois que l'ex-régent se soit ostensiblement prononcé, le jeune comte d'Arran, chez qui les faveurs de la jeune reine, de Henri II et de ses ministres n'ont point étouffé le regret d'une position perdue, livré d'ailleurs aux suggestions des huguenots de France, s'échappe furtivement de la cour, se retire à Chatellerault, dont son père lui a laissé la jouissance et là, levant l'étendard de la révolte, fait profession publique de protestantisme, met les églises et les communautés catholiques au pillage et, le premier, commet ces horribles excès dont les huguenots de France n'avoient point encore donné le signal.

Ce sont ces actes de violence et d'ingratitude dont se plaint le roi Henri II dans la lettre qui suit :

1. — LE ROY HENRI II A M. DE NOAILLES, SON AMBASS. EN ANGLETERRE.

Du 21 juin 1559.

Mons. de Noailles, je vous ay dernierement escript par le marchand protestant retournant devers vous, et depuis n'est rien survenu de nouveau qui mérite longue lettre, sinon que

s'estant le comte d'Haran, chevalier de mon ordre, depuis quelque temps laissé séduire au faict de la religion, y est entré si avant qu'il a fait infinis scandales à Chatellerault et aultres lieux de mon pays de Poictou, où il a demeuré, et gasté beaucoup de mes peuples et subjects desdits pays, dont je l'ay faict admonester, et employé tous moyens pour l'en tirer. Et voyant que ce mal empiroit et venoit a grande conséquence, je y ay voulu donner l'ordre qui y appartient; ce dont ayant eu le vent, il s'est absenté; et, dit-on, qu'il faict son compte de se retirer en Angleterre, où il trouvera assez de choses conformes à son intention. Estant son allée par delà de dangereuse conséquence, pour le regard de l'Escosse, troublée comme elle est, et pour ce qu'il a serment à moy et à mon service, et que je le puys, comme fugitif de mon royaulme, justement demander à la Royne d'Angleterre, ma seur, suyvant le traicté que nous avons ensemble, je veulx, Mons. de Noailles, s'il passe de delà, que vous fassiez la remonstration telle que dessus à ladicte dame, de la fautte quil a faict en mondit royaulme, la priant tres instamment de ma part, que son bon plaisir soit, selon la teneur d'icelluy traicté, le faire arrester prisonnier en son royaulme, pour m'estre rendu et restitué comme criminel de leze majesté et fugitif de mondit royaulme, — et tellement fayre et si dextrement vous y employer qu'il soit retenu et ne passe audit royaulme d'Escosse : Estant asseuré que vous ne me scauriez faire service plus à propos ne en chose de plus grande importance, m'advertirez le plus tost que vous pourrez, des nouvelles que vous en aurez eues par delà, et de ce que vous y aurez faict : Priant Dieu, Mons. de Noailles, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Paris le 21e jour de juin 1559.

HENRY.

Et plus bas : de L'Aubespine.

(*Angl. Reg. XIII*, p. 503.)

Il semble que l'avis donné au roi Henri II et transmis par celui-ci à l'ambassadeur de France à Londres, du passage du comte d'Arran en Écosse, fut quelque peu prématuré. Peut-être parvenu en Angleterre, s'y tint-il quelque temps à couvert. La mort de Henri II, survenue le 10 juillet suivant, et dans les circonstances que l'on connoît, lui dut rendre facile sa sortie de France. A cette époque, la chancelante fidélité de l'ex-régent se contenoit encore dans une sorte de réserve qu'il étoit à propos de ménager. C'est ce que croit utile de faire la jeune reine, par les deux lettres qui suivent, que nous reproduisons, bien que déjà publiées dans notre volume des *Négociations sous François II*, mais qui servent à fixer les dates et les faits.

2. — MINUTE D'UNE LETTRE DE MARIE (STUART) AU DUC DE CHASTELLERAULT.

Touchant les troubles survenus en Écosse. — Mission de Bethoncourt.

Mon cousin, en l'ennuy et desplaisir que j'ay eu d'entendre les troubles survenus en mon royaulme et les insolences et grans scandales qui y ont faicts aucuns de mes subjects alliénés de l'honneur de Dieu et du bon chemyn que j'ay tousjours désiré que mes dits subjects tinssent, ce m'a esté grand plaisir de scavoir le bon et grant devoir que vous avez emploié de vostre part, pour y pourvoir et remedier, et l'assistance bonne que en cest endroict vous avez faicte a la Royne madame ma mere : qui touttefois jusques icy a peu proufficté, ainsi que le Roy monseigneur et moy avons entendu. S'estant pour ceste cause délibéré y mectre la main et chercher tous moiens pour réduire les choses au bon estat ou elles estoient, il a advisé depescher par delà le s^r de Bethoncourt présent porteur, par lequel j'ay bien voullu vous faire entendre le contentement que j'ay du service que vous vous estes essayé m'y faire et prier, mon cousin, emploier tous moiens pour faire rabiller les faultes doulcement, et oster

l'occasion de faire par autre voye sentir aux mauvais combien ils ont offencé le roy mond. seigneur et moy : Estant asseuré que jamais vous ne scaurez faire chose qui me soit plus agréable..... Priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde. Escript à Paris le jour de juillet 1559.

Au bas, d'une autre main : A Monsr le duc de Chastelleraut, *M^e de l'ordre du roy.*

---

3. — MINUTE D'UNE LETTRE ÉCRITE PAR FRANCOIS II AU DUC DE CHASTELLERAULT.

Même sujet et touchant le comte d'Haran, fils du duc.

Mon cousin, j'ay sceu et entendu le bon et grand debvoir que vous avez faict et ce que vous avez employé de moyen et dextérité pour rompre et empescher les dessaings d'aucuns personnaiges maladvisez qui sous pretexte de la religion se sont elevez et faict tant de maulx et telles insolences que j'ay grande occasion d'être aussi mal contant d'eulx et de leur maulvaise intention que j'ay de contentement de vous, et de l'affection que vous avez demonstrée, en ce qui touche mon service et la faveur et bonne assistance que vous avez faicte a la reine régente, madame ma belle mere. En quoy je vous prie continuer, et y employer ce que vous aurez de puissance pour essayer de remettre les choses en bon chemin et en la droicte voye en laquelle je désire que mon peuple chemyne à l'honneur de Dieu, et bien de son église. Et vous assure que jamais ne ferez chose qui me soit plus agréable, ne qui me vienne a plus grande satisfaction, ainsi que j'ay donné charge au s^r de Bethoncourt présent porteur, vous dire plus amplement de ma part, — et aussi aucunes choses sur le faict de mon cousin le comte d'Harau votre fils. Dont je vous

prie le croire tout ainsi que vous feriez moy même, priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa tres saincte et digne garde. Escript a Paris le jour de juillet 1559.

Au dos : A M. le duc de Chastellerault, du XVII[e] juillet 1559.

Les protestants écossois, ligués sous le nom de *Congrégation*, s'étoient, dès le mois de juin, rendus maîtres de la forteresse de Perth, place très-importante et capitale du comté de ce nom, et venoient de traiter avec l'Angleterre et d'en obtenir la promesse de puissants secours. On comprend qu'en présence de la fidélité plus qu'équivoque de l'ex-régent, combien il importoit aux intérêts de la reine douairière et du gouvernement françois de ne point laisser échapper le jeune comte d'Arran, dont le fanatisme effervescent pouvoit avoir tant d'influence sur le duc de Chatellerault, toujours si foible et si irrésolu. Mais, nous l'avons dit, cette surveillance étoit tardive, et voici ce que, sous la date du 7 septembre, d'Oysel écrivoit à M. de Noailles.

« Monsieur..., après toutes dilations à ceste dipesche, j'ay à y ajouster que je viens d'estre adverty tout présentement que ung gentilhomme escossoys du comte d'Haran, nommé Forbez, qui a déjà passé et repassé une autre fois par l'Angleterre, a esté encore veu samedi dernier à Barvicq, où il arriva en poste, dont il partit bientost après pour venir en Escosse et aller à Hamilton devers le duc, pere de son maistre...

« Monsieur, « ajoute d'Oysel en *postscriptum,* » encores ai-je ouvert ce pacquet pour vous dire que tout présentement la royne a eu advis, de trois endroits qui se rapportent, que le comte d'Haran estoit luy-mesme arrivé en ce pays. Nous ne scavons en quel endroict, ny où il est, ny mesme si ceste nouvelle est en tout véritable. De ce qu'il s'en apprendra davantage je ne failliray vous en advertir.

« Enfin (dit-il en rouvrant encore sa lettre), vous verrez l'advis que nous avons de l'arrivée par deça du comte d'Haran, de laquelle je viens tout présentement estre certain... » (*Relat. polit. de la France avec l'Ecosse*, t. I, p. 352.)

L'arrivée du fugitif de France ne peut donc plus être mise en doute, et sa détestable influence sur l'esprit de son père ne paroît

que trop assurée. Dès le 10 septembre, le duc de Chatellerault et son fils, le comte d'Arran, se joignent aux rebelles. C'est ce que confirment les lettres suivantes :

4. — M. DE NOAILLES A M. LE CONNÉTABLE.

Avis que le duc de Chatellerault s'est déclaré chef des rebelles. — Leur lettre insolente à la reine régente. — Secours qu'ils espèrent d'Angleterre.

Monseigneur, passant par icy le sieur de Melvyn (Melville) à son retour d'Escosse pour vous aller retrouver, je n'ay voulu obmettre de vous faire ceste cy pour luy, pour avec si bonne occasion ne faillir à mon debvoir et par mesme moyen vous donner advis des nouvelles de ce pays... Je vous dirai de particulier seullement, Monseigneur, que le duc de Chastellerault s'est enfin declaré chef des rebelles dudit Escosse, et que tous ensemble escrivirent le 22e de ce mois, une lettre mutine à la royne régente, fondée sur la fortification commencée par nécessité au Petit-Lith, et pour avoir là quelque retraicte s'il est possible, et sont maintenant tous les grands de delà à s'armer et rassembler pour corre sus et empescher aux nostres leurs entreprinses et les défaire s'ils peuvent. A quoy ledict sieur d'Oysel faisoit remédier au mieux qu'il pouvoit, faisant advancer ladicte fortification et la pourvoir de vivres et de munitions pour attendre plus grand secours d'hommes et d'argent que celui qui est arrivé, estant en dangier que ladicte dame reyne régente, luy et tous les Françoys n'ayent cependant beaucoup à souffrir... Il s'entend que les dicts rebelles se promettent avoir secours de ceste royne (Élizabeth) s'ils sont assez forts. Toutefois la dicte dame m'asseure tousjours du contraire, avec beaucoup de bon langaige... *De Londres, ce* 28 *septembre* 1559.

(*Angl. Reg. XIII,* p. 624.)

5. — M. DE RUBEY, VICE-CHANCELIER D'ÉCOSSE, A M. DE NOAILLES (1).

Plaintes de l'ingratitude des Écossois. — Fâcheux effets de l'arrivée en Écosse du comte d'Arran, qui a déterminé la défection de son père, le duc de Chatellerault.

2 octobre 1559.

Monsieur, je ne vous diray point combien d'ayse j'ai receu de votre lettre pour la colligation et mutuelle amitié que vous plaist establir entre nous deux, laquelle je mettray peine entretenir et confirmer de ma part, par tous moyens et effets qui seront en ma puissance et que je cognoistray pouvoir vous estre agréable, vous priant ainsi le croire pour toujours. Sur quoy je laisseray ce propos pour vous dire, Monsieur, qu'il me déplaist bien de nous veoir reduicts à telle extrémité que soïons contraincts nous fortiffier contre ceulx qui (pour lès benefices du passé) *deberent nos invocantes ex rebus adversis explicare*. L'estat des affaires de deça n'estoit pas bien auparavant, mais la venue de celui que vous sçavez (le comte d'Arran) les a encore plus brouillés et exagérés pour avoir admené son pere à son poinct. — Lequel pour quelque démonstration qu'on lui puisse faire, *non solum non se corrigit, sed etiam gladium suum acuit, arcum intendit et componit, comparatis ad hoc telis mortiferis et factis ad instandum sagittis* : Qui me faict maintenant croire (ce que j'ay toujours pensé jusques icy, que la religion n'a esté mise sus par ceulx ci que pour couleur et prétexte, de sorte qu'on peut dire avec ce grand prophete David : *En parturit iniquita-*

(1) De Rubbay, ancien avocat du roi près le parlement de Paris, et qui, au grand scandale de la noblesse écossoise, avoit été revêtu par la reine douairière du titre de vice-chancelier d'Écosse. (TEULET, *Relat. polit.*, t. I, p. XI.)

tem, et facinore gravidus nephas pariet.— Mais aussi pouvons nous esperer *de eo justo adjutore*, et dire après luy *foveam excindit et cavat casurus in foveam a se factam : retorquebitur ejus conatus in caput ipsius; ejus credulitas in ipsius verticem deferetur.* Vous entendrez toutes particularitez de M. du Croc, qui me gardera de vous ennuïer de plus longue lettre, fors pour vous présenter mes tres humbles recommandations d'aussi bonne affection que je supplie le seigneur vous donner, Monsieur, santé en longue vie avec accomplissement de vos bons desirs.

Votre tres humble et affectionné serviteur,

DE RUBEY.

Mais continuons à résumer les faits qui intéressent l'histoire d'Écosse et de France, et qui se succèdent si rapidement.

Le 18 octobre 1559, le jour même du sacre de François II, les rebelles écossois, commandés par le duc de Chatellerault, entrent à Édimbourg. La régente se réfugie au Petit-Leith avec les troupes françoises venues à son secours. Les confédérés, enhardis par ce premier succès, prennent l'audacieuse résolution de destituer la régente, et la lui signifient en ces termes :

« Nous, les barons fideles de notre Souverain et de notre Sou« veraine, suspendons par des raisons graves l'autorité qui vous « étoit confiée, au nom de nos Souverains dont nous formons le « conseil par droit de naissance dans les affaires de notre commu« nauté. » (*Voy.* Tytler et Mignet.)

---

6. — LE ROI FRANÇOIS II AU COMTE DE LUDE.

6 oct., an. 1560.

Ordre de dissoudre une grande assemblée de séditieux et rebelles à Poitiers.

Monsieur du Ludde, parce que je suis adverty qu'il se doibt faire une grande assemblée de séditieux et rebelles à

Poictiers et ez environs où ils doibvent faire la masse des gens qu'ils veullent mettre ensemble, j'ay commandé à mon cousin le maréchal de Termes de marcher droict là avec toutes les forces qu'il a et telles qu'il assemblera encores pour leur rompre leurs desseings : et pour ce, je vous prie d'advertir toute la noblesse du pays que vous congnoissez m'estre fidelle et l'assembler pour avec icelle vous en venir trouver ledict mareschal et luy obéir en ce qu'il vous ordonnera pour mon service, ainsi que je me promects de vostre fidelité et bonne vouIunté, et surtout je vous prye de donner ordre d'estre bien adverty de ce qui se faict par aultre pour en donner advis d'heure à aultre audict mareschal, affin qu'il soit d'aultant mieulx adverty de ce qu'il aura à faire. Priant Dieu, Monsieur du Ludde, vous avoir en sa saincte et digne garde. De Saint-Germain-en-Laye le 6e jour d'octobre 1560.

Signé : FRANÇOYS.

Et plus bas : Robertet.

Suscription : A Monsieur le comte du Lude, cappitaine de cinquante hommes de mes ordonnances et mon lieutenant en mes païs et comté de Poictou, en l'absence de mon oncle le Roy de Navarre.

Les confédérés marchent sur Leith, mais sont battus par les François et se voient contraints d'abandonner Édimbourg dans la nuit du 5 novembre.

C'est alors que, toujours irrésolu, toujours vacillant, le duc de Chatellerault écrit au roi François II cette lettre d'excuse et de repentir qu'il désavouera plus tard.

7. — LE DUC DE CHATELLERAULT AU ROI.

A quelques mois de là, le duc de Chatellerault, toujours irrésolu et sans doute mécontent du rôle effacé qu'il joue parmi les révoltés, semble revenu à de meilleurs sentiments, et se réconcilie avec la reine douairière qui l'encourage à solliciter de la reine et du roi, son époux, l'amnistie et l'oubli de sa conduite. Hamilton suit

ce conseil, et voici la lettre par laquelle il déclare avoir remis un blanc-seing à la reine régente comme gage de sa fidélité, et offre à nouveau d'envoyer ses enfants en France comme otages. Cette curieuse lettre, qui peint si bien le manque de caractère du duc, fut, nous le verrons plus loin, désavouée par lui, — mais bien à tort, puisque la minute s'en trouve aux archives d'Angleterre, Reg. XIV, f° 347, où M. Teulet l'a puisée.

25 janvier 1559.

Sire, la fiance qu'il a pleu à la royne régente me donner de vostre bonté et clémence, m'a faict prendre la hardiesse de vous escripre pour vous supplier tres humblement de me recepvoir et les myens, en vostre bonne grace, et voulloir oblier et pardonner les choses passées, avec quelques articles dont je vous fais requete. Je luy ay mis mon blanc-scellé entre les mains pour seureté de ma fidélité vers vous et la royne, ma souveraine, que je vous supplie d'accepter; et apres avoir eu vostre responce, si me le voulez mander, j'envoyerai mes enffans en France. Sire, je supplie le Créateur vous donner, en santé et prospérité, très bonne et longue vie. De Glesgwo, le 25e jour de janvier 1559.

Vostre tres humble et tres obéissant serviteur,

JAMES.

On sait qu'après l'insuccès et la répression du tumulte d'Amboise, les réformés commencèrent à semer une foule d'écrits et de pamphlets destinés à battre en brèche la puissance des Guises. La question religieuse se dissimuloit encore sous la question politique. En France, comme en Écosse, la noblesse se sentoit blessée de se voir, sous le nom d'un roi mineur, gouvernée par des *étrangers* : comme si la maison de Guise, naturalisée françoise depuis 1506, illustre par ses nombreux services, alliée à toutes les grandes familles du royaume, fils de la vertueuse Anthoinette de Bourbon (oncles de la reine Marie Stuart, cousins-germains du roi de Navarre et du prince de Condé), n'avoient pas autant de titres à la faveur royale que cette foule des gentilshommes qui suscitèrent les guerres civiles de cette triste époque! Mais revenons à notre

sujet. Le factum qui suit est empreint de cette hostilité haineuse dont le parti frappoit tous les actes du gouvernement : nous n'en citerons que le passage relatif aux Écossois et au comte d'Arran tout spécialement.—Il est à l'adresse de la roine mère, que les réformés espéroient toujours attirer à leur parti.

8. — LA MANIERE D'APPAISER LES TROUBLES QUI SONT MAINTENANT EN FRANCE ET POURRONT ESTRE CI APRES. — A LA ROINE, MERE DU ROI (1).

« ... Des Ecossois je n'en parleroye, si ce n'estoit par nécessité, car je scay bien qu'ils n'ont besoin d'un tel advocat que moy. Tant y a que je suis contrainct de dire que ce n'est pas pour le seul faict de la religion qu'ils se sont élevez, comme aucuns d'entr'eux, qui sembloient estre gens entiers, le me ont dit. — Ça esté pour avoir receu beaucoup de mescontentements, après que d'amis et alliez, ils se sont rendus subjects volontaires de la couronne de France, ayant refusé l'alliance d'Angleterre, qui sembloit bien plus a leur advantaige, ils se sont apercous qu'on esloignoit du service de leur royne tous ceux qu'elle avoit de sa nation : et qu'estant façonnez aux mœurs d'aucuns de ses parents maternels, elle desdaignoit tous ceux de son pays, jusqu'à désadvouer ses propres parens, combien qu'ils fussent de mesme nom et armes.

« Entre autres choses ils ont trouvé fort estrange de voir le comte d'Aran, qui est le plus proche de la couronne d'Ecosse estre hay, sans pouvoir entendre la raison : combien que ce soit un prince autant vertueux et bien complexionné qu'on en pourroit trouver entre mille : tellement qu'il estoit contrainct de se tenir loin de la cour, pour n'avoir le mauvais visage et le desdain de ceux qui le devoient advancer. — Davantage, quand les grands seigneurs d'Escosse sont venus en France, ils ont veu devant leurs yeux les caresses qu'on fai-

(1) *Mémoires de Condé*, t. I, p. 584.

soit aux Anglois, anciens ennemis de la France et qu'on ne tenoit compte d'eux non plus que de vallets : en oultre les soldats qui estoient venus en France, pour le service du roy, s'en sont retournez si malotrus, pour faute de n'avoir esté payez de leurs gages, qu'ils n'avoient pas de quoy avoir un morceau de pain. Qui pis est, on a voulu rompre toutes les franchises anciennes, combien qu'en contractant l'alliance, elles eussent esté ratifiées. Et puis on s'est efforcé de mettre en avant des nouvelletez : voire jusques à vouloir oster les places fortes des mains des gouverneurs, pour les mettre au plaisir des François. Et comme ainsi soit qu'ils eussent tousjours esté accoustumez d'estre gouvernés par les princes du pays, on leur a donné pour les gouverner des François, gens de petite qualité et qui mesme n'avoient jamais esté de grand' estime en France. Voilà, Madame, qui a semblé insupportable aux Escossois. — Il est vrai que la dessus est survenue la querelle de religion qui les a encore plus esmeus, quand ils ont vu qu'on ne vouloit entendre raison, ny du faict de Dieu, ny du faict du monde. — Pensez, Madame, si c'estoit pour les appaiser quand ils entendirent que le comte d'Aran avoit esté contrainct de se sauver de vitesse, pour eviter le danger auquel il estoit d'estre pris au corps, et mis à mort, comme les menaces en avoient volé. Finablement quand ils surent la prise de son jeune frère, et l'inhumanité commise contre un gentilhomme escossois nommé Stuart, par gehennes extrardinaires, après que la Roine l'eut désavoué, pour donner plus d'audace à messieurs du Parlement, qui ne .uy en vouloient que trop autrement, et sans aucune occasion? Qu'on ne charge plus donc tout sur l'Évangile, Madame, et qu'on considere qu'un maistre peut bien tant agacer et pelauder son chien propre, qu'il est contrainct à la fin de lui monstrer les dents. »

Il est facile de réduire à néant les griefs exposés dans ce précédent et haineux factum. L'auteur, en s'y faisant l'avocat des Ecossois révoltés, se montre bien plus Anglois que François. Qu'y avoit-il de contraire aux intérêts de l'Ecosse, restée catholique jusqu'à ce jour, que la reine régnante s'appuyât sur la France pour combattre l'invasion de l'Angleterre protestante? La France, depuis des siècles, n'étoit-elle point l'alliée naturelle de l'Ecosse contre les projets d'annexion que ne cessoient de rêver les Anglois? — Quant au comte d'Aran, nous avons vu par quels actes il motiva les rigueurs du gouvernement françois et comment, après avoir soulevé le Poitou et mis Chatellerault en combustion, il crut prudent de s'évader et de se réfugier en Angleterre où, sous la protection de la reine Elisabeth, il put attendre le moment d'aller se joindre aux insurgés d'Ecosse, et déterminer la défection de son père, le duc Hamilton. — Quant au personnage du nom de Stuart dont il est question ensuite, soupçonné du meurtre du président Minart, il s'étoit prétendu parent de la reine, qui le désavoua. Il passoit pour auteur de projets incendiaires et fabricateur de balles empoisonnées. Un couplet huguenot contre le cardinal de Lorraine justifie assez les rigueurs dont il fut l'objet :

Garde-toi, cardinal,
Que tu ne sois traitté
A la minarde
D'une Stuarde!

Voici maintenant quelques autres pièces relatives au pays de Chatellerault et qui servent à apprécier l'état des esprits en ce pays après la propagande du comte d'Arran et son départ pour l'Ecosse.

23 octobre 1560.

9. — *Requeste presentée au roi par ceux de la religion prétendue refformée de Chasteleraült, pour avoir libre exercice de leur religion et n'estre point persecutez.*

Au Roy, nostre souverain prince et seigneur, en ses Estats generaux de France.

Supplient très-humblement vos pauvres subjectz de l'Eglise reformée du gouvernement de Chastellerault, disant qu'ilz rendent grâces à Dieu de ce qu'il lui a pleu vous donner,

Sire, le zelle et saincte affection de voulloir maintenant ouïr les plaintes et clameurs des supplians vos plus humbles subjectz, lesquelz se présentent devant Vostre Majesté, vous suppliant que puisqu'il est icy question du salut éternel des hommes, plus précieux que toutes les haultesses de ce monde, il vous plaise leur prester d'aultant plus grande attention et soucieuse audience ez humble requeste qu'ilz vous font : cependant considérer que ce n'a point esté par témérité que les fidelles des Eglises réformées se sont réglez à la discipline qu'ilz tiennent, puisque l'Evangile n'avoit plus de lieu, ne par ainsy la vraye religion.

Que ce n'a point esté par audace, puisque c'est l'esprit de Dieu qui contrainct les siens à l'honorer purement, selon sa parolle, soubz quelque danger que ce soit.

Considérez aussy qu'il y a ung merveilleux nombre de telles Eglises et fidelles qui se sont rangez à ceste réformation, suyvant l'Evangile, comme ilz croient et s'asseurent.

Et parce qu'ilz y sont tourmentez et empeschez, ils supplient Vostre Majesté d'y pourveoir par vostre résolution, affin que Dieu soit honoré de tous, Vous recongneu comme nostre Prince et naturel Seigneur, et obvier aux aultres maulx qui en pourront advenir.

Et affin, Sire, qu'il soit notoire quelles doctrines nous tenons, sommes prestz avec touttes lesdictes Eglises de les soustenir devant tous juges compétents; et si, par l'Evangile, est monstré qu'il y ayt erreur, nous en despartir : et à ceste fin, presentons à Vostre Majesté nostre confession de foy, avec l'estat de la police et discipline que nous tenons.

Et pour ce fait demandons seur accez, demeure et retour pour touttes personnes, mesmes de porter tous livres, de quelques pays que ce soit, et pour ceulx du royaume qui sont contrainctz d'estre absentz pour la mesme cause, ostages estre donnez, affin de ne se veoir en danger et inconvéniens

de Jehan Huss et Jerosme de Prague, au concile de Constance ; que ceste asseurance soit faicte par votre édict, Sire, publiée en la présente assemblée des Estatz, et aprez par tout vostre royaulme d'une mesme teneur, affin de ne nous veoir frustrez du bénéfice de Vostre Majesté par ceulx desquels nous nous craignons, comme a esté faict puis naguères par les édictz en si grand nombre et si contraires en si peu de jours, avec lettres de cachet et créances contraires aux ecdictz; et néantmoings apportez à voz officiers par mesmes messagers, tellement que la deliberation que lesdictz supplians et aultres de leur confession avoient de se présenter, après l'édict du 17e mars dernier, qui promectent seureté, dattées en parolle de Roy, leur fust soudain empesché par lesdictes contrariettez, dont s'en ensuit grand inconvénient que un peuple ne se puisse asseurer aux promesses de son prince. Et par ce, Sire, que les adversaires appellent nos assembleez, illicites, et la doctrine, sédition et mutinerie, demandons telles choses ne nous estre imputeez, parce que veritablement ce ne sont que pures calomnies, desquelz se sont servis les Juifs et payens contre Jesus-Christ et ses apostres.

Nous supplions aussy Vostre Majesté, Sire, que pour estre informé du tout, et affin que les adversaires ne la tourmentent plus pour l'irriter contre nous par calomnieuses mensonges, et affin aussy copper la voye à touz accidens, il luy playse appeler messieurs les Princes, les Connestable et Admiral, pour assister avec elle, pour l'honneur de Dieu, à toutte la proposition, discours, dispute et resolution de l'affaire, et apporter le livre de la Saincte Bible, nommer juges compétans pour la descision du faict, suivant icelle saincte Bible, sauf toutesfois les récusations particullières à l'une et à l'aultre des parties; et affin que chascun entende la substance de la doctrine, requérant que toutte la dispute soit en

langue françoise, comme generallement congneue à toutte l'assemblée, et que pour le moings, qui allèguera aultre langue, l'interprétera en françoys.

Et pour congnoistre les parties, il est nécessaire les nommer; il est donc ainsy, qu'aujourd'huy en France, la religion consiste en deux manières de gens, assavoir les Papistes et Évangélistes. Les Papistes tiennent pour parties, persécutent et poursuivent à ruiner tous ceulx qui suivent l'Evangile, et comme ils s'asseurent sont rangez aux Eglises reformeez. Les Évangelistes tiennent pour parties en ceste affaire, et *convient à amendement* le pape, tous cardinaulx, patriarches, archevesques, evesques, moynes, prebtres, docteurs, scolasticques et tous aultres quilz appellent improprement comme il nous semble; il les tiennent pour parties, d'aultant que leur oysiveté deppend de soustenir la papauté.

Et puisque Dieu a faict veoir tant de preuves que ce n'est sans cause notoire qu'il y a controverse en la religion, et mesme que sans l'esprit de Dieu Vostre Majesté n'auroit esté esmeue à entendre la cause au Concile pendant, et la décision s'attend, il soit pardonné par elle et lesdictz Estats : que pour la religion nul ne soit persécuté, ains soit libre de persévérer suivant nostredite confession et estat de police, nous soubzmettant tousjours aussy volontairement que raisonnablement en toutes aultres choses à la correction de vous, Sire, vos magistrats et officiers.

La fin, Sire, sera de faire veoir, avec la doctrine l'honneur de Dieu et dilection du prochain, une sy notoire réfutation des calomnies que l'on nous impose, que comme nous avons et tenons l'instruction du magistrat, vous debvons civils (*sic*) et aultre chose de la police civile. que nos adversaires ont voulu faire accroire que nous rejetons, affin de nous faire hayr par telles impostures : aussy tant s'en fault que nous en serons trouvez seulz observateurs, rendant à Dieu seul noz cons-

ciences, et à vous, nostre Prince et souverain Magistrat, ordonné de luy corps et biens pour vostre service ; voire que sy Vostre Majesté n'est satisfaicte de ce qu'elle prend de noz biens, elle en preigne à sa discretion. Et ce faisant, Sire, nous continuerons à prier nostre Dieu et Père qu'il vous doint, avec l'accroissement de vostre aage, plénitude de sagesse, prudence et vertu pour continuer toutte vostre vye et vostre prospérité a jamais ceste monarchye soubz l'obeissance de vostre sceptre royal.

Signé Maroteau, comme ayant charge et procuration desdictz requerans.

Et depuis, au dessoubz, Signé, T. Canche.

---

10. — *Lettre de Monsieur de Montpesat à Monsieur le cardinal de Lorraine, luy envoiant la requeste précédente de ceux de la religion de Chastellerault, du* 23[e] *octobre* 1560.

Monseigneur, de ce que j'ay peu apprendre depuis que je suis en ce pays, j'en ay donné tousjours advis à monseigneur vostre frère, m'assurant que c'estoit aultant que le vous escripre, sans vous ennuyer de mes lettres, — la présente sera pour vous dire que samedy dernier, estant assemblez les Estatz de Chastelleraull pour adviser d'envoyer aux Estatz de Poictou, le 28[e] de ce moys, à Poictiers, il y eust un fou du duché qui vint présenter une requeste de laquelle je vous envoye un double, et croy que peu de gens l'advoueront : sy est ce que je ne l'ay voulu mettre en cette peine, craignant qu'il y en eust plus que je ne pense ; je ne sceuz que hier quelle eust esté présentée, qui est l'occasion que je ne la vous ay envoiée plus tost ; et parce que je me délibère de tenir les Estatz de Poictou, je vous suplie très humblement

me commander ce que nous aurons à faire de ce faict et sy l'on fera présenter ladicte requeste.

Monseigneur, il vous plaira me commander voz bons plaisirs que je accompliray à mon pouvoir, et prie Dieu qu'il vous doinct en très bonne santé, heureure et longue vie.

Faict au Fou, le 23e d'octobre 1560.

Vostre très humble et très obeissant serviteur,

MONTPEZAT.

Et en la suscription est escript :

A Monseigneur,

Monseigneur le Cardinal de Lorraine.

---

11. — *Response de la royne, mère du roy, à la lettre dudict sieur de Montpesat.*

Monsieur de Montpezat, jay receu vostre lettre avecques *l'honneste* requeste que vous m'avez envoyée, laquelle je vous advise que le roy seroit bien marry d'avoir sceu quelle eust esté leue aux Estatz de Poictiers, mais il désire bien que vous donniez ordre de faire, s'il est possible, attrapper celuy qui la vous a presentée pour le faire loger et mettre en lieu où vous luy en peussiez respondre, en vous asseurant que vous ne luy scauriez faire plus grand service, et de tenir la main ausdits estatz qu'il ne se face chose de scandalle ou le remedde ne soit aussy tost applicqué, et de tout nous faire part : priant Dieu, Monsieur de Montpezat, vous donner ce que plus désirez, etc.

(La suite prochainement.)

IV. — LES POULETS D'HENRI III

A LA DUCHESSE D'UZÈS.

(Vers 1580-1584.)

Antoine de Crussol, premièrement comte de Crussol et vicomte d'Uzès, pays dont il fit hommage au roy le 26 mars 1547; puis duc d'Uzès, pair de France, commandoit à Abbeville, Monstreuil et aux environs, en 1558; il prêtoit serment de conseiller d'Estat le 14 février 1560 : étoit chevalier d'honneur de la roine, capitaine de cinquante hommes d'armes; eut commission de commandant dans le pays du Dauphiné, de Languedoc et de Provence, par lettres du 10 décembre suivant (1562); et fut soupçonné d'avoir part aux mouvements des religionnaires en la même année. — C'est en sa faveur que le vicomté d'Uzès fut d'abord érigé en duché, l'an 1565, et ensuite en pairie en 1572. Le roi lui donna commission, le 6 août 1570, pour aller tenir les états de Languedoc en la ville de Beaucaire. Il étoit, en 1572, chevalier d'honneur de la reine-mère, qu'il conduisit au mariage du roi de Navarre avec Marguerite de France, et qui donna quittance à Paris, le 30 septembre de la même année, à Etienne Galmet, trésorier des guerres, de 550 liv. sur son état de capitaine de cinquante hommes d'armes. Cette quittance est scellée de son sceau en cire rouge, écartelé au 1er et fascé de 6 pièces, au 2 et 3 une bande, et sur le tout un écusson chargé de trois bandes.

« Le duc d'Uzès mourut le 15 août 1573, sans enfants de Françoise de Clermont, comtesse de Tonnerre, dame d'un grand crédit, qu'il avoit épousée par contrat du 10 avril 1556, après Pâques. Elle étoit alors veuve de François, seigneur du Bellay, et fille de Bernardin de Clermont, seigneur de Tallard, et d'Anne de Husson. Elle vivoit, veuve du duc d'Uzès, en 1596. Son mari, par son testament du 20 décembre 1556, lui avoit donné la légitime qui lui appartenoit sur les biens que son père lui avoit légués. »

Telle est la notice que nous fournissent sur la duchesse d'Uzès les documents généalogiques du Cabinet des titres. Mais Le Laboureur, dans ses notes sur Castelnau, nous la fait mieux connoître. — « La duchesse d'Uzès, de laquelle parle le sieur de Castelnau, est celle dont il est fait mention au libelle ou placart intitulé *Régime de la santé*, et qu'on soupçonnoit de vouloir attirer la reine

Catherine à l'hérésie. Elle s'appeloit Françoise de Clermont, et fut fille de Bernardin, vicomte de Tallard, et d'Anne Husson de Tonnerre. Ce fut une dame très-spirituelle et particulièrement douée de toutes les qualités nécessaires à la cour, où elle se rendit maistresse de toutes sortes d'intrigues et servit principalement beaucoup au parti de la Religion qu'elle professa hautement, et moins par zèle que par intérest d'estre considérée comme elle fut de l'une et de l'autre part. — La royne Catherine l'employoit sous main dans les besoings qu'elle avoit de s'assurer des huguenots, quand elle craignoit d'estre pressée d'ailleurs, et laissoit échapper, à dessein, des secrets qu'elle sçavoit bien qu'elle recueilleroit pour en faire son profit; et elle, de son costé, lui donnoit de bons avis. Enfin, toutes deux estoient d'intelligence pour s'entremaintenir, avec liberté de se tromper, quand elles pouvoient, en faveur du parti qu'elles tenoient; et de sa part elle en usa toujours fort bien, en ce qui touchoit les intérests de la roine. Au reste, elle se dispensa des apparences scrupuleuses que les ministres désiroient en toutes les dames du petit troupeau, pour donner bonne odeur à à la réforme, et se conserva une liberté tout entière de vivre à sa mode, et d'estendre ses inclinations sur les catholiques ou huguenots, comme il luy plaisoit. Il est parlé d'elle en la vie du maréchal de Tavannes, et je remarque encore, qu'entr'autres gentillesses d'esprit, elle avoit de bons mots et de belles réparties. A propos de la promotion de dix-huit chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, faite en 1560 par le roi Charles IX, qui fut fort critiquée à cette époque, madame de Crussol dit au roi qu'il avoit fort bien advisé de n'en faire que dix-huit et non pas vingt, car on les eût appelés les *vins nouveaux*, par allusion aux vins nouveaux de cette année, *qui étoient tous ginguets et ne valloient rien.* — N'ayant point d'enfants de ses deux mariages, elle unit Louise de Clermont, sa nièce, avec Jacques de Crussol, son frère et présomptif héritier, duquel celle-ci eut le feu duc d'Uzès, mort en 1657. »

La duchesse d'Uzès, usant de cette grande liberté d'esprit et d'opinion que la cour souffroit en elle, vivoit en une sorte d'intimité avec la reine mère, avec Henri III comme avec la reine de Navarre, le prince de Condé, et surtout avec la spirituelle princesse de Conti. — M. Guessard, dans son livre : *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*, a reproduit dix-huit lettres de cette princesse à madame d'Uzès, qu'elle appelle *ma Sybille*. Ces lettres sont empreintes d'une familiarité pleine de charme sous la plume facile de la reine de Navarre. — Le volume *du fonds français* 3381 (*anc. f.* 8884), d'où M. Guessard a tiré trois de ces lettres, est exclusivement formé de missives à l'adresse de la vieille duchesse, qui

semble comme l'oracle, sinon de la cour, tout au moins de la famille royale. On y trouve un grand nombre de lettres de la reine mère, dont elle est également la sibille. Ces lettres sortent tout à fait du style habituel de l'auteur; Catherine s'y montre, comme sa fille, familière et facétieuse : elle clot chacune de ses missives à sa sibille par une foule de pince-nez moqueurs, sorte d'attribut de toute vieille sibille : seulement, là comme dans toutes ses autres lettres, l'orthographe est horriblement vicieuse et l'écriture détestable. On peut dire qu'ici Catherine, en ce genre, s'est surpassée : et il faudra toute l'habileté de M. le comte de la Ferrière-Percy pour arriver à déchiffrer ces horribles logogryphes (1). Nous lui en laissons volontiers le soin. Aux lettres de Marguerite, publiées par M. Guessard, de Catherine, dont M. de la Ferrière prépare l'impression, de la princesse de Conty, que nous nous proposons de reproduire, nous allons joindre les huit *poulets* du roi Henri III qu'on va lire. Ces billets, échappés à la plume du dernier des Valois, ne sont pas de nature à rehausser leur auteur dans l'estime publique : à part les expressions de tendresse et d'affection qu'on y trouve pour la reine mère et pour la reine de Navarre, ils répondent trop bien à l'idée que l'on a généralement de ce pauvre prince, dont la noblesse, l'esprit et le caractère alloient s'éteignant dans une vie molle et efféminée, dans des conversations puériles et dans d'ignobles plaisirs. « Esprit incompréhensible ! (a dit de Thou) en certaines choses capable de soutenir son rang : en quelques autres, au-dessous même de l'enfance ! »

Voici ces billets, ornés comme ceux de la reine mère, de nombreux pince-nez, avec les incorrections grammaticales, les concetti, les équivoques qui les singularisent, mais toutefois sans les hardiesses calligraphiques qui révèlent le cynisme de l'auteur. N'oublions pas que ces bagatelles sont à l'adresse d'une femme plus que sexagénaire.

I. — *Henri III à madame d'Uzès.*

(*Fr.* 3381, *f°* 1er.)

Ma bonne amye, vieille, vieille, et toutefois belle, belle ! mandez moy des nouvelles de ma bonne mere. Car c'est ce quil me faict vivre heureus, quant je sai quelle soyt en

(1) On sait que M. de la Ferrière travaille depuis plusieurs années au volumineux recueil des lettres de Catherine de Médicis.

bonne santté. Faictes luy byen passer le tamps, et que je la retrouve bien guarye. D'avance, je m'assure que comme à votre désir, vous embellissez quant vous voulez que l'anvie vous an viendra aincy, pour effacer touttes celles qui ont vollé l'apotiquayre, à qui Dieu fasse pardon!... Si vous voulez toutefois letres de represailles, pour ne vous *punyr* (?) assez bien. Reponce, sans cella, je le scay, m'enuyrai. Je me porte tres bien. Adieu.

II. — *Henri III à madame d'Uzés.*

(*Fr.* 3381, *f*° 9.)

A celle qui les passe toutes, mais an quoi? cella vous sera tres aisé pour l'expliquer comme il vous playra, car pour moy je l'antands saynement. Cest à vous à qui je parle et de qui je parle. Revenez, ma tres antienne amie, car La Fere est prinse, et nous voullont fayre bonne chere, qui ne peust estre antière sans vous, certes. Et cependant, aymée vous ai tousiours, car vous le merité et vous ayme. S'il vous faites responsse, elle sera ressue et leue de bon cueur. Adieu.

Vostre barbe chenue
Et qui est trop toufue,
Qui an ce tamps vous sue,
Gardez quelle ne pue!

III. — *Henri III à la duchesse d'Uzès.*

(*Fr.* 3381, *f*° 17.)

Je suis tres aise que panssant ne vous anvoïer que une lettre, c'aist esté un préservatif contre ce qui peut aporter la peste, qomme mauvaise senteur et d'Escars (1); puisquil soul-

(1) Jean d'Escars, prince de Carency comte de la Vauguyon et beau-frère de la duchesse d'Uzès.

laict... estre mieulx advisé. Il se trouve tant de remedes contre les mauvaises senteurs! Au reste, sil vous ne revenez byen tost, je vous aïrai, et s'il ne me ramenez ma bonne mere en très bonne santé, car cest tout mon bonheur. Faittes luy tousiours souvenir de moy, pucelle ma mie, et aussi a la reyne nostre bonne seur. Que cet immondice de d'Escars ne nous ampeste cest belle fleur de Daufiné, car nous an avons trop affaire. Je suis tousiours a Fontenebleau, ou je me porte fort byen. — Ainsy soyt-il de vous.

L'age ne sert qu'a ruiner les maisons
Et sur vous n'a acquis nul advantaige
Jusques icy. — Mais guardez qu'au visaige
Vous ny montriez infinies saisons!

IV. — *Henri III à la duchesse d'Uzès.*

(*Fr.* 3381, *f°* 23.)

Vous aurez ce mot mal rymé et non rimé, mais pour la prose qui y sera, sella vous incitra, s'il vous plaist, a me faire response, que cepandant j'attandray an devotyon de n'estre le dernier a replicquer. Tenez vous saine et surtout ramenez moy nostre bonne mere saine, car dela dépand tout mon bon heur, et me tenez an la bonne grace de nostre bonne seur, qui croyra, s'yl luy plaist, que plus elle yra avant, et plus je ranforceray sil se peust l'afection que j'ay a laimer et servir, comme le très bon frère, qui aime mieus ce nom la — et le faict, de son costé, quant et quant que tout aultre chose : vous aves là des amorreus a ce que l'on dist, bien froits : escrivez m'an. Adieu la plus belle pucelle de France, aymés moy toujours. De Paris, le tyers de septembre.

V. — *Henri III à la duchesse d'Uzès.*

(*Fr.* 3381, *f*° 33.)

Jeunesse et beauté si unies an vostre personne me faict réveiller les esprits pour me ramantevoyr ceste belle dame, madame la duchesse d'Uzès, que je prye a Dieu (qu'elle) guaigne son procès; mais bon droyct a byen besoing d'ajde an ce tamps, comme vous scavez. Mandés moi de vos nouvelles par ce porteur, qui panse estre sorti de vos costes! Je ne scai ce qui an est, mais en cella est en ylyade l'amour entre vous deus, honneste s'antand; il est byen ammanché, Madame! pour moy, je vois Montigny, mais que Marion ne le saiche pas! Je me porte fort byen, ma jambe s'an va guerye. Je vous ayme fort et me recommande a vous et aus deus evangelistes Messieurs de Lenoncourt et de la Vauguion.

VI. — *Henri III à madame d'Uzès.*

(*Fr.* 3381, *f*° 37.)

Ma belle Dame, je ne dirai plus donques ni vieille ni jeune, puisque l'on doute de vostre aige et de vostre beaulté. L'on an est si certein que l'on ne vous donne que quinze ans ou environ. Je m'an contanteray, si voulez, comme dict Mons. de Cantal, que nous soyons a sa mode, pour un traict! car croyez que, comme je n'ay point tasté de duchesse, vous n'avez point tasté d'un roy. Or se sera quant vous vouldrez: et ne m'abusez, car pour vous je delairay Montigny. Je ne scay que vous mander, sinon que la santé est avecques moy et la voulonté de vous estre très bon amy, et an procès et an tout: je vous voyrai an vostre logis plus tost que ne panssez,

avant que voyéz maman. Adjeu, je me recommande a ses chers seygneurs et a la pantère Montigny (1), si pantère elle est.

VII. — *Henri III à madame d'Uzès.*

(*Fr.* 3381, *f*° 41.)

Si le tamps i aportoict amandemant, je crojrois que vous seriez en cella tres heureuse, mais plus un chemin est fraïai et plus il se creuse tant : pis pour celles de qui les années font un tel tort, mais si vous estes de celles là, ajdez vous des receptes qui se font pour y donner ordre, et plus tost tard que jamais. Vous ne m'escrivez plus, je ne scay sy je suis an oubli ou an mal talland : Je n'an veus de vous, ni l'un ni l'autre, ni la santeur de Monsieur Descars que je crins pour vous tant hantter, (et qu'il) vous fasse par son nez tanter : toutefoys vous an avez veus d'aultres et de plus et de moings, je ne dis pas punetz, car je suis trop loing de luy pour an juger, mais vous le pouvez byen scavoir. — Mandez moy des nouvelles de la bonne mère et de la bonne seur, et une foys le jour, je vous an suplye, souvenez les de moy, car je n'ai qu'eus au cœur et an l'ame. Aimez moy byen toujours. Dieu vous donne encores unne foys l'age qu'avez (2).

(1) Montigny (mademoiselle de), fille de Claude d'Amoncourt, seigneur de Montigny-sur-Aube, et de Charlotte de Clermont, mariée plus tard à N Barillon, conseiller d'Etat; elle était nièce de la duchesse d'Uzès.

(2) Ce poulet notamment est illustré, au bas, de certains traits de plume qu'on n'oseroit reproduire.

VIII. — *Henri III à madame d'Uzès.*

(*Fr.* 3381, *f*° 71.)

Ma bonne et vieille amye, come un peu plus agée que moy de quelques mois, j'ai cuidé croire vostre advis d'estre le porteur de la response à la vostre, mays ancores qui je la touche du doibt, si vous ferai ceste sy, non que je la croie digne de paroistre apres ce que m'aves escrist; mais pour vous donner carrière et vous inciter à vous (re) jouir à vostre mors (mords), que je sai n'avoir besoing d'estre secouru, tant celui de la langue que de l'autre partie, que je crins etre trop an décadance, bien que je l'estime s'être assez bien moriginé, pour n'avoir oubliay ce qui s'aprand assez tost, et s'oublie fort tard : je sai que j'en parle devant les maistres, mais, à cella, aprantif il est maistre passé. Si vous estiez icy je lairois pour vous Poissy : il ni a rien qui méritte que l'on i pance, et seroit aller voir pis que Satan qui yroit pour chose qui y fust; mais le saint tamps de caresme m'i faict aller, en toutes euvres qui se doibvent (1).

Suscription : A Madame d'Uzès, celle qui est en la fleur de ses ans.

Poulet à la dite dame.

(1) Poissy, où se tint le fameux colloque de 1561. On sait que saint Louis y naquit, que Philippe le Bel y fit élever la somptueuse église et le monastère de religieuses de l'ordre de Saint-Dominique sur l'emplacement même où la reine Blanche accoucha. Depuis ce temps, ce lieu étoit resté en grande vénération. Plusieurs rois, princes et princesses y avoient leur sépulture, et de nombreux pèlerinages s'y faisoient.

V. — CHANSON NOUVELLE DE LA VILLE DE LA MURE,

Composée par un seigneur qui estoit au siége et prinse d'icelle. Et se chante sur le chant de la Ligue. (*Arsenal.* — Joyeux Bouquet des chansons, an. 1583, p. 14, 18, n° 8731, B. L.)

La petite ville de la Mure (en Isère) fut quelque temps, au XVIe siècle notamment, une place bien fortifiée, dominée par une citadelle et un château-fort. Elle fut prise et reprise par les catholiques et les réformés et eut beaucoup à souffrir durant les guerres religieuses. — La pièce qui suit est antérieure à la Ligue; la maison de Lorraine n'avoit pas encore fait sa scission avec Henri III.

« Au mois de septembre 1580, le duc de Mayenne, avec 7,000 fantassins et 1,000 hommes de cavalerie vint dans le Graisivaudan, passa dans la Mateysine et s'attacha au siége de la Mure. Les protestants, qui tenoient à la conservation de cette place, y avoient jeté 800 hommes avec des provisions de bouche et de guerre. Les forces des assiégeants s'élevoient à plus de 12,000 hommes avec dix-huit pièces d'artillerie disposées sur trois points. Le bastion qui couvroit la ville fut emporté après deux vives attaques. On donna ensuite deux assauts : les catholiques, repoussés chaque fois, y perdirent plus de 400 hommes.

« Lesdiguières, posté à Saint-Jean d'Hérans, ne cessoit d'inquiéter les assiégeants : il réussit à leur enlever au Beaumont un poste défendu par 300 hommes, dont la plupart furent tués ou mis hors de combat : pendant ce temps, un renfort de 80 arquebusiers parvint à pénétrer dans la ville. Les habitants avoient pris les armes et se défendoient avec un courage qui tenoit du désespoir. Tous étoient devenus soldats : les femmes mêmes déployèrent une valeur au-dessus de leur sexe. On cite surtout l'une d'elle que les assiégeants avoient nommée *Cotte rouge* à cause de la couleur de sa jupe. Continuellement sous les armes, on la trouvoit partout, soit aux assauts, soit aux sorties, et l'on remarqua, comme une chose extraordinaire, qu'elle ne fut jamais blessée. Lés assiégés se défendirent jusqu'à la dernière extrémité : lorsqu'ils virent

leurs murailles ouvertes de toutes parts ils mirent le feu à la ville et se renfermèrent dans la citadelle. Mais au bout de trois jours, se trouvant dépourvus de provisions, ils demandèrent à capituler. Leur résistance avoit duré plus de six semaines. Le duc de Mayenne, fatigué de la longueur du siége, accorda tout ce que les habitants lui demandèrent et se retira à Grenoble. » — (PILOT, *Statistique de l'Isère*, t. III, p. 288.)

Rendez-vous, rendez, Messieurs de la Mure,
Ne nous faictes plus coucher sur la dure,
Sans estre si endurcis,
Rendez vous tous aux mercis
De nostre prince très doux,
Qui vous pardonnera tous.

Pauvres insensez, vous faictes la guerre
A celuy qui tient le frein du tonnerre,
Et puis sans foy, et sans loy,
Vous irritez vostre Roy!
Si vous ne vous avisez,
Vous serez tous massacrez.

Desia vous voyez (ô pauvre canaille!)
Nos soldats logez, sur vostre muraille,
Faites fuyr les corbeaux,
Ils feront de vous morceaux,
Après que serez morts,
Ils se paistront de voz corps.

Voz murs voz rempars, et voz forteresses,
Ne nous garderont de faire des brèches.
Et cognoistrez à l'assaut
La valeur de Livaraut.
Sacremort, et ses soldats,
Forceront tous voz rampars.

La noblesse aussi ira de furie,
Pour mieux soustenir nostre infanterie,
Monsieur de Tavanes prompt,
Sautera dans l'esperon,
Et redoublant son effort,
Mettra voz soldats à mort.

Alors vous verrez de grands sacrifices !
Puis en descendant aux champs plutonices,
Vous sentirez le tourment,
Du vautour, du chien gourmand,
Vous sentirez les douleurs
Des infernales fureurs.

Aspremont, premier, sortez de la ville,
Vous qui commandez, venez à la file,
L'Esdiguières vous promet,
Morges, Blascon, Gouvernet,
De bien tost vous secourir :
Mais nous le ferons mentir.

N'ayez plus recours à la citadelle :
Mais vous résolvez de sortir d'icelle,
Dix huict doubles canons,
Vous battront voz esperons,
Et de quatre cents pionniers,
Nous ferons de beaux terriers.

N'espérez jamais que l'hiver nous chasse,
Nous sommes armez contre la glace,
Nous avons de bons manteaux,
Qui s'opposeront aux eaux :
La mort plus tost vous viendra,
Que l'hyver ne nous prendra.

Car le Dieu du ciel qui nous donne force,
Mettra dans noz cœurs une vive amorce :
Il nous encouragera,
Et de vous nous gardera,
Et par noz glaives tranchans,
Il vaincra tous les meschans.

Sus donc! ô soldats, ne craignez la peine.
N'abandonnez pas nostre Duc du Meyne,
Suivez tousiours valeureux,
Mandelot le généreux,
Qui serviteur de son Roy,
Combat pour sa saincte foy.

Monstrez-vous François remplis d'hardiesse,
Prenez vos harnois, et fendez la presse :
Terrassons tous ces mutins,
Qui sont chargez des butins
Du paysan villager,
Qui sont allé forrager.

Teignons dans leur sang noz armes tranchantes,
Et coupons le fil de vies meschantes,
Dont ils ont le corps remplis,
Et chassons tous leurs esprits,
Dans les enfers ténébreux,
Dont l'huys est ouvert pour eux.

Et puis nous serons nobles par les armes,
Prisez d'un chacun, caressez des dames.
Un chacun nous bénira,
Et nous bénissant dira :
Voyla ce fier bataillant,
Qui s'est monstré fort vaillant!

VI. — LA BATAILLE DE FLEURUS.

JUILLET 1690.

Voici un genre de documents qui, pour n'être point habituellement recueilli dans nos archives publiques, n'est cependant point dépourvu d'un certain intérêt. C'est la lettre d'un simple soldat, cordonnier de profession qui, témoin et acteur dans la campagne que le maréchal de Luxembourg eut à soutenir contre les armées combinées des Hollandois, des Anglois et des Allemands, fait à sa famille le récit de la célèbre bataille de Fleurus, à laquelle il vient de prendre part.

Du camp devant Fleury, le 4 juil. 1690.

MON CHER PERE ET HONNORÉ,

Ces lignes seront pour vous embrasser et pour vous faire scavoir l'estat de ma santé qui est bien bonne à vous rendre service, priant Dieu qu'ainsi soit de vous, de ma mère, de mon honcle, de ma tante, de toute la maison, que peut estre jamais ne reverray : vous diray pour nouvelle que j'avons défaict les ennemis, avons tout tué, passé au fil de l'espée. Vous sçavez que le premier juillet mois présent, Luxembourg nous faict commander pour aller attaquer les ennemis qui estoient della la Chambre (Sambre). (Les ennemis, qui gardoient une porte forte avantageuse) avec 200 dragons que passerent dessous le ventre des ennemis; Du Maine estoit nostre commandant, qui est un brave homme, qui ne craint point son pareil ! Sur le midy j'avons donné l'attaque aux ennemis, qui estoient des bougres qui se faisoient chapler en piesses : Les poussames et reculames, c'est à dire qu'il nous falloit bien battre. Ah mon pere, si vous eussiés veu sa ! Ce n'est pas une guerre, c'est un massagre ! Je vous fairions trembler ! Je n'avions pas pourtant peur ; ny penssée de mort

Je n'ay regretté que mon camarade Lafleur quy fut tué d'un coup de fauconneau : Dieu aye son ame! Je le plaindray toute ma vie. Ah vous ne scavez pas qu'est la guerre! n'atrouvions pas de gens pour donner l'assistance dans l'armée! L'un crioit : *Je suis mort!* et l'autre respondoit : *Point de cella, marche cadet!* Et puis après ne faut rien dire! — J'avons marché plus de deux lieux sur les corps morts dont il y en avoient qui crioient encore, et en avons tué tant que vous ne pourriez dire. Dites à Joseph Flachier que asture que j'ay veu le loup, il me le paira, et à François Tournaire aussy, au retour de la campagne, mais que le bon Dieu me tienne en bonne santé, je ne le crains point, et ferai crever mes ennemis. — J'avons poursuivi les ennemis plus de trois lieux et en avons pris beaucoup de parpaïols, dont il y en a un de *Courmarin*. De cent ans depuis que le monde est monde n'avions pas veu une batterie sy rude : Point de pitiè, tout de carnage, sabre à la main toujours, tuant de gens que je ne say! Il y a bien autre chose, Luxembourg fit braquer les canons tout de cartouches, qui fesoient le diable à quatre; ils esclairssirent les rangs et en apres donimes dedans et les rompimes, et en fimes un grand chaple. Bref nous les couchimes pendant longtemps et sont tous deffaits et ont restés sur le champ de bataille, à ce qu'en dit M. Darnal, nostre mareschal des logis, 8000 hommes! Avons pris 6000 prisonniers, dont il i en a plusieurs huguenots, 49 piesses de canons; — mon camarade Picard, qui est un brave homme, a pris deux timballes : et de mort il y a deux princes de Saxe, de Lunebourg et l'oncle du prince d'Orange, mais je voudrois bien qu'il fut à sa place : car Dieu luy pardonne il est cause de toutes ces querelles. Encore est mort beaucoup d'officiers : Valdek est fuy avec les fuyards de l'armée.

Pour nous autres avons perdu plusieurs officiers. Cham-

pagne a esté presque tout tué (1). Cestoit une boucherie. Mais passiance, nous venons pas à la guerre pour y naistre. Je ne croyois pas ce mestier fust cy rude! faut coucher a cheval, ah vaudroit mieux estre à Brignolle tirer le Lignol (2). Mais enfin faut naviguer sellon la mer! — Dites au pere Jule qu'il prie Dieu pour moy, car peut estre jamais vous verray. Je me fache d'avoir pas creu ma mere, qui me disoit toujours : *Jacques Trabaillo, nagues pas à la guerro!* mais j'ay vouleu manger la vaque enragée; paciance! l'homme de chambre de M. Lachétardi m'a dit que tout n'estoit pas là, et que nous batrions encore... Faites mes baise mains a mon honcle M.... François et dittes luy que nous vienne S.... car il ne scait pas quel pain on donne... Complimens a Mlle Izabeau Vera... que les jours me sont des années et que les années me sont des siecles et que si je tourne fairïons le mariage. Sallués Me Jacques Laugier le distillaire de brandevin et dites luy qu'il se vand icy 2 escus le pot. — Faittes mes baisemains à mon parin et a ma meirine.

Antoine quelle resta quatre solz devant des solliers que je luy avois accomodé, faites vous les payer.

Adieu mon pere, la benediction de Dieu vous soit donnée car peut etre jamais vous verrai. Dites à mon frère qu'il vous soit bien obeissant fils.

JACQUES CHAUTARD.

Cavalier du régiment de la mestro du camp de la Compaignie du Chevalier d'Artaud a présent en Flandres.

Suscription : La présante soit donnée
A metre Pierre Chöt... (*Déchiré.*)
Mon pere... —
Brignolle... —
Carancy... —
A... —

(1) Lisez, comme confirmation de cette mention de l'héroïsme du régiment de Champagne, l'extrait qui suit cette lettre.

(2) Fil enduit de poix dont se servent les cordonniers.

Nous mettons maintenant sous les yeux du lecteur la mention de cette affaire par l'auteur des *Victoires et Conquêtes*. On verra que quoique *ex professo*, je veux dire d'un homme du métier, ce dernier récit ne fait rien perdre de l'originalité et de l'expression émotion du brave Auvergnat.

Opérations militaires en Flandres, Bataille de Fleurus.

La campagne suivante fut remarquable par la bataille de Fleurus, gagnée le 1er juillet par le maréchal de Luxembourg contre l'armée alliée, commandée par le prince de Waldeck. Le maréchal venoit d'être joint par le marquis de Boufflers qui commandoit sur la Meuse un corps séparé. Le prince de Waldeck étoit campé sur la Sambre; l'armée française passa cette rivière et vint camper à Vilaine, à environ une demi-lieue des ennemis auxquels ce mouvement avoit été dérobé.

Le 1er juillet, Luxembourg qui avoit fait ses dispositions pendant la nuit, forma ses troupes entre Vilaine et Fleurus. La cavalerie de l'aile gauche avoit sa droite devant le village; le centre composé presqu'en entier d'infanterie, entre l'aile gauche et Signi; l'aile droite s'étendait de ce dernier village à celui de Boigne. Informé que le prince de Waldeck, campé entre Lepignies et Saint-Amand, n'avoit placé aucun corps d'observation pour garantir ses derrières d'une surprise, le maréchal résolut de les faire tourner par sa droite, composée presqu'en entier de cavalerie, tandis que le centre et l'aile gauche attaqueroient vigoureusement le front de la ligne ennemie. Ce mouvement hardi, bien exécuté, devait être décisif. Une colonne de six bataillons, soutenue par de l'artillerie, reçut ordre de marcher directement sur Fleurus, en même temps que la cavalerie de l'aile gauche manœuvroit sur les flancs de ce village qui fut bientôt occupé. Les autres troupes du centre et de la gauche s'avancèrent sous la protection de trente bouches à feu et couronnèrent bientôt les hauteurs de Fleurus jusqu'aux haies de Saint-Amand. Pendant ce temps, Luxembourg, marchant rapidement sur sa droite, dont le mouvement ne pouvoit être aperçu par le général ennemi, à cause de l'inégalité du terrain, s'avança jusqu'à l'endroit nommé les Trois-Buvettes, sur la grande chaussée de Charleroy à Namur et rangea au-delà sa cavalerie en bataille. Le Prince de Waldeck, averti trop tard de cette manœuvre, fit marcher sa gauche sur ces troupes prêtes à l'envelopper. Mais elle ne put soutenir l'impétuosité de leurs charges. Sa cavalerie fut rompue et dispersée. Son infanterie qui soutenoit les esca-

drons se retira en désordre et fut sabrée par une partie de la cavalerie française qui s'attacha à sa poursuite.

Pendant ce succès de la droite des Français, la gauche avoit reçu l'ordre de continuer à se porter en avant : mais le passage des ruisseaux qui la séparoient de la droite des alliés ayant causé du désordre, cette aile, non appuyée par l'infanterie du centre, ne put soutenir le choc de la cavalerie qui lui était opposée, et que soutenoit par son feu un corps d'infanterie hollandoise : elle fut forcée, après avoir perdu son général, M. de Gournai, de se retirer précipitamment jusqu'à Fleurus, où elle se rallia. Mais au lieu de poursuivre ce succès, en attaquant le centre de l'armée françoise, isolé de sa droite et de sa gauche, ou au moins de passer la Sambre pour s'emparer des bagages que le maréchal avoit fait retirer derrière cette rivière, le prince de Waldeck détacha de son aile victorieuse la cavalerie de la seconde ligne, pour renforcer la gauche alors très-maltraitée, comme on l'a vu plus haut.

Luxembourg profita habilement de cette faute capitale. Il ordonna à sa cavalerie ralliée, de s'étendre pour déborder le front de la ligne ennemie, contint les troupes du centre, malgré leurs efforts, dans les villages où il les avoit d'abord repoussées et fit avancer son aile droite pour décider la journée. A la vue de ce mouvement, Waldeck se décida à la retraite ; mais il ne put empêcher la défaite complète d'un corps espagnol, fort de quatorze bataillons, qui furent rompus et dispersés dans les bois qui avoisinent Fleurus. Le prince de Waldeck, laissant le champ de bataille couvert de morts et de blessés, se retira d'abord à Charleroi, et ensuite à Bruxelles. Cette journée coûta aux alliés 6,000 hommes tués, un nombre presque égal de blessés, 7 à 8,000 prisonniers, parmi lesquels plus de 700 officiers, quarante-neuf pièces de canon, deux cents chariots de munitions et plus de deux cents drapeaux ou étendards.

Le maréchal de Luxembourg, dans cette célèbre bataille, se montra le digne élève du grand Condé, et se couvrit de gloire par la rapidité, la précision de ses manœuvres. Toutefois on peut lui reprocher de s'être, pendant le triomphe de sa droite, trop peu occupé de la gauche qui, culbutée dans un mouvement imprudent et inutile pouvait éprouver de plus grands malheurs et déconcerter par là le plan qu'il avait conçu. (*Vict. et Conq.*, t. VI, p. 407.)

Enfin, nous complèterons cet extrait par cet autre qui justifie ce que dit Chautard de l'héroisme du régiment de Champagne.

« *An.* 1689. — La guerre se suivoit en même temps dans

les Pays-Bas ; le régiment de Champagne y servoit dans l'armée du maréchal d'Humières, et le principal combat y fut livré près de Valcourt, sur les rives de la Meuse.

« Les troupes ennemies, commandées par Waldeck, étoient venues s'y retrancher : d'Humières attaqua vivement leur position, sans l'avoir assez bien reconnue. — Il ne put parvenir à la forcer, quoiqu'il revînt plusieurs fois à la charge; et voyant l'ennemi recevoir sans cesse de nouveaux renforts, il dut se replier après avoir perdu quatre mille hommes, parmi lesquels se trouvoient un grand nombre d'officiers. Colbert, colonel de Champagne, fut tué dans cette journée : un de ses frères, le comte de Sceaux, devint son successeur.

L'année suivante, le duc de Luxembourg ouvrit la campagne contre les Hollandois, commandés par le prince de Waldeck, et il les attira au combat, le 30 juin 1690, près du village de Fleurus. Il y eut d'abord de vives escarmouches de cavalerie, et le duc de Luxembourg ne laissa découvrir qu'au moment même de l'attaque le projet de livrer bataille. L'action qui s'étoit engagée contre quelques escadrons ennemis devint bientôt générale. Le comte de Sceaux fut mortellement blessé en conduisant à la charge le régiment de Champagne ; et la chute d'un colonel si brave ne fit qu'exalter davantage la valeur des soldats : ils s'animoient les uns les autres à venger la mort de leur chef. Les autres régiments couroient au combat avec la même ardeur, et toute la gauche de l'infanterie ennemie fut mise en déroute. Mais elle se rallia en arrière de Fleurus : elle soutint plusieurs charges violentes, et ne fut débusquée qu'après quatre heures de résistance. Le marquis de Coislin, à la tête de son régiment, acheva de les tailler en pièces.

Cependant quatorze bataillons ennemis se rassembloient encore et formoient une colonne redoutable. Le maréchal de Luxembourg la fait envelopper, et après l'avoir inutilement sommée de se rendre par capitulation, il la fait charger : cette colonne fut détruite presque en entier. Les ennemis perdirent dans cette journée six mille hommes restés sur le champ de bataille, huit mille prisonniers, un grand nombre de drapeaux et quarante pièces de canon.

Le commandement du régiment de Champagne avoit successivement appartenu au bailli de Colbert et au comte de Sceaux : l'un et l'autre étoient tombés au champ d'honneur; et le même régiment fut accordé au marquis de Blauville, troisième fils du grand Colbert (p. 261, *Histoire du régiment de Champagne*, par Roux de Rochelle, 1839).

VII. — DEUX LETTRES D'ÉV. DE PARNY

RELATIVES A L'IMPRESSION DE SES ŒUVRES.

Voici deux pièces émanées d'un poëte célèbre en son temps, mais dont le renom et les œuvres ont bien baissé dans l'estime publique. Il s'agit d'Evariste Parny, celui que les contemporains avoient surnommé le *Tibulle françois*. L'auteur des *Poésies érotiques* et de quelques autres compositions dont il ne nous convient pas de rappeler même le titre, n'étoit pas néanmoins un rimeur sans mérite : mais il semble que c'étoit surtout un homme qui savoit tirer parti de ses productions. Les œuvres de Parny ont eu un assez grand nombre d'éditions : la plus complète est celle de 1808, *Didot aîné, Paris*, 1808, 5 *vol. in*-18, dont il surveilla lui-même l'impression. La première de ces deux pièces est relative à cette même édition. — La seconde à l'impression des *Rose-Croix*, mauvais poëme en douze chants qui, attendu fort impatiemment, ne répondit point aux espérances du public et ébranla singulièrement la réputation de l'auteur. — Ces deux lettres proviennent de la collection de feu M. Renouard, qui a mis l'annotation qui accompagne cette lettre.

Je vois que vous n'etes pas bien au fait de mon affaire et de la vôtre. Il y a quelques jours, M. Didot me fit parler d'une difficulté qui s'élevoit entre lui et M. Renouard. Celui-ci réclamoit sur les frais d'impression la remise ordinaire de 8 p. 100. M. Didot l'accordoit, pourvu qu'on lui payât pour la conservation des formes pendant six mois, une indemnité qu'il porte à environ 150 liv. J'ai consenti à ce que cette indemnité me fut comptée en déduction par les libraires. Ainsi les formes subsistent, et doivent subsister encore pendant deux mois. L'imprimeur sait que je pourrai les faire remanier, et tirer quelques exemplaires pour moi seulement. Le tirage total a du produire environ 4,300 exemplaires, sans y

comprendre les 100 qui m'ont été remis. D'après notre arrangement, ce seroit pour moi 2,150 liv. Défalquons 150 liv., reste 2,000 liv. Eh bien, je me contenterai de 1,500 liv. Certes, une remise de 25 p. 100 doit bien faciliter la vente.

Si je désire que cette vente soit prompte, c'est surtout parce que je voudrois, dans le courant du printemps et de l'été, imprimer mes cinq volumes en mêmes caractères et sur même papier. Bien entendu qu'ils contiendront tout ce que j'ai publié jusqu'à présent, sans en excepter un seul vers.

A Monsieur Debray, libraire, rue Saint-Honoré, en face de celle du Coq.

Le timbre de la poste appliqué au dos porte :

DECEMBRE
13
1807

PROPOSITIONS DE M. DE PARNY, AUXQUELLES IL EST NÉCESSAIRE DE RÉPONDRE AVANT LE TIRAGE DE LA PREMIÈRE FEUILLE, QUI COMMENCERA MARDI PROCHAIN, 11 AOUT.

Au sujet de l'impression de son poëme *les Rose-Croix*. Curieux details sur les frais d'impression et le produit probable de la vente.

Le volume contiendra 6 feuilles 1/4 in-18 grand raisin : le format et le papier seront les mêmes que ceux du *Portefeuille volé*, mais la page aura 22 vers au lieu de 20.

La vente sera établie à 32 pour 40, plus le treizième.

Je paierai à l'imprimeur la composition.

Chaque libraire fournira son papier, et en paiera le tirage. — Il me donnera 15 liv. par exemplaire, papier ordinaire. Les frais de cet exemplaire, en défalquant la composition, s'élèveroient pour moi à 8 liv. 7 s. Ainsi, la part du libraire sera forte, quand même il paieroit autant que le particulier.

Le 1er tirage sera pour chaque libraire de 2000 exemplaires, papier ordinaire, faisant pour moi 1500 liv. M. Reynouard me remettra en paiement, avant qu'on commence le tirage, c'est-à-dire avant mardi, cinq billets de 300 liv. chaque, payables 5 janvier prochain, 5 février, 5 mars, 5 avril, 5 mai. Ces billets seront *à ordre*, à jour fixe et pour *valeur reçue*.

Les formes seront conservées. Le libraire qui désirera un nouveau tirage s'adressera à moi. L'imprimeur ne tirera que sur mon autorisation.

Si l'on veut des exemplaires sur papier vélin, on en trouvera chez moi. L'exemplaire broché sera payé 50 liv. comptant.

Au bas on lit ces mots de la main de Renouard :

Cette note, de la main de M. de Parny, fait voir qu'il n'étoit pas mal habile dans ses petites combinaisons d'intérêt. Mais malheureusement ses tristes *Rose-Croix* n'ont guère répondu à ses espérances exagérées. — 1807.

LE CABINET  HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

VIII. — DE L'ORIGINE ET DU DÉVELOPPEMENT

DES ROMANS DE LA TABLE RONDE.

LA SAINT GRAAL.

I. Sous le règne de Charlemagne, Fortunat, patriarche de Grado (1), la nouvelle Aquilée, obligé d'abandonner son siége, avoit, au retour d'un pèlerinage en Orient, choisi pour lieu de refuge le monastère de Moienmoutier, fondé dans les Vosges au VII[e] siècle, par saint Hidulphe. Fortunat y fut d'autant mieux accueilli qu'il apportoit un grand nombre de reliques : quelques os du Lazare, de saint Étienne, de saint Pancrace et de saint Georges, enfin le corps entier de Joseph d'Arimathie. Presque aussitôt après son arrivée, il fut élu abbé de Moienmoutier, et les corps saints qu'il avoit amenés restèrent la propriété de l'abbaye.

(1) Le siége de Grado avoit remplacé celui d'Aquilée. Les anciennes annales de Metz le font patriarche *de Græcis*, ce qui peut avoir induit Richer de Senones à le dire patriarche de Jérusalem. Fortunat avoit fait en 803 un premier voyage en France, et s'étoit présenté devant Charlemagne, *afferens secum, inter cætera dona, duas portas eburneas mirifico opere culptas* (Annal. metens. an. 803.)

Un peu plus tard, les religieux de Moienmoutier, tombés dans le relâchement, furent remplacés par des chanoines; et ceux-ci ne persistèrent pas longtemps dans une conduite plus régulière. Pendant qu'ils négligeoient de veiller sur les sources les plus abondantes des revenus de leur chapitre, des moines étrangers, mieux avisés, leur achetèrent ou dérobèrent la châsse de Joseph d'Arimathie. Ainsi, remarque le moine Richer, chroniqueur de Senones, Moienmoustier devint veuf d'un si précieux trésor. » Voici le texte de Richer :

« Tempore Karoli magni, vir quidam venerabilis, Fortunatus nomine, patriarcha Hierosolymitanus, corpus S. Josephi decurionis, sepultoris domini, paganos qui tunc terram sanctam vastabant fugiens, apportavit et ad Medianum monasterium deveniens, ibidem cum ipsis reliquiis se collocavit. Sed postmodum, ipsum sancti corpus, per insolentiam canonicorum qui illum locum possiderunt, à quibusdam monachis peregrinis noctu furatum, asportatum est. Et ita illud monasterium tali est thesauro viduatum. » (Richer, Senon. mon. chronicon, lib. II, cap. 6.)

Richer, qui nous a conservé ce précieux renseignement, écrivoit sa chronique au commencement du XIII[e] siècle, dans une abbaye voisine de Moienmoutier. « Les quatre abbaies de Senones, Estival, Saint-Dié et Bodonmoustier faisoient, dit Baillet, une espèce de croix, dont le centre étoit Moienmoutier, éloigné d'environ deux lieues des quatre autres. » (Baillet, topographie des SS.)

Il n'y a donc aucune raison de s'inscrire en faux contre la tradition du dépôt des reliques du pieux décurion, dans cette abbaye de Moienmoutier.

Suivant toutes les apparences, l'enlèvement de la châsse qui les contenoit avoit eu lieu avant la fin du X[e] siècle; car le même Richer, et plus tard Jean de Bayon, annaliste de Moienmoutier, parlant des reliques qu'étoit parvenu à

réunir, en 980, l'abbé Adalbert, rentré en possession de l'abbaye, ajoute : « Exceptis corpore scilicet Josephi sepultoris Domini, et aliis, per incuriam clericorum alienatis. » (*Historia Mediani monasterii*, in-4°, 1724, p. 147.) Et notons ici qu'en fait de pieux larcins, les religieux de Moienmoutier n'étoient en reste avec aucune autre église. Ils enlevèrent, au XIe siècle, le corps de saint Maximin d'une église de Trèves, et ils s'en faisoient une espèce de gloire : « Ea etiam tempestate, » dit Jean de Bayon, « quemadmodum scripturae relatu advertisse quivimus, sanctissimos artus venerabilis Maximini quidam hujus coenobii Mediani monachus, sub chrismate dictus Warengarius, fructuose subduxit Trevirensibus ac intulit ipsius ecclesiae moenibus. » (Ibid.)

Il est naturel de penser que les moines, ravisseurs ou acheteurs des reliques de Joseph d'Arimathie, allèrent déposer leur acquisition dans la maison religieuse à laquelle ils appartenoient eux-mêmes. Je dirai tout à l'heure quelle dut être cette maison. Il suffit de constater ici qu'au XIIIe siècle, à l'époque de la plus grande vogue des romans de la Table ronde, on n'avoit pas oublié dans les Vosges que le corps de Joseph avoit été longtemps possédé par l'abbaye de Moienmoutier, qu'il y avoit été apporté d'Orient, et qu'il en avoit été enlevé *par des moines étrangers*.

II. Le neuvième et le dixième siècle, on le sait, avoient vu pousser aussi loin que possible la recherche et le culte des reliques. Une église, une abbaye qui n'en auroit pas possédé, étoient en danger d'abandon et de ruine. La dévotion publique ne trouvoit pas d'aliment solide où l'on ne se glorifioit pas sinon du corps entier d'un saint, au moins de sa tête ou de l'un de ses bras. Dans tous les recours à la justice établie, dans toutes les cérémonies d'hommage ou d'investiture, les reliques intervenoient : on s'engageoit, on accu-

soit, on se défendoit en les adjurant, en les prenant à témoin de ce qu'on promettoit, de ce qu'on affirmoit. Quiconque faussoit un serment prononcé sur les reliques ne perdoit pas seulement sa part de paradis; une fois convaincu de parjure, son témoignage n'étoit plus reçu en cour, et le suzerain pouvoit lui reprendre les fiefs et tous les honneurs dont il étoit en possession.

Or, sans compter les dons déposés chaque jour devant la châsse des saints particulièrement vénérés, nous devons penser que l'ouverture de ces châsses, quand il s'agissoit de sanctionner les transactions féodales et judiciaires, ne se faisoit pas à titre gratuit. On donne aujourd'hui une indemnité aux témoins appelés en justice; à plus forte raison devoit-on reconnoître la peine que prenoient les prêtres et les moines en découvrant les saintes reliques, en les tirant de leurs châsses pour les exposer au lieu des débats ou des transactions. Ajoutons que l'autorité qu'on leur accordoit n'étoit pas la même pour toutes. Il y avoit des saints dont on vénéroit plus ou moins l'intervention, et qu'on craignoit plus ou moins d'irriter par un faux témoignage. Une preuve frappante de ces dispositions ressort de ce qui se passa entre Guillaume le bâtard et Harold, lors du voyage du prince saxon en Normandie. Harold, devenu le prisonnier du duc, avoit promis de l'aider à recueillir la succession du roi Édouard : pour rendre la promesse indélébile, Guillaume fit emplir de corps saints une tonne qu'il recouvrit d'un paile ou drap précieux. Les serments prononcés, le drap fut levé; et, quand Harold reconnut parmi les reliques celle qu'on appeloit l'*Œil de Bœuf* et qui passoit pour n'avoir jamais perdu de vue les parjures, il trembla de tous ses membres et parut regretter de s'être engagé d'une façon si redoutable Mais il n'étoit plus temps. Le duc Guillaume, dit Wace

Tos les cors sains fist demander,
Tote une cuve en fist emplir;
Puis d'un paile les fist covrir,
Ke Heraus ne sot ne ne vit
Ne ne li fust mostré ne dit.
Desus ot une filatire
Li meillor que il pot eslire,
Et li plus chier qu'il pot trover,
Oil de boef l'ai oï nomer...
Quant Heraus ot les sains besiés,
Et il fu sus levés en piés,
Vers la cuve là sus le trait,
Et lez la cuve ester le fait...
A Heraut a dedans mostré
Sur quels sains cors il a juré.
Heraus forment s'espoenta
Des reliques qu'il li mostra...
(Roman de Rou, v. 10830.)

III. Mais de même qu'il n'y a pas de feu sans fumée, on peut dire qu'il n'y avoit pas de corps saint vénéré sans légende. La légende étoit la garantie des vertus qu'on attribuoit à la relique. Il est donc à présumer que le patriarche Fortunat, en déposant les os de Joseph dans l'abbaye de Moienmoutier, y raconta les actes du saint personnage et les miracles dus à son intervention. Et ce récit dut être bientôt converti en légende, laquelle avoit au moins un fondement respectable qui manquoit à bien d'autres. En effet, les quatre évangélistes avoient tous attesté l'acte pieux du décurion : « Sur le soir du vendredi, dit saint Mathieu (xxvii, 57-60), un homme riche de la ville d'Arimathie, nommé Joseph, qui étoit aussi disciple de Jésus, vint trouver Pilate, et lui ayant demandé le corps de Jésus, Pilate commanda qu'on le lui donnât. Joseph détacha le corps, l'enveloppa dans un linceul blanc, le déposa dans un sépulcre taillé dans le roc; puis, ayant roulé une grande pierre à l'entrée, il se retira. »

A ce que les quatre évangélistes nous ont appris de Joseph d'Arimathie, l'évangile de Nicodème (qui, dans le moyen âge, étoit bien près d'avoir l'autorité des autres), ajoute de nouveaux détails, dont la légende dut faire également son profit. Les Juifs, suivant cet évangile, étoient allés prendre Joseph, accusé d'avoir soustrait le corps de Jésus pour donner à croire qu'il fût ressuscité. Ils l'avoient enfermé dans une prison obscure dont ils avoient scellé l'entrée, en plaçant pour plus de sûreté des gardes à la porte. A quelques jours de là, quand ils revinrent pour conduire Joseph devant le conseil des prêtres, ils ne trouvèrent plus leur prisonnier qui, leur dit-on, étoit retourné dans sa maison d'Arimathie; ils se rendirent dans cette ville et ramenèrent Joseph devant le Sanhedrin : « Joseph, lui dit alors Caïphe, tu as descendu de la croix le corps de Jésus; tu l'as enveloppé dans un linceul et tu l'as enseveli. Nous voulons savoir comment tu es sorti de la prison où l'on t'avoit conduit. »

Joseph répondit : « Vous m'aviez enfermé, la veille du sabbat, dans une chambre sans fenêtres, où je restai quarante-huit heures. Au milieu de la seconde nuit, quatre anges arrivèrent jusqu'à moi, et soudain une immense lueur éblouit mes yeux. Rempli de crainte, je me jetai à terre. En me relevant, je sentis mon corps arrosé d'une eau suave et parfumée. Une voix dit : Ne crains rien, Joseph, et ouvre les yeux. Je regardai, et je vis une figure éclatante de lumière : Maître, dis-je, êtes-vous Élie? — Non, je ne suis pas Élie. — Êtes-vous Moïse? — Non, je ne suis pas Moïse, mais celui que tu as mis au tombeau, après avoir essuyé son visage et lavé ses plaies. Comme il prononçoit ces paroles, les portes de ma prison s'ouvrirent d'elles-mêmes, et je me sentis transporté dans l'endroit où j'avois déposé le corps du crucifié. Je revis le suaire que j'avois passé sur son visage;

puis Jésus, me prenant par la main, me ramena doucement dans ma maison d'Arimathie, et me posant sur mon lit : *La paix*, dit-il, *soit avec toi!* Et il disparut. »

A ces passages de l'Évangile de Nicodème, il faut joindre, pour compléter les éléments de la légende, ce qu'on lit dans un autre récit apocryphe, *Vindicta Salvatoris*, dont il reste des manuscrits du VIII[e] siècle. Vespasien, guéri d'une horrible lèpre par le voile de l'Hemorrhoïsse, autrement la Véronique, avoit assiégé Jérusalem pour venger la mort du dieu auquel il devoit sa guérison. La ville prise, il avoit réuni tous les témoignages à l'appui de la rigoureuse justice qu'il vouloit exercer. Joseph d'Arimathie vivoit encore; il le fit venir : il apprit de lui comment Jésus lui étoit apparu après sa mort et l'avoit tiré de prison. Joseph fut témoin de la vengeance exercée sur les Juifs déicides; il eut la gloire d'instruire Vespasien des mystères de la foi chrétienne, et même de lui conférer secrètement le baptême (1).

L'ensemble de ces traditions, dont la source étoit plus ou moins pure, ne manqua pas d'être mis à profit par les premiers légendaires. Et comme le corps saint de Joseph leur arrivoit d'Orient, les moines de Moienmoutier acceptèrent l'opinion reçue qui faisoit mourir et inhumer Joseph dans sa ville d'Arimathie, aujourd'hui *Rama*. Mais l'imagination cléricale, déjà mise en éveil par les textes que je viens de citer, ne pouvoit demeurer inactive. Il ne faut pas l'oublier : on étoit au siècle d'Hilduin, le célèbre abbé de Saint-Denis; alors qu'on faisoit arriver en France et l'aréopagite, et l'enfant qui avoit présenté sur la montagne les trois poissons et les cinq pains, et saint Lazare le ressuscité, et la Madeleine, inséparable de son coffret de parfums. Si, comme témoignoit l'Évangile, Joseph d'Arimathie avoit étanché les plaies du

(1) *Evangelia apocrypha*. Ed. de Tischendorf, 1853, *Evang. Nicodemi*, p. 350, *Vindicta Salvat*, p. 457.

Sauveur, on ne pouvoit douter qu'il n'eût recueilli et conservé le sang dont le corps étoit inondé; et n'étoit-ce pas la plus précieuse des reliques? L'empreinte laissée sur le voile de la Véronique avoit suffi pour guérir la lèpre de Vespasien; quels bienfaits n'étoit-on pas en droit d'attendre de la seule partie de l'humanité du Christ que la résurrection n'eût pas absorbée!

Les légendaires établirent donc sans trop d'effort que Joseph avoit recueilli pieusement les traces vives et encore humides du sang dont les clous, la lance du légionnaire et la couronne d'épines avoient rougi le divin corps. Et le vase dans lequel il les avoit recueillies rappelant la cène célébrée chez Simon le lépreux et les grandes paroles destinées à retentir dans tous les siècles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang ; le sang de la nouvelle alliance*, ils le confondirent bientôt avec le plat dans lequel Jésus-Christ avoit institué l'Eucharistie; ce fut encore le même vase qui, emporté par les soldats venus pour prendre Jésus, avoit été présenté à Pilate pour y laver ses mains, quand il voulut protester contre le jugement arraché à sa faiblesse. Enfin Pilate, ayant appris que le vase avoit appartenu à Jésus, l'avoit rendu à Joseph, comme au plus tendre des amis de l'innocente victime.

IV. La légende s'étoit ainsi développée, quand la châsse qui contenoit les os de Joseph d'Arimathie fut, comme on a vu plus haut, enlevée de Moienmoutier par des moines étrangers : *a quibusdam monachis peregrinis*. Richer de Senones ne dit pas quels étoient ces moines, bien qu'il le sût peut-être. Mais si nous rapprochons ses paroles de ce que rapporte Guillaume de Malmesbury dans les *Antiquités de Glastonbury*, ouvrage de sa vieillesse peu digne de l'historien des rois anglo-saxons, nous aurons d'assez bonnes raisons

de deviner d'où venoient les ravisseurs, et où ils durent retourner.

Guillaume dut écrire ce livre des *Antiquités* peu de temps avant l'année 1150, date présumée de sa mort. Il y raconte, en alléguant une chronique plus ancienne, que saint Philippe, premier évêque de Jérusalem, ayant fait choix de douze nouveaux chrétiens, les avoit envoyés en Occident sous la conduite de Joseph d'Arimathie. Ils avoient abordé dans l'île d'Albion, dont ils avoient converti une partie des habitants. Un roi du pays, nommé Arviragus, leur avoit cédé un assez grand terrain, en leur permettant d'y bâtir une église. Le lieu étoit appelé en breton *Iswitrin*, en anglois *Glastonbury*.

Dans une charte insérée au même livre des Antiquités de Glastonbury, le roi Henri II reconnoît l'origine apostolique de cette église, après un prétendu examen des anciens titres qui constatoient cette origine. Ainsi, bien que les historiens jusques-là autorisés de la Grande-Bretagne, Gildas et Bede, non plus que Nennius et Geofroi de Monmouth, n'eussent rien connu de cette tradition prétendue; bien que la cour de Rome ne l'eût aucunement acceptée, les moines de Glastonbury soutenoient que Joseph d'Arimathie étoit venu dans l'île d'Albion vers l'an 61 de l'ère nouvelle; qu'il avoit converti les habitants, fondé Glastonbury, et choisi cette abbaye pour le lieu de sa sépulture. A l'appui de ces allégations, ils montroient les os vénérés de l'apôtre prétendu de la Grande-Bretagne : on ne devoit donc plus conserver le moindre doute. C'étoit pourtant les mêmes reliques qui, deux ou trois siècles auparavant, avoient été déposées dans une abbaye des Vosges, par un pontife qui les avoit rapportées d'Orient. Il est donc bien évident que Joseph d'Arimathie n'étoit jamais venu dans l'île d'Albion, et que ses reliques, vraies

ou supposées vraies, étoient arrivées, on sait comment, de Moienmoutier à Glastonbury.

V. Ce fut apparemment pour témoigner de leur reconnaissance envers le roi Henry II, qui avoit si fortement appuyé leurs prétentions imaginaires, que les religieux de Glastonbury voulurent enlever aux Bretons du pays de Galles les espérances qu'ils fondoient sur le retour du fameux roi Artus. En 1189, un demi-siècle après la mort de Geofroi de Monmouth, surnommé Artus en raison de tout ce qu'il avoit écrit en latin sur ce héros fabuleux, l'abbé de Glastonbury, neveu du roi Henri, annonça la découverte, dans l'enceinte du monastère, de trois grands tombeaux contenant les corps d'Artus, de la reine Genièvre et de leur neveu Gauvain. « En creusant, dit l'historien Mathieu Paris, on trouva un sarcophage surmonté d'une croix de plomb où ces mots étoient tracés : *Hic jacet sepultus rex inclitus Arturius in insula Avalonia.* En effet, ajoute Mathieu Paris, ce lieu, entouré de marais, s'appeloit, dans les temps anciens, l'Ile des Pommes. »

Alberic de Trois-Fontaines, en mentionnant la découverte, a rapporté une inscription différente :

Hic jacet Arturus, flos regum, gloria regni,
Quem probitas morum commendat laude perenni.
Hic jacet Arturus Britonum rex ultor inultus.

Voici une autre variante plus simple :

Hic jacet Arturus, rex quondam, rexque futurus.

Et quelle qu'ait été la véritable épitaphe, « il est aisé, dit judicieusement M. Stuart Glenny, de reconnoître ici une pieuse fraude *ad majorem monasterii gloriam* (1). »

La découverte de ces tombeaux avoit été préparée par une

(1) *Arthurian localities.* Edinburg, 1869, p. 12.

autre supposition tout à fait mensongère, que cependant Mathieu Paris n'avoit pas contestée. A la rigueur, on pouvoit admettre que sur le terrain de Glastonbury se fut jadis élevée une ville d'Avellonia; mais on n'avoit jamais placé cette ville dans une île, avant le jour où l'on eut besoin de la confondre avec cette île d'Avalon, signalée par les anciens Bardes comme la résidence du roi Artus. Quand les chantres de l'Armorique et du pays de Galles avoient parlé de cette île enchantée, ils l'avoient séparée du continent par des espaces incommensurables. C'étoit une sorte de Champs-Élysées, de Jardin aux Pommes-d'Or comme celui des Hespérides. Geofroi de Monmouth, dans sa *Vita Merlini*, l'avoit ainsi décrite :

Insula pomorum quae Fortunata vocatur,
Ex re nomen habet, quia per se singula profert.
Non opus est illi sulcantibus arva colonis;
Omnis abest cultus nisi quem natura ministrat.
Ultro faecundas segetes producit et uvas...
Omnia gignit humus, vice graminis ultro faecundans.
Annis centenis aut ultra vivitur illic.
Illic jura novem generali lege sorores
Dant his qui veniunt nostris ex partibus ad se.
Quarum una quae prior est fit doctior arte medendi,
Exceditque suas forma praestante sorores.
Morgen ei nomen, didicitque quid utilitatis
Gramina cuncta ferant, ut languida corpora curet.
Ars quoque nota sibi qua scit mutare figuras,
Et resecare novis, quasi Daedalus, aera pennis...
Illuc post bellum Cambleni vulnere laesum
Duximus Arturum, nos conducente Barintho,
Aequora cui fuerant et cœli sidera nota.
Et nos quo decuit Morgen suscepit honore,
Inque suis thalamis ponit super aurea regem
Strata, manuque sibi detegit vulnus honesta.

Guillaume de Malmesbury, dans une pièce de vers citée

par San-Marthen, ajoute à cette description quelques nouveaux traits :

Cingitur oceano memorabilis insula nullis
Desolata bonis.......
Ver manet aeternum, nec flos nec lilia desunt....
Semper ibi juvenis cum virgine; nulla senectus
Nullaque vis morbi, nullus dolor; omnia plena
Laetitiae : nihil hic proprium, communia quaeque.
Regia virgo locis et rebus praesidet istis,
Virginibus stipata suis pulcherrima pulchris...
Immodice laesus, Arthurus tendit ad aulam
Regis Avallonis; ubi virgo regia vulnus
Illius tractans, sanati membra reservat
Ipsa sibi : *vivuntque simul*, si credere fas est.

Il falloit donc un grand fond de bonne volonté pour retrouver cette île fortunée, cet Éden féerique, dans le terrain marécageux et déjà monastique de Glastonbury.

VI. Je reviens à Joseph d'Arimathie et aux titres qui pouvoient justifier l'origine apostolique de Glastonbury. Dès que la pensée étoit venue aux religieux de cette abbaye de choisir pour leur fondateur le pieux décurion, ils durent sentir la nécessité de modifier la légende de Moienmoutier, et d'effacer les traces du long séjour, dans un couvent des Vosges, de la châsse qu'ils avoient conquise. Cette première légende lorraine devint, sous leur main, le livre latin du saint Graal, que les romanciers du XII[e] siècle alléguèrent afin de justifier leurs propres inventions. Pour remanier ainsi les premiers *acta Josephi*, on attendit apparemment que les générations voisines de l'arrivée du corps saint en Angleterre ne fussent plus là pour en rappeler la date. Quoi qu'il en soit, pour donner à la nouvelle légende une autorité incomparable, on jugea bon d'en faire honneur à Jésus-Christ lui-même, qui, en 717 ou 719, seroit venu la dé-

poser entre les mains d'un ermite de la famille de Joseph d'Arimathie, en lui ordonnant de la transcrire et d'en garder précieusement la copie. On y inséra d'abord ce que les évangélistes avoient dit de Joseph; puis, on fit arriver celui-ci d'une façon miraculeuse dans l'île d'Albion. Le précieux vase eucharistique, déposé dans l'église de Glastonbury que Joseph avoit fondée, avoit été mystérieusement soustrait à la fureur impie des Saxons quand ceux-ci avoient envahi l'île de Bretagne; on devoit un jour retrouver ses traces, et de grandes merveilles étoient attendues de sa découverte.

Telle dut être la substance du livre latin intitulé *Gradalis* ou *de Gradali.* D'ailleurs, l'idée d'un ouvrage écrit d'une main divine pouvoit avoir été inspirée par ce qu'on rapportoit du célèbre évangéliaire de Kildar en Écosse. Voici comment, en 1186, Giraud de Barry parloit de ce livre dans la *Topographia hibernica :*

Nihil mihi miraculosius occurrit quam liber mirandus, tempore virginis Brigidae, ut aiunt (1), angelo dictante, conscriptus. Continet hic liber quatuor evangeliorum, ubi quot paginæ fere tot figuræ diversæ variisque coloribus distinctissimæ. Hic Majestatis vultum videas divinitus impressum; hinc mysticas Evangelistarum formas, nunc senas, nunc quaternas, nunc binas alas habentes; hinc aquilam, inde vitulum, hinc hominis faciem, inde leonis, aliasque figuras fere infinitas. Quas si superficialiter et minus acutè conspexeris, nullam prorsus attendes subtilitatem; sin autem ad perspicatius intuendum oculorum aciem invitaveris, tam delicatas et subtiles, tam arctas et artitas, tam nodosas et vinculatim colligatas, tamque recentibus adhuc coloribus illustratas notare poteris intricaturas, ut vere omnia potius angelica quam humana diligentia jam asseveraveris esse composita. Hacc equidem, quanto frequentius et diligentius intueor, semper quasi novis obstupeo, semper magis ac magis admirandos conspicio.

Nocte prima cujus mane scriptor inchoaturus fuerat, astitit ei

(1) C'est-à-dire, vers 450

angelus in somnis, figuram quamdam tabulae quam manu praeferebat impressam ei ostendens et dicens : Putasne hanc figuram in prima libri quem scripturus es pagina possis imprimere? Cui scriptor, de tantæ subtilitatis arte, de tam ignotæ et inusitatæ rei diffidens notitia, respondit : Nequaquam. Cui angelus : In crastino die, dic dominæ tuæ ut ipsa pro te fundat orationes ad Dominum, quatenus ad acutius intuendum et subtilius intelligendum, tibi tam mentis quam corporis oculos aperiat, et ad recte pertrahendum manus dirigat. Quo facto, nocte sequente, iterum affuit angelus, eamdem figuram aliasque multas ei præsentans. Quas omnes, divina opitulante gratia, statim advertens et memoriæ fideliter commendans, libro suo locis competentibus ad unguem scriptor impressit. Sic igitur, Angelo præsentante, Brigida orante, scriptore imitante, liber est ille conscriptus. »

(*Topograph. hibernica.* Distinctio II, cap. 38 et 39.)

Le remaniement de la légende primitive de Joseph d'Arimathie étoit, je le répète, indispensable. Comment l'abbaye de Glastonbury auroit-elle osé contester les témoignages autorisés de saint Gildas et de Bede le vénérable, qui rapportoient à la fin du IIe siècle la conversion des Bretons, sans leur opposer un témoignage encore plus digne de confiance et de respect? Le livre du Graal fut donc présenté comme ayant été révélé dans la première partie du VIIIe siècle; cette date permettant d'expliquer comment ni le Breton Gildas, ni même Bede l'Anglo-Saxon n'avoient pu savoir la véritable époque des premières prédications de l'Évangile en Grande-Bretagne.

Mais ces inventions audacieuses ne prévalurent pas au sein de l'église anglicane. La cour de Rome ne songea pas même à les condamner, et Giraud de Barry, contemporain des romanciers de la Table ronde, et d'ailleurs si crédule, n'hésita pas à les traiter de fabuleuses rêveries. Il étoit indigné qu'on eût comparé ses réclamations en faveur des antiquités du siége de Menevia, ou Saint-David en Galles, aux

assertions des religieux de Glastonbury (1). Toutefois elles obtinrent un certain nombre d'adhésions complaisantes au temps des démêlés de la cour de Rome avec Henri II; et ce fut alors que ce prince, moins pour complaire aux moines de Glastonbury que pour fournir de nouveaux arguments contre le denier de saint Pierre et les autres prétentions de l'église romaine, engagea le célèbre Gautier Map à chercher dans le livre latin du *Graal* la matière d'un roman. C'étoit au moment où la prose françoise venoit de prendre l'essor et d'ouvrir un nouvel horizon à l'imagination des gens du monde. Mais avant de dire comment Gautier Map s'acquitta de la tâche qui lui étoit confiée, il convient de revenir encore sur le livre latin du Graal qui, en passant dans la langue romane, alloit y subir une nouvelle transformation.

Cette légende, comme on le devine, n'étoit pas l'œuvre d'un ermite du VIII[e] siècle (2); le faussaire appartenoit à l'abbaye de Glastonbury et pourroit bien avoir été contemporain de celui qui composa la fausse chronique de Turpin. Une date même plus récente se présumeroit volontiers du silence complet de Geofroi de Monmouth, cet ardent champion de toutes les traditions bretonnes. Ni Geofroi, dont l'histoire des Bretons fut publiée de 1128 à 1140, ni Wace, son traducteur, dont le poëme parut en 1154, ne semblent avoir eu la moindre connoissance des prétendus travaux apostoliques de Joseph d'Arimathie et de l'existence du saint Graal. C'étoit là déjà une bonne raison de s'inscrire contre les allégations de Glastonbury. Gautier Map a, dans son roman, prévu l'objection; et, pour en diminuer la force, il

(1) « Dicere in publica audientia Canonici consueverunt : quod de jure Menevensis ecclesiæ metropolitica dici solet, fabulosum omnino fuerat non historicum, et inter fabulas de Arturo commemorandum. » (*De jure et statu Menevens. eccles. Distinctio VII.*)

(2) J'ai hésité, sur ce point, avant d'avoir lu le passage de Richer de Senones. (Voy. *les Romans de la Table ronde*, t. I, Introduction, p. 104.)

y fait entendre que, si l'histoire du Brut n'a pas parlé de la conversion du roi Luce de Logres opérée par Pierre, un des compagnons de Joseph d'Arimathie, c'est qu'il n'avoit pas lu le livre latin du Graal qui en contenoit le récit : « Ensi, dit-il, fu li rois Luces crestiennés et si home, par l'amonestement de Pierre... nepourquant, l'ystoire del Brut ne s'i accorde del tout ; car sans faille, cil qui la translatoit en romans ne savoit rien de la halte estoire du saint Graal. Por coi ne se doit nus mervillier s'il ne fait mention de Pierron. » Remarquons ici que le romancier, en alléguant l'histoire du Brut, désigne non pas le latiniste Geofroi de Monmouth, mais le *translateur* françois. Le roman du Graal, s'adressant uniquement aux gens du monde, il convenoit de renvoyer les gens du monde aux seuls ouvrages qu'ils pouvoient lire ou faire lire devant eux.

Et puisqu'on n'a pu jusqu'à présent retrouver dans aucun ouvrage antérieur au XIIe siècle la plus faible mention de l'apostolat de Joseph d'Arimathie, il faut que la légende qui le racontoit ait été d'une date relativement récente, où qu'elle n'ait pas, avant le règne de Henri II, franchi les murs de Glastonbury.

Nous avons déjà plus haut indiqué les raisons que le roi d'Angleterre avoit eues de prendre parti pour cette légende : donner une origine asiatique à la première prédication évangélique, c'étoit affoiblir l'autorité de la cour de Rome avec laquelle Henri avoit eu plus d'une fois la pensée de rompre tout à fait. Nous suivons les traces de cette tendance dans l'insistance que met Gautier Map à rapporter au fils de Joseph d'Arimathie la primauté pontificale, et à garder le plus complet silence sur la part que les envoyés du pape Eleuthere avoient eue à la conversion des Bretons. Mais les conséquences du meurtre de Thomas Becket firent avorter ces projets de séparation schismatique. Gautier Map, dont

le roman ne parut qu'après la mort de Henri II, ne changea pourtant rien à ses premières dispositions, et le saint Graal resta la plus audacieuse de toutes les tentatives faites avant Luther contre la suprématie du Saint-Siége.

Il paroît que la légende latine du Graal se trouvoit aussi dans le trésor de l'église de Salisbury. On comprend aisément que les moines de l'abbaye où elle avoit été rédigée n'aient pas voulu en rester les seuls dépositaires. D'un autre côté, si on l'avoit ouvertement divulguée, il est à croire qu'elle auroit été déférée aux tribunaux ecclésiastiques; tandis qu'un livre écrit en françois pouvoit échapper à l'enquête ou inquisition. Qu'on nous permette ici une courte digression.

(*Sera continué.*)

IX. — L'IMPOT DU SANG

OU LA NOBLESSE DE FRANCE SUR LES CHAMPS DE BATAILLE.

(Voir *Cabinet historique*, t. VII, VIII, IX, X, XI et XVIII, p. 109, 197, 237.)

2317. Bourré de Gersay (Jean de), officier très-estimé du parti du roy, se signala en 1589 à l'attaque du faubourg de Tours où il fut tué, et son cheval aussy tué sous luy. (De Thou.) Il étoit en effet seigneur de Jarzé ou de Gerzé, chevalier de l'ordre du roy en 1568 et mestre de camp d'un régiment (*Voy.* de Gerzé, au cas que ce soit la même famille).

2318. Bourry (le s^r de) le jeune, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, blessé au siége de Saint-Omer en 1638 (*Mercure de* 1638.)

2319. Boury (le marquis de), enseigne de vaisseau du port de Brest, mort à Carthagenne de ses blessures sur le *Fort*, commandé par M. de Coetlogon, le 27 may 1697.

2320. Bours (Guillaume de), dit *Witart*, seigneur de Bours, chevalier, conseiller chambellan ordinaire du roy et du duc de Bourgogne, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

2321. Bourste (le s^r^), lieutenant dans les grenadiers royaux d'Argentré, blessé à la journée du 23 août 1762

2322. Bousgard (le s^r^), capitaine au régiment de Planta-Suisse, blessé à la bataille de Rosback en 1757.

2323. Bouschon (Jean-Antoine de), chevalier de l'Eperon d'or, comte palatin, major de la ville du Saint-Esprit, servit dans les mousquetaires, puis dans un régiment, et reçut une blessure à la jambe à la bataille de Saint-Denis en 1678.

2324. Bousiacourt (le seigneur de), tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

2325. Bousquet (le s^r^ du), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Blaisois, fut blessé à la prise du château de Behobie le 21 avril 1719.

2326. Bousquet (le s^r^ du), capitaine au régiment royal des vaisseaux, fut blessé à la bataille de Laufeldt en 1747.

2327. Boussandes (le s^r^ de), lieutenant au régiment de Champagne, blessé à la bataille de Fleurus en 1690.

2328. Bousset (le s^r^ du), Lieutenant au régiment de Navarre, blessé au combat de Senef en 1674.

2329. Boussy (Louis de), fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415, ainsy que le seigneur de Roissembos son frère.

2330. Boutrac de Beautiran, capitaine de frégate du port de Rochefort, mor à Malthe des suites de ses blessures en 1694.

2331. Bouteiller-de-Senlis (Guy le), seigneur de Chantilly et d'Ermenonville, mort au siége de Damiette en 1249.

2332. Bouteiller de Senlis (Charles le), seigneur de Saint-Chartier, vaillant chevalier (dit Monstrelet), fut tué en 1421 à la bataille de Baugé, en Anjou.

2333. Bouteiller (Raoul le), seigneur de Montespilloier, chevalier, tué à la bataille do Poitiers en 1356.

2334. Bouteiller (Philippes le), chevalier, tué à la bataille de Poitiers en 1356.

2335. Boutet (Octavien du), seigneur de Sansy, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, reçut plusieurs blessures au service du roy, d'après une attestation du maréchal d'Etampes, de l'an 1667, et mourut le 11 septembre 1680.

2336. Bouteville (le s^{r} de), capitaine de grenadiers au régiment de Béarn, blessé au siége de Valence, dans le Milanès, en 1696.

2337. Bouthillier (Jean-Baptiste-Léon le), capitaine au régiment Dauphin, tué à l'âge de 20 ans au siége de Mayence en 1689.

2338. Bouton (Nicolas), comte de Chamilly, colonel du régiment d'Enghien, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, conseiller d'état d'épée, maréchal de camp et gouverneur de la Capelle, eut l'épaule cassée à Stenay, qu'il défendit pendant 43 jours, et mourut couvert de blessures au mois d'octobre 1662.

2339. Bouton (Louis), chevalier de Malte, tué à l'expédition de Gigery en 1664.

2340. Bouton (Noël), marquis de Chamilly, maréchal de France, chevalier des ordres du roy, gouverneur de Strasbourg,

commandant en Poitou, dans le pays d'Aunis et en Saintonge, dangereusement blessé au siége de Candie, en 1668, des éclats du crâne du s[r] Du Pré, major du comte de Saint-Pol : le fut encore d'un coup de canon à celuy de Gand ; et à la tête, à celuy d'Ipres : il mourut le 8 janvier 1715.

2341. Bouton (Jean-Baptiste), tué au siége de Philisbourg à l'âge de 21 ans.

2342. Bouton (François), chevalier de Chamilly, colonel du régiment de Béarn et brigadier des armées du roy, mort des blessures qu'il reçut en 1702 à la bataille de Fredelinghen.

La maison de Bouton étoit une des plus considérables de Bourgogne. Elle s'est divisée en plusieurs branches : les Bouton du Fal, de la Tournelle, de Chamilly, de Vauvry, et les Bouton de Corberon.

—

2343. Boutron (Jean), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Brie, reçut plusieurs blessures au service, sous Louis XV.

2344. Boutry (Charles), chevalier, tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

2345. Bouvay (Robert de), chevalier, tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

—

2346. Bouvet (Jean de), capitaine commandant le régiment de Florainville, tué au combat du Tesin en 1636.

2347. Bouvet (Jean-Michel de), seigneur de Robert-Espagne, capitaine de cavalerie, tué à la bataille de Fleurus en 1690.

2458. Bouvet (le baron de), chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Mailly, blessé au siége de Saint-Guillain en 1746.

2349. Bouvet (le chevalier de), chevalier de Saint-Louis,

capitaine au régiment de Mailly, blessé à la bataille de Rosback en 1757.

2350. BOUVIER (Guillaume), marquis de Cépoy, chevalier de Saint-Louis, colonel d'un régiment de son nom, gouverneur et grand bailly de Montargis, fut grièvement blessé aux batailles d'Oudenarde et de Malplaquet en 1708 et 1709.

2351. BOUVILLE (Hugues de), seigneur de Bouville, chevalier, conseiller, chambellan ordinaire du roy, fut tué à la bataille de Mons en Puelle en 1304. Le père Daniel, à l'occasion de cette bataille, en parle comme d'un vaillant chevalier.

2352. BOUVRAYE (de la), lieutenant de vaisseau du port de Rochefort, mort à la Havane sur l'*Espérance*, M. de la Galissonnière, capitaine, le 1er juillet 1702.

2353. BOUX (le sr le), mestre de camp d'un régiment, fut tué à la bataille d'Hochtett en 1704.

2354. BOUY (le sieur du), lieutenant au régiment de Piémont, blessé au siége de Luxembourg en 1684.

—

2355. BOUZET (Charles du), seigneur de Brats, lieutenant-colonel du régiment de Marin-Infanterie et lieutenant de roy à Flix en Catalogne : blessé en Italie, d'après un congé du maréchal de Créquy du 17 octobre 1637, pour aller se faire traiter à Pignerol : le fut encore, en 1640, à l'attaque des retranchements du camp, devant Turin.

2356. BOUZET (N.... du), marquis de Roquépine, mestre du camp d'un régiment, fut tué dans un parti à Castrevato en Italie, en 1701.

2357. BOUZET DE SAINTE-COLOMBE (Charles du), maréchal de camp et gouverneur de Flix, fut tué au service pendant les troubles de Guyenne sous Louis XIV.

2358. Bouzet (N.... du), capitaine au régiment de Condé-cavallerie, blessé à la jambe à la bataille de Minden en 1759.

—

2359. Bouzier d'Estouilly (N.... de), chevalier de Saint-Louis, commandant de bataillon au régiment de Champagne, tué à la bataille de Malplaquet en 1709.

2360. Bouzier d'Estouilly (le s[r] de), chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au même régiment, fut enterré avec moitié de sa compagnie au siége du Quênoy, en 1712, par l'explosion d'une mine, dont cependant il échappa, ayant été secouru à propos.

2361. Bouzous (le s[r] de), lieutenant aux gardes françoises, tué au siége de Dôle en 1668.

2362. Bove (Gobert de la), seigneur de Savoisy, chevalier, tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

2363. Bove (François de la), seigneur d'Autremencourt, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy Louis XIII et lieutenant au régiment de Champagne, fut tué au siége de la Rochelle.

2364. Boves (Robert de), tué au siége d'Acre en 1191.

2365. Bovet (le sieur de), chevalier de Saint-Louis, chef de brigades des carabiniers et brigadier des armées du roy, tué à la bataille de Minden en 1759.

2366. Bovier (Abel de), mort d'un coup de feu qu'il reçut au siége de Lérida sous Louis XIV. (Il eut aussi un frère tué au service.)

2367. Bovier des Portes (Laurent-Paul de), capitaine au régiment de Marcieu-Cavallerie, tué à la bataille de Minden en 1759.

2368. BOYER, lieutenant de vaisseau du port de Toulon, mort sur la *Thérèse*, des suites de ses blessures, en 1670.

2369. BOYER (Luc Sextius de), chevalier d'Argens, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Royal Vaisseaux, puis lieutenant de Roy à Brest, fut blessé aux siéges de Tournoy et de Bruxelles, en 1745 et 1746.

2370. BOYRON (le s^r de), capitaine au régiment de Conty, tué au siége de Fribourg, en 1644.

2371. BOYVEAU (Alexandre), grand'croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et gouverneur des Invalides et précédemment capitaine au régiment de Bourgogne, perdit un bras en 1674 et reçut trois coups de piquet en défendant au siége de Grave un poste avancé qu'il ne voulut jamais quitter malgré ses blessures. (Il eut aussi deux frères tués en soutenant en Italie la gloire des armes de Louis XIV, l'un capitaine de grenadiers, à l'assaut d'un bastion de Gouvernole, et l'autre au combat de Chiari, en 1701.

2372. BRABANÇON (le seigneur de), tué en 1552, dans un détachement auprès de Metz.

2373. BRABANT (sire Godefroy de), seigneur d'Arscot (frère du duc de Brabant), tué à la bataille de Courtray, en 1302. (*Chronique de Flandres.*)

2374. BRABANT (sire Jean de), son fils, seigneur de Vierzon, tué à la bataille de Courtray, en 1302. (*Chronique de Flandres.*)

2375. BRABANT (Philippe de), fut tué dans la guerre de Hongrie contre les Turcs, en 1601 ou 1602.

2376. BRABANT (Abdenage de), tué au siége de Breda.

2377. BRABANT (Josias de), tué à Colmar dans les guerres d'Allemagne.

2378. Brabant (Esaü de), son frère, seigneur de Marault, tué aussy au service étant cornette au régiment de Renel.

D'après la production des titres de cette famille, faite en 1670, devant M. de Caumartin, intendant de Champagne, l'on présume que ces deux derniers furent tués dans les guerres de Louis XIV.

2379. Brabeque (le s^r^), ayde major du régiment d'Alsace, blessé à la journée de Grebenstein, le 24 août 1762.

2380. Bracq (de), enseigne de vaisseau du port de Toulon, tué sur le *Téméraire*, commandé par M. Cassard, le 7 décembre 1712.

2381. Bradines (le s^r^ de), blessé, en 1638, au siége de Poligny, en Franche-Comté. (*Mercure* de 1638.)

2382. Bragelongne (François de), enseigne aux Gardes-Françoises, tué au siége d'Arras, en 1654.

2383. Bragelongne (Charles de), seigneur de la Madelene, colonel d'un régiment de dragons, tué à la bataille de Luzara, en 1702.

2384. Bragelongne (N..... de), capitaine au régiment de Roüergue, fut blessé dangereusement à la bataille de Minden, en 1759.

2385. Bragny (le s^r^ de), blessé, en 1638, au siége de Poligny, en Franche-Comté. (*Mercure* de 1638.)

2386. Braguassargues (Jean-Louis-Aldebert de), chevalier de Saint-Louis, chef de bataillon au régiment de Piémont, blessé en 1742 au siége de Prague, et en 1748 à celuy de Mastrick, le fut encore à la bataille de Rosback, en 1757.

2387. Braine (Simon, *comte* de), tué à la bataille d'Azincourt, en 1415. (*Voy.* de Roucy.)

—

2388. Brancas (André-Baptiste de), seigneur de Villars, amiral de France, chevalier des ordres du Roy, gentilhomme

ordinaire de sa chambre, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur de Calais, de Roüen, du Pont de l'Arche et du Havre, et lieutenant-général pour S. M. aux bailliages de Roüen et de Caux, ayant été battu et fait prisonnier près de Dourlens par les Espagnols, il fut tué de sang-froid par ordre de Contreras, leur commissaire général, le 24 juillet 1595.

2389. Brancas (Louis dit le marquis de), marquis de Cereste, baron du Castellet et de Villars, maréchal de France, chevalier des ordres du Roy et de celuy de la Toison d'or, commandeur de celuy de Saint-Louis, grand d'Espagne, lieutenant-général au gouvernement de Provence, gouverneur de Gironne, du Neuf-Brisack et de Nantes, commandant en Bretagne, ambassadeur extraordinaire en Espagne et conseiller d'État d'épée, fut blessé au siége de Keiserwert, en 1702, il mourut le 9 août 1750.

2390. Brancas (Paul-Esprit de), son frère, cornette au régiment de Berry et ayde de camp du marquis de Brancas, fut tué à la bataille d'Almanza, en 1707.

2391. Brancas (Louis duc de) et de Lauraguais, pair de France, chevalier de Saint-Louis et de la Toison d'Or, d'abord colonel du régiment d'Artois, puis de celuy de Brancas, ensuite lieutenant-général des armées du Roy, et gouverneur de Guise, en Picardie, eut le poignet cassé à la bataille d'Ettingen, en 1743.

2392. Brancas (Louis-Léon-Félicité de), comte et titré duc de Lauraguais, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp, lieutenant, en 1749, du régiment Royal Roussillon cavallerie, fut blessé à la bataille de Creweldt, en 1758.

On sait que l'héritier de cette grande maison est aujourd'hui M. le comte Hibon de Frohan, substitué aux noms, titres et armes par son contrat de mariage avec feue Yolande de Brancas, duchesse de Lauraguais, etc.

—

2393. Branche (Charles), s^r du Hommet, l'un des gendarmes écossois du Roy, reçut un coup de mousqueton à la cuisse, au combat de Senef, en 1674, et eut un cheval tué sous luy dans une autre rencontre : il mourut le 18 février 1679 d'un abcès au ventricule du cerveau, affection que le chirurgien-major des hôpitaux estima la suite d'un grand coup de sabre qu'il avoit reçu au dernier siége d'Ipres (en 1678).

2394. Brancion (Josserand *sire* de), chevalier, l'un des vaillans hommes de guerre de son tems, et que le sire de Joinville, son neveu, dans son *Histoire de Saint-Louis*, appelle *Monseigneur*, fut tué dans un combat contre les Turcs, après la bataille de la Massoure, en 1249. Il s'étoit trouvé à 36 batailles ou autres actions de guerre.

2395. Brancion (Louis de Visargent de), chevalier, commandeur de l'ordre de Malte, lieutenant-colonel du régiment de la Marine et brigadier des armées du Roy, blessé au siége de Fontarabie, en 1719, mourut le 22 février 1765.

—

2396. Brand (le s^r), lieutenant au régiment de Brendlé suisse, blessé à la bataille de Malplaquet, en 1709.

2397. Brandt (le s^r), gentilhomme écossois, chef de brigade dans l'Inde, sous M. de Bussy, mourut le lendemain des blessures qu'il reçut à l'assaut de Bobili.

2398. Branetant (le s^r de), lieutenant au régiment de Navarre, tué au siége de Landau, en 1713.

2399. Braque (Nicolas), seigneur du Luat, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415.

2400. Braque (Guichard de), capitaine au régiment de la Reine, tué au siége de Bordeaux, en 1652, de trois coups de mousquet qu'il reçut en forçant le faubourg Saint-Séverin.

2401. BRAQUE (François dit le *marquis de*), colonel du régiment de la Sarre infanterie, tué au siége de Montmelian, en 1691.

2402. BRAQUEMONT (Jean de), mort dans le combat naval que l'amiral de Braquemont son père livra au duc de Clarence, en 1415.

2403. BRAQUEMONT (Louis sire de), tué à la bataille de Verneuil, en 1424.

2404. BRAS (Pierre de), écuyer, tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

2405. BRASSEAS (Jean-Marie dit le *chevalier de*), chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Piémont, faillit d'abord périr sous le feu d'une mine, au siége de Mastrick, en 1748 : fortement contusionné par sa cuirasse, blessé derechef à la bataille de Rosback, en 1757, il fut tué à celle de Berghen, en 1759.

2406. BRASSAC (le s^r de), officier au régiment de Béarn, blessé au combat de Senef, en 1674.

2407. BRASSEUZE (le s^r de), capitaine au régiment de Normandie, blessé au siége de Grave, en 1674.

2408. BRASSIER DE JOCAS (François), tué au siége de Montauban, en 1621, servant comme volontaire dans la compagnie du marquis du Thor.

2409. BRASSIÈRE (le s^r de la), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Royal-Pologne cavalerie, avec rang de lieutenant-colonel, fut blessé à la bataille de Minden, en 1759.

2410. BRAU (le s^r du), chevalier de Saint-Louis, commandant de bataillon au régiment de Picardie, blessé à la bataille de Parme, en 1734, et à l'affaire de Dingelfingen, en 1743.

2411. Braux (Pierre), seigneur de la Pagerie et de Marson, tué à la bataille de Rethel, étant cornette dans la compagnie de Reineville.

2412. Brazide (le s[r] de), l'Etat militaire de 1767 le nomme *de Brouzède*, capitaine au régiment de Bourgogne, blessé dans le combat du capitaine Thurot dans les mers d'Irlande, le 28 février 1760.

2413. Brazy du Moutoy (le s[r] de), lieutenant au régiment de Royal-Champagne cavalerie, cy-devant La Rochefoucaud et chevalier de Saint-Louis en 1782, fut blessé au bras d'un coup de feu à la bataille de Minden, en 1759.

—

2414. Bréauté (Guillaume, sire de), chevalier, tué à la bataille de Courtray en 1302.

2415. Bréauté (Royer, sire de), tué par les Anglois en 1404 dans une rencontre près de Gisors.

2416. Bréauté (Jean de), tué à la bataille de Verneuil en 1424.

2417. Bréauté (Jacques de), son frère, seigneur de Bellefosse, tué à la bataille de Patay en 1429.

2418. Bréauté (Roger de), seigneur de Crouin, mort en 1460 dans une bataille en Angleterre.

2419. Bréauté (Jean, sire de), chevalier, vicomte de Maineval, commandant pour le roy au pays de Caux, mort d'un coup de flèche qu'il reçut à la cheville du pied à la bataille de Montlhéry en 1465.

2420. Bréauté (Adrien-Pierre, sire de), vicomte héréditat de Hotot en Auge, baron de Cani-Caniel, premier écuyer de la reine Marie de Médicis, fut tué devant Bréda au mois

d'octobre 1624, en allant reconnoître un détachement de la garnison de cette ville.

2421. BRÉAUTÉ (Pierre, sire et marquis de), vicomte héréditai de Hotot en Auge, mestre de camp du régiment de Picardie, puis sergent de bataille, tué à la prise d'Arras en 1640.

Célèbre maison de Normandie qui a encore des représentants.

X. — LES HONNEURS DE LA COUR.

La Curne de Sainte-Palaye a donné ce récit dans ses *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, mais ce livre est devenu rare et il nous a paru utile de reproduire ce souvenir de l'étiquette françoise au xve siècle. On y trouve développés dans le plus grand détail les usages des cours de France et de Bourgogne. On y voit combien autrefois on étoit attentif à relever, en ce genre, les moindres irrégularités. Il paroit cependant que dès cette époque il se manifestoit un certain relâchement dans l'observation des règles, car l'auteur du mémoire s'en plaint comme d'un abus dont les conséquences peuvent avoir de graves inconvénients; et nous devons sans doute les détails curieux de ce récit au désir d'arrêter ce relâchement et de fixer les véritables lois de l'étiquette.

Aliénor de Poitiers, vicomtesse de Furne, auteur de ce Mémoire, étoit fille de Jean de Poitiers, seigneur d'Arcy-sur-Aube, dont le père Philippe de Poitiers fut tué à la bataille d'Azincourt, et d'Isabelle de Souza, de l'ancienne maison de Souza de Portugal. Elle avoit suivi en France, en qualité de fille d'honneur, l'Infante Isabelle de Portugal, lorsque cette princesse y vint pour épouser Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en 1429, et épousa elle-même dans la suite Guillaume, seigneur de Stavèle, vicomte de Furne, qui mourut en 1469.

L'ouvrage de la vicomtesse de Furne, tout en rappelant les faits dont elle fut témoin dès les premières années de son séjour en France, semble avoir été composé entre les années 1484 et 1491, car elle parle de l'entrée solennelle du roi Charles VIII, qui fut en

1484, comme d'un événement qui n'étoit pas absolument nouveau, et de Marguerite d'Autriche, fiancée à ce prince dès 1482, et renvoyée, en 1491, à son père Maximilion par Charles VIII qui épousoit Anne de Bretagne; — cette circonstance nous semble déterminer avec certitude la date de la composition de ce mémoire qui par cela même contient l'histoire du cérémonial en France durant presque tout le xve siècle.

Madame Alienor de Poictiers fut fille de monsieur Jean de Poictiers, seigneur d'Arcy et de Madame Isabeau de Souze, sa compaigne, descendue des Roys de Portugal. Icelle, dame Isabeau de Souse s'en vint par deça (l'an 1429) avecq Madame Isabeau, fille du roy de Portugal et fut mariée au seigneur d'Arcy, dont elle eut plusieurs enfans et entre les autres une fille quy fut la dite Alienor, et demeura icelle avecq sa mère, dez l'aage de sept ans, en la maison de Bourgongne, tant qu'elle fut mariée à messire Guillaume, seigneur de Stavele, vicomte de Furne en Flandres.

Icelle, dame Alienor a bien voulu mettre par escript ce qu'elle vit et ouyt dire à sa dicte mère, durant le temps qu'elles résidèrent en la dicte cour de Bourgongne, des honneurs royaulx quy se doibvent faire et entretenir ès cours de princes, chacun selon son estat, sans le croistre, excéder, ne diminuer ; et quy autrement en veut user ils pourront plus tourner à dérision et tromperie qu'à honneur et réputation ; et ont esté iceulx status sy bien ordonnez et débatus en la cour des Roys et Roynes par les grands princes et nobles, aussy par les héraults et roys d'armes, que nul depuis n'a seu ne dessu différer à les garder et observer pour le temps présent ne pour le temps advenir. — Et commence la dicte dame ainsy.

Quand je vins en Cour je n'avois que sept ans ; je y vis demeurer madamoiselle de Bourbon (Isabelle de Bourbon) quy depuis fut comtesse de Charrolois, avecq madame Isa-

belle de Portugal, femme de monsieur ducq Philippe, sa belle tante, et avecq demeuroit aussy madamoiselle d'Estampes (Isabelle de Bourgongne), fille du frère de monsieur de Nevers et de la fille de Piqueny, et madamoiselle de Coimbre (Béatrix de Portugal) y demeurant aussy, niepce de ma dicte dame Isabelle, lesquelles trois niepces alloient comme je vous diray.

La première alloit madamoiselle de Bourbon, et puis madamoiselle d'Estampes et puis madamoiselle de Coimbre; mais elles alloient toutes main à main. J'ay maintes fois ouy dire que l'on faisoit tort à madamoiselle de Coimbre et qu'elle devoit aller tout devant. Mais madame Isabelle de Portugal disoit qu'elle ne vouloit point que sa niepce allât devant celles de monsieur le ducq Philippe, son marit, en sa maison, pour monstrer que touttes femmes doivent faire honneur aux parens de leurs marits devant les leurs. Depuis je vis que ma dessus dicte Dameiselle de Coimbre se maria (l'an quatorze cent cinquante-deux), à monsieur Adolphe de Clèves, frère maisné de monsieur le ducq de Clèves (Jean premier du nom duc de Clèves, chevalier de la Toison, l'an mil six cent quarante-et-un), nepveu de monsieur le ducq Philippe, et se firent les nopces à Lille, et n'y eust point de feste, à cause de la guerre de Gand et s'appella monsieur de Ravestein; mais, Madame de Ravestein alla toujours le viel train.—J'ay veu que monsieur le duc d'Alençon (Jean ducq d'Alençon, chevalier de la Toison, l'an mil quatre cent quarante) vint à Lille devers monsieur le ducq Phillippe et faisoient fort grand honneur l'un à l'autre; mais le duc Philippe alloit devant.—Après ce temps, monsieur de Charrolois (Charles de Bourgongne) espousa madamoiselle de Bourbon et l'espousa la veille de Toussaincts à Lille, et ny eust point de feste, à cause que le ducq Philippe estoit pour lors en Allemaigne. Huit jours après les nopces,

madame Isabeau, la duchesse, fit un beau banquet où toutes les Dames de Lille furent, mais on s'assit toutes ensembles comme par coustume l'on fait en banquet, sans que Mesdames tinsent estat, comme à tel cas appartenoit.

Tantôt après, je vis venir madame la comtesse d'Eu; le comte d'Eu (Charles d'Artois), estoit frère de monsieur de Bourbon de par sa mère, et oncle de madame de Charrolois, et ma dicte dame d'Eu estoit fille du seigneur d'Antoing, (Jean de Melun); laquelle dame d'Eu (Hélène de Melun), monstroit d'estre fort hautaine, et eust bien voulu aller à la main de madame de Charrolois; mais madame ne la prenoit pas, et ne l'avoit pas avecq ma dicte dame.—Pareillement, ma dicte dame d'Eu ne huchoit point madame de Ravestein (Beatrix de Portugal) à sa main, ne p r laver avecq elle, dont madame la duchesse Isabelle et autres ne furent pas contentes; et de faict une autre fois que ma dicte dame d'Eu vint au Quesnoy en Hesnau veoir Madame, ma dicte dame de Ravestein et madamoiselle Jeanne de Bourbon, sœurs de ma dicte dame de Charrolois, se mectoient, sans hucher aussy avant qu'elle, et à laver et à tout. Je vis un jour que l'on apporta des espices que madame la duchesse Isabelle en print et bailla elle mesme à elles toutes. — Madame d'Eu et madame de Nevers (Marie d'Albret, laquelle estoit fille de monsieur d'Albret), se trouvèrent en ce temps à Lille devers le ducq Philippe, et y eut grand estris d'elles deux pour aller devant; mais j'ouy dire que Monsieur faisoit plus grand honneur à madame de Nevers qu'à madame d'Eu; car il mectoit tousjours madame de Nevers au-dessous de luy et madame d'Eu au-dessus : et alors j'ouy dire aux anciens quy scavoient que c'estoit de telle chose, que celle quy alloit au-dessous de Monsieur avoit plus d'honneur que celle quy alloit au-dessus (1). Monsieur les menoit en ceste estat quand

(1) C'est encore ce qui est observé dans les cérémonies religieuses, où

elles alloient quelque part avec luy : mais à laver elles n'approchoient pas Monsieur ny en nulles autres choses, là où mon dit seigneur tint estat.—Une fois madame d'Eu (Hélène de Melun) vint veoir madame au Quesnoy, laquelle estoit un peu indisposée, et souppa ma dicte dame d'Eu seule en la grande chambre de madame; et là je vis que ma dicte dame d'Eu souffrit que monsieur d'Antoing (Jean de Melun, Chevalier de la Toison l'an mil quatre cent trente-deux) son père, à nue teste, luy tint la serviette, quand elle lava devant soupper, et s'agenouilla presque jusques à terre devant elle, dont j'ouy dire aux sages, que c'estoit follie à monsieur d'Antoing de le faire, et encore plus grande à sa fille de le souffrir. — Madame de Bourbon (Agnès de Bourgongne) et madame de Clèves (Marie de Bourgogne), se trouvèrent une fois à Bruxelles ensemble devers le ducq Philippe, leur frère; mais monsieur le ducq Philippe faisoit plus d'honneur à madame de Clèves qu'à madame de Bourbon, et la faisoit aller devant, et disoit que c'estoit pour ce que c'estoit l'aisnée; car autrement l'on scayt bien que madame de Bourbon fut allée devant, à cause de monsieur de Bourbon quy estoit plus grand que monsieur de Clèves (Adolphe duc de Clèves) à cause qu'il estoit de la maison de France.—Madame de Charrolois (Isabelle de Bourbon) n'alloit point à la main de madame de Bourbon (Agnès de Bourgongne) sa mère, elle estant comtesse de Charrolois; mais estant duchesse de Bourgongne elle alloit devant madame de Bourbon et devant madame de Clèves, à cause qu'elle estoit de la maison de France. Mesdamoiselles de Bourbon

le prêtre marche le dernier de son clergé; ou l'avant-dernier, s'il se trouve à l'office un archiprêtre ou évêque, qui alors ferme la marche. Sainte-Palaye interprète autrement cette façon de parler : il veut qu'*aller au-dessous*, réponde à : recevoir la main droite; et *au-dessus*, la main gauche. Je crois qu'il se trompe, comme semble encore le prouver la fin de la même phrase.

(Catherine, Margueritte), n'alloient point à la main de madame de Charrolois, leur sœur, mais lui faisoient honneur comme à madame la mère. — Mesdamoiselles de Bourbon et madame de Ravestein alloient à la main de madamoiselle de Bourgongne (Marie de Bourgogne), fille de monsieur de Charrolois et de madame; mais depuis que madamoiselle Jeanne de Bourbon eust espousé (l'an mil quatre cent soixante-trois) monsieur le prince d'Orange (Jean de Chalon), elle n'alla plus à la main de ma dicte damoiselle de Bourgogne; touteffois, mesdamoiselles de Boubon estoient tantes de ma dicte damoiselle. — Madame de Croy (Margueritte de Lorraine), fille de monsieur de Vaudemont, niepce de monsieur le ducq d'Alençon et cousine issue de germain au roy Charles de France, n'alloit point à la main de mesdamoiselles de Bourbon et d'Estampes, ny de madame de Ravestein. Madame la duchesse et mesdamoiselles l'appeloient *Belle cousine* (1) et luy faisoient le plus d'honneur qu'à nulle du pays, et aussy toutes autres dames luy faisoient grand honneur. — J'ai veu venir madamoiselle de Penthièvre (Jeanne de Lalaing), laquelle fut fille de monsieur de Liveurain en Henau (Simon de Lalaing) et femme de monsieur de Penthièvre, d'estoc de nom et d'armes des ducs de Bretaigne, devers madame de Charrolois; et me souvient que l'on tint conseil pour sçavoir quel honneur madame de Charrolois luy feroit, et fut ordonné que quand madamoiselle de Penthièvre viendroit et feroit entrée en la chambre de ma dicte dame, et qu'elle auroit fait les deux premiers hon-

(1) Il faut remarquer que ces noms de *cousine*, *belle cousine*, *beau cousin*, se donnoient du plus haut au moindre; et que ces cousins ou cousines auroient commis une inconvenance s'ils avaient donné la même qualité réciproque à ceux qui la leur avoient accordée. Encore au XVII[e] siècle, cette distinction était régulièrement observée. — Aujourd'hui, c'est tout le contraire, les parents pauvres se plaisent à *cousiner* avec les parents riches; et ceux-ci ne semblent pas toujours flattés des liens de famille qu'on leur rappelle.

neurs, que ma dicte dame démarcheroit trois pas au devant d'elle, comme elle fit; et à la vérité elle fit grand honneur à Madame et luy séoit bien, car elle estoit belle dame de son aage; mais elle n'y beu n'y mangea, et sy ne se bougèrent d'une place; pourquoy je vis point aller madamoiselle de Bourbon ny madame de Ravestein avecq elle, aussy ne sçai-je comment l'on en eust fait.—J'ouys dire à madame ma mère qu'elle avoit autrefois veu venir ma dicte damoiselle de Penthièvre devers madame la Duchesse Isabeau, et que ma dicte damoiselle alloit à la main des niepçes de monsieur et de madame, mais les niepçes alloient devant et elle alloit à les mains.—J'ay aussy ouy dire à madame ma mère que ma dicte damoiselle de Penthièvre (Jeanne de Lalain), quand elle estoit à part, faisoit difficulté de prendre madame de Croy (Margueritte de Lorraine), fille de monsieur de Vaudemont, à sa main; mais que ma dicte dame de Croy ne se faisoit point appeler, ains alloit plainement aussy avant qu'elle, et disoit qu'elle valoit bien monsieur de Penthièvre (Olivier de Bretaigne) et que ma dicte damoiselles de Penthièvre estoit fille du maisné fils de Lalaing (Simon de Lalain), seigneur de Quiévrain. Le comte de Penthièvre avoit eu pour espouse pour sa première femme la sœur du bon ducq Philippe de Bourgongne (Isabelle de Bourgongne), et s'appeloit la dicte dame de Croy, Margueritte de Lorraine et estoit sa mère (Marie de Harcourt) sœur de la comtesse de Namur, fille du conte de Harcourt et de la sœur du ducq de Bourbon, et de la Reyne de France.—Toutefois j'ay ouy dire à madame ma mère, que madame de Namur disoit que selon les estats de France, il falloit que touttes les femmes allassent selon les marits, quelques grandes qu'elles fussent fust esté filles de Roy. Et disoit ma dicte dame ma mère qu'aux nopçes du Roy Charles (Charles VII, l'an mil quatre cent treize), grand père de cestuy cy (Charles VIII), madame de Namur

fut assise au disner, en bas de touttes les comtesses, reste une. Et quand ce vint le milieu du disner, le roy vint où elle estoit assise, et luy dit qu'elle avoit assé esté assise comme femme du comte de Namur (Jeanne de Harcourt) et qu'il falloit que le demeurant du disner elle fut assise comme sa cousine germaine; et la fit asseoir à la table de la Royne; et à graces, elle r'alla en son lieu; et disoit ma dicte dame de Namur, que oncques à nopçes de roy, n'eust tant de princes et de grandes dames qu'il y avoit là, et disnoient le jour de nopçes touttes les dames en la salle où la Royne disnoit, et nuls hommes n'y estoient assis.

Madame de Namur (Jeanne de Harcourt) comme j'ouy dire, estoit la plus sçachante de tous estats que dame quy fust au Royaume de France, et avoit un grand livre où tout estoit escript; et la duchesse Isabeau, femme du bon ducq Philippe de Bourgongne, quand elle vint de Portugal par deça (l'an mil quatre cent vingt-neuf) elle ne faisoit rien de telles choses que ce ne fut du conseil et par l'advis de madame de Namur comme j'ouy dire à madame ma mère.

L'honneur que la Royne fit à madame la Duchesse Isabelle, quand elle fut à Chaalons en Champaigne devers elle, l'an mil quatre cent quarante-cincq.

Madame la duchesse accompaignée de monsieur de Bourbon (Jean II, depuis duc de Bourbon,) son beau nepveu et de plusieurs princes de France, vint elle et toutte sa compaignie à hacquenées et en charriots tout dedans la cour de l'hostel où le roy (Charles VII) et la roine (Marie d'Anjou) estoient, et là descendit madame la duchesse, et print la première damoiselle sa queue; et monsieur de Bourbon l'addextroit et tous les autres chevaliers et gentil-

hommes alloient devant ; et en cet estat vint jusques dans la salle devant la chambre où la royne estoit, et là, ma dicte dame s'arresta, et fit entrer monsieur de Crequy (Jean de Crequy chevalier de la Toison d'or), lequel estoit son chevalier d'honneur, pour demander à la roine, s'il luy plaisoit que madame la duchesse entrât devers elle pour luy faire la révérence. Et mon dit seigneur de Crequy retourné, madame la duchesse marcha jusqu'à l'huys de la chambre, là où la royne estoit. Tous les chevaliers et gentilhommes qui l'accompaignoient entrèrent dedans, puis quand ma ditte dame vint à l'huys elle print la queue de sa robbe en sa main et l'osta à celle qui la portoit, et quand elle marcha dedans l'huys, elle la laissa traîner et s'agenouilla bien prez jusques à terre, et puis marcha jusques au millieu de la chambre, là où elle fit encore un pareil honneur, et puis recommença à marcher toujours vers la royne, laquelle estoit toute droicte, et la trouva madame ainsy emprez le chevet de son lict; et quand madame la duchesse commença à faire le troisiesme honneur, la royne demarcha deux ou trois pas et madame se mit à genouil, la royne luy mit une de ses mains sur l'espaulle, et l'embrassa, et la baisa, et la fit lever.

Quand ma ditte dame fut relevée se ragenouilla bien bas et vint à madame la Dauphine (Margueritte d'Escosse quy mourut a la mesme année à Chaalons), laquelle estoit à quatre ou cinq pieds près de la royne, et pareillement madame se mit à genouil et comme avoit fait la royne, madame la Dauphine baisa madame la duchesse. Mais il sembloit à veoir la manière de madame la Dauphine, qu'elle eust voulu garder que madame la duchesse ne se fut pas agenouillée jusques à terre; mais ma dicte dame le vouloit faire, comme m'a dit madame ma mère laquelle a veu touttes ces choses.—Delà, madame la duchesse alla saluer la

royne de Sicile (Isabelle de Lorraine) laquelle estoit à deux ou trois pieds près de madame la dauphine et à ceste là madame ne fit point plus d'honneur que l'autre lui en faisoit; et comme madame ma mère dit, il n'y eut nulle d'elles deux quy rompît ses aiguillettes de force de s'agenouiller (1). Delà madame alla saluer madame de Calabre (Marie de Bourbon) laquelle estoit fille de monsieur de Bourbon et la sœure de monsieur le bon ducq Philippe, et estoit à quatre ou cincq pieds prez de la royne de Sicile sa belle-mère; et ma ditte dame de Calabre s'agenouilla presque jusques à terre devant Madame, et Madame luy fit plus grand honneur qu'à ses aultres niepces, pour ce que monsieur de Calabre (Jean d'Anjou) son marit estoit fils de roy.

La royne baisa des dames de madame, madame de Montagu (Louise de la Tour de Bologne), madame ma mère et madame de Crevecœur (Jeanne de la Tremouille) et non plus; et touttes les gentilfemmes, la royne les print par la main, et madame la dauphine pareillement (2). Madame la duchesse baisa touttes les femmes de la royne et de madame la dauphine; et de celles de la royne de Sicile, madame n'en baisa non plus qu'elle fit des siennes. Et ne voulut pour rien madame la duchesse aller derrière la royne de Sicile, car elle disoit que monsieur le ducq estoit plus près de la courronne de France que le roy de Sicile n'estoit, et aussy qu'elle estoit fille du roy de Portugal quy est plus grand que le roy de Sicile n'est. Elles ne se trouvoient ensemble là où il falloit aller quelque part, et quand elles estoient en la chambre de la royne, l'une se tenoit d'un costé et l'autre de l'autre et sembloit que le roy et la royne, et madame la dauphine et monsieur le dauphin avoient plus grand dé-

(1) C'est-à-dire, qui s'inclinât au point de risquer de rompre ses aiguillettes, ou boutons et rubans.

(2) C'est-à-dire : et quant aux autres gentilfemmes, la royne et la dauphine les prirent par la main.

sir de faire honneur à madame la duchesse, qu'à la royne de Sicile et aussy faisoient toultes les princesses du royaume. Et disoit madame de la Roche Guyon (Perrette de la Rivière), quy estoit première dame de la royne, qu'elle n'avoit veu venir personne du royaume devers la royne, à quy elle fit tant d'honneur qu'à madame la duchesse.

Suitte des remarques de madame Aliénor.

Madame ma mère at ouy dire à madame de Namur que (l'an mil quatre cent et quatorze) quand madame de Clèves fiança monsieur de Clèves (Adolphe, ducq de Clèves), le roi de Navarre (Charles III, roy de Navarre) estoit par deça et que monsieur le ducq Jean, père du ducq Philippe, ne vouloit point aller derrier luy, et alloient partout l'un devant l'autre. Le ducq de Clèves estoit grand'père de cestuy (Jean II, ducq de Clèves) à présent.—Item, est à sçavoir que nulles princesses du royaume ne vont à la main de la royne, ne de madame la dauphine, ne de fille du roy de France,

Madame ma mère dit qu'elle a ouy dire à madame de Namur que quand monsieur le ducq Philippe eust espousé (l'an mil quatre cent et onze) madame Michele sa première femme, qui fut fille du roy de France (Charles VI), monsieur le ducq Jean, père d'iceluy ducq Philippe, la vouloit tousjours servir d'espices, mais elle ne le vouloit souffrir; toutefois il s'agenouilloit tousjours jusques à terre devant elle et l'appelloit Madame, et elle l'appelloit beau-père (1). J'ay ouy dire à madame ma mère, que (l'an mil quatre cent trente et neuf), quand madame Catharine, fille au roi Charles de France

(1) Sans doute, comme étant de quelque chose au-dessus de lui. Le duc Jean ne l'auroit pas sans doute appelée : *belle-fille*.

(Charles septiesme du nom) eust espousé monsieur de Charrolois et vint par deça, le roy deffendit à celles quy l'amenérent qu'elles ne la laissassent point aller devant madame la duchesse Isabeau sa belle-mère; car il disoit que la dicte dame estoit fille de roy, sy estoit sa belle-mère; touttefois, madame la duchesse mectoit tousjours, là où elle pouvoit, madame Catharine devant, et luy faisoit grand honneur, et aussy faisoit monsieur le ducq Philippe, et l'appelloient Madame, et elle les appelloit Beau-père et Belle-mère. J'ay ouy dire que madame Jeanne de France, sœur du roy Louys (Louys XI, (quy eut espousé monsieur de Bourbon, Jean ducq de Bourbon, onzième du nom), alloit tousjours devant madame de Bourbon (Agnès de Bourgogne), sa bellemére; mais elle la prenoit tousjours à sa main; et madame Jeanne appelloit madame de Bourbon Belle-mère, et madame de Bourbon, Madame; pareillement faisoit madame la duchesse Isabeau à madame Catharine de France.

J'ay ouy dire que Mme d'Orléans (Marie de Clèves), quand elle fut au Quesnoy, lorsqu'elle parloit de madame d'Orléans (Jeanne de France) sa belle fille (quy est sœur du roy à présent Charles huistiesme du nom) et fille du Roy Louys (Louys XI), qu'on appelloit madame d'Orléans, le plus du temps elle disoit Madame ma fille, touttefois; monsieur d'Orléans son fils estLouys, duc d'Orléans, depuis Louis XII, est et sy prez de la couronne que sy le roy mouroit, mondit seigneur d'Orléans seroit roy.

Mme d'Oréans, (Marie de Clèves) à présent et fille du ducq de Clèves, let sa mère (Marie de Bourgongne) estoit sœur aisnée du ducq Philippe de Bourgongne, et demeura à la cour de monsieur le ducq Philippe, son oncle, tant qu'elle se maria à monsieur d'Orléans (Charles ducq d'Orléans, chevalier de la Toison d'or) et luy donna monsieur le ducq Philippe son mariage, et furent les nopçes faictes à Saint-Omer

(l'an mil quatre cent quarante), comment j'ouys dire à madame ma mère.

Quand ma dicte dame d'Orléans fut mariée, l'on disoit que parce que Monsieur le ducq d'Orléans estoit plus prochain de la couronne que monsieur le ducq Philippe n'estoit, que madame d'Orléans debvoit aller devant madame la duchesse de Bourgongne; touttefois monsieur d'Orléans deffendit à madame sa femme qu'elle n'allâst point devant madame la duchesse sa belle-tante; car comme il disoit, elle estoit fille de roy, et sy avoit espousé un ducq sy puissant et sy noble qu'elle debvoit bien aller devant. Pareillement monsieur le ducq Philippe ne vouloit point que madame la duchesse allast devant pour l'honneur de la couronne, dont il estoit plus prochain que luy; et ainsy comme j'oys dire) ces deux princesses se faisoient grand honneur l'une à l'autre et de faict elles alloient partout devant (1). J'ay ouy raconter que (l'an mil quatre cent et soixante) quand le roi (Louys XI) fit son entrée à Paris, là où le ducq Philippe estoit et monsieur d'Orléans (Charles duc d'Orléans) alloit devant, et aucuns demandoient au ducq Philippe pourquoi il le souffroit, j'ouys dire qu'il respondit que monsieur d'Orléans estoit le plus vieux; touttefois à coronner le roy, le ducq de Bourgongne va devant tous, car il est le premier pair et doyen.

Et sy ay ouy dire qu'à tel honneur (2) le mareschal de Bourgongne va devant cestuy de France. Et pour le débat quy a esté dernièrement entre le mareschal de France et cestuy de Bourgongne, à l'entrée du roy Charles à présent (Charles VIII) at esté ordonné que partout ils iroient l'un devant l'autre, puis l'un, puis l'autre; ce qu'a esté fait au grand re-

(1) Il semble qu'il faudroit entendre ici que ces deux princesses vouloient toujours se céder mutuellement le pas, et qu'elles alloient devant tantôt l'une, tantôt l'autre.

(2) C'est-à-dire, au couronnement.

gret du mareschal de Bourgongne, car il disoit que continuellement il debvoit aller devant. Le roy n'en avoit point ordonné, parce que son entrée fut trop subite, et pour ce ils alloient partout l'un devant l'autre; et au soir, quand le roy souppa à la table de marbre au palais, il fut ordonné que les deux mareschaulx n'y soupperoient pas pour leur débat; et fut dit que monsieur le mareschal de Bourgongne iroit soupper avecq madame de Beaujeu (Anne de France) sœur aisnée du roi, et l'autre avecq madame d'Orléans (Marie de Clèves) mère de monsieur d'Orléans à présent. Monsieur le mareschal de Bourgongne ne fut pas content de cette ordonnance, toutefois la cause demeura ainsy pour cette fois, et fut cette entrée du roy l'an mil quatre cent quatre-vingt et quatre.

J'ay ouy dire que le mareschal de Bourgongne debvoit aller devant pour ce que le ducq de Bourgogne est premier pair et doyen de Paris; et quand on coronne le roi le ducq de Bourgongne tient la couronne à ses deux mains sur la teste du roy et les autres pairs n'y mectent que chacun un doigt. J'ai ouy dire à madame ma mère qu'en sept sepmaines que madame la duchesse Isabeau de Portugal (l'an mil quatre cent quarante-cincq) fut devers le roy et la royne de France, oncques elle ne disna ne souppa avecq aucun des deux. Mais madame la dauphine venoit bien vers madame la duchesse, et là estoient elles aucunes fois deux ou trois jours sans se partir, et vit madame ma mère; que l'on servoit madame la dauphine à couvert et madame la duchesse de Bourgongne point. Et quand madame la Dauphine avoit lavé atout (avec) deux bassins, l'on apportoit à laver à madame atout un bassin et un aiguier, sans faire essay; et pareillement à la table quand elles lavoient; mais quand madame la duchesse avoit lavé à la table, on luy bailloit la serviectte et elle la prenoit par dessoubz et quand elle avoit essuyé elle la bailloit de costé à son escuyer tranchant, ou à un autre

quy la prenoit, et puis au lever de la table elle s'agenouilloit jusque en terre, et en touttes choses madame la duchesse faisoit aussi grand honneur à madame la dauphine qu'elle faisoit à la reyne.

J'ay veu le roy de France (Louis XI), père du roy Charles à présent, estre dechassé du roi Charles, son pere, pour aucun débat, dont l'on dit que la belle Agnes estoit cause; et pour ce vint en refuge devers le bon ducq Philippe, car il n'avoit de quoy vivre. Le dit roy Louys luy estant dauphin vint à Bruxelles (l'an mil quatre cent cinquante et six) accompaigné environ de dix chevaulx quy estoient de sa compaignie et monsieur le mareschal de Bourgongne (Thibault de Neufchastel, chevalier de la Toison d'or) qui le conduisoit. Pour ce temps, le ducq Philippe estoit devant Utrecht en la guerre et n'y avoit pour le recevoir que madame la duchesse Isabelle et madame de Charrolois sa belle fille, laquelle estoit grosse de madame Marie de Bourgongne sa fille, depuis duchesse d'Austriche.—Monsieur le dauphin arriva en la dicte ville de Bruxelles où estoient mes susdittes dames, comme à huit heures du soir, devers la Saint-Martin, et quand mes susdittes dames sceurent qu'il estoit dedans la ville, elles alèrent jusques à la porte, devant la cour qui est sur les bailles, et là de pied coy, l'attendirent, et quand il vint tout près d'elles, il descendit et baisa madame la duchesse (Isabelle de Portugal) et madame de Charrolois (Isabelle de Bourbon) et madame de Ravestein (Béatrix de Portugal) lesquelles s'agenouillèrent touttes à terre, et puis il vint baiser le demeurant des dames et damoiselles de l'hostel. Après cela il print madame la duchesse par le bras et la vouloit mectre au dessus de lui ce qu'elle n'eut jamais fait; touttefois il en pressa tant madame qu'elle lui dit : monsieur, il semble que vous avez désir que l'on se mocque de moy, car vous voulez me faire faire ce qui ne m'appartient pas. Mon-

sieur le dauphin disoit que non, et qu'il lui debvoit bien faire honneur, car il estoit le plus pauvre du royaume de France et qu'il ne scavoit où querir refuge sinon devers son bel oncle le ducq Philippe et elle. Ils furent en ces paroles plus d'un quart d'heure, et à la fin, quand il vit que madame pour rien ne vouloit aller devant, il la print au dessoubs de luy (1) et l'emmena; dont ma ditte dame fit fort parler, car pour rien ne voulut aller à sa main, et disoit qu'elle ne le debvoit pas faire; mais il lui plaisoit qu'elle fit ainsi et pour ce elle le fit, et en cet estat Madame le mena en sa chambre; et au prendre congé de lui, elle s'agenouilla jusques à terre, et pareillement mes autres dames de Charrolois et de Ravestein et puis touttes les autres. — Item est à scavoir que quand madame alla au devant de mon dict seigneur le dauphin, l'une des dames ou damoiselles portoit sa queue, et celle de madame de Charrolois, sa belle-fille, un chevalier ou gentilhomme; et madame de Ravestein portoit elle mesme la sienne; mais quand Madame apperceut monsieur le dauphin, celle quy portoit sa queue la laissa aller, et pareillement cesluy qui portoit celle de madame de Charrolois; et quand monsieur le dauphin et madame la duchesse marchoient ensemble, maditte dame prenoit elle mesme sa robbe en sa main et son chevalier d'honneur ou quelqu'autre luy aydoit bien à porter, mais elle y avoit tousjours la main, et madame de Charrolois portoit la sienne.

Quand madame la duchesse mangeoit là où monsieur le dauphin estoit, l'on ne la servoit point à couvert et ne faisoit on point essay devant elle, mais elle beuvoit en sa couppe sans couvrir. Quand monsieur le ducq Philippe retourna de la guerre d'Utrecht, il vint à Bruxelles où

(1) Il la prit par la main gauche. (*Voyez* plus haut.) C'est en raison de cet ancien usage, qu'il convient toujours mieux aujourd'hui de donner le bras gauche aux dames qu'on conduit à la salle à manger.

madame la duchesse sa femme et madame de Charrolois sa belle-fille allèrent en bas environ le millieu de la court pour le bien veigner; et quand le Dauphin le sceut il vint de sa chambre là où il estoit, jusques devers madame, et là le pied coy il attendit monsieur le ducq Philippe; touttefois madame luy dit et le pria qu'il se retirat en sa chambre, et qu'il n'appartenoit qu'il vint ainsi au devant de mon dict seigneur le ducq; mais il ne fut au pouvoir de madame de le faire retourner. Quand monsieur le ducq sceut que monsieur le dauphin l'attendoit emmy la cour, quand il vint à la porte, il descendit à pied, et dès qu'il perceut monsieur le dauphin il s'agenouilla jusques à terre. Monsieur le dauphin voulut marcher, mais Madame laquelle il tenoit par le bras, le retint, et monsieur le ducq Philippe s'advança tant qu'il eust fait le deuxiesme honneur, premier que monsieur le dauphin sceut venir à luy; et quand il vint à luy, monsieur le ducq s'agenouilla jusques à terre, et monsieur le dauphin le prit bras à bras et sy s'agenouilla fort bas, et en cest estat bras à bras s'en allèrent jusques aux degrez, et de là monsieur le ducq le mena jusques dans sa chambre, et là print congé et s'en vint en la siènne, et mes dames s'en allèrent à la leur. — J'ay ouy dire à madame ma mère et aussi je l'ay veu, que monsieur de Clèves (Adolphe de Clèves) ne se servoit point à couvert avecq monsieur le ducq Philippe et avecq madame la duchesse; mesme monsieur et madame la duchesse prenoient les espices de luy, tant que son père vivoit; mais depuis qu'il fut ducq, monsieur et madame ne vouloient point prendre les espices de luy, touttefois il ne se servoit à couvert là ou Monsieur et madame estoient. Monsieur de Nevers (Charles de Bourgongne) alloit tout plainement devant monsieur de Clèves, et monsieur d'Estampes (Jean de Bourgongne, chevalier de la Toison d'or), frère maisné de monsieur de Nevers, vouloit aussi aller devant,

mais monsieur de Clèves ne le vouloit point souffrir. Monsieur le ducq et madame la duchesse prenoient les espices et l'offrande de monsieur de Beaujeu (Philippe de Bourbon), deuxiesme fils de monsieur de Bourbon et des enfans de Clèves (Jean et Adolphe) et de monsieur d'Estampes, mais point de monsieur de Nevers depuis que son père fut mort, ne aussy de monsieur de Clèves depuis qu'il fut ducq, et en prenoient aussy de tous les princes et comtes de leur maison, exceptez ces deux cy dessus nommez. Madame de Bourbon et madame de Clèves alloient à la main de madame la duchesse de Bourgongne, et ma dicte dame les appeloient belles sœurs ; et les deux autres disoient madame ma sœur ; touttefois touttes se servoient à couvert ensemble, et comme j'entends, Madame faisoit beaucoup d'honneur à madame de Clèves, pour ce qu'elle estoit aisnée fille de Bourgongne. Monsieur de Saint-Pol (Louis de Luxembourg), quy depuis fut connestable de France, ne prenoit pas espices avecq les nepveux de monsieur le duc Philippe ne de Madame.

Et est à scavoir que quand l'un des princes cy-dessus nommez avoit servy Monsieur et Madame d'espices, après, l'un des plus grands, comme le premier chambellan ou le chevalier d'honneur de madame la duchesse, prenoit le drageoir et servoit messieurs les nepveux et niepces, et après ceux quy les avoient apporté, les reprenoient et en servoient par tout.

Item que tousjours l'espicier ou ceux de son ayde, appertoient les espices, jusques là où monsieur et madame estoient ; mais il n'y en avoit nulles couvertes, que celles quy estoient pour Monsieur, quy estoient couvertes d'une serviette.

(La suite prochainement.)

XI. — DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MESDAMES DE CLÈVES-NEVERS.

(*Suite.* — Voy. p. 1 à 20.)

Avant de continuer l'histoire de Mesdames de Clèves-Nevers, commencée dans notre précédente livraison, nous voulons donner ici la suite des documents qui ne pouvant entrer dans la trame du récit, lui seront cependant d'un utile secours comme preuves et pièces justificatives.

Voici tout d'abord un simple extrait du testament de Marie d'Albret, cette épouse si cruellement éprouvée et pourtant si dévouée, qui veut être inhumée « au lieu où est feu son seigneur, son bon espoux et mari. »

5. — EXTRAIT DU TESTAMENT DE LA COMTESSE DE NEVERS.

(*V^e coll.* 281, *f*° 132.)

9 juin 1534.

Testament de madame Marie d'Albret, comtesse de Nevers et de Dreux, laquelle eslit sa sépulture en l'église des Frères-Mineurs de Nevers, en la chapelle et au lieu où est feu son seigneur, son bon espoux et mari; et que son cœur néamoins soit ensepulturé à S. Cire, au lieu où est feue madame sa tante, madame la douairière. — Item fonde un anniversaire en la dite église des Frères-Mineurs pour le jour de Saint-Hiérosme.

Item donne à la dite église cent escus d'or et ensemble tous les ornements de sa chapelle; au couvent des Frères-Prescheurs cinquante livres; à Sainte-Claire de Decize cent escus, etc. Les exécuteurs du susdit testament sont messire

Anthoine de Flamarans, seigneur de Buzat, gouverneur de mons[r] son fils, et bailly du pays de Nivernois; messire Claude de Bigny, chevalier, seigneur d'Aisne; Jehan Godefert de Bressolot, seigneur de la Tour, et M[re] Noel Bourgoin, Docteur ès droit et Président en sa chambre des comptes. Fait en sa maison et chastel de Nevers, le 9[e] de juin, 1534. *Signé:* MARIE D'ALBRET.

Est joincte une copie en papier, du mesme testament. (Num. CCXXVII.)

Par la mort de Charles de Bourbon, duc de Vendome, arrivée le 25 mars 1537, Antoine son fils ainé, depuis roi de Navarre, se trouvoit chef de la maison de Bourbon, mais n'étoit âgé que de 20 ans en 1538, année du mariage de sa sœur Marguerite : et François de Clèves, lui-même âgé de 22 ans, se trouvoit encore ainsi qu'Antoine en état de minorité. Le mariage projeté, puisqu'aussi bien il s'agissoit d'alliance princière ne pouvoit donc avoir lieu qu'avec le bon vouloir du roi. Voici l'acte par lequel François I[er] l'autorise.

6. — LETTRES D'AUTORISATION DU MARIAGE DE MONS[r] DE NEVERS ET DE MADAMOISELLE DE VENDOSME.

Fr. 5503 (*f°* 88.)

Francois.... A tous ceulx.... salut, savoir faisons que comme de nostre plaisir et voulloir a esté pour-parlé du futur mariage de nostre trescher et amé cousin, Francois de Cleves conte d'Eu, per de France, avec nostre treschere et amée cousine Marguerite de Bourbon, seur de nostre trescher et amé cousin Anthoine, duc de Vendosmoys : lequel mariage de nostredict voulloir doibve estre presentement contracté selon certains articles, pactz et conventions accordez entre lesdictes parties et leurs prochains parens, et rapportez par devers nous; et soit ainsi que nosdictz cousins les duc de Vendosmoys et conte d'Eu soient encores en bas aage et

mineurs de vingt-cinq ans; parquoy et affin que ledict contract soit et demeure ferme et estable sans ce que ycelluy ores ou pour l'advenir on puisse revocquer en doubte à l'occasion dudict bas aage, Nous, de nostre certaine science plaine puissance et auctorité royale, avons auctorisé et dispencé, auctorisons et dispençons par ces présentes nosdicts cousins les duc de Vendosmoys et conte d'Eu pour faire conclurre, accorder et passer les dessusdicts contract, pactz et conventions qui y seront contenuz, et icelluy contract dés-a présent comme pour lors que passé aura esté, avons emologué et approuvé, emologons et approuvons, et a icelluy interposé et interposons nostre decrect et auctorité royal par cesdictes présentes, par lesquelles donnons en mandement a tous noz justiciers et officiers et a leurs lieuxtenans quil appertiente, que de nos presens, grace, auctorisation, dispence, emologation, approbation ensemble de tout le contenu cy-dessus, ilz facent, seuffrent et laissent nosdicts cousins joïr et user plainement et paisiblement : cessans et faisans cesser tous troubles et empeschemens au contraire. Car tel, nonobstant quelconques ordonnances, restrinctions, mandemens ou deffense, coustume de pais et lettres a ce contraires. Donné a

---

Françoise d'Alençon, dont on va lire une lettre, étoit fille de René de Valois, duc d'Alençon, que Louis XI fit jeter dans une cage de fer, et sœur de ce Charles d'Alençon à qui la funeste journée de Pavie, infligea à tort ou à raison, une si triste renommée. On sait que sa veuve, la célèbre sœur de François I[er], restée duchesse d'Alençon, devint ensuite reine de Navarre par son mariage avec Henri d'Albret. Françoise d'Alençon, veuve en premières noces, de François, duc de Longueville, épousoit en 1513 Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et devenoit mère de toute cette belle lignée de Bourbons dont, sur treize, Antoine, roi de Navarre, étoit le deuxième, et notre Marguerite, duchesse de

Nevers, la neuvième. La lettre de la duchesse d'Alençon, écrite dans les derniers temps de sa vie, est d'un style et d'une orthographe qui laissent à désirer, mais elle est remplie de curieuses particularités qui font entrevoir au lecteur quelques-unes de ces dissensions de famille dont l'intérêt est le mobile, et que la grandeur des maisons est loin d'exclure.

7. — FRANCOYSE D'ALENÇON, DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE VENDOME A MARGUERITE DE BOURBON, DUCHESSE DE NEVERS, SA FILLE.

(*Fr.* $\frac{4711}{9533}$, *P.* 129.)

1549.

Ma fylle ma mye,

Vous m'avés fet otant de plaiesir de mecripre de voz nouvelles que de long temps je reseus, prinsypallement de me vouloir bayller vostre pettytte fylle; vous priant, ma mye, que se soit le pleus toust que pourés, puysque le beo tamps est veneu. Et sy votre prossès ne vous permet de venyr sy toust ysy, o moyns que ne lessiés à m'anvoiéer mon petit anfant. Mes savés vous bien come je l'emeray!.. sera tant quelle passera tous mes otres anfans (1). Mandés moy sy vous ne voulés que l'anvoie querir, ou bien sy la me ferés amener: le lieu où je me tiendré sera a La Fléche, où an se lieu de Voge, lequel est myeu; car j'acorde avecques ma seur Mad^e la Marquyze (2) quy y prant son tiers (hers ?). — Mes la mort de la Raiene de Navare (3) m'a rendue la légytyme d'Armynact, quy sont trois mylle l. de rante, quy n'est comprins an sesy ny en ladite legytyme : se ne sont les grans biens qui vous

(1) Il s'agit d'Henriette de Clèves, l'aînée des trois sœurs, dites plus tard les trois grâces, alors âgée de sept ans.

(2) Anne d'Alençon, mariée le 31 août 1508 à Guillaume Paléologue VI, marquis de Montferrat.

(3) Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, étoit morte le 21 décembre 1549.

vienent, mes ma mye, je me contante. Vostre belle sœur (1) en s'an alant est passé par ysy, et vouloit avoir de moy cettes terres de Gasseconne : je luy dis le plus grasieussemant que je peu, que avoys donné a son mary se que voulloys qu'yl eut : mes voieant quelle le prenoyt de sette hotteur, luy dys que luy dirés d'otres nouvelles, car je n'etois en rien teneue à la donnezon que luy avois fette et quelle n'etoit fondée que pour... (*trois mots biffés, illisibles*) et afin que le Roy de Navare luy an donnat ostant; se quy n'a fet.—Elle n'a seu tant fere la movese que j'an aie fet otre chose, ny ne feray : ne me voulant lier a mes anfants qu'à ma voulonté. — Ma fylle, il est vray, quy vous revient l'havés de sette heure, tant de bien par monsieur de Nevers, que vous povez dire la dame de Franse quy en sela n'a son parayl. Mes sy Dieu vous fortunet tant, que le vous houtés, qui nous seroit atous hungne grant perte, et trop malheureusse pour vous, voudroys savoir sy vous en peut rien donner et avantager; sy ne peut, vous savés, Margot, come j'ay fet tôte ma vye pour vous. Mandés moy se que en est, et vous voierés sy j'ay rien remis a donner après ma mort, car je n'ay donné a vostre frère que les terres de la seussession d'Alanson, dont je n'ay jouy; ors j'ay jouy de la légytyme par l'avoir bayllé à la Raiene de Navare, pour réconpansse de deu douerre quelle me baylloit pour La Flèche, quy luy ettoit teres de douerre; j'ay fet avecques l'omme de ma seur, Madame la Marquise, que je recouveray de ces teres en luy bayllant le change des teres de Gassecome; et arés de ceus de par deça quy sont loées. Sy vostre laquais eut voulleu atandre vous eusse envoié le double fait entre mon loyeur et moy, et je

(1) Jehanne d'Albret, qui venoit d'épouser, le 20 octobre 1548, Antoine de Bourbon, fils ainé du duc de Vendôme : on va voir poindre quelque chose de l'âpreté de caractère que l'on a reprochée, non sans raison, à la jeune reine de Navarre.

luy donne, la Raiene de Navarre et moy pour l'echange desdictes teres : sy les voullés avoir le me manderés et je vous les envoieré, car an tout me veus monstrer bonne mère, memes a vous, Margot, dequy suys mère et amye.

FRANÇOISE.

Nous avons vu que Marguerite de Bourbon étoit nièce d'Antoinette de Bourbon, l'épouse de Claude de Lorraine, 1er duc de Guise, et par conséquent cousine germaine de *ceux de Guise*, comme durant nos troubles du XVIe siècle, on désignoit les princes lorrains. Le titre de sœur que l'archevêque de Reims, dans la lettre qui suit, donne à Marguerite de Bourbon est tout amical et conforme à l'usage du temps.

8. — DU CARDINAL DE LORRAINE A LA DUCHESSE DE NEVERS.

L'Isle-Adam, 4 may 1554.

Au sujet de l'abbaye de Notre-Dame de Nevers, dont la disposition sera laissée à la maison de Nevers. — Il la prie de lui faire un petit prêtre et non une fille. — Touchant madame de Roye : L'Amoureux n'est plus malade de ses oreilles.

Madame ma sœur, ayant veu par lettres que m'avez escriptes par ce porteur le désir que Mons. vostre mary et vous avez que l'abbaye de Nre. Dame de Nevers ne tumbe en autre main, sinon de personne que vous nommerez, je l'ay incontinent demandée au roy qui la vous a très-voluntiers accordée, et commandé à tous les secrétaires de ses finances qu'il leur souvienne du don qu'il vous en a faict, et quils ne la depeschent, sinon pour celle que vous nommerez : parquoy ne devez doubter que n'en faciez toujours ce qu'il vous plaira. Et de mon costé je garderay de tout mon pouvoir quelle ne tumbe et autre main, m'estimant heureux, quand Dieu me donnera le moyen, de m'employer pour le bien de

vostre maison et de vous faire le service que je désire. A quoy me trouverez autant prompt, comme je veulx toute ma vie demourer en votre bonne grace ; à laquelle je me recommande très-humblement et prie notre seigneur vous donner, madame ma sœur, très-bonne et longue vie.

De l'Islé Adam ce IIII• jour de may 1554.

P. S. *Manu ppria.* Madame ma sœur, je vous prie, guardés vous bien de faire une fille, mais faites-nous ung petit prestre, et je vous aideray à le faire honneste home (1). Mons. le cardinal notre frère est icy, à qui j'ay parlé de vos affaires et vous asseure qu'il se délibère bien vous estre si bon frère que vous aurez grande occasion vous an contenter, et je vous an puis bien asseurer. Il est bien en grande colère contre madame de Roye et, à dire vérité, elle s'est trop hastée, et vous puis asseurer, car j'ay tout veu, que la donation ne vault chose du monde (2). Je vous an conteray quant je vous verray, et beaucoup d'autres choses, mesme des nouvelles de la Bestaudière et du frère de Lazare. Ma niepce de Guise est du tout guérie, elle se porte fort bien et suis bien aise que l'amoureux n'est plus malade de ses oreilles.

Vostre antieremant obéissant et plus affectionné frère,

C. Cardinal de Lorraine.

Suscription : A Madame ma seur, Madame la duchesse de Nivernois.

(*Fr.* 3114, f° 122.)

(1) La duchesse de Nevers ne répondit point aux vœux du cardinal, car elle donna naissance, à quelques mois de là, à Marie de Clèves, depuis princesse de Condé.

(2) On sait que Louis de Bourbon, prince de Condé, frère de la duchesse de Nevers, avoit épousé, en 1551, Éléonore de Roye.

Voici cette lettre du fils aîné de Marguerite à laquelle nous avons fait allusion dans notre récit, p. 16 et 17, et qui nous semble un témoignage curieux de l'autorité maternelle que Marguerite exerçoit sur ses enfants. A la date de cette pièce, François de Clèves avoit dix-sept ans.

9. — FRANÇOIS DE CLÈVES, COMTE D'EU, A MADAME LA DUCHESSE DE NEVERS, SA MÈRE.

Il se disculpe et n'a jamais rien fait contre son honneur. Son goût pour les chiens et pour les oiseaux ne lui fait point perdre de vue son service près de Monsieur (son père), et il ne méritera jamais de mourir en prison comme son grand-père.

1er août, vers 1557.

Madame, j'ai repceu la lestre qu'il vous a plu m'escripre par laquelle me mandès qu'estes fort mal contante de moy ; je vous suplie me faire tant de bien de vousloir oster ceste opinion que vous avés, de panser que je n'aye point mon honneur en recommandation. Je vous puis asseurer, Madame, que en jour de ma vie je n'ay heu autre chose devant mes yeux que mon honneur : et aussy que me mandès que je m'amuse tant après les chiens et les oyseaux ! J'en apelle Monsieur à tesmoing, quy l'a bien peu voir, sy cela m'a empesché de luy faire servisse, n'y de faire chose qui fust contre mon honneur. Sy je pansès que les chiens ou les oiseaux m'ussent fait faire chose qui me gardast de faire service à Monseigneur et à vous, jarès regret à ma vie et ne me vousdrois jamès montrer devant vous, car i ne me apartiendret pas de m'y montrer. Et aussy, Madame, que vous m'avez mandé ung mot, que je commence à prandre le trin du grand père que j'avès, qui mourut en prison : Dieu mercy ! je n'en ay point encores faict choze qui soit digne de sella ; sy celluy ou celle qui vous a conté que j'avois voulu tuer mon laquès se fust bien

enquis comme il an alla, il vous l'nt conté d'aultre fasson qui n'a pas faict. Mes je vous supplie me faire tant de bien et d'onneur que mès que je seré vers vous, de me vouloir escouter, et nèstre point sy marrie contre moy, que je ne m'en sois justifié devant vous, et que je ne vous aye conté mes resons. — Et pour ce aussi que vous dites, que l'occasion de cella est que je ne reconnu Dieu assés souvent, quant à cella, je ne me veus pas excuser que j'aye bien faict mon devoir envers Dieu, car je sès très-bien que je ne sorés assez faire mon devoir envers luy; mes, doresnavant, je mestré paine di faire mieux mon devoir que james, et je vous prieray de me faire tant de grasse que je puisse faire quelque bon servisse à Monseigneur qui vous puisse estre agréable et m'estre toute ma vie de vous faire offisse de fidèle tres-humble fils; si se donne quelque bataille de ce costé deça, je m'asseure que noncques n'arai point préfairé ma vie à mon honneur : qui vous fera oster l'opinion que quelque coseur et meschant, vous pourroit (donner), sans qu'il fust vray : qui sera fin, après vous avoir présanté mes très-humbles recommandations à vostre bonne grasse, priant Dieu vous donner très-bonne, très-longue et très-heureuse vie, de l'an ce premier jour d'aoust.

Vostre très-humble et très-hobéissant fils.

FRANÇOIS DE CLÈVES.

Au dos : A Madame.

(*Fr.* 4711, f° 100.)

Encore une lettre qui, tout en démontrant que les questions d'argent sont toujours de nature à refroidir les liaisons les plus légitimes, prouve une fois de plus les embarras financiers dans lesquels, malgré ses riches possessions territoriales, se trouvoit la maison de Nevers après les guerres des dernières années du règne de Henri II. — Le cardinal de Vendosme, frère de la duchesse de

Nevers, n'est autre que *le cardinal de Bourbon*, le roi de la Ligue, dont nous avons longuement entretenu le lecteur, et qui à la date de cette lettre, n'avoit encore que vingt-trois ans. Voy. *Cab. hist.*, t. VII, p. 193 et 239.

10. — CHARLES, CARDINAL DE VENDOSME, A MADAME LA DUCHESSE DE NEVERS.

(*Fr.* $\frac{4711}{8581}$, f° 45.)

Vers 1557.

Ma seur, j'ai receu une lettre par laquelle j'ay entendu vostre mal contantement envers moy, assez mal fondé, d'aultant que ne ay esté cause, et ne suys des choses que m'escripvez, comme je vous feray entendre, quant vous et moy serons ensamble, sans qu'aultre s'an mesle. Et cependant, ma seur, vous croirez que je ne vous ay refusé mon nom pour vous faire plaisir, comme vous en estes plaint partout. Bien vous ay mandé que pour lhors, je ne pouvoys trouver trante mille francs à quelque interest qui se puisse trouver, ce que n'ayant peu fournir, vous m'imputez ne avoir voulu prester mon nom; lequel encores que je n'eusse voulu prester, vous ne m'en debvriez scandalizer, le publiant à chascun, sans m'avoyr ouy, estant vostre frère. Et quant aux promesses que me dictes je vous ay faictes, et lesquelles me quictés par vre. lettre je ne seay, ny ne cognois en avoyr faicte aucune, sinon en cas de la nécessité que vous me proposiez vous pouvoir advenir, laquelle advenant, je vous puis avoyr dict, come bon frère, que non-seullement de ce que m'escripviez, mais de tout mon bien et pouvoyr je vous ayderoys; et de ce, ma seur, qu'il reste à vous douloyr par vostre lettre d'ung propos que m'escripvez j'ay tenu de vous au camp, l'année passée, je ne scay qui vous a faict ce rapport, car quant à moy, je ne scay quel est ce propos, et n'en

ay jamais tenu que je ne vousisse vous feinssiez de moy. Et pourtant je vous prie, sur tous les plaisirs que me voullez jamais faire, me vouloir mander quel propos c'est, et qui vous en a faict rapport pour vous faire entandre la vérité, sinon je croiray que c'est une chose supposée que vous mesme, comme ma seur, ne debvez endurer. Et je vous prie doresnavant me vouloyr ouyr premièrement que de croire aultre chose que ce que avez cogneu en moy, quy ne fut jamais et n'a envye d'estre que

Vostre humble meilleur frère et amy.

CHARLES, Cardinal de Vendosme.

Suscription : Madame la duchesse de Nevers, ma sœur.

---

11. — MARIAGE DE JACQUES DE CLEVES ET DE DIANE DE LA MARCK.

(*Ve Colb.* 281, *fr.*)

Jacques de Clèves, dont nous avons précédemment reproduit une lettre, et dont nous aurons bientôt à reparler, épousa, le 6 janvier 1557, Diane de la Marck, petite-fille de Diane de Poitiers. Voici l'extrait que donne du contrat de mariage, *l'inventaire des titres de la maison de Nevers*, Ve Colb., vol. 281, p. 32.

Contract de mariage de Mgr Jacques de Cleves, seigneur d'Orval, fils de treshault et puissant prince Mgr François de Cleves, duc de Nivernois, marquis d'Isles, comte d'Eu, Rethelois, et Beaufort, pair de France, seigneur souverain d'Arches, Chasteau-Regnauld, et autres terres, oultre Meuze, gouverneur et lieutenant général pour le Roy, en ses pays de Champagne, Brie et Luxembourg; et de madame Marguerite de Bourbon, sa femme, avec mademoiselle Diane de la Marck, fille de Mgr le duc de Bouillon et seigneur souverain de Sedan, et de madame Françoise de Brézé, son épouse.

Et en contemplation dudit mariage, madame Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, et madame Françoise de Brizai, duchesse douairière de Bouillon, ont constitué en dot et mariage, a ladite damoiselle pour ses droits paternels seulement, cinquante mille livres tournois : le douaire de ladite damoiselle estant accordé a la somme de quatre mille livres tournois de rente sur la baronie et terre de Omont et autres du comté rethelois.

Fait et passé le 6e jour de janvier 1557.

---

12. — ANTHOINE, DUC DE VENDOME, PRINCE DE NAVARRE, A M. LE DUC DE NEVERS, SON BEAU-FRÈRE.

(*Fr.* 3136, *f*° 28.)

A propos du mariage projeté de Jacques de Clèves et de Diane de la Mark, petite-fille de Diane de Poitiers, — et de celui du comte d'Eu de Clèves et de Marie d'Estouteville, veuve du duc d'Enghien, frère d'Antoine.

Bragerac, le 10 janvier 1557.

Mon frère, vous pouvez penser qu'estant ce que vous et moy nous sommes l'un à l'autre d'alliance si proche et de parenté, j'estimeray tousjours le bien de vos affaires à la grandeur de vostre maison comme chose qui est si unye avec la mienne, que je ne vous doy rien meins désirer qu'à moy et pour ce, m'asseurant que vous nestes point si avant entrez en propos du mariage de mon nepveu d'Orval, votre fils, avec la seconde fille de madame de Bouillon, que vous n'aiez très bien considéré ce *qui s'y debvoit regarder*, et que, d'ailleurs, je voy par les lettres qu'il a pleu au Roy et à la Royne m'en escrire comme ils avoient ceste alliance agréable, qui sont ceulx que vous deviez le plus contanter : de ma part mon frère, je n'ay à vous dire sinon que je suis

bien marry que je ne me puis trouver sur le lieu, pour vous tesmoigner par ma présence comme mon opinion en cela est conforme à la vostre. Toutesfois, affin que madame de Valentinois et madame de Bouillon en soient satisfaictes, je leur en escriptz par ce porteur le plus honnestement qu'il m'est possible ce que j'en pense, et le désir que j'ay que ceste alliance soit ung moien de nous joindre et unir tous, les ungs avec les autres, de très estroicte et parfaicte amytié. Au regard de l'autre mariage, que vous espérez, moiennant cestuy cy, mener à perfection, entre mon nepveu le conte d'Eu, vostre fils, et ma seur madame d'Enghien (1), vous devez penser comme j'en serois aise, n'ayant personne en ce royaulme à qui elle peut estre baillée, qui me soit si proche que ce qui est à vous : et n'estoit que vous m'asseurez et escripvez que monsieur le cardinal de Lorraine le prend le mieux en considération qu'il est possible, mesmes qu'il le vous a conseillé, je usse faict doubte ; veu les propos où l'on m'avoit dict que vous estiez avecques monsieur de Guyse et sa fille, qui s'en feussent ung peu altérés : et puis que les choses se peuvent ainsy mettre en terme et poursuyvre avecque le contantement voulloir de tout le monde, au moings de ceulx qui y peuvent le plus, vous pouvez penser si de ma part je my voudrois espargner. Mais considérant qu'il n'y a encore que deuil et ennuy en la maison de ma tante madame de Sainct-Pol (2), et que je fay mon compte de vous

(1) Deux des fils du duc de Vendôme et de Françoise d'Alençon portèrent le titre de comte d'Enghien. — François de Bourbon, tué à l'âge de vingt-six ans au château de la Roche-Guyon, le 23 février 1545. — Puis après lui, son frère, Jean de Bourbon, époux de Marie d'Estouteville, et tué à la bataille de Saint-Quentin le 10 août 1557. C'est donc à cette dernière que le duc et la duchesse de Nevers avoient songé à marier leur fils aîné, François, comte d'Eu, qui, comme nous le verrons plus loin, devint l'époux d'Anne de Bourbon-Montpensier.

(2) Ce mariage eut effectivement été un peu précipité, puisqu'il y avoit à peine six mois que Marie étoit veuve. Nous avons vu qu'après la mort de Marguerite de Bourbon, sa femme, après le mariage de ses deux fils,

veoir à ce caresme prenant, comme il a pleu au Roy me mander que je l'allasse trouver, je vous prie m'excuser si je n'escriptz point à ma dite tante ny à ma seur, sa fille, de ce propos, et attendre qu'estans ensemble, nous prenions sur le tout une bonne résolucion : pryant Dieu, mon frère, après m'estre de bien bon cœur recommandé à vostre bonne grâce, vous donner ce què plus desirez; escript à Bragerac, le 10e jour de janvier 1557.

Votre plus affectionné frère et meilleur amy.

Signé : ANTHOINE.

Au dos est écrit : Monsieur
Monsieur le duc de Nevers.

---

13. — ANTOINE, ROI DE NAVARRE A MADAME DE NEVERS.

(*Fr.* 3136, *f°* 39.)

Même sujet. — Il approuve fort le mariage du comte d'Orval avec Mademoiselle de Bouillon. Quant au second, du comte d'Eu avec Mademoiselle d'Estouteville, sa belle-sœur, son veuvage est de trop récente date pour que la mère, Madame de Sainct-Pol, veuille en agréer la proposition. Il se réserve d'en causer avec la duchesse de Nevers aux prochaines fiançailles de M. le dauphin et de la jeune reine d'Écosse, auxquelles il est prié d'assister.

10 janvier 1557, Bragerac.

Ma sœur, j'ay bien cogneu tant par les lettres de mon frère vostre mari, que par les vostres, en quelz termes où vous estiez venuz du mariage de mon nepveu D'Orval, vostre filz, avecq la plus jeune fille de madame de Bouillon : et voyant, avec voz considérations et raisons, ce qu'il a pleu au Roy et a la Royne m'en escripre, désirant de ma part la prospérité de vos affaires et de vostre maison autant ou plus

Jacques et François, le duc de Nevers prit pour lui-même celle qu'il avoit d'abord demandée pour son fils, et épousa en seconde noces cette même Marie d'Estouteville, dont nous aurons à reparler.

que vous mesmes, affin qu'il ne tienne à mon consentement qu'une chose, jà si bien achemynée, ne vienne à perfection, je vous veux bien adviser, ma sœur, que tant s'en fault que mon oppinion de ceste alliance soit contraire à la vostre, qu'il n'estoit possible de plus prudemment ny saigement faire que ce que vous en avez faict; je l'escriptz ainsi au Roy et à la Royne, et pareillement à mesdames les duchesses de Valentinois et de Bouillon, estimant que ce sera ung lien pour nous approcher et estraindre davantaige les ungs avec les autres, d'amytié et bien veuillance, qui est ce que l'on en doit désirer. — Quant à vostre autre mariage de mon nepveu le conte d'Eu avec ma sœur madame d'Anghien, dont vous me priez que j'escripve à ma tante madame de Sainct-Pol, il me semble que la perte qu'a faicte ma dite sœur est encore si récente en toute leur maison si ennuyée et plaine de deuil, que mes lettres y seroient tout autrement recueillies que vous ne pensez. Mais pour ce que le Roy m'a fait cest honneur comme vous scavez de me mander aux fiansailles de monsieur le Dauphin et de la Royne d'Escosse, où vous pouvez estimer que pour chose du monde, je ne voudrois faillir et que le temps est assez court pour remettre ce propos, qui est de telle importance, à quant nous serons ensemble : je vous prie, ma sœur, prandre de bonne part ceste considération et croire que vous ne vous sauriez projecter ny establir plus de bien que je vous en désire, me recommandant en ceste affection bien fort à vostre bonne grace. Je prie Dieu, ma sœur, qu'il vous donne bonne et longue vie. Escript à Bragerac, le 10e jour de janvier 1557.

Vostre plus affectionné frère et meilleur amy,

Signé : Anthoine.

Au dos est écrit : A ma sœur, Madame de Nevers.

L'investissement de Thionville par les troupes du duc de Guise assisté de toute la noblesse françoise eut lieu le dernier mai 1558, et le dernier assaut, où fut tué le maréchal Strozzi, le 20 juin. La lettre qui suit est donc des derniers jours de ce mois : on y voit des signes de dépit et de découragement de la part du roi de Navarre dont l'importance se trouve singulièrement diminuée par les succès du duc de Guise, par le mariage de leur nièce, la reine d'Écosse, et l'autorité que prend la maison de Lorraine.

14. — ANTOINE DE BOURBON A MADAME DE NEVERS. (MARGUERITE DE BOURBON.)

1558 (juin ?)

Il verra M. de Nevers, et lui dira la satisfaction qu'a le roi de sa conduite à Thionville. — Madame de Valentinois. — Il n'est bruit que de guerre, — ce qui le désole d'y estre si entré. — On n'iroit point si l'on en croyoit les dames.

Ma sœur, je n'ay voullu perdre ceste occasion par ce porteur de vous escripre et mander l'aise que j'aray dedans deulx jours de voir mon frère, monsieur de Nevers, et luy dire le contentement que le roy a de luy du service qui luy a fait à son camp de Tionville. Si j'avois se bien que de vous veoir, je vous dirois come le dit seigneur la sceu. Je vous dis cessy, (non) sans cause : car tous ceulx qui en venoient ne disoient que se que l'on leur commandoit, qui estoit asses particulières, pour aucungs, et pour les autres fort froidement et en termes généraulx. — Madame la duchesse de Valentinois est tesmoing du devoir que j'y ay faict : puisque je m'en contente il me semble, ma seur, que mes amis s'en doivent eulx mesmes contenter. — Au demeurant, toutes choses vont comme de coutûme en ceste court ; l'on ne parle que de la guerre. Il me déplait de quoy je y suis fourré si avant. Je vouldrois ne m'y scavoir non plus que monsieur de Chateaubriant, affin que je m'en fusse allé chez moy car je

n'aurois plus d'envye d'aller à la guerre. — Sy l'on croïoit les dames, on n'yroit point : mais Mars est plus craint icy que Venus : qui sera la fin, ma sœur de suplier Dieu de avoir, nous aultres *pauvres deffavorizés*, pour bien recommandés et vous donner sa grace avecques heureuze et longue vie de...

Vostre plus affectionné frère et meilleur amy.

Signé : ANTHOINE.

Au dos : A ma sœur Madame la duchesse de Nevers.

(*Fr.* 3136, *f°* 42.)

Le jeune comte d'Eu tient à se justifier tout à fait près de sa mère du reproche d'indolence et d'incapacité. Le voici, suivant son père dans ses périlleuses expéditions, et rendant compte à la duchesse de Nevers de ses premiers exploits.

15. — FRANÇOIS DE CLÈVES A MADAME SA MÈRE.

Il lui fait part d'une première rencontre où sa compagnie a donné par *quiproquo* sur une troupe d'arquebusiers françois, et où le pauvre La Roche a été tué.

Du camp, 6 juillet (1558).

MADAME,

Je suis été si fortuné que pour la première faction qu'a fait ma compagnie, après avoir faict la monstre devant monsieur de Guise et monsieur de Nemours, qui l'avoit trouvée assez belle pour une compaignie nouvelle, me fut commandé d'envoyer à la guerre cinquantes salades des miennes pour faire escorte à monsieur de Melleville qui s'en est allé au devant du duc de Saxe; et l'ayant conduit jusques-là où il vouloit aller, il leur commanda de leur en

retourner et qu'il se contentoit d'eux, ils commancèrent à s'en retourner et ainsy qu'il reposoit, les vedettes ouyrent un grand bruit et commancèrent à donner l'allarme à la troupe là ou étoit Laroche, qui incontinant monta à cheval et à l'endroit où il entendit l'allarme, il print trois salades avec lui pour savoir ce que s'étoit : d'abordée qu'il arriva là, il trouva environ trois cents arquebuziers qui li tirèrent tous en saluant : lui voyant cela, il pensoit bien que ce fut les ennemis et commença à se délibérer de leur faire la charge avec ce peu de soldats qu'il avoit avec lui, et commença à dire *France !* pour connoître si c'étoit ennemis ou non : et heus recrièrent *France* aussi, si bien que les miens connurent qu'ils étoient francès comme heus : en parlementant, il y eut un arquebuzier de ma compagnie qui mit à tirer au travers d'eux, ils se fachèrent de cela, ils recommencèrent. et fut si mauvais pour le pauvre Laroche, qu'il eut trois arquebusades dont l'une le tua tout réde. Il a plu à monseigneur de pourvoir en sa place de cornette Labeuvrière, parcequ'il lui avoit promis dès que j'eus ma compagnie; monsieur du Maréchais m'a prié vous faire ses excuses, qui ne vous peut écrire, parce qu'il a depuis trois jours la fièvre si forte qui ne peut écrire, qui sera fin, après vous avoir présenté mes très-humbles recommandations à votre bonne grâce, priant Dieu vous donner très-bonne, très-longue et très-heureuse vie.

Du camp, ce VI[e] jour de juillet. — Votre très-humble et très-obéissant fils.

Signé: FRANÇOIS DE CLÈVES.
(*Fr.* 4711, *p.* 59.)

Le duc de Nevers qui, dès l'année 1555, avoit relevé les murailles de Rocroy et mis la ville sur un bon pied de guerre, étoit après l'affaire de Thionville revenu inspecter la place, et s'assurer à nouveau de son état et de sa force. Il la trouva tenable et convenablement pourvue d'artillerie et de munitions, puis s'en alla pourvoir à la défense et aux fortifications de Mézières, autre ville frontière de son gouvernement. Le roi sachant le duc de Nevers retenu, chargea le sieur de Saint-Heran d'occuper Rocroy et de lui rendre à nouveau compte de l'état de cette ville. Il paroît que celui-ci, dans l'excès de son zèle, trouva la ville dans un état tout contraire de celui qu'avoit signalé le duc de Nevers — et la déclara hors d'état de soutenir la moindre attaque. C'est sur cette dénonciation que fut écrite la lettre qui suit. L'événement donna toutefois raison au duc de Nevers : car après avoir reçu quelques bordées de canon qui couvrirent la terre de leurs morts, les ennemis abandonnèrent l'attaque et se retirèrent.

16. — LOYS, CARDINAL GUISE A M. DE NEVERS.

1555, 1558 (?).

Au sujet de Rocroy.

Monsieur, jay esté très-ayse d'avoir sceu de vos nouvelles par ce dict porteur, estant bien en peine comme je vous pourrois faire tenir ceste lectre seurement pour vous advertir, comme ils disent que vous estes cause de la perte que le roi ara à Roqueroy, pour ce que à ce que ceulx qui ne vous ayment guères disent que vous avés assuré le roi que ladicte place estoit an défance et qu'il estoit temps d'y envoyer l'artilerie : et a trouvé nostre dict maistre fort estrange veu le raport que luy an faict le sieur de Saint-Héran, lequel dict le foussé n'est'e en rien parfait et qu'il n'y a ung seul boulevart qui soit plain ; si bien qu'il en font de deçà une fort mauvaise place, et s'en prent-on du tout à vous, pour l'assurance à ce qu'il disent qu'avés donné au roi qu'elle estoit bien an defance, et que l'on ne se debvoit tant hâter à y mener l'artilerie. Au demeurant, Monsieur; pansez qui est, que je congnestres chose qui vous touche je ne fauldray à vous

an advertir. Je vous advertiray ancores d'aultre chose de quoy Mr le cardinal de Lorrayne et (nous,) avons devisé à ce soir touchant vos affaires, mais il vous en escript bien au long comme il m'a promis faire; et vous suplie penser que je ne perdré une seule occasion de vous faire porter des nouvelles de deça comme celuy qui veut demeurer à jamays

Vostre humble et obéissant cousin,

Loys, cardinal de Guyse.

Et au dos : A monsieur de Nevers.

(*Anc.* 9523, f° 36.)

---

17. — FRANÇOISE DE BREZÉ A MADAME LA DUCHESSE DE NIVERNOYS.

Villers-Coterets, 13 mars 1558.

Elle s'informe de la santé de M. de Nevers, dont elle n'avoit pas su la maladie. — Mère de Diane de Brezé, l'épouse de Jacques de Clèves, elle prend vis-à-vis de la duchesse de Nevers le titre de sœur.

MADAME,

J'envoye ce porteur exprès devers Mr de Nevers pour sçavoir de ses nouvelles et santé; desquelles je vous supplie humblement me vouiloir despartir, ayant bien grand regret de quoy n'en ay esté plustost advertie, pour ce que sa maladie ne se fut passée sans macquitter du debvoir de l'envoyer plustost visiter, et moy mesme jallai ainsi que présentement encores eusse faict, sans l'asseurance que Monsr Le Grand m'a ce matin donnée, du recouvrement de sa santé; laquelle et la vostre, Madame, ne sera jamais telle que je la vous désire à tous deux et que de bien bon cueur je supplie au créateur,

Madame, vous donner, très-longue et heureuse vye, me

recommandant humblement à vostre bonne grace. De Villers-Costeretz, ce XIII[e] Mars 1558.

Vostre plus humble et hobéyssante seur à vous fere service.

FRANÇOYSE DE BRESÉ.

(*Fr.* 5014, *f*° 106.)

---

18. — FRANÇOYSE DE BRESÉ A MADAME LA DUCHESSE DE NIVERNOYS.

Villers-Cotteretz, 17 mars 1558.

Elle insiste pour avoir des nouvelles de sa santé et de celle de M. de Nevers, et met à sa disposition la maison de M. Spifame, à Fontainebleau.

MADAME,

Pour ce que pourrez veoir les nouvelles que je mande à M. de Nevers par mes lettres, desquelles je vous supplye bien humblement luy vouloir présenter de ma part, je ne vous en feray ici aulcune redite; je renvoye ce porteur devers Monseigneur de Nevers, et vous, Madame, pour sçavoir comment vous vous portez tous deux, vous supplyant, Madame, me voulloir faire ce bien et honneur de m'en mander des nouvelles, actendant que j'aye ce bien de vous veoir. Au demeurant, Madame, je ne veulx oublier à vous mander comment j'ay reçeu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre; et quant à la maison de Mons[r] Spifame, à Fontainebleau, vous en disposerez tout ainsi qu'il vous plaira, voulant en cela et autre meilleure chose ensuyvant toute ma vye vostre volonté, ainsi que j'ay prié vostre secrétaire de vous faire entendre plus au long et vous (*ici quelques mots arrachés*) de ma part, pour estre tousjeurs continuée, s'il vous

plaist en vostre bonne grâce, à laquelle après m'estre humblement recommandé je supplierai le créateur,

Madame, vous donner en parfaicte santé très-longue vye,

De Villers-Costeretz, ce XVII[e] mars 1558.

Vostre très-humble hobeyssante seur à vous ferre service.

FRANÇOYSE DE BRESE.

Au dos est escrit : à M[me] M[me] la D[sse] de Nivernois.

(*Fr.* 3114, f° 107.)

(*A continuer*.)

XII. — UN DOCUMENT INÉDIT

RELATIF A L'ENLÈVEMENT D'ANNE DE CAUMONT.

L'enlèvement d'Anne de Caumont fut un des plus célèbres épisodes de l'histoire des dernières années du règne de Henri III. Ce ne sont pas seulement des chroniqueurs, comme Pierre de l'Estoile [1], des pamphlétaires, comme les rédacteurs de la *Satire Menippée* [2], mais encore de graves historiens, tels que le président de Thou [3], et, après lui, Scipion du Pleix [4] et Mézeray [5], qui ont complaisamment raconté le singulier exploit de ce descendant des glorieux ducs de Guise, de ce duc de Mayenne (Henri de Lorraine), dont on disoit si malicieusement que, n'ayant pu prendre une province, il avoit pris une fille. Avant de publier le document où l'auteur même de l'entreprise en retrace, au débotté, tous les détails, je voudrois faire connoître celle qui en fut l'objet. Pour cela, je me servirai avec précaution et avec discrétion — j'en prends ici l'engagement formel — de l'in-

terminable notice consacrée par un biographe encore plus enthousiaste que diffus, le P. Hilarion de Coste, à l'involontaire héroïne de la tragi-comédie, dont le château de la Vauguyon (en Limousin) fut le théâtre, vers la fin du mois d'octobre 1586.

Anne de Caumont, qui devoit mourir en odeur de sainteté ou peu s'en faut, naquit dans un milieu calviniste des moins austères. Son père, Geoffroy de Caumont, d'abord homme d'église, en sa qualité de cadet, étoit devenu protestant, tout en gardant sa grasse abbaye de Clairac (en Agenais), et quelques années après la mort de son frère aîné, François de Caumont, dont il fut l'héritier [6], il « quitta la robe longue » comme dit Brantôme [7], et se maria, déjà passablement mûr [8], mais toujours fidèle à son abbaye [9], avec Marguerite de Lustrac, veuve du maréchal de France Jacques d'Albon, seigneur de Saint-André, marquis de Fronsac, tué à la bataille de Dreux (19 décembre 1562). Si les contemporains, dans les camps les plus opposés, paroissent avoir tenu Geoffroy de Caumont en médiocre estime [10], ils ont été encore plus sévères pour Marguerite de Lustrac, et il lui ont reproché, outre de nombreuses foiblesses, un crime que son énormité même rend invraisemblable, mais dont une honnête femme n'auroit jamais été soupçonnée [11].

Anne de Caumont vint au monde trois mois après la mort de son père, le 19 juin 1574. Son berceau fut le château de Castelnau, placé par Hilarion de Coste en Agenais, quoique ce château n'ait jamais cessé d'appartenir au Périgord [12]. Anne, par la mort de son frère aîné, Jean de Caumont [13], devint une des plus riches héritières de France. Sa fortune excita bientôt d'ardentes convoitises. Parmi les gentilshommes qui cherchèrent à obtenir la main de celle qui étoit encore enfant, on en distinguoit surtout trois : Henri de la Tour, vicomte de Turenne, plus tard duc et maréchal

de Bouillon ; Charles de Gontaut, baron, puis duc de Biron, qui fut successivement amiral et maréchal de France ; enfin, Charles ou Claude[14] de Pérusse d'Escars, prince de Carency. Ce fut ce dernier, fils du tuteur d'Anne de Caumont, Jean de Pérusse d'Escars, seigneur de La Vauguyon, qui l'emporta. Mais il ne jouit pas longtemps de son triomphe, car, cinq ans plus tard, un de ses rivaux, Charles de Biron, l'ayant provoqué, le tua « sur le pré, » aux environs de Paris, le 6 mars 1586[15]. La veuve du prince de Carency, la plus jeune peut-être de toutes les veuves connues, n'avoit pas encore douze ans. Son beau-père la gardoit avec un soin jaloux dans le château de La Vauguyon, quand le duc de Mayenne, la destinant, en père prévoyant, à l'aîné de ses fils, qui n'avoit pas même atteint sa neuvième année[16], exécuta le brutal coup de main dont voici le récit, d'après une copie conservée à la bibliothèque nationale[17] :

« Au roy,

« Sire, dès hier j'avois despeché le sieur le Bel, présent porteur, touttesfois estant sur les termes d'exécuter une entreprinse qui m'estoit en particulier de grande conséquence, je l'ay encores retenu pour ce jourd'hui, affin qu'il vous peust porter la première nouvelle de l'exécution d'icelle, et estre tesmoing de la forme que j'y ay tenue.

« Il y'a ja quelques mois, Sire, que madame de Caumont, peu de jours après le décès de feu sieur de Carency, me fit rechercher du mariage de mon fils aisné pour sa fille, disant que c'estoit un dessein qu'elle a tousjours eu de s'allier en nostre maison, et que sa première fille (qui estoit de feu monsieur le mareschal de Sainct-André) y avoit esté destinée, comme aussy celle-cy mesme y fust aussy premièrement vouée, et qu'ayant failly aux aultres occasions, elle

desiroit y recourir à ceste-cy où les choses se rapporteroient encores mieulx à cause de la proximité des biens ausquels elle debvoit succéder. Touttesfois y voyant beaucoup de choses dissemblables, je n'y voulus lors entendre, et encores que ceste poursuitte de sa part se soit faicte à plusieurs reprises, touttesfois n'avois-je poinct changé d'advis jusques à dernièrement et despuis peu de jours, qu'elle m'a faict continuer ceste mesme recherche [18], et y ayant adjousté que, ce faisant, elle me remettoit dès à présent le chasteau de Caumont, ayant considéré la peyne pour laquelle nous estions pour le recouvrer, et l'importance dont il est pour mettre ceste rivière de Garonne en liberté [19]. Or, voyant en ceste occasion vostre service et le bien du pays conjoinct à ma grande commodité, je luy fis response que m'envoyant son consentement en bonne forme et celuy des plus proches parens de sa fille, je m'en resouldrois avecques le conseil de mes amys. A quoy ayant, peu de jours après, satisfaict, je ne m'estois pas pour cela eschauffé davantage, me réservant à quand j'aurois cest honneur d'estre près de Vostre Majesté, pour la luy faire entendre et m'y comporter ainsi qu'il vous plairoit me le commander, comme je sçais assez qu'à nous (qui avons l'honneur de vous appartenir) n'est permis de marier aulcun de nos enfans, sans vostre gré et consentement, faisant aussy estat, si Vostre Majesté l'avoit agréable, de la supplier d'y interposer sa faveur, à ce que cella se peust traicter, avec la bonne grâce de monsieur de La Vauguyon que je revère et honore, comme sa dignité et condition méritent; mais ayant esté adverty par les chemins qu'il y en avoit aultres qui n'y vouloient pas tant apporter de consydération et qu'entre aultres le vicomte de Tureine avoit dessein et partie desjà pour se saisir de la dicte fille, je me résolus à l'improviste de le devancer en cella, ayant pour une si bonne affaire imploré l'assistance de mes amys [20].

Toutesfois, affin qu'il n'y eust aulcune violence, je fis appeler le sieur de Sainct-Matthieu, qui est fort particulier amy et voisin du sieur de La Vauguyon, et lui ayant véritablement déclaré que j'estois résolu de retirer (?) la dicte fille d'une façon ou d'aultre, je luy proposay par après tant d'honnestes conditions et si advantageuses pour le dict sieur de La Vauguyon, que luy-mesme a jugé qu'elle ne me pouvoit estre deniée de ceste façon, et sommes allez, ce matin, ensemble au dict lieu de la Vauguyon, accompagnez de bien peu de mes amys, où elle m'a esté délivrée [21].

« Je représente icy à Vostre Majesté l'histoire du faict pour la préparer à la vraye intelligence de mon innocence, si d'aventure cy après on vouloit aultrement la luy faire entendre. Mais enfin j'ai apperçeu que si mauvaise est maintenant fortune, qu'en mes plus justes occasions et actions on trouve encores à redire et à mesdire, pour le moins en ceste cy ne me peut estre avec rayson reproché que j'en ay faict l'entreprinse à mauvais tiltre, en ayant eu le consentement de la mère et des plus proches parens de la fille qui est tout ce qu'on y eust peu désirer, ne que m'y sois servi de vos forces, qui n'en ont approché de quatre lieues, ou bien que j'aye précipité la conclusion du mariage, car les choses sont encores en leur entier et seront jusques à ce qu'il vous ayt pleu m'en commander vostre volonté, de laquelle j'attens, tant grâce que faveur.

« Pour le regard dudict sieur de la Vauguyon, je luy ay faict une promesse, et pour monstrer que je le veux effectuer, je le repèteray icy devant Vostre Majesté, qui est que si sa belle-fille ne se veut faire catholique [22], ou si le mariage ne s'en faict avecques mon fils, de n'en jamais traicter pour aulcun autre sans vostre consentement, et de la remettre entre ses mains avecques vostre congé et permission, s'il s'en veult charger. Et si les choses viennent à bien et s'effectuent, je

désire tant de le contenter que de là dont despendra sa satisfaction je m'en remettray à l'arbitrage de quatre parens, et quand il plairoit à Vostre Majesté d'en ordonner elle-mesme, ce nous seroit à tous deux beaucoup d'honneur, et autant de bonheur à un si bon œuvre, s'il peust être parachevé de vostre main. Si les choses s'achèvent, ce sera pour le moins une augmentation que vous aurez de fidèles serviteurs en ceste province, où il n'est pas mal à propos pour vostre service d'en faire bonne provision, vous suppliant très-humblement me faire ceste grâce de ne vous laisser persuader que je m'y sois comporté autrement que je vous dys, et si en cella y a quelque aultre faute que je n'aye point recognue, qu'il plaise à Vostre Majesté excuser la charité paternelle qui est quelquesfois plus licencière, mais elle ne le sera jamais tant en cella ny en aultre occasion qu'elle me fasse autrement departir de mon debvoir à l'endroict de Vostre Majesté [22]. »

Mézeray expose ainsi (p. 391) ce qui se passa ensuite : « Le Roy néantmoins, sur les plaintes que La Vauguyon luy en fit [23], ordonna que la fille seroit mise en liberté. Le duc y opposa ses remonstrances, et toute la puissance de son party ; ce différend fut agité avec beaucoup de chaleur : enfin il s'accommoda de telle sorte que le duc remit la fille entre les mains de la Reyne, ayant esté asseuré qu'elle la remettroit par après en celles de la duchesse de Nemours, sa mère. Après tout, ce mariage ne se fit point, et Anne espousa depuis François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Paul [24]. »

Je n'ajouterai que quelques mots : Il n'étoit pas dans la destinée d'Anne de Caumont d'être heureuse. Son immense fortune, entamée déjà par de longs procès [25], fut en grande

partie dévorée par son mari, le plus incorrigible de tous les prodigues. Ce n'étoient là que des désagréments, des coups d'épingle. Vint le coup de foudre qui brisa la pauvre femme : ce fut la mort de ce fils unique qu'elle avoit eu après dix ans de mariage, ce brillant Éléonor d'Orléans, duc de Fransac, qui périt à l'âge de dix-huit ans au siége de Montpellier, le 2 septembre 1622, emportant dans son linceul toutes les espérances de sa mère. Anne de Caumont traîna son inconsolable douleur pendant vingt années (jusqu'au 17 juin 1642), redoublant chaque jour de piété et de charité, et laissant, dit Hilarion de Coste, un nom et une mémoire qui doivent être à jamais en bénédiction parmi les gens de bien [26].

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

NOTES

1. Édition de MM. Champollion-Figeac, collection Michaud et Poujoulat, t. XV, p. 209.

2. Édition du *Panthéon littéraire*, 1838, p. 438, 475.

3. *Histoire universelle*, traduction françoise. Londres, 1734, in-4°, t. IX, p. 593.

4. *Histoire de Henry III, roy de France et de Pologne*, 1630, in-f°, p. 188.

5. *Histoire de France*, édition de 1651, in-f°, t. III, p. 390, 391.

6. *Les Éloges et les vies des reynes, des princesses et des dames illustres en piété, en courage et en doctrine, qui ont fleury de notre temps et du temps de nos pères*, etc.; édition de 1647, in-4°, p. 90-121. L'exemplaire que j'ai consulté (Bibliothèque nationale, p. 323) étoit celui de d'Hozier. La notice sur Anne de Caumont manque à la première édition, qui parut (1630, in-4°) du vivant de cette bienfaitrice du couvent du P. Hilarion, les Minimes de Paris. On s'étonne moins de l'abondance et du lyrisme du biographe quand on voit (p. 118) que c'est la reconnoissance qui l'inspire.

7. On a dit inexactement que ce frère avoit été une des victimes de la Saint-Barthélemy (note mise sous une lettre d'Anne de Caumont aux jurats de Bordeaux (1595), dans les *Archives historiques du département de la Gironde* (1859, in-4°, t. I, p. 289). Avec François de Caumont, mort vers 1562, on a confondu un troisième frère, nommé aussi François, qui fut le père du maréchal de La Force.

8. Édition de la *Société de l'Histoire de France*, t. IV, 1868, p. 29.

9. On lit dans le *Thuana* (édition d'Amsterdam, 1740, p. 57) « qu'il se maria fort vieil, et s'appelloit le *Protonotaire*. » *Le Dictionnaire de Moréri* (édition de 1759, t. V, article *La Force*), assigne au mariage de Fr. de Caumont la date du 16 octobre 1568. Hilarion de Coste (p. 92) met le mariage en l'année 1572.

10. On a souvent prétendu qu'à cette occasion, G. de Caumont avoit renoncé à ses bénéfices (Moréri, article *La Force;* marquis de la Grange, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force*, etc., 1843, in-8°, t. I, p. 8; l'auteur de la note déjà citée des *Archives historiques*, etc.). M. de Ruble relève ainsi cette erreur (*Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*, t. II, p. 372) : « Le protonotaire de Caumont, bien que protestant et marié, n'avoit pas résigné l'abbaye de Clairac. Le 18 janvier 1573, il écrivit au duc d'Ajou pour qu'il lui conservât ce bénéfice » (Collection Harlay Saint-Germain, vol. 326, 4, f° 33). J'ai publié cette lettre, ainsi que trois autres lettres du même personnage, dans le tome X des *Archives historiques*, 1868, p. 357-367.

11. Théodore de Bèze (*Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, 1580, in-8°, dernière partie, p. 740) en parle avec un dédain marqué : « Burie rescrivit à l'abbé de Clerac, de la maison de Caumont, se plaignant fort du faict d'Agen. Cest abbé, d'autre costé, faisant profession de la religion, mais au reste n'ayant ni cœur, ni mains, et ne désirant pas mieux que d'estre temporiseur en ces troubles, sollicitoit ceux d'Agen tant qu'il pouvoit de se désister... » Il faut lire encore dans *les Grands capitaines françois* de Brantôme (édition déjà citée, t. IV, p. 27-29), le rude discours adressé par le duc de Guise, en présence du roi, à G. de Caumont, qui étoit venu à la cour se plaindre de Blaise de Monluc. Pour être juste, il convient d'ajouter que G. de Caumont mérita l'amitié de Jules-César Scaliger, qui lui dédia plusieurs de ses poésies et aussi ses Observations sur Théophraste. Voir diverses lettres de l'éminent érudit à l'abbé de Clairac, dans le recueil intitulé : *Julii Cæsaris Scaligeri epistolæ et orationes*, Leyde, 1600, in-8°.

12. On lit dans le *Dictionnaire de Moréri* (t. I, article *Albon*) qu'elle eut de son premier marige Catherine d'Albon, fille d'honneur de la reine Catherine de Médicis, morte jeune au monastère de Long-Champ, du poison que lui fit donner sa mère, dans l'espérance d'épouser le prince de Condé, auquel elle donna sa terre de Vallery, avec tous les riches et précieux meubles dont le château étoit garni. » On trouve un bien intéressant passage sur Marguerite de Lustrac dans l'*Histoire des princes de la maison de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale (1863, 2 vol. in-8°, t. I, p. 267-268). Le P. Hilarion s'est bien gardé de faire la moindre allusion aux scandales de la vie de la maréchale de Saint-André : il a mieux aimé rappeler que cette « très-belle et très-riche dame » a, pour sa bonne grâce, été chantée par Joachim du Bellay, et, pour sa douceur, glorifiée par François de Billon, l'auteur du : *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin* (Paris, 1555, in-4°).

13. *Mémoires du duc de La Force*, t. I, p. 35, note 1.

14. Hilarion de Coste assure (p. 92) qu'il mourut au château de Cau-

mont le 5 juillet 1577. D'après le *Dictionnaire de Moréri*, article *La Force*, cet enfant seroit mort le 9 juillet 1579.

15. Hilarion de Coste (p. 93) fait observer que si le président de Thou l'appelle *Charles*, le sieur de Sainte-Marthe l'appelle *Claude*. Dans l'article *La Force* du *Moréri*, on lui donne le prénom de *Jean*, et dans l'article *Escars*, le prénom de *Claude*.

16. Sur ce duel, qui fut également funeste aux deux témoins du prince de Carency, Charles d'Estissac, unique rejeton d'une vieille et grande famille, et le sieur de la Batie, de l'Abadie ou de la Bastide, voir de Thou, t. IX, p. 592, 593; Du Pleix, ouvrage déjà cité, p. 189; Mézeray, p. 390, 391; d'Audiguier (*le Vray et ancien usage des duels confirmé par l'exemple des plus illustres combats et deffys qui se soient faicts en la chrestienté*. Paris, 1617, in-8°, p. 434), etc.

17. Henri, duc de Mayenne et d'Aiguillon, qui fut grand chambellan de France, gouverneur de la Guyenne, et qui périt au siége de Montauban, le 17 septembre 1621, d'un coup de mousquet tiré, s'il faut en croire les *Mémoires du marquis de Castelnau* (à la suite des *Mémoires du duc de La Force*, t. IV, p. 269), par le marquis lui-même, lequel auroit ainsi vengé, à plus de trente ans de distance, l'injure faite à la cousine-germaine de son père.

18. Collection Du Puy, volume CXXXVII, p. 150 *verso* et 160.

18. Mézeray (t. III, p. 391) confirme cette assertion, déclarant que le duc de Mayenne « n'y avoit esté poussé que par les prières très-instantes de sa mère qui, piquée de dépit contre le tuteur, et d'ambition de donner un grand party à sa fille, avoit supplié ce duc de la vouloir prendre pour son fils. » Le P. Hilarion dit, de son côté (p. 96), que Henri de Lorraine n'agit « qu'avec le consentement et à la prière de la dame de Caumont, quoyque ses ennemis ayent publié le contraire. »

20. Le château de Caumont (aujourd'hui canton du Mas d'Agenais, arrondissement de Marmande) étoit une des meilleures places de la Guyenne. S. Du Pleix (*Histoire de Louis XIII*, à l'année 1621), en parle ainsi : « Cette place, sise sur un mont assez roide, avoit son château qui commandoit sur la rivière de Garonne. A raison de quoy elle estoit de grande importance, tant à cause de sa forteresse que parce qu'elle pouvoit rompre le commerce de Bordeaux, et que c'estoit un passage sur la même rivière assuré à ceux qui le tenoient. » Voir sur le siége de ce même château de Caumont par le duc d'Aiguillon et de Mayenne en 1621, les *Mémoires* de Bertrand de Vignolles (*Collection méridionale*, t. I, 1869, p. 43-48).

21. Parmi ces amis on comptoit, d'après le duc de Nevers (*Traité de la prise des armes*, cité par l'annotateur de la *Satire Ménippée*, p. 438), le sieur de Vivans, qui « eut pour ses épingles, par la faveur de M. de Mayenne, absolution de tous les crimes et sacriléges qu'il avoit faits. »

22. Le duc de Mayenne me semble avoir beaucoup adouci la teinte du tableau. Je veux bien que l'on ait exagéré ses torts, mais je ne puis croire que les choses se soient passées aussi tranquillement, j'allois dire aussi régulièrement, qu'il cherche à l'établir. N'ajoutons foi ni aux atténuations du plaidoyer, ni aux exagérations de l'accusation. Écartons surtout les re-

proches d'odieuse violence qui ont été adressés au fils du *Balafré* par de passionnés adversaires, et tenons-nous-en à cette assertion de Mézeray (p. 391), que l'affaire fut conduite « sans bruit et par addresse plustost que par force. »

23. Le P. Hilarion (p. 97) nous apprend que la conversion d'Anne de Caumont « fut à Pasques, l'an 1587. »

24. La lettre ne porte pas de date, mais comme elle a été écrite quelques heures après l'enlèvement, on peut l'attribuer à un des derniers jours du mois d'octobre.

25. Comment le duc de La Vauguyon osoit-il se plaindre (*Quis tulerit Gracchos...?*), lui qui, comme l'atteste Hilarion de Coste (p. 94), « feignant de venir visiter la dame de Caumont et sa belle-fille prétendue, se saisit de la maison où elles estoient, et accompagné de beaucoup de gentils-hommes ses parens et amis, enleva la mère et la fille, et les amena à La Vauguyon, où il les faisoit soigneusement garder? » Ce premier enlèvement d'Anne de Caumont est de 1580.

26. Le mariage fut célébré en février 1595.

27. Voir le *Thuana*, p. 54, 55. On y fait dire à de Thou que la comtesse de Saint-Paul étoit « fort courageuse. »

28. Le P. Hilarion renvoie ses lecteurs au livre VII des *Peintures morales* du P. Pierre Le Moyne (1640-1644, in-8°). Il dit encore, à propos d'un anniversaire de 1643, que « M. le prieur Ogier prononça un excellent discours ou oraison funèbre, » ajoutant : « Je voudrois qu'elle fust imprimée. » Ce vœu ne tarda pas à être exaucé : *l'Oraison funèbre d'Anne de Caumont, comtesse de Saint-Paul*, parut dans les *Actions publiques de M. François Ogier, prestre et prédicateur du roy* (1652, in-4). Anne de Caumont, qui avoit une dévotion toute particulière pour le bon larron, inspira le livre intitulé : *l'Ineffable miséricorde de Dieu à la conversion du bon larron, et de ses éminentes vertus. Et s'il vaut mieux prescher la justice que la miséricorde. Dédiée à madame la comtesse de Saint-Paul*, par le R. P. Étienne Binet, de la Compagnie de Jésus. Paris, 1626, in-12.

XIII. — BIBLIOGRAPHIE.

Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth.

Lettres et documents inédits publiés par F. Feuillet de Conches. — Paris, *Henri Plon*, 1873. 6 vol. in-8°.

M. Feuillet de Conches publie aujourd'hui le sixième et dernier volume du recueil de la Correspondance de Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth. C'est une collection unique de

documents autographes et inédits sur la période la plus douloureuse de nos annales. Le monument historique consacré avec tant de persévérance et dans un si bon esprit aux trois plus illustres et plus innocentes victimes de nos discordes, offre aux méditations politiques d'émouvantes leçons, à la conscience universelle un hommage réparateur. La postérité rendra aussi bien que nous des actions de grâces à M. Feuillet de Conches, pour avoir fourni à l'histoire une aussi riche moisson de documents et pour avoir attaché son nom à une telle œuvre : œuvre non pas de réhabilitation téméraire et passionnée, comme on a bien osé le dire, mais œuvre de justice et de vérité, dont on peut déjà reconnaître l'heureuse et féconde influence sur les travaux de ces dix dernières années.

L'intérêt de ce dernier volume est, pour le moins, égal à celui qu'offroient les précédents. Celui-ci les confirme sur tous les points et groupe autour de la catastrophe finale, c'est-à-dire la ruine de l'antique monarchie, un ensemble de documents dont l'effet est décisif et l'authenticité irrécusable.

Il est inutile aujourd'hui de réfuter les insinuations gratuites par lesquelles la critique révolutionnaire a essayé de miner le crédit d'une publication de bonne foi, dont les éléments, puisés aux sources officielles, Archives d'État et cartulaires de famille, ont tour à tour subi victorieusement l'épreuve de la discussion. Vingt ou trente lettres dont on a pu discuter la parfaite authenticité ont d'abord, nous le savons, offert à la malveillance un prétexte pour amoindrir l'importance historique de plus de huit cents lettres dont il seroit ridicule et insensé de contester la parfaite sincérité; mais l'opinion publique n'a pas été dupe de ces attaques passionnées. Quelle réunion de documents inédits pouvoit être à l'abri de toute surprise involontaire? Les lettres supposées qu'ont données comme vraies les savants et estimables éditeurs des Correspondances de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV, empêchent-elles de reconnoître le mérite et la bonne foi des éditeurs, l'importance de leurs belles collections? L'admission de quelques pièces d'origine incertaine, dans le premier volume, ne pouvoit donc entamer l'autorité d'un recueil qui a renouvelé sur tant de points l'histoire de la Révolution.

Et combien de voyages pour rendre un si immense travail digne de servir de guide à l'historien! M. Feuillet de Conches est allé

trois fois à Vienne; il a visité Moscou, dont les Archives ont fourni tant de documents, ont jeté tant de nouvelles lumières sur les intentions des cabinets de l'Europe et les mouvements de l'émigration. Qu'on lise, dans le présent volume, combien il a rencontré d'entraves, combien de difficultés il a dû vaincre avant d'obtenir communication des incomparables Archives de l'Autriche. Nous le suivons tour à tour chez le prince de Metternich, chez le prince de Schwarzenberg, chez Monseigneur le comte de Chambord à Frohsdorff, qui mit à sa disposition, avec une bienveillance toute royale, de nouveaux trésors diplomatiques : on comprendra alors comment il a pu lever le sceau qui pesait sur la plupart des documents révélés entiers par ses soins.

L'Angleterre seule aujourd'hui, grâce à des travaux séculaires poursuivis à grands frais et avec l'appui des ressources d'une administration libérale, pourroit offrir, sur la période de son histoire dont notre Révolution fut la sanglante copie, un ensemble de documents pareil à celui qu'on devra, chez nous, aux recherches et aux découvertes d'un seul homme. Dans ce dernier volume, l'auteur, fidèle à la coutume suivie dans les précédents, cite toujours la provenance de chaque pièce, en l'éclairant de toutes les lumières d'une vaste et judicieuse érudition. C'est avec le même attrait qu'on lira les notes substantielles dans lesquelles l'auteur fournit le commentaire animé de chaque pièce importante : il en a fait une sorte d'histoire de la Révolution, et l'on avouera qu'un homme si bien maître de son sujet offre toutes les garanties qu'on puisse être en droit d'exiger d'un découvreur de pièces historiques. Et n'est-ce pas un bonheur providentiel que ce riche ensemble ait échappé aux ruines que nous avons subies !

Parmi les curiosités de ce nouveau volume, nous signalerons le groupe de lettres de Marie-Antoinette et du comte de Mercy-Argenteau, la correspondance de la reine et des princes avec l'impératrice Catherine II de Russie, les extraits des Mémoires du prince de Nassau-Siegen, publiés sur la copie faite par le prince de Talleyrand, etc. Le portrait de Marie-Antoinette exécuté d'après nature, sur l'ordre de Gustave III de Suède, par son premier peintre, Werthmüller, et les *fac-simile* d'autographes précieux, méritent aussi d'être recommandés à l'attention des lecteurs, et attestent les efforts de l'éditeur pour rendre cette édition digne de l'importance du sujet.

On a dit, en 1793, *les morts ne reviennent pas*. Les lettres qu'on va lire prouvent la fausseté de cette espérance atroce. Les morts, au contraire, revivent, et sont les revenants les plus terribles. Ils reviennent teints de leur sang; ils déposent contre leurs bourreaux et ils les vouent pour jamais à l'exécration de la postérité.

Notice sur le Cartulaire du comté de Rethel. Publiée par M. Léop. Delisle, dans l'*Annuaire du Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. V, 2e part. (*Il y a un tirage à part formant 1 vol. in-8 de 200 pages;* chez Mme Ve Renouard.)

« Ce recueil, dit M. Delisle, fournit beaucoup de renseignements sur un pays pour lequel nous avons peu de chartes anciennes. Il servira à combler plus d'une lacune des archives historiques du département des Ardennes. Il a encore un mérite d'un ordre supérieur; c'est assurément l'un des plus remarquables cartulaires féodaux que nous ait légués le moyen âge. Comme tel, il doit fixer l'attention de tous les savants qui étudient nos anciennes institutions et qui cherchent dans les cartulaires des seigneuries laïques des documents dont il est difficile de trouver l'équivalent dans les cartulaires ecclésiastiques. »

Ce qui ajoute un grand prix au travail de M. Delisle, c'est que ce cartulaire n'est point à la disposition du public. Il est la propriété de M. le marquis de Clermont qui a bien voulu en donner la communication à l'éminent paléographe auquel nous sommes déjà redevables de tant d'utiles et remarquables travaux. Il faisoit autrefois partie du trésor des chartes de Nevers, et un certain nombre de ces actes sont mentionnés dans l'*Inventaire* que l'abbé de Marolles a rédigé au XVIIe siècle et que l'on retrouve au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. (Ve Colb., v. 280-286.) Il est probable que ce cartulaire était primitivement conservé dans le dépôt des ducs de Nevers au XVIIIe siècle; il passa dans la maison de Coucy et de là à M. le marquis de Clermont. M. Delisle a analysé chaque pièce du cartulaire de Rethel; il en a même reproduit textuellement les plus importantes; si bien que le travail qui comprend la notice de quatre cent trente-deux chartes, est d'un immense intérêt pour l'histoire du Rethelois et du Nivernois.

LE CABINET  HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

XIV. — DE L'ORIGINE ET DU DÉVELOPPEMENT DES ROMANS DE LA TABLE RONDE.

LA SAINT GRAAL.

(*Suite et fin.*)

VII. Dans le moyèn âge primordial, comme un savant antiquaire anglais, M. Glenny Stuart (1), a justement désigné le xe siècle, le xie et la première partie du xiie, les hommes de science ou *clergie* vivoient dans une complète séparation des hommes du monde. Les premiers lisoient, écrivoient, et le plus souvent parloient en latin; les seconds savoient bien rarement lire, faisoient leurs dévotions avec une foi distraite, et ne prenoient grand intérêt qu'aux dits, aux chants, aux récits des trouvères, ménétriers et jongleurs. Les trouvères, il est vrai, avoient souvent commencé par être des écoliers; mais, soit de leur plein gré, soit par suite d'une conduite peu régulière, ils avoient abandonné les carrières cléricales pour rentrer dans le *siècle*, laissant les études de

(1) « Premediæval age. » *Arthurian localities.* Edinburgh, 1869.

théologie, physique, mathématiques et grammaire à la caste dont ils se séparoient, c'est-à-dire aux prêtres, aux moines, aux écoliers, aux interprètes ou latiniers, aux copistes et aux libraires. Dans ce dernier monde artificiel, le latin seul passoit pour mériter le nom de langue. Les clercs vouloient bien user de la parlure des nourrices, comme ils appeloient le françois, quand il leur falloit converser sans intermédiaire avec les laïcs, mais ils auroient rougi de rien écrire dans ce patois, rebelle, suivant eux, à toute règle grammaticale.

Le *siècle* avoit aussi ses moyens d'instruction ; il avoit sa littérature et faisoit grand cas de ceux qui en possédoient le répertoire. « Notam rusticitatis incurrebat, » dit Alfred de Beverley, en parlant des lais bretons, « qui talium narrationum scientiam non habebat (1). » Pendant que les écoles regorgeoient d'avides auditeurs, et que des milliers d'étudiants suivoient un philosophe, un logicien, un décretiste de renom partout où il lui plaisoit de dresser sa tente, les carrefours, les halles et les prairies voyoient une foule constamment renouvelée entourer le jongleur ou le ménétrier, disant, modulant et chantant lais, fabliaux et chansons de geste. Là, nulle prétention à la science, à la grammaire, triste repue de clercs ; on n'y venoit écouter que récits de guerre, légendes pieuses, contes joyeux, fantaisies burlesques. Les générations précédentes avoient-elles laissé quelques lueurs historiques, la poésie populaire s'en emparoit, et ne tardoit pas, dans son insouciance de toute chronologie, à les rendre méconnoissables pour l'annaliste sérieux. Tout s'y déclamoit, tout s'y chantoit de mémoire ; le nombre de ceux qui pouvoient lire étant peut-être plus rare que ne l'est aujourd'hui celui des amateurs capables de déchiffrer une partition musicale.

(1) Cité par Sir Frédéric Maden : *Int. on Geoffroi Monmouth*, 1867.

Me croira-t-on maintenant quand j'ajouterai que le sentiment poétique, ce précieux attribut mis par l'éternelle Providence à la portée de chacun de nous, avoit alors de nombreuses occasions de se développer dans les classes populaires? Au moins ne pourra-t-on se défendre de convenir que le paysan de nos campagnes ne trouve plus maintenant à la portée de son imagination les mêmes ressources intellectuelles. Il n'entend plus de sérieux chants de guerre, il n'apprend plus de pieux cantiques; à peine connoît-il de nom les saints du calendrier; il n'a jamais entendu parler des héros de l'histoire et de la poésie, des Roland et des Ogier, de Charlemagne, de Du Guesclin ou de Jeanne d'Arc. On ne l'amuse plus avec le récit des bons tours de maître Renard; on ne lui joue plus les pastorales de Robin et Marion, d'Aucassin et Nicolette, ou les mystères de Troie et de la Passion; il n'a plus de tournois, de fêtes religieuses et de cérémonies publiques Autrefois, au contraire, toutes ces occasions d'enseignement et de plaisir, prodiguées en plein air, arrivoient à tous et laissoient dans toutes les mémoires leur poétique empreinte. Le souvenir en accompagnoit les plus durs travaux, les occupations les plus arides. Assurément, la culture de l'esprit, sinon de la mémoire, a fait de grands progrès dans les hautes classes de la société et dans la bourgeoisie; mais il est permis de penser qu'elle a rétrogradé dans le bas peuple. Peu à peu, les jeux d'esprit, les divertissements publics ont affecté le huis-clos; ils n'ont plus été partagés que moyennant finance. Ainsi la condition des pauvres en est devenue plus triste, et la séparation est devenue plus tranchée entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas.

Quant à cette autre séparation purement intellectuelle des clercs et des laïcs, elle ne permettoit pas aux premiers de prendre souci de ce que faisoient, disoient et pensoient les

autres. Jusqu'à la fin du XII[e] siècle, un clerc eut rougi de prêter l'oreille à la poésie des rues; et voilà pourquoi ils sont si maltraités dans les contes et bouffonneries populaires. Par un curieux contraste avec ce qu'on voit aujourd'hui, les prédicateurs, tenant à paroître aussi étrangers que possible à ce qui se passoit dans le monde, ne dauboient d'ordinaire, quand ils prêchoient en latin, que sur les désordres des gens d'église, prélats, moines, prêtres et écoliers; tandis qu'aujourd'hui les gens d'église sont seuls épargnés dans les invectives des prédicateurs. De là, de fréquentes méprises chez les moralistes modernes qui attachent trop d'importance à ces invectives pieusement exagérées et pour ainsi dire exclusives.

VIII. Le roman du *Saint Graal* auquel nous revenons est le développement de la légende latine rédigée dans l'abbaye de Glastonbury. Dans cette légende on disoit comment Joseph d'Arimathie, après être sorti de la prison des Juifs, avoit été, avec toute sa famille, transporté miraculeusement dans les îles Britanniques, dont il avoit converti les habitants : après le récit plus ou moins étendu de ses miracles, on le faisoit mourir dans l'abbaye de Glastonbury. Tout ce que contient de plus le roman du Saint Graal doit être considéré comme l'œuvre du romancier, c'est-à-dire Walter ou Gautier Map.

On sait que Map avoit joui de la plus haute faveur à la cour des rois Henri II et Richard Cœur-de-Lion. « Walterus Mapus, dit Giraud de Barry, regis Henrici secundi domesticus familiaris et ad jura tuenda justitiamque regiam exercendam associatus. » (*Speculum ecclesiastic.*, cité par M. Th. Wright.) Ses contemporains le représentent comme un esprit fécond, enjoué, subtil, profondément versé dans l'étude de l'histoire et de tous les genres de littérature. « Vir celebri fama conspicuus; et tam literarum copia quam curialium

verborum facetia præclarus. » (*Ibid.*) (1) Il n'étoit pas Gallois de naissance, mais il connoissoit les mœurs et les traditions galloises comme s'il eût été de la contrée. Giraud de Barry l'avoit proposé au choix du roi pour le siége de Saint-David, « quia virum bonum et honestum dicebatur, qui de Anglis esset oriundus et Walliæ tamen magis intimus; morum gentis utriusque non ignarus. (*De jure et statu Menevensis ecclesiæ, distinct.* VI.) »

Map, ordinairement peu favorable aux prétentions monastiques, étoit plus curieux d'agréer aux gens du monde et des cours qu'à ceux de l'église ou de l'école. Après avoir étudié, visité Rome et vécu longtemps en France, comme il nous l'apprend dans son *De nugis curialium*, il avoit obtenu de beaux bénéfices qui n'avoient rien diminué de son aversion pour lés moines : un double canonicat dans les églises de S. Paul de Londres et de Salisbury, une prébende à Westbury, la dignité de grand chantre à Lincoln, enfin, dans sa vieillesse, l'archidiaconat d'Oxford. « Gualterus Map, dit Thomas de Walsingham (*Ypodignia Neustriæ*, p. 457) de quo multa referuntur jocunda, ex præcentore Lincolniensi Oxoniensis Archidiaconus est effectus (2). » La vie de Gautier Map paroît s'être prolongée jusqu'aux premières années du XIIIe siècle.

Giraud de Barry, qui avoit vécu dans sa familiarité, et duquel on conserve une lettre où il engage son ami à ne plus abandonner les études sérieuses, Giraud, dis-je, a rappelé de Gautier Map un mot qui d'abord pourroit embarrasser la

(1) *The latin Poems commonly attributed to Walter Mapes* (1841), Camden Society) p. XXX.

(2) Il faut remarquer ici que ces mots : *verborum facetia præclarus* et *de quo multa referuntur jocunda* désignent les ouvrages de Map écrits en roman pour l'usage des cours; c'est-à-dire dans une forme qui, suivant les clercs, ne pouvait être sérieuse. La citation suivante le prouvera mieux encore.

critique et laisser quelques doutes sur la part qu'on lui a toujours faite dans la composition du Saint Graal. Mieux entendu, le mot confirme au contraire cette attribution.

« Cet homme, que son éloquence a rendu célèbre, me disoit souvent : Maître Giraud, vous avez beaucoup écrit et j'ai beaucoup dit : vous avez donné des écrits, moi des paroles. » Pour bien comprendre cette phrase, il ne faut pas, comme a fait M. Th. Wright, dans son précieux recueil des poëmes latins attribués à W. Map (1), la séparer de ce qui la précède et de ce qui la suit. Elle se trouve dans l'envoi que fait l'auteur au roi Jean de son livre *Expugnatio hibernica*, vers l'année 1210 : « Les ouvrages, dit-il, qui ont besoin d'être traduits, n'ayant pas autant d'agrément que s'ils étoient écrits dans la langue courante, je voudrois que quelqu'un, également versé dans la connoissance des deux langues, consentît à donner à mon livre la forme françoise. Il en tireroit, je suppose, le profit que l'auteur original ne sauroit attendre de princes étrangers aux lettres. Et à ce propos, W. Map, archidiacre d'Oxford, cet homme d'une éloquence si bien reconnue, avoit coutume de m'aborder avec ces courtoises et charmantes paroles : Maître Giraud, vous avez écrit bien des livres, et vous écrirez encore beaucoup : pour moi, j'ai beaucoup dit ; vous avez donné des écrits, moi des paroles. Et, bien que vos écrits soient autrement louables et durables que mes dits, cependant parce que mes dits sont entendus facilement de tous, et répandus dans le commun langage, tandis que les vôtres sont hors de la portée de tous ceux qui ignorent le latin, j'ai pu tirer profit des miens et vous n'avez pas recueilli la récompense des vôtres, les princes lettrés n'étant plus de notre temps. »

Comme il est assez difficile de donner une traduction lit-

(1) *The latin Poems commonly attributed to Walter Mapes*, p. vij note 3.

térale de la phraséologie de Giraud de Barry, nous devons mettre le texte original sous les yeux du lecteur :

« Quoniam res gesta per interpretem non adeo sapit aut animo sedet sicut proprio et idiomate noto prolata, alicui, si placet, lingua simul et literis erudito, ad transferendum in Gallicum ocius non otiosus liber hic noster committatur, qui forte fructum laboris sui, quoniam intelligi poterit, assequetur quem nos quidem, minus intellecti quia principes minus literati, hactenus obtinere non valuimus. Unde et vir ille eloquio clarus, W. Mapus, Oxoniensis archidiaconus (cujus animæ propitietur Deus), solita verborum facetia et urbanite præcipua dicere pluries et nos in hunc modum convenire solebat : Multa, magister Geralde, scripsistis et multum adhuc scribitis, et nos multa diximus. Vos scripta dedistis et nos verba. Et quanquam scripta vestra longe laudabiliora sint et longæviora quam dicta nostra, quia tamen hæc aperta, communi quippe idiomate prolata, illa vero, quia latina, paucioribus evidentia, nos de dictis nostris fructum aliquem reportavimus; vos autem de scriptis egregiis, principibus literatis nimirum et longe obsoletis et ab orbe sublatis, dignam minime retributionem consequi potuistis. » (*Expugnat. Hibernica.* Opera, t. V, p. 410.)

Les mots *dicta nostra communi idiomate prolata* ne laissent aucun doute sur les livres que Map avoit composés en idiome vulgaire; ils viennent donc heureusement à l'appui de ce qu'on trouve si souvent répété dans le Saint Graal : « Si nous dist, ou ainsi come le dit maistres Gautiers Map, qui traist ce livre dou latin en romans, par le comandement de son chier seigneur le roi Henri qu'il ne dut mie refuser. » Le grand chantre, le prébendier vouloit ainsi faire entendre que s'il abaissoit sa dignité cléricale jusqu'à composer un roman, ce n'étoit que pour obéir aux ordres du roi.

Assurément, Gautier Map ne s'étoit pas contenté dans sa longue carrière de *parler*, sans dicter et sans *écrire*. Il avoit même fait souvent des vers latins. En admettant que Giraud de Barry ne connût pas le *De nugis curialium*, œuvre de sa

vieillesse, il ne pouvoit ignorer les pièces satiriques faites contre les moines de Cîteaux et auxquelles avoit répondu le chanoine Bothwald (1). Et je n'ai pas besoin de mettre en compte les nombreux vers satiriques recueillis avec tant de soin par M. Th. Wright et qu'on lui avoit peut-être gratuitement attribués. Dans le passage cité plus haut, Giraud de Barry donnoit donc un sens particulier aux mots *scribere et dicere; scripta et verba dare*. Écrire, c'étoit composer *latine, grammatice*. *Dire*, donner des *dits*, *transmettre des paroles*, c'étoit écrire comme on parloit; publier des ouvrages composés dans la langue *parlée*.

Mais tout en rendant le livre latin du Graal responsable de ce qu'il alloit mettre dans son roman, Gautier Map n'entendoit pas perdre le mérite de ce que lui permettroient d'ajouter ses connoisssances historiques et théologiques. Il semble même plus d'une fois désavouer et contester l'origine céleste du livre, en avertissant qu'il est tiré de *toutes les histoires*. Au lieu de faire directement passer les nouveaux chrétiens de Syrie dans l'île d'Albion, il conduit d'abord Joseph d'Arimathie dans la ville de Sarras, dont le roi nommé Évalac lui doit la victoire qu'il remporte sur son terrible ennemi, le roi Tholomé d'Égypte. D'après l'avis d'un ange, Joseph cède la garde du Saint Graal à son fils Josephé, qui occupe dès lors le premier plan du tableau. Josephé est revêtu des ornements sacerdotaux et sacré évêque de la main de Jésus-Christ, avec le pouvoir de transmettre le sacrement de l'ordre, et d'ouvrir la série de la nouvelle hiérarchie. Il célèbre le premier sacrifice de la messe, mais cette fois sans figure. L'homme Dieu s'y pré-

(1) « Invectio contra Walterum Map qui tam in juventute quam in senectute quædam derisoria dicere consuevit et metrice et prosaice de monachis albis, ad eorumdem diffamationem. » (T. Wright. *Lat. Poems commonly attributed to W. Map.*, p. xxxv.)

sente lui-même sous la forme d'un petit enfant que Josephé est obligé de dépecer; il entre dans le calice, et s'offre en pâture aux nouveaux chrétiens, comme il le fera désormais sous les apparences du pain et du vin. La description de cette messe est surprenante de hardiesse et de poésie; et on ne pouvoit l'attendre que d'un théologien consommé. Evalac, le roi de Sarras et son beau-frère finissent par recevoir le baptême et quittent leurs noms pour prendre ceux de Mordrain et de Nascien. Josephé, alors, conduit son père, ses parents et ses amis au bord de la mer, il les reçoit sur les pans de sa chemise progressivement prolongés, et ils traversent ainsi la mer jusqu'à ce qu'ils arrivent en Grande-Bretagne où les rejoignent, après de nombreuses aventures, le roi Mordrain, Nascien, leurs femmes et leurs enfants : les habitants de l'île sont éclairés de la lumière de l'évangile; leurs rois donnent leurs filles en mariage aux enfants, neveux et parents de Josephé, de Mordrain et de Nascien; et le romancier poursuit la descendance de ces nouveaux rois de Northumberland, de Galles, de Norgalles, de Logres et d'Orcanie jusqu'aux temps aventureux d'Artus.

Map se plaît à semer le récit principal de digressions qui ne sont pas la partie la moins curieuse de son livre. Ces digressions ont une physionomie tantôt byzantine et tantôt galloise. Telles, la belle histoire d'Hippocras, mise plus tard sur le compte de Virgile; les amours de Pierre avec la fille d'Orcan; la nef de Salomon; les visions multipliées de Mordrain, de Nascien et de Célidoine, fils de Nascien; les aventures de la fille du roi de Perse et de Grimaud, fils naturel de Mordrain. Peu soucieux des intérêts de Glastonbury, Map fait ensevelir les deux Joseph dans l'abbaye de Glare en Ecosse; le Saint Graal, remis aux mains de Mordrain, surnommé le *roi pécheur*, est secrètement conservé dans les profondeurs d'une forêt de Northumberland, et c'est là que,

plus tard, au temps du roi Artus, viendra le découvrir Galaad, comme le même Gautier Map le racontera dans son deuxième roman, *La Quête du Saint Graal.*

C'est ainsi que l'abbaye de Glastonbury, bien que dépositaire incontestée de la dépouille mortelle de Joseph d'Arimathie, après avoir tant fait pour recueillir le bénéfice de ce précieux dépôt, se vit enlever le fruit de ses peines, et put s'écrier douloureusement avec Virgile :

Sic vos non vobis mellificatis apes.

Et Map put faire d'autant plus aisément cette infidélité à l'abbaye, que son roman ne dut paroître qu'après la mort du prince qui le lui avoit demandé. Henri II cessa de vivre en 1189, l'année même de la prétendue découverte du tombeau d'Artus. Richard Cœur-de-Lion, son successeur, ne tenoit aucunement à favoriser les fraudes pieuses que l'assimilation de l'île d'Avalon aux marais de Glastonbury pouvoit bien avoir déjà grandement discréditées. Ajoutons que, dans le monde clérical, on n'avoit jamais pris au sérieux la légende de Joseph d'Arimathie; et, dans le monde laïc, on n'en auroit jamais parlé sans le roman du Saint Graal, que pourtant on ne regardoit que comme un heureux produit de l'imagination de l'auteur.

Le roman demandoit un complément : qu'étoit devenu le précieux vase? Gautier Map voulut bien encore se charger de le dire. Un chevalier, rempli de toutes les perfections guerrières et chrétiennes, vierge de corps et de pensées, fut destiné à parvenir jusqu'au *roi pêcheur;* il découvre le Saint Graal et met ainsi fin aux temps aventureux. Mordrain, dont la vie s'étoit miraculeusement prolongée jusque-là, meurt dès qu'il a transmis à Galaad la garde du saint vaisseau. Galaad passe en Syrie avec les deux plus pieux compagnons de la Table ronde, Perceval et Bohor : avant d'expirer, il voit

les anges emporter dans les cieux le Graal. Ce récit n'a pas empêché qu'en 1247 on ne voulût reconnoître le saint vase dans une ampoule offerte au roi d'Angleterre, Henri III, par les grands maîtres du Temple et de l'Hôpital. Et même jusqu'aux premières années de ce siècle, on montroit dans le trésor de Gênes, avec des précautions infinies, un *sacro catino* qu'on disoit le Saint Graal. Bonaparte le rapporta d'Italie; il fut rendu en 1815 à la ville de Gênes qui, peut-être, le montre encore comme creusé dans une incomparable émeraude, bien qu'il le soit dans un verre grossièrement coloré. Perceval le Gallois étant mort également en Syrie, Bohor revint seul à la cour d'Artus pour y raconter les dernières merveilles dont il avoit été témoin. C'est par ce récit que finit *la Quête du Saint Graal,* second ouvrage de Gautier Map :

« Li rois fist avant venir les clers, et quand Bohor ot conté les aventures du Saint Graal, teles come il les avoit veues, elles furent mises totes en escrit, et gardées en l'aumaire de Salebières, dont maistre Gautier le traist à faire son livre dou Saint Graal, por l'amour dou roi Henri son seigneur, qui fist l'istoire tranlater dou latin en romans. » (Msc. de la Bib. nat., n° 751, f° 415.)

IX. En exposant, comme on vient de voir, l'origine et le caractère du roman de Gautier Map, je n'ai rempli que la moitié de ma tâche. Je dois maintenant soumettre au même examen un petit poëme qui parut à peu près dans le même temps sur le même sujet, et qui pourtant ne devoit rien au Saint Graal de Map, ni au livre latin composé dans l'abbaye de Glastonbury.

Remarquons d'abord que le roman de Gautier Map avoit dû rencontrer pour se répandre dans le monde les difficultés qui, au XIIe siècle, attendoient tous les ouvrages qui n'étoient

pas écrits dans la langue savante. Pour les livres latins, dès qu'on leur supposoit la moindre valeur, les libraires de l'Université, les copistes d'église et d'abbaye en multiplioient à l'envi les exemplaires qui venoient accroître le trésor littéraire des écoles et des maisons religieuses. Mais dans ces librairies n'étoient pas encore admis les romans, c'est-à-dire les livres écrits dans la langue vulgaire. Les jongleurs ne les copioient pas pour leur usage, comme ils faisoient les gestes et les poëmes d'aventures; car ils ne pouvoient les dire en pleine rue. C'étoit, si je puis ainsi parler, de la littérature de chambre. Ainsi, le baron désireux de les connoître, devoit charger un secrétaire d'en découvrir quelque exemplaire, et d'obtenir la permission de le copier. Je crois bien que les conditions de la prose romane devinrent meilleures à partir de la fin du XIII[e] siècle; la preuve en est dans le grand nombre de livres françois à cette date qu'on rencontre aujourd'hui dans les bibliothèques publiques. Mais bien que les livres de Merlin, d'Artus, de Lancelot et du Graal aient paru sous le règne de Philippe-Auguste, il n'en reste aucun texte de cette époque; les plus anciens sont de 1260 à 1310, quand la tribu des copistes avoit enfin trouvé son compte à transcrire les livres françois, et s'étoit faite aux règles bien établies de la prose et de la poésie vulgaires.

Les hommes riches qui, sur ce qu'on leur disoit des romans de la Table ronde, désiroient en posséder un exemplaire, demandoient soit le Merlin, soit l'Artus, soit le Lancelot, soit enfin, mais plus rarement en raison de son caractère mystique, le Saint Graal. Chacun de ces livres étoit si long à copier qu'on se bornoit à réclamer la transcription d'un seul. Vers la fin du règne de saint Louis, un auteur, un copiste peut-être, eut l'idée d'établir un lien factice entre ces quatre grands ouvrages, lien dont les premiers auteurs n'avoient assurément pas eu la pensée. Grâce à quelques re-

maniements, à quelques suppressions et interpolations, l'*assembleur* fit supposer qu'ils étoient écrits sur le même plan et dans les mêmes dispositions d'esprit. Le nouvel arrangement se reconnoît aujourd'hui dans le plus grand nombre des exemplaires conservés, et c'est là ce qui a le plus contribué à égarer la critique contemporaine. Mais je dois traiter ce point intéressant dans une seconde étude; il me suffira de dire ici que l'assembleur n'avoit pas encore opéré la fusion des quatre grands romans, le *Graal*, l'*Artus*, le *Lancelot* et le *Merlin*, quand Hélinand, qui achevoit en 1205 le premier texte de ses chroniques (1), remplissoit ainsi le paragraphe de l'année 717 :

« En ce temps, une merveilleuse vision fut révélée par un ange à un ermite, sur saint Joseph le décurion qui descendit de la croix Notre-Seigneur, et sur l'écuelle ou bassin dans lequel Notre-Seigneur avoit mangé avec ses disciples. De là fut écrite par le même ermite l'histoire appelée *le Graal*. Graal ou Grael en français a le sens d'écuelle large et assez creuse dans laquelle chez les gens riches on a coutume de servir les viandes délicates avec leur jus. Je n'ai pas trouvé cette histoire écrite en latin : elle est chez quelques barons, mais seulement en françois, et il est malaisé de la posséder tout entière. Jusqu'à présent je n'ai pu obtenir de personne le moyen de la lire attentivement. Dès que je le pourrai, j'aurai soin de traduire en latin ce que j'y aurai trouvé de plus utile et de plus vraisemblable (2). »

(1) Le premier texte d'Hélinand s'arrêtoit avec le livre XLVII. L'auteur en l'achevant promettoit de poursuivre la chronique jusqu'à 1204. Le livre XLIX et dernier atteint l'année 1209. Les deux derniers livres furent donc écrits après le XLVIIe.

(2) « Anno 717. Hoc tempore, cuidam eremitæ monstrata est mirabilis quædam visio per angelum, de sancto Josepho decurione nobili qui corpus Domini deposuit de cruce, et de catino illo vel paropside in quo Dominus cœnavit cum discipulis suis; de qua ab eodem eremita descripta est historia quæ dicitur Gradal. Gradalis autem vel Gradale dicitur gallice scu-

Rien ne pouvoit mieux justifier ce que j'ai dit de la rareté primitive de nos romans et de la difficulté de les réunir. Ceux qui avoient le bonheur d'en posséder un volume ou qui en avoient entendu la lecture avec plaisir, souhaitèrent plus d'une fois qu'un trouvère habile consentît à le mettre en vers, et c'est ainsi que Marie de France, comtesse de Champagne, et le comte de Flandres invitèrent plus d'une fois Crestien de Troies à prendre dans les nouveaux romans de la Table ronde la matière de ses rimes. La comtesse Marie, sœur utérine des rois de France et d'Angleterre, aimoit beaucoup les trouvères et leurs productions; grâce à ses relations constantes avec la cour de sa mère Aliénor, elle avoit dû recevoir de bonne heure ces romans françois faits pour le roi Henri. Voici les premiers vers du poëme de *La Charette*, emprunté au Lancelot par Crestien de Troies :

Puisque ma dame de Champaigne
Vuet que romans à faire empreigne,
Je l'emprendrai moult volentiers...
Del chevalier de la Charete
Comence Crestiens son livre;
Matere et sens li done et livre
La contesse, et ne s'entremet
De penser; que gueres n'y met
Fors sa peine et s'intention.

De son côté, le comte de Flandres, excité par l'heureux succès de ce poëme de La Charette, envoyoit au même Crestien le roman de *la Quête du Saint Graal*, en le priant de le mettre également en rimes. Le poëte obéissoit :

tella lata et aliquantulum profunda in qua pretiosæ dapes cum suo jure divitibus solent apponi, et dicitur nomine Graal... Hanc historiam latine scriptam invenire non potui; sed tantum gallice scripta habetur a quibusdam proceribus : nec facile, ut aiunt, tota inveniri potest. Hanc autem nondum potui ad legendum sedulo aliquo impetrare. Quod mox ut potero, verisimiliora et utiliora succincte transferam in latinum. »

Crestiens qui s'entent et paine,
Par le comandement le conte,
A rimoié le meillor conte
Qui soit conté en cour roial;
Çou est li contes dou Graal;
Dont li quens li bailla le livre...

Ces aveux suffisent, il me semble, pour justifier ce qu'avoit remarqué Hélinand : « Tantum habetur gallice scripta a quibusdam proceribus, nec facile totus inveniri potest. »

Ne soyons donc pas étonnés si, dans le même temps, un chevalier de la frontière lorraine ne pouvoit se procurer un exemplaire du *Saint Graal* de Gautier Map. Ce chevalier se nommoit Robert de Boron, et son fief étoit voisin et dépendant du comté de Montbéliart. Soit que messire Gautier, frère du comte de Montbéliart, eût invité Robert à mettre en vers ce qu'il savoit de Joseph d'Arimathie dont on commençoit à parler, soit que Robert ait, ainsi qu'il le fait entendre, prévenu Gautier Map, et rimé la légende de Moienmoutier avant la publication du Saint Graal, il est au moins certain qu'en remaniant un peu plus tard son poëme, Robert de Boron n'avoit pas encore lu le roman de Gautier Map et ne le connaissoit que par ouï-dire. Les énormes différences qu'on aperçoit entre les deux ouvrages, et surtout le silence gardé par le rimeur de Montbéliart sur l'arrivée et la prédication de Joseph en Grande-Bretagne, s'expliquent aisément par ce qu'on a dit plus haut du long séjour des reliques de Joseph dans l'abbaye de Moienmoutier. Robert de Boron s'en étoit tenu à la tradition des actes de Joseph, telle qu'on l'avoit reçue dans les Vosges, et il avoit achevé son poëme, auprès de messire Gautier de Montbéliart, avant l'année 1199, puisqu'à cette date Gautier partit pour la Terre-Sainte, et mourut en Chypre vers 1212, sans avoir revu la France.

Toutes ces assertions sont justifiées par le texte du poëme.

Comme le roman du Saint Graal, Robert a commencé par suivre les évangiles autorisés ou apocryphes; il fait sortir Joseph de Jérusalem après la vengeance exercée par Vespasien sur les Juifs déicides. Mais là s'arrête la concordance entre le poëme de Boron et le roman de Map. Joseph emmène avec lui sa sœur Enigée, Bron, son beau-frère, leurs douze enfants et une compagnie de Juifs nouvellement baptisés. Ils arrivent dans une terre lointaine qu'ils se contentent de cultiver. D'abord le ciel récompense leurs travaux; mais tout à coup les blés se dessèchent, les semences deviennent stériles. Joseph s'agenouille devant la précieuse écuelle qu'il n'avoit pas manqué d'apporter, et Jésus-Christ vient lui apprendre que Dieu s'est offensé du vice d'impureté dont plusieurs de ses compagnons sont entachés. Il faut que les bons soient séparés des mauvais. « Pour les discerner, tu auras soin, » continue le fils de Dieu, « de dresser une table devant laquelle tu t'asseoiras le premier. Puis tu diras à Bron, ton beau-frère, d'aller pêcher dans l'étang voisin. Il en rapportera un poisson que tu poseras sur la table à côté de l'écuelle où tu as recueilli mon sang. Tu couvriras l'écuelle d'un linge blanc et il ne sera donné qu'aux véritables chrétiens de l'apercevoir. Cela fait, tu appelleras ton peuple, et tu l'avertiras que le moment est venu de reconnoître ceux qui ont encouru la colère céleste. Tu feras alors asseoir à la droite Bron, qui aura soin de laisser entre toi et lui une place vide, comme avoit été celle de Judas, après sa trahison. Cette place sera remplie plus tard par l'enfant qui devra naître de Bron et de ta sœur Enigée. Tu prêcheras ensuite ton peuple, et ceux qui ont foi dans la sainte Trinité et auront gardé mes commandements, participeront à la grâce du saint vaisseau. »

Joseph fit ce que la voix divine demandoit. Tous les siéges furent occupés autour de la table, à l'exception de celui qui

séparoit Bron de Joseph. Bientôt les convives furent inondés de délices inexprimables. Dans leur extase, ils oublioient ceux qui n'avoient pas trouvé place à la table. Petrus seul, un des parents de Joseph, se tournant vers eux, leur demanda s'ils sentoient rien de ces ineffables douceurs. « Non » disent-ils. — « C'est donc vous qui nous aviez ôté la grâce du Seigneur. » Au lieu de répondre, les incrédules prirent le parti de quitter pour jamais la compagnie des bons; mais avant de s'éloigner, ils voulurent au moins savoir comment ils pourroient contenter ceux qui leur demanderoient le nom du vase qui sembloit être pour les croyants une source de bonheur. — « Vous le nommerez Graal, dit Petrus, parce qu'il agrée à tous ceux auxquels il est donné de le voir. » Après leur éloignement, Joseph avertit les chrétiens fidèles de revenir chaque jour à l'heure de tierce, pour participer à la même grâce. Et depuis ce premier repas spirituel, ils ne manquèrent plus d'assister à ce qu'ils appelèrent le *service* du *Graal* (1).

Un seul de ceux qui n'avoient pu trouver place à la grâce, Moïse, ne voulut pas s'éloigner et demanda instamment la permission de prendre place à la table du Graal. Joseph, après avoir consulté son divin oracle, consentit à l'épreuve; Moïse s'approcha donc, et voyant tous les siéges occupés, à l'exception de celui que nul ne devoit remplir avant le petit-fils de Bron, il voulut s'y asseoir. A peine étoit-il assis que

(1) On ne peut s'empêcher de discerner ici la confusion peut-être innocente, et même le travestissement des traditions de l'Eglise orthodoxe. *Petrus*, que Dieu va choisir pour son premier messager, semble opposé à saint Pierre. Le *poisson* pêché par Bron rappelle et la formule pontificale *sub annulo piscatoris*, et la barque de saint Pierre, et le poisson ιχθυς, emblème par acrostiche de Jésus-Christ. C'était à *Tierces* qu'on célébroit autrefois le sacrifice de la messe, et le *Grael* ou *Graduel* étoit le livre des chants et répons que l'on suivoit durant l'office. En voyant Robert de Boron ignorer si complétement d'où venoit le mot *Graal* dans le sens de plat ou écuelle, on seroit tenté de penser que cette acception n'étoit pas usitée avant lui, et qu'elle ne le devint qu'en raison de la vogue des romans.

le sol s'ouvrit sous lui et l'engloutit. Joseph apprit alors de la voix céleste que Moïse ne seroit retrouvé que par celui qui plus tard devoit remplir le siége vide.

Après cette aventure, Bron, d'après le conseil de sa femme Enigée, demande à Joseph ce qu'il doit faire de ses douze fils. Joseph lui conseille de les inviter tous à prendre femme. Les enfants se marient donc, à l'exception d'Alain, qui s'obstine à rester célibataire, et Joseph le désigne pour être le conseil, le gardien de ses frères. Il lui révèle les mots sacramentels que le Saint-Esprit lui avoit appris, mots que le prêtre doit dire en consacrant l'hostie, et que les profanes doivent ignorer. Puis il invite le nouveau prêtre à s'éloigner avec ses frères qui le reconnoissent pour leur chef. Comme il leur donnoit ses dernières instructions, un bref est apporté du ciel à l'adresse de Petrus, lequel est institué messager de Dieu. Où devoit-il aller? vers Occident, aux *vaus d'Avaron* (1); et c'est là où il attendra le fils qui doit naître d'Alain.

Alain partit le lendemain avec ses frères, ils arrivèrent en « terres étranges » dont ils convertirent les habitants. Petrus, cédant aux prières de Joseph, consentit à rester un jour de plus avec lui. Et le lendemain, après le service, Joseph remit en présence de Petrus le Saint Graal aux mains de Bron, en lui apprenant les paroles sacramentelles. En mémoire du poisson qu'il étoit allé pêcher dans l'étang, on nommera Bron désormais *le Riche pêcheur :* il s'en ira vers Occident, et s'arrêtera où le cœur lui dira, pour y attendre le fils de son fils, auquel il transmettra la garde du Graal, en lui révélant les mots sacramentels. Ainsi sera représenté, par ces dépositaires, le mystère de la sainte Trinité.

Petrus partit le dernier, après avoir vu le Graal passer des

(1) J'ai fait d'inutiles efforts pour reconnoître la situation de ces *vaus d'Avaron.*

mains de Joseph dans celles de Bron. Joseph retourna dans la ville d'Arimathie, où il fut bientôt appelé à jouir du bonheur éternel que Dieu réserve à ses amis. Les dernières paroles du poëme présentent un sens clair, bien qu'on puisse y soupçonner quelque lacune. D'abord, la voix céleste annonce à Joseph qu'il rendra l'âme après avoir dit adieu aux trois missionnaires, Alain, Petrus et Bron ·

Et tu, quant tout ce fait aras,
Dou siecle te departiras.
Si venras en parfaite joie,
Ki as bons est et si est moie :
Ce est en perdurable vie.

Rien n'est plus intelligible; mais quelques vers plus loin, quand les trois missionnaires ayant pris congé, lui permettent de retourner en Syrie :

Et Josephes est retournés
En la terre là ù fu nez.

Mais, qu'il soit mort aussitôt après avoir envoyé les autres en Occident, où qu'il ait achevé ses jours dans Arimathie, il est au moins certain que Robert de Boron ne songe pas à le faire arriver, mourir et inhumer en Grande-Bretagne.

On ne peut donc admettre, en rapprochant le roman en prose du poëme de Robert de Boron, qu'ils aient été composés l'un d'après l'autre. Robert a suivi la tradition conservée dans les Vosges, et Gautier Map a pris la légende de Glastonbury pour fondement de ses propres inventions. Mais il étoit impossible de faire cette distinction avant de connoître le premier séjour des reliques de Joseph d'Arimathie dans l'abbaye de Moienmoutier; on ne pouvoit comprendre qu'un chevalier du comté de Montbéliard eût raconté, pour l'amusement du frère de son suzerain, une légende dont l'origine bretonne n'étoit pas contestée. Le passage reconnu de Richer

de Senones a rendu raison d'un fait aussi singulier : le Joseph d'Arimathie de Moienmoutier n'avoit rien de commun avec la Grande-Bretagne ; il n'avoit pas la prétention d'être le premier des évêques ; son rôle se bornoit à envoyer ses parents, ses amis en Occident pour y répandre les semences de la foi nouvelle, et il achevoit ses jours en Judée, d'où ses os arrivoient, plus tard, dans l'abbaye vosgienne de Moienmoutier.

Robert de Boron mettoit en vers cette première légende, dans le temps même où le bruit commençoit à se répandre d'un livre du Saint Graal écrit en latin et nouvellement traduit en prose françoise par de « grands clercs. » Et son poàme avoit l'antériorité, si nous en croyons l'auteur, sur le roman en prose :

En ce tams que je la retrais
O mon seigneur Gautier, en pès,
Qui de Montbelial estoit,
Unques retreite esté n'avoit
La grant estoire dou Graal,
Par nul home qui fust mortal.

Mais entre la première rédaction du poëme et la seconde, la seule que nous ayons conservée, le roman de Map avoit paru, et si Boron ne l'avoit pas lu, au moins en avoit-il beaucoup entendu parler ; car, dit-il, « pour savoir où allèrent Petrus, Alain, Bron et Moïse, il faut avoir recours à la grande histoire du Graal : »

Ne je ne le pourroie faire,
Neis se faire le voloie,
Se je le grant livre n'avoie
Où les estoires sont escrites,
Par les grans clers feites et dites.
Là sunt li grand secret escrit
Qu'en nomme le Graal et dit.

Cela je pense est assez concluant. Remarquons-le d'ailleurs : avant l'usage de l'imprimerie, les écrivains remanioient à plusieurs reprises les manuscrits dont ils avoient d'abord laissé prendre des copies. Ainsi Geofroi de Monmouth dans le XIIe siècle, Giraud de Barry dans le XIIIe, Guillaume de Deguilleville et Froissart dans le XIVe, ont constamment retouché et remanié la forme et le fond de leurs œuvres. Il en fut de même pour le poëme de Robert de Boron, et nous avons droit de conjecturer qu'il fit de nombreux changements à sa première édition, quand on lui eut donné une certaine connoissance du grand livre de messire Gautier Map, le grand clerc. « Dès que je pourrai, ajoute-t-il, m'en procurer le texte, je m'engage à compléter l'histoire et de Petrus, et de Bron, et d'Alain, et de Moïse. »

En effet, la conclusion de l'histoire de ces quatre personnages se trouvoit dans le Saint Graal de Gautier Map. Peut-être n'étoient-ils pas nommés dans la première rédaction du poëme de Boron, et y furent-ils introduits d'après ce que Boron lui avoit appris du livre de G. Map. Mais cet accord passager ne doit pas nous porter à croire que Robert ait voulu nous tromper, en exprimant le regret d'avoir parlé de Joseph d'Arimathie et de ses compagnons avant de consulter le roman du Saint Graal. Il fait mourir Joseph en Orient; il ne dit pas un mot de son arrivée en Grande-Bretagne : pouvoit-il mieux nous prouver qu'il avoit entrepris son poëme avant de rien savoir de la légende de Glastonbury et du roman de Gautier Map?

L'étude que je viens de soumettre au jugement des médiévistes n'est pas sans une certaine importance. Elle indique les premières sources religieuses auxquelles se rattachent les romans de la Table ronde, et ne permet plus de voir chez les auteurs de ces fameuses compositions une intention suivie

d'élever l'Eglise sur les ruines de la Chevalerie, ou la Chevalerie sur les ruines de l'Eglise. En dépit de plusieurs critiques anglois et françois, les Templiers, les Albigeois n'ont rien à faire avec le Saint Graal, libre développement d'une légende monastique que le roi Henri II crut devoir favoriser, dans l'intérêt de sa politique, et que Gautier Map, répondant assez mal aux premières intentions du prince, prit pour point de départ de ses doctes souvenirs et de ses inventions tour à tour mystiques, enjouées, subtiles. Pour Robert de Boron, que les assembleurs du XIIIe siècle associèrent gratuitement à Gautier Map dans la rédaction du Saint Graal, il n'avoit ni le talent du grand clerc anglois, ni la moindre de ses préventions contre les moines et contre Rome. Son poëme ne se recommande ni par l'invention ni par le style : c'est tout simplement une légende correctement rimée. Mais comme ce poëme avoit le mérite d'être fort court, et qu'il ne blessoit aucune des traditions consacrées par l'Église de Rome, on le réduisit souvent en prose pour le mettre, de préférence au Saint Graal de Gautier Map, en tête du livre de Merlin; les copistes s'accommodant mieux de la concision du Joseph d'Arimathie que de la savante prolixité du Saint Graal. Aussi en retrouve-t-on encore aujourd'hui d'assez nombreux exemplaires, bien que cette œuvre de Robert de Boron se lie encore moins que le Saint Graal de G. Map aux autres romans de la Table ronde, le Merlin, l'Artus et le Lancelot du lac. P. P.

XV. — L'IMPOT DU SANG

OU LA NOBLESSE DE FRANCE SUR LES CHAMPS DE BATAILLE.

(Voir *Cabinet historique*, t. VII, VIII, IX, X, XI et XVIII, p. 109, 197, 237.)

2323. Brécourt (le s[r] de), lieutenant-colonel du régiment de Normandie, fut blessé au siége de Coni en 1641 et à celuy de Barcelone en 1652.

2324. Brécourt (le s[r] de), lieutenant aux gardes françoises, tué au siége de Gravelines en 1652.

2325. Bréda (Louis de), tué en 1635 dans la retraite que le cardinal de La Valette fit devant Metz.

2326. Bréda (Christophe de), capitaine au régiment de Rambures, tué au siége de Gravelines sous-Louis XIV.

2327. Brehan (Jean de), dit *le capitaine Bonnet*, chevalier, seigneur de Belleissüe, compagnon d'armes du chevalier Bayard, fut dangereusement blessé à la bataille de Ravenne en 1512 d'un coup de pique dans le front où le fer resta, et mourut vers l'an 1520. C'est à tort que des auteurs disent qu'il fut tué à cette bataille.

2328. Brehan (Mathurin de), chevalier, seigneur de Belleissüe, de Galinée, capitaine d'une compagnie de 500 hommes, mourut au mois d'octobre 1538 des blessures qu'il reçut dans une rencontre en Piémont.

2329. Brehan (Jean de), son frère, mort dans les guerres d'Italie.

2330. Brehan (Claude de), son autre frère, lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes, mort en 1547 des blessures qu'il reçut à Brignoles.

2331. Bréhan (Louis de), seigneur et baron de Château-Brehan et de Galinée, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, et maréchal de camp, fut tué dans les guerres d'Allemagne en 1634.

2332. Bréhan (Jean-Gilles de), officier aux gardes françoises, tué au siége de Lille sous Louis XIV.

2333. Bréhan (Louis-Robert-Hippolite de), dit le *comte de Plélo*, chevalier de Saint-Louis, sous-lieutenant des gendarmes de Flandres, puis mestre de camp d'un régiment de son nom et ambassadeur en Dannemark, fut tué devant Dantzick, à l'attaque des retranchements des Russes, le 27 may 1734.

2334. Bréhan (Marie-Jaques, dit le marquis de), chevalier de Saint-Louis, colonel du régiment de Picardie, puis maréchal de camp, eut une contusion considérable à une cuisse, à la bataille d'Hastembeck, en 1757, et mourut à Paris, le 31 may 1764.

2335. Breharet (Jean) fut tué à la bataille de Baugé, en 1421. (Voy. de Brelle, que l'on présume le même que ce Bréharet par le grand rapport que l'on y voit.)

2336. Breil (N... du), seigneur de la Touche, fut tué à la bataille de Dreux, en 1562, servant dans le parti du roy.

2337. Breil (Jean du), seigneur de Pontbriant, chevalier de l'ordre du roy, maréchal de camp et commandant le ban et arrière-ban de l'évêché de Saint-Malo, fut grièvement blessé à la tête, en 1589, dans une affaire qui se passa en Bretagne

contre les ligueurs qui vouloient assiéger son château de Pontbriant, et il eut encore deux doigts de la main coupés dans la dernière sortie qu'il fit.

2338. Breil de Rays (Jean-Georges, dit le chevalier du), chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navalles, fut blessé au combat du comte d'Estaing contre l'amiral Byron, près de la Grenade, le 6 juillet 1779.

2339. Brelle (Jean de), chevalier, tué à la bataille de Baugé, en 1421. (Voyez l'observation faite au nom de Breharet, n° 2335.)

2340. Bremond (Jaques de), seigneur de Vernon, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavallerie, tué en Italie, au service du roy, en 1701.

2341. Brendelé (le s^{r}), lieutenant aux gardes suisses, tué au passage de l'Escaut, près de Denain, en 1649.

2342. Brenilé (Jaques), capitaine aux gardes suisses, avec rang de lieutenant-colonel, fut tué, le 29 août 1689, au combat de Valcour, où il combattit en héros et reçut cinq blessures mortelles.

2343. Brendlé (le s^{r}), capitaine, lieutenant au régiment de la Cour-au-Chantre, fut blessé au siége d'Ostende, en 1745, d'une balle à travers le corps dont il mourut.

2344. Brenier de Preville (Jaques), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Normandie, blessé à la bataille de Clostercamps, en 1760, obtint sa retraite en 1766.

2345. Brenne (Nicolas-Gaspard de), capitaine de cavallerie au régiment de Mancini, tué au siége de Dunkerque, en 1650.

2346. Brenne (Armand de), son frère, seigneur de Villars et de Rembon, fut tué au mois de février 1763; mais il n'y est pas dit dans quelle affaire.

2347. Brennes (le s^r de), capitaine au régiment de Picardie, tué au combat de Veillane, en 1630.

2348. Bréon (le s^r de), chevau-léger de la garde du roy, fut blessé à la bataille d'Ettingen, en 1743.

Les Bréon d'Auvergne subsistent encore.

2349. Brescanvel (de) aisné, enseigne de vaisseau du port de Brest, mort sur le *Mercure*, commandé par M. de Maroles, le 24 janvier 1720.

2350. Bresme (le s^r de) chevalier de Saint-Louis et lieutenant de vaisseau, eut un bras cassé sous Louis XIV, à la descente des Anglois sur les côtes d'Andalousie.

2351. Bresme (le chevalier de), capitaine de frégate, du port de Dunkerque, tué sur le *Mars*, le 2 octobre 1706.

2352. Bresolles (le baron de), mort, en 1568, d'une blessure qu'il reçut dans une rencontre avec les protestants.

Mémoires imprimés en 1678. — *Voir* Bressolles.

2353. Bressay (le s^r de), capitaine au régiment d'Enghien, eut le bras cassé et reçut un coup de feu aux reins à la bataille d'Hastembeck, en 1757.

2354. Bressey (le chevalier de), capitaine au régiment de Mailly, tué en 1747, à l'affaire de l'Assiette.

2355. Bressieux (le seigneur de), tué, en 1568, dans une action contre les protestants, après un combat très-opiniâtre où il perdit cent hommes de son infanterie.

Mém. impr. en 1598.

2356. Bressolles (le sieur de), lieutenant au régiment de Touraine, tué à la bataille de Minden, en 1759.

2357. Brest (le s^r de), lieutenant de grenadiers au régiment de Vatan, tué à la bataille de Minden, en 1759.

2358. Bret (Alexandre le), colonel du régiment Royal-des-Vaisseaux, puis lieutenant général des armées du roy, commandant en Languedoc et en Roussillon, gouverneur et grand-bailly de Douay, fut blessé, en 1673, dans une action contre les Espagnols.

2359. Bretagne (Jean III, duc de), dit *le Bon*, comte de Richemont, vicomte de Limoges, blessé, dans le parti du roy, à la bataille de Cassel, en 1328, mourut à Caen, le 30 avril 1341.

2360. Bretagne (Artus III, duc de), comte de Richemont, de Dreux, d'Estampes et de Montfort, duc de Touraine, pair et connétable de France, gouverneur de l'Isle de France et de Normandie, fut si dangereusement blessé à la bataille d'Azincourt, en 1415, que, renversé sous plusieurs corps morts, on ne le reconnut qu'à sa cotte d'armes. Il mourut à Nantes, le 25 décembre 1458; ce fut luy qui contribua le plus à chasser les Anglois de la France, et l'on remarque même qu'à sa mort ils n'y possédoient plus qu'une place d'importance.

2361. Bretagne (François de), comte de Goëllo, tué à la bataille de Coutras, en 1587.

2362. Bretagne (Louis de), baron d'Avaugour, comte de Vertus, colonel du régiment de Navarre, blessé au siége de Saint-Omer, en 1638, mourut le 2 octobre 1669.

—

2363. Bretagne (le s^r de), lieutenant au régiment de Piémont, blessé à la bataille de Malplaquet, en 1709.

2364. Bretêche (le s^r de la), capitaine aux gardes françoises, vendit sa compagnie, en 1683, à raison de ses infirmités, causées par les blessures qu'il avoit reçues.

2365. Bretêche (le s^r de la) chevalier de Saint-Louis capi-

taine au régiment de Mailly, depuis Talaru, reçut une blessure mortelle à l'affaire de Carillon, en Canada, le 12 juillet 1758; ce doit être luy qui fut fait maréchal de camp.

Deux frères portant ce même nom furent tués au service en Italie.

2366. BRETEL DE LANQUETOT (N...), aide de camp de M[r] le prince, fut tué à la bataille de Nortlingue, en 1645.

2367. BRETEL (Louis), son cousin, seigneur de la Chapelle, aussy aide de camp du même prince, fut tué à la même bataille.

2368. BRETEL (François), chevalier de Malte, frère du précédent, fut tué devant Lerida.

2369. BRETEL (Georges), son autre frère, seigneur d'Estouteville et de Savary, lieutenant aux gardes françoises, tué au siége d'Arras, en 1654.

2370. BRETEL (Jaques de), seigneur de Brebant, capitaine au régiment d'Esnay et capitaine des gardes du maréchal de Luxembourg, tué à la retraite de Mayence, sous Louis XIV.

2371. BRETEL (Guillaume de), fils du précédent, enseigne de la compagnie de son père, tué à la même retraite.

2372. BRETEL (Cirus de), son autre fils, capitaine au régiment, commissaire général de cavallerie, tué au service, en Flandres.

2373. BRETESCHE (le marquis de la), enseigne de vaisseau du port de Toulon, mort de ses blessures, devant Alger, le 15 aoust 1683.

2374. BRETIGNY (le seigneur de), tué à la bataille d'Azincourt, en 1415.

2375. BRETIGNY (le s[r]), capitaine au régiment de Piémont, mort des blessures qu'il reçut à la bataille de Rosback, en 1757.

1376. Breton (le s[r]), porte-drapeau au régiment de Champagne, blessé, en 1743, à l'attaque de la redoute de Rhinwillers.

2377. Breton (Hector le), seigneur de la Chênaye et de la Dometerie, roy d'armes de France, chevalier de l'ordre du roy, l'un de ses maîtres d'hôtel ordinaires, et commissaire extraordinaire des guerres, reçut au siége d'Amiens, en 1597, une mousquetade au visage dont il perdit un œil.

2378. Breton du Plessis (le s[r] le), chevalier de Saint-Louis et capitaine de grenadiers au régiment de Piémont, tué au siége de Prague, en 1742, en forçant, dans une sortie, les retranchements des ennemis.

2379. Breton du Plessis (Charles-Hector le), fils du précédent, chevalier de Saint-Louis, chef de bataillon au même régiment, avec rang de lieutenant-colonel, puis commandant au château de Marbourg, blessé à la bataille de Rosbach, en 1757, obtint, en 1762, une pension de 800 francs.

2380. Breton de Ransane (le s[r] le), chevalier de Saint-Louis et lieutenant de vaisseau, tué sur la *Capricieuse* qu'il commandait, dans un combat qu'il soutint, le 4 juillet 1780, contre deux frégates angloises, en sortant de Lorient.

2381. Breton de Villandry. — *Voyez* Villandry.

2382. Bretonneau (le s[r]), mousquetaire de la garde du roy, tué à la bataille d'Ettingen, en 1743.

2383. Bretonnière (le chevalier de la), chevalier de Saint-Louis, lieutenant colonel du régiment de la Martinique, tué au siége de Savannah, en 1779.

2384. Bretonnière (le s[r] de la), lieutenant au régiment de Normandie, blessé devant Orbitello, en 1646.

2385. Bretonnière (le sr de la), chevau-léger de la garde du roy, blessé à la bataille d'Ettingen, en 1743.

—

2386. Breugnon, l'un des plus anciens capitaines de vaisseau, en 1744, avec vingt-cinq campagnes et soixante ans de service, dix combats dont deux sur terre, cinq siéges et quatre fois blessé. Entre plusieurs autres traits remarquables de sa longue carrière de marin, en 1702, sous le commandement du maréchal d'Estrée, il avoit eu l'ordre, armé seulement de deux canons, d'aller à la découverte jusqu'à Torbail. Rencontré par un flessingois de vingt-deux canons, il se deffendit de voile pendant quelque temps, mais, joint bientôt, il fut abordé trois fois et obligé de céder à la force ; pris, dépouillé, mis nu aux fers et mené à Midelbourg, où jeté dans un cachot, il se vit au moment d'être pendu comme forban, l'ordre dont il étoit porteur n'étant point en forme.

—

2387. Breuil (le capitaine), Breton, enseigne du baron de Nicolas, fut blessé à la jambe d'une arquebusade dont il resta boiteux d'après les mémoires de Monluc, qui fait mention de ses services dans les guerres de François Ier. M. de Thou dit qu'il avoit été blessé au siége de Bapaume, en 1553.

2388. Breuil (Torberan du) seigneur de Javrezac, tué en 1622, au siége de Royan, où il commandoit les Enfants-Perdus.

2389. Breuil (Henry du), major du régiment de Piémont, l'un des vaillans hommes de son tems, fut tué au siége de Sommières, en 1622.

2390. Breuil (le sr du), capitaine au même régiment, tué au siége de Montauban, en 1621.

2391. Breuil (le s^r du) capitaine au régiment de Normandie, tué à la prise de Realmont, en 1628.

2392. Breuil (le s^r du), lieutenant de la mestre de camp du régiment de Picardie, tué au combat de Veillane, en 1630.

2393. Breuil (le chevalier du), capitaine au même régiment, blessé au siége de Coni, en 1641.

2394. Breuil (le s^r du), lieutenant au régiment de Trassy-Cavallerie, blessé au siége de Fribourg, en 1644.

Mercure de 1644.

2395. Breuil (le s^r du), lieutenant aux gardes françoises, blessé à la défense d'Armentières, en 1647.

2396. Breuil (le s^r du), lieutenant au régiment Royal-des-Vaisseaux, blessé au siége de Namur, en 1692.

2397. Breuil (du), enseigne de vaisseau du port de Rochefort, mort aux costes de Plaisance, sur *le Courbe*, commandé par M. de Bellair, le 14 septembre 1696.

2398. Breuil (le s^r du), colonel au régiment du Breuil-Dragons, mort d'une blessure qu'il reçut au siége de Barcelonne, en 1697.

2399. Breuil (Jean du), seigneur d'Arfeuille, lieutenant au régiment de la Meilleraye, fut dangereusement blessé à la bataille des Dunes, en 1658.

2400. Breuil (du), enseigne de vaisseau du port de Toulon, mort devant Gibraltar, de ses blessures sur *le Monarque*, le 16 mars 1705.

2401. Breuil (Étienne du) seigneur de la Brosse, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Ruffec-Cavallerie, reçut deux coups de feu à la bataille de Ramillies, en 1706, et eut un cheval tué sous luy à celle d'Oudenarde, en 1708.

2402. Breuil (le s^r du), chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment de Penthièvre, blessé à la bataille de Rosback, en 1757.

2403. Breuil (le s^r du), lieutenant au régiment de Picardie, tué à la bataille de Parme, en 1734.

2404. Breuil (le s^r du), lieutenant-colonel du régiment Royal-des-Vaisseaux et chevalier de Saint-Louis, blessé à la bataille de Fontenoy, en 1745, mourut peu de jours après.

2405. Breuil (Berard du), seigneur de Saconnay, capitaine au régiment de Conty, receut plusieurs blessures dans les guerres de son tems, entr'autres en 1645, à la bataille de Nortlingue, où il fut découvert parmi les morts, et où l'un de ses frères fut aussi trouvé mort à ses côtés.

2406. Breuil de la Touche de Retz (du), enseigne de vaisseau du port de Rochefort, mort à Cartagenne, sur *l'Apollon*, le 28 juin 1697.

—

2407. Breval (le s^r de), lieutenant-colonel du régiment de Champagne, mort de la blessure qu'il reçut à la bataille d'Altenheim, en 1675.

—

2408. Brezé (Jean de), seigneur de Broon, se signala à la prise d'Évreux, en 1442, et s'étant précipité témérairement lorsque les Anglois vinrent pour reprendre cette ville, il y fut tué au premier choc.

2409. Brezé (Robert de) fut tué dans une rencontre contre les Suisses, près de Bâle, en 1444.

2410. Brezé (Pierre de), chevalier, sire de la Varenne, comte d'Évreux et de Maulévrier, chambellan et premier ministre du roy Charles VII, sénéchal de Normandie, de Poitou et

d'Anjou, gouverneur de Louviers, d'Angers et du château royal de Nismes, fut tué, en 1465, à la bataille de Monthléry qu'il avoit engagée contre l'avis du roy.

—

2411. Briançon (le s[r] de), capitaine au régiment de Champagne, tué à la bataille de Steinkerque en 1692.

2412. Briançon (le s[r] de), capitaine au régiment de Condé, tué à la bataille de Parme.

2413. Briand du Lescouet (le s[r]), enseigne de vaisseau, blessé sur le *Saint-Louis*, dans l'escadre du comte d'Aché, aux Indes, en 1758.

2414. Brianda (le s[r]), officier au régiment de Normandie, tué au siége de Berg-op-zoom en 1747.

2415. Briarg (le s[r]), garde de la marine, blesse dans le combat du comte d'Estaing contre l'amiral Byron, près de la Grenade, le 6 juillet 1779.

2416. Bricault (François), lieutenant au régiment de Talleyrand-Cavallerie, puis chevalier de Saint-Louis et capitaine dans celuy de Royal-Piémont, fut blessé à la bataille de Minden en 1759.

—

2417. Brichanteau (Nicolas du), seigneur de Beauvais-Nangis, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller en son conseil privé, capitaine de 50 lances de ses ordonnances et commandant à Tours, grièvement blessé à la bataille de Dreux en 1562, mourut au mois de septembre des suites de ses blessures en 1564.

2418. Brichanteau (le capitaine), tué en 1588 au siége de Montaigu en Poitou.

2419. Brichanteau (François de), marquis de Nangis, mes-

tre de camp du régiment de Picardie, conseiller d'État d'épée et maréchal de camp, tué au siége de Gravelines en 1644.

2420. Brichanteau (Claude-Alphonse de), son frère, marquis de Nangis, lieutenant général des armées du roy et gouverneur de Ham, mort à Calais le 15 juillet 1658, d'un coup de mousquet qu'il reçut à la tête au siége de Bergues Saint-Vinox.

2421. Brichanteau (Nicolas de), seigneur de Gurcy et de Brichanteau, baron de Linières, capitaine au régiment de la Reine-Cavallerie, mort au siége d'Ypres en 1658.

2422. Brichanteau (Louis Fauste de), marquis de Nangis, colonel du régiment Royal-la-Marine et brigadier des armées du roy, mourut à Strasbourg le 22 août 1690 d'une blessure qu'il avait reçue quelques jours devant dans les plaines d'Offembourg au delà du Rhin.

2423. Brichanteau (Louis-Armand de), marquis de Nangis, colonel-lieutenant du régiment du Roy-Infanterie, chevalier de ses ordres, lieutenant général de ses armées, chevalier d'honneur de la reine, gouverneur de Salces en Roussillon, et directeur général de l'infanterie françoise, eut deux coutusions dans un combat, en 1704, au village de Halchtat.

—

2424. Briçonnet (François), lieutenant aux gardes-françoises, tué au siége de Lille, en 1667.

2425. Briçonnet-d'Oisonville (N...), capitaine au régiment du roy, puis colonel de celuy de Blaisois, tué à la bataille de Parme en 1734.

Voir de Brissonnet, qui peut être le même nom différemment orthographié.

2426. Brie (Jean de), seigneur de Serraut, chevalier, tué à la bataille de Poitiers en 1356.

2427. Brie (le chevalier de), lieutenant au régiment de Navarre, tué au siége de Prague, en 1742.

2428. Brie (Joseph, chevalier de), chevalier de Saint-Louis, capitaine commandant au régiment d'Artois blessé au combat du capitaine Thurot dans les mers d'Irlande le 28 février 1760.

Il y avoit des de Brie en Bretagne, en Champagne et en Anjou.

—

2429. Brienne (Erard de), comte de Brienne, général des troupes françoises, tué au siége d'Acre, en 1191.

2430. Brienne (Erard de), seigneur de Rameru, suivit le roy saint Louis à son premier voyage de la Terre sainte où il fut tué pour la défense de la religion.

2431. Brienne (Gauthier de), fut tué dans un combat en 1302.

2432. Brienne (Gauthier, comte de), duc d'Athènes, connétable de France, tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

2433. Brienne (Louis de), mort d'une blessure qu'il reçut à la bataille de Cocherel en 1364.

Grande maison de Champagne aujourd'hui éteinte.

—

2434. Briet (le sr), officier au régiment de Normandie, tué au siége de Berg-op-zoom, en 1747.

2435. Briey (François-Ferdinand de), capitaine au régiment de Bourgogne-Infanterie, tué dans la guerre de Bavière.

2436. Briey (Fortuné de), lieutenant au régiment de Nassau-Infanterie, tué d'un coup de canon au dernier siége de Cassel, sous Louis XV.

2437. Briffe (Gilles Arnaud, dit *le chevalier* de la), chevalier de Saint-Louis, capitaine aux gardes-françoises avec rang de colonel, tué à la bataille d'Ettingen en 1743.

2438. Brigaud (le s^{r} de), capitaine aux grenadiers de France, tué à la bataille de Minden en 1759.

2439. Brigdene (Jean), chevalier, tué à la bataille de Poitiers en 1356.

2440. Brigneux (le seigneur de), mestre de camp d'un régiment, reçut au siége de Paris, en 1590, un coup de fauconeau dans la cuisse dont il mourut (dit M. de Thou), fort regretté de toute l'armée.

2441. Brillac (Jaques de), seigneur d'Argy, baron de Montigny, chevalier de l'ordre du roy et gentilhomme ordinaire de sa maison, tué à l'entreprise d'Anvers en 1583.

2442. Brillaut (le seigneur de), lieutenant au régiment de Trassy-Cavallerie, blessé au siége de Fribourg en 1644.
Mercure de 1644.

2443. Brillet (Jaques), chevalier de Villemorge, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment Royal, puis chef de bataillon dans celuy de Brie avec rang de major, reçut plusieurs blessures au service sous Louis XV, et obtint sa retraite en 1777.

2444. Brimeu (Adrien de), chevalier, seigneur d'Imbercourt, dit le *brave d'Imbercourt*, conseiller chambellan ordinaire du roy, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes de ses ordonnances et capitaine du château d'Arques, blessé au visage dans une action en Italie en 1515, fut tué en la même année à la bataille de Marignan. Les *Annales d'Aquitaine* le qualifient d'*hardi et prudent chevalier*.

2445. Brimont (le s^{r}), commandant à Leytoure, fut blessé devant Taraube en 1562. (De Thou.)

2446. Brinac (Jean de), écuyer, tué à la bataille de Poitiers en 1356.

2447. Brindel (le s[r]), lieutenant au régiment d'Alsace, blessé à la bataille de Clostercamps en 1760.

2448. Bringuier (Henry de), seigneur de Saint-André de Valborgne, tué en 1703, par les Camisards.

2449. Brinière (le s[r] de la), lieutenant aux gardes-françoises, tué à la bataille de Steinkerque en 1692.

2450. Brinon. Enseigne de vaisseau du port de Toulon, tué sur *l'Oriflamme* commandé par M. de Chateauregnault le 24 aoust 1704.

2451. Briolles (le s[r] de), commandant le régiment de Condé-Cavallerie, fut blessé par le duc de Beaufort d'un coup d'épée dans la cuisse dans une action sous Louis XIV.

2452. Brionnet (le s[r] de), gentilhomme dauphinois, fut blessé au service du roy le 15 avril 1591.

2453. Briord (Claude de), seigneur de la Serra, major du régiment d'Enghien, grièvement blessé à la bataille de Nortlingue en 1645, le fut encore au bras droit au siége de Tortose en 1648, où il commandoit la cavallerie de l'armée.

2454. Briord (le comte de), de la Serra, sous-lieutenant des gendarmes d'Anjou, tué à la bataille de Malplaquet en 1709.

2455. Brious (le s[r] de), lieutenant au régiment de Mailly, tué à la bataille de Raucoux en 1746.

2456. Briqueboc (le seigneur de), tué en 1352 près de Mauron, en Bretagne, dans un combat contre les Anglois.

2457. Briquemault (François de), mestre de camp d'un régiment de cavallerie, tué au siége d'Autun, pouroit bien être aussy le s[r] *de Briquemault*, cité dans l'histoire de France comme ayant été blessé en 1592, dans une affaire en Piémont sous M. de Lesdiguières.

2458. Briqueminy (le s[r] de), lieutenant au régiment Royal-des-Vaisseaux, blessé au combat de Senef en 1674.

2459. Briqueville (Guillaume de), seigneur de la Vallée, chevalier commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy et lieutenant général de ses armées navalles, fut tué, en 1613, en combattant dans la rivière de Gambie, l'un des bras du Niger, le grand fleuve du Sénégal en Afrique.

2460. Briqueville (Guillaume de), seigneur de la Vallée, blessé au service du roy en 1636 d'un coup de pistolet dont il mourut, il fut inhumé à l'abbaye de Marolles, près Landrecies.

2461. Briqueville (Antoine de), seigneur de Briqueville, dit le *chevalier de Bretteville*, capitaine de frégate, tué d'un coup de canon à la tête dans un combat qu'il soutint près du Havre, le 16 juillet 1674 contre un vaisseau hollandois.

2462. Briqueville (François de), marquis de la Luzerne, colonel d'un régiment d'infanterie, enseigne de la première compagnie des mousquetaires, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp et lieutenant de roy en basse Normandie, fut dangereusement blessé à la bataille de Ramillies en 1706.

2463. Briqueville (Jean-Baptiste, chevalier de), capitaine au régiment de Touraine, mort à Doüay le 30 octobre 1708 des blessures qu'il reçut au siége de Lille.

2464. Brisay (Pierre-Alexandre de), chevalier de Saint-Louis, capitaine et major des dragons de la reine, puis directeur des fortifications de Mela et de Thionville, mourut des blessures qu'il reçut au siége de Philisbourg.

2465. Brisay (Charles de), son frère, chevalier de Saint-Louis, capitaine et major du régiment Royal-Infanterie, mort des blessures qu'il reçut à la prise de Salins.

2466. Brisay (Octave de), son autre frère, chevalier de Malte, mort aussy de ses blessures dans les guerres de Louis XIV.

Famille de Touraine et de Poitou encore existante.

2467. Brissac (de), lieutenant de vaisseau, du port de Port-Louis, perit sur le *Fendant*, commandé par M. de la Verune le 18 avril 1713.

2468. Brissaille (Hector de), lieutenant-colonel du régiment de Picardie, reçut au siége de Dolle en 1636 deux blessures, une entr'autres à la cuisse dont il mourut.

2469. Brisseuil (le s^r de), capitaine au régiment de Béarn, tué au combat de Senef en 1674.

2470. Brissonnet (le s^r de), capitaine au régiment de Bourbonnois, blessé à la bataille de Steinkerque en 1692.

Voir Briçonnet.

2471. Bro (le s^r de la), capitaine au régiment de la Rochefoucaud-Cavallerie, eut deux contusions au visage à la bataille de Minden en 1759.

Voir de Labrau, peut-être le même nom différemment orthographié.

2472. Broca (Charles-Louis de), chevalier de Saint-Louis, major du régiment de Piémont, puis lieutenant-colonel de celuy de Dauphiné et maréchal de camp en 1784, fut blessé de deux coups de feu à la bataille de Rosback en 1757. — Seroit-ce luy ou un autre du même nom qui, étant capitaine au régiment de Condé, fut blessé au côté gauche à celle de Minden, en 1759?

2473. Brocard (Henry du), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-général des armées du roy et commandant le corps royal de l'artillerie, fut tué à la bataille de Fontenoy en 1745.

2474. Brochard (le s^r de), chevalier de Saint-Louis, lieutenant au régiment de Mailly, puis capitaine dans ceux de

Guyenne et de Viennois, fut blessé à la bataille de Rosback en 1757.

2475. Brochard (le chevalier de), chevalier de Saint-Louis, lieutenant au régiment de Mailly, puis capitaine dans ceux de Guyenne et de Viennois, fut blessé à la bataille de Rosback en 1757.

Il y a encore dans le Poitou une famille de ce nom.

2476. Brocherouil (le chevalier de), officier auxiliaire, blessé le 5 septembre 1781, devant la baye de Chesapeak, au combat du comte de Grasse contre l'amiral Howe, fut tué sur le *Diadème*, dans celuy du même général contre l'amiral Rodney au mois d'avril 1782.

2477. Brochet de Pontcharot.

Voir sous le nom de Poutcharot un article qui paroit concerner cette famille.

2478. Brodeau (Louis), seigneur de la Chassetière, colonel d'un régiment d'infanterie et gouverneur du Mont-Saint-Michel, tué au siége de la Rochelle en 1628.

2479. Brodeau (Louis), marquis de la Chassetière, aussy colonel d'un régiment d'infanterie et gouverneur du Mont-Saint-Michel, mourut des blessures qu'il avoit reçues dans les guerres de Louis XIV.

2480. Brodeau (N...), son neveu, marquis de Châtre, capitaine au régiment de la Reine-Dragons, tué à la bataille de Steinkerque en 1692, n'ayant que dix-sept à dix-huit ans.

2481. Brodeau (Claude-Julien), seigneur de Frêne, chevalier de Saint-Louis et capitaine de frégate, fut tué au combat de Malaga sur l'*Entreprenant*, commandé par M. d'Hautefort, le 24 août 1704. Son corps étoit mutilé, indépendamment des coups de fusil qu'il avoit reçus dans différentes parties, un

coup de canon luy emporta une main, une balle luy creva un œil, et un coup de fusil luy coupa la moitié du nez.

2482. Broé (André-Bon de), seigneur de la Guette et de la Houssoye, capitaine lieutenant des gendarmes anglois, reçut plusieurs blessures à la bataille de Cassel en 1677, et il y eut aussy son cheval tué sous luy. Il mourut le 13 mars 1693.

—

2483. Broglie (François-Marie de), comte de Revel, marquis de Senonches, chevalier des ordres du roy, lieutenant général de ses armées et gouverneur de la Bassée, dangereusement blessé au siége de Lerida en 1646, le fut aussi à l'attaque des lignes d'Arras en 1654 et grièvement encore le 1er janvier 1655 devant la ville de Lentz. Il fut tué d'un coup de mousquet dans la tranchée de Valence sur le Pô dont il faisoit le siége le 2 juillet 1656. Il avoit eu la promesse du premier bâton de maréchal de France qui viendroit à vaquer.

2484. Broglie (Charles-Amédée de), son fils, comte de Revel, chevalier des ordres du roy, lieutenant général de ses armées et gouverneur de Condé, fut blessé dangereusement au passage du Rhin en 1672 et au combat de Senef en 1674.

2485. Broglie (Victor-Maurice, comte de), son autre fils, marquis de Brezolles et de Senonches, maréchal de France, commandant en Languedoc, gouverneur de la Bassée, puis d'Avênes et précédemment capitaine-lieutenant des gendarmes bourguignons, fut grièvement blessé d'un coup de pistolet au cou au combat de Mulhausen en 1775, et eut beaucoup de part à cette victoire, ayant à la tête de sa compagnie de chevaux-légers enfoncé celle des chevaux-légers de Lorraine. Il mourut le 4 août 1727, âgé de 80 ans.

2486. Broglie (N... de), son fils, fut tué au siége de Charleroy en 1693.

2487. Broglie (Victor de), son autre fils, chevalier de Malte, guidon des gendarmes de Berry, puis colonel du régiment d'Agenois, eut le coude cassé dès l'âge de dix-neuf ans au combat d'Oudenarde en 1708, et les chirurgiens ayant jugé pressant de luy couper le bras, il en souffrit l'amputation de la manière la plus héroïque, et, pendant qu'on la lui faisoit, il eut encore la force de dicter une lettre au maréchal de Broglie, son père, qu'il signa de sa main gauche : il mourut en 1717.

2488. Broglie (Victor-François, duc de), pair et maréchal de France, prince du Saint-Empire, chevalier des ordres du roy, gouverneur de Metz et du pays messin, commandant en chef dans les trois évêchés et sur les frontières de la Meuze et de Thiers, reçut un coup de feu à travers le bras au combat de Sahay en 1742, et une autre blessure à la jambe à celuy de Troya. Il avoit été d'abord colonel du régiment de Luxembourg en 1734.

2489. Broglie (François de), comte de Revel, son frère, chevalier de Saint-Louis, colonel du régiment de Poitou en 1741, brigadier des armées du roy en 1747, et maréchal général des logis de l'armée du prince de Soubise, mourut des blessures qu'il reçut à la bataille de Rosback en 1757.

2490. Broglie (Achilles-Joseph, comte de), colonel d'infanterie, mourut à Cassel d'un coup de feu à la cuisse qu'il reçut en 1758 à la bataille de Sundershausen où il étoit ayde de camp du duc de Broglie son oncle.

2491. Broglie (Charles-François, comte de), chevalier des ordres du roy, lieutenant général de ses armées, commandant en chef en Franche-Comté, gouverneur de Saumur et du Saumurois, ambassadeur en Pologne, et précédemment mestre de camp du régiment de Broglie-Cavallerie et premier colonel général des grenadiers de France, fut blessé à la jambe en

1758 en attaquant un corps ennemi du prince de Holstein Gottorp; il mourut à Saint-Jean-d'Angely le 16 août 1781, âgé de 62 ans.

Originaire du Piémont, naturalisée vers 1640 : illustrée avant et depuis par de grands services et de hautes fonctions.

2492. BROMER (le s^r de), capitaine, aide-major au régiment de Piémont, blessé à la bataille de Rosback, en 1757.

2493. BROMER (le s^r) officier suédois au service de France, fut blessé à la main et fit une chute violente dans le combat de Guichen, près de la Martinique, contre l'amiral Rodney, en 1780.

2494. BRON (le s^r de), enseigne aux gardes françoises, tué en 1667, à la prise d'Alost.

2495. BROSLÉ (le s^r), exempt des gardes du corps du roy, tué au combat de Leuze, en 1691.

2496. BROSSARD (Pierre de), seigneur du Manoir, tué en 1643, à la bataille de Rocroy, où il commandoit les Enfans-Perdus.

2497. BROSSARD (Constantin de), cornette de cavallerie, tué à l'attaque des lignes d'Arras, en 1654.

2498. BROSSARD (Guillaume de), son neveu, capitaine de cavallerie, tué dans un détachement, en 1708.

2499. BROSSARDIÈRE (le s^r de), gendarme de la garde du roy, blessé au combat de Leuze, en 1691.

2500. BROSSE (Louis de), seigneur de Boussac et de Sainte-Severe, chevalier, fut tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

2501. BROSSE (Antoine de), homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du duc de Bellegarde et gentilhomme ordinaire de la maison du roy, fut tué au service du ban et arriere-ban où il avoit été compris dans le rôle de 1635.

2502. Brosse (Jaques-Gaspard de), enseigne de la colonelle du régiment de Lyonnois, tué en Piémont, au service du roy.

2503. Brosse (Jérôme de), son neveu, chevalier de Saint-Louis et capitaine au même régiment, tué au siége de Turin, en 1706.

2504. Brosse (Salomon de), chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment de Navarre, tué par un parti aux portes d'Arras, en combattant avec la plus grande valeur.

2505. Brosse (Pierre-Michel, dit le vicomte de), chevalier de Saint-Louis, capitaine aux gardes françoises, avec grade de colonel et maréchal de camp, en 1782, fut blessé à la journée du 26 juillet 1760.

2506. Brosse (Jaques de la), seigneur de la Brosse-Morlet et de la Condamine, chevalier de l'ordre du roy, l'un de ses chambellans, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller en son conseil privé, capitaine de cinquante lances de ses ordonnances, gouverneur du roy François II, ambassadeur et vice-roy en Écosse, fut tué à la bataille de Dreux, en 1562.

2507. Brosse (Gaston de la), son fils, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy et lieutenant de la compagnie des gendarmes du prince de Joinville, mourut aussy des blessures qu'il reçut à la même bataille.

2508. Brosse (le vicomte de la), tué à la bataille de Cassel, en 1328.

2509. Brosse (le s[r] de la), capitaine au régiment de Piémont, blessé au siége de Dixmude, en 1647.

2510. Brosse (le chevalier de la), enseigne de vaisseau du port de P. L., aide-major de la marine le 31 janvier 1708, tué sur *le Fendant*, commandé par M. de la Verrière, le 18 avril 1713.

2511. Brosse (le s[r] de la), capitaine au régiment de Penthièvre, tué à la bataille de Rosback, en 1757.

2512. Brosse Neuville de Neuchaise (la), enseigne de vaisseau du port de Toulon, tué sur *le Vaillant*, commandé par M. de Septennes, le 2 juin 1676.

2513. Brosse Neuchaise (de la), lieutenant de vaisseau du port de Toulon, tué sur *le Vaillant*, le 2 juin 1676.

Plusieurs familles de ce nom subsistent encore. *Voir* Neuchèze.

—

2514. Brosser (le s[r]), capitaine au regiment d'Eu, blessé au genou à la bataille d'Hastembeck, en 1757.

2515. Brosses du Goulet (Joseph-Nicolas des), baron du Goulet, chevalier commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal de camp et précédemment lieutenant-colonel du régiment de Chartres-Cavallerie, eut une contusion et son cheval tué sous luy dans une affaire en 1741, sous les ordres du duc de Brissac; reçut plusieurs blessures en 1743, dans une autre occasion où il se signala; à celle de Saverne, il y fut encore blessé et son cheval y reçut deux coups de feu; à la bataille de Raucoux, en 1746, il fut atteint d'un coup de biscayen au ventre; à celle de Laufeldt, en 1747, un coup de canon coupa son cheval en deux et luy blessa les deux jambes; il y reçut aussi un coup de sabre qui luy partagea presque la figure en deux jusqu'au gozier, et dont il porta toujours la cicatrice; un autre coup sur la tête et un coup de pistolet; à la bataille de Lutzelberg, en 1758, il fut démonté deux fois, ses chevaux blessés sous luy, et fut atteint d'un coup de biscayen à l'épaule; finallement il reçut quinze blessures en différentes actions.

Cinq frères de cette famille avoient été tués ou étoient morts de leurs blessures dans les guerres de Louis XIV, dont trois à la tête du régiment de Vendôme.

2516. Brosses (le baron des), capitaine au régiment de Picardie, blessé à la bataille de Guastalla, en 1734.

—

2517. Brossin (Louis), seigneur de Méré, cornette des chevaux-légers d'Orléans, tué à la bataille de la Marsaille, en 1693.

2518. Brou (le s^{r} de la), officier au régiment de Champagne, blessé, en 1527, à la descente des Anglois dans l'Isle de Rhé.

2519. Broue (de la), enseigne de vaisseau du port de Rochefort, mort dans le rivière de Rochefort, sur *la Siresne*, commandée par M. de Mongon, le 24 aoust 1701.

2520. Broue (Jean-François de la), colonel du régiment de Foix-Infanterie, gouverneur de Moissac en Quercy et lieutenant des maréchaux de France, fut tres-grievement blessé au combat de Saint-Jean-de-Pagés, en Catalogne, et mourut en 1724.

2521. Broue de Boret (Nicolas-François de la), chevalier de Saint-Louis, ayde-major et capitaine de carabiniers, fut blessé de deux coups de feu à la bataille de Minden, en 1759.

2522. Brouets (le s^{r} de), lieutenant au régiment de Navarre, blessé au siége du Quênoy, en 1712.

2523. Brouillan (le s^{r} de), major du régiment royal des Vaisseaux, tué au siége de Namur, en 1692.

—

2524. Brouilly (Antoine de), gouverneur de Saint-Riquier, en Ponthieu, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415.

2525. Brouilly (Antoine de), seigneur de Mesvilliers, tué à la bataille de Pavie, en 1525.

2626. Brouilly (François de), seigneur de Mesvilliers, chevalier des ordres du roy et gentilhomme ordinaire de sa chambre, tué au siége de Senlis, en 1589.

2527. BROUILLY (Nicolas de), tué au service dans l'Isle de Rhé, en 1622.

2528. BROUILLY (le s^r de), capitaine au régiment depuis Bourbonnois, fut blessé, en 1625, à l'attaque des retranchements des ennemis devant Verüe.

2529. BROUILLY (Louis de), marquis de Piennes, ayant été fait prisonnier au siége d'Arras, en 1640, fut tué par les ennemis qui se disputoient entr'eux sa rançon.

2530. BROUILLY (le s^r de), ayde-major des gardes du corps, mort d'une blessure qu'il reçut au passage du Rhin, en 1672.

Les de Brouilly étoient originaires de l'Artois, et portoient d'argent au lion de Sinople.

—

2531. BROUSSE (le s^r de la), capitaine de grenadiers au régiment de Normandie, tué au siége de Barcelonne, en 1712.

2532. BROUSSI (le s^r de), capitaine au régiment, blessé à la bataille de Ramillies, en 1706, le même probablement que le chevalier de BROUSSI, capitaine au même régiment, qui fut tué à la bataille de Parme, en 1734.

2533. BROWNE (le s^r de), chevalier de Saint-Louis, major du régiment de Dillon, avec rang de colonel, tué au siége de Savannah, en 1779.

2534. BROUZÈDE (de). *Voyez* de BRAZIDE.

2535. BRUC (le s^r de), capitaine au régiment de Béarn, blessé au combat de Senef, en 1674.

2536. BRUCHIÉ (Étienne de), tué dans une sortie au siége de Compiègne, en 1430.

2537. BRUCHIÉ-DE-VERBOIS (N... de), chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Picardie, tué au combat d'Ekeren. en 1703.

2538. Bruchié (Pierre de), tué au siége de Verue, en 1705.

2539. Bruchié (Louis-Pantaléon-Claude de), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de la Reine et commandant à la tour du Havre-de-Grace, blessé à l'affaire de l'Assiette, en 1747.

2540. Brucourt (de), lieutenant de vaisseau du port de Toulon, tué devant Alger sur la chaloupe *la Fulminante*, le 11 aoust 1683.

2541. Brueil (le comte de) fut blessé au combat de Castelnaudari, en 1632.

2542. Brueil (le chevalier de) fut blessé au combat de Castelnaudari, en 1632.

2543. Bruet (Jean-Joseph, dit le chevalier de), lieutenant au régiment de Chartres-Cavallerie, puis chevalier de Saint-Louis, capitaine et major du régiment de Coigny-Dragons, et ensuite lieutenant-colonel de celuy de la Reine, blessé de trois coups de sabre à la bataille de Laufeldt, en 1747, le fut encore d'un coup de feu à celle de Lutzelberg, en 1758.

2544. Brueys (Guillaume de), seigneur de Baron, lieutenant de cavallerie, tué au service du roy, le 3 octobre 1653.

2545. Brueys de Souvinargues (Louis de), capitaine lieutenant de la mestre de camp du régiment de cavallerie de la Viefville, mourut le 13 août 1746, d'un boulet de canon dont il fut atteint le 10 du même mois à l'affaire du passage du Tydon, et qui luy avoit fracassé la cuisse droite.

2546. Brugeu (le s^r de), capitaine au régiment de Bourbonnois, tué à la bataille de Malplaquet, en 1709.

2547. Bruckel (le baron de), lieutenant au régiment d'Alsace, blessé à la bataille de Clostercamps, en 1760.

—

2548. Brulard (le sr de), mousquetaire de la garde du Roy, blessé à la bataille d'Ettingen, en 1743.

2549. Brulart (Noël), seigneur de Crône, tué au siége d'Amiens, en 1597.

2550. Brulart (Charles-Henry), seigneur de Briançon, enseigne-colonel au régiment de Touraine, mourut à treize ans et demi, en défendant son drapeau, au combat de Saint-Godart, en 1664.

2551. Brulart (Achilles), son frère, chevalier de Malte, ayde de camp du vicomte de Turenne et capitaine dans son régiment d'infanterie, mourut à Landau, âgé de près de vingt ans, des blessures qu'il reçut au combat de Sintzim, en 1674.

2552. Brulart (Carloman-Philogène), chevalier de Sillery, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseaux, puis colonel attaché au régiment de Conty, fut grièvement blessé à la bataille de Nervinde, en 1693, et mourut le 27 novembre 1727.

2553. Brulart (Roger), son frère aîné, marquis de Sillery et de Puisieux, chevalier des ordres du roy, lieutenant général de ses armées, conseiller d'état d'épée, gouverneur d'Huningue et d'Épernay, commandant en Alsace et ambassadeur extraordinaire en Suisse, dangereusement blessé au visage au siége de Valenciennes, le fut encore grièvement à l'épaule à la bataille d'Ensheim, en 1674, et mourut le 28 mars 1719.

2554. Brulart (François), dit le marquis de Genlis Béthencourt, colonel du régiment de la Couronne, tué à la bataille de Consarbrick, en 1675.

2555. Brulart (Michel), son frère, dit le marquis de Genlis, aussy colonel du régiment de la Couronne, fut tué à l'attaque d'un fort, prez Saint-Omer, en forçant une redoute, au mois de mars 1677.

2556. Brulart (Jean-Baptiste), dit le *marquis de Brulart*, baron de Couches et de Sombernon, capitaine-lieutenant des gendarmes de Berry, tué à la bataille de Spire. en 1703.

2557. Brulart de Sillery (Félix-François) chevalier de Saint-Louis, colonel d'un régiment d'infanterie et brigadier des armées du roy, fut tué en 1707, à la bataille d'Almanza, où il fit des prodiges de valeur.

2558. Brulart (le s^r^), lieutenant au régiment de Picardie, blessé au combat de Senef, en 1674.

Madame la maréchale Gérard étoit comme fille de madame de Valence, et petite-fille de madame de Genlis, le dernier rejetton des Brulart de Sillery.

—

2559. Brulé de Baubert (Jaques), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Piémont, avec rang de lieutenant-colonel, fut blessé à la bataille de Rosback, en 1757.

2560. Brulle (le s^r^ de), lieutenant au régiment royal des vaisseaux, blessé, en 1712, à l'attaque des retranchements de Denain.

2561. Brumard (le s^r^ de), lieutenant au régiment de Picardie, blessé, en 1734, aux batailles de Parme et de Guastalla.

2562. Brumon (Philippes de), dit le *chevalier de Disse*, lieutenant de roy du fort Saint-Sauveur, à Lille. On le croit le même que le s^r^ de Disse, officier au régiment de Bourbonnois, blessé à l'affaire d'Exiles, en 1747.

2563. Brun (Foucou), capitaine de cuirassiers dès le règne d'Henry II, tué au premier siége d'Amiens, en combattant à la tête de son régiment.

Histoire de la noblesse de Provence, Avignon, 1757, p. 196.

2564. Brun de Bourdes de Montbrun (le s^r^ de), chevalier de Saint-Louis et capitaine de vaisseau, tué sur *le Réfléchi* qu'il

commandoit au combat du comte de Grasse contre l'amiral Howe, devant la baye de Chesapeak, le 5 septembre 1781.

2565. Brun (Jaques le), seigneur de Palaiseau, chevalier, échançon du roy, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415.

2566. Brun (Antoine le), maréchal général des logis de la cavallerie, ayde-major et enseigne des gardes du corps, tué au combat de Senef, en 1674.

2567. Brun de la Franquerie (Gilles le), fut blessé quatre fois et grièvement pendant la guerre de 1702, dans les différentes courses qu'il fit sur mer pour la défence de l'état et le bien du commerce.

2568. Brun de Breuilly (Jaques-Pomponne-François le), chevalier de Saint-Louis et brigadier de la seconde compagnie des mousquetaires, fut blessé d'un coup de feu à la jambe, à la bataille de Malplaquet, en 1709.

2569. Bruneau (François), seigneur de la Rabasteliere, maréchal de camp, tué à la bataille de Nortlingue, en 1645.

2570. Brunehault Chaboisière, enseigne de vaisseau du port de Toulon, noyé sur *le Conquérant*, le... octobre 1679.

2571. Bruneil (le seigneur de), tué à la bataille de Verneuil, en 1424.

2572. Brunel (le s^r de), capitaine au régiment de Navarre, blessé au siége de Fribourg, en 1744, fut tué au passage du Rhin, en 1745.

2573. Brunellis (Annibal de), tué au siége de Montélimart, servant sous le comte de Suze, en 1568.

2574. Brunes de Montlouet (Julien-Joseph-Placide de), capitaine au régiment de Picardie, tué le 12 février 1761, à l'attaque des quartiers françois sur la Verra, par l'armée du prince Ferdinand.

2575. BRUNET (Guy), tué à la bataille de Dreux, en 1562, commandant une compagnie de 200 arquebusiers à pied et de 25 à cheval.

2576. BRUNET (le s^r^), lieutenant au régiment de Piémont, tué sur la contrescarpe, à l'attaque de Lewes, en 1678.

2577. BRUNET (le s^r^), officier au régiment de Normandie, tué au siége de Berg-op-zoom, 1747.

(Brunet du Parc. V. du Parc.)

2578. BRUNET DE SERIGNY (le s^r^), lieutenant au régiment de Piémont, fut tué ou mourut des blessures qu'il reçut à la bataille de Rosback, en 1757.

Ce nom de Brunet est fort commun en France. Les Brunet de Serigné ont encore des représentants.

2579. BRUNIE (Bernard de la), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Bourbon, puis maréchal de camp et commandant à Colmar, fut blessé à la bataille de Munderkingen, en 1703, et à celle de Malplaquet, en 1709. Il mourut en 1748.

2580. BRUSQUENT (Guernier de), tué à la bataille d'Azincourt, en 1415.

2581. BRUSSE (le s^r^ de la), chevalier de Saint-Louis, et lieutenant aux gardes françoises, dangereusement blessé à la bataille d'Ettingen, en 1743.

2582. BRUSSI (le s^r^ de), lieutenant au régiment de Champagne, tué au siége de la Rochelle, en 1573.

2583. BRUVIDENT (le chevalier de), chevau-léger de la garde du roy, blessé à la bataille d'Ettingen, en 1743.

2584. BRUX (le s^r^ de), capitaine au régiment de Navarre, tué au siége de Fribourg, en 1744.

2585. Bruyère (le s[r] de la), lieutenant au régiment de Bourbonnois, blessé au siége de Luxembourg, en 1684.

2586. Bruyère (le s[r] de la), chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Hainaut, blessé par l'effet d'une mine au siége du fort Saint-Philippes, en 1756.

2587. Bruyère (Philippes de), baron de Chalabre, reçut plusieurs blessures au service du roy Philippes de Valois (d'après les anciens documents de cette maison).

2588. Bruyère Chalabre (Louis-Gabriel comte de), chevalier commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navalles, fut blessé sur *l'Illustre*, d'une forte contusion à la poitrine, dans le combat du Bailly de Suffren aux Indes, devant Trinquemalay, le 3 septembre 1782, contre sir Edward Hugues.

2589. Bruyères (Jean de), mousquetaire de la garde du roy, tué au siége de Lille (sous Louis XIV).

2590. Bruyères (Henry de), tué dans les guerres de Louis XIV, à la tête d'une compagnie franche de dragons, à Lirnieu, au pays de Salvato, entre Liége et Luxembourg.

2591. Bruyon (le s[r] de), sous-brigadier des gardes du corps, blessé à la bataille de Malplaquet, en 1709.

2592. Bry d'Arcy (de). Les lettres de noblesse que Gabriel de Bry, seigneur d'Arcy, obtint au mois de septembre 1651 sont motivées *sur la perte qu'il avoit faite de ses enfans et de ses neveux qui avoient été tués au service du roy;* mais l'on n'a aucun détail sur leurs noms, leurs qualités et la nature de leurs blessures.

2593. Buade (Henry de), comte de Palluau de Frontenac, colonel du régiment de Navarre, tué au siége de Saint-Antonin, en 1622.

2594. Buade-Palluau (Louis de), comte de Frontenac, chevalier de Saint-Louis, colonel du régiment de Normandie, maréchal de camp, gouverneur et lieutenant-général en Canada, reçut plusieurs blessures au siége d'Orbitello, en 1646, et mourut à Québec, le 28 novembre 1698.

2595. Buade (François de), marquis de Frontenac, colonel du régiment de Frontenac, tué en Allemagne au service du roy sous Louis XIV.

2596. Buait (Jean de) (1), tué à la bataille d'Azincourt, en 1415.

2597. Buat (Nicolas de), seigneur de Migergon, de Bazoches et baron du Lac, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre et capitaine de 50 carabiniers, mort au siége de La Rochelle, en 1628, où, d'après un titre du 1er juin 1629, il commandoit une galliotte.

2598. Buat de Bazoches (N... du), mousquetaire du roy de la 1re compagnie, eut le bras cassé d'un coup de mousquet au siége de Maestrick, en 1673.

2599. Buat de Saint-Jean (François du), garde du corps du roy, tué au combat de Leuze, en 1690.

Voir Du Buhat, au cas que ce soit le même nom différemment orthographié.

2600. Buchelny (N...), seigneur de Saint-Paër, lieutenant aux gardes françoises, mort des blessures qu'il reçut à la bataille d'Ettingen, en 1743.

2601. Buchelny, dit le chevalier de Saint-Paër, mousquetaire de la garde du roy, mort également des blessures qu'il reçut à cette même bataille d'Ettingen.

2602. Budan de Rochedagon (le). (*V.* de Rochedagon.)

(1) Ce nom paroît altéré, et l'on présume que ce doit être Jean de Bueil qui, en effet, fut tué à cette bataille.

2603. Budé (Jacob de), lieutenant au régiment de Surbeck-Suisse, tué d'un coup de canon au siége d'Hulst, en 1702.

2604. Budes (Jean), seigneur du Hirel, chevalier, tué à la bataille de Rosebecq, en 1382.

2605. Budes (Pierre), seigneur de la Courbe, tué au siége de Saint-Omer, en 1638.

2606. Budes (Jean-Baptiste), comte de Guebriant, maréchal de France et gouverneur d'Auxonne, mort le 17 septembre 1643, au siége de Rothwil, d'un coup de fauconeau qui lui fracassa le bras droit fort près de la jointure.

2607. Budes (Jean-Baptiste), comte de Guébriant, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment du roy, puis colonel du régiment de Luxembourg-Province, tué à la bataille de Guastalla, en 1734.

—

2608. Budos et de Portes (Jean, *baron* de), commandant un régiment de gens de pied, blessé à la bataille de Pavie, en 1525.

2609. Budos (Antoine-Hercules de), marquis de Portes, vice-amiral de France, chevalier des ordres du roy, lieutenant de roy dans les Cevennes et le Gévaudan, tué en 1629 d'un coup de mousquet au front dans les fonctions de sa charge de maréchal de l'armée. Le comte de Ferrières, son frère, y fut tué aussi.

Mercure de 1629.

—

2610. Bueil (Jean, *sire* de), grand maître des arbaletriers de France, conseiller chambellan ordinaire du roy, sénéchal de Toulouse, capitaine du château de Loches et lieutenant-général des provinces de Guyenne, de Languedoc, de Roüergue, de Quercy, d'Agénois, de Bigorre et du Bazadois, fut tué à la ba-

taille d'Azincourt, en 1415, où il y en eut *seize* de cette maison tués ou faits prisonniers ; mais on ne saurait les désigner.

2611. Bueil (Charles, *sire* de), comte de Sancerre, baron de Vailly, tué à la bataille de Marignan, en 1515.

2612. Bueil (Louis, *sire* de), comte de Sancerre, grand échançon de France, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances et des cent gentilshommes de sa maison, gouverneur de Touraine, d'Anjou et du Maine, grièvement blessé à la bataille de Marignan, en 1515, le fut encore au visage en 1544, pendant le siége de Saint-Dizier, des éclats de son épée, qu'une volée de canon lui cassa dans la main. Il mourut en 1583.

2613. Bueil (Jean, *sire* de), comte de Sancerre, tué au siége d'Hesdin, en 1537.

2614. Bueil (Louis de), seigneur de Racan, chevalier des ordres du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller en son conseil privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal de ses camps et armées, gouverneur du Croizit, lieutenant de la compagnie des gendarmes et chambellan du duc d'Alençon, fut blessé à la bataille de Montcontour, en 1569.

2615. Bueil (Honorat de), seigneur de Fontaines-Guérin, vice-amiral de France, premier écuyer du roy, chevalier de ses ordres, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller en son conseil privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, son lieutenant-général au gouvernement de Bretagne et gouverneur de Saint-Mâlo, y fut tué la nuit du 13 au 14 mars 1590, lorsque cette ville se déclara pour la Ligue.

2616. Bueil (Claude de), seigneur de Courcillon et de la

Marchère, blessé au combat de Craon, en 1591, mourut en 1596.

2617. BUEIL (Claude de), seigneur de Tescourt et de la Ville, premier chambellan de Gaston, duc d'Orléans, reçut 12 blessures au combat de Castelnaudari, en 1632, et mourut au mois de décembre 1644.

Voir sous le nom DE BREUIL un article qui paroit le concerner; dans ce cas, ce nom auroit été mal orthographié.

2618. BUEIL (Honorat, dit le *marquis* de), chevalier de Saint-Louis, colonel d'un régiment d'infanterie, brigadier des armées du roy et inspecteur général de l'infanterie, fut tué en 1709, à la bataille de Malplaquet, où il se signala.

2619. BUEIL ou BUCIL (le capitaine), fut blessé au siége de Metz, en 1552.

—

2620. BUELMANN (*le capitaine* Jean), de Lucerne, capitaine au régiment de Tammann-Suisse, fut tué à la bataille de Dreux, en 1562.

2621. BUFFART (Jolivet), écuyer, tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

2622. BUFFIÈRES (Pierre de), chevalier, tué au siége de Carthage, en 1390.

Ne seroit-il pas de la maison de Pierrebuffières, à laquelle s'allia celle de Noailles ?

2623. BUFFOT (Georges), chevalier de Saint-Louis, commissaire provincial d'artillerie, tué à la bataille de Plaisance, en 1746.

2624. BUFLE (le s^r^), lieutenant dans les grenadiers royaux de Modène, tué à la bataille de Minden, en 1759.

2625. BUGNON (François-Henry), chevalier de l'ordre du Mérite militaire et lieutenant au régiment de Vigier-Suisse, fut blessé, en 1758, à la bataille de Sundershausen.

2626. Bugnot de Faremont (*le chevalier*), chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant au régiment de Soissonois, puis capitaine dans les volontaires de Soubise, fut grièvement blessé d'un coup de feu à la tête au siége du fort Saint-Philippes, en 1756.

2627. Buguenon (le seigneur de), blessé au siége de Metz, en 1552.

2628. Buguet (le s[r]), capitaine au régiment royal des Vaisseaux, blessé au combat de Senef, en 1674.

2629. Buhat (le s[r] du), lieutenant au régiment de Touraine, blessé à la bataille de Minden, en 1759.

2630. Buhéran (le s[r] de), lieutenant au régiment de Condé, blessé au combat d'Ouëssan, en 1778.

2631. Buisseret (Guy de), seigneur de Buisseret, tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

2632. Buisson (le s[r]), officier auxiliaire, puis sous-lieutenant de vaisseaux, blessé au combat du comte d'Estaing contre l'amiral Byron, près de la Grenade, le 6 juillet 1779.

2633. Buisson (Guinet de), écuyer, tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

2634. Buisson-d'Ombret (de). — *V.* d'Ombret.

2635. Buisson (le s[r] du), fut blessé d'un coup de pistolet à la mâchoire, en 1598, à la prise du fort Saint-Barthélemy par Lesdiguières. (De Thou.)

2636. Buisson (le s[r] du), capitaine au régiment de Picardie, tué à la bataille de Guastalla, en 1734.

2637. Buisson (N... du), marquis d'Aussonne, capitaine au régiment de Piémont, blessé à la bataille de Rosback, en 1757.

2638. Buisson-des-Hayes (Charles du), lieutenant au régi-

ment de Noailles, cavalerie, obtint en 1782 deux pensions, l'une de 300 livres, et l'autre de 600 livres, motivées sur la blessure qu'il avoit reçue au service des États-Unis d'Amérique, où il servoit en qualité de lieutenant-colonel-brigadier.

Les Buisson d'Aussonne subsistent encore.

2639. Bullion (Jean-Claude de), marquis de Bonnelles, chevalier de Saint-Louis, colonel du régiment royal Roussillon, cavalerie, brigadier des armées du roy et lieutenant-général pour S. M. au pays chartrain, blessé en Italie d'un coup de feu au cou, à une ligne près de la jugulaire, dans une affaire contre les Allemands, tomba sur son cheval, qui fut tué en même temps, et resta sur la terre baigné dans son sang et sans connoissance, il reçut encore sur les glacis d'Asti un coup de fusil qui lui perça la cuisse assez près de la veine cave, et finalement il mourut des blessures qu'il reçut au siége de Turin, en 1706.

2640. Bullion de Montlouet, chef d'escadre, 1er janvier 1754, blessé d'un coup de fusil à la tête et d'un éclat de bombe au pied gauche, dont il fut estropié, au siége de Douay, 1712.

2641. Bumann (le sr), capitaine aux gardes suisses, blessé au bras au siége de Montmédy, en 1657.

2642. Bumann (le sr), son frère, fut tué au même siége.

2643. Bumann (le sr) *le jeune*, tué d'un coup de mousquet au siége de Dunkerque, en 1658.

2644. Bune (le sr de la), capitaine au régiment d'Auvergne, blessé à la bataille de Clostercamps, en 1760.

2645. Buor (le sr de), chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseaux, fut grièvement blessé le 20 octobre 1782 au combat de Gibraltar.

Famille originaire du Poitou, qui a des représentants.

2646. Burchkevalds (le sr), capitaine au régiment de Picardie, blessé à la bataille de Guastalla, en 1734.

2647. Bureau (Claude), seigneur de Saint-Alembert, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Royal-Roussillon, obtint, en 1789, une pension de 1,300 liv., motivée sur ses services et ses blessures.

2648. Buren (le s^{r} de), capitaine au régiment de Greder-Suisse, blessé à la bataille de Cassel, en 1677.

2649. Buren (le s^{r} de), capitaine au régiment de Diesbach-Suisse, blessé d'un éclat de bombe au pied au siége de Berg-op-Zoom, en 1747.

2650. Buret (le s^{r} du), chevau-léger de la garde du roy, blessé à la bataille d'Ettingen, en 1743.

2651. Burette (le s^{r}), lieutenant au régiment de Mailly, blessé à la cuisse à la bataille d'Hastembeck, en 1757, mourut des blessures qu'il reçut ensuite à celle de Rosback.

2652. Burgsdorff (le s^{r} de), enseigne au régiment du comte de Bruhl, au corps des Saxons, blessé au bras à la bataille de Minden, en 1759.

2653. Burgsdorff (de), officier au régiment du prince de Gotha, au même corps, blessé à la même bataille d'un coup de feu à la jambe.

2654. Burgues du Clos (de), lieutenant de vaisseau du port de Toulon, noyé sur le *Sage*, près le détroit, commandé par M. de la Guiche, le 19 avril 1692.

2655. Burguteaux (le s^{r} de), lieutenant au régiment de Champagne, blessé à la bataille de Fleurus, en 1690.

2656. Burin (François), seigneur de Burin-Ricquebourg, lieutenant de roy et commandant au Port-Louis, à Hennebond, à Ponskorf, à Quimperlé et à l'Orient, fait chevalier de Saint-Louis par lettres de 1709, motivées sur plusieurs blessures qu'il avoit reçues au service.

2657. Burin (Jacques-Alexandre), seigneur de la Neuville, capitaine au régiment de Bombelles, infanterie, obtint un certificat du colonel de ce régiment, daté du 28 mai 1713, portant qu'au dernier siége de Douay (en 1712) il avoit été blessé par l'explosion d'un tonneau de poudre, ce qui lui avoit presque ôté l'usage de la vue. Il mourut en 1741.

2658. Burkhard (Daniel), de Bâle, capitaine au régiment de Stuppa-Suisse, tué au combat de Senef, en 1674.

2659. Burkhard (Balthasar), capitaine au régiment de Vieux-Stuppa, tué à la bataille de Steinkerque, en 1692.

2660. Burkhard (le sr), commandant du 2e bataillon de Brendlé-Suisse, blessé à la bataille de Malplaquet, en 1709.

2661. Burki (Jean-Hiacinthe), de Fribourg, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Diesbach-Suisse, tué à la bataille de Laufeldt, en 1747.

2662. Burkliner (le sr), cadet au régiment de Surbek-Suisse, tué au siége de Charleroy, en 1693.

2663. Burosse (Jean, *chevalier* de), chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment de Bourbonnois, fut blessé au combat de Warbourg, en 1760.

2664. Burosse (le *chevalier* de), chevalier de Saint-Louis, lieutenant au même régiment, puis lieutenant-colonel de celui de Picardie, fut aussi blessé au combat de Warbourg, en 1760.
Lui ou le précédent avoit déjà été blessé à l'affaire d'Exiles, en 1747.

2665. Burry (le sr), lieutenant au régiment de Diesbach suisse, blessé à la bataille de Rosback, en 1757.

2666. Burthel (le sr de), lieutenant au régiment de Mailly, blessé à la jambe à la bataille d'Hastembeck, en 1757.

2667. Bus (Alexandre de), gentilhomme ordinaire de la

chambre du roy, capitaine aux gardes françoises et mestre de camp d'un régiment de dix enseignes de gens de pied, mourut des blessures qu'il reçut dans le combat naval donné contre les Espagnols par le général Philippes Strozzi, près l'Ile de Tercere, en 1582.

2668. Busançai ou Busancey (le baron de), tué à la bataille de Pavie, en 1525.

2669. Busancey (le seigneur de), tué au siége de Naples, en 1528.

2670. Busançai (le marquis de), colonel du régiment de la reine, tué au siége de Turin, en 1706.

2671. Busca (François de), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Noailles, blessé à la bataile d'Ettingen, en 1743.

2672. Buset (le seigneur de), fut blessé devant Gayete, en 1503.

2673. Busquet (le chevalier du), lieutenant de frégate, eut la jambe emportée sur *le Héros*, dans le combat du bailly de Suffren aux Indes, devant Trinquemalay, le 3 septembre 1782, contre sir Edward Hugues.

2574. Bussac (le s[r] de) *fils*, officier de cavalerie, tué en 1627, à la descente des Anglois dans l'isle de Rhé.

Mercure de 1627.

2675. Busserade (Paul de), chevalier, seigneur de Cepy, grand maître de l'artillerie de France, fut si dangereusement blessé d'un coup d'arquebuse au bras à la bataille de Ravenne, en 1512, qu'il mourut peu de jours après.

2676. Busserolles (le s[r] de), mousquetaire du roy de la 2[e] compagnie, blessé au siége d'Ipres, en 1678.

2677. Busset (Pierre-Louis), chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant au régiment suisse de Castella, depuis grand juge de la compagnie des Cent Suisses de la garde du roy, eut le gras de la cuisse emporté d'un boulet sur *le Raisonable*, dans la rencontre d'une escadre angloise, en 1758.

2678. Bussière (le s^r de la), lieutenant au régiment de Picardie, blessé au siége de Woërden, en 1672.

2679. Bussière (le s^r de la), sous-lieutenant aux gardes françoises, tué au combat de Senef, en 1674.

2680. Bussière (René de la), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel, et ancien aide-major général du régiment des carabiniers, blessé d'un coup de baïonnette à la bataille de Minden, en 1759, quitta le service en 1783.

2681. Bussière (le chevalier de la), lieutenant au régiment de Beauvilliers, et depuis premier lieutenant au régiment de Commissaire-Général, cavalerie, fut blessé à la bataille de Rosback, en 1757.

Famille du Limousin, qui a des représentants.

2682. Bussy (le seigneur de) *le jeune*, eut le bras percé d'un coup de feu et eut son cheval tué sous lui au siége de Padoue, sous Charles VIII ou Louis XII; et l'histoire rapporte qu'il y combattit en furieux.

2683. Bussy (Claude-Antoine de), marquis de d'Inteville, seigneur et baron d'Emery, de Spoix, de Nieurville, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roy et capitaine sous-lieutenant de la compagnie des 200 hommes d'armes de la reine, fut tué en 1641, à la bataille de la Marphée, où il commandoit cette compagnie.

2684. Bussy (le s^r de), mousquetaire du roy de la 2e compagnie, fut blessé au siége d'Ipres, en 1678.

2685. Bussy (le s^r de), chevau-léger de la garde du roy, tué à la bataille d'Ettingen, en 1743.

2686. Bussy (le s^r de), lieutenant au régiment de Saluces, blessé à la bataille de Rosback, en 1757.

2687. Bussy (de). — *V.* Patissier de Bussy.

—

2688. Butickon (Jaques de), capitaine suisse au service de France, tué au combat de la Bicoque, en 1522.

2689. Buller (Pierre de), chevalier de Saint-Louis, major du régiment de Bulkeley, blessé à la bataille de Laufeldt, en 1747.

2690. Butte-Maran (le s^r de la), officier surnuméraire dans les chasseurs de Monet, blessé à l'affaire de Grebenstein, le 24 août 1762.

2691. Buttikon (de). — *V.* de Butickon.

2692. Buy (le s^r du), officier auxiliaire, tué dans un combat naval au mois de décembre 1781, servant sous les ordres du comte de Grasse.

2693. Buzelet (Charles-Jaques, dit le *Comte*), chevalier de Saint-Louis, major et depuis lieutenant-colonel du régiment Dauphin-dragons et brigadier des armées du roy, blessé à la bataille de Plaisance, en 1746.

2694. Byoux (le seigneur de), capitaine au régiment de Champagne, tué au siége de La Rochelle, en 1573.

XVI. — PAPIERS DE NOAILLES.

LETTRES EXTRAITES DU TOME Ier DU RECUEIL

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE.

La terre de Noailles, sise entre Brives et Turenne, dans la province du Limousin, étoit possédée de temps immémorial par la famille à laquelle elle a pris ou donné son nom. Hugues, seigneur de Noailles, que les généalogistes considèrent comme le chef de cette maison, au moment de partir pour la cinquième croisade, en 1248, substituoit ses biens à tous les descendants de son nom, en ligne masculine. Cette substitution, observée par ses successeurs et reconnue dans la famille comme loi héréditaire, après l'extinction de la branche aînée, appeloit Louis de Noailles, chef de la branche cadette, à la succession de Hugues, ancêtre commun des deux branches. Un arrêt du parlement de 1528 confirmoit Louis dans ses prétentions. En conséquence, les seigneuries de Noailles, Noaillac, de Montclar et de Chambres lui furent adjugées avec d'autres terres qui formoient l'ancien patrimoine de cette maison. Cette disposition, contraire aux coutumes féodales, soumit au régime de la loi salique la terre de Noailles, qui depuis lors, transmise de mâle en mâle par une substitution continuelle, dut à cette règle de rester jusqu'à la Révolution domaine des descendants de Hugues. A cette époque, elle subit le sort de tous les biens des émigrés et de tous ceux que frappoit l'échafaud révolutionnaire, et l'on sait assez qu'il ne ménagea point l'illustre maison de Noailles. L'héritage de Hugues fut donc vendu comme propriété nationale. C'est au même titre que furent mis sous séquestre tout ce que l'on put saisir des archives et des pa

piers de la famille. — Sous la Restauration, M. le comte Alexis de Noailles put racheter le berceau de sa race. Quant aux papiers, ils restèrent aux mains de l'État, partie aux Archives nationales, partie à la Bibliothèque de la rue de Richelieu et partie, on ne sait pas trop pourquoi ni comment, à la bibliothèque du Tribunat, plus tard bibliothèque du Louvre.

Nous avons cru utile de rappeler ici ces faits, car la correspondance dont nous allons donner des extraits a, la plupart du temps, pour objectif la terre de Noailles, qu'habitoient à cette époque madame de Noailles, Jehanne de Gontault, ses beaux-frères et ses enfants.

Toutefois, la partie de la correspondance échappée aux flammes des incendiaires de 1871 est principalement celle que Henri de Noailles, premier comte d'Ayen et petit-fils de Louis de Noailles, dont nous venons de parler, entretenoit avec les différents membres de sa famille. Elle est tout intime et toute privée, et si, fréquemment il est vrai, les événements politiques y trouvent place, c'est qu'Henri de Noailles, successivement gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller d'État, lieutenant général au haut pays d'Auvergne, fut bien obligé, par état et par caractère, de prendre part aux troubles, aux guerres qui divisoient alors le pays. Sincère et zélé catholique, il ne cessa d'être fidèle sujet du roi, et après l'assassinat d'Henri III, fut l'un des premiers à reconnoître et à soutenir les droits d'Henri IV. On trouvera fréquemment les traces de ce noble caractère dans les lettres que nous publions ici. Mais comme cette correspondance intéresse un grand nombre de membres de la même famille, nous croyons devoir la faire précéder de ce tableau généalogique, qui mettra sous les yeux du lecteur l'état de trois générations de la maison de Noailles au XVIe siècle, et qui facilitera l'intelligence des lettres qui suivent.

Louis de Noailles, né le ..... 1483, + nov. 1540, ép. le 11 févr. 1502 Catherine de Pierre-Bussière, morte en couches, de son 17e enfant, le 23 sept. 1527.

Plus quatre autres enfants morts au berceau.	4. Anne, rel. à Lissac. 5. Françoise, abb. à Leyme. 6. Marguerite, rel. à St-Pardoux. 7. Magdeleine, à. . 8. Marie, à St-Pardoux. 9. Françoise, à Rodez. 11. Blanche, prieure à Longage. 13. Catherine, religieuse à Lavoine.	3. Marguerite, née le 4 sept. 1509, ép. le 11 mai 1531 Gui Joubert d'Allemans, seign. de Montardit, + le 1548	2. Françoise, née le 4 sept. 1506, ép. le .... Géraud de St-Marsal, seign. de Puydeval et de Conros.	1. Antoine de Noailles, né le 4 sept. 1504, + le 11 mars 1562, ép. le 30 mai 1540 Jehanne de Gontaut, morte le 9 sept. 1596.	10. François, évêque d'Acqs, né en 1519, ambassadeur en Angleterre, etc., + le 19 sept. 1585.	12. Gilles, né le ..... 1519, abbé de l'Isle, évêque d'Acqs, + le ..... 1600.

4. Gabrielle, née le 10 mai 1549, morte en bas âge.	3. Françoise, née le 4 nov. 1548, ép. le 11 mars 1575 Gabr. de Clermont- Tonnerre, sr de Toury.	2. Anne, née le 13 mai 1545, religieuse.	1. Marie, née en 1543, ép. 1o le 24 janv. 1561 Jean Ferrières de Sauvebeuf, 2o le 21 févr. 1572 Joseph de l'Art et de Goulart.	6. Henri de Noailles, comte d'Ayen, etc., né à Londres le 5 juil. 1554, + le 13 mai 1623, ép. le 12 juin 1578 Jehanne-Germaine d'Espagne.	5. Marthe, née le 7 août 1552, ép. le 17 mai 1571 Pierre, vic. de Sedières.	7. Françoise, née le 8 juil. 1556, ép. le 8 sept. 1568 Louis de St-Martin, vic. de Biscarosse.	8. Charles, né le 15 déc. 1560, + s. alliance le ..... 1585.

6. Marthe, née le 10 oct. 1593, ép. le 3 sept. 1617 Jeh. de Gontaut, baron de Biron, sr de St-Blancart.	5. Jeanne- Françoise, née le 2 avril 1591, abbesse de Leyme.	2. Catherine, née le 8 sept. 1585, + en bas âge.	1. François, né le 19 juin 1584, ép. le 9 sept. 1601 Rose de Roquelaure, + le 15 déc. 1645.	3. Anne, marq. de Montclar, ép. Camille de Pestels, + s. p. le 9 juin 1648.	4. Charles, né le 27 juil. 1589, abbé d'Aurillac, évêq. de St-Flour, + le 27 mai 1648.

Maintenant il nous reste quelques mots à ajouter. La maison de Noailles, qui a fourni aux XVIIe et XVIIIe siècles de si grands hommes de guerre, avoit surtout brillé au XVIe par l'éclat de ses hommes politiques. A cette époque ils se trouvent mêlés à toutes les grandes affaires du temps, et leur nom figure à toutes les pages de notre histoire diplomatique. MM. de Noailles, Antoine, François et Gilles, tous trois fils de Louis de Noailles et de Catherine de Buffière, furent successivement ambassadeurs en Angleterre de 1553 à 1559. Antoine, l'aîné de dix-sept enfants, choisi par Henri II au commencement de 1553 pour succéder dans l'ambassade d'Angleterre à René de Laval de Bois-Dauphin, exerça cette charge auprès d'Édouard VI et de la reine Marie jusqu'en 1556, époque à laquelle il fut remplacé par son frère, François de Noailles, évêque d'Acqs, qui passe à juste titre pour l'un des premiers diplomates du XVIe siècle. Au moment de sa nomination, l'évêque d'Acqs étoit à Rome, où il avoit été envoyé par le roi. En attendant son retour, qui eut lieu vers le mois de novembre, son frère, Gilles de Noailles, abbé de l'Isle, fut chargé de l'intérim. La guerre de 1587 mit fin à l'ambassade de François de Noailles. Après la paix de Cateau-Çambresis (2 avril 1558-1559), Gilles de Noailles, abbé de l'Isle, fut désigné par le roi pour succéder à ses frères et résider près d'Élisabeth, qui venoit de monter sur le trône d'Angleterre. Rappelé peu de mois après, il fut remplacé par le chevalier de Seurre, et l'année suivante fut envoyé comme ambassadeur en Écosse, puis en Pologne, à Constantinople, etc.

On trouve à la Bibliothèque nationale, en dehors des papiers sequestrés, une partie des ambassades de MM. de Noailles, puis au dépôt des Archives du ministère des affaires étrangères, les *Lettres politiques, Instructions, Mémoires et autres papiers d'État* relatifs aux diverses ambassades de MM. de Noailles, qui y forment quatre volumes in-folio, cotés

Angleterre, nos 13, 14, etc. Ce sont (dit M. Teulet, à qui nous empruntons ce détail) des transcriptions faites dans le siècle dernier sur les documents originaux et par les soins de l'abbé Vertot, de l'Académie des inscriptions. Vertot mourut avant d'avoir achevé son travail. Les cinq volumes in-12 qui parurent en 1763 sous le titre de : *Ambassades de Messieurs de Noailles en Angleterre, rédigées par feu M. l'abbé Vertot*, ne contiennent que les papiers relatifs à l'ambassade d'Antoine de Noailles, et s'arrêtent au mois de mai 1556. Cependant, non-seulement le titre du recueil, mais la double notice biographique placée en tête du premier volume, prouvent de la manière la plus évidente que l'abbé Vertot n'avoit pas l'intention de s'en tenir là et qu'il vouloit encore publier les documents relatifs à l'ambassade de François de Noailles. Il est bien probable qu'il auroit également compris dans ce recueil les papiers provenant de l'ambassade de l'abbé de l'Isle, toutefois il n'en parle pas dans son introduction. Les documents qui se rapportent aux diverses ambassades de ces diplomates sont donc restés inédits : ils sont cependant d'un grand intérêt, et s'ils étoient publiés intégralement, ils jetteroient un nouveau jour sur l'histoire des relations de la France au XVIe siècle.

Les papiers de Noailles de la bibliothèque du Louvre, non plus que ceux de même nature et de la même provenance de la bibliothèque nationale, n'ont jamais contenu aucune missive diplomatique de MM. de Noailles : mais ils présentent un autre genre d'intérêt. Dans cette correspondance, formant, les deux parties réunies, plus de soixante volumes, on trouvoit les renseignements les plus précis, les plus circonstanciés sur la vie, les mœurs, les habitudes sociales pendant près de trois siècles de l'une des plus grandes familles de notre France. On comprend tout le parti qu'auroit pu tirer d'une pareille mine l'histoire contemporaine, la biographie et l'histoire locale.

Malheureusement, les trente volumes de cette correspondance dont nous venons de donner le détail ont péri dans le sinistre incendie du mois du mai 1871. Nous n'en avons sauvé que le peu que nous en avons imprimé dans notre volume *les Manuscrits de la bibliothèque du Louvre,* et ce que l'on va trouver ici. Encore devons-nous rappeler que les lettres qu'on va lire, et dont les autographes composoient le tome Ier de la collection du Louvre, nous avons été heureux de les retrouver en copie dans le volume 6916, tome IX de Noailles, de la bibliothèque nationale, où nous les avons prises. Ajoutons enfin que les quatre premières pièces du présent extrait, et quelques autres que nous signalerons à leur rang, sont tirées d'autres volumes de la collection de la bibliothèque nationale, où nous n'avons pas hésité à les puiser, tant en raison du grand intérêt historique qu'elles présentent que parce qu'elles mettent dès le début le lecteur en communication avec les trois Noailles diplomates, père et oncles de Henri de Noailles, le principal personnage de cette nouvelle publication.

Voici, pour débuter, une lettre de l'abbé de l'Isle, Gilles de Noailles, que nous recommandons au lecteur. L'abbé de l'Isle arrive de Londres, où il avoit été envoyé au lieu et place de son frère, l'évêque d'Acqs, en mission lui-même à Venise; on conçoit son désir de rendre immédiatement compte de ses négociations au roi, aux reines, et de solliciter pour son frère et pour lui-même la continuation des bonnes grâces du ministre. Mais la conjuration d'Amboise, récemment découverte, a mis l'agitation dans tous les esprits. — Il est curieux d'observer, au milieu de ce trouble, la tenue du cardinal de Chatillon et de l'amiral, son frère, encore en ce moment à la cour, mais tout prêts à s'en départir.

1. — GILLES DE NOAILLES A M. L'ÉVÊQUE D'ACQS.

Récit de son retour de Londres. — Comme il a été accueilli à la cour par le roy, les reines, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise. — Bonnes dispositions à son égard du cardinal de Chastillon et de l'admiral, qui s'apprestoient à quitter la cour au moment de la découverte de la conjuration à laquelle l'Angleterre n'est pas étrangère, etc., curieux détails.

D'Amboyse, 13 mars 1559.

Monsieur mon frère, il y a IX jours que je suys arrivé en ceste court en poste, ayant laissé mes chevaulx derrière, encores que je soys parti de Londres troys jours apres eulx; et vous asseure que j'eusse bien plus aymé de m'en venir à mes journées, pour l'incommodité que je treuve icy de n'avoir lict et aultre équipage qui y est nécessaire : mais Dieu pardoint à Monsieur de Seure, mon successeur, de ce qu'il m'a donné ceste courvée par ses persuasions et asseurance qu'il désiroit de moy ceste diligence; laquelle toutes foys n'a esté telle que je n'aye demeuré VIII jours en chemin, tant je suis maulvais coureur. — Je rendis compte sommerement de ma charge incontinent que je fus venu, tant au roy et roynes qu'à Monseigneur le cardinal et Monseigneur de Guyse; mais je n'ay encores peu entendre d'aucun d'eulx quel contentement l'on a de mon service. Vray est que Monseigneur le cardinal de Chastillon et Monseigneur le mareschal de Saint-André m'ont depuys dit que l'on en avoit bonne satisfaction, et en volonté de le recongnoistre. J'escouteray encores quelques jours et fesant ma court verrai ce qu'on me dira, et si je y cognoys de la froideur, je me ramenterai pour sonder moy mesme ce que je doibs esperer de ma fortune; laissant cependant de parler de ce qui m'est deu pour mes parties extraordinaires de tout le temps que j'ai résidé en Angleterre, et ainsy pour le reste de mon estat, que je monte le tout plus que mes grandes nécessités ne peuvent porter, et dont je serai contraint d'en laisser le rembourcement le moings en arrière que je pourrai, si l'on me veult ouir et ne me perdre et ruiner du tout.

Je vous parle ainsin particulièrement et premièrement de mes affaires, scachant bien le bon soing que vous avez d'en scavoir et aussy que je suys encores si mal instruict aux nouvelles de ceste court, que je n'ay quasi que vous en conter; si n'est de celles qui vous touchent, pour m'en estre mieux enquis que de toutes autres; et pour ne vous taire rien de ce que j'en ay trouvé à mon arrivée; il m'a esté dit et asseuré, de plusieurs lieux, que vostre charge a esté fort et de beaucoup briguée, mais que fin elle a été promise a Monsieur de Chartres, fils de Monsieur du Mortier : n'estant toutesfois resolu, selon que j'entends, qu'il vous doive aller lever le siège de sa charge, plustost que vous ayez demandé votre congé, et que votre trième soit achevée; estans tous ses seigneurs fort contens de votre négociation et avec autant bonne opinion de vous qu'il est possible. — Monseigneur de Chastillon me dit hier qu'il vous faisoit responce sur tout ce que luy aviés escrit, et mesme comme il estoit d'avis que vostre présence vous seroit icy plus utile que là : qu'il ne vouloit s'entremettre de grandes requestes ny d'afferes de conséquence que le moings qu'il pourroit : ains, qu'il avoit été pourveu à tout ce que demandiés : en quoy il fault grandement louer sa prudence et luy demeurer redevable de sa bonne volonté qui ne fust james meilleure : s'il avoit quelque pouvoir, comme toutesfoys il en eut autant qu'il souloit, en ce qu'il luy plaist maintenant si sagement de tenter et raigler; estant je vous asseure grandement bien voulu et estimé de toute cest compagnie et tout ainsin que chascun cognoit le merite de sa bonté et vertu. — Luy et Monsieur l'admiral estoient sur le point de s'en aller d'icy, quand ces tumultes sont survenus, qui ont esté cause de les retenir jusqu'à ce que l'on aye veu plus advant de l'entreprinse de ces gens, qui est si étrange et inopinée que je ne scai que dire : et par malheur, il semble que les Anglois ayent attendu ceste occasion pour troubler nostre repos du costé d'Escosse, pour lequel le roy fait armer bon nombre de navires, que pleust à Dieu que plus tost il l'eust commendé, et que la bonne opinion qu'assez volontairement et trop franchement nous avions eue d'autruy ne nous eust si longuement deceus! car cest beaucoup à mon advis que d'avoir si dangereux ennemys dehors et dedans. Toutesfoys

j'espère que Dieu ne nous abandonnera, dont je luy fays très-affectionnée requeste.

J'ay trouvé icy une lettre vostre, par laquelle j'ay veu le bien que vous me désirez et la peine que vous avez prinse pour le me procurer, de quoy je vous mercie bien humblement : n'estant ce néantmoings d'advis d'en parler aucunement, veu que je n'y voy aucune esperance : et quand bien il y en auroit, je croy qu'il sera tousjours meilleur de ne me servir sans bons appuy et estre agréable. Vous verrés à ce propos ce que mondit seigneur cardinal vous en escrit, sur quoy j'estime qu'il vous conseille en bon, sûr et vray amy; combien que aucuns cuident bien qu'il seroit aussi bon et advantageux pour vous que vous rapelant, sans demander congé, pour avoir de quoy vous douloir d'avantage et espérer meilleure recongnoissance. Mais tout cella est de trop petite considération pour sy arrester, ainsy qu'il se pourroit croire que ledit seigneur cardinal ait eu quelque envie de gratifier votre successeur. — Jaçoit luy, estant son père tel que vous scavez, ce que quant bien ainsin seroit, vous ne le devez croire, ains monstrer que vous voulés suivre et obéir au conseil d'ung si prudent et bon seigneur, et duquel jusques icy vous estes très bien trouvé. Bien me semble que si vous demandés votre congé que vous le devés faire par une lettre à part, laquelle s'il vous plaist m'adresser, je ménagerai ceste affere si à propos que je verrai et de façon que votre dit successeur vous puisse demeurer *obligé* et tous ceulx à qui il apartient : m'advertissant au surplus le plus particulièrement de votre intention qu'il vous sera possible pour la suivre le mieulx que je pourrai. — Je trouvai icy à mon arrivée le sieur de Mareuil que Monsieur de Noailles y avoit envoyé pour poursuivre ce remboursement de quelque argent duquel il avoit eu assignations, qui ont esté révocquées comme toutes autres : et voyant qu'il ne fesoit icy rien, je l'en ay fait retourner, ayant prins sur moy de poursuivre nouvelles assignations, avec peu d'espérance d'en pouvoir obtenir de bonnes. — Vostre nepveu a esté en fort grand dangier de perdre ung oeuil, mais graces à Dieu, il en est maintenant beaucoup mieux et en opinion des cirurgiens qu'il en verra comme de l'aultre. Au reste, le père et la mère et seurs

fesoient bonne chère à la Fage, qui sera l'endroit où je prierai le Createur vous donner, Monsieur mon frère, en bonne et parfaite santé très heureuse et longue vie, me recommandant bien humblement a votre bonne grace. D'Amboyse, ce XIIIe mars 1559.

Vostre plus humble et obeissant frère,

G. DE NOAILLES.

A Monsieur mon frère, Monsieur l'evesque d'Acqs, conseiller du roy et son ambassadeur, à Venise.

Fr. 6915—2232^{8}.

NOTA. La lettre qui suit, d'un autre témoin des troubles d'Amboise, est beaucoup plus explicite. On s'est beaucoup récrié au sujet de la répression cruelle exercée par les Guises contre les vaincus d'Amboise. Nous ne voulons pas les justifier, mais la lettre qu'on va lire fait voir la gravité du cas. Il ne s'agit point ici d'un récit apocryphe, fait après coup, pour le besoin de la cause, ni de la version intéressée d'un écrivain catholique; c'est la déposition sincère et non sollicitée d'un témoin impartial, et d'après les premiers prisonniers interrogés. Le but des conjurés, au nombre de plus de cinquante mille, étoit de tuer le roi et les Guises, de changer par conséquent le mode de gouvernement, de substituer le protestantisme à la religion établie et sans doute de substituer à François II le prince de Condé; aux princes lorrains, MM. de Chastillon. Tels étoient certainement, avec ou sans l'assentiment de ceux-ci, le projet des conjurés. Le soulèvement des réformés dès les premières années de Charles IX, et la part que prirent aux guerres de ce malheureux règne Louis de Bourbon, l'amiral Coligny et ses frères, autorisent certainement à cette conjecture, qu'indique si bien la lettre du capitaine Mathieu.

9. — LE CAPITAINE MATHIEU A MONS. ANTHOINE DE NOAILLES.

Touchant la conspiration d'Amboise. — Le roi a commandé à M. de La Vauguyon d'assembler le plus de gentilshommes de sa compagnie qu'il pourra et de le venir trouver. On fait monter le nombre des conjurés à plus de 50,000, la plupart gentilshommes, et qui disent que si ce nombre ne suffit pas à leur dessein, ils en trouveront encore d'autres. — Les prisonniers ne s'accordent pas dans leurs déclarations. — Autres nouvelles d'Écosse.

18 mars 1559.

Monsieur, le roy a commandé ces jours icy à Mons. de la Vauguyon d'assembler le plus de gentilshommes de sa compagnie qu'il pourroit : qui a esté la cause que je suis venu icy pour amasser ceux que je pourray le plus promptement et à la plus grande diligence qu'il sera possible : car ils ont grand faulte d'hommes à qui ils se puissent fier, à cause de ceste conspiration qui a esté descouverte pour tuer le roy, à laquelle on ne pouvoit adjouster foy, quelqu'advertissement qu'on heust de toute la créance : sy n'est depuis quatre ou cinq jours ença, que l'on en a prins ung grand nombre qui en ont dit beaucoup de choses. — Les ungs disent qu'ils vouloient tuer le roy et Mess. de Guise; les autres disoient qu'ils venoient pour présenter une requeste à Sa Maiesté et luy faire faire unge confession générale de ce qu'ils veulent qu'il croie : et ne se accordent en tout ceque veulent dire; et croy qu'il n'y a que les chefs qui saichent l'entreprinz et songent les inventions, les plus aisées à esmouvoir et qui conviennent pour exécuter leur intention. — Il en a esté prins deux aultres : le baron de Castelnau, le capitaine Mazeres; puis Le Gardan, qui est de ce pays, et ung soudart de la compagnie de Mons. de la Vauguyon, nommé Teste, et quarante ou cinquante d'autres. Le nombre des autres est si grand que cela estonne tout le monde, car ils ne sont pas moings que de cinquante mille hommes, et la pluspart gentilshommes, et disent que si cela n'est suffisant pour exécuter leur entreprinse, qu'ils en trouveront tant qu'ils en voudront; et ont amassé une infinité d'argent, car la

plupart qui sont de ceste part se sont saisis de tout ce qu'ils ont pu; tant que l'on ne parle que millions d'or. Et oultre cela, ils auroient délibéré de se saisir de toutes les généralités de France; et n'y a autre bruict à la court que de gens qui marchent de tous costés : de sorte que toute la cour est si troublée que n'y scavent mestre ordre, que de faire coucher tous les princes et chevaliers de l'ordre et les gentilshommes que l'on se fie dans le chasteau, es ungs en haute chambre, les autres en celle de la royne; les autres près de Mess. de Guize et cardinal de Lorraine. Car cecy a esté si prompt qu'on n'a pas eu loisir d'y mectre ordre; et encores est en doubte de quy l'on se doive fyer. Le jour que je partis, qui fust sabmedy, furent descouvers cent, ou six vingts hommes de pied et quinze ou vingt chevaux, à deux lieues d'Amboyse, qui marchoient vers ledit Amboyse. On vint avertir soudain le roy et incontinent tous les princes montèrent à cheval. Je fus si hasté de partir que je ne peus entendre ce que l'on y avoit faict. Le roy avoit faict faire ung édict, le jour que je partis, par leqnel il pardonnoit à tous les rebelles, pourveu que dans deux fois vingt-quatre heures, après la publication, faicte ils ne persistent en leur entreprinse, et que tous ceulx qui vouldroient dire leur opinion ou que leur semble de la religion seront escoutés. Et affin qu'ils ne cuydent que l'on veuille faire difficulté de les ouyr on a envoyé Mons. de Valence en Escosse porter l'*interim*.

Quant au demeurant des nouvelles du pays elles sont comme estoient et n'y a personne en campaigne Et n'eust été a ce que me dist l'aultre jour ung nepveu de Mons. de la Brousse que les Anglois les empeschent en tout ce qu'ils peuvent, il y a longtemps que l'on en fust venu à boult, mais ils ont beaucoup de gens armés sur les frontières d'Escosse, et tous leurs vaisseaux en mer ne veulent permettre que personne passe. Toutefois ces jours icy, le roy d'Espagne a mandé à la royne d'Angleterre que si elle se joue esmouvoir rien qui peut rompre la paix entre elle et le roy, qu'il déclareroit la guerre à feu et à sang et incontinent envoyera présenter au roy tous ses vaisseaux et fera crier par toutes ses terres que tous ceux qui vouldront aller en son service il les estrennera comme si c'estoit pour luy : — et cella leur pourroit donner

quelque crainte. On n'a pas sceu encore la response qu'ils ont faicte à La Vauguyon. — Ce 18 mars 1559.

Vostre très-humble et obéissant serviteur,

MATHIEU.

Fr. 6911, f° 314.

NOTA. Antoine de Noailles, dont la lettre qui suit annonce la mort, né le 15 septembre 1504, étoit l'aîné des dix-sept enfants qu'eurent Louis de Noailles et Catherine de Pierre Buffière. Il avoit épousé, le 30 mai 1540, Jehanne de Gontaut, dont il eut huit enfants. Nous avons dit que l'abbé Vertot a publié ses ambassades. — C'est à Bordeaux, dont il étoit gouverneur et maire, qu'après quarante années d'éminents et loyaux services, il mourut en chrétien et en gentilhomme, le 11 mars 1562. Il y fut inhumé avec beaucoup de solennité dans l'église de Saint-André, église où l'on voit encore son tombeau récemment restauré par les soins de M. le duc Paul de Noailles. — On a d'Antoine de Noailles un dessin fort remarquable, aux trois crayons, dans le recueil du Saint-Esprit, et un beau portrait de Van Schuppen, au bas duquel on lit, gravées, ces quatre lignes :

ANTOINE.S^R^.DE.NOAILLES.CH^LR^.DE.LORDRE.DU.ROY.GENTILHOME.
ORD^RE^.DE.SA.CHAMBRE.AMBAS^R^.EN.ANGL^RE^.GOV^R^.ET.MAIRE. PERPETUEL.
DE.BORDEAUX.LIEUT.AV.GOV^NT^.DE.GUYENNE.AM^AL^.DES.MERS.DE.CETTE.
PROVINCE.ET.DE.FRANCE.PAR.COMISSION.MORT.LE.XI.MARS.1562.A.59.ANS.

3. — M. L'ABBÉ DE L'ISLE A M. L'ÉVÊQUE D'ACQS.

Il lui annonce la plus triste des nouvelles, la perte de leur bon frère Antoine de Noailles. — Détails de sa maladie et de sa fin. — Regrets universels.

Bourdeaulx, 15 mars 1562.

Mons. mon frère. J'ay longuement attendu et ne scais encore comment je vous puis escripre à cest heure la plus triste, ennuyeuse et desplaisante nouvelle que je vous scaurois dire. C'est

la perte de ce grand homme de bien, nostre bon frère, que nous pouvons justement appeler père, lequel mourut jeudy dernier, unziesme de ce moys, d'une estrange et cruelle maladye que les medecins n'ont pu cognoistre et qui nous a malheureusement trompés. Elle commença par un vertige ou tournemens de teste qui luy print ung vendredy sur les dix heures du matin, estant à l'esglise Saint-André en conseil, avec aulcuns députés de la Court de Parlement, Mess. de Bourdeaulx, d'Escars et aultres dont il fut contrainct laisser la compagnie et se retirer céans, ou aussitost il se mist au lict, pressé bientost après d'ung grand vomissement qui luy dura tout ce jour et la nuyt suivante. Or, avant que se trouver mal, il avoit demeuré vingt-quatre heures sans manger, dont le jeusne et la violente évacuation le débilitèrent comme l'on peut penser. Ce néantmoings par l'ordonnance des medecins, il print ung apozème le sabmedy, et encores ung aultre le dimanche suivant qui opérèrent assez légierement, et sembla si bien purgé et dispos qu'il fut hors de danger. Toutefois le soir dudit dimanche environ neuf heures, il luy prend une extresme douleur sur le croupion, qu'il estimoit estre des vers dont il estoit plein qui sembloient là; et les medecins disoient que c'estoient des humeurs qui couloient et tomboient sur ceste partye. Quoique ce fut, cela luy donna l'espace de deux ou trois heures un tourment sans remède ny patience, qu'en se tenans debout, et à renfort de clistères; tellement qu'après en avoir prins trois ou quatre, enfin ceste douleur s'appaisa sur les unze heures de nuit et dormit après de bon somme jusques à neuf du lendemain : mais il se trouva fort foible, défaict et esmeu ce néantmoins tout ce jour-là, qui fut le lundi et encores le mardy après il eut assez de repos, parla et ordonna des affaires de sa charge et aultres domestiques. Il est vray que les médecins commencèrent dès lors à craindre qu'il ne tombast en fievre continue : aussi il se trouva fort mal et ne sceust dormir qu'avec grande inquiétude de toute ceste nuit là, ainsy qu'on me manda en ma chambre, le lendemain mercredy, de bon matin. Sur quoy je le vais trouver et après l'avoir veu et ouy, Madame de Noailles et moy envoyons en l'heure quérir tous les médecins et meilleurs apothicaires et cirurgiens de la ville, et par mesme

moyen nous despeschons en toute diligence vers Bazas et Agen, pour en avoir d'aultres des plus excellens du pays. Cependant nous faisons, avec les présents, consulter sa maladie. Et environ les six heures du matin sa grande douleur de croupion le reprend plus longue et plus forte que la première fois. Il est levé comme de coutume; on lui donne six ou sept clistères : on luy applique des fomentations, oignements, emplâtres, frotemens et tant d'aultres choses que ce neantmoings profitoient peu et dont c'estoit une extreme pitié de voir plaindre et defaillir ce bon chevalier, ainsi cruellement tourmenté debout, soustenu et appuyé sur nos bras. Et voyant qu'il se morfondoit et n'en pouvoit quasi plus, on luy fit trouver bon d'endurer son mal dans son lict. On l'y mist et bientost après qui fut sur les neuf heures du mercredi matin, il perd la parolle, laquelle il ne peust depuis recouvrer, tellement qu'il languit en grand martyre jusques au jeudy suivant qu'il rendit l'âme à Dieu, sur les deux heures après-midy, aultant plaint, estimé et regretté des grands et petits que personnage de qualité qui mourut jamais en Bourdeaulx. Et pour ce qu'on avoit soupçon qu'il eust esté empoisonné, et que luy mesme vivant s'en estoit défié, on fut d'advis de l'ouvrir. On luy trouva toutes les parties nobles et tout le reste du corps si sain et entier qu'il estoit possible. Mais on luy trouva en la teste sur le cerveau un amas d'eau jaune qui avoit formé quelque apostume sur ledit cerveau et, comme je cuide, depuis le commencement de sa maladye seulement, ainsy qu'il est à croire veu que auparavant il ne se plaignoit point de lad. teste et bien peu encore durant ladite maladie : laquelle pour ceste occasion ne fut jamais entendue : comme aussy confessent lesd. médecins avoir bien failly de ne l'avoir seigné dès le commencement et par mesme moyen purgé dud. cerveau. — Je crois bien que les ennuis et desplaisir qu'il a receus icy et en beaucoup d'endroicts, et mesmes pour la mort de Mons. de Guise, et voir ung si mauvais ordre et confusion aux affaires de deça, dont à toute heure il se plaignoit et desiroit estre chez lui, ont grandement advancé son heure. Il a laissé sa femme, nostre sœur, ses enfants, famille et moi bien désolez, sentant bien trestous combien nous poyse sa perte. Je m'asseure que de vostre part vous le plaindrez et comme nous le

trouverez *à Dieu!* Il a esté tres-honorablement enterré en la dicte eglise Saint-André ou presque toute la noblesse de ce pays s'est trouvée : Mess. de Candolle et Monluc, d'Escars, de Lions y assistoient en habit noir comme pour leur frère de l'ordre. — Nostre dite sœur ne se peult consoler. Elle promet toute l'amityé, bien, secours et compagnye à ses enfants que nous pouvons desirer, et je le crois ainsy.

Nous avons depesché en poste pour conserver les estats aux dits enfants, les ayant fait demander au nom de M. de Ferrières jusqu'à ce qu'ils soient en âge. Il y en a prou icy qui ont aussi faict courir et, à ce que j'entends, tous les plus grands. Je ne scay que il en sera, pour le moins aurons-nous faict nostre debvoir. Madame de Noailles en a escrit à la royne une seconde lettre et luy a demandé la forme de son dueil, comme elle a esté conseillée par Madame d'Audoins qui est passée par icy. En attendant la response et la quaranteine, il nous faudra tenir icy. Elle vous escrit et prie d'avoir le soing des pupilles et de leur bien comme de vos propres enfants. Je vous en supplierois aussy si je ne cognoissois vostre bon naturel tout disposé à surmonter nostre désir. Et sur ce, je vous feray fin, priant Dieu vous donner, Monsieur mon frère, très-heureuse et longue vye, me recommandant bien humblement à vostre bonne grace. De Bordeaux, ce xve jour de mars 1562.

6915, f° 35.

---

4. — H. DE NOAILLES A M. L'ÉVÊQUE D'ACQS, SON ONCLE.

A la date de cette lettre Henri de Noailles n'étoit âgé que de douze ans. — Sa présentation à la cour. — Accueil du roi et de la reine mère. — M. de Ferrières a obtenu l'état de feu M. de Noailles.

Bordeaux, 19 juin 1565.

Mons. Si j'ay tant tardé à vous escrire je vous supplie très-humblement de m'excuser, car ce n'a esté pour autre occasion que pour n'estre adverti assés à temps, lorsque Madame de Noailles,

ma mère, vous fait les dépesches; mais ayant maintenant la commodité de ce porteur, je vous ay bien voulu escrire que après avoir esté receu du roy, de la royne et de tous les autres de la court, avec autant de faveur que nous désirions, finalement nous avons esté contraincts après le partement du roy nous arrester en ceste ville à la poursuite du procès que savez, jusques à présent que madite dame de Noailles est preste pour s'en aller à la Fage, dans deux jours, où nous espérons bientost après avoir ce bien, Monsieur, que de vous voir, comme moy et tous nous autres vous en faisons très-humble requeste. — Cependant je ne veux oublier à vous dire, Monsieur, que par la diligence et longue sollicitation de ma dite dame de Noailles, ma mère, et d'autres de nos bons seigneurs et amis, nous avons eu lettres, et sceu pour l'asseuré, que Mons. de Ferrières (1) a eu l'estat de feu Mons. de Noailles, de quoy je vous ai bien voulu advertir pour le plaisir que je scai que vous en aurés; et n'ayant autre chose digne de vous, je finiray la présente par mes très-humbles recommandations à vostre bonne grace, priant Dieu vous donner, Monsieur, très-longue et très-heureuse vie. — De Bordeaux, ce 19ᵉ de juin 1565.

Vostre très-humble et plus obéissant nepveu.

H. DE NOAILLES.

Fr. 6916, fº 2.

NOTA. Nous placerons ici la première lettre que nous ayons recouvrée de Charles de Noailles, le frère d'Henri, dont le nom reviendra plus d'une fois dans cette correspondance. Charles, comme on le voit par notre tableau généalogique, né le 5 décembre 1560, n'étoit que dans sa neuvième année à la date de cette lettre, qui (dans le tome II de la collection de Noailles de la bibliothèque nationale) est d'une écriture tout à fait enfantine.

(1) Jean Ferrières, seigneur de Sauvebeuf, qui obtint l'état de conseiller d'Antoine de Noailles, étoit le beau-frère d'Henri de Noailles, ayant épousé, le 24 janvier 1561, Marie de Noailles, sa sœur.

5. — CHARLES DE NOAILLES A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ACQS, FRANÇOIS DE NOAILLES.

28 mars 1569.

Monsieur mon oncle, si je scavois mieus escripre, je vous escriprois souvent, mais vous ne vous souvenez plus de vostre filz; quand je viendray devant vous, je vous rendray conte de mon estude. Cependant vous me ferés beaucoup de bien s'il vous plaist me tenir en vostre bonne grace à laquelle je desire estre tres humblement recommandé.

Vostre tres humble et tres obéissant nepveu,

CHARLES DE NOAILLES.

Suscription : Monsieur, Monsieur mon oncle, l'eveque d'Acqs.

Fr. 6909—22322, f° 471.

---

6. — M. DE POMPADOUR (1) A M. H. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Compliments et protestations d'amitié.

De Pompadour, 15 janvier 1570.

Mons. mon cousin, je ne vous puis escrire le plaisir que ce m'a esté d'avoir entendu de vos nouvelles et de vostre retour. Je eusse esté fort ayse que m'eussiez fait cet honneur de passer céans, où je me fusse essayé à vous faire la meilleure chère dont je m'eusse pu adviser. Cependant je vous supplieray me faire cet honneur, si cognoissiés que j'aye moyen vous pouvoir servir en quelque chose, me vouloir employer et faire cest estat de moy, comme du meilleur amy que ayés en ce monde; vous asseurant qu'il n'y a chose en ce monde qui m'en sceust empescher. Je ne vous mande

(1) Les Pompadour, l'une des plus anciennes familles du Limousin, étoient représentés à cette époque par Geoffroy V, seigneur de Pompadour, et de Comborn. Charles IX l'avoit fait, en 1567, gouverneur du haut et bas Limousin. — Je n'ai pas retrouvé l'alliance qui unissoit les Pompadour aux Noailles.

aucune nouvelle d'aultant que venés des lieux où elles viennent, si non, mes bien humbles recommandations à vos bonnes graces et prie Dieu, Monsieur mon cousin, vous donner en parfaite santé heureuse et longue vie. — De Pompadour, ce 15e janvier 1570.

Vostre humble cousin à vous servir,

POMPADOUR.

Fr. 6916, fo 231. (No 10 *bis*.)

---

7. — HENRI DE NOAILLES A M. L'ABBÉ DE L'ISLE, SON ONCLE.

Départ pour Monsseaux, où se trouve la cour. — Le voyage de Bretagne ajourné, en raison de la maladie de Monsieur, frère du roi.

Gallion, 29 juin 1571.

Monsieur, Je vous ay escript bien au long de nos nouvelles par un homme de Brive, qui me gardera de faire ceste cy guières longue et aussi le peu de temps que j'ay, parceque nous partons tout ast heure de ce lieu pour nous en aller à Monsseaulx (1) là où tout le reste de la court qui estoit demeurée icy, pensant que le roy y deust retourner pour parfaire son voyage de Bretagne, a esté mandé pour s'en aller trouver Sa Majesté. — La maladie de Monsieur a esté cause de cela. Je pense que depuis que nous en allons là, le dit voyage de Bretagne sera rompu, et je m'asseure qu'il y aura fort peu de gens qui en soient marris. Mons. de Montmorency s'en va en Angleterre dans quinze jours ou trois semaines. Je crois que je m'y en iray avecque luy, car Mad. de Noailles me donne conjet, et je m'asseure, Mons., que vous ne le trouverés pas mauvais. Et sur ce je me recommanderai très-humblement à vos bonnes graces, — priant Dieu vous donner, Monsieur, l'accomplissement de vos désirs. — De Gallion, ce 29 juin 1571.

Vostre très-humble et obéissant nepveu,

HENRY DE NOAILLES.

Fr. 6916, fo 3.

(1) Monceaux, village à quatre kilomètres de Meaux, célèbre au XVIe siècle par son château royal, que la reine mère et Henri IV embellirent successivement. Catherine de Médicis en faisoit sa résidence de prédilection.

NOTA. On a fait beaucoup de contes à propos du mariage de Marguerite de Valois et de Henri de Navarre. On voit, par deux lignes de cette lettre, que cette union étoit en projet depuis longtemps, et nous prouverons ailleurs qu'elle étoit préméditée dès les premières années de Marguerite. Ce mariage n'étoit donc point une trame ourdie pour attirer les protestants à la cour, comme l'ont dit les pamphlets du temps. Dans la pensée du roi, de la reine mère et de Jehanne d'Albret elle-même, ce devoit être le trait d'union entre les deux partis, et nous voyons par cette lettre que l'amiral Coligni l'entendoit bien ainsi, puisqu'il intervenoit près du roi pour en hâter l'exécution.

8. — HENRI DE NOAILLES A M. GILLES DE NOAILLES, ABBÉ DE L'ISLE.

Le roi et la reine mère à Blois, de là à Chenonceaux, où se préparent les noces de Marguerite et d'Henri, roi de Navarre.

De Blois, 25 aoust 1571.

Monsieur, Ce m'a esté un grand plaisir d'avoir trouvé cette commodité pour m'acquitter de mon devoir et pour vous dire de nos nouvelles qui sont fort bonnes, la grace à Dieu. Le roy arriva hier soir en ce lieu et s'en est allé ce matin à Chenonceaux, à dix lieues d'icy, trouver la royne sa mère. Ils doivent retourner dans quatre ou cinq jours. La plus part de la Court est demeurée. Mons. l'amiral doit aller trouver le roy là, pour arrester le mariage de Madame. La reine de Navarre et Messieurs les princes seront bientost icy. Les nopces s'y feront. On commence à apprester tout. Je pense, Mons., maintenant que nous sommes si près de Limosin, que nous aurons ce bien de vous veoir en ceste court qui me tarde infiniment. En attendant cest heur, je vous supplieray me tenir en vos bonnes graces aux quelles je présente mes très-humbles recommandations; priant Dieu vous donner, Mon-

sieur, en parfaite santé très-heureuse et longue vie. — De Bloys, ce 25e aoust 1571.

Vostre très-humble et obéissant nepveu,

HENRY DE NOAILLES.

Fr. 6916, fo 3.

---

9. — H. DE NOAILLES A M. GILLES DE NOAILLES.

Regrets de ne pas l'avoir vu à l'Isle Adam. — Sa joie de savoir M. d'Acqs arrivé à sa destination. — M. de Montmorency. — M. de Pontac.

Merlon, 25 mai 1572.

Monsieur, J'ay receu celle qu'il vous a pleu m'escrire par l'homme de Mons. de Pontac (1) et suis bien marry que je n'ay eu ce bien de vous veoir à l'Isle-Adam. Je m'en asseurois et vous y avois fait garder un logis. Dardoy est arrivé ce soir, lequel m'a promis de vous envoyer la lettre tout ainsi que la désirés et avecques un cachet vollant. Monsieur, vous m'avez fait grand bien de m'avoir mandé des nouvelles de Mons. d'Acqs, et loue Dieu de ce qu'il est arrivé là où il désiroit, sain et sauf (2). Je l'eusse de ce soir dit à Mons. de Montmorency, lequel je m'asseure en recevra grand plaisir, n'eust esté qu'il s'est trouvé un peu mal de quelque flux de ventre qui le tient depuis deux ou trois jours : et je pense que cela sera cause de nous faire demeurer icy tout demain et davantage, si cela ne le laisse : et je vous asseure que l'on nous y fait une très-bonne chère et j'ayme beaucoup mieux si nous devons séjourner en quelque lieu que ce soit icy. Je ne fauldray de vous départir souvent de mes nouvelles durant nostre voyage et je vous supplie aussy de me faire ce bien de m'en faire des vostres. Et sur ce je me recommanderay très-humblement à

(1) Pontac, ancienne famille parlementaire du Bordelais : illustrée par de hautes charges et de grands services; elle étoit originaire de Pontac, petite ville du Béarn, qu'elle avoit autrefois possédée. — Elle a encore ses représentants à Bordeaux.

(2) Il s'agit ici de la mission en Pologne de l'évêque d'Acqs, pour travailler à l'élection du duc d'Anjou.

vos bonnes graces, priant Dieu vous donner, Mons., en parfaite santé très-heureuse et longue vie. De Merlon, ce 25e may 1572.

Vostre très-humble et obéissant nepveu,

HENRY DE NOAILLES.

Mons., J'ay escript à Mad. de Noailles comme vous m'aviez dit que j'ay emprunté l'argent que scavés de Mons. de Pontac et l'ay fort suppliée de le luy rendre le plus tost qu'elle pourra.

Fr. 6916, fol. 5.

---

10. — H. DE NOAILLES A M. L'ABBÉ DE L'ISLE.

La santé de la famille est bonne. — Préparatifs pour le siége de La Rochelle, qui menace d'être sérieux. — Grossesse de madame d'Aubiac.

Paris, 22 février 1573.

Mons., Estant de retour de Limosin en ceste ville, je n'ay voullu faire faute de vous faire entendre de mes nouvelles qui sont bonnes, la grace à Dieu; et quant à celles de mes beaux-frères et de mes sœurs, je les ay laissés qui se portoient trestous fort bien et leurs enfants. Ma sœur d'Aubiac (1) estoit en son mesnaige avant que je ne partisse du Limosin. Je fus bien marry de ce que je ne l'y pouvés accompagner, mais la peur que j'avois que vous et Mad. de Noailles vous couroussissiés de ma longue demeure en fust cause, et aussy qu'il falloit aller à la Rochelle. J'espère partir dans deux ou trois jours pour m'an y aller et le séjour que j'ay fait en ce lieu n'estoit qu'en attendant que mes armes fussent prestes. — Ils ne font point semblant de se rendre et ont tué desia des nostres, et si, l'on n'a pas encore commancé de la battre : l'on présume qu'il y mourra beaucoup de gens avant que de l'avoir. Je prie Dieu qui nous veuille trestous préserver et vous donne,

(1) Il s'agit encore ici de Marie de Noailles, veuve en premières noces de Jean Ferrières de Sauvebeuf, et remariée le 21 février 1572 à Joseph de Lart, seigneur de Goulart et d'Aubiac, famille qui subsiste encore.

Mons., très-heureuse et longue vie : me recommandant très-humblement à vos bonnes graces. De Paris, ce 22 février 1573.

Vostre très-humble et obéissant nepveu,

HENRY DE NOAILLES.

Ma sœur d'Aubiac est desjà grosse.

Fr. 6916, f° 6.

---

11. — M. DE NOAILLES (HENRY) A M. L'ABBÉ DE L'ISLE.

Il part demain pour le siége de La Rochelle, où il seroit déjà sans la maladie de son frère. — Mention de la mort du duc d'Aumale, qui a eu la tête emportée d'un boulet de canon.

Du 9 mars 1573.

Monsieur, il n'y a que quatre à cinq jours que je vous ay fait entendre bien au long de mes nouvelles : je vous ay bien voulu encores faire ce mot pour vous dire comme je parts demain pour m'en aller à La Rochelle, et n'eust esté la maladie de mon frere, il y a huit jours que je m'en y fusse allé; mais il a esté si tres mal que je ne l'ay osé abandonner que madame de Noailles n'ait esté près de luy. Je m'assure quelle vous mande toutes les nouvelles que je vous scaurois escripre, qui me fera mettre fin à la presente par mes tres humbles recommandations à vos bonnes graces, priant Dieu, Monsieur, vous donner en prospérité heureuse et longue vie. De Paris, ce 9e mars 1573. Vostre tres humble neveu à vous obéir,

NOAILLES.

Monsieur, j'oubliois à vous dire comme Monsr d'Aumalle a esté tué à La Rochelle d'une canonade qui lui a emporté la teste. Il y a encores beaucoup d'autres gentilshommes tués ou blessés, et si l'on n'a encores commencé la batterie : il y en ora bien d'autres avant que le jeu se desparte; je prie Dieu qui nous veuille ayder, il y a bien fort longtemps que je n'ay heu cest honneur de receptvoir de vos lettres, qui me fait avoir peur que je sois esloigné de vos bonnes graces.

F° 419.

NOTA. La part que l'évêque d'Acqs avoit eue à l'élection de Henri de France au trône de Pologne, explique le vif intérêt que MM. de Noailles portoient aux conséquences de ce grand événement

---

12. — CHARLES DE NOAILLES A M. HENRI DE NOAILLES, SON FRÈRE.

Protestations de service et d'obéissance. — Nouvelles de Paris et du couronnement du roi de Pologne, qui ne parle point de son départ, mais ce sera sans doute peu de temps après son entrée. — Les Polonais font de grandes dépenses en France.

29 aoust 1573.

Monsieur mon frère, je ressus dernièrement votre lettre par Solome, qui me fust un grand contantement d'avoir part des nouvelles de votre bonne santé : je vous ay bien vouleu faire ceste cy pour vous remercier de la bonne affection que me portés et pour vous dire que jamais vous n'ustes ni n'arés frère plus obéissant et affectionné à vous obeir et servir que moy ; esperant que j'oré ce bien et honeur de vous veoyr bien bientost en ceste ville, je ne vous faire longue lettre; le coronemant du roy de Pologne se faict demain au Palais, comme l'on dict, et que l'antrée ce doyt faire jeudi prochain, troisieme de septambre ; je désirerions bien fort que la puissiés veoyr, mais puisquelle se faict sy tost, vous ne la sariés veoir. L'on ne parle point encore du partement du Roy de Pologne pour le certain : toute foys on estime que ce sera bien tost après l'antrée, car les Polonoys font grande despance en France : qui sera l'endroyt de présanter, mes bien humbles recommandations à votre bonne grace. De Paris ce *xx*9e d'aoust 1573. Priant Dieu vous donner, Monsieur mon frère, la sienne et tres longue vie et une.....

Votre bien et bien obéissant frère a vous obéir et servir,

CHARLES DE NOAILLES.

A Monsieur mon frère, Monsieur de Noailles, à la Fage.

Fr. 6909—22322, f° 473.

Nota. Nous avons dit que l'abbé de l'Isle avoit été envoyé en Pologne pour y préparer l'élection de Henri de Valois : lors du départ de ce prince pour ses nouveaux États, il étoit accompagné, entre autres, des deux frères, l'évêque d'Acqs, en qualité de ministre, et l'abbé de l'Isle, à titre d'ambassadeur. Une fois l'installation et les cérémonies du sacre accomplies, l'abbé de l'Isle devoit prendre le chemin de Constantinople, où l'appeloit la médiation que le roi de France avoit acceptée pour l'apaisement des graves griefs réciproques de la seigneurie de Venise et la Sublime Porte.

« Je suis très marry, écrivoit Charles IX à son ambassadeur à Venise, que leurs affaires ne passent avec le G. S. mieux qu'il ne fait. Vous leur continuerez en cela les offres que je leur ay toujours faictes, qui est d'intervenir avec toute la faveur que je pense avoir envers ledit G. S. pour leur y moyenner tout le contentement qu'ils peuvent désirer, et l'escris à l'évesque d'Acqs. Vous scavez comme j'ay désigné l'abbé de l'Isle, son frère, pour aller à la Porte du grand Seig., y résider mon ambassadeur et luy lever le siége. J'ay mis ledict abbé de l'Isle à la suite de mon frère, le roy de Pologne, pour avoir desjà esté employé audit pays et connoistre beaucoup de l'humeur d'icelui, afin de donner lumière à mondit frère de ce que l'expérience du passé lui peut avoir acquis. Il a charge, après le couronnement de mondict frère, qui doit estre peu après ce caresme prenant, de partir dudict pays de Pologne et s'acheminer en Constantinople, où son arrivée ne sera guières agréable, estant nouveau ambassadeur, s'il n'a pour faire quelques présents. Jay ordonné à ceste fin vous estre envoyé deux mil escus..., et je vous prie donner ordre de les faire employer en escarlattes et draps de soies, respondant à l'humeur de cette nation, et les envoyer audit évesque d'Acqs, qui les gardera, attendant la venue de

son dit frère, s'il n'est jà arrivé, comme il ne peut beaucoup tarder. »

La lettre qui suit est du jeune de Montagnac, de l'ancienne maison de ce nom, originaire du Limousin, alliée à toutes les grandes familles du pays, et sur laquelle le *Cabinet historique* a donné une notice détaillée, t. XI, p. 78.

13. — M. DE MONTAGNAC A M. H. DE NOAILLES.

Il regrette qu'il n'ait point fait le voyage de Constantinople avec son oncle, l'abbé de l'Isle ; il l'exhorte à ne pas manquer du moins celui de Rome, durant l'*anno santo*, et où l'appelle du reste le vœu qu'il a fait durant sa dernière maladie.

De Constantinople, ce 3 may 1574.

Mon cousin. Je n'ay voulu perdre cette commodité sans vous faire ce mot pour le désir que j'ay de demeurer en vos bonnes graces. Je vous dirai le regret que j'ay que n'ayés faict ce voyage avec Mons. de l'Isle jusques icy, et nous en retourner ensemble par la Hongrie et l'Italie, où je vous eusse servi de bon pilote, et me semble que c'estoit un des plus beaux voyages et plus commodes pour vous qu'il estoit possible de souhaiter. Je me suis tousjours persuadé et opiniastré qu'il n'a point tenu à vous, mais faute d'advertissement à temps; au reste qui a envie de voir Rome, il faut que ce soit cette année que l'on appelle l'*anno santo*, qui n'est que de 25 en 25 années et où l'on voit toute la magnificence d'Italie et une infinité d'étrangers, mesmement à Noël et à Pasques. C'est à ce coup qu'il fault aller gagner les pardons, et m'asseure que Madame de Noailles n'y fera point de difficulté pour une si sainte occasion, ni Mons. d'Acqs aussy : Joint que je tesmoigneray tousjours que vous vous y vouastes à vostre dernière maladie, estant à l'extrémité : et si ne vous acquittez de vostre vœu vous etes en danger de retomber au plus grand inconvénient. Je m'as-

seure qu'il en ressouviendra très-bien à Monsieur et Madame Sedières qui serviront aussi de bons tesmoings affidés et sans reproche et *au capitane Belette cytobé* (?) qu'est bon compagnon. Mon frère et moy nous y allons attendre et vouldrois estre si heureux de vous y voir pour vous y faire tout le service qu'il me seroit possible d'aussy affectionnée volonté que me recommande bien humblement à vos bonnes graces. Je prie Nostre-Seigneur vous donner, Mons. mon cousin, en santé autant d'eur et de felicité que vous en souhaite, de Constantinople, ce 3e de may 1574,

Vostre plus humble cousin et affectionné à vous faire service,

MONTAGNAC.

Si venés, faites provision d'argent pour recouvrer un beau couple de coursiers de Naples au retour qui feront la piaffe. Je désire s'il vous plaist estre humblement recommandé aux bonnes graces de Mons. et de Madame de Sedières lorsque les verrés, et au capitaine Belette aussi. Mon frère de Bassignac se recommande bien humblement aux vostres et vous assigne à comparoître au dit lieu, et faites estat que nous sommes tous deux à vostre service.

Mons. de Mareuil vous tesmoignera combien de fois je vous ay souhaité pardeça, la suffisance duquel me gardera de vous particulariser d'autres nouvelles de pardeça.

Fr. 6916, p. 232 (n° 107).

---

14. — M. DE MONTAGNAC A M. H. DE NOAILLES.

Camisade à ceux de La Rochelle. — Bussy d'Amboise. — Le baron des Adrets et autres blessés ou malades. — Polonois au siége.

Saint-Sandre, 13 juin.

Mons. Je serois bien marri laisser passer aucune comodité que je ne vous fisse entendre ce qui se passe, encore qu'il n'y aye longtemps qu'estes parti. Cejourdhuy, en plein midy, on a baillé une camisade à ceux de la ville pour et afin de bien reconnoitre les retranchements et flanc qu'ils avoient fait ; et si Dieu eut voulu

que nous eussions esté advertis de la surprise que nous leur faisions qu'on eut délibéré d'y aller tous, infailliblement la ville estoit nostre, car ils ne s'en doubtoient aucunement, comme fort bien ont rapporté ceux qui sont allés reconnoistre. Il y en a heu quelques-uns de blessés de votre connoissance, mais ce n'est à la mort. Premièrement : Bussy d'Amboise, Chemesson, Orme; et la plus grand part d'eux sont esté blessés au trou : le baron des Adrets, le fils, et le vicomte Duras sont morts de maladie. MM. de Montauban sont en ce siége depuis cinq ou six jours, aussi un gentilhomme du pays qui est esleu de la noblesse des leurs, pour supplier sa Majesté et Monsieur d'avoir pitié d'eux, et s'il se peut, trouver quelque moyen de paix. Nous en sommes sur cette lettre, ou totalement résolus de les forcer. Nous avons prié Mons. d'Estresses vous faire tenir vostre table et vostre escabelle, et la luy avons délivrée entre ses mains. Il ne se passera rien pardeça que ne le vous fassions assavoir, de jour en jour, les occasions se présentant. Aussi il est bien de besoin que scachiés qu'il est arrivé en ce siége des Polonois, grands seigneurs, gourverneurs de païs, a qui on a fait grand honneur. Sur ce, finirai la présente après nous estre recommandés bien humblement à vos bonnes graces, priant Nostre-Seigneur, Monsieur, vous donner en santé très-longue et constante vie. De Saint-Sandre, ce 15e juin.

Mons. de Bassignac, mon frère, vous escrit bien au long des nouvelles de ce camp et de la guerre. Je vous dirai seulement que j'ay escrit à Madame de Noailles et fait tenir vos lettres et que je vous suis serviteur. Vous dirés, s'il vous plaist, au capitaine Belete que Greffy, secretaire de M. de Sauve, est commissaire sur les gallères et a une certaine commission, que je n'ai pu jouir de lui depuis vostre départ, de façon que n'ai pu encore recouvrer sa sauvegarde; mais ce sera avant partir de ce camp, Dieu aydant, bien que je pense que nous aurons la paix bientost, et vous ressouvenir de vous haster, car le voyage de Pologne s'avance.

Vos bien humbles cousins à vous faire service,

Z. Montagnac. B. Montagnac.

Fr. 6916, f° 134 (n° 108).

15. — LE SIEUR DUPEYRON A MONSEIGNEUR DE NOAILLES.

Avis des exactions et pillages de l'ennemi sur les terres et châteaux de M. de Noailles.

Savières, du 22 juin 1574.

Monseigneur, depuis le 17e mars que vostre chasteau de Malesse fut captivé par Rieu de Molceu, nous avons receu pertes indicibles; car toutes les belles granges qui estoient en l'avenue dudit Malesse, dans Saint-Privat (1), avec autres édifices, ont esté bruslés, les bestiaux ravis, avec infinies pilleries : lesquelles qui n'en aura gousté ne les croira. Il vous a fait paistre deux prés ou fauchés, et veut lever vos bleds, si n'y pourvoyés. Ils sont environ vingt soldats, outre les ragots, les habitans, outre ceux de chés feu Pierre de Vaur, qui ont esté arrestés par force, sont fugitifs dans Beaulieu; a esté baillé à Gilles du Bac d'Argentat tant le commandement de Merle que de vostre Malesse, et chacun impose contribution et sommes si excessives que le pauvre peuple ne peut payer ny ledit Bac ni ledit Riu. S'il vous plaisoit me honorer de vos commandements, me trouveriés autant obéissant et de telle affection que je salue vos bonnes graces de mes tres humbles recommandations, suppliant le tout puissant, Monseigneur, vous donner en toute prospérité heureuse et longue vie. De vostre maison de Bech, à Servières (2), ce 22e juin 1574. Vostre tres humble à jamais serviteur,

DUPEYRON.

Fo 235.

(1) *Saint-Privat*, canton de Servières.
(2) *Servières*, chef-lieu de canton, arrondissement de Tulle (Corrèze).

16. — M. DE VENTADOUR A M. H. DE NOAILLES.

Demande d'entrevue.

Brive, ce 24 juin 1574.

Mons. mon cousin, Estant arrivé ce matin en ce lieu, vous ay bien voulu vous faire ce mot de lettre pour vous dire que je désirois bien avoir ce plaisir de vous voir, et si vostre commodité pouvoit porter que ce fust demain matin, je serois bien aise pour discourir de plusieurs choses avec vous; qui sera l'endroit où je feray fin. — Me recommandant bien affectionnément à vostre bonne grace, priant le Créateur, Monsieur mon cousin, vous donner en santé longue vie. De Brive, ce 24 juin 1574.

Vostre affectionné cousin et amy à vous obéir,

VENTADOUR.

Fr. 6916, f° 236 (n° 110).

---

17. — M. D'ESCARS A M. DE NOAILLES.

Puisqu'il est de retour de la cour, il l'engage à venir avec lui se joindre au duc de Montpensier, qui renforce son armée et se dispose à la poursuite de l'ennemi.

Dernier juin 1574.

Mons. mon cousin, J'ai entendu que vous étiez de retour de la court, si vous eussiez pris vostre chemin par icy vous fussiez esté le bien venu, mais ce sera quand il vous plaira. Au demeurant pour ce que la roine m'a commandé aller trouver Monseigneur de Montpensier qui s'en vient ença, lequel redresse son armée et la renforce d'autres, Sa Majesté m'a commandé d'en avertir tous mes voisins, parens et amis, tous serviteurs du roi pour l'aller trouver et que je les lui présente afin que ledit seigneur de Montpensier le luy face entendre, et moy que je lui envoie le rolle de ceux qui seront en volonté de faire service à leurs Majestés. Parquoy s'il

vous plaist vouloir estre de la partie, je désirerois fort que nous allissions ensemble. Et si estes en ceste volonté de vous tenir prest pour partir le VIIIe jour de juillet prochain et je vous advertiray plus au long du jour, car j'envoie un gentilhomme devers mondit seigneur de Montpensier, pour scavoir la part où il est, car il y a quinze jours qu'il me mandoit qu'il estoit à Chinon, qui s'acheminoit ença; et vous assure que vous n'irez jamais avec parent et amy qui soit plus à vostre commandement que moy, d'aussy bon cœur que me recommande bien affectionément à votre bonne grace et prie le Créateur vous donner, Monsieur mon cousin, en santé bonne vie longue. D'Escars, ce dernier jour de juin 1574.

Vostre humble cousin et meilleur ami,

D'ESCARS.

Fr. 6916, f° 238 (n° 112).

---

18. — M. MAYNARD A M. H. DE NOAILLES.

Très-prochain départ et prochain retour du roi de Pologne. — Madame de Noailles veut qu'il aille à Venise à sa rencontre. — Les villes de Normandie remises sous l'obéissance du roi par M. de Matignon. — Supplice de Montgomery.

2 juillet 1574.

Monsieur, j'ay commandement de Madame de Noailles de vous escrire cestuy-cy pour vous donner advis comme le roy doit partir de Polonie bien tost pour s'en venir en France. Son chemin sera par l'Italie. Mardi dernier arriva le Gla, qui n'a demeuré que onze jours pour venir. Hier, arriva un autre gentilhomme qui n'a mis que dix jours : tous deux ont asseuré la reyne que le roy estoit à présent dans les terres de l'Empire. Madame désire que l'alliez trouver en chemin droit à Venize, où pourrés sçavoir tousiours nouvelles de son passage et l'attendre; et si vous l'aymés, elle dit que vous n'avez que tarder à partir. Monseigneur d'Acqs est infiniment marry que n'avés fait le voyage de Pologne avec Monseigneur de l'Isle, et delà en Levant, pour vous en revenir avec

luy. Je m'asseure que Monsoigneur de d'Acqs se rendra à Venize pour s'en venir avec le roy, d'aultant qu'a présent mesdits seigneurs sont ensemble certiorés de la mort du roy. Vous satisferés beaucoup mesdits seigneurs et dame si vous faites ce voyage. J'ay eu lettre de M. de Mareuil, de Venize, du XI juin, par laquelle m'escrit qu'il partira dans douze jours pour s'en venir en Limosin. Si ma volonté estoit suivie, il passeroit plus tost icy, et seroit necessaire qu'il le fit pour le service de Monseigneur d'Acqs.

Toutes les villes de Normandie que tenoient les rebelles ont esté remises à l'obéissance du roy par M. de Matignon. Si tous les autres gouverneurs, chacun en leur endroit, avoient fait le semblable, ce royaume seroit, après tant de misères, par trop heureux. Samedy dernier, Montgomery eut la teste tranchée à la place de Grève. Il luy eust esté plus séant qu'il fust mort à la bresche. Dieu l'avoit ainsi ordonné. Et vous ayant supplié me commander pour vous suivre, feray fin à cestuy cy par humble prière à Dieu, Monseigneur, qu'il vous conserve en sa sainte grace, vous baisant humblement les mains. De Paris, ce 2e de juillet 1574.

Votre plus humble serviteur,

MAYNARD.

Fr. 6916, f° 239.

---

19. — M. DE LESTANG A M. DE NOAILLES, HENRY.

La reine et son conseil n'acceptent point la trève. — Ordre de M. de Montpensier de poursuivre l'ennemi. — Montgomeri décapité. — M. de Guise et M. de Nevers.

De Brive, ce 3e juillet 1574.

Monsieur, j'ay receu des nouvelles de la court par des lettres du 19 du passé, que le Vialard m'a escrit que la reyne et Messieurs de son conseil n'ont pas trouvé bon les trèves que ceux de la religion demandoient, et qu'il est mandé à Monsr de Montpensier, qui est, comme on dit, lieutenant de roy, dresser un camp bien fort pour battre l'ennemy aux champs et assiéger les villes qui tien-

nent contre le roy. Ledit s^r^ a mandé MM. de la Vauguion, d'Escars et Pompadour, mon frère le prevost Saleste est arrivé ce jourd'huy de Figeac, lequel m'a dit que M. de Cabrerets avoit pris les armes et s'estoit emparé de Lubersac et de Lentour. Je serois très aise qu'il ne fust pas véritable, et que les huguenots eussen remis entre vostre obéissance ce que vous occupoient. — On tient pour asseuré que Montgomery a esté exécuté. Je ne faudray vous advertir si quelqu'un va en court, et me semble qu'avés très bien fait de vous retirer à Larche : priant Dieu, Monsieur, après avoir présenté mes très-humbles recommandations à vostre bonne grâce, qu'il vous donne en santé longue vie. De Brives, ce 3 juillet 1574. Vostre obéissant serviteur.

Signé : ESTIENNE DE LESTANG.

Depuis j'ay veu des lettres venant de Pompadour par lesquelles est mandé que M. de Guise, avec vingt mille hommes, va au devant de MM. de Condé et du Mayne, qui veulent entrer en France avec treize mil Alemans ; et que M. de Nevers a esté esleu vice-roy de Pologne.

Fr. 6916, f° 240.

---

20. — M. DE SAINT-MARSAL A M. H. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Retour du roi de Pologne par l'Italie. — Reddition de Charenton, prise de Montgommery fils et autres. — Soumission de la Normandie. — Mor du maréchal de Cossé à la Bastille.

15 juillet 1574.

Monsieur, suivant ce que je vous escrivis par mes dernières, j'ay fait (pré)sentir de Taraire, message de Tulle, s'il alloit à Paris, et ay trouvé qu'il estoit après à chercher son voyage et qu'il y en avoit déjà quelques-uns qui luy en vouloient payer une partie : et voyant qu'on faisoit en ceste sorte ils ne partiront de dix ou douze jours, et prendront peut-être voyage ailleurs ; je luy ay dit que s'il me vouloit promettre de partir par tout demain ou samedy

matin, pour avoir temps d'envover vers vous pour avoir vos lettres que vous luy bailleriez deux escus; il en demandoit totalement trois, mais enfin il m'a accordé qu'on luy en bailleroit deux. Il partira si tost qu'il aura vostre pacquet, et à la charge que je luy rendrois réponse partout demain, afin que si vous ne le trouviez bon ainsi, ou vous eussiés escrit par autre voye, qu'il ne laissast de prendre voyage ailleurs s'il le trouvoit. C'est ce messager que Madame de Noailles vous dépescha de Paris durant votre maladie, qui vint dans six jours, et c'est le meilleur et plus seur messager de Tulle. Et pour ce, s'il vous plaist qu'il y aille, envoyés moy vos lettres par ce porteur partant demain.

On tient comme pour asseuré que le roy vient par Italie. Je crois que vous avés bien entendu comme Charenton a esté à la fin pris par composition, où estoit le fils de Montgomery, Guitry, et plus de soixante autres gentilshommes de nom : de façon qu'il n'y a plus rien en toute la Normandie qui tiennent pour les huguenots; et les forces que Mons. de Matignon y avoit s'acheminent en Picardie et en Champagne pour aller au-devant des reistres. On dit aussy que les deniers que les huguenots portoient pour payer leurs reistres ont esté pris par les chemins. J'entends aussi que Mons. le maréchal de Cossé est mort de maladie à la Bastille; qu'est tout ce que je vous puis dire pour le présent; me recommandant sur ce humblement à vostre bonne grace : priant Dieu vous donner, Mons., en bonne santé, très-longue et heureuse vie. De Puydeval, ce 15 juillet 1574.

Vostre plus humble cousin à vous faire service,

DE SAINT-MARSAL.

J'ay entendu que la royne-régente a mandé à Mons. d'Acqs de ne partir de Constantinople que le roy ne soit arrivé en France et qu'il n'aye autres nouvelles d'elle, encores que Mons. de l'Isle y fust arrivé, et pour ce, nous ne pourrons pas partir sitost que nous pensions. Il vous plaira me renvoyer mes lettres de Madame de Noailles que je vous envoyay par vostre laquais; et s'il vous plaist m'envoyer aussy les deux que vous escript le s[r] de Montagnac, je les garderay.

Fr. 6916, f° 246, n° 115.

21. — M. DE MONTAL A M. H. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Nouvelles diverses sur le mouvement des troupes des deux partis. — Le pays du Limousin et lieux circonvoisins. — MM. de Saint-Héran, Levedan, Cornesson, Damville, etc.

La Roque, du 26 juillet 1574.

Monsieur, je viens de recevoir deux de vos lettres et vous asseure que vostre homme avoit esté mal adverti de dire que je fusse à Beaulieu (1), car je n'y ay point esté ny ne me suis meslé aucunement du discord qui y a esté. Ce seroit un grand bien si ceste ville estoit remise sous l'obéissance du roy. J'ay esté devant Mauriac tout vendredy et samedy, pour quelque chose qui se passoit entre le vicomte de Levedan et moy, pour raison de ce qu'il retient mes beaux freres d'Autefort. Mons[r] de Saint-Héran est prest pour assiéger toutes les places qu'il tient, et sera demain, à mon opinion, à Salelles (2); car anuit, il couche à quatre lieues de là. Mons[r] de Cornusson a pris cinq ou six places en Rouergue, et nous vient trouver pour nous ayder et nous amener deux canons et une colovrine : je m'en vay au devant de luy pour luy faire escorte. Je pense que si les huguenots ont moyen de sauver ce coup au capitaine de Levedan, qu'ils me viendront combattre pour raison desdites pièces, où j'espère de faire un bon service au roy : et par autant, si vostre commodité est de la partie, et qu'il vous plaise vous rendre vendredy ou samedy, vous scaurés là de mes nouvelles, et vous supplie m'apporter ou envoyer longue..... ses troupes de Beaupré : l'on fait bruit qu'ils vont en Lauguedoc. Toutefois Mons[r] le maréchal de Dampville ne s'est pas déclaré encore. J'entends qu'il est dans Nismes et que ceux de Montpellier et de Pezenas se sont rendus maistres de leurs villes. J'espere de vous voir bientost, et nous en parlerons plus amplement. Cepen-

(1) V. Beaulieu, canton de Champs, arrondissement de Mauriac (Cantal).

(2) Salelles, canton de Lesvons, arrondissement de Largentière (Ardèche).

dant je salue vos bonnes graces de mes humbles recommandations et prie Dieu vous donner, Monsieur, tres heureuse et longue vie. De La Rocque, ce 26e juillet 1574.

Vostre bien obéissant cousin à vous servir,

MONTAL.

Monsieur, je vous supplie me donner advertissement si vos troupes sont encore en vos quartiers. Si vous venez, je vous donneray tous les moyens que je pourray pour recouvrer vostre maison de Teyssieu.

F° 248.

---

22. — M. DE SAINT-MARSAL A M. DE NOAILLES (HENRY).

Le receveur de Riom tient l'argent de M. de l'Isle à sa disposition. — Bonvisy, de Lyon, banquier du roi. — Arrivée de Sa Majesté à Venise, bientôt à Lyon. — La reine mère allant à sa rencontre est déjà à Nevers.

Du 11 août 1574.

Monsieur, ce mot ne sera que pour vous dire que l'homme que j'ay envoyé à Riom pour l'affaire de Monsr de l'Isle, m'a escrit que le receveur lui a promis de luy bailler l'argent dans huit jours. Et pour ce, si vous allez à Lyon au devant du roy, quand vous serez à Clermont, s'il vous plaist faire demander à M. Le Riche, banquier audit Clermont, si mondit homme a touché l'argent, et s'il est encore audit Riom, il vous en pourra dire toutes nouvelles. Et s'il y est encores avecques l'argent, et vous plaist le faire mettre dans vos coffres pour le conduire audit Riom, vous ferez beaucoup pour ledit sr de Lisle : car encores que M. Maynard m'aye escrit qu'il s'y en iroit, je ne suis pas asseuré qu'il le face, et quand bien il y seroit, l'argent sera plus asseuré dans vos coffres, pour les y porter et en vostre compaignie qu'en toute autre sorte, et ne vous donnera point de peine, car un d'eux les y accompagnera avec vous et en fera ce qu'il faut audit Lyon quand il y sera. Il m'escrit aussi qu'un nommé de Bonvisy, de Lyon, qui est un banquier es-

tant le plus riche et pécunieux dudit Lyon, qui estoit arrivé audit Riom pour recouvrer des deniers dudit receveur, que ledit Bonvisy avoit fait avance et presté au roy pour son voyage, lequel luy a dit que pour certain le roy avoit déjà passé par Venise, et que la seigneurie dudit lieu luy avoit fait un merveilleux et somptueux recueil, et qu'il seroit en bref dans Lyon : dont je vous ay bien voulu advertir, afin que si vous avez délibéré d'y aller, qu'il me semble qu'il est temps de vous mettre en chemin. Le messager qui m'a apporté la lettre dudit Riom m'a dit qu'il a appris audit Clermont et ailleurs par le chemin, que la reyne estoit desjà à Nevers pour luy aller audevant. Qu'est tout ce que je puis vous dire pour le présent, me recommandant pour ce humblement à vostre bonne grace : priant Dieu vous donner, Monsieur, en bonne et parfaite santé tres longue et heureuse vie. De Puydeval, ce 11 aoust 1574.

Vostre plus humble cousin à vous faire service,

SAINT-MARSAL.

F° 249.

---

23. — M. DE MONTAL A M. H. DE NOAILLES.

Avis de la reprise de sa maison de Tessieu sur les ennemis, qui se sont rendus à discrétion. — M. de Saint-Héran, etc.

Du 17 août 1574.

Monsieur, je vous veux bien advertir que à ce matin je suis venu investir ceste vostre maison. Ceux de dedans se sont rendus à moy sur la promesse que je leur ay faicte de prier Mons[r] de Saint-Héran de leur sauver la vie, ce que je feray. Mais je pense qu'il n'en fera rien pour moy, et suis d'avis que vous le veniés trouver, ou envoyez devers luy dès demain, car possible, d'autant que vostre maison a esté prise deux fois et quelle est cause d'une grande ruine, en son gouvernement, il pourroit commander de la faire razer, chose de quoy je vous veux bien advertir et vous asseurer que en tous les endroits où j'auray moyen de vous servir,

je m'y emploieray d'aussy bonne volonté que je me recommande bien humblement à vos bonnes graces. Priant Dieu, Monsieur, vous donner en santé tres bonne et longue vie. A Teissieu, ce 17e aoust 1574.

Vostre bien obéissant cousin à vous faire service,

MONTAL.

F° 250.

---

24. — M. DE NOAILLES AU CAPITAINE LAQUANT.

Ordre d'assembler tous les arquebusiers du pays pour s'opposer à l'irruption des troupes de Pompadour, qui se disposent à rafler tous les bestiaux des campagnes.

Ce jeudy, à neuf heures du soir.

Laquant, parce que depuis vous avoir respondu aujourd'hui, il nous est venu des voisins qui sont des troupes de Pompadour, estant venus loger ce soir bien tard à Saint-Pantaléon (1), Gumont (2) et plusieurs autres lieux circonvoisins, en intention, comme on dit, de rafler tous les bestiaux et paisans qu'ils pourront, comme ils ont desjà commencé, d'autant que je me resous d'empescher cela, s'il est possible, je vous prie de faire assembler en diligence tout ce que vous pourrez d'arquebusiers parmy la populace de delà pour les faire avancer ençà dans demain midy et se joindre à nous, selon qu'il en sera besoin. On m'a dit que l'autre jour, que Tralaignes voulut charger le capitaine Mauriolles, il y en vint de vos quartiers plus de cinq ou six cents, parmi lesquels il y avoit nombre d'arquebusiers. Il ne faut pas douter que si lesd. trouppes ne sont un peu fatiguées et empeschées, ils s'en iront le long de la rivière... parquoy, il est nécessaire que tout le monde s'y oppose. Je me recommande à vous. Adieu. Vostre entièrement meilleur amy. Ce jeudy, à neuf heures du soir.

NOAILLES.

F° 229.

(1) Saint-Pantaléon, canton de La Roche, arrondissement de Brives (Corrèze).

(2) Gamond, canton de La Roche, arrondissement de Tulle (Corrèze).

25. — M. DE LESTANG DU VIOLLARD A M. DE NOAILLES (HENRI).

Nouvelles de la cour. — Départ de Leurs Majestés et des princes pour Avignon.

22 novembre 1574.

Je vous envoie par ce porteur un paquet adressant à vous qu'on m'a baillé à Lyon. Au surplus si vous désirés savoir des nouvelles de la cour, le roy, la royne sa mère, Monsieur, le roy et la royne de Navarre se mirent, il y a aujourd'hui huit jours, sur le Rhosne pour aller à Avignon d'où ils doivent estre de retour à Lyon dans trois sepmaines, à compter dudit jour qu'ils partirent; et disoit-on que Leurs Majestés seroient à Reims le 10ᵉ de janvier. Mons. le cardinal de Lorraine et Mess. du conseil privé s'étoient acheminés audit Avignon trois jours avant que le roy partist de Lyon. Si mes chevaux n'étoient pas si lassés je vous fusse allé voir comme..... (*plusieurs mots biffés*) jours. Cependant je me recommande bien humblement à vos bonnes graces, priant Dieu, Mons., qu'il vous donne en santé longue vie. Ce 22ᵉ de novembre 1574.

Vostre bien humble et affectionné à vous faire service,

DE LESTANG.

J'oubliois de vous dire que Mons. de Biron est en chemin qui s'en va à Biron, et passera chez vous à La Fage.

Fr. 6916, p. 251, nº 119.

NOTA. Ce fut en ce voyage de Lyon à Avignon que le train du roi, de la reine mère et de la reine de Navarre, embarqué sur le Rhône, fit naufrage au pont Saint-Esprit, et que faillit périr Marguerite de Navarre. Vingt à vingt-cinq personnes s'y noyèrent, entre autres Alphonse de Gondy, maistre d'hostel de ladite reine. — Du reste, on sait que dès les premiers jours du règne de Henri III, les protestants avoient repris les hostilités et que, maîtres de La Rochelle, de Montauban, de Bergerac et d'autres villes du Languedoc, ils

entendoient arracher par les armes les concessions que leurs députés n'avoient pu obtenir de la cour. Leurs troupes, sous les ordres de chefs ardents et fanatiques, assiégeoient les châteaux, rançonnoient les villes, inquiétoient et épuisoient le pays, livré au dégât, au pillage, à l'incendie. Le parti de la cour avoit, de son côté, pour chefs, d'illustres personsonnages : le duc de Montpensier, le maréchal de Biron, les comtes du Lude, de La Vauguyon, de Genouillac, de Ruffec, de MM. de Noailles, de Pompadour et autres grands de Saintonge et du Limousin. C'est à cette période de troubles, de pillages et de dévastations que se rapporte une grande partie des lettres qui forment la correspondance de Henri de Noailles. — Une histoire circonstanciée des événements dont ce pays fut le théâtre à cette époque n'est point faite. Le recueil, dont nous ne pouvons qu'extraire une faible partie, eût été d'un grand secours pour ce travail.

26. — M. DE VENTADOUR A M. DE NOAILLES.

L'ennemi a fait sommer le château de Noailles et la ville de Brive menacée.

Brive, 23 mars 1575.

Mons. mon cousin, j'ay entendu que les ennemis ont envoyé sommer le chateau de Noailles et qu'on s'en vouloit saisir. Parquoy je vous prie de y envoyer des soldats et y pourvoir; car, outre la perte que vous y feriés, ce seroit un grand dommage à tout le païs. Ils font courir le bruit qu'ils viennent assiéger cette ville, ce que je voudrois qu'ils fissent; et, s'il est ainsy, je vous prierai de me venir trouver avecques le plus de vos amis que vous pourrez, lesquels je vous prie de faire tenir prests, et m'avertir de ce que pourrez scavoir de leur dessain. Et en cest endroit feray fin pour mes plus affectionnées recommandations à vostre bonne grace. Priant Dieu, Monsieur mon cousin, vous donner longue vie. De Brive, ce 23 mars 1575.

Vostre obéissant et bien affectionné cousin,

VENTADOUR.

Anc. 6916, p. 252, n° 120.

27. — M. H. DE NOAILLES A MADAME JEHANNE DE GONTAUT, SA MÈRE.

Prise d'armes de tous les gentilshommes de la vicomté. — Triste état du pays. — Noailles et Noaillac bien étrillés. — Brive menacé d'un siége. — MM. de Ventadour, de La Vauguyon, d'Escars et Pompadour.

23 mars 1575.

Madame, le seigneur du lieu a prins les armes deça trois jours avecques tous les gentilshommes presque de sa vicomté et la plus-part de ses voisins, lesquels il a contrainct de le suivre. Mons. de Bonneval de Langoyran le jeune, Mons. Geniés dict Campagnac, del Ruffenc et Chouppes de Poyton le sont venu trouver avecques toutes leurs forces qu'ils ont pu amasser : l'on estime sa troupe avec ceux-la, 4000 hommes tant à pied qu'à cheval : ils tiennent tout ce pays où le comte de Martinengue, qui est à Terrasson (1) depuis quatre ou cinq jours avecques douze cens hommes, n'en ose bouger, pour la crainte qu'il a que Mons. de Turenne le combatte. Vesla comment ce pauvre pays est mangé et ruyné de toutes façons. Toutefois, j'ay gardé jusques ici cette lettre, mais j'ay grand peur que à la fin elle ne sera non plus exempte que les autres; excepté ce bourg, que j'espère bien préserver. Noailles et Noaillac sont esté bien estrillés et sont encore. Vesla comme le seigneur que scavez, nous faict plusieurs demonstrations de sa bonne volonté.

Il y a un grand nombre de gens à Lissac, comme je viens de scavoir tout à cest heure : l'on pense que ce soit pour aller assieger Brive, là où est Mons. le comte de Ventadour. Mess. de La Vauguion, d'Escars et de Pompadour s'en viennent ença avecques des forces...

Madame, je vous envoie une lettre que Mons. le comte de Ventadour m'a escripte présentement. Vous pourrés cognoistre par là, si j'avons des affaires en ce pays. Le service du roy nous coustera bon, ai-je peur! et si, l'on ne nous en sentira pas beaucoup de gré, etc.

Fr. 6916, f° 6 *bis*.

(1) *Terrasson*, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sarlat (Dordogne).

28. — M. DE SAINT-MARSAL A M. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Son oncle, M. l'évêque d'Acqs, espère le voir venir en Italie. — Il s'informe où en est son mariage. — Il lui conseille de ne rien terminer sans avoir consulté ses oncles. — Affaire Lignerac. — Bruits de paix.

Conrots, 15 avril 1575.

Monsr ayant receu une lettre que M^r d'Acqs vostre oncle m'escrit et me charge vous faire tenir seurement en vos mains propres, je vous l'ay bien voulu faire tenir par ce porteur que je vous depesche expressément. J'avois entendu que vous aviés deliberé l'aller voir pour voir l'Italie : si ainsy est et que la guerre doive continuer en ce royaume, il me semble que vous auriez bien autant de plaisir et de contentement d'aller ce pendant voir l'Italie que de voir la continuation de nos troubles et ruine. Ledit s^r désire scavoir, à ce que je puis entendre, en quels termes vous etes du mariage que madame de Noailles vostre mère vous pourchasse. Je ne scais s'il est bien adverti des qualités d'icelluy, ny s'il luy agrée ou non, mais il me semble encores que madite dame de Noailles vostre mère et ceux qui le traitent pour vous, soient tres saiges et advisés, que vous ferez bien de lui en escrire et en avoir son advis, avant que de le parfaire, et de faire aussy le mesme a l'endroit de Monsr de l'Isle : car je pense que les choses ne sont pas si pressées que vous n'ayés bien loisir de ce faire, et monstrer que vous ne voulez rien faire en cela, sans leur bon advis et conseil : vous priant prendre ce que je vous en dis en bonne part et comme venant de l'humble et affectionné service que je vous désire tousjours faire.

Je vous envoie aussy la copie de ce que led. s^r d'Acqs m'escrit touchant l'acquisition de la place que mons^r de Lignerac a à Noailles, où vous verrés qu'il trouve bon que madame de Noailles et vous, soyes préférés en l'acquisition de ladite place, et la crainte qu'il a d'autre part qu'il n'en intervienne comme il fait de Loubressac. Sur quoy il sera bon que vous et elle vous résolviés ou d'acheter, ou de la lui laisser acheter, en cas que madite dame

vostre mère ne s'en puisse accorder avec ledit s^r de Lignerac. Bien que je pense qu'il sera mal aisé que personne en puisse accorder avec luy sinon désavantageusement, qu'il n'aye accordé de la place qu'il veut acheter, et qu'il soit pressé de la payer : et pour ce, sauf meilleur advis il me semble que ladite dame et vous ne feriés pas mal de laisser acquérir aud. s^r d'Acqs la place dud. s^r de Lignerac; car s'il l'acquiert, il me semble qu'elle ne peut faillir qu'elle ne tombe toujours à vous et aux vôtres : et en ce lieu, vous ferés bien d'acquérir Mansac, veu que vous en estes ja entrez en quelque propos d'acheter, et aussi quelle est si voisine de Larche, quelle ne vous est guere moins bien séante et necessaire que celle dudit s^r Lignerac. — Vous voulant bien dire à propos dudit Mansac qu'à ce que j'ay entendu, Mons. du Luc qui y prétend comme vous, a recherché ledit s^r d'Acqs de l'accommoder de dix ou douze mille livres pour l'acheter, et que led. s^r d'Acqs a desjà commis à M. de Mareuil et Anthoine Marchand de luy prester ladite somme, s'ils ont tout l'argent en main du sien et pourveu aussy qu'ils cognoissent que cet argent ne luy faict faute en l'acquisition de la place dudit s^r Lignerac. De quoy je vous ay bien voulu advertir afin que si vous pretendez acquérir ledit Mansac, vous puissiez advertir ledit s^r de Mareuil et Anthoine de ne se haster de prester ladite somme, vous ne feriez pas mal ce me semble d'advertir madame de Noailles de se resouldre au plus tost de l'achapt dudit Mansac, si elle y veut entendre, veu qu'il y a autre que y prétend et de la place dudit Lignerac : aussi afin qu'il n'en intervienne contre de Loubressac ainsi que led. s^r d'Acqs dit, je luy en eusse écrit. Mais les chemins sont si difficiles d'icy à Paris qu'il ne se trouve personne en ces quartiers qui y aille.

Je n'entends rien de nouveau, sinon ce bruit de paix qui continue tousjours ayant veu quelques advis qui disent que les articles furent signés le 12 de ce mois : autres disent que cette paix ne s'entend, sinon entre le roy et monseigneur le duc, son frère, et ce que dépend de luy; et que M. le prince de Condé n'y a pas voulu estre compris. De façon qu'il y auroit encore guerre entre luy et les gens de sa religion. Et à ce propos on me mande de Lyon par lettres du 11 de ce mois, que par les derniers avis qu'ils avoient

de Paris, le roy se préparoit pour aller en son camp luy-mesme toutes fois je ne puis croire que si la paix se fait avec mondit s[r] le duc et les sieurs, que ledit prince de Condé n'entre en cet accord, quelque mine qu'il face.

Je pense que vous avez bien entendu comme le fort que les habitants de Vic avoient fait dans leur église s'est enfin rendu à mons. de Cabreyres et autres troupes qu'estoient devant, avec lesquels le s[r] de la Boyssonnade qui commandoit dedans s'en est allé; qui fait croire que cela s'est fait avec son intelligence. Qui est tout ce que je puis vous dire pour le présent, me recommandant sur ce humblement à votre bonne grace, comme aussy fait ma femme. Priant Dieu vous donner en toute prospérité très-longue et heureuse vye. De vostre Conrots ce 25 d'avril 1576.

Votre plus humble cousin à vous faire service.

DE SAINT-MARSAL.

Fr. 6916, f° 261. (N° 126.)

---

29. — M. DE BOURDEILLES AUX CONSULS DE BRIVES.

Il le prie de livrer à M. de Noailles les pièces et munitions qu'ils ont en leur ville.

Du camp de Coly, 4 août 1575.

Messieurs, j'ay prié M. de Noailles de prendre la peine d'aller en vostre ville pour prendre vos pièces, auquel je vous prie les faire délivrer avec la munition telle que vous aurés, lesquelles je vous feray rendre sans doute le plus tost qu'il me sera possible et que les affaires le permettront, et à cette fin vous envoie l'asseurance telle que vous pourrez désirer. — Et m'asseurant que le fairés, remettant le surplus audit seigneur de Noailles, je ne vous en feray plus long, me recommandant de très bon cœur à vos bonnes graces, priant le Créateur, Messieurs, vous donner en santé vie longue. — Du camp de Coly, ce 4[e] aoust 1575. — Vostre entièrement et meilleur amy,

BOURDEILLES.

F° 253.

20. — MÉMOIRE ENVOYÉ PAR MONS. DE NOAILLES, COMME IL PENSA ESTRE TUÉ PAR LES EMBUCHES DU S[r] DE BOURDEILLES.

1575, aoust.

Le seigneur de Noailles ayant entendu que le seigneur de Bourdeilles, gouverneur pour le roy en Périgord, estoit arrivé au lieu et bourg de Coly avec toutes ses troupes pour assiéger le fort de Saint-Amans, tenu par les ennemis de Dieu et du roy, se seroit dès le 30 juillet 1575 acheminé audit Coly, devers ledit s[r] avec le plus de ses amis qu'il avoit pu assembler pour assister audit s[r] gouverneur à reprendre ledit fort pour le service du roy et repos public : lequel fort, dès le lendemain, ledit s[r] de Bourdeilles et s[r] de Noailles allèrent recognoistre ; et après avoir icelluy reconnu, fust dit qu'on ne pouvoit rien faire là sans canon ; où fust résolu que ledit s[r] de Noailles s'en retourneroit pour voir s'il pourroit avoir le canon de la ville de Brive, dont ledit s[r] de Bourdeilles le pria vouloir ce faire. Ce que ledit s[r] de Noailles offrit faire pour le devoir et service qu'il doit au roy. Et pour ce incontinent monta à cheval, et auroit tant fait que, tant à la prière dudit Bourdeilles et sienne, les consuls et habitants dudit Brive luy auroient accordé, baillé lesdites pièces de canon, avecque quelque bonne asseurance. Lequel offre ledit s[r] de Noailles auroit fait entendre audit s[r] gouverneur ; sur quoy il auroit mandé, voire escrit audit s[r] de Noailles, de faire advancer lesdites pièces, et sans iceluy attendre, de le venir promptement et diligemment trouver pour le service du roy. Ce entendu, ledit s[r] de Noailles, dès le 3 du présent mois d'aoust 1575, seroit incontinant monté à cheval pour icelluy aller trouver audit Coly, comme il fut, où fut conclu et arresté que ledit s[r] de Noailles s'en retourneroit dès le lendemain à Brive, pour faire conduire et mener lesdites pièces, dont pour ce ledit gouverneur luy bailla une lettre missive, adressant auxdits consuls de Brive, avec charge et procuration expresse de leur bailler, pour raison desdites pièces, telle asseurance qu'il adviseroit. Ce que ledit s[r] de Noailles accorda faire librement pour le service qu'il doit au roy.

Et advenu le lendemain, qu'estoit le 4e du présent mois d'aoust, ledit sr de Bourdeilles manda audit sr de Noailles qu'il s'en allast promptement chercher lesdites pièces : ce entendu, incontinant il monta à cheval, et passant devant le logis dudit sr gouverneur, il vit sortir plusieurs gentilshommes et autres gens de guerre avec les pistolets et arquebuses et espées nues en main, où entr'autres estoient Ramond Chatz, dit de Rastigniac, et ses frères, venant vers lui. Et comme il alloit droit son chemin, passant sur le pont dudit Coly, qui est au bout du bourg, distant du logis dudit sr gouverneur, un jet d'arbaleste, vit un grand nombre de soldats, au bout dudit pont, avec leurs arquebuzes en main, le chien couché, qui commencèrent à dire : *Mort Dieu! Tue, tue!* et ceux qui venoient de derrière, qui estoient sortis du logis dudit sr gouverneur, où estoient, comme dit est, lesdits de Rastigniac et ses complices, *disoient de main en main soldat*. Et de fait, se mirent à tirer plusieurs coups d'arquebusade sur ledit sr de Noailles et ceux de sa compagnie. Et comme ils se virent ainsin chargés devant et derrière, et à tous côtés, se mirent en défense pour passer leur chemin seulement; mais ce ne fust pas qu'il n'y en eust plusieurs de blessés et tués de sa compaignie, mesme un nommé Léonard Cazoches.

Fr. 6916, fo 202.

---

31. — HENRI DE NOAILLES A MADAME DE NOAILLES SA MÈRE.

État actuel du pays. — La guerre est toujours imminente. — Au suje du mariage dont elle s'occupe pour lui. — Mademoiselle de Saint-Amand. — Il ne voudroit pas voir madame de Noailles reprendre rang parmi les dames de la reine de Navarre. — Détails divers.

De l'Arche, ce 1er février 1576.

Madame, la présente sera pour vous dire que je me suis rendu en ce lieu en bonne santé, Dieu mercy, et où je fais maintenant fort bonne chère, combien que j'aye trouvé le pays assez ruiné, n'estant encores la tresve observée en ce pays, je n'en ay pu scavoir nulles nouvelles depuis mon partement de Paris, de quoy je

suis bien en peine : car à ouyr parler les politiques de ce quartier nous n'avons que la guerre qui me fait désirer d'en scavoir bien tost ce qui en est, comme aussy ce que le roy a accordé touchant l'argent qui nous est deu. J'ay laissé une lettre à Paris, que je vous escrivois par là, où je vous faisois entendre en quels termes j'avois laissé le tout et de la commission pour ce lieu, qui est que M. de Roissi m'a promis de me l'envoyer si la guerre est, pourveu qu'on luy en fist souvenir. — Au surplus, madame, je me suis remis quant au mariage que scavés à ce que vous et madame de Mouchy en arresteriés. Vous ferés très-bien d'en scavoir tost une résolution. Je trouve que mademoiselle de Saint-Amand a beaucoup de bonnes parties en elle, selon mes yeux, et la pluspart du temps l'on ne les trouve pas qui en ayent tant ensemble; par ainsin, vous y penserés.

J'ay receu des lettres du sieur de Massiot, du 9 du passé, par là où j'ay veu que vous n'estiés encore de retour à Paris. Je m'attends bien qu'à vos premières que je recevray, vous me manderez de vous envoyer chercher, suivant la promesse que vous m'en avés faite, et si de fortune vous l'aviez oublié je vous en feray ressouvenir par ceste cy, que à tout le moins si vous avez envie demeurer davantage à la court, que ce ne soit point avec la charge que vous aviés; et si vous la reprenés, Madame, outre ce que vous vous faites grand tort, vous rendrés tous ceux qui vous appartiennent très-marris et fachés : m'asseurant que vous aurez envie de venir chés vous, je ne vous en parleray davantage. Il ne tint pas à moy que je ne retirasse vostre traquenard qu'a Mons. de Toury, mais je ne le trouvis, ny ma sœur à Celles, comme je pensois; mais il m'y vint trouver en poste, et me promit de le bien conserver, en attendant que l'on l'envoie chercher. Et ceux qui vous iront trouver à qui je bailleray la guilledinne (haquenée) le pourront prendre en passant. — Depuis estre arrivé icy, Peyrouton, receveur de Penières, est mort. J'ay envoyé Oline à sa place, qui, je crois, s'acquittera bien de ceste charge. Le greffier du Lévis est mort aussy. Madame de Chambret et M. du Verdier m'ont escrit pour un que je ne connois. Toutesfois ils m'asseurent qu'il est homme de bien, et me semble que de cela l'on ne le doit point re-

fuser. Je me suis remis à ce que vous en feriés cependant. Je luy ay donné charge d'exercer l'estat. Le jeune Chaussenejous, qui estoit à M. d'Acqs, est de retour icy depuis deux ou trois jours. Il l'a laissé à Padoue, et se portant fort bien. Il est demeuré bien seul, et mesme de gens à quoy nous nous puissions fier. Je prie Dieu qu'il le garde que mal ne luy advienne. Je crois que si l'infortune venoit de luy que nous n'en augmenterions pas de beaucoup. Je désire que nous ayons une trève ou une paix affin que bientost je y puisse aller, et sur ce je me recommanderay très-humblement à vostre bonne grace, priant Notre-Seigneur vous donner, Madame, en santé bonne et longue vie. De Larche, ce 1er février 1576.

Vostre très-humble et très-obéissant fils pour jamais,

NOAILLES.

Madame, vous ferés bien, ce me semble, de avoir l'autre part de ce lieu par engaigement, si vous ne le pouvés avoir autrement; j'ay escrit à M. de Conros pour scavoir ce qu'il a faict touchant Noailles, mais je n'en ay heu encores response. Je crois que vous avez sceu la mort du chevalier de Monval, qui fust bientost après celle de son frère et fort estrange. L'on chatouille Lignerac icy d'une terrible façon, qui a confessé de l'avoir fait. Je crois que cela lui augmentera bien l'envie de se deffaire de ce qu'il a audit Noailles. J'ay rompu le prix-fait de Mansac.

Fr. 6916, p. 7, n° 3.

---

32. — M. DE SAINT-MARSAL-PUYDEVAL A M. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Du 9 février 1576.

Monsieur mon Cousin, j'ay receu vos lettres du 28e du passé, par ce porteur, bien aise d'entendre de vos nouvelles et bonne santé vous advisant quant à ce que vous désirés scavoir si je fais encores estat d'aller à Paris que si la trève eut eu lieu je y fusse allé, mais voyant les choses confuses comme elles sont et la difficulté des chemins je ne m'y suis voulu mettre, ne m'y mettray

qu'il ne face meilleur qu'il ne fait; j'ay receu le mémoire que vous m'avés envoyé pour l'impétration du prieuré de Larche, suivant lequel je donneray ordre d'en faire venir une signature de Rome, le plus tôt qu'il sera possible. J'ay bien entendu d'ailleurs comme M. d'Acqs avoit été nommé pour l'ambassade de Rome et pour aller aussy à Gênes pour ayder à pacifier les troubles qui sont entre les citoyens d'icelle; mais je n'ay point entendu qu'il y ait eu encores rien de résolu, et s'il prend quelque charge en Italie, il me semble que vous ferés fort bien d'y aller, car vous ne scauriés avoir meilleure comodité de l'avoir, et ce qui est digne et singulier que par ce moyen par les dernières lettres que j'ay de Lyon, du dernier du passé, l'on me mande que l'armée de M. le prince de Condé estoit près de Dijon et Chaslon, en Bourgogne, et qu'elle cherche fort de prendre quelque ville en ce pais-là pour favoriser le passage de ce costé là, mais qu'elle n'avoit encores fait pas grand cas, estant le mauvais temps des neiges et de pluye qu'il avoit fait, et que MM. de Chiverny et de Belièvre y avoient fait divers voyages vers M. le prince de Condé, comme avoient fait aussy les députés de M. le duc et dudit sieur prince, et qu'ils estoient encores tousjours après pour pacifier les choses, dont on avoit encores quelque bon espoir, ayant esté déjà baillées les villes de Coignac et de Saint-Jehan d'Angely audit s^r duc, et qu'il ne restoit plus que Bourges. Les six mille Suisses que le Roy a fait naguières leur sont aussy arrivés en France à ce qu'on me mande, mais quant à la levée des 9000 reystres que le comte Charles de Mansfeld fait en Bavière pour le Roy, on ne pense pas qu'elle puisse passer le Rhin avant la fin de ce mois. Le peu de confiance qu'il y a entre le roy et ses ennemis d'une part et autre, rend ceste pacification si difficille qu'on ne peut encores juger ce qu'il en adviendra : qu'est tout ce que je vous puis dire pour le présent, me recommandant sur ce humblement à vostre bonne grâce, priant Dieu vous donner, Mons. mo cousin, en toute prospérité longue et heureuse vie. De Conrots, ce 9e février 1576.

Vostre plus humble cousin à vous faire service,

Signé : DE SAINT-MARSAL.

Fr. 6916, f° 253.

33. — M. DE SAINT-MARSAL A M. H. DE NOAILLES.

Du 15 mars 1576.

Monsieur, Ayant entendu que vous n'avez pas encore eu la responce aux lettres que vous m'escrivites sur le commancement de février dernier lorsque vous fûtes à Puydeval, je vous ay bien voulu faire la présente pour vous dire que je la baillay incontinant à l'homme qui me aporta vos lettres, qui estoit comme il me dit de Peignères, auquel Rogier les avoit baillées; qui me fait croire que depuis vous les aurés receües : par icelles je vous advisois que je n'avois encores rien pu négocier avec M. de Ligneyrac, touchant sa place de Noailles, pour ce qu'il ne la veut vendre comme il m'a dit, sinon pour en acheter une autre près d'ici, dont il n'a pu encores estre d'accord avec celuy qui la veult vendre qui la luy tient si haute que je me doubte qu'il ne vendra ny achetera, bien qu'il m'a dit s'il en peut estre d'accord, il ne faudra de m'en advertir affin d'accorder du prix de la sienne de Noailles, et s'il le fait il ne faudroit de vous en donner advis et d'y faire ainsy que Madame de Noailles, vostre mère, m'en a escrit : je receus aussy un mémoire pour l'impétration que lors vous m'escrivites que j'ay fait tenir à Lion, pour la faire venir de Rome : j'espère qu'on l'aura avant Pasques, Dieu aydant, et sitost que je l'auray, je ne faudray de vous l'envoyer : ne voulant oublier au reste, Monsieur, de vous remercier très-humblement de l'honneur qu'il vous a pleu faire à ma femme et à moy de tenir ce baptesme nostre dernier enfant; estant bien marry n'avoir eu moyen de m'y trouver à cause d'une défluction ou sciatique qui m'a tenu quelque temps et tient encores et me garde de monter à cheval. Je fis aussy reponse incontinant à la lettre que vous m'envoyâtes de madite dame de Noailles et croy qu'elle l'aye bien maintenant receue. — On n'entend icy rien de nouveau que vous n'entendiés plus tôt par de là. Il semble au bruit qui court qu'à ce coup, nous aurons la paix, ce que Dieu veuille par sa grâce. J'ay avis de Lyon que les 6400 Suisses pour le roy estoient arrivés à Châlon dès le 18e du passé, et depuis

avoient fait montre et s'estoyent acheminés pour aller trouver M. le duc du Mayne, et qu'on attendoit en bref les 6000 reitres que le Roy a fait lever, et qu'on parloit encores d'une descente d'Anglois. Dieu veuille que par le moyen d'une bonne paix, tous s'en puissent retourner dont ils sont venus, avant qu'on soit contraint de les employer : me recommandant sur ce à vostre bonne grâce, priant Dieu, vous donner en toute prospérité, Monsieur, très longue et heureuse vie. De vostre Conrots, ce 15 mars 1576. Vostre plus humble cousin à vous faire service.

Signé : DE SAINT-MARSAL.

Fr. 6916, fº 256.

---

34. — LE SIEUR DUMAS A M. H. DE NOAILLES.

La paix semble assurée. — Madame fait ses apprêts de départ. — Ses démarches à la cour et bonnes dispositions à son endroit du roi, de la reine et des ministres. — Propos plaisants sur les dames. — Arrivée de M. et madame de Mouchy.

De Paris, 12 avril 1576.

Monsieur, ayant la paix toute asseurée, comme on tient pour tout asseuré que nous l'avons, Madame (de Noailles) s'acheminera incontinent après la feste de Pasques par delà; et ce qui me console le plus, c'est qu'elle en fait toujours son aprest pour obvier à la dépense qu'il faut qu'à son regret elle face en ceste ville. Et croyant que ce sera bientost, je ne vous en manderay aultre chose; mais venant aux commandements qu'il vous plust me faire avant partir, je vous diray, en premier lieu, que j'ay baillé vos lettres au roy, qui, pour le fait duquel je luy ay parlé, m'a commandé de luy en donner placet, ce que j'espère faire demain, avec l'ayde de Dieu; mais, s'il estoit possible, nous voudrions fort trouver quelque chose pour y demander nostre assignation. Au reste, en cela comme en tout, nous ferons au moins mal. Je vous asseure bien qu'il m'a heu fort bonne réponce. Dieu veuille que l'effet en soit semblable. J'ay baillé l'autre à la royne qui m'a promis aussi de vous favoriser en tout. Et l'autre blanc a esté baillé à Mons. de Villeroy qui l'a receu fort

courtoisement, et promis tout ayde en tous vos affaires, comme ont bien fait MM. de Souvré, de Grillon et de Baccaville, lesquels m'ont commandé de vous escrire à ma propre commodité leurs recommandations à vostre asseurance qu'ils vous sont bons frères, amis et serviteurs, et qu'en tout et partout ils se montreront tels en vostre endroit. Mons. le Grand-Prieur et M. le marquis d'Elbeuf vous asseurent que vous n'avés ny n'aurés jamais de meilleurs amis qu'eux, et tous ensemble avec force sont merveilleusement aises de vostre bon portement; comme est bien surtout qui sera le dernier de ceste lettre, Mons. de Pruneau. — Mais laissons ces seigneurs, et nous mettant aux dames, je vous advertis, Monsieur, que madame de Mouchy (1) doit arriver demain en ceste ville, à laquelle nous bastirons une belle lettre, toute farcye de belles harangues anagramabolitizées, pour entendre le fait de sa confession, et à la demoiselle (de qui nous faisons feste) une autre pleine de beaux et gracieux discours amoureux pour entendre la fin de sa délibération. Car ainsin a esté arresté en nostre privé conseil, sans oublier de dire que nous sommes icy pour ce fait, et cas advenant qu'elle n'arrivast point, nous prendrons une petite carrière jusques-là, samedi prochain. Qu'est en somme ce que je vous puis mander et sommer, remettant l'explication du tout à une petite lettre que madite Dame vous escrit. Et sur cest endroit, en vous baisant très-humblement les mains, je salue vos bonnes graces de mes humbles et affectionnées recommandations, priant Dieu vous donner, Monsieur, en très-bonne santé, heureuse et longue prospérité, avec sa grace, et moy la vostre. A Paris, ce 12 d'avril 1576.

Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

DUMAS.

Je vous suplie, Mons., m'avertir par le premier, s'il vous a pleu me vendre mon cheval, parce que, si vous le trouvés bon, j'en acheteray un autre, et peut-estre que, sur ceste paix, ils viendront bon prix.

Fr. 6916, f° 258, n° 124.

(1) Je suppose qu'il s'agit ici d'une des sœurs de Henri de Noailles.

35. — M. LE COMTE DE VENTADOUR A M. H. DE NOAILLES, SON COUSIN.

De Brive, ce 27 avril 1576.

Monsieur mon cousin, Les receveurs m'ont dit que les habitants du lieu et parroisse de Larche n'ont rien payé des tailles, il a deux ans : qui me fait vous prier bien fort leur vouloir commander qu'ils les viennent payer en ceste ville, dans trois jours pour le plus tard, autrement je seray contraint d'y envoyer des gens pour les y contraindre à toute rigueur : vous priant me faire sur ce entendre leur vollonté : car je ne peux entretenir les soldats, ne faisant point lever autres deniers que les dites tailles. — J'ay entendu cejourd'huy vostre retour en ce pays, dont j'ay esté fort ayse pour le desir qu'ay de vous voir. En attendant que j'aye ce plaisir, vous me conserverés, s'il vous plaist, votre bonne grace, à laquelle presenteray mes plus affectionnées recommandations, priant Dieu créateur, Mons. mon cousin, vous donner en santé longue vie. De Brive, ce 27e avril 1576.

Vostre plus affectionné cousin, prest à vous obéir.

VENTADOUR.

Fr. 6916, fo 276. (No 127.)

---

36. — MADAME DE SAINT-BLANCART, DAME DE BIRON, A M. H. DE NOAILLES.

Elle le prie d'obliger M. de Grateuil et le faire conduire jusques à Combort.

Biron, 4 mai 1576.

Monsr mon cousin, s'en allant M. de Grateuil en court et désirant le favoriser en tout ce que je pourrai pour la seureté de sa personne, je vous l'ay bien voulu adresser pour l'asseurance que

j'ai que vous me ferez ce plaisir de lui donner de se conduire seurement jusques à Combort et de là en hors. Je m'asseure que les gens de Mons[r] le vicomte de Chasteauneuf mon fils, luy donneront moyen de passer plus outre : vous priant de penser, pour votre particulier, commander à quelques-uns des vostres le conduire jusques-là. Et oultre que c'est un personnage d'honneur et de mérite, et qui scaura bien recognoistre la courtoisie qu'en cela vous luy ferés, je vous en demeurerai obligée pour vous servir ailleurs à la part où j'en auray le moyen et que vous m'emploierez, à quoy vous me trouverez tousjours autant affectionnée qu'en cet endroit je me recommande humblement à vostre bonne grâce et prie Dieu vous donner, monsieur mon cousin, en bonne santé longue et heureuse vie. De Biron, ce 4[e] may 1576.

Votre humble cousine à vous obéir.

SAINT-BLANCART.

Fr. 6916, p. 265. (N° 128.)

---

37. — QUITTANCE DE SOEUR MARGUERITE, RELIGIEUSE A SAINT-PERDOUS, A M. H. DE NOAILLES, SON NEVEU.

Saint-Perdous, 10 mai 1576.

Je soubsigné, Marguerite de Noailles, religieuse au monastère de Saint-Perdous-la-Rivière, ay heu et receu de Mons[r] de Noailles mon neveu, la somme de soixante-quinze livres à moy deue et restant pour ma pension qu'est vingt-cinq livres pour chacun an : Et oultre ce, je alloue les quittances ci-devant baillées, à cause de mes pensions par maistre Marcial Poujol, pour le paiement de la pension des autres années précédentes. Et en tesmoin de ce je signe la présente. Au monastère de Saint-Perdous, le 10 may 1576.

M. DE NOAILLES.

Fr. 6916, p. 265. (N° 129.)

---

38. — CHARLES DE NOAILLES A SON FRÈRE, HENRI.

Il lui marque qu'il est dans une double obligation de se maintenir dans ses bonnes grâces, et puisque son jeune âge ne lui permet pas de satisfaire pleinement à son devoir, il le prie de vouloir se contenter de sa bonne volonté.

Paris, 13 mai 1576.

Monsieur mon frère, combien que le deveoir que je vous doys me commande de m'entretenir tousjours en vos bonnes graces pour me faire paroistre le plus affectionné frère à vous servir et obeir à jamais que pourriés avoir, comme jay desiré et en la volunté de me faire veoir tel en vostre endroit, si est la se que l'obligation que je vous ay pour cognoistre l'effaict de bonne volunté et amitié que me portés ne me peust qu'estre plus grand commandement pour me faire satisfaire à mon deveoir. A quoy parce que mon eage ne me permest donner ni présenter aultre chose que ma bonne volunté pour satisfaction, je vous prieray avoir aultant agréable ce que je vous présente, qui est mon service que si plus grand effaict je vous offrois, auquel endroist je vous presenteray mes bien humbles recommandations à vos bonnes graces, priant Dieu,

Monsieur mon frère, vous donner en toute prosperité et santé très heureuse et longue vie. De Paris, ce 13 jour de may 1576.

Votre tres humble et affectionné frère et serviteur à jamais,

CHARLES DE NOAILLES.

Je vous escripray plus au long que madame de Noailles nostre mère s'en aille.

Monsieur mon frère, il vous plaira faire mes bien humbles recommandations à monsieur et madame de Sedières, ma seur, et leur dire que si j'eusse pancé que les lettres leur eussent esté randues, je leur eust escript.

A Monsieur mon frere, Monsieur de Noailles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, à La Fage ou à Larche.

Fr. 6909, f° 474.

39. — M. DUMAS A M. DE NOAILLES (HENRY).

Touchant le brevet après le paiement duquel, et avoir fait ses baise-mains à la reine-mère, Madame quittera Paris. — Divertissements de la cour, promenades sur l'eau et fusées de réjouissance de la paix, etc.

Paris, 16 mai 1576.

Monsieur, il n'a esté possible jusqu'à ce jourd'huy de recouvrer le brevet de chez Mons. de Villeroy, et demain avec l'ayde de Dieu, Mons. Massiot parlera à Mons. de Montau, pour trouver quelque moyen d'en estre payé le plus tot qu'il sera possible, car ledit brevet est aussy ample qu'il est possible. A cause de quoy, on y pourra donner quelqu'ordre. Je pars demain matin pour aller à Mouchy pour entendre une fin de tout, à celle fin qu'on n'en soit plus en peine; et cela fait, Madame n'a autre chose à faire qu'à baiser les mains à Reine mere du Roy, qui doit arriver demain à ce qu'on dit, et tout incontinant elle promet de s'en aller. Je prie Dieu qu'il la tienne en ceste volonté, à celle fin que je puisse me tirer de ce purgatoire, et me mettre en lieu, où je prenne plus de plaisir qu'icy; — encores bien que depuis la paix, il ne y est en ceste cour que bravades, et tous les soirs, le Roy et la Reyne et la plupart de la court vont sur l'eau, où se tirent tant de fusées que je crois qu'il ne s'est pas tant gasté de poudre à chasser les Reistres de France, comme s'en gaste à ce faire. Je prie Dieu qu'elle ne erve jamais en ce royaume d'autre chose que de donner plaisir et non du mal, comme il a fait depuis tant d'années, et à nous face la grace d'estre bien tost près de vous, Mons., pour vous faire service comme je désire faire toute ma vie d'aussy bon cœur qu'en vous baisant tres humblement les mains, je salue vos bonnes graces, et le prie vous donner en parfaite santé heureuse et longue prospérité ses graces, et à moy la votre, que je salue encore tres humblement. De Paris, ce 16e may 1576, par vostre tres humble et affectionné serviteur.

J. DUMAS.

Fr. 6916, p. 266. (N° 130.)

40. — LE S[r] DU MAS A M. DE NOAILLES (HENRY).

Madame est sur le point de son départ, pour éviter la dépense. — Train coûteux qu'elle mène. — Se plaint du tort que M. de Noailles son fils lui fait par ses profusions. — Madame de Mouchy et mademoiselle de Saint-Amans, etc.

Paris, 23 may 1576.

Mons., Madame et nous, sommes en grande peine de savoir de vos nouvelles, car depuis mon arrivée en ceste ville nous n'en avons peu scavoir, encores bien que je vous ayons escrit quatre ou cinq fois. Je ne puis penser d'où vient la faute que de l'empeschement qu'est par les chemins ; qu'est cause que ma dite Dame a tant tardé à partir : mais asture vous assurè-je bien qu'elle partira bien tost pour éviter la grande despensé quelle est contraincte de faire à cause du train quelle a tout dressé; car elle a un coche, garny de quatre jeunes beaux chevaux, qui ont cousté 208 escus tout nus : il y a le traquenart que je mène de Toury, le grand cheval galeus duquel nous faisons si grand feste; vous asseurant, Mons., quelle est tousjours sur ce chant — ou sur la ménagerie par elle prétendue que vous faites par delà avec si grans serments, que c'est pitié! jurant et attestant que si vous avés rien pris du sien et quelle ne trouve sa maison garnie de tout ce qu'il faut, que dans deux jours après, elle se retirera à sa maison, avec protestation de retirer tout le sien : — et m'asseurant qu'avec ce petit sommaire vous y comprendrez le reste, je crois et m'asseure que vous estes si bien advisé que vous y mettrez tel ordre quelle ne pourra que recevoir contentement en tout. — Et laissant ce propos pour revenir au train, outre la despense dessus spécifiée, il y a un secretaire, un tailleur, un cocher, un garson, un brodeur, un *brousse* et quatre ou cinq femmes ou filles. Je vous laisse penser s'il y a de la dépence, veu que tout est enchéry en ceste ville d'un tiers, à cause de la guerre ou de la gelée. — Je vous ay déjà mandé comme les placets avoient esté respondus, et que j'avois esté à Mouchy où je ne trouvois personne, car Madame de Mouchy estoit allée delà Rouan douze lieues, pour faire panser la petite sœur de Mademoiselle de Saint-Amans; et ladite damoiselle estoit chez une sienne parente, qu'a esté cause

que je n'ay veu ny l'une ny l'autre. Madame a esté malade deux ou trois jours, mais elle se porte mieux asteure, graces à Dieu, et est résolue d'aller voir Madame la Connestable à Escouan, où veut demeurer deux ou trois jours, et après prendra congé de la Reine mère, pour après prendre chemin. Elle a fait marché de faire porter ses coffres jusques à Limoges, de quoy on paye quatrevingtcinq livres ts. Je prie à Dieu que ce soit bientost, à celle fin que je me puisse voir près de vous, Monsieur, tant pour vous conter toute l'histoire du voyage que pour vous servir en tous vos commandemens, ce que je désire faire toute ma vie d'aussy bon cœur qu'en vous baisant tres humblement les mains, je salue vos bonnes graces et prie Dieu vous donner, Mons., en tres heureuse santé, bonne et longue prospérité sa grace, et à moy la vostre, que je salue encores très humblement. — A Paris, ce 23e may 1576, par votre tres humble et affectionné serviteur.

J. Du Mas.

Fr. 6916, p. 268, (N° 132.)

---

41. — M. DE NOAILLES A M. L'ABBÉ DE L'ISLE, GILLES DE NOAILLES, SON ONCLE.

Motifs de son retard à l'aller joindre en Italie. — Touchant les affaires de M. l'abbé de l'Isle. — Mauvais vouloir de ses fermiers de Saint-Amand. — L'un d'eux, méchant homme, accusé d'homicide. — Ses bois et garennes de Coly. — Le fort Saint-Chamand démantelé comme trop coûteux à entretenir.

De Larche, ce 13e juillet 1576.

Monsieur, la présente sera pour vous supplier bien humblement de m'excuser si j'ay tant tardé à vous escrire de mes nouvelles, vous asseurant que ce qui m'en a gardé est l'espérance que j'avois de jour à aultre de m'en aller en Italie et de là, en hors, vous aller trouver : mais la paix a demeuré si longuement à se conclure, et puis l'arrivée de madame de Noailles en ce pays m'a retenu de l'aultre costé jusqu'à présent, que je fais estat de partir dans peu de jours, me réjouissant bien fort de ce que j'ay entendu, que vous pourrés estre de retour en Italie de vostre légation dans ce temps là. Je prie Dieu, Monsieur, que ce soit en aussi bonne santé

que je le désire, et me face la grâce de vous pouvoir faire connoistre par effet la volonté que j'ay de vous faire toute ma vie service et vous obéir en tout ce qui vous plaira me commander et d'aussy grande et semblable affection que je présente mes très humbles recommandations à vos bonnes grâces, priant Dieu qui vous donne, Monsieur, en parfaite santé, très bonne et longue vie. De Larche, ce 13e juillet 1576.

P. S. Monsieur, je ne vous feray pas long discours de vos affaires, d'aultant qu'ils ne se sont portés si heureusement que j'eusse bien désiré, mais il faut imputer le tort à l'injure du temps : je m'asseure aussy que M. de Conros vous advertit assés souvent comme tout va : vous avés les fermiers de Saint-Amand de ses deux années précédentes qui ne faisoient pas grand semblant de vous vouloir payer; mais j'ay faict prendre le principal, qui est accusé aussy d'avoir tué un homme, et j'espère que avant qu'il eschappe d'entre mes mains, il vous satisfera de tout ce qui doit, et si à mon opinion sera pendu, à tout le moins il ne tiendra pas à moy, car c'est un fort meschant homme.—J'ay mis un recepveur à Coly pour se prandre garde que l'on ne despeuple vos bois et garennes, que l'on vous a ruiné beaucoup, à ce que j'ay peu entendre : j'allé moy mesme sur les lieux pour faire affermer vos dismes et le tout en bled, je n'ay point voulu permettre que ce fust en argent, me doutant bien que si Dieu vous fait la grâce d'estre de retour cet hiver prochain en ce pays, vous aurés à faire de vivres : et ce recepveur que je y ay mis pour garder la maison et les bois, et aura soin de les lever et de les bien conserver. Le capitaine huguenaut qui estoit dans Saint-Chamant ne l'a abandonné que depuis quinze jours en ça, vous asseurant qu'il y a bien fait du remue-mesnage et en toute vostre terre. J'ay donné charge de démanteler le fort pour éviter l'inconvénient qui en pourroit advenir une aultre fois, et par ce aussy que tout le monde me l'a conseillé, ce vous seroit une grande despence de garder deux maisons à vos dépens l'une près de l'autre. Vostre très humble et obeissant nepveu.

Signé : NOAILLES.

Fr. 6916, f° 10. (N° 2.)

42. — M. DE L'ESTANG A M. DE NOAILLES.

Le roi, de Tours se rend à Poitiers, à Cognac. — M. du Maine à Pons. — Allarmes causées par la vermine des huguenots. — La capitaine Belette. — M. Massiot.

Limoges, 8 juillet 1577.

Monsieur, je vous mercie bien humblement de la bonne souvenance que vous avez de nous : Vous avés sceu comment on nous traita à Brive ; mais j'espere que bientost recognoistront leur Dieu et que tous seront remis en nos maisons. Le Roy est à Tours, s'en va à Poitiers et à Cognac. Mons. le duc du Mayne s'en va assieger Pons. Je suis bien marri de l'inconveniant advenu à Mons. Larchier de la Porte. Ces alarmes ne cesseront jamais tant que vous aurez de la vermine auprès de vous qui donnent ces advertissements : mais j'espere quelle se bougera bien tost. Nous avons advisé que le capitaine Belette ne devoit aller en Cour et que M. Massiot, qui partira cejourdhuy ou demain en poste, fera asseurement l'affaire. Vous suppliant m'honorer de vos commandemens auxquels j'obéiray toute ma vie et d'aussy bien bon cœur que je prie le Créateur, Mons., après avoir salué vos bonnes graces de mes tres humbles recommandations vous donner ce que désirés. De Limoges, ce 16e juin 1577.

Vostre obéissant serviteur,

ESTIENNE DE L'ESTANG.

Fr. 6916, p. 272. (N° 135.)

NOTA. La lettre qui suit est du principal du collége de Navarre, où le jeune frère d'Henri, Charles de Noailles, achevoit ses études, en 1577. — Nous avons publié dans les *Manuscrits du Louvre*, p. 109, une lettre du précepteur d'un des fils de Henri de Noailles, datée de 1598. Ces témoignages prouvent une fois de plus contre les reproches d'ignorance adressés

par les écrivains de l'école libérale aux gentilshommes du XVIe siècle, combien la noblesse attachoit de prix à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse. — L'abbé de Bellozane, qui surveilloit non-seulement les études, mais le caractère, le moral de ses élèves, fait ici quelques remarques sur les tendances du jeune de Noailles, et parle, sans le nommer, du jeune prince, son maître, dont il dirige également l'éducation. Nous supposons qu'il s'agit ici du jeune prince de Conty, avec lequel nous retrouverons plus tard Henri de Noailles en correspondance.

---

43. — TOUCHARD, ABBÉ DE BELLOSANE A MADAME DE NOAILLES (JEANNE DE GONTAULT).

Détails curieux sur les études et la manière d'être de son jeune fils, Charles de Noailles.

Du Collége de Navarre, le 8 juillet 1577.

Madame, j'ai grand regret de vous voir travailler de ce dont je me soucye le moins, car je pense vous auoir toujours escrit que pendant que je seray auprès de votre fils il n'aura besoin de chose du monde, non plus que si vous estiés en ceste ville, quand nous avons eu cet honneur de vous y voir. Vous n'avés eu que trop de soin de m'envoyer argent pour luy, qui me fera tousiours croire que ce ne sera que l'incomodité des chemins qui vous retardera de ce faire : et pour vous en parler librement, je suis honteux, madame, que pour si peu de chose vous me faciés excuse, et vous suplie très-humblement croire que ce me seroit plaisir que vous eussiés ceste confiance que rien ne m'est plus cher que votre service, et mèst plus d'heur et contantement de scavoir de votre bonne santé que tout l'argent que pourriés envoyer. Je ne feray faute de payer pour Burson ce qui m'a dit luy faire besoin de reste, qui sont environ quelques deux cens dix livres.—Je fis un voyage de quinze jours à Bellozane, ayant laissé M^r Le Roy en ma place : au retour

je trouvay Lachesne vendue, dont je fus fort marry : après, Gaze envoya céans pour vous faire signifier vne requeste. Je fis responce à l'huissier de la court que votre fils estoit nourry auprès de Charles, Mr pour estudier, et non point pour solliciter vos affaires; aussy que luy ny moy n'avions aucun moyen de vous faire tenir lettres, car je prévoyois bien où tendoit ce malicieux trait de chicanerie, pour vous oster le moyen de le faire emprisonner, ce que toutes fois nous n'eussions pas laissé de faire; mais il n'a esté possible pour argent de retirer l'obligation du notaire, sans ouyr les partages, cependant il se fust prévalu de sadite requeste et ce n'eust esté jamais faict. — Sa conscience luy dit bien tout le contraire de ce qui met en avant, mais il tasche avoir quelque diminution de la somme; ce ne sont pas les moyens de parvenir : s'il eust esté emprisonné vous eussiés eu des amis en la court de parlement; et plustost monseigneur le cardinal eut prié Mr le président et les autres que d'y oublier rien, comme quand il en sera besoin. Quant à la tonsure, madame, c'estoit chose où il ny auoit point de difficulté; dès la première fois que j'envoyay voir quand Mr l'evesque de Lusson auroit le loisir, il sy offrit, et ce fust fait aussitost; sinon qu'il a fallu escrits et lettres des secrétaires qui estoient longs, ce que je laissai faire à M. Pécou, qui vous escrit, comme je crois, amplement de toutes vos affaires.

Et pour revenir à ce que vous désirés le plus d'entendre, l'estat de la santé, des mœurs et estudes de votre fils, ma conscience et le service fidelle que je vous dois en son instruction, ne me peuvent permettre de le flatter, ny de le laisser faire tout ce que la jeunesse voudroit, pour ne le vous rendre, s'il plaît à Dieu, ny vicieux ny malade, recevant pareil traitement que Monseigneur mon maistre. Toutefois je me doubte qu'il n'a garde de vous en rendre le tesmoignage que il doit, parceque petites opinions de grandeur qui naissent en l'esprit des jeunes gens sans expérience leur font croire qu'ils ne seront jamais heureux s'ils n'ont un train à part, et force argent, pour voir le monde, sans autre conduite que leur volonté. Il n'y aura jamais que ceste persuasion de grandeur qui le perdra, si vous ne luy donnés quelque habile homme quand vous le retirerés. Si mondit sieur mon maistre, qui est prince, en avoit autant en l'es-

prit, je ne serois pas deux heures auprès de luy. Je ne parle que pour l'advertir, car je remédie bien à tout cela, Dieu merci, et le supplie vous donner, madame, en parfaite santé très-heureuse et longue vie et à moi l'honneur de vous faire très-agréable service. Du collége de Navarre, ce 8e juillet 1577.

Vostre très-humble serviteur.

TOUCHARD.

Madame, je vous supplie, la première lettre que vous escrirés, mandés que vous ne voulés point que vostre fils sorte sans congé, car il aime tant la paulme! Il s'eschauffera, puis j'en seray en peine.

Fr. 6916, f° 12. (N° 4.)

---

44. — YSABELLE DE GONTAUT, BARONNE D'ASTARAC ET DE FONTRAILLES, A M. FRANÇOIS DE NOAILLES, ÉVÊQUE D'ACQS.

Isabelle de Gontault étoit de la branche des Gontaut de Cabrères, et sœur de madame de Noailles. — Elle avoit épousé Michel d'Astarac, baron de Fontrailles, le 15 septembre 1570. — Détails de famille.

Monsieur, je ressus beaucoup deze et contantement d'entandre de vos nouvelles et mesmemant de la part de Monsieur de la Marque, par lequel je tiens moyen d'an savoyr plus anplemant. Je louhe Dieu du bon estat auquel yl luy a pleu vous tenyr et tout se quy vous apartient : Monsieur et Madame l'amirale sont en bonne santé, grasses à Dieu, et tous Messieurs leurs enfans : yl est vray que Mademoyselle de Chatillon a esté malade et le petit Monsieur Charles; mais à prézant il sont bien guéris. Je fus malade à Paris d'une fievre de laquelle je fus prontemant secourue, de sorte que mayntenant je suis en bonne santé avec tele affaiction, Monsieur, que je fus jamés de vous fere très humble servysse, vous asurant que l'onneur et bonne chère que je resoys journelemant de Madame ma mestresse m'an hocmante de tant plus la volounté, considerant que par votre moyen je jouys d'ung bien lequel je préfere à tout autre, car à la verité le profit que je puys fere aupres dune tele

dame faict qu'il me samble qu'il n'y a pas troys jours que j'y suys; au demeurant, Monsieur, ma dite dame vous escript bien au long des nouvelles de deçà qui me gardera de vous an fere long discours joynt ausi quelle an est ung peu mieus ynformée, et a cete ocazion, feré fin par mes tres humbles recommandations, que je salue vos bonnes graces, priant Dieu, Monsieur, pour votre santé et parfaict contanteman. De Chatillon.

Votre tres humble et hobeyssante seur à vous fere servisse.

YSABEL DE GONTAULT.

A Monsieur, Monsieur d'Acqs.

Fr. 6914, f° 131.

---

45. — MADAME DE SALAIGNAC A M. DE NOAILLES (HENRY) SON COUSIN.

Elle le prie de recommander à son ami, M. de Pompadour, les pauvres gens de ses terres.

Du 14 juillet 1577.

Mons. mon cousin, tout présentement je viens d'entendre que MM. de Bussy et de Pompadour sont à Terrasson qui vont à Coly. Je vous supplie s'il est ainsin vouloir employer vostre faveur pour empescher que nostre pauvre terre ne soit molestée, et mesmement le pauvre Nadaillac qui est sur le passage; les bonnes gens ont édifié un fort, comme ont fait ainsy à Boureze par le commandement de M. de Salaignac, non pour faire déplaisir à aucun, mais pour y retirer les bestiaux et autres meubles de la main des voleurs. Je scay combien M. de Pompadour vous est amy et nous vous asseurons que vous êtes le nostre, et puisque vous le pouvés je vous suplie le plus humblement qu'il m'est possible empescher que nos sujets ne soient foulés, car je vous asseure que ce qui despendra de nous et des nostres aurés toujours service. M. de Salaignac se recommande bien humblement à vostre bonne grace, m'a commandé vous escrire, d'autant que telles heures il ne se peut

signer qu'à grand peine. Mons. mon Cousin, après vous avoir présenté mes plus humbles recommandations, prieray Dieu qu'il vous donne, en bonne santé, longue vie, — de Salaignac, ce dimanche matin, 14e juillet 1577, Vostre plus humble cousine à vous faire service.

Signé : DE SALAIGNAC.

Fr. 6916, f° 271. (N° 134.)

---

46. — CHARLES DE NOAILLES A MADAME SA MÈRE.

Il lui demande pardon s'il lui a donné sujet de mécontentement; ses fautes ne sont pas si grandes qu'on les a faites. Les lettres de Massiot et e l'abbé de Bellozane confirmeront le regret que tous ses compagnons eurent quand il prit congé d'eux, etc. L'âge l'ayant rendu plus discret, elle doit attendre de lui tous les devoirs d'un bon fils; M. d'Acqs l'a excusé de ses légèretés et lui a donné permission d'aller voir madame de Sedières à Larche; de là il ira trouver son frère à Peignières. Il a vu à Celles (en Berry) M. et madame de Toury, qui ont une gentille fille, qui sera belle et agréable.

De Larche, 16 mai 1578.

Madame estant arrivé en ce lieu deux jours après moy, Monsieur du Fraise, j'ay eu ce bien de scavoir de vos nouvelles, ce qui m'a diminué le déplaisir que je avois de n'avoir eu tant d'heur que de vous trouver icy à mon arrivée, à laquelle je désirois infinement vous suplier, Madame, excuser et me faire pardon des faultes passées, desquelles j'ay eu, apres estre faictes, tant de regrets que vous en pouvez avoir receu de mescontantement, pour la trop parfaicte amitié, laquelle sans mérite, vous m'avez toujours porté, de laquelle aussi certeinement je me suis tant assuré jusques icy que je me persuade le pardon desja accordé : duquel je vous faicts encores très-humbles prières : et vous assure, Madame, les faultes n'avoir esté si grandes que peut estre l'on les vous a faictes acroire; et les lettres dernières que le sieur Massiot vous a escriptes vous en serviront de témoignage, comme aussi je panse que celles de Monsieur de Bellozane vous le confirmeront, et le regre que Charles Monsieur, luy, et tous mes compaignons eurent au

congé que je prins d'eux : ce que pourra vous faire cognoistre que, graces à Dieu, je n'ay offancé personne et ay esté moy seul offancé de vous avoir donné, et à tous les miens, occasion de mescontement; ne vous aiant randu l'obéissance et le service que je vous doibs : à quoy je vous proumets de satisfaire parci après et de faire mon debvoir mieux que je n'ay faict les années passés ; ce que n'a jamais esté causé par mauvaise volunté que j'eusse, mais par le peu de discrétion que mon eage m'avoit aporté; de laquelle ayant cogneu quelque augmentation, je vous suplie très-humblement encores derechef vouloir vous assurer de la promesse que je vous faits de vous rendre plus, s'il ce pouvoit de debvoir, que le fils en doict à sa mère : et cognoissant votre bon naturel plus anclin à pardonner qu'à accuser, je finiray mes priayres par vous dire comme seulement depuis deux jours je suis arrivé en ce lieu, ayant eu ce bien d'y trouver Monsieur d'Acqs, duquel j'ay desja receu plus de bien et d'honneur que je ne mérite; et j'ay toutes les occasions du monde de me louer d'icelny, auquel il a pleu m'excuser des faultes passés, cognoissant que je desirois satisfaire aux offances, par tres humbles services lesquels je luy ay voués et les y rendray de très bonne volunté pour l'envie que j'ay de meriter l'honneur qu'il me faict et le témoignage d'amitié duquel il m'a honoré : — et parce que Madame du Fraise m'a dict que désiriés de me veoir près de vous, je changeray ce subjet pour vous remercier très humblement de la souvenance qu'il vous plaist avoir de moy, et vous supplie croire que je désire infiniment avoir ce bien et honneur de vous veoir, pour l'espérance que j'ay de vous faire quelques bons services qui puissent mériter la continuation de vos bonnes graces. J'avois espérance que Monsieur d'Acqs trouveroyt bon que je alasse vous trouver, Monsieur du Frayse luy en ayant parlé de votre part : mais il ne l'a pas faict, ce que j'eusse desiré; toutefois j'ay conformé ma volunté à la sienne, m'assurant que vous l'avés eu et arés tousjours agréable, il ma donné congé d'aller voir ma sœur de Sédiere avesque son mari, qui est céans depuis le jour que je arrivay, et de là il trouve bon (comme il l'a dit au sieur du Fraise) que je aille trouver mon frère à Peignères et que je revienne icy avec mon dit frère et que j'y attendisse votre venue.

Je pense, Madame, que vous ne me serés point mauvais gré si je ne vous vais trouver, car depuis que Monsieur d'Acqs ne le trouve bon, je n'oseroys ni ne voudrois l'entreprendre, sachant bien votre volunté est toujours semblable à la sienne, et que vous seriés marrie que je eusse entrepris quelque chose qu'il eust eu désagréable : et par se me remestant à Monsieur du Fraise, qui vous escripra la responce que mon dict sieur d'Acqs lui a faicte, je finirey celle-cy après vous avoir baisé les mains et prié Dieu vous donner, Madame, en parfaicte sancté tres heureuse et longue vie. De l'Arche, ce 16 may 1578.

Vostre très-humble et obéissant fils et serviteur perpétuel.

CHARLES DE NOAILLES.

Madame, je vous diray, comme venant en ce lieu, j'ay passé à Celle, là où j'ay veu mon frère et ma sœur de Touri, qui ont une belle et gentille fille qui sera fort belle et agréable. Ma sœur vous escrivit à la haste, mais elle et son mari vous envoieront bien tost un gentilhomme exprès pour vous parler d'un faict lequel je pance qu'elle vous ayt proposé dans sa lettre; toutes foys pour le peu de loisir qu'elle avoit de vous le faire entendre au long, elle ce remist au raport que je vous en feray.

A madame de Noailles, l'une des dames de la Royne mère du Roy.

Fr. 6909—2232², f° 476.

---

47. — H. DE NOAILLES A M. L'ABBÉ DE L'ISLE, SON ONCLE.

Il a dû recevoir ses dernières lettres qui lui annonçoient son mariage, touchant leur procès avec MM. de Saint-Chamans et du Luc, et celui de sa femme contre sa sœur, mademoiselle d'Aussun. — Les dépenses qu'il a faites pour son mariage l'ont mis à sec. — Nouvelles de la cour. — Impatience qu'il a de le recevoir dans son nouveau ménage, etc.

De l'Arche, 15 août 1578.

Monsieur, je vous escrivis estant à Thoulouze, au commencement du mois passé dernier, par un marchand de ladite ville qui qui s'en alloit à Lyon. Or avois-je opinion qu'il vous deust dès lors trouver arrivé audit Lyon, ou plus avant en France, veu ce

que nous avoit mandé le secretaire Massiot, maintenant conseiller; qui fut cause que deux jours après je vous fis un duplicata par la voie de la court, craignant aussy qu'il survint quelqu'inconvénient audit marchand, empeschant la réception de ma lettre : et parce que je veux espérer, Monsr, que l'une ou l'autre vous aura esté rendue, où vous avez pu voir le succès de mon mariage, auquel je pense n'avoir eu occasion d'y regretter autre chose que de ce que je n'y ay esté honoré et assisté de vostre présence, je ne vous useray de redite à ceste heure, et vous diray comme je suis venu en ces quartiers depuis trois sepmaines avecques mon frère, afin d'acommoder et mettre ordre à nostre mesnage pour recepvoir ma femme; madame de Noailles ne le pouvant faire à cause que bientost après mes nopces, elle fust contrainte de s'en retourner à Bordeaux, pour les procès que nous y avons contre les s^{rs} du Luc et de Saint-Chamans, desquels lad^{e} dame attend bonne issue par lettre que je viens de recepvoir présentement d'elle, datée du 7e de ce mois. — Monsr d'Acqs la suivit bientost après audit Bordeaux, où depuis estre arrivé il a obtenu arrest contre ledit du Luc, de la somme que ledit marchand luy avoit prestée de douze mille livres, par lequel il a esté condamné aux dépens, dommages et intérests: de sorte que, à ce que j'entends, le tout ensemble montera quinze ou seize mille. Voila comment, Monsr, il s'est esbattu à ses despens, et je crois qu'il n'est pas à ceste heure à s'en repentir et d'avoir refuzé raison, tant dudit seigneur d'Acqs que de madame de Noailles. Le père et les enfants faisoient fort les braves, mais j'ay opinion que à la par fin il recognoistront la différence qu'il y a d'eux à nous. Cependant ce ne sera pas sans se fascher de la despense qu'ils ont faite et font encores pour plaider; et mesme à présent que Lyon n'a plus de mise en leur endroit, vivants tretous aux despens du père : ils ont présenté la moytié de la place de Maussac, à ce que m'a mandé madame de Noailles; mais mons^{r} d'Acqs n'y a pas voulu entendre, selon mon advis, il seroit meilleur de s'asseurer d'une partie que de se mettre en hazard de n'avoir rien du tout. Je l'ay escrit auxdits sieur et dame; ils sont sur les lieux pour juger et prendre le plus expédient, et je m'asseure qu'ils le sauront bien faire.

Je reviendrai, monsieur, à ma femme, laquelle j'ai laissée à Thoulouze en la compagnie de mesdemoiselles de Panessac et de Salèles, sa mère et grand'mère, qui la conduiront en ce pays, mais qu'elle aye pourveu à des affaires qui l'ont retenue là, et entre autres le procès qu'elle a contre sa sœur, mademoiselle d'Aussun (1), qui nous est de grande importance. Toutefois nostre droit est si bon et clair qui ne nous peut mal baster, pourveu que nous ne le mesprisions. Monsr d'Aussun se mist, il y a sept ou huit mois, peu après la mort de feu mons^r de Panessac, dans la terre de Seiches qui est la plus belle que ma femme aie, étant de la valeur de quatre mille livres de revenu par an; mais ledit d'Aussun a esté condamné par arrest de la court de parlement de Thoulouze, et avant du sénechal, d'en sortir et restituer tous les grains, meubles, vins et autres ustanciles qu'il a trouvés ou prins, durant la jouissance de ladite place, qui se montera de cinq à six mille francs : et nous de luy bailler 2000 liv. chaque an, comptant, depuis le jour du décès dudit s^r de Panessac, jusqu'à ce que le principal de la matière soit vuydée, qui est la chose bien esloingnée de ce qu'ils s'attendoient. La court a eu esgard seulement à 25,000 liv. (qui ne sont encore baillés) que le père constitua de dot à sa seconde fille en la mariant avecques ledit s^r d'Aussun, luy réservant toutefois le supplément de légitime, et non à luy ordonner la 3e ou 4e partie des biens, comme ils espéroient; néantmoins que leur conseil et le nostre sont d'un commun accord à résoudre sur une légitime sans plus, estimée la 6e partie des biens paternels.—Monsr, je vous discours particulièrement de nos petites affaires, espérant que ne vous seront désagréables : — et mesme une nouvelle que je ne vous celeray davantage, toutefois je ne la vous baille encores du tout certaine, c'est que ma femme est grosse, selon l'opinion de celles qui s'y entendent; et à ce qu'il m'a esté mandé elle a desjà laissé le busq. — Mon frère partira à la fin de ce mois pour l'aller chercher. Je crois que mesdemoiselles de Saleles et de Panessac

(1) Cette demoiselle d'Aussun étoit fille de M. de Panessac et sœur de madame de Noailles. M. d'Aussun s'étoit emparé de la terre de Seiches, sans doute après la mort de M. de Panessac, laquelle terre faisoit partie de la dot ou du lot de madame Henri de Noailles.

font estat bientost, après avoir mené ma dite femme en son mesnage, de se retirer aux Biards, à cinq lieues d'icy, qui est maison que ladite demoiselle de Saleles, a à elle, tant qu'elle vivra, et après vient à sa fille, mademoiselle de anessac, et puis à ma femme, avecques le reste des biens maternels, qui est une baronnie près le Léris, qui se nomme le Léron, outre ce douaire que tient la demoiselle de Panassac.

Je délibéré ne faire nulle assemblée à la venue de ma femme, puisque vous et mons[r] d'Acqs ne vous pouvez y trouver; aussy ai-je beaucoup dépensé à mes nopces et tant, que cela m'a mis fort bas! et puis force affaires que j'ay sur les bras ceste année qui m'achèveront de ruiner. Mes dites noces se sont faites en une ville et parmi une nation de gens que je ne pouvois, pour mon honneur, moins faire que ce que j'ay faict. J'attends madame de Noailles bientost icy, puisque nous sommes en vacations. Quant à mons[r] d'Acqs, il s'en va en son evesché, si le voyage de la Royne-mère du roy, en Guyenne, pour admener la royne de Navarre près le roy son mary ne l'en empesche pour quelque temps. — Je crois que Massiot vous tient adverty des nouvelles de court où il y a eu force de meurtres, et entre les plus favoris, qui me gardera de vous despartir de celles que je puis sçavoir; et craignant de vous importuner de ma trop longue lettre, je remettray le surplus à la première commodité qui s'offrira, ne vous voulant dire autre chose pour la fin de ceste cy que l'extresme envie que j'ay, Monsieur, d'avoir cet heur de vous revoir, et mesme en nostre nouveau mesnage. Je prie Dieu qui m'en face la grace aussitost et en tel estat que je le désire et me continue en vos bonnes graces, lesquelles je salue de mes très-humbles recommandations, faisant requeste à Nostre-Seigneur vous donner très-longue et heureuse vie. De l'Arche, ce 15[e] d'aoust, jour de Nostre-Dame, 1578.

Votre très-humble et bien obéissant nepveu,

NOAILLES.

Mons[r], si j'ay du temps assez, après que mes mère et femme seront arrivées en ces quartiers, pour vous aller trouver à Lyon, c'est chose que je feray fort, fort, fort volontiers, si grands affaires ne m'en empeschent. Sans mon mariage, je fusse il y a desja long-

temps près de vous. Je ne vous ay point envoyé d'homme, comme m'aviez mandé pour avoir soin de vos chevaux, parce que je n'en avois point d'assez digne pour avoir la charge d'une escurie, ou qui l'eussent méprisé ou qui ne l'eussent pas sceu faire. Sur quoy je jugé à penser, comme je fais encores, qu'il vous estoit plus aisé d'en trouver là, que à moy icy; et puis que s'il vous plaist, Monsr, m'amener un cavalcadour, comme un *caval de maneghio*, que il ne vous en faudroit point d'autre, pour prendre garde à faire panser vos dits chevaux. Je crains que vous n'ayés receu une longue lettre que je vous escripvois estant à Pegnières, il y a environ deux mois ou trois, par la voie de Lyon, à cause que vous ne m'en avés fait nulle mention.

Fr. 6916, p. 14. (N° 5.)

---

48. — H. DE NOAILLES, A M. L'ABBÉ DE L'ISLE.

Il lui envoye les lettres de madame de Noailles, dont il lui recommande le retour. — Il y verra l'affaire avec M. de Turenne. — Le procès d'Ausun et MM. de la Boissière et Saint-Bonnet. — Affaires diverses et de famille.

18 mai 1579.

Monsieur, hier au soir fort tard, mon muletier arriva céans avecque le paquet de madame de Noailles, où j'ai trouvé trois lettres des siennes, lesquelles j'ay bien voulu vous envoyer incontinant, et sans différer davantage avecque tout le reste qui estoit dudit paquet. Je cuide qu'elle ne s'attendoit pas que je vous fisse voir les siennes, selon que vous pourrez juger ainsi. Je vous supplie, Monsr, de ne lui en rien faire connoitre et de considérer que les femmes ne se peuvent taire, et qu'il leur est permis de parler. Vous y verrés toutes bonnes nouvelles de ce costé-là, Dieu mercy, et comme sa présence en Gascogne nous pourra rapporter quelque fruict, et principalement en nostre procès contre M. d'Aussun. Vous y apprendrés aussy ce qui s'est passé entre M. de Turenne et elle, sur quoy l'on se peut assez apercevoir qu'il a envie de se réconcilier avec ses voisins et anciens amys. Vous y serez le

très-bien veu et receu, lorsqu'il vous plaira d'y aller, comme fera bien aussi mon frère. Quant à moy, il faudra bien qu'il fasse mainte déclaration et démonstration qu'il désire que je face le semblable et de me faire bonne chère, avant que je parte de la main pour le visiter. Il en a fait trop du dégousté par le passé. — Si vous faites ce voyage et que vous rencontriez à Turenne mons[r] de la Boissière, je vous supplie, mons[r], de l'assurer que je n'ay point pensé à m'employer pour ses ennemis et que tant s'en fault que je voulusse assister de Saint-Bonnet contre luy, que je sceus plus tôt leur accord que leur querelle. Je le connois de plus longue main que l'autre, et l'estime si honneste et mestable gentilhomme que je n'ay moins de volonté de luy faire plaisir et de le servir que audit s[r] de Saint-Bonnet. Au reste, il vous plaira d'envoyer à mesdemoiselles de Saleles et de Panessac la lettre de madame de Noailles du 9, et les copies de celles que la royne a écrites en notre faveur au roy, à mons[r] le garde des sceaux et à mons[r] le premier président, et autres de M. de Lansac audit sieur président sans plus; car il me semble qu'il n'est pas besoin que le reste se voie ny se sache, pour plusieurs raisons. J'ay chargé ce laquais d'en être le porteur avecque celles que nous leur escrivons, et à son retour de là à Larche, s'il vous semble gentil garson et digne de vous servir, vous le pourrez retenir pour laquais, car aussy je l'ay recouvert à cette intention, parceque vous m'aviés mandé que vous désiriés en avoir un autre. Cestuy-cy va bien et est de ceste terre. Si vous le gardés, vous me renvoyrés toutes mes lettres s'il vous plaist par quelque message de la Fage, je n'en ay retenu copie d'aucune, qui me fait vous en supplier bien humblement et que celles qui iront aux Biards ne s'oublient, car je mande à mademoiselle de Saleles de les vous renvoyer par celuy mesme qui les leur apportera. Je vous ay escrit par Peyrebrune et respondu copieusement à vos dernières, qui me gardera de la vous faire plus longue pour ceste heure, vous baisant très-humblement les mains avec prière à Dieu vous donner, mons., en parfaite santé très-bonne et longue vie. — De Peignères, ce lundi 18 may 1579.

Vostre très-humble et plus obéissant nepveu et serviteur,

NOAILLES.

Mons., si le roy venoit à Moulins, comme l'on dit, il ne seroit pas besoin que vous prinssiez la peine de l'aller chercher à Paris, s'il fait ce voyage, je cuide qu'il sera maintenant parti dudit Paris et que vous en pourrez estre bientost adverty. Ma femme vous baise très-humblement les mains.

Fr. 6916, f° 19.

---

49. — M. DE NOAILLES (HENRY) A M. L'ABBÉ DE L'ISLE, SON ONCLE.

Ses conseils à son frère. — Il fera tous ses efforts pour l'aller joindre, mais le procès de Seiches le retient ; d'ailleurs il se trouve bien à sec d'argent ; ses trois levriers lui sont arrivés sains et gaillards ; il va les essayer sur les lièvres du pays, etc.

De Penières, ce 11e juin 1579.

Monsieur, mon frère fust de retour hier au soir céans, qui m'a discouru particulièrement sur ce qui s'est passé en sa visite : sur quoy je ne puis prendre fondement ny grande asseurance pour ceux à qui l'on conseilloit de y aller après luy et de faire le mesme voyage que plustost il ne leur soit aparu quelque chose de mieux. Les Roys et les Princes recherchent les gens d'honneur et de valeur avecques plus d'honnestetés, d'affection et courtoisie que ne fait cestuy qui n'est ny l'un ny l'autre, et s'ils n'en usoient ainsin, je cuide qu'ils n'auroient pas tant de serviteurs qu'ils ont : puisque nostre mercerie est si peu prisée pour ce regard, je m'attens que de vostre cousté vous l'anchérirés comme je feray bien moy du mien. — Le sr de Richome, en me baillant vostre petite lettre et les autres papiers que m'avés renvoyez m'a tenu certains propos de vostre part, tandans toujours à la confirmation de vostre bonne volonté envers moy, dont je vous remercie très-humblement, mais il faut que je vous die, Monsr, que je me trouve tellement empesché là-dessus que je ne sçay bonnement comment je m'y dois résoudre, car si je désire d'aller en un endroit qui est de vous accompagner, je vois que je suis grandement apellé de l'autre,

selon que vous avés peu connoistre par plusieurs lettres de mad[e] de Noailles : et me semble que je y ay une telle quantité d'affaires et qui requièrent extresmement nostre présence que je ne puis justement m'en excuser, et pense que si je différois encore ..... davantage à m'y transporter, il nous en reviendroit du mal et préjudice. Néantmoins, Mons[r], je vous ay voué tant, tant et tant de services que si allant en Court, je suis si heureux que de vous en pouvoir faire, il n'y a affaires ny négoces en ce monde, pour importantes qui soient, que je ne quitte tout, et *com allegressa granda* : mais si ce n'est principalement que pour la poursuitte d'une évocation, je crains que cependant que je solliciterois de ce cousté là, mon procès se juge à Thoulouse qui est sur le bureau ; et non moins, que Mons[r] D'Aussun me sentant loin, se mettré en debvoir de jouir les fruits de Seiches et autres maisons de ma femme, comme desjà il en menace : nonobstant toutes ces considérations, je tascheray de vous obéyr et complaire si vous voulés que je marche avecques vous : mais je ne veux oublier à vous dire aussy que je ne puis faire estat d'un sol du mien de deçà. — Ledit Richomme m'a parlé de quelque converte de mullet qui sera preste, s'il vous plaist de vous en servir, lorsque vous le voudrés : je n'ay rien, Monsieur, qui ne soit à vous entièrement. — Vos trois levriers se rendirent hier icy en mesme temps que mon frère, sains et gaillards, non toutesfois leur gouverneur qui ne put aller si viste, et coucha en chemin : ils me semblent très beaux et rares, n'en ayant jamais veu de pareils ; et vous asseure qu'ils me seront en telle recommandation que j'espère que vous n'aurés regret de m'en avoir commis la garde : — nous allons demain les essayer en lieu où les lièvres vont bien. L'esclave s'en est voulu retourner vers vous, lequel je n'ay pas voulu aussy retenir, m'ayant asseuré ledit Richomme que vous l'aviés ainsin ordonné. Il sera porteur de la présente, laquelle je finiray en vous baisant, tous nous, très humblement les mains, priant Dieu vous donner, Monsieur, en parfaite santé bonne et longue vie. De Penières, ce jeudi au soir, 11[e] juin 1579.

Votre très humble plus obéissant nepveu et serviteur,

Signé : NOAILLES.

P.-S. Monsieur, vous m'advertirés s'il vous plaist du jour ou au plus près que l'homme vostre amy doit partir, affin que je me puisse rendre vers lui en mesme temps, et un jour ou deux avant s'il m'est possible, pour recepvoir ses commandements. Je vous envoye une lettre de ma sœur de Birac, vous y verrés les honestes offres de Mons[r] Descars.

Fr. 6916, f° 22. (N° 6.)

---

50. — H. DE NOAILLES A M. L'ABBÉ DE L'ISLE. (Gilles de N.)

Difficultés avec MM. de Turenne et du Luc, procès en perspective. — Il le remercie de ses bonnes dispositions pour son neveu, le jeune de Sauvebœuf. — Difficultés sur l'affaire de Noailles. — État inquiet du pays toujours sous la menace d'une guerre civile. — Mort de M. de Caumont. — Grande fortune qui attend le gendre de M. de Biron.

De Lantour, 23 juillet 1579.

Mons., depuis ma lettre escrite, le laquais de ma sœur de Birac est arrivé céans avecques ses lettres et celles qu'il vous a pleu m'escrire par luy, où j'ay trouvé dedans la copie accusée : et quant à l'avis qui vous y est donné, je ne prévois aucun expédient pour remédier à cela. Si le roy de Navarre y est résolu, il me semble que si l'on offre argent, il ne se doit point refuser, car cela nous pourroit apporter du préjudice. Je me doute que ce soit M. de Turenne ou ceux du Luc qui ont fait cette mesnée, afin de le recouvrer pour eux, car il y a longtemps que nous en estions menassés comme vous savés : par avanture, n'y gagneront-ils pas tout ce qu'ils pensent, et au lieu d'une terre ils auront acheté un beau et grand procès. Aussitôt que nous serons à Thoulouze, je ferai que madame de Noailles dépeschera vers mons. de Grateins et madame de Fonteralliles pour sçavoir au vray ce qui s'en est passé, afin que si les choses aussi ne sont fort avancées, de rompre ce couplà : nous y ferons de nostre costé tout ce qui nous sera possible, selon que vous pouvés penser, et je vous supplie, Monsieur, n'y oublier rien du vostre, si les occasions s'en présentent. J'eusse

bien désiré scavoir l'autheur de la lettre, pour juger si c'estoit point une fausse alarme, veu que nous en avons heu desjà plusieurs; puisque vous faites estat de ne partir si promptement, que vous estes d'avis que mon neveu de Sauvebœuf vienne à Thoulouze avecques moy, je l'en admeine, en délibération de le faire passer chez sa mère lorsque je le renvoieray, qui sera incontinant après estre arrivé là, car elle me prie fort par ses dernières lettres que je luy donne congé pour l'aller trouver. — Je luy escrits, Monsieur, le bien que voulez faire à mon dit nepveu de l'an admener avecques vous, dont je m'attends qu'elle sera très-ayse, et le tiendra à grande obligation. — Je suis bien marri qu'il se trouve tant de difficultés sur l'affaire de Noailles, pour la crainte que j'ay que la longueur en quoy il se remet d'heure à aultre, nous face perdre ceste occasion : car si mons. de Lignerac venoit à mourir, il seroit plus mal aysé de contracter seurement avecques ses enfants, qu'il n'est à présent avecques luy; encores qu'il y ait prou affaire ainsin mesme. Je ne doubte, Monsieur, que si vous ne parachevés ceste affaire plustot que de partir, qu'il n'y sera de longtemps mis fin. Je crois que Dury en rapportera de Bordeaux toute résolution.

L'on présume fort la guerre. Les huguenots sont fort souvent en campagne pour surprendre les forts et attaquer les catholiques. Il a esté massacré dans Beaulieu un frère bastard du s^r Destresses, nommé M. de Pleinjour, et sans occasion, comme m'a dit M. de Saignes, qui ne fait que de partir présentement d'icy. L'assemblée de Montau .. n'est encore despartie, qui nous fait prendre un autre chemin et séparés suivant vostre conseil; vous ferez bien, mons., d'avoir l'œil à vous. Je renvoieray l'archier de la poste le plus tost qu'il me sera possible. Je ne puis demeurer seul au temps où nous sommes, et au pays où je vais qui est tout ce que je vous diray de plus que de ce qui est contenu en mon autre lettre et que vous scaurez par la créance de Betz, vous baisant sur ce très-humblement les mains avec prière à Dieu vous donner, mons., en parfaite santé très-longue et heureuse vie. De Lentour, ce 24e juillet 1579.

Vostre très-humble et plus obéissant neveu et serviteur,

NOAILLES.

Mons. le maréchal de Biron est à la veille d'avoir un gendre fort

riche puisque Mons. de Caumont est mort, car il n'y a qu'une fille : si elle vient à mourir, tout ce bien vient à mons. de la Force. Ma sœur de Birac vous pensoit parti, côme vous pouvez voir par la lettre quelle m'a escrit que je vous envoie, Monsieur, au contenu de laquelle j'ay satisfait pour le peu de temps que j'en ay heu le plus qu'il m'a esté possible, et ai remis le reste à Belz, comme l'exécution de l'affaire du Puy d'Argentat. — Ce papier est si mauvais que je crains que vous ne pourrés pas bien lire la présente : c'est du meilleur qui soit à Lentour!

Fr. 6916, f° 24, p. 25. (N° 7).

---

51. — M. CHARLES DE NOAILLES A M. DE L'ISLE, SON ONCLE.

Récit de son voyage d'Italie, dit qu'il est arrivé à Padoue : — il le prie de l'assister d'argent, et de lui donner les moyens de se faire honneste homme : les études à Padoue et les exercices ont cessé à cause des festes ; il s'en retournera à Venise. Passant à Turin, il alla baiser les mains de M. le prince de Piémont, et reçut beaucoup d'honneur de ce prince, fort amateur des François. Arrivé à Venise, sa visite à M. du Ferrier, qui fut très-aise d'apprendre des nouvelles de M. de l'Isle et de M. d'Acqs, où il parla du procès de M. de Noailles (Henry) contre M. d'Aussun, etc.

Padoue, 20 décembre 1579.

Monsieur, je crois qu'avant partir de Larche pour aller à la cour vous receutes une lettre que je vous escripvis de Lyon en hors; et parce qu'il vous pleut lorsque je prins congé de vous, me faire, commandement de vous faire entendre de mes nouvelles à toutes les commodités qui s'en offriroient, soudain après estre arrivé icy, je n'ay voleu faillir encores de vous escripre pour vous donner advis de mon voiage, auquel, graces à Dieu, je n'ai receu mal ni incommodité aulcune, que de ma bource, qui a esté de telle façon gourmandée par les hosteleries de l'Italie, que déjà je suis contraint, Monsieur, de vous crier à l'aide et vous faire ressouvenir de la promesse qu'il vous pleut me faire à Larche, qui feust

de me faire bien tost secourir de moiens, veu ceux avecques lesquels j'entreprins mon voiage : d'ou je prenderois desja occasion de m'en repantir, n'esteit l'assurance que j'ay qu'il vous ora pleu, Monsieur, avoir souvenance de moy : et encores que je me le preu mette bien, si est ce que pour la crainte que j'ay de tumber en la necessité qui me rand meffiant, importun, pour la préveoir trop proche, il fault que je vous supplie, Monsieur, vouloir tant faire pour moy, que de tenir la main qu'il me soyt envoié des moiens, pour accompaigner le désir que j'ay de me faire honneste homme : àquoi j'emploieré le temps aussi affectionnement et diligement que je vous ay toujours assuré. — Je ne suis arrivé en ceste ville que depuis six ou sept jours, aussi ne puis je encores, Monsieur, vous rien dire de ce que l'on y fait, parce que y arrivant j'ay trouvé que la plus part des exercices estoient cessés jusques après les prochaines festes de Noël; et aux estudes ne sy fesoyt que quelque leson de medecine extraordinaire. Je partiré deux ou trois jours avant la faiste, pour m'en aller à Venize, comme Monsieur du Ferrier me le conseilla lorsque je le vis à Venize, où j'arrivai, plustot qu'en ceste ville, parce que je m'embarquay à Turin sur le Po, pour eviter les mauvais chemins de la Lombardie, — et parce que passant a Turin, je allai baiser les mains a Monsieur le prince de Piemont, entendant que Monsieur le duc de Savoie son père remettoit toute la court à lui, pour estre desja homme fort retiré, je n'oublie à vous dire que je receus beaucoup d'honneur et de faveur de ce prince, lequel est fort amateur des Francoys. — Je vins jusqu'a Venize par eau et receus beaucoup de discourtoisies par les chemins, de la coustume que l'on a de fouiller de lieu en aultre les valises, et d'en prendre péages, comme aussi de ce que partout il me falloit prandre des boulettes de la sancté, pour le soupçon de la peste qui est encores bien fort à Genes, comme l'on dict. Je ne sejourné que deux jours à Venize en esperant de y retourner à ses fêtes; — et l'une des premières choses que je fis, y estant arrivé, feut d'aller veoir Monsieur l'ambassadeur du Ferrier, lequel eut fort grand plaisir d'entendre de vos nouvelles et de celles de Monsieur d'Acqs. Nous ne demeurâmes guères à parler du procès de Monsieur de Noailles, mon frère; et luy feust le premier qui n'attendit que je luy en com-

menaçasse le propos, car en riant il me dit : « Vraiment, j'ay eu grand envie de rire plusieurs fois d'une nouvelle que mon frère, le conseiller de Thoulouse, m'a escripte, qui est que par fortune il se trouve le premier qui oppina au procès de Monsieur de Noailles en faveur de sa partie; et moy cognoissant qu'il n'avoit pas bien entandu le faict, le luy contai et cogneu qu'il ignoroit que son frère feust contretenant, et qu'il se feust partialisé et randu si contraire; et après que, par plusieurs fois, il se feut fait raconter le tout, et enquis du point du procès, ce que je luy discourus au long, il temoigna avoir un extreme... (?) de ce qui estoit advenu; et après diné, m'aiant faict demeurer avesque luy, il leust la lettre de Mons[r] d'Acqs, laquelle il n'avoit encores ouverte, et après me dit n'avoir, depuis dix ans, entendu nouvelles qui luy eust tant despleu, pour l'amitié qu'il portoit a Monsieur d'Acqs et à vous. Je cuide, Monsieur, qu'il vous ara escript par le courrier qui est parti depuis, lequel, par oubli, faillit à prendre mes lettres a l'hostellerie de cette ville, où il passa comme il me l'avoit proumis. — Je n'ay pas failli de rendre vos lettres au sieur Camille de la Croix, lequel, avesques mestre Pierre Vidal, s'est montré fort affectionné en toutes mes affaires. Estant arrivé icy, je m'enquis aussi des sieurs Thomitan et Galvan, comme vous me l'aviez commandé, mais Thomitan est aux champs, quant au sieur Galvan, je l'ay veu fort souvent, et je luy suis infiniment obligé de la peinne qu'il a voleu prandre à me faire trouver logis et an toutes les aultres affaires que j'ay eues; dont il vous plaira, Monsieur, prendre la peinne de l'en remercier, veu qu'il l'a faict pour l'amour de vous. Aussy vous diray je qu'aient veoir le potestat de ceste ville, qui s'appelle el sig. Justiniano, et le capitaine que l'on nomme el seg. Cornero. Je receu plus d'honneur et de faveur que gentilhomme françois qui soit venu icy : mais parce que je sçay, Monsieur, que ça esté pour la memoire que M. d'Acqs et vous avez laissé icy, je vous supplieray aussi, si vous les cognoissés, de les en remercier tous deux. Je ne sache avoir aultre chose à vous escripre que derechef vous supplier, Monsieur, avoir pitié de moy, telle que ma pauvreté le requiert.

Je prie Dieu vous donner, Monsieur, en parfaicte sancté, très

heureuse et longue vie, vous baisant très humblement les mains. De Padoue, ce 20e jour de décembre 1579.

Votre très humble et très obéissant nepveu et serviteur,

C. DE NOAILLES.

Monsieur, le sieur Galvan m'a prié de vous baiser les mains de sa part. Je ne vous dis rien de tout le chemin que j'ay fait pour crainte de vous importuner, seullement je vous diray qu'en lieu du monde, je n'ay mangé de si chères sallades que là.

A Monsieur de Noailles, abbé de l'Isle et de Saint-Amans, conseiller du roy en son conseil privé.

Fr. 6909, fo 483.

---

52. — M. DE COMBORN-CHATEAUNEUF A M. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Il fait les noces de sa sœur et ne peut se rendre à son invitation.

12 juillet 1582.

Monsieur mon cousin (1), a plus mauvaise heure ne pouvois-je estre adverty de vous aller trouver, étant sur le point de faire les nopces de ma sœur dimanche. Je vous ay voué tant de service et d'amitié que je me trouverai demain matin à Larche, qui sera l'endroit où je vous baise bien humblement les mains et prie Dieu, Monsieur mon cousin, qui vous donne en santé, bonne vie et longue, de Chateauneuf ce jeudy 12e de juillet 1582.

Votre humble cousin à vous faire service

COMBORN.

Fr. 6916, p. 280. (No 141.)

(1) Une Catherine de Comborn avoit épousé, vers 1480, un Pierre Buffière, sans doute le frère de l'aieule de Henri de Noailles.

(*A continuer.*)

LE CABINET  HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE.

XVII. — D. BASILE FLEUREAU

ET SES ANTIQUITÉS D'ETAMPES.

Etude biographique et bibliographique.

Nous ne savons que fort peu de chose sur l'auteur des *Antiquités d'Etampes*; le patient et modeste religieux qui a dépouillé toutes les chartes de la ville et des environs pour en réunir les annales, ne nous a rien révélé de ce qui le concernoit personnellement. A défaut de confidences, qui auroient sans doute coûté à sa modestie, on étoit en droit d'attendre de son éditeur qu'il nous fît connoître, au moins dans ses traits principaux, la vie de l'historien dont il s'étoit chargé de publier l'ouvrage manuscrit; il se fût ainsi plus complétement placé dans son rôle, et nous lui en aurions su gré; mais dans la prétentieuse épître dédicatoire qu'il adresse à cette occasion aux magistrats d'Etampes, le P. Montmeslier ne nous apprend rien de plus sur notre historien, que ce qu'il nous en avoit dit lui-même dans la trop courte préface qu'il avoit préparée pour son livre. D'après ce renseignement Fleureau étoit natif d'Etampes, qu'il appelle *sa patrie*,

ville et païs de sa naissance. Sa famille devoit y être établie au moins dès cette époque, car elle s'y est perpétuée, et le nom de Fleureau existe encore aujourd'hui dans cette ville. A quelle époque y est né celui auquel il devra sa notoriété : on peut supposer que ce fut vers 1610 (1). C'est au moins ce que l'on peut inférer du passage suivant où, après avoir dit que le couvent des capucins fut achevé en l'année 1616, il ajoute : « Et aussitôt après, cette église fut dédiée avec un concours indicible de peuple de toutes les conditions que j'ai vu. » Pour avoir conservé souvenir de cet événement, il devoit avoir au moins sept ans alors. Il fit, selon toute apparence, ses études au collége d'Etampes. Cet établissement n'étoit pas encore, à cette époque, dirigé par les Pères de la congrégation de Saint-Paul, dits Barnabites. C'est seulement en 1629, qu'après bien des vicissitudes et des tiraillements, les magistrats municipaux d'Etampes, désespérant de faire prospérer leur collége, se décidèrent à en confier la direction à une communauté ecclésiastique. Leur choix se fixa sur les Barnabites, déjà établis à Montargis : ils y furent déterminés par cette considération que plusieurs Etampais, appartenant à une famille Fouldrier, étoient entrés dans cette congrégation.

Ce n'est pas le lieu de retracer l'histoire, d'ailleurs intéressante, mais encore à faire, du collége barnabite d'Etampes; Fleureau n'y a consacré que quelques pages qui ne sont, à vrai dire, que le récit de la fondation de l'ordre de Saint-Paul, dit des Barnabites; mais les renseignements qu'il nous

(1) Il y a quelques mois, le journal l'*Abeille d'Étampes* annonçoit discrètement que des documents historiques sur Fleureau venoient d'être recueillis par une personne notable de la ville, et émettoit l'espoir que l'heureux possesseur de ces documents voudroit bien en faire profiter ceux qui s'intéressent à l'histoire du pays en les livrant à la publicité. Après avoir attendu avant de publier cette notice, depuis longtemps préparée, nous avons cru devoir renoncer à l'espoir de profiter des documents que l'on sembloit annoncer.

donne seroient très-utilement complétés à l'aide des pièces conservées aux archives de Seine-et-Oise, où l'on trouvera des détails assez piquants (1). Le silence de Fleureau, sur tout ce qui concerne le collége depuis l'arrivée des Barnabites, ne peut s'expliquer que par un sentiment de modestie que nous avons droit de trouver exagéré, puisqu'elle nous prive d'informations précieuses ; il a craint sans doute d'être trop souvent obligé de mettre sa personnalité en évidence, s'il eût entrepris de nous parler du collége auquel son existence paroît avoir été intimement liée dès le début. En effet, Bazile Fleureau, étant arrivé à l'âge de prononcer ses vœux, s'attacha plus étroitement à la congrégation qui venoit de prendre la direction de la maison d'éducation où avoit été élevée son enfance. Devint-il à son tour directeur du collége d'Etampes? rien ne nous l'apprend. Mais il est à peu près certain qu'il demeura toute sa vie attaché à cet établissement, puisqu'il employa les loisirs que lui laissoient ses devoirs professionnels et l'éducation de la jeunesse à réunir les matériaux de son histoire. On ne peut rien inférer contre cette présomption du silence qu'il garde sur tous les événements contemporains; il y a peut-être là, au contraire, une preuve de plus : s'il eût vécu loin d'Etampes, il eût tenu à apprendre tous les faits nouveaux, même jusque dans leurs plus petits détails, et à nous les raconter; n'est-ce pas là l'effet ordinaire de notre curiosité naturelle? Ne sommes-nous pas, au contraire, enclins à attacher peu d'intérêt aux incidents de tous les jours dont nous sommes témoins? Isolés, leur signification, leur importance nous échappe, nous croyons inutile d'ailleurs de constater ce que tout le monde sait. Mais le siége de 1652 étoit un épisode trop considérable

(1) Arch. de S.-et-O., plusieurs cartons. V., entre autres (carton 7), les démêlés des Barnabites avec le lieutenant civil et criminel, Marin Leroy de Gomberville, qui eut aussi maille à partir avec les religieux de Morigny

pour qu'il l'omît. Bien qu'il soit à remarquer que nulle part il n'en parle comme un témoin oculaire, que nulle part il ne se mette en jeu, il est cependant certain que ce qu'il raconte ce sont bien des événements qui se sont déroulés sous ses yeux; il suffit, pour le trahir, du début du chapitre XLIV qui en contient la narration, de la façon particulière dont il l'intitule : *Récit véritable* de ce qui s'est passé..., tandis qu'ailleurs il met : Des choses mémorables arrivées, ou tout simplement : de ce qui s'est passé... c'est à la vérité la formule de toutes les mazarinades qu'a fait naître cet événement, mais c'est le seul rapprochement qu'il y ait à faire avec ces pamphlets et la narration de Fleureau. Ce chapitre tout spécial a donc la valeur de véritables mémoires et nous ne pouvons que regretter ici, avec plus de motifs encore que plus haut, que sur tous les faits qui ont précédé ou suivi cet épisode capital de l'histoire d'Etampes, sa modestie lui ait fait garder un silence aussi absolu.

Il résulte d'une phrase de son ouvrage que la rédaction en étoit à peu près terminée en 1668 (1). C'est probablement cette année-là même, ou peu de temps après, qu'il mourut, car son ouvrage ne contient le récit d'aucun autre événemen postérieur. Peut-être attendit-il quelque temps encore des documents qu'il avoit sollicités des familles nobles du pays pour établir leur histoire généalogique, il auroit, à juste raison, voulu en faire le complément de ses *Antiquités*; mais il avoit dû y renoncer quand il rédigea sa préface non datée n'ayant pas, nous dit-il, *trouvé de la correspondance de la*

(1) P. 600, à propos d'une aventure concernant une femme de Sermaises, qui termine sa notice sur ce bourg, il finit en disant : « Elle est encore en vie en cette présente année 1668. » En d'autres endroits, pages 354 et 618, il indique l'année 1667 comme étant celle où il écrit : « En cette présente année 1667. » Ces dates ont donné à penser à M. le Dr Bourgeois (*Recherches sur le port d'Etampes*) que l'ouvrage avait été écrit vers cette époque de 1667, il est plus vraisemblable que la rédaction en avoit été commencée bien avant, mais ce détail est sans importance.

part des intéressés. Les choses n'ont guère changé depuis. Toujours est-il que la mort le surprit avant qu'il ait pu mettre la dernière main à son œuvre et en commencer la publication. Le manuscrit fut retrouvé dans ses papiers, et les administrateurs municipaux d'Etampes, jaloux de ne pas laisser perdre le fruit de recherches si utiles pour leur ville, confièrent le soin de publier l'ouvrage à un ancien collégue de Dom Fleureau, au P. Barthélemy de Montmeslier, religieux barnabite, qui étoit alors au collége d'Etampes (1).

Toutefois, plusieurs années encore s'écoulèrent avant que les *Antiquités* ne vissent le jour, et Dom Montmeslier paroît avoir quitté la ville sur ces entrefaites. Ce n'étoit pas cependant que la tâche dont il s'étoit chargé fût très-lourde; car, bien que l'éditeur ait pris soin de nous dire qu'il a eu à mettre en ordre les manuscrits de l'auteur, celui-ci paroît avoir, avant de mourir, mené son travail au point d'être prêt pour l'impression, puisque la *préface* elle-même étoi préparée, et que dans cette préface il nous indique toutes les divisions de son livre. Il n'y avoit donc plus vraisemblablement à effectuer qu'un simple travail de révision et de collationnement. Mais ce qui n'étoit pas une aussi petite affaire, c'étoit d'imprimer un volume de cette étendue, cela coûtoit cher, et il est probable que la question financière fut, pendant des années, le plus sérieux obstacle qu'il y eut à surmonter. Heureusement Dom Fleureau laissoit une sœur, madame veuve Joly, personne, nous dit-on, recommandable par sa charité, et de plus très-dévouée au souvenir de son frère. Elle fournit les fonds indispensables « Et nous pouvons dire, observe le Père Montmeslier, que les soins, les veilles et le travail du frère eussent été inutiles, si la sœur

(1) Un frère, sans doute de Barth., de Montmeslier, Gilles de Montmeslier, a laissé un manuscrit concernant l'histoire de Montargis, de 1607 à 1679, conservé dans les archives de cette ville.

n'eût donné les moyens de le mettre au jour. » (*Epître dédicatoire.*)

L'ouvrage de Dom B. Fleureau fut publié sous le titre de : *Les Antiquités de la ville et du duché d'Etampes, avec l'histoire de l'abbaye de Morigny, et plusiers remarques considérables qui regardent l'histoire de France. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, imprimeur et libraire ordinaire du roy, rue Saint-Jacques, à la Bible-d'Or; MDCLXXXIII.* — Le privilége est du 16 octobre 1682, et la permission du général de la congrégation du 6 décembre suivant. — 1 vol. in-4°, 618 pages de texte (1) et 22 pages non chiffrées, dont : titre, 1 feuillet; *Epître à Messieurs les magistrats et les habitants de la ville d'Etampes*, par le P. Montmeslier, 6 pages; *Préface de l'auteur*, 2 pages; *Table des chapitres*, 4 pages; le tout précédant le texte et 8 pages à la fin contenant la « *Table* (alphabétique) *des principales matières contenues en ce livre* », et les priviléges. Quelques exemplaires ont en tête un gravure représentant Etampes à cette époque (2).

Le livre n'a dû être tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires, car il se trouve aujourd'hui assez difficilement et ne se rencontre que très-rarement dans les ventes publiques, où il se maintient, du reste, à un prix modéré, qui est en moyenne de 30 francs (3). Plusieurs amis de notre histoire locale ont entrepris, sous la direction de M. H. de la Bigne,

(1) Il y a plusieurs incorrections dans la pagination, la série de numérotage présente des lacunes, tandis que plusieurs pages sont numérotées doubles; ainsi : après la page 120 vient la page 127 et les pages 129 à 134 sont répétées deux fois; de même la page 545.

(2) M. le Dr Bourgeois, qui indique cette particularité (*Recherches sur le port d'Etampes*) l'a notée sur un exemplaire qu'il a eu entre les mains. Ne serait-ce pas la *Vue d'Etampes* par Chastillon, qui auroit été ajoutée après coup par un amateur à son exemplaire ?

(3) Un exemplaire que j'ai sous les yeux constate qu'il s'est vendu 53 fr. il y a un siècle. A la même époque, De Bure signaloit la rareté de ce livre dans la Bibliographie parue en 1768 (n° 5365). V. aussi Lenglet Du Fresnoy, *Méthode*, etc., t. IV, p. 210.

de donner une réimpression en deux volumes des *Antiquités d'Etampes*; mais il est à craindre que ce projet ne se trouve pour longtemps arrêté par suite de la mort prématurée de celui qui en avoit conçu l'idée (1).

L'ouvrage de Fleureau est aujourd'hui une des sources les plus précieuses de l'histoire de la ville et de l'ancien pays et duché d'Etampes. Fruit de recherches patientes et nombreuses, son livre renferme une foule de documents authentiques, de traditions et de faits qui sans lui nous auroient échappé. On eût aimé peut-être qu'il y donnât moins de place à quelques détails peu importants, ou même insignifiants, au détriment de certains autres dont nous regrettons l'absence; qu'il en éliminât certains hors-d'œuvre qui ne se rattachent par aucun lien à l'histoire locale pour traiter moins sommairement quelques parties qui auroient mérité de l'arrêter davantage. C'est ainsi que tout ce qui concerne les antiquités ecclésiastiques et religieuses a reçu de lui des développements, parfois bien éloignés du sujet, qui nous font regretter que l'histoire civile intime de la ville et de sa population, de ses corporations diverses, n'ait pas été, de sa part, l'objet d'une égale sollicitude. Cependant, les mêmes documents, qu'il mettoit à profit pour les unes, lui eussent fourni la matière d'informations tout aussi détaillées pour l'autre, mais il n'y a pas longtemps que l'on comprend l'importance de ces faits. Quoi qu'il en soit de cette critique, qui n'est plutôt que l'expression d'un *desideratum*, sachons-lui gré de n'avoir rien négligé pour réunir tous les éléments de la vérité, puisque la patience d'investigation avec laquelle il a enregistré tant de détails minutieux peut aujourd'hui nous mettre sur la trace de découvertes plus sérieuses.

(1) V. les prospectus et les listes de souscriptions dans l'*Abeille d'Etampes*, 1869. — Cette notice avoit été écrite pour être placée en tête de cette nouvelle édition.

Ce n'est pas le seul mérite de Fleureau : il avoit d'autres qualités que nous aimons à rencontrer chez l'historien; ses appréciations sur les événements sont judicieuses; sa critique est aussi sûre que le comportoit l'état de la science de son temps et la méthode employée par les meilleurs auteurs; sa sagacité est rarement mise en défaut, et ses idées sur les rapports et les développements des faits sont généralement justes et supportent, à son avantage, un examen approfondi des relations de causes à effet sur des questions encore aujourd'hui controversées; son livre, en un mot, dénote des connoissances sérieuses, des recherches consciencieuses et un bon sens fait pour inspirer la plus entière confiance à ceux qui le lisent ou le consultent. L'indication des sources auxquelles a puisé Fleureau justifiera cette appréciation.

Plaçons cependant ici une observation qui nous donnera un renseignement non sans utilité sur ses procédés et sa manière d'utiliser les matériaux qu'il a eus entre les mains. Il a nourri son texte de nombreux extraits de ces documents; mais, malheureusement, il nous a trop souvent donné de ces textes des leçons défectueuses. Il lui suffisoit de saisir le sens général des phrases, et, quand la lecture présentoit quelque difficulté, qu'elle fût paléographique ou de tout autre nature, il les interpoloit, ou suppléoit des mots sans s'attacher à la valeur précise qu'ils devoient avoir dans l'original. Il en est résulté dans ses copies plusieurs contre-sens ou même des non-sens; j'en ai acquis la certitude en collationnant sur le cartulaire de Notre-Dame d'Étampes tous les textes qu'il en a extraits. Le même travail fait sur les cartulaires originaux de Morigny, si j'avois été à portée de le faire, auroit certainement confirmé cette remarque, en ce qui touche les nombreux emprunts qu'il y a faits. Cette incorrection de détail ne nuit pas, d'ailleurs, à l'exactitude du fond et n'avoit pas alors l'importance que nous y attachons aujourd'hui avec

tant de raison; il nous suffit d'avoir la certitude qu'elle n'a pas faussé les conséquences qu'il tire de ces documents, ni dénaturé les faits de son récit (1).

Nous pouvons donc l'en croire quand il nous donne l'assertion suivante : « Je ne dis rien de particulier dans mon ouvrage que je ne l'aie extrait des historiens dignes de foi dont la plupart vivoient au temps que les choses dont je parle se sont passées, ou que je n'en apporte les preuves par la copie d'actes authentiques que j'ai soigneusement recherchés, avec l'aide de mes amis, dans le Trésor des chartes de Paris, dans les greffes de la Chambre des comptes, du Parlement et autres, dans les cartulaires des églises et des monastères, ou qui m'ont été fournis par ceux qui les ont en leur possession. » Tels sont, en effet, les fonds nombreux que Dom Fleureau a mis à contribution pour composer ses *Antiquités*. Quelques mots sur ceux de ces fonds qui étoient particuliers à notre pays, compléteront cette notice avec quelque utilité, car c'étoient les plus précieux pour l'histoire locale; les éléments en sont aujourd'hui dispersés et nous ne connaissons, jusqu'à présent, quelques-uns des documents qu'ils renfermoient que par les extraits que nous en a transmis notre historien.

En première ligne, plaçons les archives de l'abbaye bénédictine de Morigny. Bien que D. Fleureau ait été, dans la reproduction qu'il a faite des titres de ce dépôt, plus sobre

(1) Il est du reste bon nombre de ces incorrections dont la responsabilité appartient évidemment à l'imprimeur ou à l'éditeur qui n'a pas collationné les copies avec un soin suffisant. Je serois d'autant plus porté à leur en laisser tout le poids, qu'il semble que Fleureau a pris soin, quand il l'a pu, de collationner les textes qu'il possédoit avec ceux qui avoient pu être édités dans d'autres ouvrages. Je citerai comme preuve, entre autres, une charte de Philippe Ier, de 1082, qu'il a conférée avec celle publiée dans les *Annales de Dubreuil*, comme il appert d'une variante qu'il donne d'après le texte de cet auteur (p. 295). La nouvelle édition annoncée, si jamais elle se fait, devra s'attacher scrupuleusement à donner des textes corrigés.

que nous ne l'eussions désiré, il en a cependant fait bon profit pour son livre; ils nous est d'ailleurs resté des cartulaires de Morigny, ce qui nous fait moins regretter de n'en pas rencontrer de plus nombreux extraits dans les *Antiquités.* Entre autres détails il nous apprend, page 527, que Robert de Dourdan, treizième abbé, fit un règlement concernant les titres du monastère en 1232, et que, pour mieux en assurer la conservation, il en fit faire une copie, afin qu'on pût y avoir recours sans tirer les originaux des Archives qui furent enfermées avec le sceau, sous trois clefs différentes confiées à *trois religieux de fidélité et de probité connues.* Tous ces originaux ont-ils échappé aux causes de destruction auxquelles ils ont été exposés? Il est difficile de le dire; les copies mss. du cartulaire de Morigny que nous possédons sont elles-mêmes incomplètes. M. E. Menault, d'Angerville, a publié en 1867. un grand nombre de chartes d'après les cartulaires mss. dont je viens de parler et notamment d'après celui du XIIIe siècle, *n° 5648 anc. f. fr. Bibl, nat.;* il a également consulté les pièces que conservent les Archives de l'Yonne; il a ainsi rendu un grand service aux amis de notre histoire locale; mais il existe encore beaucoup de pièces, en originaux ou copies, dispersées dans différents dépôts qu'il seroit intéressant de réunir et de publier à leur tour; Fleureau lui même indique (page 532) des pièces qui étoient transcrites dans le cartulaire qu'il avoit entre les mains, et qui ne se rencontrent pas dans le cartulaire recueilli par M. Ménault. Celui de Notre-Dame d'Étampes, dont je vais parler plus loin, contient aussi des pièces, concernant l'abbaye de Morigny, que ne donne pas la publication de M. Ménault. Il seroit donc à craindre que la copie dont s'est servi Fleureau, et qui devoit être la plus complète, n'ait disparu, si toutefois il ne s'est pas servi, par faveur spéciale et tout à fait probable,

des originaux gardés sous la triple clef. Ces originaux eux-mêmes ont été vraisemblablement dispersés, et ce seroit un travail fort long et fort délicat, en même temps que très-utile, même après la publication de M. Menault, de collationner les copies que nous possédons avec les pièces originales conservées dans les différents dépôts où leur existence a été signalée. Je ne fais qu'effleurer cette question pour ce qu'elle intéresse mon sujet ; il appartient à M. Ménault, qui a déjà fait, à ce propos, de nombreuses recherches, de le traiter mieux qu'il ne me seroit possible et loisible de le faire (1).

(1) Voici l'énumération des pièces concernant l'abbaye de Morigny, dont j'ai connaissance, sans parler, bien entendu, de la Chronique de Morigny, 1108–1147, insérée dans le t. IV des *Histor. de France* de Duchesne, et dans le t. XII de D. Bacquet :

Les archives de Versailles conservent 3 registres, une liasse et 29 pièces sur parchemin (1530 à 1789).

Les archives de l'Yonne à Auxerre possèdent également des liasses de titres et de pièces de 1346 à 1760, 2 liasses et 60 pièces. A Sens, aux archives de l'Archevêché, on rencontre différents documents parmi les pièces relatives à l'archidiaconé d'Etampes.

Les archives nationales à Paris possèdent diverses pièces dont quelques-unes ont été publiées dans les Layettes du Trésor.

M. Merlet dans son *Dict. topog. du département d'Eure-et-Loir* indique comme existant aux archives du département de l'Eure, des *Titres de Morigny*, que j'ai vainement fait rechercher dans ce dépôt.

La Bibliothèque nationale, à Paris, contient dans différents fonds des pièces intéressant l'abbaye de Morigny, notamment des copies de cartulaires :

1° *Cartulaire du monastère de Morigny, diocèse de Sens, depuis* 1112 *jusqu'en* 1257, *transcrit au* XVII° *siècle. MSS. lat. n°* 5430, *A*; c'est une copie faite pour Colbert. Il est encore indiqué sous le titre de : *Cartularium Maurigniacensis monasterii prope Stampas, in diœcesi Senonensi : Ibid. f. Colbert, cod.* 372. (*Montfaucon*, 926, D.)

2° *Cartulaire de l'abbaye de Morigny, ordre de Saint-Benoist, proche Etampes, diocèse de Sens, depuis l'année* 1085 *jusqu'en* 1258, *écrit au* XIII° *siècle. Ibid.*, n° 5648. Cette copie a appartenu à Brodeau, c'est la seule que M. Léop. Delisle ait citée. Elle est aussi connue sous le titre de : « *Scrinium chartarum feudorum, etc.; sive cartularium monasterii Morigniacensis,* 1220-1265, *mss. sur parch. du* XVIII° *siècle. Ibid., anc. f. fr.*, n° 59454. (*Montfaucon*, 759, *A. B. C. D. E.*)

3° Chartes relatives à l'abbaye de Morigny. *ap.* : Extraits d'archives et

Le chartrier de la collégiale de Notre-Dame d'Étampes est, après celui dont il vient d'être parlé, le fonds où Fleureau a recueilli sa plus riche moisson. Le chapitre étoit, en effet, le corps le plus important de la ville; il ne faut pourtant pas confondre, en ce qui concerne ces archives, celles qui appartenoient au chapitre avec celles de la fabrique de cette église. Ces dernières seules, plus une pièce très-importante dont je vais parler, sont restées à Étampes, encore sont-elles fort incomplètes (1).

Quant aux premières, on en trouve quelques débris dispersés aux archives de l'archevêché, à Sens, et à celles de l'Yonne, à Auxerre; celles de Versailles ne possèdent rien, mais la pièce la plus importante est restée en la possession de l'église N.-D. d'Étampes : c'est le cartulaire lui-même ou mieux peut-être, une copie du cartulaire faite au XVI[e] siècle. Il forme un volume grand in-4° sur papier, et contient 65 feuillets et 1/2 écrits, d'une écriture assez serrée. Le premier feuillet est lacéré, mais il peut y être suppléé au moyen des textes donnés par Fleureau. Ce recueil est resté inachevé et s'arrête au milieu d'un titre émanant de l'official de Sens, et concernant la chapelle Saint-Laurent. Il se compose de 111 pièces de l'année 1048 à l'année 1534. C'est aux environs de cette année qu'il a été rédigé. Les copies ne sont pas d'une correction irréprochable et paroissent plutôt être l'œuvre d'un copiste peu lettré. Fleureau a-t-il employé ce cartulaire ou bien a-t-il eu entre les mains les

de cartulaires faits par ou pour Gaignières et relatifs aux églises ou établissements suivants : 17049. *Morigny*, p. 95 à 117. (Léop. Delisle.)

4° Chartes concernant les droits et priviléges de l'abbaye de Morigny. XII[e] s. *Arm. Baluze*, t. XLI. p. 95.

Enfin des titres de Morigny ont été publiés dans plusieurs collections, telles que *Gallia christiana.*, *Prov. Senon.*, t, XII. *Instrum.*, pages 16, 17, 18, 20, 23, 72. — *D'Achery*, *Spicil. pass.*, *Martène*, *Labbe*, etc.

(1) J'en ai commencé l'analyse dans le journal l'*Abeille d'Etampes*, en 1861, mais ce travail ayant pris des développements plus étendus que je ne le prévoyois, la publication en a été interrompue jusqu'à présent.

originaux eux-mêmes des pièces qui y sont transcrites? Il faut, sans hésiter, décider en ce dernier sens. Les textes qu'il reproduit présentent de fréquentes variantes avec la leçon du cartulaire. Je me suis déjà expliqué sur ce point. Quelquefois cependant, celle de Fleureau est préférable (Charte de 1046, f. 11 du Cart.). Mais ce qui est plus décisif, notre auteur cite comme existant dans les archives de Notre-Dame des titres que ne donne pas le cartulaire. Telles sont, entre autres, une charte originale de Louis VI, de 1141, et une commission de Philippe-Auguste, datée de Ptolémaïde, de l'année 1191, adressée au bailli d'Étampes et relative aux démêlés entre les collégiales de Notre-Dame et de Sainte-Croix. Fleureau donne ces titres *in extenso* (pages 107, 389). A la page 301, parlant de titres qu'il ne transcrit pas, il dit positivement : « Ces lettres sont conservées dans les archives de la même église où je les ai *lues* » ce qui ne peut s'entendre que des originaux, puisque le cartulaire que nous avons les a omises. Il énonce en d'autres endroits, notamment pages 47, 422, des titres qui ne se trouvent pas non plus dans notre cartulaire. Enfin d'autres recueils tels que les *Layettes du Trésor*, le *Gallia christiana* donnent aussi des pièces concernant la collégiale, dont l'absence au cartulaire prouve qu'il est resté tout à fait incomplet. D'ailleurs, vingt-sept pages numérotées et restées blanches à la suite du dernier feuillet rempli, jusqu'à celui où fut inscrite la copie d'un arrêt du Parlement de 1555, témoignent qu'au moment où la transcription des titres a été interrompue, il en restoit encore un certain nombre à y ajouter à la suite.

Les archives dites de la *Franchise*, ou de *Chaló-Saint-Mard* que Fleureau a pu également compulser étoient fort curieuses d'après les détails qu'il nous en donne. « Le roi Philippe Ier établit à Étampes une chambre pour la con-

servation des titres et autres choses concernant ce privilége (celui qu'il avoit accordé à son serviteur Eudes, maire de Chalô-Saint-Mard et à ses descendants), et de tout temps il y a eu dans Étampes quatre particuliers notoirement issus de cette famille d'Eudes-le-maire, préposés pour veiller à la conservation de ce privilége et de ses dépendances. » (*Antiq*, *p.* 82). L'historien du Gâtinais, D. Morin, parle aussi de cette chambre; elle devoit être très-importante, puisqu'elle comprenoit tous les titres d'une famille dont les membres, ou se prétendant tels, étoient devenus si nombreux que François Ier, dans l'intérêt de son trésor, dut restreindre leurs priviléges par ce motif, entre autres, que la plus grande partie des marchands de son royaume, référant leur généalogie à Chalô-Saint-Mard, auroient fini par être francs de tout péages, travers et autres droits semblables. Ces archives étoient conservées dans la maison commune d'Étampes où Fleureau les a eues à sa disposition. Que sont-elles devenues depuis ? il est à craindre que les pièces qui les constituoient n'aient été brûlées en 1793, ou livrées à l'administration de la guerre pour faire des gargousses, comme pièces établissant des titres de noblesse, désormais abolie. On sait, du reste, qu'elles avoient cessé d'avoir de l'intérêt à ce point de vue depuis Henri IV qui avoit abrogé (1598) le privilége conféré par Philippe Ier à la famille d'Eudes-de-Chalô.

Archives municipales d'Étampes. — Fleureau ne les mentionne qu'une fois ou deux; cependant il cite beaucoup de titres qu'il n'a pu consulter que là. Que sont devenus, en effet, les priviléges que les premiers capétiens accordèrent à la ville et dont Fleureau nous a transmis la teneur (1) ? Qu'est devenue entre autres la fameuse charte de commune qu'auroit abolie Philippe-Auguste en 1199, que l'on ne re-

(1) V. encore Ord. des R. de Fr. T. xi, p. 183, 188, 200, 211, 277.

trouve plus nulle part, si tant est qu'elle ait jamais existé (1)? Quoi qu'il en soit, il est probable que ce fonds n'étoit pas beaucoup plus riche alors en titres anciens qu'il ne l'est aujourd'hui, car on sait que la création du maire et des échevins d'Étampes ne remonte qu'à 1514, et ce ne seroit peut-être pas à la maison commune que se devroient trouver les titres que je viens de signaler. Il est en effet à remarquer que Fleureau ne cite nulle part les archives de la prévoté et du bailliage d'Étampes et qu'il ne donne aucun titre comme en étant extrait, et cependant ce fonds important a toujours existé au siége de la prévôté et du baillage à Étampes, où l'on en peut encore aujourd'hui voir, sinon consulter, vu leur désordre, quelques débris ; il s'imposoit aux recherches de Fleureau, et il étoit trop consciencieux pour le négliger, ce raisonnement conduiroit donc à penser que les archives communales étoient réunies à celles du bailliage alors que la ville n'avoit pas encore d'organisation municipale bien arrêtée. Ce qui autoriseroit encore cette supposition, c'est la mention que nous lisons en tête d'une pièce du cartulaire de Notre-Dame, f° 112, constatant qu'elle a été copiée en 1364 sur l'original étant en la prévôté d'Étampes, et délivrée sous le scel de la prévôté ; or, il s'agit ici d'une charte de Henri Ier, de 1046, des plus intéressantes pour les franchises d'Étampes et pour son histoire. Elle se trouve deux fois dans le cartulaire, f°s 12 et 32 ; Fleureau l'a éditée, et après lui, M. de Montrond en a donné dans son *Histoire d'Étampes* un texte collationné sur l'original conservé aux archives nationales. Cette circonstance feroit supposer encore que les plus anciennes pièces de la prévôté d'Étampes ont été déposées aux archives centrales, tandis que les ar-

(1) Point assez obscur et qui mériteroit d'être traité à fond : l'abolition s'appliqueroit peut-être tout simplement à certains priviléges conférés à diverses reprises par les prédécesseurs de Philippe-Auguste.

chives purement judiciaires sont restées à Étampes, au Palais de Justice, où elles sont encore. Quant au dépôt de Versailles, les pièces relatives à l'histoire municipale d'Étampes y font complétement défaut.

Archives de Saint-Bazile. — Elles ne sont indiquées dans les antiquités qu'une seule fois, elles étoient sans doute peu considérables; rien non plus à Versailles.

Les archives de la collégiale de Sainte-Croix paroissent avoir été moins pauvres. Fleureau n'en mentionne pas de titres antérieurs au xiv[e] siècle, mais il signale des mémoires qui y étoient conservés et qui paroissent avoir contenu les annales de cette église depuis sa fondation. Elle étoit, du reste, dans la dépendance de la collégiale de Notre-Dame, dont le cartulaire contient beaucoup de pièces relatives à leurs rapports réciproques. Une pièce importante de 1221 a été publiée dans les *Layettes du Trésors*, t. 1, page 536. Les archives de Versailles ont recueilli de ce fonds une liasse et une charte isolée (1583 à 1759).

Archives de la Maladrerie de Saint-Lazare. — Au temps de notre historien, les titres concernant cet établissement se trouvoient entre les mains de divers particuliers, circonstance qui l'a empêché de les consulter; il ne nous donne d'ailleurs aucune explication sur ce fait. Est-on parvenu plus tard à les réunir? Il est impossible de le dire. Aujourd'hui l'hospice d'Étampes possède un fonds avec inventaire manuscrit, où ont été recueillis tous les titres des anciens établissements hospitaliers et de charité de la ville qui sont aujourd'hui réunis à l'hospice. Rien, du reste, non plus à Versailles.

L'abbaye de Villiers, près la Ferté-Alais, possédoit des archives que Fleureau paroît avoir plus particulièrement consultées; il en cite des titres remontant au xii[e] siècle; on trouve dans les *Instrumenta* du *Gallia christiana* (t. 2,

col. 65 et 66) des copies de quelques-unes de ces pièces. La majeure partie de ce fonds, sinon la totalité, a été recueillie par les archives de Versailles, où l'on trouve six registres, vingt liasses et cent vingt-sept pièces sur parchemin, de 1181 à 1790.

Enfin les différents couvents de la ville d'Etampes possédoient aussi des archives que l'on seroit aujourd'hui heureux de consulter. Notre Barnabite fut sans doute en état de le faire, quoique de son temps déjà il y eût plus d'une perte à regretter. Nous venons de voir que les titres de Saint-Lazare lui échappèrent, il en fut de même de ceux des Cordeliers qui avoient été détruits dans l'incendie du couvent et de l'église allumé par les Huguenots, en 1567. Il dut être plus heureux à la congrégation de Notre-Dame. qui tenoit des *Annales* où étoient consignés les événements intéressant la communauté, sorte de *livre de raison* d'après lequel M. de la Bigue a publié dans l'*Abeille d'Étampes* un extrait relatif à la guerre civile de 1652 (n° du 30 avril 1870). Ce qui reste de tous ces chartriers se trouve aux archives de Versailles, savoir : ancien collége et Barnabites, 2 reg., 9 liasses, 58 pièces parchemins (1184-1790) ; — Capucins, 1 reg. (1618-1788) ; — Cordeliers, 1 reg., 1 lias., 2 pièces parch. (1209-1793) ; — Commanderie d'Étampes et de Chalou-la-Reine, 11 reg., 1 lias. (1185-1786) ; — Congrégations des sœurs de Notre-Dame, 3 reg., 2 lias. (1595-1792).

Beaucoup de recueils, depuis Fleureau, lui ont emprunté les pièces dont ils se sont enrichis. C'est ainsi que Labbe, Martène, d'Achéry, Sainte-Marthe, les tables de Bréquigny ont, d'après lui, cité, analysé, ou transcrit en entier ou par extraits nombre de documents intéressant Étampes et les localités voisines. Cependant, malgré les recherches auxquelles Fleureau s'est livré, il est encore bien des titres qui on été ignorés de lui, et que ces mêmes recueils nous fournis

sent. J'en ai déjà indiqué quelques-uns ; ce sujet exigeroit un travail détaillé qui sortiroit du cadre de cette notice (1). Je me bornerai donc à des indications sommaires. C'est ainsi que plusieurs cartulaires publiés depuis vingt-cinq ou trente ans ont recueilli des pièces fort utiles pour notre histoire : ceux de Notre-Dame de Paris et de Saint-Père-de-Chartres et le Polyptique d'Irminon, publiés par M. Guérard ; les cartulaires des Vaux de Cernay et celui de Louye, publiés par MM. Merlet et Moutier ; le cartulaire de Notre-Dame de Chartres, par MM. de Lépinois et Merlet ; le cartulaire de l'Yonne, par M. Max. Quentin. Je citerai encore les pièces relevées par M. L. Delisle dans son *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* et dans les inventaires qu'il a publiés depuis des trésors que contient la bibliothèque nationale (2), sans parler de toutes les richesses non encore cataloguées que contiennent ce précieux dépôt, ceux des archives nationales de Versailles, etc. Nul doute que l'étude des documents originaux conservés dans ces différents dépôts ne fournisse aux historiens modernes de notre ville bien des renseignements nouveaux. N'oublions pas d'ailleurs qu'à l'époque où Fleureau réunissoit les matériaux de son ouvrage, lorsqu'il préparoit la trame de son récit, Mabillon n'avoit pas encore créé la science paléographique et la critique des textes : le *De re diplomatica* n'a paru qu'en 1681 ; l'école des historiens antiquaires n'a été fondée qu'alors que Fleureau n'existoit déjà plus. Admirons donc la sagacité du modeste historien qui n'avoit pu profiter des enseignements

(1) Ce sera l'objet d'une bibliographie détaillée de l'arrondissement d'Étampes dont j'ai déja réuni beaucoup de matériaux et pour laquelle je recevrai avec reconnoissance toutes les communications que l'on voudra bien m'adresser ; cette bibliographie qui ne fera pas, du reste, double emploi avec celle que vient de publier M. P. Pinson, à qui j'ai été assez heureux pour signaler quelques documents échappés à ses consciencieuses recherches, et qui, par contre, m'en a révélé que j'ignorois.

(2) Invent. des mss. conservés à la Bibl. nat. sous les nos 8823-11503. Paris, Durand, 1863, et Bibl. de l'École des Chartes, *passim*.

de ce maître de génie. Quoi qu'il en soit de quelques imperfections et en dépit des lacunes qu'elles contiennent, les *Antiquités* de D. Fleureau n'en demeurent pas moins un ouvrage très-savant comme quelques-uns de ceux du même genre et de la même époque, la base fondamentale et la plus solide assise de notre histoire locale. On peut dire que c'est le premier fonds que devront exploiter tous ceux qui voudront traiter un fait quelconque de l'histoire d'Étampes. Les investigations de nos pères ont été si étendues que l'on peut encore aujourd'hui paroître savant en se bornant à y puiser. C'est ce qui est arrivé, entre quelques autres, à un historien plus récent d'Étampes, M. de Montrond, dont l'ouvrage, pour toute la partie s'étendant des origines à la fin du XVII[e] siècle, n'est, à très-peu de chose près, que l'abrégé du texte de Fleureau, qu'il a respecté jusqu'au point de s'abstenir de porter la lumière de la critique moderne sur quelques questions dont la solution pouvoit paroître satisfaisante il y a deux siècles, mais qui exigent aujourd'hui des éclaircissements dont on n'avoit alors aucune idée.

Que dire maintenant du style de notre auteur, si ce n'est que c'est celui de l'époque ? Sans doute il n'est pas fait pour attirer ceux qui n'y recherchent qu'une lecture récréative, mais parmi les lecteurs de cette catégorie, en est-il beaucoup qui ne se sentent bientôt fatigués à la lecture des Fénelon et des Pascal ? Ce sont cependant là des maîtres en fait de style ; mais leur phrase nourrie, nerveuse et concise a vieilli, elle n'a pas l'allure vive et légère qui convient aujourd'hui. Pour Fleureau, s'il n'est pas toujours correct et attrayant, rappelons-nous qu'il n'a pas publié lui-même son œuvre, que la mort l'a surpris avant qu'il ait pu lui donner sa forme définitive ; il n'a d'ailleurs pas visé à l'éclat du style, il n'eut d'autre pensée que d'élever un monument à l'histoire de son pays, et il a de tout point réussi.

E. DRAMARD.

XVIII. — LES HONNEURS DE LA COUR.

(*Suite et fin.*)

Nativité de Madame Marie de Bourgongne.

Du temps que monsieur le dauphin estoit par deça deschassé du roy Charles, son père, madame Isabelle de Bourbon, femme de monsieur le comte de Charrolois, seul fils de monsieur le ducq Philippe de Bourgongne et de madame Isabelle, fille du roy de Portugal, accoucha (l'an mil quatre cent cinquante et six) de madamoiselle Marie, depuis duchesse d'Austriche, et a esté seule fille, car monsieur de Charrolois, quy a esté depuis ducq de Bourgongne après le trespas de monsieur le duc Philippe, son père, n'eust jamais enfant masle : et fut la ditte Marie, mère du ducq Philippe à présent et de madame Margaritte espouse du roy Charles huistiesme du nom, roy de France à présent; et eust ces deux enfans de monsieur le duc d'Austriche, son mari, seul fils de l'empereur.—Et est à scavoir que ma dicte dame de Charrolois accoucha à Bruxelles, et n'estoit pas pour celle heure le duc Philippe au dit Bruxelles. La chambre de ma ditte dame estoit grande, et y avoit deux grands licts l'un emprez l'autre d'un rang, et au millieu des deux licts y avoit une allée bien de quatre ou cinq pieds de large. — Item au bout de l'allée emprez le chevet des deux licts, estoit une grande chaire à haut dos par derrière comme ces grandes chaires du temps passé.—Item il y avoit une couchette devant le feu et estoit ceste couchette, basse à roulets, comme celle que l'on boucte dessoubz les licts.

Item il y avoit un grand ciel de damas verd, le quel ciel comprenoit tous les deux grands licts, et y avoit courtines de demy satin verd tout autour ceste entrée des deux licts, et les dictes courtines estoient cousues au ciel et ne couvroient point celles des pieds, et n'approchoient point l'une l'autre d'aussy large que l'allée estoit entre les deux licts; les franges qui estoient autour des gouttières du ciel estoient de soye verde. Aux pieds des deux grands licts, estoient deux autres courtines de demy satin verd, comme les aultres, et estoient les dictes courtines à annelets pour courre toutes deux, joindans ensembles, quand on vouloit, et estoient ces dictes courtines tendues aussy hault que le ciel, et à deux ou trois pieds loing des autres courtines, et quand on vouloit on les clooit tout prez, que l'on ne voyoit point l'allée entre les deux licts, mais de jour elles estoient ouvertes, autant que l'allée entre les deux licts portoit.—Au milieu de deux grands licts il y avoit une pareille courtine, laquelle estoit troussée tout hault, comme l'on trousse courtines, et estoit toute serrée au bout dessus la chaire, et ceste-là n'estoit jamais tendue.—Ces trois courtinnes dont j'ay icy parlé, on les appelle traversaines, et ay ouy dire que quand la royne de France gist, elle en a une plus, et est au travers de la chambre; mais madame la duchesse de Bourgongne ne madame de Charrolois, sa belle fille, n'en avoient que trois comme cy-dessus est escript.—La couchette estoit tendue d'un pavillon quarré aussi grand que la couchette estoit, aigu à mont et avoit au dict pavillon, tout entour courtines de satin verd, lesquelles estoient cousues au dict pavillon, mais aux deux costez les courtines estoient fendues pour les lever de quelque costé que l'on vouloit, et estoit le dessus du dit pavillon de damas verd, comme le ciel des licts.—La chambre autour n'estoit tendue que soye verde et au bas toute tapissée de tapis velus, jusques à l'huys, et entre les deux grands

licts et tout partout. Les deux grands licts et la couchette estoient couverts d'ermines arminées et le dedans des dits couvertoirs estoit de fin drap violet, et passoit le drap violet bien trois quartiers la panne, et quand ils estoient sur les licts, la panne et le drap pendoient bien à terre aulne et demie, et est à scavoir que l'on mect tousjours la panne dehors. Dessus ses couvertoirs il y avoit deux beaux draps de fin couvre-chief de crespe empezé, qui trainoient plus long que les couvertoirs, et la couchette estoit couverte comme les grands licts, et estoient tous les licts retroussez, comme pour s'y coucher ; mais les couvertoirs d'ermine estoient sy hault que l'on ne voyoit point les draps, sinon au chevet, et estoit le dict chevet couvert de drap de crespe : sur chaque grand lict avoit sur le chevet un rreau ; et estoient les dits carreaux de trois quartiers de long et deux de large ou environ. La chaire qui estoit entre les deux grands licts estoit couverte depuis le haut jusques au plus bas de drap d'or cramoisy, et le carreau de mesme ans la dicte chaire. En la dicte chambre il y avoit un grand dressoir, sur lequel y avoit quatre beaux degrez, aussi longs que le dressoir estoit large, et tout couvert de nappes : le dict dressoir et les degrez estoit touts chargés de vaisselles de cristalle garnies d'or et de pierreries, et sy en y avoit de fin or, car toute la plus riche vaisselle du ducq Philippe y estoit, tant de pots, de tasses, comme de couppes de fin or, autres vaisselles et bassins, les quels on n'y mect jamais qu'en tel cas. Entre autre vaisselle il y avoit sur le dict dressoir deux drageoirs d'or et des pierreries dont l'un estoit estimé à quarante mil écus et l'autre à trente mil. Sur le dict dressoir estoit tendu un dorseret de drap d'or cramoisy, bordé de veloux noir, et sur le veloux noir estoit brodée de fin or la devise de monsieur le ducq Philippe, quy estoit le fusil.

Pour déclarer de quelle façon est un dorseret, pour ce

que beaucoup de gens ne sçavent que c'est, un dorseret est de largeur de trois draps d'or ou d'un autre drap de soye, et tout ainsy faict que le ciel que l'on tend sur un lict; mais ce qu'est dessus le dressoir ne le passe point plus d'un quartier, ou d'une demie aulne, et est à gouttières et à franges comme le ciel d'un lict, et ce qui est derrière le dressoir depuis en hault jusques en bas est à deux costez, bordé de quelque chose aultre que le dorseret n'est; et doibt estre la bordure d'un quartier de large ou environ, aussy bien au ciel que derrière. Item sur le dressoir qui estoit en la chambre de ma dicte dame, avoit tousjours deux chandeliers d'argent que l'on appelle à la court mestiers (1), là où il y avoit toujours deux grands flambeaux ardents, tant qu'elle fut bien quinze jours avant que l'on commençat à ouvrir les verrières de la chambre. Auprès du dressoir à un coing il y avoit une petite tablette basse, la où on mettoit les pots et les tasses pour donner à boire à ceux qui venoient veoir Madame, après qu'on leur avoit donné de la dragée : mais le drageoir estoit sur le dressoir.—Item en la dicte chambre y avoit tousjours grand feu; mais cela se fait selon le temps, car ce n'est point d'estat.—La chambre de l'enfant (quy estoit madame Marie de Bourgongne, depuis duchesse d'Austriche) estoit pareillement à deux grands licts ; et le bers où elle couchoit, estoit devant le feu, et n'y avoit point de couchette, et estoient les deux grands licts tendus de draps de damas verd et violet, et les courtines de pareille couleur, et estoient de samyt; et estoit le ciel sy long qu'il couvroit les deux licts; mais il n'y avoit nulles traversaines et estoient les licts couverts de pareil de la chambre qui estoit tendue de sayette verde et vermeille. Il y avoit sur le bers un pavillon de damas verd et violet comme le ciel des grands licts, et

(1) Mortiers, chandelle de nuit, qu'on appeloit aussi *mortiers de cire*.

les courtines de mesme, à scavoir de samyt. Le bers estoit couvert d'ermines arminées, traînantes à terre, et un fin drap de crespe dessus, et tout autour tapis velus, et entre les deux grands licts une chaire couverte de mesme. Item devant ma dicte chambre de ma ditte dame, avoit une grande chambre, de laquelle on entroit dans la chambre de madame, et estoit cette chambre appellée la chambre du parement, laquelle estoit parée comme s'ensuit.— En la dicte chambre avoit seulement un grand lict, lequel estoit tendu de satin cramoisy tout autour, et le couvertoir de mesme, et avoit au ciel un autre couvertoir, en chacune pièce un grand soleil, aussy grand que le tapis, brodé de fin or moult riche, et estoit appellée ceste tapisserie la chambre d'Utrecht et crois que ceux d'Utrecht la donnèrent au ducq Philippe. Les tapis d'autour la chambre estoient de soye rouge, à ce que j'ay retenu, les courtines de samyt cramoisy, et estoient troussées, et le lict fait et couvert du couvertoir, comme un lict ou nulluy ne couche : à un bout du chevet il y avoit un grand carreau de drap d'or cramoisy, item autour du lict, tant aux pieds qu'au chevet, un fort grand tapis velus.

Au bout de la chambre, loing du lict, y avoit un grand dressoir à trois degrez, fort hault et large, tout chargé de grands flacons et pots, et autres vaisselles d'argent doré, et tasses et drageoirs ; le dict dressoir couvert de nappes sur les degrez et autour, comme il appartient. — Au chevet y avoit une petite chaire couverte de velour, comme sont celles où les princesses s'asisent souvent, et un carreau de drap d'or dedans ; mais il n'y avoit en cette chambre qu'un seul lict comme dessus est dict.

Baptesme de madamoiselle Marie de Bourgongne.

Madame de Charrolois sa mére, accoucha d'elle en la ville de Bruxelles la nuit de S. Valent (13 février 1456), l'an M. CD. LVI., estant adonc le ducq Philippe en une autre ville; mais madame la duchesse Isabelle et monsieur de Charrollois, pere de maditte damoiselle Marie, estoient tous deux pour l'heure à Bruxelles, et s'y y estoit monsieur le Dauphin, comme j'ay dit ci-devant.

Est à sçavoir qu'au jour de la nativité l'on fit audit Bruxelles grandes festes de feu, et de sonner les cloches et autres grands signes de joye, et ainsy fit-on ès autres pays subjets à mondit seigneur, quand ils furent advertis de ladicte nativité.

Ceux de la ville de Bruxelles baillerent quatre cent torches; monsieur de Charrollois en fit faire deux cent, ainsy furent DC. en tout, et pesoit chacune quatre ou cinq livres.

Item, ledit baptesme se fit à Coberghe, pour ce que S. Goulde est trop loing de l'hostel de mondit seigneur, et y avoit des *bailles* (barrières) faictes depuis la moitié des grez de la salle à deux costez jusques à l'huis de l'église de Coberghe, et estoient si larges, qu'il y pouvoit bien aller entre deux six ou sept personnes de front.

Item, les torches que ceux de Bruxelles avoient baillé, furent portées par leurs gens, tous habillés d'une livrée, et estoient mis à deux costez des *bailles*, et estoient arrangez tant que les derniers venoient à l'huis de l'église, et ne se bougeoient lesdittes torches, car le chemin est trop court de l'hostel de Monsieur jusques à Coberghe. Dedans l'église y en avoit cent que Monsieur avoit faict faire, et estoient arangées en la nef de l'église, et les portoient les officiers de l'hostel qui pareillement ne se bougeoient.

Item, les autres cent torches que mondit seigneur avoit fait faire porterent tous gentilhommes de l'hostel, chacun bien en point, et allerent tousjours devant l'enfant, par le milieu des *bailles*, tant au aller qu'au revenir, et pareillement dedans l'église.

Item, toute l'église estoit tendue, et par especial la nef, de tapisserie fort riche : et droit devant le grand autel estoit fait un *font*, et y avoit un bassin d'argent mis sur un bois aussy hault qu'un font, et rond et gros comme en façon d'une tour.

Lequel *font* estoit tout autour couvert et environné de drap d'or cramoisy, et dessus un pavillon rond de *samyt* verd, et estoit ledit pavillon *rollé* à mont tout autour, bien trois ou quatre pieds plus hault que la teste des gens : dessus les bords des fonds avoit un bien fin *doublier* (nappe), afin que l'on ne vit point le bois.

Item, ledit *font* estoit clos à une clef, jusques à tant que monsieur l'évêque de Cambray (Jean-François de Bourgongne) vint, à qui la clef fut baillée, et celuy qui en avoit eu la charge au paravant, en fit l'essay, en baillant la clef à monseigneur de Cambray, qui baptisa maditte damoiselle.

En la chapelle auprès du chœur de l'église estoit fait un *lict de carreaux* de drap d'or, et est à sçavoir que c'estoit une table quarrée sur deux trettaux haults comme un lict. Dessus cette table avoit un beau fin *drap de toillette de Hollande*, et dessus ce drap avoit un *couvertoir* de drap violet fourré d'ermines *arminées*, et passoit le drap violet une demie aulne la *pane*, et estoit ledit couvertoir mis sur laditte table tout estendu, et trainoit tout autour bien une aulne, et estoit mise la panne dehors, comme aux licts, et par-dessus un beau fin drap de *crespe* empesé, et dessus tout avoit deux carreaux de drap d'or cramoisy, l'un au chevet et l'autre plus bas, comme on fait un lict.

Item, dessus ledit lict estoit tendu un pavillon verd quarré

aussy grand que la table, et estoient les courtines *roullées* devant : et estoit le dessus du pavillon de satin verd et les courtines de *samyt*.

Item, tout autour estoient tapis velus, et la chapelle estoit toute tendue autour comme l'église.

Madame la duchesse de Bourgongne (Isabelle de Portugal), grand-mere de l'enfant, l'apporta aux fonts, et l'*addrextra* monsieur le Dauphin (Louis XI) luy seul : et ouy lors dire à ceux qui s'y cognoissoient que monsieur le Dauphin *addrextroit* seul l'enfant, pour ce qu'on n'eust sceu trouver son pareil pour l'addrextrer à l'un des costez de Madame, lequel honneur estoit fort grand, comme j'ouys dire.

Madame la duchesse avoit pour ce jour vestu une robbe toutte ronde, car dez lors elle ne portoit ne queue de drap de soye, aussy je n'ay pas retenu que nul luy porta sa queue.

Madame de Ravestein (Béatrix de Portugal) (niepce de madame la duchesse et fille du duc de Coimbre, laquelle avoit espousé M. Adolphe de Cleves, nepveu de monsieur le ducq Phillippe) porta la queue du manteau où l'enfant estoit enveloppé, et l'*addrextroit* monsieur le bastard de Bourgongne (Antoine B. de Bourgongne, chevalier de la Toison d'Or), et la queue de la robbe de madilte dame de Ravestein estoit troussée et nulluy ne la portoit, et estoit maditte de Ravestein vestue de drap d'or bleu fourré d'ermines *arminées*.

Monsieur d'Estampes (Jean de Bourgongne), frere de monsieur de Nevers, cousin germain du ducq Philippe, porta le cierge devant l'enfant, et monsieur de Ravestein (Adolphe de Cleves), fils du ducq de Cleves, et neveu du ducq Philippe, porta le sel en une couppe couverte, et monsieur de Geldres (Adolphe de Geldres), fils seul du duc de Geldres (Arnaud, duc de Geldres), porta les bassins couverts, comme il est de coustume. J'ouys lors dire qu'on luy faisoit tort, qu'il n'alloit devant monsieur de Ravestein, mais parce que

monsieur de Ravestein estoit son oncle, et qu'il estoit beaucoup plus ancien, on le fit ainsy. Et est à sçavoir que le cierge et puis le sel sont les plus honorables à porter.

En cest estat fut porté et rapporté l'enfant, lequel fut prins en la chambre de *parement* et fut rapporté en la chambre de madame de Charrolois, couchée en son grand lict, lequel estoit à la droite main, paré comme cy-dessus s'est dit : et touttes les dames et damoiselles, seigneurs et gentilhommes y entrerent, jusques la chambre fut plaine.

Et là, quand madame la duchesse fut deschargée de l'enfant (lequel fut baillé à la nourrice par madame de Berzé (Philippe de Bourgongne, fille B. du duc Jean), qui en avoit le gouvernement), madame la duchesse vint dehors les courtines, là où elle et monsieur le Dauphin avoient présenté à madame de Charrolois son enfant. Et lors elle allat au dressoir, là où celle qui le gardoit luy bailla le drageoir garny d'espices, comme il appartient, et quand madame l'eust en la main, elle leva la serviette, dont il estoit couvert, et en bailla l'essay à celle qui estoit au dressoir.

Et lors Madame vint àtout le drageoir devers monsieur le Dauphin, et s'agenouilla et fit l'essay, et présenta les espices à monsieur le Dauphin, lequel fit grande difficulté de les prendre d'elle, touttes fois il le fit; et madame de Ravestein le servit du goublet, comme il appartient : et lors l'on servit tous les seigneurs et dames et damoiselles, comme il appartient.

Mais bien est à sçavoir que quand madame la duchesse eust servy monsieur le Dauphin d'espices, l'une des dames print le drageoir des mains de Madame et en servit monseigneur d'Estampes et aultres princes qui estoient là, et puis l'une des plus grandes damoiselles print le drageoir et en servit touttes les autres dames et damoiselles qui estoient là venues en mandement de Monsieur et de Madame.

Le mois durant, tous ceux et celles qui venoient vers Madame, quand ils avoient prins congé d'elle, et qu'ils estoient esloignez du lict où elle couchoit, on leur bailloit de la *dragerie* et de l'hypocras, et servoit-on aux seigneurs, dames et damoiselles, selon qu'ils estoient grands personnages.

Baptesme de monsieur Philippe d'Austriche archiducq.

Le baptesme de monsieur Philippe, à présent fils de monseigneur le ducq d'Austriche (Maximilien, archiducq, puis empereur, premier du nom) et de madame Marie, duchesse de Bourgongne, fut assez tel que celuy de madame sa mere, sinon que depuis la maison de Monsieur à Bruges jusques dedans l'église S. Donas on alloit tous sur *hourts* (échaffauts) faits selon la rue et au travers du marché : lesdits *hourts* estoient de la haulteur d'un homme et clos de draperie et bois tout du long ; et y montoit-on à degrez qui estoient à l'entrée de la porte de la cour, et si estoit toute la cour tendue de tapisseries. Les rues par où on portoit l'enfant jusques à S. Donas estoient tendues et fort *jolloyées;* car chacun s'estoient mis en peine de faire son debvoir devant sa maison.

Il y avoit un grand et large *hourt* sur lequel les fonts estoient faits, afin que le peuple le vist, et le *hourt* sur lequel on venoit en apportant l'enfant *joindoit* à cestuy-là, et du surplus en fut fait comme cy-devant est escript du baptesme de madame sa mere.

Item, la chambre de madilte dame estoit tendue autour de *samyt* verd, et celle de madame de Charrolois sa mere n'estoit tendue que de *saye* verde autour, mais les licts estoient *tout un* de toutte chose, excepté que ceux de Madame, dessus les ermines estoient couverts de draps de *crespe* fort fin empesé, et ceux de madame sa fille l'estoient de violet de soye;

mais au regard de cela il n'y a point d'*estat,* ce qu'on y met n'est que plaisir, car il faut tousjours qu'il y en ait ou d'un ou d'autre.

Madame de Charrolois n'avoit que quatre degrez son son *dressoir,* et madame la duchesse sa fille en avoit cinq. Touttes fois madame de Charrolois fit tout tel estat dans sa gesine, que fit madame la duchesse de Bourgongne sa belle-mere, du ducq Charles son fils, pere de madame d'Austriche : et touttes fois j'ay maintes fois ouy dire à madame la duchesse Isabelle, et à plusieurs autres qui sçavoient des honneurs de France, que nulles princesses ne debvoient avoir cinq degrez, fors seulement la royne de France. Depuis les choses sont changées en plusieurs lieux, comme l'on voit journellement; mais cela ne peut déroger, ny abolir les anciens honneurs et les estats que sont faits et ordonnez par bonne raison et délibération.

J'ay ouy dire à madame la duchesse Isabelle, du temps que madame de Charrolois (sa belle-fille) accoucha de madame d'Autriche, que nulles princesses ne debvoient avoir la chambre de soye verde autour, fors la royne seulement; et est à croire que madame la duchesse Isabelle avoit fait faire à madame sa fille comme il appartenoit : car elle et monsieur le ducq Philippe avoient courage et biens assez pour ce faire, comme chacun sçayt, mais elle vouloit que madame sa fille fit comme elle avoit fait ez gesines de messieurs ses enfans, selon les *estats* de France, et ay maintes fois ouy racompter que toutte la tenture du lict doict estre de damas, et les courtines de *samyt,* comme cy-devant est escript.

J'ay ouy dire à madame ma mere que madame de Namur disoit à la duchesse Isabelle que les roynes de France souloient *gesir* tout en blancq; mais que la mere du roy Charles (Charles VII), grand-pere de cestuy à présent (Charles VIII), print à gésir en verd, et depuis toutes l'ont fait. Madille

dame de Namur, comme plusieurs fois j'ay ouy dire, avoit un grand livre en quoy estoit escripts tous les estats de France, et tousjours par son advis la duchesse Isabelle touchant ces choses. Car les estats de Portugal et ceux de France ne sont pas tout un.

Comme les comtesses et autres grandes dames doibvent gésir.

Plusieurs comtesses peuvent gesir à deux grands licts, mais ils ne doivent estre couverts que de *menu vair*, et s'y peut avoir couchette devant le feu, mais elles ne doivent point avoir la chambre verde, comme la royne et grandes princesses ont.

J'ay veu gesir plusieurs grandes dames à la cour, comme madame la vicedamesse d'Amiens et aultres, mais elles n'avoient qu'un grand lict, et deux couchettes, dont l'une estoit à un *cornet* de la chambre, et l'autre devant le feu, et pavillon de soye, et le grand lict et la chambre tendue d'*herbages* ou de personnages, comme les tapisseries estoient, mais tousjours les courtines estoient de soye, quand on le pouvoit avoir, et le grand lict et les couchettes estoient tous couverts de *menu vair*, et dessus fin drap de *crespe* empesé, et trainoient le couvertoir et les draps bien une aulne autour; et est à sçavoir que les *couvertoirs* sont de drap violet fourré dessus de *menu vair*, et la *panne* passe le drap bien demy aulne tout autour, et quand on couvre le lict, il faut tousjours que la *panne* soit dehors, et si fault que le *menu vair* soit du long du *couvertoir*, le poil allant envers les pieds, et fault que quand le couvertoir est mis sur le lict, que le *menu vair* traine avecq le drap bien demie aulne autour du lict, et sy faut-il que le drap de dessus soit aussy long.

Item, le *dressoir* doit estre de trois degrez, et chargé de vaisselles, comme de pots, flaccons et grosses couppes, et sur le large du dressoir doit aussy avoir pots, couppes, drageoirs et aussy deux chandeliers d'argent, où il doit avoir deux grands flambeaux de cire pour faire ardoir, quand quelqu'un vient à la chambre, et doit tousjours y avoir deux torches devant le dressoir, pour pareillement faire ardoir, quand il est mestier.

Item, la chambre doit estre toutte tapissée embas de tapis velus, aussy plaine qu'on la peut mettre jusques à l'entrée de l'huis.

Item, sur le grand lict et sur les couchettes doit avoir sur le chevet petits quarreaux de drap de soye ou de velour, ou de brodure; à sçavoir, sur le grand lict deux, à l'un des bouts du chevet l'un, et à l'autre bout l'autre, et sur le chevet des couchettes à chacun un, au milieu du chevet, et susfit d'autant pour les couchettes.

Item, sur le *dressoir* doit avoir un *dosseret* de velour, comme le ciel d'un lict, ainsy que devant est mis par escript; et fault que ledit *dosseret* soit de velour, ou d'autre soye; et sy est à sçavoir que celles qui ont les deux couchettes peuvent bien avoir le *dosseret* de velour sur velour.

Item, j'ay ouy dire que nulles ne doivent avoir le *dosseret* bordé d'autre couleur, *n'est que ce sont* grandes princesses.

Item, en la chambre des dames susdittes doit avoir une chaire à doz emprez le chevet du lict, couverte de velours ou d'autre drap de soye, ne chault de qu'elle couleur il soit; mais le velour est le plus honorable qui le peut recouvrer. Et au plus prez de la chaire y aura place où l'on peut mettre un petit banc sans *appois*, couvert d'un *banquier* (couverture blanche), et des quarreaux de soye ou autres pour s'asseoir quand on vient veoir l'accouchée.

Item, les deux drageoirs qui sont sur le dressoir doivent

estre plains de *dragerie*, et couverts de deux serviettes fines, et faut qu'ils soient l'un à un bout du dressoir et l'autre à l'autre.

Item, les dames de *bannieres grandes* ont en leurs gesine le grand lict, et une couchette à un coing de la chambre, et tout ainsy tendus et ordonnez comme cy-dessus est escript; et n'y a rien de différent, sinon qu'elles n'ont point de couchette devant le feu.

Touttes fois depuis dix ans ença, aucunes dames du pays de Flandres ont mis la couche devant le feu, dequoy l'on s'est bien mocqué, car du temps de madame Isabelle de Portugal, nulles du pays de Flandres ne le faisoient : mais un chacun fait à cette heure à sa guise : par quoy est à doubter que tout irat mal, car les estats sont trop grants, comme chacun scayt et dit.

Item, en la chambre d'une gisante (quelque grande dame ou princesse que ce soit) nuls ne doivent servir d'espices, ne du vin, que femmes, quand le plus grand maistre du monde les viendroit veoir, et pareillement en touttes autres gesines de dames ou damoiselles.

Mais si quelque princesse vient voir une gisante, l'on doit tousjours présenter à sa premiere femme, soit dame ou damoiselle, de porter le drageoir à sa maistresse; au cas toutte fois que la gisante n'ayt nulle de meilleur lieu, que celle qui suit la grande dame ou princesse qu'est venue veoir la gisante, car si elle en avoit une de meilleur lieu, elle le pourroit faire sans *reprinse*.

Item, à touttes dames qui gisent doibt tousjours avoir une petite tablette du costé du dressoir, là où les pots, où est l'hypocras et le vin, et les tasses de quoy l'on donne à boire, sans les prendre du grand dressoir, et s'y doibt estre couverte ladicte table d'une belle nappe.

La chambre des enfans de telles dames pour le jour du baptesme.

L'enfant doibt estre apporté en une chambre, et doibt estre le *bers* tendu d'un pavillon quarré ou rond comme le pavillon que l'on mect sur la couchette et doibt estre de soye ou *saye :* mais la soye est plus honorable et plus riche; touttes fois l'on en a bien veu de toille blanche, pour monstrer l'estat de celles qui n'avoient point puissance de l'avoir de soye ne de *saye.*

Il fault que le *bers* soit couvert de *menu vair* comme sont les licts, mais ne le fault point plus grand que le bers n'est; et si il passe les bords du bers de chacun costé quartier et demy, il suffit, car il ne fault point qu'il pende jusques à terre.

Item, il fault que ce soit un hault *bers*, pendant à anneaux de fers entre deux bois, comme l'on fait de coustume.

Item, il faut que devant le *bers* soit estendu un tapis velu, et ne fault point de drap sur le bers, sinon le *couvertoir* de menu vair, de quoy l'enfant est couvert : mais l'on mect bien un beau fin *couvre-chef* devant la bouche de l'enfant, qui vient sur le couvertoir une paulme ou un quartier.

Item, en la chambre de l'enfant doibt avoir un grand lict tendu de ce qu'on fait des tapisseries ou *saye :* et le jour du baptesme on doibt mettre l'enfant sur le lict, et ne doibt estre le lict couvert, sinon du *couvertoir* tel qu'à la tapisserie de la chambre : là le prend celle qui le doibt porter au baptesme, mais le bers doibt estre paré comme cy-dessus est escript.

Si il y a une chambre devant la chambre de la gisante qui soit tendue, comme il appartient, l'on peut là mettre l'enfant sur le lict : et puis après revenu de baptesme le porter en celle où le bers est, mais tousjours faut-il que quand on le

rapporte du baptesme, on le porte à la gisante, et delà on le porte en sa chambre.

Comment le baptesme des enfans de telles dames ou damoiselles de tel estat se doit faire.

L'enfant doit estre enveloppé en un manteau de velour de quelque couleur qu'on veut, et faut qu'il aye du moins trois aulnes de long, mais la largeur du velour y suffit, et faut qu'il soit tout fourré de *menu vair*, et quand l'enfant est enveloppé dans le velour, il fault mettre par dessus l'enfant (quand celle qui le doibt porter l'a sur les bras) un long *couvre-chef* de soye violet, qui *voise* (aille) de la teste de l'enfant jusques à la terre, et du costé des pieds aussy long que le manteau ou plus.

Item, celle qui le porte doibt estre *addextrée* des chevaliers ou gentilhommes de bon lieu, et doibt avoir une damoiselle qui porte la queue du manteau de l'enfant.

A la cour, nulles ne faisoient porter la queue du manteau des enfans par femmes que les princesses; mais les dames *baronnesses* en leur maison le peuvent faire, comme j'aye veu : et celles qui demeuroient à la cour les faisoient porter par l'un de ceux qui les *addextroient*, et mettoient la queue sur leur bras.

Item, il faut avoir trois gentilhommes pour porter le cierge, le *seel* et les bassins devant l'enfant. Le plus noble doit porter le cierge, et doit avoir une pièce d'or dedans, et cestuy-là vat le plus prez de l'enfant : droit devant luy vat celuy qui porte le seel, et doibt estre mis le sel en une couppe, où est un goblet couvert; et droit avant cestuy-là, doibt aller cestuy qui porte les bassins d'argent, dont cestuy de dessoubz doibt avoir un *bibeton*, comme un aiguiere, et y

doibt avoir de l'eau de roses, et de l'autre bassin l'on couvre cestuy-là : et quand l'on baille à laver aux fonts, on verse du bassin qui at le *bibeton* en l'autre, et n'y at point d'autres aiguieres.

Item, il faut que ces gentilhommes qui portent ce que dessus est dit, ayent chacun une longue serviette au col toutte ployée, comme d'une paulme de large, et faut que les deux bouts de la serviette pendent devant, et que de l'un des bouts, ils tiennent ce qu'ils portent.

Item, telles dames en leur mesnage peuvent avoir au baptesme de leurs enfants quarante ou cinquante *torces :* mais à la cour, des dames baronnesses n'en avoient que trente-six du tems de la duchesse Isabelle.

Item, il faut que ceux qui portent les torces, *voissent* deux à deux devant l'enfant.

Comment les fonts et les églises doibvent estre ordonnées pour les enfans de telles dames.

Le portail, où l'on commence l'office du baptesme, doit estre tendu de tapisserie; et sy le font est en une chapelle, elle doit estre tendue tout autour, et s'il ny at chapelle, sy doibt-on mettre tapisserie là où sont les fonts.

Item, la pierre des fonts, jusques à terre tout autour doibt estre couverte de velour, et dessus les bords du font tout autour un beau *doublier*, et dessus les fonts il ne doit rien avoir de tendu, car cela est pour les princesses.

Item, il y doibt avoir une chapelle toutte tendue, et là doibt avoir une table carrée, comme un lict, et dessus un *couvertoir* de *menu vair*, et par dessus le menu vair un drap de *crespe*, et là-dessus des oreillers ou quarreaux de drap de soye pour desmaillotter et renvelopper l'enfant.

Item, la sage-femme et la marainne doibvent venir à l'église avec la damoiselle servante de dame, et doibt la sage-femme porter le *cresmeau* (coëffe), et le bailler quand le prebstre le demande aussy, s'il y at quelque prélat qui veuille faire cet honneur à l'enfant que de le baptiser, bien le peut faire sans reprinse, mais qu'il ne soit *compere*, car autrement ce seroit trop grand *estat*.

A la *relevée* de touttes princesses, *dames d'Estat*, et *banneresses*, ne doit avoir guaires de gens, et se doibt faire bien matin, selon les lieux là où on est, et selon la coustume des éveschez, et se doibt faire dans l'hostel sans aller à l'église.

Les princesses le font selon la coustume de la cour, qui est toutte telle que les autres, excepté qu'à l'offrande l'accouchée offre une chandelle et une pièce d'or ou d'argent dedans, et un pain enveloppé dans une serviette, et un pot plain de vin, et ces trois offrandes, portent trois femmes après elle : et quand l'accouchée est à genouil devant le prestre pour offrir, chascune des trois femmes lui baille ce qu'elle a apporté, et à chascune fois l'accouchée baise la paix que le prestre tient : et aux princesses l'on baise ce qu'on leur baille, et aux aultres point.

Du temps passé, les princesses estoient assises sur le lict, fort parées et ornées richement, et de là les prenoient princes ou chevaliers, et trompettes et menestriers les menoient en la chapelle relever, comme si ce fussent esté espousées : et le fit la duchesse Isabelle de son premier enfant, comme j'ay ouy dire ; mais depuis point : et aussy il me semble que le moins de feste, et le plus simplement est le plus honest pour ce jour : quand le lendemain on en debvroit plus faire ; touttes fois c'est une joye pour ceux à qui il touche, et peut-on faire chere raisonable selon l'estat de chacun.

Des dames de plus petit estat pour leur gesine et baptesme de l'enfant.

Un banneret qui a trois ou quatre fils, ils ne peuvent tous estre bannerets : ainsy un *maisne* (cadet) peut faire avoir à sa femme en sa gésine deux degrez sur son *dressoir*, ou un, selon les lieux dont ils sont.

Aussy un quy est fort noble de tous cotez le peut faire pareillement et avoir la chambre tapissée et les licts, comme des autres dames, mais l'église point tendue, sinon le *poriet* (porte du baptistère) et les fonts.

Aultres nobles dames ont un degré sur le dressoir, et le lict couvert de menu vair, et leur couchette à un coing de la chambre, sans rien avoir tendu, ny autour, et leur chambre tapissée à demy.

Aultres femmes qui sont de quelque estat, nobles femmes de bon lieu, peuvent avoir le *dressoir* chargé de vaisselle, et leur lict et couchette du menu vair; aucunes n'ont point de couchettes couvertes, et n'ont qu'un tapis devant le lict, sans plus.

Et les fonts pour celles-là ne sont de rien tendus, sinon d'une nappe autour pour le bord des fonts; mais pour les autres dames dessus nommez, peuvent estre tendus de tapisseries ou de satin, ou de damas, selon qu'on les cognoit, et toujours un fin *doublier* sur le bord des fonts tout autour.

Des torces, on les fait selon l'estat de la chambre, à sçavoir l'une XL, l'autra XXX, XX, XII, VIII, VI, chacune selon son degré.

Nulles debvoient avoir chambre ne *bers* paré pour l'enfant, que celles qui ont trois dégrez sur le dressoir : et celles de deux, à grande paine; et de plus bas, rien, sinon que l'enfant peut estre mis pour ce jour en lict en une chambre;

et de celles de plus petit estat qui est icy escript, l'enfant doibt estre en leur chambre sur la couche, et là le doit-on rapporter du baptesme sans le porter autre part, et tousjours la nourrice emprez.

Item, touttes dames et damoiselles qui tiennent ces enfans, et pareillement celles qui sont au baptesme, et par especial les *marrines* doivent faire donner par leur premiere femme à la nourrice une piece d'or, les unes plus, les autres moings, selon que les gens sont.

Le deuil que toutes princesses et autres doibvent porter pour leurs marits, peres et meres, et parens.

J'ay ouy dire que la royne de France doibt demeurer un an entier sans partir de sa chambre, là où on luy dit la mort du roy son marit : mais la façon des robbes et manteaux pour porter deuil, est aultre en France que par deça ; car en France ils portent les longs draps ; icy point.

Et chacun doibt sçavoir que la chambre de la royne doit estre toute tendue de noir, et les salles tapissées de drap noir, comme il appartient.

Touttes fois un roy de France ne porte jamais noir en deuil, quand seroit de son pere, mais son deuil est d'estre habillé tout en rouge, et manteau et robbe et chapron ; mais la royne porte deuil, comme j'ay ouy dire.

Madame de Charrolois (Isabelle de Bourbon), fille du ducq de Bourbon (Charles, duc de Bourbon, mort l'an 1456, le 4 décembre), son pere estoit trespassé, incontinent qu'elle sceut sa mort, elle demeura en sa chambre six semaines, et estoit tousjours couchée sur un lict couvert de drap blancq de toille, et appuyée d'oreilliers : mais elle avoit mis sa *barbette* et son *manteau* et *chapperon*, lesquels estoient fourrez

de menu vair, et avoit ledit manteau une longue queue aux bords devant le chapperon, une paulme de large, le *menu vair* (c'est à sçavoir le *gris*) estoit *crespé* dehors.

La chambre estoit toutte tendue de drap noir, et en bas un grand drap noir, en lieu de tapis velu; et devant ladicte chambre, où Madame se tenoit, y avoit une autre grande chambre ou salle pareillement tendue de drap noir.

Quand Madame estoit en son particulier, elle n'estoit point toujours couchée, ni en une chambre.

Item, en grand deuil, comme de marit ou de pere, on ne souloit porter ny *verge* (bague) ny gants ez mains.

Et si faut sçavoir que la robbe est aussi à queue fourré de *menu vair*, et le poil qui passe en hault et en bas, le *gris* est osté et ne voit onque le blancq : et durant qu'on porte *barbette* et *mantelet*, il en faut porter nulles ceintures ne ruban de soye, ne autre que ce soit.

Item, quand madame de Charrolois sceut la mort de son pere, on fit pour luy un beau service en l'église de Cauberghe à Bruxelles, là où estoient le ducq Philippe et madame la duchesse, et Madame y alla aussy, qui marchoit devant madame la duchesse *àtout* son manteau et chapperon, et l'*addextroit* monsieur de Croy (Antoine de Croy, comte de Porcean), et encore un aultre : mais j'ay oublié qui c'estoit; et quand le service fut faict, elle ne *vuida* plus sa chambre, jusques les six semaines furent passées.

Et ainsy doibvent faire touttes aultres princesses, mais les *banneresses* ne doibvent estre que neuf jours sur le lict pour pere et mere, et le surplus des six sepmaines, assises devant leur lict, sur un grand drap noir : mais pour marit, elles doibvent coucher six semaines, et sy la princesse du pays les vint veoir, elles se doibvent lever de leur lict; mais point vuider leur chambre, et pour aultres point, sy elles n'estoient aussy grandes.

Les dames ne doibvent point aller au service de leurs marits, s'il ne se fait après les six sepmaines; aussy ne font les princesses, mais pour pere ou mere, ouy.

Item, pour le frere aisné l'on porte tel deuil que pour pere et mere, et tient-on chamdre six sepmaines, mais l'on ne couche point.

Item, pour autres freres et sœures on ne porte que la *barbette* et le *couvrechef* dessus. Généralement pour oncles et cousins germains, le mantelet; pour issus de germain le *touret* et le noir.

Et est à sçavoir que pour marit on porterat demy an le manteau et *chapperon*, trois mois la *barbette* et le *couvrechef* dessus, trois mois le *mantelet*, trois mois le *touret*, et trois mois le noir, et tousjours robbes fourrées de menu vair : au temps passé, on ne le portoit qu'un an; mais il me semble que pour marits on le doit porter deux, si l'on ne se remarrie.

Item, pour pere et mere un an, pour aisné frere l'on dit un an : mais peu le portent si longuement pour aultres freres, sœurs et aultres *amis*, demy an, trois mois, selon que le cas le requiert.

Item, si une dame *banneresse* demeure veufve estant grosse, quand elle accouche, elle doit faire tendre sa chambre toutte de noir, et toutte la chambre en bas tapissée de drap noir, et sur son lict un drap blancq, et le dressoir couvert de nappes, comme il appartient, sans vaisselle; mais une petitte tablette auprès le dressoir à un coing, là où le vin et les espices sont dessus.

J'ay veu du temps passé que princes et grands nobles gens, quand on faisoit le service de leurs parents, ils avoient queue d'une aulne ou de trois quartiers, et les *cornettes* de leurs chapperons aussi longues : mais maintenant l'on porte touttes courtes *cornettes*, et aussy bien les princesses que les aultres.

Comment l'on doibt couvrir la table d'un prince ou princesse.

Il faut avoir deux nappes, dont la premiere pende à deux costez aussy large qu'elle est.

Item, il faut avoir une saliere couverte là où on met le sel dedans, et met-on ladicte saliere au milieu de la table, et le pain auprès enveloppé en une serviette; et les *tranchoirs* d'argent. On en appuyerat contre la saliere jusques à quatre et non plus, et y fault deux petites escuelles d'argent au pied de la saliere, dessous la serviette où seront mis les *essays* tout tranchez de pain pour faire la *credence* à chacun plat de viande, quand ils seront posez sur la table.

Item, sur la saliere il y fault avoir une serviette ployée de largeur d'une paulme, et se mettra à deux costez aussy large que la table est large; car la saliere doibt estre au milieu de la table.

Item, en la serviette où le pain est enveloppé, il faut qu'il y aye avecq le pain une aultre serviette pour *torcher* les mains du prince ou princesse à leur disné.

Item, il faut que le *goubelet* couvert, ou une *couppe* soit sur la table, et une *tasse* auprès, pour faire l'essay à la couppe; et fault que ledit *goubelet* soit au grand bout de la table.

L'ordre à observer ez maisons des princes ou seigneurs.

Ez cours et maisons de roys, ducqs, princes, et de leurs femmes y doibt avoir quelque seigneur, chevalier, que l'on appelle chevalier d'honneur, et quelque dame quy s'appelle dame d'honneur : et les gentilfemmes de la maison se doibvent appeler les filles d'honneur de Madame, et la vieille qui les garde se doibt appeler *mere des filles*.

Aussy les gentilhommes de telle maison se peuvent appeller, l'un eschançon, l'autre pannetier, l'autre escuyer trenchant, et l'autre *varlet servant*, et se peuvent et doibvent donner ces tiltres ez maisons dessusdictes : et peuvent aussy avoir *ciels* et *dosserets* en leurs *sales* ou *salettes*, dessus les tables où ils mangent.

Se doibvent et peuvent aussy appeller les enfans masles d'icelles maisons, Jean *Monsieur*, Pierre *Monsieur*, ou ainsy que leurs noms portent. Aussy tous les enfans, fils ou filles desdicts princes ou princesses, comme leur pere et mere.

Est aussy à sçavoir que quand les roys, roynes, ducqs, duchesses, princesses ont des parents, niepces, cousins germains, et autres de grand linage, puis qu'ils sont de sang royal, les doibvent appeller *beaux-nepveux, belles-niepces, beaux-cousins, belles-tantes* et *belles-cousinnes*, et doibt estre ce nom de *beau* ou *belle* et des uns aux autres aussy en escripture; mais qu'ils soient du mesme dégré et d'une mesme noblesse.

Et touttes ces choses dessusdittes ne se doibvent faire ez maisons de plus bas dégré; sy comme de comtesses, vicecomtesses, baronnesses, dont il y a grand nombre par plusieurs royaumes et pays : que s'il y at en icelle quelque dame demeurant, elle se doibt appeller *dame de compaignie*, et non pas *dame d'honneur*. Les damoiselles se doibvent appeller damoiselles ou *gentilfemmes* de celles maisons, et non pas *filles d'honneur*. Celle qui les garde se doibt appeller par son nom, Jeanne, Margarite, et non pas *mere des filles*.

Et n'y doibt avoir gentilhomme, à qui l'on donne titre d'eschanson, pannetier ou escuyer trenchant.

Semblablement en telle maison l'on n'y doibt faire essay, *credence de vin* ne des viandes, ne baiser nulles choses que l'on baille au seigneur ou la dame, ny avoir *dosseret*, ny appeller les enfans, comme ceux devantdicts des princes; et ne

leur appartient aussy d'appeller leurs parens *beau-cousins* ou *belles-cousinnes*, sinon autrement que mon cousin et ma cousine, et quiconque en use autrement que dict est, il doibt estre notoir à chacun que cela se fait par gloire et présomption, et doibt estre réputé pour nul, à cause que ce sont choses volontaires, dereglées et hors de raison, car il ne doibt estre licite à personne de prendre plus de présomption ny de cérémonie qu'il ne lui appartient, et qu'il n'at esté anciennement accoustumé et estably.

Il ne leur appartient aussy de porter chappeaux ny cercle d'or sur les armes, avecq fleurons qui passent la bordure; et ne doibvent aussy porter *ermines mouchetées* ne *genettes noires*, excepté celles quy sont descendues d'estoch et d'armes de roys, de ducqs et de princes de droicte ligne; et ne doibvent aussy icelles comtesses et baronnesses aller au *roye* ny *à la main* des filles des roys, des duchesses, des princesses ni de leurs enfans, ains leur doivent porter tout honneur et reverence.

Ne doibvent aussy porter robbes ni habillements de drap d'or frizé, ny des plus riches; car tels draps d'or et ornements doivent estre reservez pour les roys et aultres dessusdits; mais leur doibt suffire de porter autre drap d'or qui fut de moindre prix, aultrement n'y auroit différent entre les habits royaulx et des princes. Aussy en leurs maisons n'en doivent avoir accoustremens de licts, ne carreaux pour leur usage, et leur doibt suffire d'accoustrements de velours, damas et aultres draps de soye.

Ne doivent aussi estre servies à table de nuls gentilhommes qui aye serviette sur l'espaule, sinon autrement qu'à l'entour de leur bras, et ne doibt estre leur pain plié à la table, fors seulement mis sur la table avecq les couteaux, et couvert d'une serviette deployée, desliés.

Et ne doivent leurs maistres-d'hostel point porter de bas-

tons, ne se doivent faire servir à la table de *doubles nappes;* ne doivent aussy faire porter la queue de leurs robbes par femmes, fors par quelque gentilhomme ou page.

Ne doibvent aussy avoir en leur maison gentilhommes sans nombre, ni haquenées sans nombre, mais seulement autant qu'à leur estat appartient.

Item, celles qui sont comtesses et dames du pays, sont comprinses au degré des duchesses et princesses, et ne doibt estre qu'une mesme essence ez tous estats.

Ce sont les honneurs ordonnez, *préservez* et gardez ez Allemaignes, en l'empire, aussy au royaume de France, en Naples, en Italie, et en touts autres royaumes et pays où l'on doibt user de raison.

Et n'y at propos de ceux ou celles qui mettent en avant que les choses susdittes se faisoient en ce temps-là, et que maintenant c'est un autre monde; telles allégations ne sont pas suffisantes pour rompre les choses anciennes et ordonnées, et ne les doibt-on estimer pour ce qu'il ne se doibt pas faire.

XIX. — L'IMPOT DU SANG

OU LA NOBLESSE DE FRANCE SUR LES CHAMPS DE BATAILLE.

(Voir *Cabinet historique*, t. VII, VIII, IX, X, XI, XVIII, p. 109, 197, 237, et XIX, p. 26, 97 et 183.)

2695. Cabalzar (le s[r] de), lieutenant aux gardes suisses, fut blessé au combat de Senef, en 1674.

2696. Cabalzar (le s[r] de), capitaine-lieutenant du régiment de Surbeck suisse, tué à la bataille de Nerwinde, en 1693.

2697. CABALZAR (Joachim de), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Diesbach suisse, avec rang de colonel et brigadier des armées du roy, fut blessé dangereusement à la bataille de Laufeldt, en 1747, d'une balle à travers le corps, entre l'épaule et la poitrine; quitta le service en 1755, à raison de ses infirmités et de ses blessures, et mourut en 1776, âgé de 82 ans.

2698. CABANAC (de), enseigne de vaisseau, mort de ses blessures, major des Trois-Rivières, au bas Canada, le... 1713.

2699. CABANE (Emmanuel), capitaine au régiment d'Alsace, blessé à la bataille de Clostercamp, en 1760.

2700. CABANE (Petrus), frère du précédent sans doute, lieutenant au régiment d'Alsace, blessé à la bataille de Clostercamp, en 1760.

2701. CABANEL (le s^r^), porte-drapeau au régiment de Champagne, blessé à l'attaque de Weissembourg, le fut encore au siége de Fribourg, en 1744.

2702. CABANES (le s^r^ de) *ou* de CABANNE, chevalier de Saint-Louis, chef de bataillon au régiment d'Aquitaine, blessé d'un coup de feu à la jambe à la bataille de Minden, en 1759; le fut encore à la journée de Grebenstein, le 24 août 1762.

2703. CABANNE (le s^r^), lieutenant au régiment d'Austrasie, tué le 23 février 1780, servant sous les ordres du vicomte du Chilleau, dans un combat près de l'île de Madère.

2704. CABANNE (le s^r^ de la), chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Normandie, eut le bras cassé en 1707, à l'attaque du pont de Montagnana, en Espagne (on le présume le même que le s^r^ *de Cabannes*, capitaine au même régiment, qui avoit été blessé au combat de Chiari, dans le Lombard-Vénitien, en 1701.)

2705. Cabaret (le s^r de), capitaine au régiment royal des vaisseaux, blessé au combat de Senef, en 1674.

2706. Cabaret de la Gabtière, enseigne de vaisseau, du port de Rochefort, mort aux Indes, le... 1675.

2707. Cabassolle du Réal (Antoine), baron de Porto-Vecchio, en Corse, gentilhomme ordinaire de la maison du roy Henry IIe, et capitaine de deux galères, tué d'un coup d'arquebuse au siége de Rouen, en 1562.

2708. Cabassolle (de), capitaine au régiment de Champagne, tué au siége de Sancerre, en 1573.

2709. Cabirol (le s^r de), lieutenant au régimeut de Piémont, blessé au siége de Prague, en 1742.

2710. Caby (le s^r), lieutenant de grenadiers au régiment de Hainaut, blessé d'un coup de feu à l'épaule au siége du fort Saint-Philippes, en 1756.

2711. Cachedenier de Vassimon (le s^r), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Hainaut, puis lieutenant-colonel commandant le bataillon de garnison de l'Isle de France et maréchal de camp en 1791, fut blessé d'un coup de fusil à la main au siége du Fort Saint-Philippes, en 1756.

2712. Cacqueray (Louis-Gaston de), major, puis lieutenant du roy à Saint-Christophe, fut blessé d'un éclat à la jambe au combat de la Manche, en 1690.

2713. Cacqueray de Valmenier, chef de brigade, enseigne de vaisseau au port de Brest, mort de ses blessures sur *le Tonant* le 11 décembre 1747.

2714. Cadaillet (le s^r de), *ancien serviteur du feu comte de Sancerre et vrai courtisan* (ainsi que s'expriment des mémoires imprimés à Bâle, en 1578), mourut en 1573, d'une arquebusade qu'il reçut à la tête, au siége de Sancerre, dont il

avoit conduit l'entreprise, et fut assommé et achevé à la porte du temple de Saint-Jean, par le peuple soulevé.

2715. CADELES (le s[r] de), capitaine au régiment de Bouzols, depuis Guyenne, tué au siége de Fribourg, en 1744.

2716. CADET (le s[r]), lieutenant au régiment royal des vaisseaux, blessé au combat de Senef, en 1674.

2717. CADET (le s[r] le), mousquetaire de la garde du roi, blessé au siége de Maëstricht, en 1673.

2718. CADIER (François), enseigne des gentilshommes françois, tué à la défaite de l'armée des chrétiens, à Baruch, en Terre sainte, en la dernière croisade.

2719. CADIER (Antoine), son frère, enseigne du capitaine Ha..., périt aussi à la même affaire.

2720. CADIER (Pierre), seigneur de la Grange, tué en Lorraine, servant dans l'arrière-ban du Bourbonnois, en 1636.

2721. CADIER (Jacques), enseigne au régiment de Commières, tué au siége devant Saint-Michel, en Lorraine, d'après un arrêt du Conseil d'État du roy, du 10 janvier 1641.

2722. CADIER (Antoine), seigneur du Peschin, lieutenant au régiment de Conty, tué en 1649, au service du roy, par la garnison de Nieuport, dans une attaque où il commandoit une redoute.

2723. CADIOT (Gobert), grand maître de l'artillerie de France, mourut au siége de Lectoure, au mois de janvier 1472.

2724. CADMUS (le chevalier de), lieutenant au régiment d'Auvergne, eut l'épaule fracassée d'un coup de canon à la bataille de Minden, gagnée par le duc de Brunswick sur le maréchal de Contadu, en 1759.

2725. CADOT (Guillaume), seigneur de Saint-Michel, cheva-

lier de l'Ordre du roy, reçut seize blessures au siége de Montauban, en 1621.

2726. CADOT (Bernardin), marquis de Sebbeville, chevalier de Saint-Louis, capitaine lieutenant des chevau-légers de la reine, maréchal de camp et envoyé extraordinaire auprès de S. M. I., blessé à la bataille de Senef, en 1674, l'avoit été déjà grièvement à celle de Cassel, en 1667, et reçut encore d'autres blessures considérables en plusieurs siéges et rencontres, entre autres à la bataille de Saint-Denis, en 1678 (*sic*); il mourut à son château de Sebbeville, le 11 octobre 1711, âgé de 70 ans.

Il eut aussi trois frères tués au service.

2727. CADOT (Charles-Louis), dit le *comte de Sebbeville*, chevalier de Saint-Louis, capitaine lieutenant des chevau-légers de la reine, lieutenant général des armées du roy et lieuenant du roy de Vincennes, eut son cheval tué sous lui à la bataille de Spire, en 1703, où il reçut un coup de feu qui emporta les deux crosses de ses pistolets; il y reçut encore un coup de hallebarde sur la tête, qui le fit culbuter, et sans une calotte d'acier qu'il portoit dans son chapeau, il couroit risque d'être tué de ce coup; il fut encore blessé à la bataille d'Hostet, en 1704, et mourut en 1728.

Famille originaire de Normandie.

2728. CADOT (Jacques), dit aussi *le comte de Sebbeville*, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales, mourut au siége de Toulon, en 1707.

2729. CADOUCHE (le s^r^), enseigne aux gardes suisses, blessé au combat de Senef, en 1674.

2730. CADOUCHE GRISON (Pierre-Louis), chevalier de Saint-Louis, premier lieutenant au même régiment, avec rang de colonel, reçut plusieurs blessures au service, et mourut à Courbevoie-lez-Paris, le 30 avril 1750.

2731. Cadourne (le s^{r} de), tué au siége de Montpellier, en 1622.

2732. Cadrieu (Alexandre-Louis, dit *le Marquis* de), chevalier grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et lieutenant général des armées du Roy, blessé à la bataille de Cassano, gagnée sur le prince Eugène, en 1705, le fut encore dangereusement à celle de Parme, en 1734, et mourut en 1743.

2733. Cadrousset (le s^{r} de), aide-major du régiment de Normandie, tué au siége de Saint-Antonin, en 1622.

2734. Caffaro (de), l'aîné, mort au Mississipi, commandant *le Henry*, le 12 juin 1720, sorti du port de Toulon, capitaine de vaisseau.

2735. Cahideuc (François de), capitaine d'une compagnie d'arquebusiers, reçut plusieurs blessures au service du roy Henry IV, servant sous les ordres du duc de Montpensier.

2736. Cahideuc (Jean-François de), capitaine de dragons, fut tué en Savoye, au mois d'août 1692.

2737. Cahideuc (Achilles de), tué dans le combat naval que soutint son frère, commandant une escadre de six vaisseaux et de deux frégates, qui remporta une victoire complète.

Le s^{r} de Cahideuc, son neveu, fut tué aussi dans le même combat. — Les du Bois de la Motte, marquis de Cahideuc, originaires de Bretagne, portoient : *de gueules à trois têtes de léopard d'or, lampassé de gueules.*

2738. Cahieu (Jean de), tué à la bataille de Cocherel, en 1364 (V. de Cayeux).

2739. Caillac (le seigneur de), lieutenant de la compagnie des gendarmes du seigneur de Parisot, est cité dans des mémoires imprimés à Bâle, en 1578, au nombre des *braves et vaillants hommes* de la France qui furent tués au siége de la Rochelle, en 1573.

2740. Caillebot (Louis de), marquis de la Salle, maître de la garderobe du roy et sous-lieutenant des chevau-légers de sa garde, grièvement blessé au passage du Rhin, en 1672 : — le fut encore au combat de Lutzen, en 1674.

2741. Caillebot (Henry de), son frère, seigneur de Villeneuve, lieutenant aux gardes françoises, tué en 1673, devant Hulen (?), en Allemagne.

2742. Caillebot de la Salle (Antoine-Claude de), autre frère, chevalier de Malte, sous-lieutenant au même régiment, tué à Paris, au service du roy, en 1675.

2743. Caillebot de la Salle (Pierre de), autre frère, lieutenant au même régiment, tué à la bataille de Saint-Denis, en 1678.

La maison Caillebot de la Salle, originaire de Beauce : *d'or à six annelets de gueules.*

2744. Caisse (le s[r] de), capitaine au régiment de Piémont, blessé au siége de Philisbourg, en 1688.

2745. Cajot (Eliodore de), seigneur de Saint-Clément, lieutenant au régiment de Trémont, tué au siége de Crevecœur, sous Louis XIII.

2746. Caldagnès (le s[r] de), chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Bourbonnois, blessé au combat de Warbourg, en 1760.

2747. Caligny (le s[r] de), officier au régiment de Normandie, blessé au siége de Grave, par le prince d'Orange, en 1674.

2748. Callière (le s[r] de), capitaine au régiment de Navarre, blessé au siége de Valenciennes, en 1677.

2759. Calonne (François-Ignace-Louis), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de la Marck, infanterie, blessé au siége du fort Saint-Philippes, en 1756.

2750. Calouin (Mathurin de), seigneur de la Calouinière, capitaine dans lès volontaires du marquis de Mirepoix, fut blessé dangereusement au siége de Leucate, en 1637.

2751. Calouin (François de), seigneur de Boisguillard, capitaine de dragons, tué dans les guerres de Louis XIV.

2752. Calouin (N... de), seigneur de Fontausier, tué dans la même affaire, en Catalogne, et sous le même règne.

2753. Calouin (son frère), cornette de dragons, tué dans la même affaire, en Catalogne, et sous le même règne.

2754. Calouin (Bernard de), seigneur de Treville, chevalier de Saint-Louis, capitaine aide-major au régiment de Navarre, blessé à la bataille de Rosback, en 1757.

2755. Calouin (Pierre de), son frère, lieutenant au régiment de Marsan, mourut de ses blessures en Bavière.

Les Calouin, famille du Languedoc : *de gueules à trois quintefeuilles d'argent.*

2756. Calvérat (de), capitaine des vieilles bandes de Piémont, homme d'une grande réputation, disent les historiens du temps, fut tué au siége de Poitiers, en 1569.

2757. Calviere (Claude-Louis de), capitaine au régiment de Ganges-Dragons, mourut en Languedoc, vers l'an 1698, des blessures qu'il reçut au siége de Namur,

2758. Calviere (Gaspard de), baron de Saint-Côme, seigneur de la Bavière, colonel d'un régiment de milice et inspecteur d'infanterie dans le diocèse de Nismes, fut tué par les Camisards, en 1702.

2759. Calviere (Joseph de), marquis de Vezenobre, lieutenant colonel de dragons, tué au siége de Turin, en 1706.

2760. Calviere (Henry de), son frère, tué au même siége, même année.

2761. Calviere de Saint André (N... de), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment de Normandie, et depuis maréchal de camp, blessé au siége de Berg-op-Zoom, en 1747, le fut encore à la bataille de Clostercamps, en 1760.

2762. Calviere (Jean de), dit le *chevalier de Boucoirant,* chevalier de Saint-Louis, capitaine aux gardes françoises et brigadier des armées du roy, fut tué à la bataille d'Estingen, en 1743.

Les Calviere de Vezenobre, originaires du Languedoc, portent : *d'or à trois fasces de sable, chargées de six besans d'argent.*

2763. Calvimont (le s^r de), lieutenant de la Colonelle du régiment des gardes françoises, fut emporté d'un boulet de canon au siége de Huy, sous Louis XIV.

2764. Calvo (Benoit, marquis de), colonel du régiment royal infanterie et brigadier des armées du roy, tué à la bataille de Spire, en 1703.

2765. Cambaressous (le sieur de), lieutenant au régiment de Normandie, blessé au siége de Turin, en 1706, fut tué en 1708, à celui du château de Venasque, en Espagne.

2766. Cambis (Jean de), seigneur de Soustelles, lieutenant du roy au gouvernement de Languedoc, gouverneur d'Alais et gentilhomme du prince de Condé, fut tué au siége de Montpellier.

Deux frères de cette maison furent tués dans l'armée du roi en Piémont, en 1626.

2767. Cambis (Henry de), seigneur de Soustelles, lieutenant colonel du régiment de Noailles cavalerie, et maréchal de bataille, mort des blessures qu'il reçut au siége de Bordeaux.

2768. Cambis (Jacques de), son frère, baron et vicomte d'Alais, lieutenant-colonel du régiment de Gassion-cavalerie, depuis lieutenant général des armées du roy, blessé au siége de

Lérida et à la reprise de Fleix sur la Lègre, et de Tortose, par les Espagnols, en 1650; le fut encore au siége de Gironne, à la tête de la cavalerie dont il avoit le commandement, le 1er août 1053, et ayant été fait prisonnier et conduit à Palamos, il y mourut de ses blessures le 21 du même mois. Louis XIV lui avoit accordé l'expectative d'un état de maréchal de France, et lui permit, en attendant, de porter deux bâtons fleurdelysés et passés en sautoir derrière l'écu de ses armes, et des étendards autour de sa couronne de vicomte. L'on conserve dans la sacristie de l'église cathédrale d'Alais, où il fut inhumé, son épée de bataille, sur laquelle sont gravés ces mots :

Je suis Cambis pour ma foi,
Ma maîtresse est mon Roi,
Si tu m'attends, confesse-toi.

2769. Cambis-d'Alais (Jacques de), son fils, fut blessé aussi et fait prisonnier avec son père, au siége de Gironne, et mourut pareillement à Palmos, où il avoit été transporté le 21 août 1653.

2770. Cambis de Fons (le comte de), chevalier de Saint-Louis, major du régiment de Rouërgue, en 1760, puis colonel de celui des grenadiers royaux de Cambie en 1761, fut blessé d'un coup de feu à la fausse attaque du pont d'Hambourg, le 9 août 1762.

La maison de Cambis-d'Alais a des représentants.

2771. Cambon (le sr de), lieutenant au régiment de la couronne, tué en 1644, dans la guerre contre les Bavarois.

Mercure de 1644.

2772. Cambos (le sr de), enseigne au régiment de Persan, fut blessé au siége de Philisbourg, en 1644.

Mercure de 1644.

2773. Cambout (Jean de), tué à la bataille d'Auray, en 1364.

2774. Cambout (N... du), seigneur du Cambout, page du roy, lors de la bataille de Pavie, où il avoit accompagné Fran-

çois Ier, fut tué depuis dans les guerres de Piémont, sous le marquis de Montejan.

2775. CAMBOUT (François du), baron de Pontchâteau, eut l'épaule cassée au siége d'Aire, en 1651, et mourut en 1650.

2776. CAMBOUT (César du), son frère, marquis de Coislin, comte de Crecy, lieutenant-général des armées du roy et colonel-général des Suisse et Grisons, mourut en 1641, des blessures qu'il reçut au même siége.

2777. CAMBOUT (Armand-Joseph du), capitaine et major dans le 1er régiment des dragons de Bretagne, blessé à la bataille de Marsaille, sous Catinat, en 1693.

2778. CAMBOUT (Jacques, marquis du), son frère, comte de Carheil, chevalier de Saint-Louis, colonel d'un régiment de dragons de son nom, brigadier des armées du roy, inspecteur général de la cavalerie et des dragons de l'armée de Catalogne, gouverneur de l'île de Rhuis et du château de Succinio, fut tué au combat de Corpi, en 1701.

2779. CAMBOUT (le comte du), enseigne de vaisseau du port de Brest, mort sur *le Triton,* commandé par M. de Nogent, le 29 avril 1730.

L'illustre maison de Cambout-Coislin, qui subsiste encore, porte *de gueules à trois fasces échiquetées d'argent et d'azur.*

2780. CAMBRAY (le s^{r} de), capitaine au régiment de Champagne, tué au siége d'Aire, en 1641.

2781. CAMBRON (le s^{r} de) chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de..., blessé au siége de Philisbourg, en 1734.

2782. CAMBRONNE (le s^{r} de), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Beauvoisis, blessé à la bataille de Rosback, en 1757.

2783. Camelon (le sr), capitaine au régiment de Champagne, blessé au siége de Lérida, en 1646.

2784. Camille (le sr), lieutenant au régiment de Rohan, blessé à la bataille de Rosback, en 1757.

2785. Camilly (le chevalier de), chevalier de Malte, vice-amiral, blessé au combat de Cadix, sur *le Formidable*.

2786. Caminade (le sr de), capitaine au régiment de Normandie, blessé au siége de Salces, en 1639.

2787. Camp (le sr du), capitaine au régiment de Béarn, blessé au siége de Philisbourg, en 1734.

2788. Camp (le sr du), chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de la marine, tué à la bataille d'Hastembeck, gagnée sur le duc de Cumberland par le maréchal d'Estrées, en 1757.

2789. Campagnard (le sr), officier au régiment de Normandie, blessé au siége de Grave, en 1674.

2790. Campagne (le sr), officier au régiment de Béarn, blessé au combat de Senef, en 1674.

2791. Campagne (le sr), capitaine au même régiment, tué au même combat de Senef, en 1674.

2792. Campagnois (le sr de), lieutenant au régiment de Normandie, eut la cuisse cassée au siége d'Alais, en 1629, et mourut de cette blessure.

2793. Campagnols (le sr de), capitaine au régiment aujourd'hui Béarn, blessé au siége de Philisbourg, en 1688.

2794. Campaignac (Jean-François), lieutenant au régiment de la Marche, puis sous-aide major de celui de Guyenne, blessé au siége de Mons, en 1746.

2795. CAMPAN (le s[r]), capitaine au régiment de Normandie, tué à la bataille de Clostercamp, en 1760.

2796. CAMPANEL (le s[r] de), chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Piémont, tué à la bataille de Malplaquet, en 1709.

2797. CAMPEL (le s[r] de), capitaine au régiment de Navarre, eut le bras cassé en 1638, dans une attaque en Flandres.

2798. CAMPET. (V. de SAUGEON.)

2799. CAMPIGNY (le s[r] de), sous-lieutenant aux gardes françoises, tué à la bataille de Nerwinde, en 1693.

2800. CAMPION DE MONTPOIGNARD (Charles-François), blessé au siége d'Amensbourg, en 1762.

2801. CAMPIS (le s[r] de), officier au régiment de Navarre, blessé au siége de Montpellier, en 1622.

2802. CAMPREDON (le s[r] de), capitaine au régiment de la Sarre, tué au Canada, à l'affaire de Carillon, en 1758.

2803. CAMPREDON (le s[r] de), lieutenant de vaisseau, tué dans le combat du comte d'Estaing, contre l'amiral Byron, près de la Grenade, le 6 juillet 1779.

Le *Cabinet historique* a publié, année 1859, un fort curieux *Mémoire* de M. de Campredon sur *les Négociations du Nord*, dont fut chargé l'auteur.

2804. CAMUISVILLE (le s[r] de), lieutenant au régiment de Picardie, blessé au siége de Woërden, en 1672.

2805. CAMUS DE CASTAING (Claude), dit le *marquis de Lusignan*, chevalier de l'ordre du roy, maréchal de ses camps et armées, et lieutenant général des armées de Jacques II, roy d'Angleterre, fut tué au siége de Loudander, en 1629.

2806. CAMUS (Jean), marquis de Lusignan, lieutenant général des armées du roy, fut tué en 1689, à la tête du régiment

de Languedoc ; seroit-ce lui sous le nom de ***Pontcarré***, qui avoit été blessé au siége de Gravelines, en 1644?

Mercure de 1644.

2807. Camus des Caves (le), enseigne de vaisseau du port de Brest, noyé sur *l'Oriflamme*, le dernier février 1691.

2808. Camus de Mortou (Simon), chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roy, gouverneur de Bitche, puis de Béfort, et inspecteur général d'infanterie au département de Lorraine, des trois évêchés et de la frontière de Champagne, reçut plusieurs blessures dans les guerres de Louis XIV, et mourut en 1712.

2809. Camus (Claude le), dit le ***chevalier***, lieutenant de vaisseau, mourut au siége de la Scolette, en Sicile, en 1676.

2810. Camus (le s[r] le), chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Champagne, depuis lieutenant de roy, de la citadelle de Lille, reçut plusieurs blessures au siége de Prague, en 1742.

2811. Camus de Beaulieu (le), écuyer de la province d'Auvergne, fut tué en 1426, près du château de Poitiers, d'après Alain Chartier, qui ajoute qu'il *avoit grand gouvernement devers le roy, plus qu'il ne lui appartenoit.* Le connétable de Richemont le fit assassiner pour se rendre maître de l'esprit du roy.

2812. Camus de Luxeuil (Pierre-Jean-Baptiste le), chevalier de Saint-Louis, lieutenant au régiment de Pentièvre-Dragons, reçut, à la bataille de Guastalla, en 1734, un coup de fusil à la main gauche, qui l'estropia de deux doigts ; fut encore blessé d'un coup de fusil à la jambe gauche, à la bataille de Badeweisen, en Bohême, et froissé d'un boulet de canon, à la hanche gauche, à la bataille de Fontenoy, en 1757, où son frère cadet fut tué ; il reçut aussi, à la bataille de Rosbach,

en 1757, un coup de sabre sur la tête et un autre sur le bras gauche.

2813. CANAU (le s[r]), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Picardie, et lieutenant de roy, de Sarbourg, où il mourut ; avoit été blessé à la bataille de Parme, en 1734.

2814. CANAYE (Philippes), seigneur de Montreau, au pays chartrain, mort au siége de Maëstricht, en 1676.

2815. CANCELLI (le s[r]), lieutenant de grenadiers au régiment royal italien, blessé au siége du fort Saint-Philippes, en 1756.

2816. CANDALE (le s[r] de), lieutenant de carabiniers, tué à la bataille de Minden, en 1759.

2817. CANDALE (le s[r] de), officier au régiment de Marcien-Cavalerie, blessé à la bataille de Minden, en 1759.

2818. CANDALE (Joseph de), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Bourbonnois, depuis major à Prat de Mouillan en Roussillon, blessé au combat de Warbourg, en 1760, quitta le service en 1783.

Cette maison est une branche de la maison de Foix-Candalle.

2819. CANDAU (les s[rs] de), frères, tous deux capitaines au régiment de Navarre, furent tués à la bataille de Nerwinde, en 1693.

2820. CANDAU (le s[r] de), faisant les fonctions d'officier major, fut blessé à la défense de Cassel, en 1761.

2821. CANDOLLE (Antoine de), capitaine de galères, reçut plusieurs blessures sous le règne de Louis XIII, en différents siéges et combats ; il avoit servi d'abord dans la compagnie des chevau-légers des ordonnances du roy sous la charge du duc de Guise.

2822. CANET (le s[r]), gendarme de la garde du roy, blessé

au combat de Leuze, du maréchal de Luxembourg contre le prince de Waldeck, en 1691.

2823. Canet (le s[r]), fut blessé d'un coup de mousquet au bras à la prise du fort de Boucachie, lors du siége de Carthagène, en Amérique, en 1697.

2824. Camin de Cajac (Marc de), capitaine aux gardes françoises, maréchal de camp et gouverneur de Nançy, reçut plusieurs blessures dans l'espace de vingt-années qu'il servit dans le régiment de Navarre, et mourut à Nancy, au mois de mai 1685.

2825. Canon (N...), dit le chevalier de Ville, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadron, lieutenant des gardes du corps et maréchal de camp, obtint, en 1767, une pension de 1,200 liv., en considération d'un coup de feu qu'il reçut à travers la poitrine, à la bataille de Berghen, gagnée en 1759 par le duc de Broglie contre les Prussiens, commandés par le prince de Brunswinck.

2826. Canonge (Innocent), chevalier de Saint-Louis, d'abord premier lieutenant avec rang de capitaine au régiment de la Reine-Infanterie, depuis major commandant les volontaires des Antilles, lors de la conquête de l'île Saint-Vincent, obtint en 1781, une pension de 450 francs, à raison des blessures qu'il avoit reçues à la guerre.

2827. Canorque (le s[r] de la), aide-major du régiment royal des vaisseaux, tué au combat de Saint-Cast, où furent défaits Anglois, en 1758.

2828. Canouville de Ruffetot (N... de), fut en Hongrie, dans les guerres de Louis XIV.

2829. Canouville (Charles-Louis-Joseph-Alexandre de), dit le *marquis de Ruffetot*, chevalier de Saint-Louis, capitaine

lieutenant des chevau-légers de Berry, fut blessé de contusions et foulé sous les pieds des chevaux à la bataille de Minden, en 1759.

2830. CANTAU (le s[r] de), lieutenant au régiment de Navarre, blessé au siége de Woërden, en 1672, le fut encore au combat de Senef, en 1674 : il paroît constant qu'il est le même que le s[r] *de Cantau*, commandant an fort de Strasbourg, qui fut fait chevalier de Saint-Louis à la première promotion de 1693.

2831. CAPAUL (le capitaine Martin de), tué à la bataille de Marciano, en 1544.

2832. CAPELLE (le s[r] de la), capitaine au régiment de Bourbonnois, tué au combat de Warbourg, en 1760.

2833. CAPI (le s[r]), officier au régiment de Piémont, blessé à la bataille de la Marphée, en 1641.

2834. CAPON (le s[r]), capitaine au régiment de Bourbonnois, blessé au siége de Maëstricht, en 1676.

2835. CAPPELLE (le s[r]), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment royal des vaisseaux, blessé à l'attaque des retranchements de Denain, en 1712, étant alors capitaine des grenadiers.

2836. CAPPONI (Gino), Florentin, tué à la bataille de Marciano, en 1554.

2837. CAPPY (Toussaint), seigneur de Joinville et d'Oiry, conseiller maître d'hôtel ordinaire du roy, capitaine au régiment de Castelnau-Infanterie, et d'une compagnie de chevau-légers, commissaire ordinaire des guerres, puis commissaire et conducteur général de la cavalerie légère, blessé au siége de Nancy, en 1632, servant alors dans le régiment des gardes françoises, le fut encore à la bataille d'Avein, dans le Luxembourg, en 1635, et à celle de Rocroy, en 1643.

2838. Capriol (le sieur de), chevalier de Saint-Louis, et capitaine au régiment royal-artillerie, fut blessé à mort au siége du fort Saint-Philippe, en 1756.

2839. Capriol de Pechassaut (Marc de), dit le *chevalier de Capriol*, chevalier de Saint-Louis, régiment de Talart, reçut plusieurs blessures dans les guerres de Louis XIV.

Voir de Beauvezé, au cas de rapport avec cette famille.

2840. Capry (le s^r^), lieutenant au régiment de Normandie, blessé au siége de Philisbourg, en 1688.

2841. Caqueray de Valmeguier, enseigne de vaisseau du port de Rochefort, mort à la Martinique, le 18 août 1724.

2842. Caracciolі (Trajan), duc et prince de Melphe, chevalier de l'ordre du roi et grand sénéchal du royaume de Naples, fut blessé dans les guerres d'Italie, en 1503, à la défaite des François, près de Cérignole, où il commandoit l'arrière-garde de l'armée avec le prince de Palerme.

2843. Caraccioli (Trajan), marquis d'Atesso, tué à la bataille de Cérisolles, en 1544.

2844. Caraccioli (N...), tué au siége de Barcelonne, en 1651.

2845. Caradec du Bouettier (N...), capitaine au régiment de Navarre, tué à la bataille d'Ettingen, en 1743.

2846. Caradec du Bouettier (Vincent de), chevalier de Saint-Louis, chef de bataillon au même régiment, avec rang de major, fut blessé d'un coup de bayonnette à la jambe, à la bataille d'Hastembeck, en 1757, et quitta le service en 1777.

2847. Caradère (le s^r^ de), capitaine au régiment de royal la marine, blessé d'un éclat de bombe à la jambe, au siége du fort Saint-Philippes, en 1756.

2848. Carault (Benoît-Joseph), chevalier de Saint-Louis, quartier-maître trésorier et lieutenant au régiment des carabi-

niers, obtint en 1783, une pension de 600 francs de retraite, motivée sur ses services et ses blessures.

2849. CARBON (le capitaine) fut blessé d'une arquebusade au bras gauche, en 1523, au combat de Saint-Jean-de-Luz, *un des plus vigilans et diligens capitaines que j'aye jamais cogneu* (dit Monluc), *grand entrepreneur et grand exécuteur* tout ensemble. Ce fut lui (dit le même auteur), auquel, après la mort du maréchal de Foix, en 1525, M. de Lautrec donna la tierce partie de sa compagnie : il fut assassiné en la même année.

2850. CARBONNEL (Henri de), seigneur de Canisy, baron de Hommet, chevalier des ordres du roy, conseiller en son conseil privé, capitaine de 50 lances de ses ordonnances, maître de camp d'un régiment d'infanterie, gouverneur d'Avranches et lieutenant général au gouvernement de Cotentin et d'Alençon, blessé à la prise de Meillan, en 1587, mourut en 1625.

2851. CARBONNEL (N... de), marquis de Canisy, chevalier de Saint-Louis, capitaine de gendarmerie et maître de camp de cavalerie, fut blessé et foulé aux pieds des chevaux à la bataille de Minden, en 1759.

La maison de Carbonnel, orignaire de Normandie, se retrouve aujourd'hui en Artois et Picardie.

2852. CARBONNIÈRES (Hugues de), capitaine de 50 lances des ordonnances du roy, fut tué au siége d'Eudes, en Gascogne.

2853. CARBONNIÈRES (Antoine de), son frère, aussi capitaine de 50 hommes d'armes, tué en Gascogne, au service du roy.

L'on ne sauroit fixer l'époque de sa mort; mais ce dut être sous Charles VIII ou Louis XII.

2854. CARBONNIÈRES (Gabriel de), mort des blessures qu'il reçut au siége de Naples, en 1528.

2855. Carbonnières (Jean de), gentilhomme ordinaire de la chambre du roy et capitaine d'une compagnie d'ordonnance, tué à la bataille de Saint-Quentin, en 1557.

2856. Carbonnières (Jaques de), son frère, commandant l'infanterie françoise en Ecosse, à la place du seigneur d'Andelot, blessé d'abord au siége de Keih, fut tué à l'attaque de l'Ile-Dieu.

2857. Carbonnières (Gauthier de), dit *le capitaine Jayac*, fut blessé à la jambe en 1587, au siége de Sarlat, qu'il fit lever au vicomte de Turenne, après trois semaines de vigoureuse attaque.

2858. Carbonnières (N... de), capitaine au régiment de Navarre, blessé au siége de Luxembourg, en 1684.

2859. Carbonnières (N... de), enseigne aux gardes lorraines, tué au service, en Italie, sous Louis XV.

2860. Carbonnières (Charles de), seigneur de la Chapelle-Biron, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, et commandant à Metz en 1555, fut dangereusement blessé à la reprise de l'Ile de Keith sur les Anglois, en 1548.

2861. Carbonnières (Louis de), capitaine au régiment de Pompadour, tué au siége de la Rochelle, en 1628.

2862. Carbonnières de la Chapelle Biron (Jean-Gilbert de) capitaine au régiment de Turenne, fut tué dans les guerres d Louis XIV.

Les Carbonnières étoient originaires du Limousin.
Voir de Biron, au cas de rapport avec cette famille.

2863. Carbonnieux (le s[r]), lieutenant au régiment de Navarre, tué à la bataille de Spire, en 1703.

2864. Carcelle de Bailli (Pierre de la), chevalier de Saint-

Louis, capitaine au régiment de la Marche-Infanterie, et lieutenant de roy à Embrun, blessé d'un coup de feu à la jambe droite, à la bataille d'Ettingen, en 1743 ; le fut encore considérablement à la poitrine au siége de Fribourg, en 1744, et eut le bras droit emporté d'un coup de canon à la bataille de Laufeldt, eu 1747.

2865. CARDAILLAC (François, *baron* de), chevalier de l'ordre du roy et gentilhomme ordinaire de sa chambre, mort le 11 mars 1622, des blessures qu'il reçut la veille dans un combat, en sortant de la ville de Fons, près de Figeac en Quercy.

2866. CARDAILLAC-LOMNÉ (Paul de), chevalier de Malte et capitaine de vaisseau, eut le bras droit fracassé par un boulet de canon, sur *l'Aquilon*, commandé par M. de Maureville, dans un combat qu'il livra en 1756, à un vaisseau anglois, devant la Rochelle, et il y commandoit alors le détachement des gardes de la marine; il fut tué sur *l'Artésien*, qu'il commandoit, en abordant un vaisseau ennemi dans un combat que le bailli de Suffren livra aux Anglois, à la Praya, le 16 avril 1781.

2867. CARDAILLAC (Arnaud de), son frère, aussi chevalier de Malte et garde de la marine, fut tué sur la frégate *la Boudeuse*, vers la fin de l'année 1760.

2868. CARDAILLAC (le marquis de), capitaine au régiment de la Rochefoucault-Cavalerie, tué à la bataille de Minden, en 1759.

2869. CARDAILLAC (Corbeiran de), baron de Sarlabous, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller en son conseil privé, colonel général de l'infanterie françoise en Languedoc, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, gouverneur du Havre-de-Grâce et chambellan du duc d'Alençon, fut blessé d'une arquebusade au bras, au siége de Rouen, en 1562.

2870. Cardon (le s^r^), lieutenant au régiment de Guyenne, tué à la bataille de Raucoux, gagnée par le maréchal de Saxe, en 1746.

2871. Cardon (François), chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Vaudray-Cavalerie, reçut plusieurs blessures sous Louis XV, entre autres une considérable à la cuisse, auprès d'Alcala, dans les environs de Madrid.

2872. Carery (le s^r^), lieutenant au régiment de Rohan, blessé à la bataille de Rosbach, en 1757.

2873. Carette (François), chevalier de Saint-Louis, brigadier des chevau-légers de la garde, tué à la bataille de Ramillies, en 1706.

2874. Cargalingnan (Baudin de), chevalier, tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

2875. Cargrain de Tracy, capitaine de vaisseau du port de Dunkerque, tué sur *le Maure*, commandé par M. Barre, juin 1696.

2876. Cargrez (le s^r^ de), enseigne aux gardes françoises, tué au siége d'Étampes, en 1652.

2877. Cargrois (le seigneur de), fut dangereusement blessé dans une affaire, en 1586.

2878. Carignan (le s^r^ de), brigadier des mousquetaires de la garde du roy, tué au siége de Candie, en 1669.

2879. Carignan (le sieur de), lieutenant au régiment de Navarre, blessé au siége de Luxembourg, en 1684.

2880. Cariotte (le s^r^), officier au régiment de Normandie, tué au siége de Turin, en 1706

2881. Carissimi (Louis de), blessé à la bataille de Marciano, en 1554. (de Thou).

2882. CARITAT DE CONDORCET (N... de), tué au siége d'Orange, en 1562.

2883. CARITAT DE CONDORCET (Gédéon de), capitaine au régiment de Sault-infanterie, tué au siége de Puicerda, en 1678.

La maison de Caritat, d'où sortoit le célèbre Condorcet (de la Convention), étoit originaire du Dauphiné.

2884. CARLAN (le s[r] de), capitaine au régiment de Berry, puis dans celui d'Aquitaine, fut blessé en 1758, à l'affaire de Carillon, en Canada.

2885. CARLÉ (le s[r]), enseigne au régiment de Waldnar-Suisse, tué à la bataille de Minden, en 1759.

XX. — UNE ANNONCE

D'UNE VENTE DE TABLEAUX ET D'OBJETS D'ART AU COMMENCEMENT DU XVII[e] SIÈCLE.

Ces grands collectionneurs de pièces historiques au siècle dernier, qui ont été si utiles à la science, ne négligeoient pas de recueillir de simples prospectus ou de simples catalogues, pour peu qu'ils présentassent quelque intérêt. On en a une preuve dans la pièce que nous donnons ici et qui est tirée de la riche collection Dupuy, conservée au département des manuscrits de la bibliothèque nationale. C'est l'annonce de la vente après décès du riche mobiler du feu duc d'Arschot, vente devant se faire aux enchères dans la ville de Bruxelles, le 15 juillet. La date de l'année ne s'y trouve pas, mais il n'est pas difficile d'y suppléer.

Les ducs d'Arschot étoient en même temps ducs de Croy. La terre d'Arschot ou Aerchot est située dans le Brabant mé-

ridional, quartier de Louvain, à huit lieues sud-est d'Anvers. Croy est en Picardie, près Picquigny. Les ducs d'Arschot écarteloient de *Croy* (d'argent à trois fasces de gueules), et de *Renty* (d'argent à trois doloires de gueules) avec la devise des Croy : *Je maintiendray!* Le duché d'Arschot étoit entré dans la maison de Croy sous Charles de Croy, prince de Chimay, premier duc d'Arschot, mort en 1551. Le deuxième duc d'Arschot fut un autre Charles de Croy; le troisième, un Philippe de Croy; le quatrième encore un Charles de Croy, mais qui fut créé duc de Croy par Henri IV, en 1578. On a son testament daté de Bruxelles, du 13 octobre 1611. Il mourut sans enfants légitimes à Beaufort, en Artois, le 13 janvier 1612 (voy. P. Ans. V. 642). Or, c'est ce Charles, premier duc de Croy, et quatrième duc d'Arschot, qui étoit le possesseur de la riche collection vendue à Bruxelles au mois de juillet qui suivit le mois de janvier 1612, date de sa mort. On en a la preuve dans un document qui se trouve aux archives (MM. 733). C'est un petit in-folio de 57 feuillets de parchemin, intitulé : « Inventoire de bagues et joyaulx appartenant à nous, Charles, syre et duc de Croy et d'Arschot, etc. » Il est de l'an 1610, et écrit tout entier de la main du duc, d'une écriture tremblotante qui pourroit bien déceler la présence douloureuse de la goutte. Il est signé : « Charles, duc de Croy et d'Arschot. » Ce même personnage a laissé un volume de mémoires manuscrits de sa maison, également écrit entièrement de sa main et qui s'arrêtent à l'année 1610. C'étoit, au reste, un haut et puissant seigneur, à ce point qu'il avoit jusqu'à une chambre des comptes à lui. On en a le règlement daté de l'an 1600. Les archives possèdent une généalogie des Croy, avec une suite de portraits en pied des personnages de cette puissante maison, tant hommes que femmes. Ils sont gravés par le célèbre Jacques de Brye. Quelques-uns sont seulement dessinés à la

plume et lavés à l'encre de Chine. Le portrait du duc Charles est de ce nombre. Cette généalogie est suivie de plusieurs vues, entre autres, celle du château d'Arschot.

La pièce suivante est tirée de la collection Dupuy, vol. 488, fol. 165. C'est une feuille imprimée de 27 lignes et entourée d'un encadrement.

VENTE DE TABLEAUX.

Lon faict à scavoir à un chascun, qu'entre les meubles du feu seigneur duc d'Arschot, se comptent environ deux mille pièces de painctures de toutes sortes de couleurs, de divers maistres excellens, comme d'Albert Durer, Lucas de Leyden, Jean de Maubeuge, Jerosme Bosch, Florus Daych, Longue Pierre, Titian Urban, Paul Veronès et autres. — Environ dix huict mille médailles, tant d'or, argent, que de cuivre, de tous les consulats, empereurs et impératrices romaines, comme aussi de plusieurs Grecqs. — Environ six mille verges d'or ou anneaulx, la pluspart anticques. — Une bibliotheque de six mille volumes, beaucoup d'iceulx manuscrits. — Force argenterie blanche et dorée. Vases tant de cristal de roche que de serpentines, agathe, ambre, jaspe, éliotrope, qu'autres. Toutes les familles des princes du monde, taillées en pierre camahieu en forme de médailles, forces belles raretés de toutes sortes, comme coquilles, habits, armes, poissons, oyseaux, seches, etc. Force belles tapisseries bien élaborées. Bref tant de meubles exquis, qu'à peine s'en pourroit-il trouver d'avantage chez aucun prince.

Desquels meubles l'on commencera la vendition par charge des seigneurs testamenteurs et executeurs du testament dudict feu seigneur duc, au plus offrant et dernier encherisseur en la ville de Bruxelles, le quinziesme de juillet prochain [1612], et se continuera les jours suivants jusques à l'achevement d'icelle.

(*Communiq. par* M. D. D'A.)

XXI. — PAPIERS DE NOAILLES.

LETTRES EXTRAITES DU TOME Ier DU RECUEIL

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE.

(Suite.)

60. — M. HENRY DE NOAILLES A MADAME DE MONTCLAR, SA FEMME.

Au sujet du procès sur lequel il y a arrest. — Affaire de M. de Caumels, à la réussite de laquelle il s'emploiera. — Elle n'a point accusé réception de l'envoi du chapéron et des trois paires de gants. — Il lui recommande de lui envoyer le plus d'argent qu'il sera possible.

De Paris, le dernier février (1580?)

J'ai receu, après avoir clos mes lettres et présentement, les vostres du 9 et du 17 de ce mois ensemble, par la voie de Bourdeaux, avec tout le reste y contenu. J'ay esté infiniment aise et content d'y apprendre que la provision vous aye esté rendue avant l'exécution réelle de l'arrest, et que l'ayez bien faite exploiter, mais il me semble que on ne devoit avoir omis de la signifier à la partie, et ne scay comment le conseil de delà a esté de contraire opinion à celluy d'ici en cela. Ce n'est la première et lourde faute qu'ils nous ont fait faire. Dieu soit loué! j'espere que moyennant son ayde, vous ouyrés bientost parler d'une casserie. Quant à Mons. Caumels, je m'emploierai tousjours fort volontiers en tout ce qui le concernera, sachant bien que nous lui sommes obligés et dont je ne veux estre ingrat! Mais je desirerois qu'il voulût faire le premier essay de ma bonne volonté en chose plus facile à obtenir du Roy que celle dont vous me parlez, car je crains qu'il sera fort mal aysé d'en pouvoir venir à bout, d'autant que le Roy a faict, de fraische mémoire, un édict exprès pour se lier les mains des survivances et résignations : et les cahiers des Estats de Blois l'en brident encore plus estroitement : et de fait il y a six semaines que

je poursuis de faire admettre l'état de sénéchal des Lannes (1) que Mons. de Saint-Martin, pere de M. de Viscarosse, mon beau-frère, a fait en sa faveur; le roy me l'a accordé, et néantmoins Mons. le garde des sceaux n'en veult sceller les lettres, encores qu'on lui remonstre assés que ce n'est point office qui se vende, ni sujet à estre supprimé, comme est celuy du s[r] de Caumels. Nonobstant tout cela je adviseray aveque de mes amis sur le mémoire que m'en avez envoyé, s'il y a moyen de le contenter en ceci; et vous asseure que si je cognois que mon labeur ne soit point en vain, je luy feray tous les meilleurs offices d'ami que je pourray, et sans m'y espargner non plus que en mes propres affaires.

Je m'estonne que vous ne me faites nulle mention du chaperon et de trois paires de gans que je vous ay envoyé. — Si Madame de Noailles ne part de Quercy pour venir en cette ville dans le 20 de mars, et sans faire nul sejour en Limosin, je suis d'avis qu'elle attende là notre retour, car aussi, si elle partoit plus tard, elle ne nous pourroit pas rencontrer icy.

Faites moy tenir de l'argent, surtout en la plus grande quantité qu'il sera possible. Je m'asseure que Mons. de Sedière et ma sœur, sa femme, vous prêteront librement deux ou trois cens escus pour ceste occasion là, et s'il n'y a de ressource d'ailleurs, ne craignez de les employer. De Paris, le dernier février.

N° 61 du Catal.

---

61. — EXTRAIT DE LETTRE DE M. CHARLES DE NOAILLES A M. SON FRÈRE, HENRY.

Nouvelles de la cour — et relation d'une querelle qu'eut le s[r] de Neuvic avec le s[r] Pralain.

De Paris, 9 mars 1582.

J'ay bien prou nouvelles du monde pour vous entretenir quinze jours; de quoy ne vous puis rien escripre pour la crainte, que j'arois

(1) Lannes, aujourd'hui canton de Mézin, arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne).

que mes lettres feussent vues. Je vous diray seullement pour ce coup comme Monsieur le mareschal de Reis est osté de la charge de premier gentilhomme de la Chambre et Monsieur de Joieuse et Monsieur de Espernon mis en sa place, de façon qu'ils serviront, Monsieur de Villequier et eux, chacun quatre mois de l'an, s'il ne faict à la fin le sault comme le marechal de Reis a faict; de quoy, force gens ont opinion, et que Monsieur de Mercœure ara le gouvernement de l'Isle de France. — Le roy avesques tous les princes est allé aux champs chasser depuis six jours et y en demeurera aultant à ce qu'on dit encores. Ce jour qu'il partit, Neuvie eut querelle avesques un gentilhomme qui s'appelle Pralin, qui est de mes amis, lequel je crois que vous ne cognoissez pas, parceque c'est un jeune homme de dix-huit ans, qui est depuis peu à la court, qui a toutesfois beaucoup de courage, comme il montra, car ils se battirent, et feut blessé Pralin d'un petit coup d'estramason au visage, et Neuvie à une main et à une jambe; mais il l'eût mieux esté, à ce qu'on dict, si des gardes, qui les vindrent séparer ne feussent venus; car ledit Neuvie estoit tombé à la renverse tout-de son long, et je vous lesse à pencer si l'aultre ne l'eust pas accommodé à sa discretion. Sa prouesse n'a pas esté grande, et, comme je vous ay desja escript, il vit avesques peu de réputation en ceste court parmy les gens d'honneur, fors Monsieur de Mercœure et Monsieur de Joyeuse qui l'aiment, mais je ne puis croire qu'ils l'estiment : il me recherche fort d'amitié, mais je luy faicts paroistre faire peu de cas de la sienne.

Je vous baise les mains, priant Dieu vous donner, Monsieur mon frère, en santé, très-heureuse et longue vie. De Paris, ce 9e mars 1582.

Votre bien humble et bien obéissant frère à vous faire service.

CHARLES DE NOAILLES.

Excusez-moy si je vous escrips en ce brouillon regratté parceque je suis trop paresseux pour rescripre une si longue lettre. Ecripvez-moy de vos nouvelles, je vous prie, et que vous faites en Gascongne.

Fr. 6909, f° 488.

---

62. — MADAME. DE MONTCLAR. (J. GERM. D'ESPAGNE) A M. DE NOAILLES, SON MARI.

Elle lui fait part de la naissance d'une fille.

4 septembre 1582.

Monsieur, vous ayant escript par Ginson n'a guaires, et l'asseurance que j'ay qu'aurés receu mes lettres, me garde de vous faire ceste-cy plus longue, si ce n'est pour vous advertir de la grace que Dieu nous a faict de nous donner une belle fille, dont je l'en loue et remercie. Et hier feust le jour de sa naissance et tout à l'instant baptizée par un pauvre de Seiss et une pauvre de Leonaguet : — et a le nom Jehanne Françoise (1), laquelle Dieu veuille préserver et nous donner ce qu'il cognoist nous estre nécessaire et à vous, Monsieur, en très parfaicte santé, très longue et très heureuse vye. De Seisses, ce mardi IIIe septembre 1582.

Propria manu. Monsieur, je vous voudrés bien faire acroire que nostre fille est belle pour vous donner plus d'envie de la venir voir (2).

Vostre bien humble obéissante fame et meilleure amie,

J. C. D'ESPAIGNE.

Fr. 6909, f° 381.

---

63. — M. DE NOAILLES (HENRI) A MADAME SA MÈRE.

De la peste qu'on dit à Agen et environs. — Recommandations à ce sujet. — La reine de Navarre voudra bien l'excuser, si elle se retire dans ses terres.

29 aoust (vers 1583).

Madame, estant passé par icy, M. de Larfullière s'en allant où vous estes, je l'ay bien voulu charger de ce mot, où vous serez

(1) Il s'agit ici d'une première née qui ne vécut guère, car les généalogistes n'en parlent pas.

(2) Cette lettre fut envoyée à madame de Noailles la douairière, afin qu'elle eut part de cette bonne nouvelle.

advertie comme le laquais Gaillard arriva icy, il y a deux jours, avec vos dernières lettres, qui ont été toutes ouvertes en chemin et près de la chapelle Biron, n'en ayant toutefois perdu aucune, et m'estonne bien que vous ne faciés nulle mention du danger de peste qu'on dit estre maintenant à Agen, et lequel j'ay entendu depuis vous avoir renvoyé le laquais jaulne et depesché avecq luy Mirandie. Qui me fait vous supplier à cette heure, Madame, que si ainsy est que ce bruit soit véritable, n'attendre quelle se eschauffe davantage, comme sans doute elle fera si Dieu n'y pourvoit, et gagner au plustost la campagne, mettant en considération vostre age, l'ennui et la tristesse que vous avez eu, dont vous n'estes encore defaitte, chose qui engendre plus que nulle autre quantité de mauvaises humeurs et beaucoup de corruption, dont provient bien souvent cette infection. Aymés vous, pour Dieu, et n'attendez l'extrémité de telle maladie. — Je m'asseure que la royne de Navarre, luy représentant toutes ces raisons, vous dispensera volontiers pour quelque temps et on vous envoyera vostre coche et conduite où il vous plaira pour vous admener chés vous. Je scais combien vous estes appréhensive, qui est une autre cause fort contraire à ceux qui sont en lieu suspect. Les gens vieux doivent plus craindre ce mal que les jeunes ; pourquoy pensez-y, je vous supplie à temps, et ne mesprisez le conseil qu'on vous donne. Mes gens de Paris ne sont encore venus, mais j'en ay eu des nouvelles et pense qu'ils arriveront aujourd'huy, ou demain, si ne leur est survenu en chemin d'inconvéniant : toutefois il m'a esté rien mandé de l'occasion de leur retardement. Selon ce qui me rapporteront je me resoudray de faire la dépesche sur ce que vous me donnez advis par vos dernières, y estant déjà allé homme à pied exprès avec la lettre que scavés, je me doubte que ce sont des allarmes qu'on vous donne, car cela ne se peut justement. Toutefois il ne faut rien mespriser et n'est que bon d'aller audevant : s'il se retire personne en votre maison de Quercy, ils n'ont garde de se servir de rien du vostre, et n'est besoin que vous en soyés en peine, car on l'a toujours entendu ainsy. On ne peut ni doit refuser telles courtoisies à ses amys et bons voisins. Toutefois je pense qu'il ne s'entreprendra rien de ce cousté là, car Monsieur de Tu-

renne, qui est venu en ces quartiers, est déjà parti de chés luy, qui en admène, comme on dit, toutes ses troupes vers Bergerac et lesquelles ont temporisé en grand nombre quelques jours sur ces environs et n'en sont encores gueres esloignées. Lamaurie a demeuré deux jours où est l'oncle de Périgord avec son régiment. Somme, c'est pitié de ce que le pauvre peuple souffre : car outre la mangerie, ils font beaucoup de mal.

Je ne puis me résoudre de dresser ma compagnie et la mettre aux champs que je n'aye plustot veu ce qui me sera commandé, et la longueur de mes gens me revient à beaucoup d'incomodité. — Je suis bien délibéré de n'estre des paresseux à partir de la main lorsqu'il en sera temps, mais cela ne se peut faire sans beaucoup de moyens ; et néantmoins, Madame, vous ne m'offrez point d'aide. Je vous supplie, Madame, que s'il en faut venir là, que vous me faciez paroitre que vous m'aymez et désirés mon honneur, qui est le vostre même. J'ay du bien, mais je ne puis si promptement qu'il est nécessaire recouvrer finance.

Vous ayant escrit et respondu au long par Mirandie, je ne vous la feray plus longue que pour vous baiser tres humblement les mains et prier Dieu, Madame, de vous préserver de tout mal et vous donner très longue et très heureuse vie. — De Larche, à haste, ce 29e d'aoust.

Le Prestre de la Fage ne bouge et ne m'a point demandé congé : aussy n'ay-je pas envie de le luy donner. Si vous pouviez trouver de delà quelqu'honneste homme de recepveur pour ledit la Fage, ce nous feroit grand plaisir pour l'extrême besoin que nous en avons. Si Monsieur de Larfullière ne se fust présenté, je vous renvoyois Gaillard. Dites à la dame de Niclhon qu'elle ne se rende opiniastre à ce qui luy est conseillé, ou aultrement mal luy en adviendra. Elle y est conviée par une infinité d'occasions que la moindre l'y oblige. Faites le luy, s'il vous plait, bien entendre et tenez-moy toujours pour vostre tres humble et tres obéissant fils et serviteur.

NOAILLES.

L'homme de Thoulouze n'est encores de retour icy, dont je suis ébahys. Vous ferez bien de retirer vos pièces prestées de delà et

faire sortir tout ce que vous aurés de meilleur, si vous ne vous resolvez promptement à en faire de mesme. Si la demoiselle de Lasguiseries fait ce qu'on luy a escript, elle pourra...

(*Cœtera desider.*)

N° 100 du Catal.

---

64. — CHARLES DE NOAILLES A HENRY DE NOAILLES, SON FRÈRE.

Il lui répond au sujet d'un démêlé que M. Henry de Noailles avoit eu avec un gentilhomme voisin, qu'il ne nomme pas, et avec lequel il avoit esté sur le point de se battre, et à cette occasion, M. Charles de Noailles lui avoit offert de le bien seconder. — Quant à l'obligation qu'il pense lui avoir de ses offres de le servir en pareille circonstance, il la tient pour nulle, et se trouvant offensé pour son propre compte de certains propos de ce personnage, il s'en remet à lui du soin de ménager son honneur, etc.

De Paris, 23 octobre 1583.

Jay demeuré jusques à cette heure à respondre à la dernière des vostres, que Nicart, conseiller à Limoges, me fit tenir il y a quelque temps, avec d'aultres de Monsieur d'Acqs, qui estoit arrivé en ce temps là mesmes, mais je vous promets que ça esté faulte de commodité, car depuis je n'ay sceu que personne alla en vos quartiers : et pour m'acquiter de ce debvoir, je vous diray premierement que quant à l'obligation que vous pancés m'avoir des offres que je vous fis, estant adverti de ce qui se passoit entre vous et vostre voisin, je la tiens pour nulle, n'ayant eu ma volunté en cella nul effait, et sachant vous debvoir davantage, vous estant proche comme je suis : — aussi me desplais-je de veoir que vous prenés la peine de me remercier de ces offices et que plus librement que vous n'avés faict vous ne les desiriés de moy, qui viverai tousjours disposé de vous rendre service et éternellement affectionné de participer à vos fortunes et les courre quand vous arés besoing d'un amy. — Or, à ce que je veois, ce n'a pas esté en cette occasion là que vous ny les vostres ayez eu grand affaire d'en sortir : — mais je n'en juge pour cela moigns de raison de vous bien garder et vous tenir

adverti, car je ne double point, veu la façon dont il s'est gouverné, qu'il n'entrepreigne, s'il pance vous trouver à propos pour son advantage, et tant pour son particulier que pour celluy daultres de vos ennemis, ou gens envieux de votre heur, qui le luy persuaderont tousjours pour chose necessaire pour son honneur et pour son repos. — Toute fois s'il est tant soy peu advisé, il considerera que quand il seroit parvenu à l'occasion devous faire desplaisir, sa querelle ne seroit pas bien estainte, et qu'il ha à se résouldre à en tuer d'aultres après, qui n'auroient rien tant affectionné que la vengeance qui leur seroit toujours presante :|— mais prenés de grace les choses au pis et mettés peine de scavoir ce quil ha dans le cœur, bien que je le pance difficile, veu l'humeur de quoy il est composé; et si vous pouvés par quelque heureuse rancontre parler à luy, usés de votre advantage en l'androit de telle personne qui mérite estre assoumée aux despans du public. — Mais pour parvenir à cella et empescher un dessin semblable qu'il ha peust estre sur vous, et avec d'aultres encores du pais, qui ne vous veulent guieres de bien, commandés vous, je vous prie, à ce plaisir de la chasse dont vous estes par trop mallade, et vous osterés le moyen à vos ennemis d'entreprandre sur vous, comme personne qui peust nuire, et à qui il n'est pas aisé de randre la pareille.

J'ay veu les lettres de Monsieur de Lamotte et vos responces sur l'aultre faict dont nous avons souvent parlé : mais sur ce que vous desirés mon advis, je ne scay que vous dire et suis contraint par raison de m'en remettre au jugement de Messieurs d'Acqs et de l'Isle, nos oncles, et au votre particulierement, qui a veu et recogneu les offances, et qui pouvés recognoistre quelle satisfaction elles meritent. Toutefois, je vous diray, que si j'avois esperance d'aller bien tost sur les lieux, de quoy, je suis doubteux, je vous prierois d'attendre que je feusse présant pour veoir s'il avoue avoir dict, ce que me semble, il ne peust nier; veu que notre frère de Sedière vous en a porté la parolle, de « s'estimer autant que votre cadet » : m'estant chose de trop dure digestion que ce langage partant de la bouche de personne si inégale : car bien qu'il ne le veuille entandre sur le faict de la race, à qui il recognoist ne pouvoir faire de comparaison, je ne puis pâtir

quil en face des moyens mesmes, encores que je ne face pas gloire ny trofée d'avoir fort bonne bource, mais pour en avoir assez pour rompre la teste à ce coquin, quand l'envie m'en pressera comme elle le fera tousjours par occasion semblable. — Et sur cela aprenés qu'est ce quil peust dire, et mettés en avant ce que je vous propose comme le plus considerable, et l'oyant parler, si sa satisfaction vous semble raisonnable, recoignoissant combien vous estes jaloux de votre honneur et du mien, qui est joint ensemble, usés de mon nom par l'advis de nos oncles, comme vous jugerés necessaire, soit pour reculer ou pour avancer ceste affaire que je vous remets du tout entre les mains, pour la bien et prudement meinager : vous priant de m'escripre ce que vous en arés résolu, et ce qui sen passera ; qui doibt estre à loisir, et non avec tant de précipitation que celle dont use Monsieur de Lamotte : persuadé de l'aultre, qui recognoist trop tard avoir failli et s'en repentant à loisir, à la façon accoustumée des fols téméreres qui se prennent à plus forts que soy. Il me deplaira tousjours que nous ayons rien à demeler avec personnes semblables pour leur inégalité de nous à eux, qui empesche de suivre les voyes ordineires dont il fault sortir de querelles, mais ce me seroit encores plus de regret que nous ne seussions pas avec prudance meinager nos forces et garder nostre advantage quand il nous forceront d'en venir là. — Mais je vous pance trop advisé pour ignorer nulle de ses raisons, aussi me remetteray-je du tout à vous et à l'advis de ceux que je vous ay nommés, estant, à ce que jay tousjours oui dire, meilleur, pour éviter reproche, de faillir par le conseil de ceux qu'on estime beaucoup, que de faire bien de sa teste. Je vous baiseray doncques les mains, ne scachant rien de nouveau que ce que j'ay escript à Monsieur de l'Isle par lequel vous en serés adverti et prieray Dieu vous donner, Monsieur mon frère, toute l'heur et la prospérité que vous desirez.

Je baise les mains de votre part à la dame de vos amies à qui vous me mandiez de donner l'assurance que vous estiés son serviteur qui me pria vous escripvant, de vous faire ses affectionnés recommandations et de vous assurer quelle sera toujours affectionnée et desireuse de vous servir en ce quelle en ara le moyen. Je donne la lettre à Monsieur de Dunes comme vous verrés par sa

responce, mais Givry na point esté icy depuis quelque temps qu'il est allé chés lui, aussi n'ai je peu l'advertir de votre affection en son androit, non plus qu'à Grillon; mais, à la première veue, je feray ce debvoir, et resteray éternellement votre frère et serviteur plus fidelle. De Paris, ce 23e octobre 1583.

A Monsieur mon frère, Monsieur de Noailles, gentilhomme ordinère de la chambre du Roy.

Fr. 6909—2232[2], f° 485.

NOTA. L'ESTOILE, dans son *Journal de Henri III* et les Mémoires du temps ont donné d'amples détails sur cette fâcheuse disgrâce de la reine Marguerite, dont madame de Noailles étoit alors première dame d'honneur. — Mais il ne faut pas prendre à la lettre tout ce qu'en ont écrit les protestants, et notamment l'abominable libelle intitulé *le Divorce satyrique*, que l'on a attribué, je crois fort à tort, à d'Aubigné, bien que *le Baron de Fœnestre* n'ait point été désavoué par ses éditeurs. — Au surplus, on trouvera tout ce qui concerne cette affaire et les négociations auxquelles elle donna lieu, dans le tome 295 de la *Collection Brienne*.

65. — HENRI DE NOAILLES, A MADAME SA MÈRE.

Propos divers. — Récit de la pitoyable mésaventure de la royne de Navarre, sous le nom de Marion.

D'Horlac, 29 octobre 1583.

Madame, si Lafon a esté retenu quatre ou cinq jours en ces quartiers, depuis qu'il est de retour près de moy, avecques les lettres qui avoient esté cause de luy faire suivre M. de Joyeuse, il vous dira luy-mesme les occasions, dans un jour ou deux qu'il ne faudra d'arriver à vous, le dépeschant dès asteure pour cest effect.

Mais il fault qu'il aille passer à Malesse pour chercher encores un autre contract de six cens escus, qui me semble (sur ce que j'ay veu par vostre lettre que mon laquais Ganachon me rendit, et celle de Moussoin François à vous) ne vous avoir esté porté. Et néanmoins c'est le principal et en seray toujours en peine jusques à ce que vous m'asseuriés l'avoir receu des mains de Lafon. Je revendois par ledit contract beaucoup de rentes à maistre Gaspar de Roffiac, mon procureur, pour la caution en quoy il devoit entrer, si j'eusse acheté le cheval de M. de Pestels. Je vous supplie, Madame, que j'en sois au plus tost éclaircy. C'est audit Lafon à m'en répondre à qui je baille le tout, et il m'auroit fait un très-mauvais tour, s'il estoit allé en autres mains. Vous ne pouvés faillir de vous tenir toute preste pour partir dès le lendemain qu'il sera arrivé à vous, qui pourra estre jeudy ou vendredy au plus tard.

Nous sommes encore en ces quartiers attendant le retour de mons. le marquis de Canillac, qui n'est encore revenu de la Limagne, où il alla après la royne de Navarre, ayant sceu du chemin, comme nous venoit de ça, qu'elle estoit partie soudainement de Carlat (1) — pour prendre cette route avecq peu de gens : je ne vous mandois rien par ma précédente depesche faite à Margoullis, du commencement de ceste tragédie, parce que je pensois que Lafont que j'attendois plus tost qu'il ne vint, deust estre à vous un jour ou deux après, et me remettant encores à ce que vous pourrés aprendre de luy : je vous diray seulement cependant, en sommaire, que la farce est telle, que celuy qui l'avoit conduite à Carlat ayant heu opinion qu'on le vouloit chasser de là, ou prenant ce prétexte, il se rendit maistre de la place, et dit à *Marion* qu'il falloit que l'oncle d'Ysabeau sautat le rocher, nouvelle qui luy fut si rude qu'elle se trouva bien en peine; et après avoir garanti par prières et autrement ce personnaige, elle aima mieux vuider et changer de place que demeurer là sans luy; et ayant prins son chemin, en crouppe derrière luy, et accompagnée encore de Cambon, de Linayrac, et de quelques autres de sa maison, de ses filles, et de

(1) Carlat, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Cère, arrondissement d'Aurillac (Cantal).

mademoiselle d'Aubiac, elle se retira à un chateau près Loches, qui est à la Royne-mère du roy, appelé Yvoy; où pour estre suivie de fort près par ledit s^r marquis avec quarante ou cinquante gentilshommes qui avoient commandement du roy de s'en saisir, elle se trouva tant surprise qu'elle fut contrainte d'ouvrir la porte, après avoir fait un peu semblant de se défendre; et Aubiac qui s'estoit déguisée pour se sauver, fut recognue et menée à une maison du s^r marquis, appelée Saint-Cirque, et ladite *Marion*, à une petite ville là auprès, en attendant la volonté du roy, vers qui ledit s^r marquis avoit dépesché; et crois que cela le retient; mais on attend l'heure qu'il arrive. On dit que cette pauvre princesse est si éplorée qu'elle s'arrache tous les cheveux. Lyneyrac l'a traittée fort cruellement et contrainte de payer jusqu'au dernier denier de tout ce qu'il lui a mis en avant qu'elle luy devoit, et contrainte de lui laisser des gages. Jugez le bien qu'elle en doit dire! A la vérité, cela est estrange. Je crois qu'on la gardera bien à ceste heure de courre.

Le laquais Ganachon me rendit les lettres que vous luy aviés baillées, comme fit hier au soir ce porteur vostre dernier pacquet; où il semble que vous aviés opinion que je ne veuille que vous alliés en Gascogne; et Dieu scait si je vous y souhaitte! jugeant, Madame, combien vous êtes nécessaire et mesmes pour ceste affaire de Guerrier, craignant bien que le temps passe. Vous pourrés, si vous voulez, partir samedy matin. Je suis bien d'advis que vostre charette marche tousjours avecq vous. J'espère que nous serons bientost voisins de Thoulouze, ne délibérant pas de temporiser guières plus en ces quartiers, comme vous scaurés dudit Lafont, et qu'il n'y a encore rien gasté, Dieu merci!

Montvert a quitté et quelques autres petits forts qu'il y a aux environs, de sorte que ce qui reste à faire sera bientost dépesché et ne nous amusera pas beaucoup. Nous avons esté dans la montaigne où j'ay esté malade, trois ou quatre gentils hommes de ma compagnie et plusieurs de nos gens. Les gentilshommes sont Puy de Beste, Beausoleil et Callart. Le reste de la trouppe se porte bien, Dieu mercy, et le petit M. de Tigra mieux que les autres; et les plus honnestes gens vous baisent très-humblement les mains,

comme je fais, et prie Dieu, Madame, qui vous donne à très-bien conduire. De près d'Orlheac, ce 29e octobre, 1580.

Je n'ay esté encore à Peignères, toutefois je pense m'en approcher annuit d'une lieue; et s'il est possible j'y donnerai un coup d'éperon pour n'y arrester point. Quant à ce qui vous a esté mandé du logis de Paris, je ne pensois pas que ces conditions y fussent. Toutefois je pense que ce ne sera que notre mieux, s'il devoit tomber en ruine et crois que ce qu'on y répare sera bien parachevé, lorsque vous y arriverés; autrement ce seroit de l'incommodité. Vous trouverés que Mirandie en retiroit quelque profit. Il a esté marry qu'on l'en aye retiré, qui luy en fait parler de ceste façon. Je suis bien autant marry contre mons. du Lion de ce qu'il a fait vendre les lits et la pluspart des habillements du deffunct, contre ce que je l'en avois tant prié. Il peut bien parachever tout. Ce juif de Digos a bien esté pressant. — Vous m'avés fait plaisir de me faire ressouvenir de ce drap de couleur que vous me donnates. Mon tailleur m'asseure que ma femme l'a, dans une garde-robe; ce que vous pourrez s'il vous plaist scavoir. Je voudrois de bon cœur l'avoir ou au moins qu'il fut dans vos coffres pour m'en servir en Gascogne. Madite femme m'escrivoit, n'a que deux jours, que mons. de Saint-Maurin luy avoit donné quelque espérance de prester ces dix mille francs de Guerrier à l'intérest, qui viendroit bien à propos pour n'entrer en nulle capitulation avec ce *Mercadante*. — Je vous rends graces, Madame, de vostre boete de Cotignac, et vous envoie au lieu, un fromage qui ne sera pas peu, s'il se conduit à vous. — Je vous supplie de ne permettre qu'on chasse à Seiches; si vous y menez des levriers, on m'y prendra tous les lièvres.

H.

Nous apprenons en ce païs à ne boire point de vin. — J'ay depuis avisé que Lafont vous portera plus seurement ce fromage.

N° 8 du Catal.

66. — M. DE NOAILLES HENRY, A M. DURY, MAISTRE D'HOSTEL DE M. DACQS, FRANÇOIS DE NOAILLES

Il est arrêté à Seysses dans l'attente du roi de Navarre, qu'il veut accompagner au pays de Foix.

De Seysses, 4 juin 1584.

Monsieur Dury, je receus hier vostre lettre avec celles que vous aviés envoyé à la Fage pour me faire tenir, ayant esté très aise de vous scavoir de retour de vostre voyage, et que vous l'ayés fait heureusement; j'ay eu grand plaisir aussy de l'espérance que mon frère me donne et que vous avés qu'il vous viendra bientost voir. Je suis arresté encores en ce pays pour quelques jours à cause que le roy de Navarre n'a pas fait si tost son voyage en Foix qu'il pensoit, là où j'ay promis à S. M. de l'accompagner : toutes fois j'y feray le moins de séjour qu'il me sera possible pour aller au plus tost faire office de bon mary; sans l'affaire de Monsr d'Acqs, je me fusse bien gardé de m'obliger à cette promenade, qui me revient à beaucoup d'incommodités, mesme à présent, que nous sommes sur la récolte, mais j'ay voulu préferer cette occasion à mon particulier, et espérant vous voir en peu de temps, je ne vous en diray davantage que pour prier Dieu, Monsieur Dury, vous avoir pour jamais en sa sainte et digne grâce, me recommandant bien fort à la vostre et à celle de vostre femme. De Seysses, ce 4e juin 1584. Vostre plus seur et entier amy,

Signé : NOAILLES.

N° 9 du Catal.

67. — CHARLES DE NOAILLES A M. D'ACQS.

Il luy rend compte de ce qu'il a fait à la cour; accueil du roi allant à vespres : il présente les lettres de M. d'Acqs, etc. Les questions que la reine lui fit lorsqu'il remit la lettre adressée à la reine de Navarre : ladite reine avec la reine sa belle-fille, for t en peine de la prise de Ferrán et de l'état de la reine de Navarre, dont elle vouloit être éclaircie; interrogé s'il n'en savoit pas des nouvelles certaines, prière à M. d'Acqs d'en savoir la vérité promptement, et de lui mander avis certain de ce qu'il en est et de ce qui se dira du prisonnier Ferran, etc. — Nouvelles de la cour, qui ne fut de longtemps si galante. — Choses diverses.

De Paris, 18 février 1585.

Monsieur, ceste cy sera seullement pour vous dire que je me suis conduit icy, la grace de Dieu, depuis vendredy au soir où j'ay gardé le logis sans me fere voir, qu'à quelques particuliers amis pour prandre langue, jusques au jour de hier auquel je baisay les mains du roy allant à vespres, qui me vit à l'accoustumée, sans toutesfois me rien demander. L'on luy avoit voulu donner asseurance que j'avois demeuré amoureulx en Gascoigne, de facon que s'estant souvant enquis à mes amis que cetoit que de moy? et ou je demeurois? je croy que l'on luy avoit mis en soupçon. — Toutefois, mon retour fera foy de mes desseings et coupera chemin à ces bruits qui ne m'estonneront jamais, quant ils ne seront point veritables. Je luy ay, depuis ce jourdhuy, presenté votre lettre en luy disant (ainsin qu'il est entré en son cabinet, se retirant le soir), que vous luy escripviez et oultre m'aviés donné charge de luy faire entandre que vous mesnagiés ce peu d'années qui vous restoient, ayant le moyen et la force de luy faire service, attandant l'honneur de ses commandements que vous aviés tousjours très chers; que par le passé vous en aviés rendu preuve par vos labeurs et par votre fidelité, dont la gloire qui vous en estoit restée, quand Sa Majesté en avoit eu toute satisfaction, vous servit de recompance : vous estant contanté de cela, sans luy estre importun d'autre chose. » — J'ay remis le reste à ung jour d'audiance, ayant aprins qu'il n'a pas agréable qu'on luy parle, s'il n'apelle à telles heures. Il a bien receu, ce me samble, votre lettre, et m'a dit : « Je verray sa lettre

et luy feray responce. » — Je luy en parleray au premier jour d'audiance plus avant, et vous en donneray advis, — comme *du cours du marché*, donc je seray plus scavant.

Je n'ay pas encore peu donner à la reyne votre lettre, j'espere que ce sera demain; mais je luy ay donné celle de la reyne de Navarre, parce que, ayant dict à Monsr de Lanssac que je l'avois, luy, l'en ayant advertie, elle me fit hier appeller en son cabinet où estoit la reyne, sa belle-fille et toutes les dames. Je ne trouvay pas là fort à propos de luy particulariser beaucoup de choses, dont je luy pourray faire entendre votre opinion selon que la me commandates. Je la trouvay bien en peyne de la prinse de Feran, et eut bien desiré d'estre advertie particullièrement de ma mere sur ce faict, parce que l'on en parle diversemant. Elle me commanda de le luy escripre, mais qu'a fin que les lettres allassent plus seuremant, et ne vinssent à se perdre, avec danger, que l'on me les escrivit à moy seulement, comme par curiosité. Je vous supplie, Monsieur, d'en scavoir la verité promptemant et de tout ce qui concernera ce faict, et m'en envoyer des advis sans être autremant signés, affin que je l'en luy face entandre. — Ma mère est là de retour; elle le vous escripra, et d'ailleurs je croy que vous le scauriés bien, car je feray icy grand plaisir à ceste princesse de l'en esclaircir. Elle me demanda que m'en avoit dict le marechal de delà? mais je luy respondis que je ne l'avois poinct veu, mais que d'ailleurs j'en avois aprins cela et cella : elle me dict quelle eut bien desiré que mon voiage par Nerac eut esté depuis cela advenu, pour en aprandre davantage : mais je l'asseuray que là l'on tenoit qu'il n'y avoit pas tant du particulier de sa fille en cete prinse que disoit-on. Ce qu'elle me respondit avoir entandu estre de vray par Monsieur de Turenne, me disant qu'elle souhaiteroit que ce ne fut que cela. Je vous supplie me donner promptement le moyen de l'esclaircir de ces doutes, pandant lesquels le roy, sur ce que le roy de Navarre luy a escript, à envoyé sur les lieux ung president pour ouyr le prisonnier, ce qui met le monde en cervelle. C'est l'occasion principalle qui m'a faict mettre la main à la plume.

J'ay veu Monsieur d'Espernon chés le roy, et depuis chés luy,

où, après en avoir reçeu de la bonne chère, je luy ay donné ce jourdhuy votre lettre. Après l'avoir veu, il m'a dict que vous estiés trop honneste, et qu'il vous feroit ung petit mot de responce. Si ainsi est, je la vous envoyeray avec d'aultres. J'ay disné avec luy et ay veu ce soir Monsieur de Joyeuse, en sa chambre, qui s'estoit trouvé mal aujourdhuy et hier, qui m'a faict assés bonne chère, de façon que le comencemant va fort bien et esperé-je mieulx de la fin, avec la grace de Dieu. — J'ay trouvé la cour tout en joye et ne parle-t-on que de fere balets et gallanteries. Si cecy dure, il la fera beau voir. J'ay entrée partout, ce qui me fait croire qu'au *premier* quartier je seray enrollé. J'en parleray au premier jour, si je voy le debvoir faire. J'acheveray de distribuer vos lettres et en retireray le plus de responces que je pourray et mesmes du nonce, mais celle la veult du loisir. Voila pourquoy je patianteray encores quelques jours, courant aux plus pressées affaires et à faire ma court. Dans peu de temps, je vous feray part de plus de nouvelles. L'on attand de respondre aux ambassadeurs des Pais-Bas, qu'ung ambassadeur d'Angleterre soit arrivé, qui doibt apporter au premier jour des offres fort belles sur cette guerre de Flandres. L'on vit cependant entre la crainte et l'espérance. Je vous baise très humblement les mains, Monsieur, et vous prie de me donner advis de ce qui sera et se dira du prisonnier pour en advertir la reyne et me tenir cependant en vos bonnes graces pour votre très humble nepveu et serviteur.

De Paris, ce lundi XVIIIe de febvrier 1585.

6909—2232^{2}, f° 487.

---

68. — M. DE NOAILLES A M. SON FRÈRE.

Récit des circonstances qui firent échouer son affaire d'honneur avec La Chapelle.

(Sans date.)

Monsieur mon frère, parce que je sais bien que ce vous sera plaisir d'entendre l'accord de La Chapelle et de moy, je vous le

veux dire afin que vous ne permettiez que personne y veuille rien changer, ce que je crois que Pompadour ou La Chapelle pourroit faire, s'estant très-mal gouverné en cela, au jugement de toute ceste cour. — Pompadour estant arrivé à Paris, au fauxbourg Saint-Germain, passa devant la porte du logis de madame de Noailles, où j'étois arrivé depuis peu, venant de Saint-Maur; ce que sachant, je sortis et le trouvai avee les estres Peisac et La Grillere, autrement Lafaye, avec quelques autres : et après nous estres salués, nous faisant bonne chère et ayant parlé quelque temps ensemble, je me retirai et pensois que La Chapelle n'étoit point venu avec lui comme il n'estoit encore. Mais il arriva à son souper, et m'en estant allé, après souper, sur le quai des Augustins, avec les filles de Chaumont, où j'avois dit à Pompadour que nous nous verrions, il y arriva sans La Chapelle. Et nous estant retiré ce soir-là à mon logis, au lieu d'avoir le lendemain des nouvelles de La Chapelle, je demeurai jusques à dix heures au lit, où M. de l'Isle m'envoya chercher en toute diligence; et m'en estant allé le trouver, il m'avertit que La Chapelle qui estoit arrivé, estoit caché depuis le jour passé au logis de Pompadour, dont je fus extrêmement esbahi, veu qu'il avoit passé la plus belle occasion de me faire appeler, et me donna, et plus à mes amis qu'à moi, occasion de croire qu'il me vouloit faire supercherie. Et pour le désir que j'avois d'estre averty de cela, je m'allay promener avec quelques-uns de mes amis sur le quay des Augustins, par deux ou trois soirs, que je n'avois jamais nouvelles de luy et y trouvois toujours Pompadour. Et enfin Roquemorel, un soir, parla à luy pour en ouyr le propos; et après plusieurs langages, Pompadour dit qu'il croyoit que ce seroit luy qui m'appelleroit, parce qu'il en avoit fait promesse à La Chapelle; mais qu'il ne scavoit où je logeois et que j'allois tousjours accompagné. Desquelles deux choses il mentoit, car il m'avoit veu devant mon logis entrer et sortir et parler à moy, et m'avoit trouvé ce jour mesme tout seul et m'estois promené avec luy. Et sur ce Roquemorel luy dit : Qu'à cela ne tienne ! Je vous asseure que vous serez le bien venu si vous voulés porter cette parole à Noailles. Au reste, si vous dites que, à faute de le trouver seul, vous ne pouvés parler à luy, si vous

voulés nous nous trouverons demain matin, à six heures, Noailles et moy icy, et trouvés-vous y La Chapelle et vous, et ils parleront ensemble. Ce qu'il ne voulut jamais accepter de peur d'estre obligé de se battre; mais il disoit tousjours : vous ou quelqu'un des amis de Noailles, répondés de luy et La Chapelle ira se battre avec luy. — Roquemorel dit : Ny moy, ny pas un de ses amis ne sommes si mal advisés de donner le *Cam*(?) à nostre amy, comme le roy peut en avoir affaire; mais nous vous asseurons que si vous, ou par autre homme d'honneur, La Chapelle luy fait porter parolle, il s'ira battre avec luy, et s'il a besoin de second, ni tiers ni quart, moy et d'autres fort honnestes hommes nous nous y trouverons pour se servir de nostre espée; et après luy avoir dit mon logis, et que je m'en allois coucher avecques Saint-Suplice : mais qu'il y avoit homme à mon logis qui me représenteroit tousjours; dans un quart d'heure se despartit d'avecques lui et s'en vint me trouver et me dit tout ce qui s'étoit passé. J'envoyai Digos à mon logis et m'en allay chez Bonneval où mes amis voulurent que j'allasse, et le lendemain matin Pompadour vint à mon logis, où scachant à la porte que j'estois là, s'en voulut partir sans s'enquérir davantage. Mais Digos, d'une fenestre, lui cria que j'y estois et luy alla parler et lui dit: Je m'en vais vous mener où il est, car il m'a laissé icy pour cela. Ce que il ne voulut, et luy dit : Puisqu'il n'est icy, je n'irai pas ailleurs. Et Digos l'asseura que il scauroit bientost de mes nouvelles, et me vint dire cela. Ce que sachant, avecques quelques six ou sept de mes amis, je m'en allai dans un jeu de paume et mandai à Pompadour, par Bonneval et Digos, qu'ayant sceu qu'il vouloit parler à moi je l'attendois dans un jeu de paume près son logis, où il seroit bien venu et receu à me porter telle parolle qu'il lui plairoit. Et venant avecques eux, au lieu d'entrer dans le jeu, il demeura à la porte et laissa entrer La Grillere qui estoit venu avecque luy, qui me vint prier de remestre nostre querelle à nos amis qui nous accorderoient. Moy, bien esbaï, lui dis que je n'attendois pas cela de luy, et que ce que je luy pouvois respondre estoit que je n'avois rien à demander à La Chapelle, et que si je l'eusse eu, il y avoit longtemps que je l'eusse fait, et que c'estoit à luy qu'il falloit demander cela; ce qu'il fit et m'apporta la nou-

velle qu'il le vouloit, et qu'il avoit parole de luy de ne me rien demander; ce que volontiers je luy promis lors. Et ayant fait election l'un et l'autre de Grillonnet de Serillac pour voir nostre différent, chascun mit son dire par escrit à sçavoir la querelle, et eux trouvant de la difficulté à nostre accord demeurerent quelques jours sans rien conclure; d'où estant marry, je repris ma parolle et m'en allai à Saint-Maur, — où M. de Guise, ce mesme jour, parla à moy et me dit qu'ayant entendu ma querelle, il vouloit venir à Paris pour nous accorder, et qu'il en avoit eu commandement du roy, et qu'il me prioit de m'en retourner à Paris, où il seroit ce jour-là. Ce que je fis. Mais luy, estant à Paris ce soir mesme, s'en retourna à Saint-Maur et me manda qu'il me prioit d'aller le lendemain disner avecques luy, et manda le semblable à Pompadour pour y mener La Chapelle, où estant tous deux, dinasmes à la table du grand maistre, vis à vis l'un de l'autre, sans parler ensemble, ne laissant pas pour cela de rire de bon cœur. Et estant appelés chez Mons. de Guise, l'un après l'autre, moy le premier, qui avois dit que je ne le recherchois de rien et estois très-content en mon âme; luy dit le semblable. Et sur ce fusmes accordés avec promesse de ne parler jamais plus de nostre querelle, et sans parler autrement ensemble nous departismes. — Les choses s'estant passées ainsy, vous cognoistrés qui s'est mal gouverné et qui a laissé du sien, et ne permettrés, s'il vous plaist, qu'il soit autrement conté qu'ainsin : de quoy tesmoignera dans le païs Mons. de Bonneval, qui y sera bientost. Je vous baise sur ce les mains, vous priant de me vouloir tousjours aymer.

N° 70 du Catal.

---

70. — MONS. DU BREUIL OU DE LA BREULLIE A M. DE NOAILLES.

Il s'excuse de ne pouvoir se joindre à lui, s'étant engagé avec M. de Montmorency.

20 avril 1585.

Mons., j'ay veu celle que m'avez escrit par laquelle me mandés de prandre party avec vous : mais Mons., vous savez que de

longtemps j'ay fait promesse à mons. de Montmorency, et croyez que je me fusse fort librement deporté de ceste promesse, n'eust esté que depuis peu de temps il m'a escrit, me sollicitant fort de la promesse faite à luy, auquel j'ay faict response et luy ay fait assurance de l'aller trouver dans peu de jours. Vous pouvez cognoistre si je m'en puis départir à mon honneur, et mesmes pour des affaires que j'ay avecques luy, me devant quelque somme d'argent, que je ne cuiderois pas retirer autrement; qui est l'occasion que je vous supplie très-affectueusement me vouloir tenir pour excusé et vous asseurer que si j'estois libre de promesse envers cet homme là, vous ates celuy que je cognoisse que je desirerois autant prandre party, pour beaucoup d'obligations que je vous ay et aussy la bonne volonté que j'ay de vous faire paroistre le très humble service que je vous ay promis : vous me ferez donc ce bien que de n'estre marry contre moy et de me faire estat que je suis pour jamais tel que vous me scauriez désirer. Tenez moy en vos bonnes graces, je vous prie, et me continuez toujours la bonne volonté que je me suis promise de vous, vous baisant tres humblement les mains et prie Dieu, Monsieur, vous donner l'accomplissement de vos souhaits, de votre La Breullie ce 20 avril 1585

Vostre plus hobéissant cousin et serviteur

La Breullie.

J'ay envoyé un laquais jusques devers mons. de Montmorency avecques un gentilhomme qui a passé par icy et l'ay prié de me vouloir fort excuser s'il est possible envers mons. de Montmorency. Et si je ne fais point le voyage, faites estat que je ne courray point d'autre fortune que la vostre, ou celle de mons. vostre frere, et baise les mains de tant d'honneur que me faites, n'en ayant jamais... (*Le reste manque.*)

N° 149 du Catal.

70. — M. DU BASTIT A M. DE NOAILLES (HENRY).

Il s'excuse de ne pouvoir le suivre, s'étant engagé avec M. de Turenne.

Du 20 avril 1585.

Monsieur, j'avons receu la lettre et sommes bien marry que je ne vous puissions résoudre au contenu en icelle, ayant une affaire qui nous importe de si près que nous empesçhe de vous pouvoir asseurer de ce que pourriés désirer de nous, en ayant esté ces jours passés priés bien fort par Monsieur de Turenne, auquel n'avons voulu donner parolle, si ce n'est de ne prendre party sans scavoir de ses nouvelles; vous asseurant que n'y a personne aujourd'huy en ce monde à qui nous ayons dédié plus d'amitié et service que à vous, pour nous avoir fait tousjours cet honneur que de nous aymer. Ce que je vous prions encores vouloir continuer ceste bonne volonté en nostre endroit et attendant avoir ce bien que de vous voir dans peu de jours, après avoir pourveu à quelques prisonniers que j'avons à Brive, me fait vous baiser bien humblement les mains, par celuy qui vous est, Monsieur, vostre bien humble et affectionné serviteur.

Du Bastit.

N° 148 du Catal.

Nota. Nous voici arrivés à l'époque de la catastrophe qui vint jeter le deuil dans la maison de Noailles. — Au mois de juin 1585, le jeune de Noailles, de six ans plus jeune que son frère Henri, fut lâchement assassiné dans un guet-apens dont les circonstances ne nous sont pas clairement énoncées par les lettres qui suivent, mais que nous révélera en partie la procédure intentée à ce sujet par madame de Noailles contre les auteurs présumés du crime. Nous savons dès aujourd'hui que ce fut en revenant de Montignac, aux environs de Sar-

lat, où il étoit allé recruter des hommes pour compléter sa compagnie de cent chevau-légers, qu'il fut attaqué et laissé pour mort sur la voie publique. — La désolation fut unanime dans la famille et dans le pays où, malgré la vivacité de son caractère, le jeune de Noailles s'étoit fait aimer de tous. — Le poëte Bertaut (l'évêque de Sées) a composé, *sur le trépas de feu M. de Noailles*, une élégie touchante et qui mérite d'être lue.

71. — M. DE NOAILLES A LAQUANT.

Sur la mort de son frère, dont le corps est conduit à Noailles.

Sans date (juin 1585).

Capitaine Laquant, je m'asseure que vous avez participé à mon affliction, aussi avez-vous fort particulièrement perdu, outre que je scay que vous sentirés tousjours ce qui adviendra à ma maison. Cet accident a esté bien cruel et soudain. Son corps s'en va pour estre conduit à Noailles. Ma sœur et Monsieur de Saint-Flour l'accompagnent avec la plupart de nostre famille, et je suis encore retenu de deçà par les affaires : mais je les suivray le plus tôt que je pourray, car, comme vous pouvés penser, le séjour ne m'est pas fort agréable mesuit en ces quartiers. L'enterrement se fera après que je seray arrivé là bas. Nous n'avions pas besoin de ce triste et déplorable acte. Dieu soit loué de tout, et le surplus qu'il luy plaise m'estre en ayde et à mes pauvres enfans. Je n'eus jamais tant de besoin d'estre fidèlement servi et assisté, et je me fie fort en vous et vous prie de continuer d'avoir soin de tout ce qui me touchera de vostre costé, et soyez toujours asseuré, capitaine Laquant, que je suis vostre bien vray et parfait amy.

NOAILLES.

J'ay envoyé de bonnes graines de melon, ces jours passés, à Prabonneau, et luy mandois de vous en faire un peu de part : s'il ne l'a fait, il vous en sera baillé maintenant.....

72. — MADAME DE VILLEMOR, NÉE G. DE GONTAUT (1), A M. DE NOAILLES (H.).

Condoléances sur la mort de Charles de Noailles, son neveu, et frère d'Henry. — Affaires relatives à Concos.

Lalbenque, 13 juin 1585.

Mon neveu, je ne vous scaurois assez dire le regret et desplaisir ue j'ay pour les nouvelles que j'ay entendues de mon neveu vostre frere. Je prie Dieu nous voulloir nous consoller tous : il avoit tant de bonnes parties en luy que encores qu'il ne m'eust esté rien, je ne me eusse pu garder d'y avoir un fort grand regret, et m'estant si proche, je vous laisse à penser le desplaisir que j'en ay. Mais, Monsieur mon neveu, après tout bien considéré, il nous fault remettre à la bonne volonté de Dieu et nous conformer à icelle. De quoy je vous supplie bien humblement; car sachant la grande et bonne amitié que vous luy portiés et estant de si bon naturel que vous estes, il ne peut estre que vous n'en ayez un tel ennui et desplaisir qui enfin vous pourret porter dommage. Je vous supplie de penser que pour vous en fascher, il n'en peust estre autre chose, puis qu'il plaist à Dieu. Je pense y avoir perdu un bon ami et mon fils aussy qui n'est pas en ce lieu et ne scait encore rien de ces nouvelles : et il aura un fort grand regret, car il l'aimoit comme son frere. Je porte aussi beaucoup d'ennui de celui que madame ma sœur et MM. d'Acqs et de l'Isle auront de ces tristes nouvelles : mais il nous faut tout remettre a la bonne providence de Dieu. Mandés moy, s'il vous plaist, s'ils en sont encore advertis, ensemble de l'estat de madame de Monclar, ma nièce et de votre petit. Je prie Dieu le vous vouloir préserver de tout mal.

Au demeurant, mons. mon neveu, ce porteur vous va trou-

(1) Gabrielle de Gontaut, fille de Raimon de Gontaut, seigneur de Cabrères, de l'Albenque, etc., et d'Anne d'Auriolles, étoit sœur consanguine de Jeanne de Gontaut, mère de Henri de Noailles. — Elle avoit épousé Léonard de Bridiers, seigneur de Villemort ou Villemaur, en Berri.

ver pour vous dire qu'il est besoing de donner ordre au bénéfice de Concos et de l'afermer. Il y a desja des orges de coupées et voyant que nous ne scavions point de nouvelles de Lentour, j'ay donné charge de les faire amasser, afin que rien ne se perdit. La mère de ce porteur étoit allée à Cours aujourd'huy qui m'a asseurée du décès de mons. mon nepveu et que M. de Cours veut prétendre au bénéfice de Concos : il vous plaira y vouloir faire mettre ordre; et en tout ce que je vous y pourrai servir, je le feray d'aussy bon cœur que pour moy mesme. Il seroit fort bon que le curé y envoyast un homme de sa part. Et quant à la ferme, je vous supplie que ce porteur soit préféré à tout autre, en vous en donnant ce que de raison : Et vous supplie vous asseurer que je suis du tout à vostre service. Ma fille vous en dit de mesme, et toutes deux nous vous baisons bien humblement les mains, priant Dieu, Monsieur mon nepveu, vous donner heureuse et contente vie. De Lalbenque, ce 13 juin 1585.

Vostre bien humble tante pour vous fere service,

G. DE GONTAUT.

Fr. 6916, p. 289 (n° 152).

---

73. — M. DAVID DE VANTAUX A M. DE NOAILLES.

Il s'excuse de ce qu'étant engagé avec M. Montégut, il ne peut se rendre à son invitation.

De Champvert, 4 juillet 1585.

Monsieur, je suis infiniment marri que pour la première fois que j'ay eu cet honneur d'estre employé de vous, il faille que j'use d'excuses en vostre endroit, ne pouvant vous acccompagner pour ce coup, à cause d'une promesse que j'ay faite à un de mes amis d'aller, pour quelques mois, avecques luy. Mon frere de Pommiers vous pourra dire comment, luy estant dans ce pays, j'ai receu deux lettres de mons[r] de Montégut, auquel j'ay beaucoup d'obligation, et ne luy ay toutefois peu satisfaire. Vous me ferez, s'il vous

plaist, cet honneur de croire que j'auray toute ma vie un regret infini de ce que je ne peux vous faire paroitre maintenant la volonté en laquelle je suis de vous rendre toute ma vie très-humble service. Vous baisant en cet endroit très-humblement les mains, priant Dieu, monsieur, vous donner en santé très-longue et heureuse vie. De Champvert, ce 4e juillet 1585.

Votre très-humble et obéissant à vous faire service.

Signé : H. DE DAVID.

N° 153 du Catal.

---

74. — M. DE CHAMBARET A M. DE NOAILLES, SON COUSIN.

Il se recommande à son souvenir.

Chambaret, 17 juillet 1585.

Monsieur mon cousin, envoyant vers mon frère, je n'ay voulu passer pardessus cette commodité sans m'en servir pour vous sommer de vous ressouvenir de vostre cousin et serviteur, c'est chose que je désire infiniment d'estre en vostre mémoire mesme lorsqu'il sera besoin que vos commandements s'estendent sur ceux que vous tenés pour vos plus asseurés serviteurs et de quelle volonté je marcheray lors, et de quelle rage possédé si j'estois oublié. Jouissez, je vous supplie, de ce qui vous est acquis en moy. Enfin, je suis vostre tres humble serviteur et cousin de Chamberet. Ce 17e juillet 1585.

CHAMBERET.

N° 154 du Catal.

---

76. — M. LE BURG A M. DE NOAILLES (HENRY).

Il a pris part à ses ennuis, et sans le rhume qui le retient il seroit allé le trouver. — Bruits de paix.

De Burg, le 20 juillet 1585.

Monsieur, ayant demeuré si longtemps sans savoir aucune nouvelle de vous, si ce n'est par M[lle] des Biarts, qui m'en a fait part quelquefois, j'ay porté beaucoup de peine, depuis nostre dernière vue, de votre ennuy, comme je fais encore, qui m'a esté occasion d'envoyer ce porteur devers vous pour vous supplier très humblement me faire cet honneur de me mander comme vous vous portés. Je vous promets, Monsieur, que je me réjouirai grandement d'entendre que soyés en bonne santé et par exprès, que tous vos affaires ayent pris tel succès comme vous désirés, et mesme ceux que Thoulmeny avoit en main à Paris. Vous me ferés ce bien, s'il vous plaist de m'excuser si je n'ay envoyé plus tost devers vous, parce que je cuidois moy-mesmes, de jour en jour, recevoir ce bien-là que de vous voir à Larche; mais il ne m'a esté possible, à cause d'un méchant rume que j'ay, lequel a pris son cours dans l'estomac, qui m'a pensé tuer; encore me presse-t-il toujours bien fort: sans ce malheur-là vous m'eussiez veu bien souvent pour l'honneur que je reçois d'estre auprès de vous, pour estre la personne de ce monde que j'estime et ayme autant, et qui désire d'aussy bonne affection vous faire bien humble service, ce que je feray toute ma vie, lorsque j'auray esté honoré d'estre commandé de vous. Je me suis tout esbahy de ce que quelqu'un de vos laquais, allant aux Bierds, n'a jamais voulu passer par icy, combien qu'ils y sont esté fort souvent et n'alongeant point leur chemin, qui m'a fait penser que ne vous souvenez plus de moy. Je m'estimerois par trop malheureux si j'estois esloigné de vos bonnes graces, car tout ce que je souhaite au monde, c'est que d'estre toujours aymé de vous.

On tient, en ces quartiers, que la paix est faite : vous le devez

bien scavoir pour le vray. Je voudroys de bon cœur que ce feust ainsyn. Si avez sceu de celles de mons[r] de d'Acqs, vous m'en ferez part et des vostres bien au long. Attendant ce, je vous supplie, encore un coup, Monsieur, vous asseurer de moy comme du plus fidèle serviteur que vous ayés. Et, sur cette asseurance et vérité, je vous baise très humblement les mains, avec prière à Dieu, Monsieur, vous donner l'accomplissement de vos bons désirs, en parfaicte santé longue vie. De vostre Burg, ce dimanche 20 juillet 1585, Votre plus humble et obéissant à vous faire service.

Signé : Le Burg.

N° 155 du Catal.

---

75. — M. DE VILLEMOR A M. DE NOAILLES (H.), SON COUSIN (1).

Son regret de n'être point de sa compagnie, sa religion l'attache au roi de Navarre, qu'il ne peut trahir, ni son parti. A la paix, il sera heureux de témoigner à M. de Noailles tout son dévouement.

Juillet 1585.

Monsieur, je ne vous scaurois dire le regret que j'ay de quoy la guerre n'est comme nous pensions, à cause qu'elle m'empesche d'avoir cet honneur d'estre en vostre compagnie. Mais je vous supplie de songer bien si mon excuse peut être légitime, voyant l'édit qui a esté publié, mardi dernier, à Toulouze, de nous falloir quitter la France et nos biens confisqués, si nous n'allons à la messe : ce que je ne ferai jamais que l'on ne m'y porte. Et vous supplie penser si je dois faire la guerre contre mon party et contre le roy de Navarre, qui m'a nourri en sa maison. Je scais que vous avez l'entendement trop bon pour m'y employer, ce que je ne scaurois faire, sinon contre ma conscience, et en recevant beaucoup de calomnie tant du roy de Navarre que de ceux de la relli-

(1) N. de Villemort, fils de Gabrielle de Gontaut et de Léonard de Bridiers, seigneur de Villemort, qui suivoit le parti de la Réforme.

gion. Mais pour vostre particulier, j'irois au bout du monde. Vous scavez bien le service que je vous ay voué, et vous promets que je ne suis point dissimulé, car il vous est aussi asseuré que de votre plus humble serviteur. Je désirerois que nous eussions bonne paix pour afin que vous me puissiez employer pour tirer preuve de mon affection ; et vous connoistriez alors si je ferois bon marché de ma vie pour votre service, laquelle je désire voir employer pour quelqu'un qui vous fust agréable, comme estant et voulant toujours demeurer vostre très humble et affectionné cousin, à vous faire service.

VILLEMOR.

N° 157 du Catal.

---

76. — M. DE FONTRAILLES (1) A M. H. DE NOAILLES, SON NEVEU.

Touchantes et chrétiennes condoléances sur la mort de Charles de Noailles, frère d'Henri.

6 août 1585.

Sertes, mons. mon neveu, si je pouvois avec mon sang racheter la perte que vous et moy nous avons faite, je ne l'espargnerois pas, comme je ne lairé aussi en avoir avec vous la raison de celuy qui si traitreusement l'a tué; et si pour se plaindre se pouvoit aussy racheter, je ne ferois jamais autre chose ! mais enfin, il fault se résoudre que c'est la volonté de Dieu : il lui a pleu enfin ! sa volonté soit faite ! Je diré bien qu'il est dur à porter : Je le sens et le confesse, mais c'est enfin qu'il plaist à ce grand Dieu. Irons-nous contre sa volonté ? A Dieu ne plaise, car il ne fait rien qui ne soit bien fait, le tout pour nostre bien. Nous dirons bien : C'estoit une très-belle espérance ! Il faisoit honneur aux siens ! Il est vrai. Mais Dieu l'a voulu retirer à soi, pourquoi ? C'est sa volonté; et passerai bien plus outre : Ce sont nos péchés ! Nous n'es-

(1) Michel d'Astarac, baron de Fontrailles, avoit épousé, le 15 septembre 1570, Isabeau de Gontaut, sœur consanguine de Jeanne, femme d'Antoine et mère de H. de Noailles et sœur de père et de mère de Gabrielle de Gontaut, dame de Villemort.

tions pas dignes d'avoir cette belle fleur! Pourtant Dieu nous l'a flétrie avant le temps. Je dis flétrie, pour nous, indignes de l'avoir. Mais il l'a colloquée en un meilleur logis que icy bas, le faisant triompher là haut ès cieux de ce grand et éternel royaume que son fils Jésus-Christ nous a acquis par son précieux sang. Nous qui l'aimions, lui porterions nous envie de le voir triomphant et posséder un royaume qui est plus grand que tous les royaumes de la terre le sont? Mons. mon neveu, que vos larmes estanchent ce grand ruisseau que son absence de ce monde nous avoit fait naistre; et louons nostre Dieu de l'avoir logé si grandement qu'il a fait, et réjouissons-nous de le savoir accompagné des anges de Dieu, comme nous serons un jour, quand il plaira à ce grand Dieu nous retirer de ce bas monde. Et cependant qu'il lui plaira me laisser icy bas, vous y aurés un fidele et très-affectionné serviteur et oncle, et me feriez un grand tort, Mons. mon neveu, de ne me tenir pour tel: et à toutes occasions qu'il vous plaira m'employer je monteray à cheval, et quoique nous voïons un misérable temps, si vous irai-je trouver quand vous le commanderés, au hazard de ma vie. Croïés, Monsieur mon neveu, que vous nestes pas plus vostre que je suis et à jamais veux estre, Monsieur mon neveu

Vostre plus humble et obéissant à vous faire service, du 6 aoust 1585

FONTRAILLES.

Fr. 6916, f° 297.

---

77. — M. D'USSAC A M. H. DE NOAILLES.

Malgré son désir, son fils ne peut prendre service dans sa compagnie, s'étant déjà engagé dans celle de M. de Fénelon.

D'Ussac, ce 8 septembre 1585.

Monsieur, il y a desjà longtemps que j'ay des tesmoignages de vostre bonne volonté envers moy, suffisant pour me garder de la révoquer jamais en doubte, outre lesquels je n'estime peu les honnestes et gratieuses offres que maintenant il vous plaist faire

pour mon fils, lequel m'asseurant ne pouvoir envoyer en compagnie où il fust mieux qu'en la vôtre, je désirerois que desjà il y fust, et l'y envoyerois dès que luy et ses chevaux seront en estat de marcher, s'il estoit en sa liberté : mais, estant aucunement engagé de parolle à mons^r de Fénelon, je vous prie ne trouver mauvais si ne vous en puis rendre réponse résolue, que premièrement il n'aye eu quelque descharge (si honnestement il le peut), dudit s^r de Fénelon, duquel nous sommes parens et bons amis ; mais, dans peu de temps, je vous en manderay une certaine résolution, et vous advertiray de ce qu'en cet endroit nous pouvons faire pour vostre service, pour lequel je n'espargneray jamais ma personne, ny chose qui en dépende. De quoy vous supliant faire tousjours estat certain, Monsieur, je vous baise les mains très-humblement. A d'Ussac, ce 8e septembre 1585. Votre très humble et très affectionné cousin à vous faire service.

D'USSAC.

N° 159 du Catal.

---

78. — M. DE MARCENAC A M. DE NOAILLES (H.).

Protestations de très-humble dévouement.

19 septembre 1585.

Monsieur, je ne vous saurois assés remercier de la souvenance qu'il vous a pleu avoir de votre humble parent et serviteur, espérant que Dieu me fera la grâce de me relever de ceste maladie, où je pourrai après avoir moyen vous aller baiser les mains et remercier de la visite et honnestes offres qu'il vous plaist me faire. Et bien, Monsieur, que je n'aye heu cet honneur avoir fréquentation avecque vous, si est-ce que j'ay tousjours heu en réserve une bonne volonté et affection de vous offrir ma vie, à la disposer à vous faire service lorsque l'occasion s'en pourroit présenter. Vous priant vouloir continuer à avoir souvenance de moy, et me vouloir aymer et prendre de mesmes asseurances, Monsieur, que je demeureray inviolablement vostre très-humble cousin et serviteur. Ce 19 septembre 1585.

Signé : DE MARCENAC.

N° 161 du Catal.

79. — GABRIELLE DE GONTAUT, DAME DE VILLEMORT, A M. DE NOAILLES H., SON NEVEU.

Détails de famille.

De Lalbengue, 22 septembre 1585.

Mons. mon neveu, ce m'a esté beaucoup de contentement et plaisir d'avoir entendu de vos nouvelles et de celles de madame de Monclar, ma nièce, et loue Dieu de ce qu'elles sont bonnes et que vostre famille croist. Puisqu'il vous plaist entendre des nostres, nous sommes aussi en bonne santé. Mon fils n'est icy pour ceste heure, estant allé à Sieurac où il se tient la plupart du temps. Il vit dernièrement mons. de Turenne à Senevières, chez mons. le vicomte de Gourdon, qui luy dit de s'en venir trouver le roy de Navarre le plus tôt qu'il pourroit; mais il n'est encore accomodé comme il desire. Je vous supplie, Mons: mon neveu, vous vouloir asseurer que où qu'il soit, il sera tousjours très-affectionné à votre service très-humble. Je souhaite plus que je ne scaurois dire qu'il plaise à Dieu nous donner une bonne paix, par le moyen de laquelle nous nous puissions voir tous, et réjouir ensemble (1). — Quant à ce que vous me mandez (de votre fermier de Conquots), je lui ay monstré votre lettre et fait entendre comme vous vouliés que dans trois ou quatre jours il vous aportat argent. Il ma dit que ce qu'il vous devoit estoit prest; mais il fait grande difficutté de se mettre en chemin, veu ce temps, craignant de perdre tout: mais il s'est avisé d'un moyen pour faire plus asseuré tenir l'argent demandé à Jeally, marchand de Gramat, qui tient des affermes de Mess. du chapitre de Cours, de vous bailler ce qu'il vous pense devoir de ce pas comme il mande à Lage Rose; et il en baillera autant pour luy audit chapitre ou à d'autres où il devra en ce païs. Et pour ces fins pour l'amour de vous, j'en escris audit Jealli, et s'il vous plaist, vous ferès advertir de vostre volonté et sienne, afin de vous

(1) On a vu par la précédente lettre de M. de Villemort ou Villemaur, époux de Gabrielle de Gontaut, qu'il avoit embrassé la Réforme : ce qui explique ce vœu de la sœur de Jeanne de Gontaut, dame de Noailles et tante d'Henri.

rendre bien tout contant. Je desire autant que vous scauriez faire que vous le soyés tant en cela que en toute autre chose, comme celle qui est du tout à vostre service : vous suppliant me tenir en l'honneur de vostre amitié et souvenance, vous baisant bien humblement les mains. J'en dis de mesme, avecques vostre permission, à madame ma nièce, priant Dieu, Monsieur mon neveu, vous donner heureuse et contente vie. De l'Albenque, ce 22e de septembre 1585.

Vostre bien humble tante à vous faire service

G. DE GONTAUT.

Mons. mon neveu, je suis bien marrie de ce que me mandés de la peine en laquelle madame ma sœur est, je prie à Dieu la vouloir préserver de ce mal. Je voudrois de bon cœur qu'elle fut en sa maison. Je ne vous scauray assez dire le bon gré que je vous scais de ce qu'il vous plait scavoir des nouvelles de Cabreires : ils sont tous en bonne santé : ils ont deux filles. Mons. mon frère, à ce que je puis entandre, ne bougera de ses maisons et pour mon contentement, je vous desire à tous de vous aymer autant que ayés jamais fait. Je prie a Dieu que ainsin soit-il.

Fr. 6916, f° 303 (n° 162).

NOTA. Il ne se trouvoit, dans le Recueil Noailles de la bibliothèque du Louvre, que six lettres de l'ancien évêque d'Acqs, François, le second des fils de Louis de Noailles et de Catherine de Pierre-Bussière. L'une de ces lettres se trouvoit dans le tome III ; les cinq autres dans le tome IV. Malheureusement nous n'avons su en prendre à temps copie, et notre catalogue a pu seul les renseigner. Mais nous sommes en mesure d'assurer que le Recueil que possède aujourd'hui la Bibliothèque nationale dédommagera amplement de cette perte, comme on pourra le voir par le dépouillement que nous nous proposons de faire ultérieurement de cette autre

partie des anciennes archives de la maison de Noailles. — François de Noailles, né le 2 juillet 1519, promu à l'évêché d'Acqs en 1559, fut successivement ambassadeur en Angleterre, en Pologne, à Venise, à Constantinople. Nous avons dit que l'abbé Vertot ne publia, sous le titre de : *Ambassades de MM. de Noailles en Angleterre*, que les négociations d'Antoine de Noailles, qui s'arrêtent à l'année 1556. Celles de François, comme celles du plus jeune des trois, de Gilles de Noailles, resteroient donc à faire connoître. On sait aujourd'hui où les trouver. François de Noailles termina sa laborieuse carrière à Bayonne le 19 septembre 1585, avec le renom d'un des hommes les plus remarquables de son siècle.

La lettre qui suit roule principalement sur les démarches de la famille pour obtenir, au profit de Gilles de Noailles, la transmission des charges, emplois et dignités dont avoit été revêtu l'évêque l'Acqs, — et sur les affaires de sa succession. — Quant aux détails relatifs à sa mort, on les trouvera dans les pièces du recueil de la Bibliothèque nationale, dont nous n'avons pas à nous occuper aujourd'hui.

80. — M. LAVAL A M. DE NOAILLES (H.).

Bruit de la mort de Mgr François de Noailles, évêque d'Acqs, — et sollicitations près du roi pour obtenir la succession de ses charges et dignités en faveur de M. Gilles de Noailles, abbé de l'Isle. — Nouvelles de la cour.

Du 25 septembre 1585.

Monseigneur, j'ai receu cejourd'hui la vôtre du 16 du présent, par laquelle trouve que n'avés receu la mienne, qui vous faisoit entendre, en partie, l'estat de vos affaires, et, entre autres choses que, estant arrivé icy, ay trouvé que M. de la Illière avoit fait courir le bruit de... (la mort de) l'oncle, et en fait parler déjà au roy, comme j'ay, depuis, sceu par M. de Joyeuse, lesquels

estans tres tous venus, qui fust jeudy dernier, j'ai baillé toutes vos dépesches, sauf celles du roy, parce que ledit s[r] m'a dit qu'il n'estoit besoin, parce que ledit oncle se portoit bien, mais qu'il en parleroit, en tous cas, au roy, le mardi d'après.

Il est arrivé ici un courrier dudit s[r] de la Illière, qui a asseuré ledit sieur oncle estre à l'extrémité : et estant chez mons[r] de Villeroy pour le solliciter dudit affaire, et bailler la lettre du roy pour la luy bailler, m'a asseuré, comme ledit sieur de Joyeuse m'avoit dit, que le roy s'estoit ressouvenu de vostre maison, et qu'il réservoit l'évesché pour mons[r] de l'Isle; et, du reste, que le roy l'avoit desjà accordé à d'autres. En mesme temps que j'estois chés ledit sieur de Villeroy, ledit courrier a baillé un paquet audit sieur de Villeroy, concernant ledit fait. En sortant, lesdits sieurs m'ont asseuré le roy n'avoir changé de volonté pour le regard dudit évesché, ni pour le reste à l'endroit des autres. — J'ai baillé à la royne la lettre de mad[e] de Noailles et parlé dudit affaire; laquelle m'asseura qu'elle en prieroit le roy, comme elle m'a, depuis, dit avoir fait et confirmé la mesme volonté, et qu'il n'y avoit rien perdu que ladite abbaye; quelle (que) remonstrance que j'aye fait, que ledit s[r] l'avoit acquise avec bonne récompense, pour l'unir avec ledit évesché, et que le roy ne l'en pouvoit priver sans luy bailler la récompense qu'il ne avoit baillée. Et quant au prieuré, le roy l'a distribué à deux ou trois; et m'a on dit qu'ils avoient eu la collation de M. Le Petit-Bastard, estant de la collation de son abbaye de Saint-Benoist-sur-Loire : encore que ladite reyne m'en avoit dit que le roy ne le pouvoit faire, ils ont demandé jusques à Mallemort et Maillac. Je suis bien en peine de ce qu'il a peu résigner; car, si j'en feusse esté cru, vous eussiez heu un homme près de luy, qui eust donné ordre à tous vos affaires par delà : car pour espargner 20 ou 30 escus, vous en peut couster vingt mil. — Vous savez bien que ledit sieur n'a personne auprès du roy qui se soucie de ces affaires-là, car ils sont prou en peine d'autres affaires. Si Du Faure y estoit, qui scait tous ces affaires, il y eut pourveu. Par quoy il est nécessaire et besoin que y envoyés pour y pourvoir et scavoir si la dépesche de la reyne est bien, qui n'est entre les mains de mons[r] Taussy, banquier de Bourdeaux, auquel mon dit s[r]

avoit baillé les dates des procurations, que mon dit sieur avoit mises dans son cabinet, et y pourvoirés le plus diligeamment et le plus secretement que faire se pourra, car vous avés affaire à prou gens. Je prie à mon Dieu qu'il n'en soit rien du tout. Vous avés le juge de *Chananrac* (?) qui vous est fort serviteur, qui entend assez bien les affaires en matière bénéficiale. Si vous lui en communiquez, il vous y pourra servir. J'en ay desjà présenté le plans, mais je suis remis à demain. Je ne scay quel accord le roy y mettra. Il fait estat de s'en aller pour quelques jours à Saint-Germain. J'ay parlé incontinent, la votre receue, à mons[r] le maréchal de Biron, qui m'a dit que le roy avoit desparti ledit prieuré et obtenu desjà la collation dudit s[r] Petit-Bastard, et aussy luy parlay du quartier que mon dit feu avoit desjà icy, qui m'a dit que ce ne seroit que perdre temps, comme mons[r] et madame de Thoury me l'ont asseuré, qu'ils y ont fait tout ce qu'ils ont peu pour en retirer quelque chose, estant lesdits s[rs] de Thoury en la place dudit s[r] feu, ce qu'ils n'ont pu.

Quant à vos casaques, j'ay advisé, par tous les moyens qu'il m'est possible de les faire servir pour gendarmes, ce qui ne se peut, car elles ne vous y peuvent servir de rien, ou pour les cinquante des archers; mais, pour les autres cinquante, je les ay mises en vente. Si je puis les vendre pour liquider les autres, lesquelles ne pouvons avoir sans argent, veu tant d'arrêts qu'il y a dessus; car personne ne se veut contenter de papier; et toujours vous en faudra-t-il faire trente, s'il en est de besoin; mais il faut plustot savoir le commandement du roy : les plus habiles sont pris en ses affaires, et faut tenir bride en main. Quant à la vostre, elle ne vous peut servir, estant coupée de mesme façon que les autres; mais faudra la faire servir en quelque autre chose. J'ay fait réserver le passement, afin de ne le gaster, qui pourra servir pour vous s'il est besoin d'en faire; quant à ce que m'avés mis par mon mémoire de faire faire celle des manteaux, le Bourguignon n'en a rien du tout pour les faire; quant à vos armes, elles sont toutes séparées chez mons[r] de Lion, mais je les feray rassembler à l'armurier de la selle. Je demeuré en peine tout un temps, parce que je pensois qu'elle fust garnie, et la lame est encore toute roliée chez le

doreur, mais je feray graver et dorer incontinant que je pourray finir du mémoire. Quant à vostre enseigne, j'ay prou prié M. Gilibert, et voulu payer la rente depuis le décès dudit feu sieur, et encore pour six moys, que ne l'a voulu faire; et m'a asseuré que si ne luy envoyés argent dans deux mois, qu'il la vendra. Il m'a dit qu'elle pouvoit valoir cinquante escus de plus qu'il ne luy est deu : vous verrés ce qu'il vous en escrit...

Je vous dirai que mons[r] du Maine est icy, qui sollicite fort son partement de Guyenne, et mons[r] d'Epernon le sien de Dauphiné : pour tout certain, la résolution est faite. Le roy est résolu de entretenir son édit et ne le révoquer; on fait courir le bruit qu'il veut déjà confisquer le bien des huguenots, et tient-on qu'il s'en va lundy au palais pour faire ladite confiscation. Je ne scay ce qu'il en sera. — Depuis que ledit sieur du Mayne est venu, tout s'en va en festins, et sont toujours ensemble les s[rs] du Mayne, de Joyeuse et d'Epernon, et les uns chez les autres, après de belles et grandes remonstrances que la reyne leur en fit lundy dernier chés elle, les priant de s'aymer trestous. Le voyage de ladite reyne mère est rompu, et ne s'en parle plus; ceste court est bien grande, et y a force peuple : ils font estat de partir très tous dans huit jours, pour aller chacun en leur armée. — Je suis fort en peine de scavoir ce qu'il se passe par delà, et meme de l'estat des affaires de mondit s[r] de d'Acqs, lequel, s'il vous est possible, ferés entendre le plustost que faire se pourra, pour nous oster tous de peine, et pourvoir le plus diligemment que pourrés de envoyer vers ledit sieur. Je feray fin à la présente, après avoir prié N. S., monseigneur, vous donner, en santé, longue et heureuse vie. De Paris, ce 25[e] septembre 1585. Vostre humble et très obéissant serviteur.

Signé : LAVAL.

J'adviseray de effectuer au contenu de celle que j'ay receu ce jourd'huy, tant de vostre commission d'arquebusiers à cheval que du reste. Je pense que aurés prou temps à les dresser toutes ; car ne y aura grands moyens et encores que ne partiés si tost, vous y serés prou à temps : ce que je vous en dis, c'est par l'advis de mons[r] le mareschal. Quant à l'autre affaire, il s'en faut pourvoir

par la voie du parlement de Bourdeaux, depuis qu'il en est saisy et mesme que le roy leur a mandé d'entrer; j'en ay parlé au conseil, qui m'ont dit que ne pouviés attenter chose du monde sans avoir un arrest de condamnation, car il faut que tout par mesme moyen se vuide; mais faites poursuivre à Bourdeaux le plus roide que faire se pourra. J'espère estre depesché dans quinze jours si Dieu plaist, fait ou failly, si le roy demeure icy.

N° 163 du Catal.

---

81. — M. DE BIRAC A H. DE NOAILLES, SON BEAU-FRÈRE.

Doléancées sur la mort de Charles de Noailles. — Nouvelles de la reine de Navarre, — de l'émeute d'Agen et de la fuite et refuge de cette princesse à Cahors.

De Birac, 29 septembre 1585.

Monsieur mon frère (1), comme je pensois, de jour à autre, envoyer en Limosin, pour entendre de vos nouvelles, j'ay tousjours esté prévenu tant de la mémoire du désastre qui nous est advenu en la perte de feu mons[r] nostre frère, que de l'angoisse que j'en portois et porte, et que je prévoyois que vous et tous ses apartenans en portiés; si, que je ne scavois quel chemin y prendre. Mais à la fin, un très-grand désir que j'ay de scavoir de vostre estre, m'a relevé et mis en chemin d'y envoyer, non pas pour en ressusciter quelque chose qui vous puisse ou doive fascher, bien plus tost pour en méditer le sujet au ciel, où il est si heureux et contant, que tous les grands biens qu'il promettoit de luy, çà-bas, ne sont rien au prix de celuy qu'il jouit, mesme en ce temps calamiteux, qui rend la mort plus désirable que la vye. Attendant donc une mesme félicité, je vous requiers me départir de vos nouvelles

(1) Marie de Noailles, sœur de Henri, qui, en premières noces, avoit épousé (le 24 janvier 1561) Jean Ferrières, seigneur de Sauvebœuf, épousoit en secondes noces, le 21 février 1572, Joseph de Lart et de Goulart, seigneur de Birac et d'Abjac.

et portement, et de vouloir faire tousjours estat à mon humble service, auquel vous me trouverés disposé pour toute ma vie.

Je vous advise que les habitans d'Agen se sont eslevés contre la reyne de Navarre, à son de tocqsain; et, après grande occision de ses gens et sur le conflit, elle, advertie que la victoire inclinoit pour les citoyens qui avoient forcé l'une de ses citadelles et maistrisé la ville, réservé la citadelle des Jacobins, où elle s'estoit retirée (quelques jours auparavant, mercredy dernier, que cela fut exécuté); et la porte de Saint-Anthoine n'eut remède que se sauver en trousse avec quarante ou cinquante chevaux, mon frère estant du nombre. Et le lendemain, suivie par mons^r le mareschal de Matignon avec trois ou quatre cornettes de cavalerie: mais il fust court, car elle avoit gagné Cahors ou Quercy d'une traite (1). Madame de Noailles, avec vos nièces, se retira dans le couvent de la Nonciade, où elle se porte très-bien, graces à Dieu; lequel je supplie, après vous avoir bien humblement baisé les mains, vous donner, Monsieur mon frère, en bonne santé heureuse et longue vie. De Birac, ce 29 septembre 1585. Votre humble et obéissant frère.

BIRAC.

N° 164 du Catal.

(1) Nous ne pouvons songer à rectifier ici les mille et une sornettes des biographes à propos des malencontreuses aventures de la reine Margot, en ces fâcheuses années de sa vie. Nous recommandons seulement de ne lire qu'avec une extrême réserve et défiance les récits des chroniqueurs et les accusations des libellistes du temps. Bayle, dont la critique est habituellement si éclairée, si judicieuse, semble réserver toute sa foi aux ignobles imputations du *Divorce satyrique*. C'est donner sa confiance à de bien invraisemblables monstruosités. — Ce qui doit quelque peu sauvegarder le renom de la pauvre reine, c'est que madame de Noailles étoit sa principale dame d'honneur, et qu'elle ne la quitta qu'au moment du dernier désastre d'Agen.

82. — M. DE NOAILLES HENRY AU Sr BEDOULT, SON PROCUREUR.

Affaires de Monseigneur d'Acqs. — La succession de l'évêché paroît assurée à l'oncle.

De Larche, 12 octobre 1585.

Monsieur Bedoult, après avoir clos mon paquet, et comme on estoit prest à l'envoyer à la poste, j'en ay receu un de mons^r de l'Isle, où j'ay trouvé les copies de Dacqs et de Bordeaux, qui seront icy encloses, et lesquelles il m'a envoyées pour les faire aller incontinant à vous, ayant gardé les originaux, vous y verrés comme il est nécessaire de pourvoir promptement à cela pour s'oposer à la malice et méchanceté du lieutenant Lalane dudit d'Acqs, et recouvrer, à cet effet, des patentes bien amples du roy, interdisant ce poltron si plein de venin; et, s'il estoit besoin pour faciliter telles expéditions tant requises de mes lettres pour le roy, la royne sa mère, à mons^r de Joyeuse, à mons^r le mareschal de Biron et à MM. de Lansac et de Villeroy, vous en pourrés faire faire et prier M. Juye, qui pourra, s'il luy plaist, prandre ceste peine de les dresser là, et M. Dufaure avec luy : puisque la haste avecq laquelle je vous escris ne me donne loisir d'y mestre à ceste heure la main, et vous prie bien fort tous trois d'affectionner l'affaire, autant que vous jugerés par l'importance d'iceluy estre nécessaire. — Je porte, au reste, peine que nous ne sachions l'evesché estre bien asseuré à l'autre oncle, bien que parce que nous en mandoit Laval et ledit Dufaure du 25e du passé, il semble que nous n'en devions rien craindre, puisque Sa Majesté avoit toujours continué en une mesme opinion, se ressouvenant des services de ceux de nostre maison, à laquelle on fera assés de tort de donner ailleurs l'abbaye, qui ne devoit estre nullement séparée de ledit evesché pour une infinité de considérations.

J'estime que vous tous n'avés rien oublié à remontrer là-dessus, ce qui vous a esté besoin pour obtenir le mieulx. Il me tarde que nous n'ayons de vos nouvelles pour estre esclercy de ce qui en aura succédé, et à tant je prieray Dieu, monsieur Bedoult, après m'estre très-affectionement recommandé aux bonnes grâces de

monsr Juye et aux vostres, sans oublier Dufaure, vous donner, en santé, longue vie. De Larche, ce 12 octobre 1585.

N° 10 du Catal.

---

83. — M. D'AYNAC A M. H. DE NOAILLES.

Au sujet du serviteur de madame l'abbesse de Leyme. — Il s'excuse de ne pouvoir le suivre à l'armée.

D'Aynac, 5 décembre 1585.

Monsieur, j'ay veu ce qu'il vous a pleu m'escripre; et quant aux soldats qui ont pris le serviteur de madame de Leyme (1), je vous puis asseurer, Monsieur, qu'ils ne sont pas des miens. Il est vray qu'ils se retiroient dans ce lieu; mais, à votre prière, je les en ay fait sortir, et semble ay fait tout ce qu'il m'a esté possible pour le faire eslargir; mais ils ne l'ont voulu faire, parce qu'ils en veulent de l'argent.

Je vous supplie de m'excuser, Monsieur, si je ne puis aller avec vous, parce que j'ay promis à monsr de Témines, mon cousin, d'aller ensemble trouver l'armée. Vous suppliant très humblement de croire, Monsieur, que sans la promesse que j'ay faite audit sr de Temines, il n'y a seigneur au monde que je désirasse plus de lui faire service que à vous : et le vous feray paroistre, lorsqu'il vous plaira m'honorer de vos commandemens. Et sur cette vérité vous baise très humblement les mains, priant Dieu, Monsieur, vous donner, en bonne santé, longue et heureuse vie. D'Aynac, ce x décembre 1585.

Votre humble serviteur,

AYNAC.

N° 167 du Catal.

(1) Leyme, dans le haut Quercy, de l'arrondissement de Figeac (Lot), avoit autrefois une abbaye de filles, de l'ordre de Citeaux, dont à cette époque étoit abbesse Françoise de Noailles, tante de Henri de Noailles.

FIN DES DOCUMENTS DU DIX-NEUVIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIERES

DU DIX-NEUVIÈME VOLUME

DOCUMENTS INÉDITS

FIN DE LA TABLE DES DOCUMENTS INÉDITS.

Paris. — Imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

LE

CABINET HISTORIQUE

PARIS. — IMPRIMERIE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

LE CABINET  HISTORIQUE

REVUE MENSUELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues

LE CATALOGUE GÉNERAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS
TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE
DE SES DIVERSES LOCALITÉS ET DES ILLUSTRATIONS HÉRALDIQUES

SOUS LA DIRECTION DE LOUIS PARIS

Ancien bibliothécaire de Reims, chevalier de la Légion d'honneur

---

TOME DIX-NEUVIÈME

DEUXIÈME PARTIE. — CATALOGUE

PARIS

AU BUREAU DU CABINET HISTORIQUE

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

—

1873

CATALOGUE GÉNÉRAL

DES

MANUSCRITS ET DOCUMENTS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE.

DOCUMENTS POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'ORLÉANOIS (LOIRET)

(*Suite.* — Voy. p. 78, 159 et 252 du tome XVIII.)

3008. — Ordre donné par Charles VI à Charles le Bourrier, receveur des aides, de payer à la duchesse d'Orléans sa sœur, dix mille francs d'or, à l'occasion du don fait par elle à Louis, duc de Guyenne, dauphin de Viennois, d'un hôtel sis à Paris, devant le château de la Bastille. (Vid.). — Paris, 1408, 25 avril. — K. 56, n. 18².

3009. — Querelles entre la maison d'Orléans et celle de Bourgogne. — F. S. Germ. fr., vol. 975.

3010. — Lettres par lesquelles Charles VI déclare nulles et de nul effet ses lettres du 9 mars 1407, attestant que le duc de Bourgogne est innocent de l'assassinat du duc d'Orléans. (Orig.) — Paris, 1408, 14 juillet. — K. 56, n° 17².

3011. — Traicté de paix faict par le roy Charles VI en la ville de Chartres, entre Messeig. Charles, duc d'Orléans et Jean, duc de Bourgogne, le neufᵉ jour de mars 1408. — Rec. Conrart, t. VII, p. 517.

3012. — Protestations des ducs de Berry, d'Orléans et de Bour-

bon, des comtes d'Alençon, de Richemont et d'Armagnac, et du sire d'Albret, connétable de France, contre le duc de Bourgogne assassin du duc d'Orléans. Orig. scel. — 1408. — K. n° 20 à 30[4].

3013. — Accord entre le duc d'Orléans et Robert de Bar, touchant la vente de Gerres, 1409. — Duch. 9612. A. B. C.

3014. — Promesse faite par Charles, duc d'Orléans à Bernard, comte d'Armagnac, de le servir envers et contre tous, sauf le roi, la reine, le duc de Guyenne et quelques autres princes. Orig. scel. — 1409, 20 oct. — K. 56, n° 25[7].

3015. — Ordonnance qui règle le nombre des chevaliers qui doivent accompagner le duc d'Orléans, et faire le service de son hôtel. Orig. — 1409, 2 avril. — K. 56, n° 24.

3016. — Lettres par lesquelles Charles, duc d'Orléans, charge Guillaume Sizain, maître de ses comptes, de vendre ou engager des bijoux et des pierres précieuses. — Chartres, 1410, 12 sept. — K. 57, n° 4.

3017. — Rôle des chevaliers, écuyers, archers, arbalétriers de l'hôtel de Charles, duc d'Orléans, de Valois, comte de Blois, suivi d'un ordre de payer leurs gages du mois de novembre, montant à 1482 l. 10 s. ts. Orig. — Blois, 1410, 5 déc. — K. 57, n° 6.

3018. — Promesse faite par Bernard, comte d'Armagnac, à Charles, duc d'Orléans, et à ses frères les comtes de Vertus et d'Angoulême, de les servir envers et contre tous, sauf le roi, la reine, le dauphin et quelques autres princes. Orig. scel. — 1410, 24 fév. — K. 56, n° 25[4] et 25[5].

3019. — Traité d'alliance entre Jean de Bourbon et Charles, duc d'Orléans, et les comtes de Vertus et d'Angoulême, ses frères. Orig. scel. — 1410, février. — K. 56, n° 25[8].

3020. — Traité d'alliance entre Charles, duc d'Orléans, Philippe, comte de Vertus, Jean, comte d'Angoulême ses frères, et Bernard, comte d'Armagnac. Orig. scel. — 1410, février. — K. 56, n° 25[6].

3021. — Plaintes adressées à Charles VI par Charles, duc d'Orléans, Philippe, comte de Vertus, et Jean, comte d'Angoulême, pour obtenir justice de l'assassinat du duc d'Orléans leur père. Vidim. — Jargeau-sur-Loire, 1411, 14 juil. — K. 56, n° 18.

3022. Deffiances du duc d'Orléans et ses frères, envoyées au duc de Bourgoigne, mil quatre cens XI. — Rec. Conrart, t. VII, p. 497.

3023. — Reçu donné par Charles, duc d'Orléans, à Guillaume Sizain, auditeur de ses comptes, de divers bijoux qui lui avoient été confiés pour les engager. Orig. scel. — Blois, 1411, 13 janv. — K. 57, n° 7.

3024. — Inventaire de la bibliothèque de Blois, dressé au mois de mai 1417, par P. Renoul, secrétaire du duc d'Orléans. — Arch. nat. K. 534.

M. Léopold Delisle l'a publié dans son excellent travail : *Le Cabinet des manuscrits de la Bibl. imp.*, p. 105.

3025. — Lettres d'Arthur, fils du duc de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France, etc., par lesquelles il déclare avoir reçu l'acte en vertu duquel il s'engagea le 20 déc. 1439, envers le roi d'Angleterre, à la somme de six mille saluts d'or, pour la délivrance de Charles d'Orléans. Orig. — 1452, 30 avril. — K. 72, n° 56[7].

3026. — Lettres par lesquelles Charles VII autorise Charles, duc d'Orléans, à lever, pour payer sa rançon, douze mille livres ts. sur ses domaines entre Seine et Yonne, sur l'élection d'Orléans, non compris la ville et les faubourgs et l'élection de Blois. — Lettres d'attache des généraux des finances. Orig. — 1456, 17 sept. — K. 69, n°s 23 et 23[2].

3027. Lettres par lesquelles Jean, comte d'Angoulême, consent à ce que la partie de la somme de douze mille livres tournois allouée par le roy, pour être employée à la rançon du duc d'Orléans, soit levée pendant cinq ans sur les terres de la Fère et d'Epinay, ainsi que le roi l'a ordonné. Orig. — 1456, 27 octobre. — K. 72, n° 56[25] et 56[26].

3028. — Assiette de l'imposition de douze mille livres accordées par le roi au duc d'Orléans, faite dans les élections de Paris, Chalons, Troyes, Beauvais, Senlis, Compiègne, Soissons, Noyon, Laon, Meaux, Reims où étoient situées les terres dudit duc. Orig. — 1456, nov. et déc. — K. 69, n°s 23^{4} à 23^{31}.

3029. — Réclamations adressées au roi, par Charles, duc d'Orléans. Les comtes d'Angoulême et de Dunois, au sujet de soixante-quatorze mille écus demandés par la duchesse de Somerset, pour la délivrance du comte d'Angoulême. Cop. — Vers 1456. — K. 72, n° 56^{4}.

3030. — Lettres du bâtard d'Orléans dans lesquelles il rend compte au duc d'Orléans de l'état du comté d'Asti dont il venoit d'être nommé gouverneur. Orig. — Lyon, 1463, 1er sept. — K. 72, n°s 8 et 8^{2}.

3031. — Pièces relatives à la donation faite par Louis XI à la duchesse d'Orléans, des terres de Chaumont-sur-Loire, de la Borde près Chaumont et des Rochettes situées dans le comté de Blois, qui avoient été confisquées sur Pierre d'Amboise. Orig. et vid. — Mehun-sur-Loire, 1466, 31 mai. — K. 70, n°s 36 à 36^{7}.

3032. — Rapport fait par les envoyés de la duchesse d'Orléans, chargés de solliciter de l'empereur Frédéric l'investiture du comté d'Asti pour Louis, duc d'Orléans. Orig. scel. — 1467, 28 mai. — K. 70, n° 42.

3033. — Etats des gages des personnes attachées au service de la duchesse d'Orléans et de ses enfants. Orig. — 1471, août, déc. — K. 71, n°s 11 et 11^{2}.

3034. — Donation faite par Louis XI à la duchesse d'Orléans et à ses enfants de tous les biens situés dans le duché d'Orléans, qui sont aux mains des partisans de Charles de Bourgogne. Orig. scel. — Plessis-de-Roye, 1471, 12 mars. — K. 71, n° 5.

3035. — Lettre de légitimation de Charles-Louis, batard d'Orléans, fils du duc de Longueville. — Du 16 déc. 1472. — Lam. 9476^{4}.

3036. — Arrêt du parlement, portant homologation d'un accord

entre le chapitre de N.-D. de Paris et la duchesse d'Orléans, qui réduit à quatre cents francs un legs de dix mille francs d'or, fait audit chapitre, par Olivier de Clisson, à charge d'un service pour lui et pour le roi Charles V. — Orig. et vidimus. — 1474, 23 novembre. — K. 71, n° 36.

3037. — Lettres de Louis XI à la duchesse d'Orléans relatives à l'accord des maisons d'Orléans et de Bretagne. Orig. — Vers 1475, 23 octobre. — K. 71, n° 6.

3038. — Confirmation par Louis XI d'un accord passé entre les maisons d'Orléans et de Bretagne. — Abbaye de la Victoire, 1475, 9 octobre. — K. 71, n° 48.

3039. — Décharge donnée par la duchesse d'Orléans à Legrand, fils du régisseur de sa terre de Saint-Sauveur Lendelin, de la somme qu'il lui devoit en considération de ce qu'il avoit perdu tous ses biens lors de la prise de Caen par les Anglois, en 1417. Orig. — Blois, 1478, 11 nov. — K. 72, n°s 22 et 22².

3040. — Lettres de Louis XI mandant au Parlement de Paris de recevoir les oppositions et défenses de la duchesse d'Orléans et du comte d'Angoulême contre une obligation de soixante-dix mille écus par eux contractée au profit de la duchesse de Sommerset, pour la délivrance du comté d'Angoulême. — Tours, 1480, 9 nov. — K. 72, n° 40.

3041. — Don au duc d'Orléans des biens de la confiscation Lepani, condamné et exécuté du mois de may 1484. — Orléans. — Harl. ch. des C., vol. 7, fol. 25.

3042. — Confirmatio suppressionis et abolitionis unius prœbende et unionis fabriciæ ecclesiæ Aurelianensis. Donné à Paris, f° 442. — Juillet, 1485. — Trésor des Chartes, 429⁶³.

3043. — Confirmatio privilegiorum ministerii textorum in linteis seu lintea minibus villæ Areliauensis. — Sept. 1485 (en franç). — Orléans, 1485, (Texier, 1485. — Seril. 429⁶⁴, fol. 241. Tres. des ch., reg. 216, act. 189.

3044. — Confirmatio privilegiorium. Pro habitantibus villae Au-

relianensis. Don. à Melun. Déc. 1485. — Orléans. — F. Seril. 429^{64}, f° 1143.

3045. — Lettres par lesquelles Charles VIII assigne, sur le duché d'Orléans, quatre mille livres de rente à Jeanne de France, duchesse d'Orléans sa sœur, ce duché ayant été saisi au profit du roi à cause de la retraite du duc d'Orléans en Bretagne. Cop. du xviᵉ s. — Amboise, 1489, 23 mai. — K. 74, n° 15.

3046. — Confirmatio statutorum et ordinationum ministerii Barbi tonsorum villæ Arelianensis. Don. à Orléans, déc. 1489. — Orléans, déc. 1489. — Séril. 429^{64}, f° 1157 : — reg. 220, act. 295.

3047. — Confirmatio privilegiorum manentium et habitantium de cleriaco. — Dat. Aurelianis in mense Déc. 1489. — Clery, 1489. — Seril. 429^{64}, f° 1131, reg. 220, act. 294.

3048. — Lettre de Louis, duc d'Orléans, de Melun et de Valoys, à Mons. du Bouchage. — Il lui rappelle la promesse qu'il lui a faite à Rouen de s'occuper des intérêts de Simon et Georges de Sully ses serviteurs. — De Montrichart, 17 juin. — 8465, fol. 4.

3049. — Lettres de Charles VIII, concernant le partage de la succession du comte Dunois, entre François-Louis et Anne d'Orléans. — Vidim du 24 avril 1492. — Tours, 1491, 2 décembre. — K. 74, n° 32^{2}.

3050. — Ordre d'escriptures par M. le duc d'Orléans. — Fr. 2526, f° 154.

3051. — Décharge donnée par Louis, duc d'Orléans, à Pierre de Rohan, maréchal de France, des bijoux, joyaux, reliquaires et livres dont il avoit la garde en qualité d'exécuteur testamentaire de la duchesse d'Orléans, mère dudit duc. — Paris, 1493, 19 mars. — K. 74, n° 42.

3052. — Le livre de Florimont, fils du duc Jehan d'Orléans et de Helaine, fille du duc de Bretaigne, commençant par : « En espérance d'avoir mieulx, vist le bons homs tant quil est vieux... » et finissant par : «... acquérir le royaume de paradis, lequel nous veuille donner le père, le fils et le Saint-Esprit. Amen. » — 1 vol. rel., miniatures, lettres orn. du xvᵉ siècle.

3053. Le livre des cent ballades, qui en contient entr'autres, f° 129, du duc d'Orléans,— et fol. 130, de Jaquet d'Orléans. — Fr. 826, anc. 7211⁵. — Colb. 3357.

3054. — Recueil de poésies, ballades, complaintes, chansons et rondeaux, par Charles, duc d'Orléans et ses amis. — Fr. 1104.

3055. — Poésies de Charles, duc d'Orléans. F. Lavallière. 193. — Colb. 7211⁵. — 7357⁴. — Supl. 2878. — Supl. 3079, son épitaphe. — F. Saint-Germain fr., 1660.

3056. — Poésies de Charles, duc d'Orléans. — F. Laval. 193. — S. fr. 30-79.

3057. — Ingressus Reverendis. Epiisc. dni. Christophori de Brilhac in urbem Aurelianensis, an. dni. 1504. — Fontette 32, f° 153.

3058. — Mélanges de poésies, f° 107. — Louanges et épitaphes sur les trespas de madame la duchesse de Vallois, comtesse de Taillebourg. Jeanne d'Orléans, fille de..., tante de François Iᵉʳ. — Anc. 7687.

« Or j'ai emprins de nombrer les estoilles... »

Ces vers sont composés par un poëte dont la devise est : *Cœuv à bon droit*. Ils furent écrits en 1520, sans doute l'année même de la mort de Jeanne d'Orléans.

(Sera continué.)

DOCUMENTS POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME

(*Suite*. — Voy. p. 139, 153 et 234 du tome XVIII.)

EURE.

3059. — Pont-Audemer : temple. — 1684-1685. — Pièces diverses. — 285.

3060. — Quillebœuf : 1669-1681. — 287.

3061. — Evreux : Diocèse. — 1699-1694. — 239.

EURE-ET-LOIR.

3062. — Châteaudun : Pièces diverses. — 1682. — 247.

3063. — Dangeau : Diocèse de Chartres, 1682-1683. — 314.

3064. — Plessis-Marly, diocèse de Chartres. — 1681. — 235.

3065. — Villeroy, dioc. de Chartres, de 1681 à 1684. — 1° Pièces concernant les contestations d'entre le syndicq du clergé du diocèse de Chartres et le seigneur de Villeroy au sujet de l'exercice de la R. P. R. qu'il prétend être en droit d'avoir dans son château de Villeroy. — 2° Partage d'avis en 1682. — 3° Et maintien définitif en 1684. — 288, l. 125, n° 17.

GARD.

3066. — Plusieurs volumes et pièces des actes du Consistoire de l'église réformée de Nisme, depuis 1560, jusqu'en 1663, in-fol.

3067. — Lettre du s^r^ Almert, président au présidial de Nismes, à la royne-mère, touchant l'état du pays de Nismes où les réformés s'assemblent journellement, tiennent prêche, et font toute pratique contre le culte catholique abandonné par la plus grande partie du peuple — le tout cependant sans trouble ni émotion, — ayant mis tous ses soins à calmer la multitude, etc. — Nismes, 11 juin 1561. — F. Beth. 8695, f° 157.

3068. — Nismes. Assemblées de 1615 et années suivantes. — 268.

3069. — Nimes et Bas Languedoc : Organisation politique, luttes avec les catholiques, synodes, colloques, poursuites, suppressions, conversions. — 1613-1691. — 282.

3070. — Relations contemporaines et sur les lieux des pillages, meurtres et incendies commis par les fanatiques des Cévennes. Excès blamés par leurs ministres réfugiés en Hollande. Combats divers dans l'un desquels a été pris l'abbé de Cheyla, chef de mission ; de beaucoup de curés, de prieurs et gens d'église, de seigneurs avec leurs familles. Incendies et pillages des églises

et châteaux des anciens catholiques. Mémoires sur les moyens de punir ces excès et de les prévenir. — Arch. Imp. T. T. 284, n° 4.

3071. — Mémoire très-fidèle d'une partie de ce qui s'est passé depuis l'onzième may 1703 jusqu'au 1er juin 1705, à Nismes et aux environs de Nismes, touchant les phanatiques autrement dits camisards, écrits et envoyés lettre par lettre au R. P. Marc, de S.-Claude, prieur des Carmes anciens de Clermont en Auvergne, par madame Demerez, dame de l'Incarnation. — Supl. fr. 1335.

3072. — Aigremont, diocèse de Nismes : commissaires mi-partis — 1664.

3073. — Alais, diocèse : synodes, 1612-1698. — Nouveaux convertis. — 1662 à 1737. — 270 et 246.

3074. — Synodes tenus par ceux de la religion réformée en France : à Vitri en 1617 ; à Alez, 1620 ; Charenton, 1623. — S. Magl. 37.

3075. — Actes de l'Assemblée de la province des Cévennes et Gévaudan, tenue en la ville d'Alais en l'année 1628, pendant le siége de la Rochelle. In-fol. — (Ib.)

3076. — Actes d'union entre la plupart des communes du diocèse des Cévennes, signé à Pompadour par plusieurs ministres de là R. P. R., par des baillifs, prevots, notaires et autres fonctionnaires et individus catholiques et religionnaires en 1616, tendant à former à frais communs une ligue armée pour défendre les propriétés contre les vexations des gens de guerre et brigandages impunis. Serment fait par les membres de cette union sous le bon plaisir du roy, et d'après l'autorisation du synode d'Anduze et autres de la R. P. R. — Arch. Imp. 284, n° 4.

3077. — Députation en 1618 des synodes d'Anduze et autres vers le duc de Ventadour, lieutenant-général, pour se plaindre des vexations et pillages commis par les ordres du marquis de Portes, au nom du duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc. Supplique des députés pour retirer tout pouvoir audit

marquis sur les pays des Cévennes et du Gévaudan, 1734. — Arch. Imp. 284, n° 4.

3078. — Actes des colloques de Saint-Germain des Cévennes, de Sauve et d'Anduze assemblés par permission du roy pendant la tenue des synodes des Cévennes et Gévaudan, dans la ville de Marveys, 1674. — Arch. Imp. 247, n° , L. 83.

3079. — Anduze. Synodes, colloques. — 1622-1685. — 256.

3080. — Angles, en Languedoc. — 1661. — 256.

3081. — Aubais, en Languedoc. — 1664. — 259.

3082. — Avejan, diocèse d'Uzès. — 1662. — 314.

3083. — Aveze, diocèse de Nismes, baptesmes. — 1662-1664. — 259.

3084. — Calmette (La), diocèse d'Uzès. — 1662. — 317.

3085. — Canaule, diocèse de Nismes. — 1664. — 317.

3086. — Cannes, diocèse d'Uzès. — 1662. — 317.

3087. — Clarensac, diocèse de Nismes. — 1680-1683. — 313.

3088. — Codognan, diocèse de Nismes : consistoire, baptêmes, mariages. — 1584-1670. — 313.

3089. — Colognac, diocèse de Nismes. — 1664-1683. — 313.

3090. — Congeniès, diocèse de Nismes : synodes, colloques, consistoire, baptêmes, mariages. — 1562-1664. — 313.

3091. — Conqueyrac, diocèse de Nismes. — 1663-1664. — 313.

3092. — Coste (La), diocèse d'Alais : culte, assemblées de nouveaux convertis. — 1667-1737. — 246.

3093. — Cros, diocèse de Nismes. — 1664. — 246.

3094. — Junas, diocèse de Nismes : consistoire. — 1592-1685. — 238.

3095. — Milhau : synodes, colloques, troubles. — 1652-1713. — 236-261.

3096. — Pièces concernant l'exercice de la R. P. R. au lieu de Marjevols (Marvejols). — 1° Arrêt du conseil en faveur de ce droit, 1612 et 1631. — 2° Partage d'avis entre les commissaires, 1663. — 3° Notes de l'intendant Lamoignon de Basville contre les nouveaux convertis de Marvejols et contre ceux qui refusent les sacrements à l'article de la mort, 1605. — 4° Procédure contre les ministres et anciens du Temple de Marvejols, pour infraction à l'édit de Nantes, et fermeture de ce temple, 1685. — 247, L. 83, J., n° 3.

3097. — Envoi de 12,000 soldats sous les ordres du mareschal de Montrevel. Celui-ci, après avoir fait évacuer sur d'autres lieux les habitants de plus de cinquante bourgs et villages, les détruit par le feu; proclamations imprimées de ces ordres. — 1702, 1703. — 284, n° 4, suite.

3098. — Pierremale, diocèse d'Uzès : baptêmes. — 1582-1601. — 235.

3099. — Pompignan : pièce concernant l'exercice de la R. P. R. audit lieu depuis 1562. — J. 285, L. 122, n° 6.

3100. — Pompignan, diocèse de Nismes. — 1663. — 285.

3101. — Pont-Saint-Esprit : baptêmes. — 1592-1605. — 285.

3102. — Robiac, diocèse d'Uzès. — 1662. — 261.

3103. — Rochegude, diocèse d'Uzès. — 1662. — 261.

3104. — Rouvière, diocèse d'Uzès. — 1662. — 261.

3105. — Saint-Ambrois, diocèse d'Uzès. — 1682. — 315.

3106. — Saint-André de Valborgne : synodes. — 1603-1673. — 315.

3107. — Saint-Christol, diocèse de Nismes : synodes, colloques. — 1628-1681. — 313.

3108. — Saint-Geniez, diocèse d'Uzès. — 1680-1681. — 313.

3109. — Sauve, diocèse de Nismes : synodes. — 1614-1682. — 239.

3110. — Savignargues, diocèse de Nismes. — 1662-1664. — 242.

3111. — Sommières, diocèse de Nismes : synodes et assemblées, contestations. — 1611-1685. — 284.

3112. — Uzès, diocèse. — 1573-1694. — 289.

3113. — Extrait des actes de l'Assemblée des réformés à Uzès, par M. de Rohan, en 1627.

3114. — Vens, diocèse d'Uzès : plaintes contre les religionnaires. — 289.

3115. — Verfeuil, diocèse d'Uzès. — 1675-1679. — 289.

3116. — Vestric, diocèse de Nismes. — 1597. — 288.

3117. — Vezenobres, diocèse d'Alais. — 1685. — 288.

3118. — Vigan (Le), diocèse de Nismes : synodes et colloques. — 1681-1683. — 288.

3119. — Recueil des Lettres officielles de M. le duc de Roquelaure, commandant en Languedoc, de M. de Basville, intendant en Languedoc, et autres, concernant le dedans du royaulme et les religionnaires pendant l'an 1709. 1 vol. de 228 lett. — *Archives du dépôt de la guerre*, vol. 2184.

GARD.

3120. — Demande des dames de Villeneuve de Saussine et autres héritiers de la dame Dumas, religionnaire, pour être réintégrée dans ses biens. — Arch. imp., 124.

3121. — Le sieur Durant demande l'envoi en possession des biens du sieur Ducros, son oncle maternel, 1688. — Arch. imp., 124.

3122. — Cazevielhe, diocèse d'Uzès. — 1662. — Pièces diverses. — 317.

3123. — Réclamations des RR. habitants des Cévennes et Gevaudan contre les édits (1683), et supplique au roy accompagnée d'un exposé de leurs dogmes pour obtenir la continuation de

l'exercice libre de leur culte. Synode tenu en la ville de Vigan et dissidence sur le nombre des ministres nécessaires au service des temples et à leurs prêches. — Arch. imp., 274, n° 4. — C. h., t. 3, p. 100.

3124. — Le Vigan, diocèse de Nismes. Pièces diverses, dont : 1° synodes et colloques de Saint-Germain et d'Anduze, de la province des Cévennes et Gevaudan, tenus à Viguan ; 2° récit de ce qui s'est passé à ce synode entre l'évêque de Nismes et les députés du synode sur des paroles tenues au prêche, injurieuses à l'Église romaine; 3° Information contre une assemblée tenue à Viguan par les ministres et les P. R. de plusieurs églises, pour soutenir à main armée les prétendus droits de l'assemblée de Saint-Hippolyte. — 1683. — 288, L. 125, n° 16.

3125. — Actes des colloques de Saint-Germain, assemblés par permission du roi pendant la tenue du synode des Cévennes et Gevaudan, dans la ville de Marveys. — 1674. — Arch. imp., 247, L. 83.

3126. — Procès-verbal de partage des commissaires sur le droit d'exercice de la R. P. R. à Villevieille, au diocèse de Nismes, où il existoit légalement depuis 1588. — Arch. imp., 288, L. 125, n° 11 *bis*. (C. h., t. 3, p. 97.)

3127. — Pont-Saint-Esprit. — Registre des baptêmes de l'Église réformée du Pont-Saint-Esprit, de 1592 à 1606. — Arch. imp., L. 285, n° 4, L. 122. (C. h., t. 3, p. 99.

3128. — Sommières, diocèse de Nismes : actes de l'assemblée générale des RR. à Sommières, où 'ont assisté les députés des Églises réformées du Bas-Languedoc, de 1611 à 1614 et 1620. Contestations sur le temple de Sommières. Arrêt du conseil d'État, en 1624, sur la transaction entre les PR. et les catholiques au sujet de la reconstruction dudit temple en 1639 ; nouvelles disputes en 1682 sur la distance de ce temple à l'église paroissiale. Mesurage : procès-verbaux. Nouvel appel et opposition des religionnaires. — Arch. imp., 284, n° 3. (C. h., t. 3, p. 97.)

3129. — Contrat de vente de maisons et héritages situés au lieu de Vestrie, 1597, pièce produite pour prouver l'exercice de la R. P. R. audit lieu. — Arch. imp., 288, nº 7, L. 125.

HAUTE-GARONNE.

3130. — Les gens tenant le Parlement de Thoulouze au roy. — Remonstrances touchant les excès des huguenots qui se multiplient de par deça, depuis surtout que la poursuite en a été retirée aux courts de parlements et devoulue aux présidiaux. — Thoulouse, 7 janvier 1561. — Font. 299, 300. (Beth. 8676, fº 25.)

3132. — Les Capitouls de Thoulouze à la royne mere. — Perplexités des magistrats pour maintenir l'ordre dans la cité. — Thoulouze, 12 janvier 1561. — 8695, 3186, fº 19.

« Madame, nos prédécesseurs Capitouls et nous à grande difficulté... »

3133. — Biron (le baron de) à la reine mere. — Il l'engage à user d'indulgence envers les réformés, et lui conseille de convoquer les Estats du Languedoc. — Tholoze, 3 mai 1561. — 8695, 3181, fº 105.

« Madame, je me suis trouvé en ce lieu de Toloze... »

3134. — Les gens du roy du parlement Toulouze à la royne de Navarre. — Ils se plaignent des excès de l'inquisition d'Espagne. — F. Mortem. 39, nº 41.

« Madame, la rigueur de l'inquisition d'Espagne... »

3135. — Extraits collationnés d'anciens synodes, d'actes notariés, de testamens, contrats de mariages, registres de baptêmes en l'église réformée de Bordes (diocèse de Rieux), de 1577 à 1598. — Partages d'avis entre les commissaires, de 1667. — Plaintes du curé des Bordes, en 1685 : pièce mal écrite et mal orthographiée envoyée au ministre. Note constatant l'interdiction du temple et de tout exercice de la R. P. R. en cette même année 1685. — Arch. imp., fº 287, H. 124, nº 1.

3136. — Carmain, diocèse de Toulouze : temple. — 1630-1680. — 317.

3137. — Rieux, diocèse, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Muret. — Pièces diverses. — 241.

3138. — Belesta, 1615, du canton de Revel, arrondissement de Villefranche. — Pièces diverses. — 330.

3139. — Layrac, en Guienne, canton de Villemur, arrondissement de Toulouse : actes du synode de 1661. — 323.

3140. — Compte des biens confisqués sur les hérétiques à Toulouse, Montauban, avec l'état de la dépense faite par les inquisiteurs de la foy (sans date). — Trés. des ch., t. V, 9421, p. 230.

GERS.

3141. — Condom, diocèse : états des biens des consistoires. — 1665. — 313.

3142. — Lombez. — 1683-1688. — 232.

3143. — Isle-Jourdain : Poursuites. — 1683-1684. — 238.

3144. — Extrait des plaintes faites par les députés de la religion protestante à Lectoure, le 1er janvier 1577, p. 29. — Gaign., 397.

3145. — Lectoure : consistoire, construction du temple. — 1617-1620. — 232.

3146. — Vic-Fezensac, diocèse d'Auch : baptêmes. — 1571-1600. — 288.

3147. — Pièces concernant l'exercice de la R. P. R. au lieu de Manciet, diocèse d'Auch, et la conservation du temple de Manciet. — 1668. — 247, liasse 83, n° 9.

3148. — Vic-Fesensac, diocèse d'Auch : pièces concernant les religionnaires de Vic-Fezensac : 1° originaux et copies collationnées d'actes de naissances de cette église, de 1571 à 1573; 2° quelques registres d'actes tenus par lesdits religionnaires;

3ᵉ arrêt du parlement de Toulouse, en 1662, contre les prétentions des R. P. R. au cimetière des catholiques. Mesures prises par les commissaires pour assigner aux premiers un local à part. — 288, L. 125, nº 2.

GIRONDE.

3149. — De Burye, lieutenant du roi au gouvernement de Guyenne, à la royne mere. — Mesures à prendre contre les séditieux et hérétiques. — Bordeaux, 3 janvier 1561. — Anc. 8695, fr. 3186, fº 6.

« Madame, je vous ay par cy devant escript... »

3150. — De Burye à la royne mere. — Au sujet du collier de l'ordre pour M. de Soubize, qui le refusera peut-être à cause de la messe, etc. — Bordeaux, 5 janvier 1561. — Anc. 8695, fr. 3186, fº 8.

« J'ay receu il y a environ quinze ou vingt jours... »

3151. — Christophe de Foix, évêque d'Ayre, à la royne mere. — Sur les excès commis par les réformés dans les églises de son diocèse. — De Cadillac, 6 janvier 1561. — Anc. 8695, fr. 3186, fº 14.

« Madame, estant arrivé en ce lyeu pour incontinant aller faire mon debvoir à Ayre... »

3152. — De Burye à la royne mere. — Etat de surexcitation des esprits. Difficultés de sortir d'embarras. Levée de troupes, etc. — Bordeaux, 11 janvier 1561. — 8695, 3186, fº 17.

« Depuis la depesche que je vous feis du 4ᵉ de ce moys... »

3153. — De Burye au roy. — Il attend l'arrivée du prince de Condé pour mettre ordre aux troubles du pays : monstres à Angoulême. M. de Losse va s'enfermer dans Sarlat pour contenir les mutins. — Beth. 8695, fº 27. — Bordeaux, 19 janvier 1561.

3154. — Le roy à M. de Crussol. — Au sujet des troubles à Avignon, et notamment à Nismes, où les séditieux ont chassé l'évê-

que et commis violences, etc. — Saint-Germain-en-Laye, 1561. — Anc. 8695, fr. 3186, f° 16.

« Mon cousin, je vous ay par cidevant écrit le besoin qu'il estoit... »

3155. — Pierre de Sainte-Croix, Michel Ferry (de la R. P. R.) à M. de Bury. — Au sujet du refus de sépulture aux P. R. — Bordeaux, 25 février 1561. — Anc. 8695, fr. 3186, f° 11.

« Monseigneur, jaçoit que nous ayons tousjours tenu la vertu de patience... »

3156. — De Pontac, du parlement de Bordeaux, au roy. — Touchant l'inhumation des huguenots. — Bordeaux, 2 mars 1561. — 8676, 3159, f°s 31, 39, 47, 45, 72.

« Notre souverain seigneur, nous avons dès le 23e de may... »

3157. — De Burye à M. le premier président de la cour du parlement de Bordeaux. — Au sujet de l'arrêt de la cour contre les hérétiques et qui leur défend les inhumations dans les cimetières. — Bordeaux, 2 mars 1561. — 8695, 3186, f° 10.

« Monsieur, ceux de l'Eglise réformée de Bourdeaux... »

3158. — De Monluc à la royne mere. — Détail des exécutions et mesures qu'il prend pour réprimer l'hérésie à Bordeaux, à Cahors, etc. — Fumel, 11 mars 1561. — 8695, 3186, f° 3.

« Madame, par le capitaine Charry aurez entendu... »

3159. — De Montluc à la royne mere. — Exécutions et mesures contre les Nouv. Réf. à Cahors, Mont-de-Marsan, etc. — Cahors, 16 mars 1661. — 8695, 3186, f° 5.

« Monsieur de Burye et moy vous avons assez faict entendre... »

3160. — De Burie et de Montluc au roy. — Mesures à prendre contre les fauteurs d'hérésie aux pays de Bordeaux, Agen, Condom, etc. — Cahors, 18 mars 1561. — 8695, 3186, f° 1.

« Sire, suivant la commission qu'il a pleu à V. M. envoyer à deux conseillers de votre court du parlement de Bordeaux... »

3161. — De Burye à madame la royne mere. — Bordeaux, 10 avril 1561. — Anc. 8695, fr. 3186, f° 80.

« Encores que je vous aye dernièrement escript... »

3162. — De Burye au roy. — Bordeaux, 20 avril 1561. — 8695, 3186, f° 92.

« Sire, j'ay reçeu les lres qu'il vous a pleu m'escripre de Fontainebleau... »

3163. — De Burye à la royne mere. — Bordeaux, 20 avril 1561. — 8695, 3186, f° 94.

« Madame, après avoir receu les lettres qu'il a pleu au roy... »

3164. — Sans signature ni suscription. — Bordeaux, 20 avril 1561. — 8695, 3186, f° 96.

« Messieurs, le roy m'envoya hier ung paquet... »

3165. — Reglement de police pour Bordeaux pendant les guerres civiles. — Dup. 220, f°s 73 à 77.

3166. — Rolle de la monstre et revue faite à Bordeaux de cent quarante hommes de guerre à pied faisant partie d'un plus grand nombre, pour servir dans la marine et défendre le pays de Guienne contre les entreprises des séditieux de la R. P. R., lesquels se sont emparés de la Rochelle et autres places fortes, etc. — 2 mars 1568. — Bordeaux, 1568. — Arch. imp., cart. des Rois, ch. IX, 94, n° 52.

3167. — Correspondance de l'intendant, et information d'où il résulte que le temple de ce lieu est inutile, vu qu'il n'existe plus une seule famille de R. P., et qu'on ne pourroit pourvoir au salaire d'un ministre. — 1685. — Arch. imp., t. 287, 124, n° . — Libourne.

3168. — Dorgueilloux : demandes relatives à la jouissance de ses biens. — Arch. imp., 124, R. P. R., 1701. — Bordeaux.

3169. — Bourdeaux, diocèse de Die : jugement de partage intervenu entre les commissaires pour l'exécution de l'édit de Nantes sur les contestations d'entre le sindyc du clergé du diocèse de Die, et les ministres anciens et habitans de la ville de Bourdeaulx, au sujet de l'exercice de la R. P. R. audit lieu. — 1664 et 1665. — Arch. imp., L. 287, 124, n° 8 *bis*.

3170. — Bordeaux, ville et généralité : plaintes des religieux Réf.

de cette province en 1611, et ordonnance du commissaire pour y faire droit et maintenir la liberté de leur culte. — 1615 : Verbal d'information contre des individus de la R. P. R. qui avoient empêché un moribond coreligionnaire d'appeler un moine catholique. — 1616 : Arrêt du parlement contre le port d'armes aux assemblées publiques des R. R. — 1666-1667 : Deux délibérations de la chambre de l'édit séant à Bordeaux. — Autre arrêt du parlement en 1674 pour informer sur l'assassinat d'un nouveau converti. Mémoire en 1679 sur les temples qui existoient alors dans la généralité de Bordeaux et sur les lieux où le libre exercice étoit encore permis. — Arch. imp. ,t. 287, L. 124, n° 3.

3171. — Procédures contre des matelots de Bordeaux coupables d'irrévérences publiques envers le Saint Sacrement. Liste des seigneurs de fiefs ayant droit à l'exercice personnel en 1685, et anéantissement de ce droit en Guienne. Autre liste des temples provisoirement interdits à cette même époque. — Arch. imp., L. 287, L. 124, n° 3, suite.

3172. — Envoi de commissaires en Guyenne. — Procédures contre des assemblées de religionnaires et leurs prédicans. — 1687-1688 : Etats des biens des consistoires supprimés et de ceux des fugitifs de la généralité et emploi des fonds à la restauration des églises, aux pensions faites à de nouveaux convertis jusqu'en 1690. — Arch. imp.,.L. 587, 124, n° 3, suite.

3173. — Réclamations de filles et femmes recluses dans les prisons de Bordeaux, anciennement condamnées ou détenues pour opinions religieuses. Longues correspondances ministérielles à cet égard, et embarras sur le parti à prendre de les renvoyer hors du royaume ou de les reléguer en diverses provinces de France. — 1700 à 1705. — Arch. imp., L. 287, 124, n° 3, suite.

PAPIERS DE LA MAISON DE BOUILLON

(*Suite.* — Voy. p. 73, 88 et 119, t. XVI; p. 62 et 152, t. XVII; p. 1, 108, 170 et 278, t. XVIII.)

(*Dépouillement du carton* M. 333.)

3174. — 1. Lettre de ... au duc de Bouillon. — Tulle, 17 mai 1703.

« Monseigneur, comme je me flatte que j'ay peut estre le bonheur... »
Parchemin, 1 pièce.

2. Réponse de ... à ... au sujet de réclamations des tenanciers de la chatellenie de Saint-Céré, sur les payements et les rentes en avoine, et origine de ces réclamations. — Paris, 21 janvier 1735.

« J'ay raporté, Monsieur, au conseil de S. A., le mémoire... »
Parchemin, 2 pièces.

3. Lettre du sieur Montaigne à M. Faure, intendant des maisons et affaires de S. A. Monseigneur le duc de Bouillon, en l'hostel, à Paris. — Clermont, 13 septembre 1703.

« Monsieur, vous scavés que les terres de Montrognon et Channalières... »
Papier, 1 pièce, avec cachet.

4. Lettre du sieur Archon au même. — Riom, 26 may 1702.

« Vous voulés bien, Monsieur, que je vous fasse part... »
Papier, 1 pièce.

5. Du sieur Levasseur au même. — Le 27 novembre 1709.

« Monsieur, l'huissier que j'ay chargé de vostre affaire... »
Papier, 1 pièce, avec cachet.

6. Lettre dudit Faure à M. Coudère. — Paris, le 18 février, 1708.

« S. A. Monseigneur ne pouvant, Monsieur, vous escrire... »
Papier, 1 pièce, copie.

7. Lettre de ... au même, sur le passage du duc de Noailles. — Turenne, 23 may 1709.

« J'auray l'honneur de vous dire, Monsieur, que monsieur le duc de Noailles... »

Papier, 1 pièce orig. avec cachet.

8. Lettre de l'évesque de Cahors à ...— De Caors, 24 mars 1707.

« J'ay recu, Monsieur, tant d'honnesteté de vostre part... »

Papier, 1 pièce.

9. Bail à vie de l'hostel d'Auvergne par le cardinal d'Auvergne à madame de Tencin, comtesse de Groslée. — 23 may 1749.

10. Lettre de Hennebert, prieur, curé du château de Chauny, à M. Faure. — Du 12 novembre 1709.

« Je suis surpris, Monsieur, de ne recevoir aucune réponse... »

11. Distribution d'avoine aux chevaux de S. A. S. le duc de Bouillon. — Octobre 1731.

12. Lettre signée du duc de Bouillon à M. Faure, au sujet de l'hôpital de Sedan. — Versailles, 26 octobre 1709.

« J'ay receu à ce matin vostre lettre du 25... »

Papier, 1 pièce, avec cachet.

13. Question sur le payement des rentes en avoine, de Saint-Céré. — Turenne, 2 décembre 1734.

14. Lettre de M. de Laval à M. Faure. — Brive, 9 février 1708.

« Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur... »

Papier, 1 pièce, avec cachet.

15. Deniers deus au roy par les officiers de la justice de Négrepelisse. — 7 octobre 1708.

2 pièces.

16. Déclaration du roy, interprétation de l'édit de may 1711 concernant les droits de la pairie. — Versailles, 26 janvier 1782.

Imprimé.

17. Comptes de recettes sans noms. — De 1740 environ.

Papier, 1 pièce.

18. Arrest du conseil d'Etat sur la propriété d'un droit de péage à Riom, possédé par le duc de Bouillon. — 28 janvier 1738.

Papier, 1 pièce.

19. Lettre du sieur l'Escuyer à ... — 8 octobre 1708.

« Un conseiller de la cour des aydes de mes amis, Monsieur... »

Papier, 1 pièce.

20. Deux lettres des sieurs de Noël à M. Linotte, avocat au parlement, intendant de S. A. monseigneur le duc de Bouillon, en son hostel, quai Malaquais, à Paris. — De juin 1756.

21. Lettre de M. de la Peyrouse, à Renaudin, secrétaire du duc d'Albret, à l'hostel de Créquy, quay Malaquais. — 4 juillet 1703.

« J'ay veu Monsieur de la Vergne... »

Papier, 1 pièce.

22. Lettre de Morad, juge de Sore, au duc de Bouillon. — Bordeaux, 6 septembre 1718.

« Monseigneur, je me trouve dans la nécessité de représenter... »

23. Lettre de l'évêque de Verdun au cardinal de ... — Verdun, 5 janvier 1738.

« Monseigneur, je supplie Votre Eminence d'agréer mes compliments de condoléance... »

Papier, 1 pièce.

24. Lettre de l'évesque au même. (Même sujet.). — Nevers, 3 janvier 1738.

25. Lettre de l'évêque d'Oléron au même. (Même sujet.) — Oléron, 18 janvier 1738.

26. Lettre du sieur du Bourg au même. (Même sujet.) — Tournon, 26 janvier 1738.

27. Lettre de M. de Villequoy à M. Faure. — Paris, 30 janvier 1707.

« Monsieur le président Larcher me dit hier... »

28. Le sieur Jorel au même. — Paris, 1er janvier 1710.

« J'ay passé chez vous ce matin, Monsieur... »

29. Plans et élévations des écuries et remises à rebâtir à Navaré. — 1749.

4 plans lavés et teintés.

30. Mémoire à consulter et consultation pour savoir à qui du roi, ou de M. le prince de Guéménée, appartient la mouvance de la ville et port de Lorient. — 25 novembre 1782.

1 cahier de 52 pages, imprimé.

31. Lettre du sieur de Loqueville à M. Faure. — De Turenne, 2 février 1708.

« Je vous remercie très-humblement... »

32. Sur la Jurade de Tarsas. — 28 novembre 1705.

33. Lettre du sieur Crosille à M. Faure. — Turenne, 2 février 1708.

« J'ay receu, Monsieur, celle que vous m'avez faict l'honneur... »

Papier, 1 pièce, cachet.

34. Lettre du sieur Rochette à M. de Louveau, secrétaire des commandements du duc de Bouillon. — Bouillon, 19 août 1690.

« Puisque S. A. veut remettre la conclusion du traitté... »

35. Mémoire au duc de Bouillon pour le clergé de la vicomté de Turenne.

36. Compte sans nom. — De 1750 ou environ.

37. Lettre à M. Le Fèvre. — Bordeaux, 2 février 1719.

« Voicy, Monsieur, une lettre de change... »

38. Rochette au duc de Bouillon. — Paris, 1er avril 1690.

39. Minutte d'une réponse à faire à ...

« Monsieur, j'ay appris par vostre lettre du 19 février dernier... »

40. Lettre de ... à M. Linotte. — Navare, 30 août 1748.

« Bonjour, cher cœur, comment vous portez-vous?... »

41. Copie d'une lettre de M. Linotte à M. de Jussy. — Paris, 27 février 1749.

« M. Narbonne a mandé, Monsieur, à M. Lenain et à sa compagnie... »

42. Lettre de M. Dufour fils à M. Faure. — Riom, 4 décembre 1720.

« Monsieur, M. du Chastel, qui est venu exprès ici à Riom... »

43. Liste des titres divers relatifs à la contestation entre le duc de Bouillon et le sieur Narbonne.

44. Sentence rendue par le lieutenant particulier de Clermont au sujet de la possession de la maison dite de Montgascon, revendiquée par plusieurs compétiteurs. — 17 mars 1701.

45. Lettre du sieur Lescuyer à ... — Clermont, 1er avril 1701.

« Je m'étois donné l'honneur de vous escrire... »

46. Bail de l'hostel d'Auvergne fait à M. Lescuyer. — 24 avril 1698.

47. Lettre de M. de Laval à M. de Louveau.

« Je vous ay dit cy devant de me mander la... »

48. Lettre de Guir, chef du bureau des chiourmes, à M. Linotte. — Toulon, 29 décembre 1754.

« Je me picque, Monsieur, de trop de reconnoissance... »

49. Lettre de Brimontier à ... — Chateau-Thiery, 26 avril 1755.

« Monsieur, j'ay levé la sentence... »

50. Lettre de Papel, juge royal à ... — Vienne, 6 janvier 1738.

« Monseigneur, Votre Eminence fait grand bruit... »

51. Lettre de M. de Lavaur à ... — Saint-Céré, 2 janvier 1708.

« Il n'est rien, Monsieur, à quoy je suis plus sensible... »

52. Lettre de Regnaudin au duc d'Albret.

« Je ne fais rien simplement que lui rapporter... »

53. Lettre de Rochette à M. de Louveau. — Paris, 31 mai 690.

J'écris à S. A. au sujet de la ferme de Négrepelisse... »

54. Lettre de ... au duc de Bouillon, maréchal de France.

« Monseigneur, à ce jourd'huy, M. de Rignac partant avec M. de Buzonval... »

55. Fragment de compte sur papier du xve siècle.

56. Mémoires des charges deues à cause de la seigneurie de Guerzat, Saint-Rozier, chastel d'Eguezat, Chapot et autres terres et seigneuries appartenantes à S. A. Monseigneur le duc de Bouillon. — 13 juin 1651.

57. Mémoire pour présenter aux commissaires députés pour le procès entre Godefroy de la Tour, seigneur de Montgascon, et Jacque de Tarzel, seigneur d'Alègre. — Fin du xve siècle.

58. Copie d'une lettre de M. Duplessis à M. de Turenne, où il est parlé du mariage de mademoiselle de Bouillon. — 2 avril 1588.

« Monsieur, nous sommes en peine de vous... »

59. Lettre de M. du Houssaye au maréchal de Bouillon. — 19 juin 1597.

« Monseigneur, j'ay receu les vostres... »

60. Ajournement aux requestes du palais, à Paris, par Mre Henry de la Tour, duc de Bouillon, maréchal de France, contre Anthoine Gaimoyen. — 8 juin 1612.

61. Quittance de Catherine de Narbonne, dame d'Oliergues, reconnoissant avoir receu de Jean Dumas le jeune, son receveur, la quantité de 117 ras et demi d'avoine. — 17 juin 1382.

Original en provençal.

62. Lettres d'affaires. — Juin et juillet 1644.

63. Imprimé du testament du prince de Bouillon, et mémoire sur ce testament. — 1613.

64. Enumération des fiefs de la vicomté d'Evreux et de Conches. — xvie siècle.

65. Lettre d'amour non signée de ... à ... — Sans date, xvie siècle.

« Madamoiselle, me voyant en ce malheur d'estre esloygné de celle de qui dépant ma mort... »

66. Lettre de Scipion Sardini au duc de Bouillon. — Paris, dernier de mars 1591.

« Monseigneur, j'ay receu celles qu'il vous a pleu m'escrire... »

67. Brouillon d'estat du régiment de Plessis-Praslin.

68. Lettre de la Roussie au duc de Bouillon. — A la Roussie, 28 décembre 1638.

« Monseigneur, ayant l'honneur d'estre vostre vassal de tout temps... »

69. Lettre de Bruny (?) à M. Faure. — Bordeaux, 2 mars 1708.

« J'auray l'honneur de vous dire, Monsieur... »

70. Deux pièces touchant le droit de juridiction du duc de Bouillon à Beaulieu, en Limousin. — Novembre 1637.

71. Rapports militaires aux Etats généraux de Hollande.

72. Lettre de Marguerite de Barbonneau, femme de Anthoine Duruy, à madame de Turenne. — 1556.

« Madame, ayant receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire... »

73. Lettre de M. de La Grange au maréchal de Bouillon. — XVI[e] siècle.

« Monseigneur, suyvant vostre commande... »

74. Lettre à M. de Louveau. — Bayonne, 7 septembre 1692.

« Mon dessein n'est pas, Monsieur, après un long silence... »

75. Information contre Jean Chossade, fourrier d'Oliergues, faisant mention de la réception des censives, comme ledit Chossade exigeoit de l'argent des tenanciers. — Novembre 1613.

76. Lettre du même à ... — Paris, 16 may 1690.

« Je receus hier, Monsieur, la lettre de cachet que vous m'avez envoyée... »

77. Lettre de Rochette au duc de Bouillon. — Paris, 14 may 1690.

« Il y a longtemps que j'ay eu l'honneur de présenter à V. A... »

78. Diverses branches de la maison de Bourbon et mémoire sur la maison de la Mothe Saint-Jean.

79. Remarques sur l'histoire des seigneurs du duché-pairie de Mayenne.

80. Généalogie des diverses branches de la maison de Joinville.

81. Généalogie des vicomtes de Rodez.

82. Gros cahier de papier contenant une généalogie détaillée de la maison de Poitiers, comtes de Valentinois, avec preuves à l'appui, les alliances et les diverses branches de cette famille,

83. Copie d'une petite chronique provençale publiée dans D. Vaissette, t. II, preuves.

84. Généalogie des Duprat.

85. Généalogie des d'Aubusson.

86. Essai de généalogie de la famille de Barbazan.

87. Tableau des ascendants de Jacques de Hautefort, marquis de Saint-Chamont.

88. Tableau des ascendants de Rose de Roquelaure.

89. Généalogie imprimée de la maison de Vienne, en Champagne.

90. Généalogie des seigneurs de Sully et de celle de Peyret, en Gévaudan.

91. Généalogie des sieurs de Vollot ou Vollat, en Auvergne.

92. Lettre du sieur de la Baume à Du Bouchet. — Saumur, 28 juillet.

« Je suis ravy, Monsieur, du retour de vostre bonne santé... »

93. Tableau des ascendants de Charles de Bringuier, seigneur de Montmoton.

94. Nomination par le roy de Fouquet à la charge de chancelier et garde des sceaux des ordres du roy, vacante par la démission d'Abel Servien. — 11 décembre 1656.

95. Généalogie des roys, marquis et comtes de Provence.

Papier, 1 pièce, XVIIe siècle.

96. Extraits d'actes du xvi[e] siècle.

Papier, xvii[e] siècle.

97. Généalogie des sieurs de Lignères. — 1300-1611.

98. Généalogie des sires de Bueil, en Anjou. — 1200-1674.

99. Généalogie de diverses familles du Bourbonnois et du Berry, faite pour un membre de ces familles.

100. Extrait de la chambre des décrets et accords du Parlement du xiv[e] siècle, sur la famille de Lévis, seigneur de Farensac et de Marty le Chastel. — 1381-1400.

101. Généalogie informe des seigneurs de Craon.

102. Extraits généalogiques et notes diverses sur l'histoire du centre de la France.

103. Requeste au duc de Bouillon, signée de Gerlays, J. Collet et Lamothe (?) de Bouillon. — 12 septembre 1691.

104. Arrêt et exécutoire des requestes du parlement de Toulouse dans le procès pendant entre Roye Maltraict, sieur du Fieu, et Henry de la Tour, duc de Bouillon, maréchal de France. — 20 novembre 1609.

105. Lettre de Anthoine Masson à madame de Turenne. — Compiègne, mardi 13 décembre, xvi[e] siècle.

« Madame, j'ay receu par monsieur Lemaistre, vostre maistre d'hostel... »

106. Confirmation d'une convention passée jadis entre Jean Goippel, paroissien de Massiac, diocèse de Clermont, et feu Jean de la Tour, seigneur d'Oliergues, et sa femme, Catherine de Narbonne. — 10 décembre 1420.

Parchemin, 1 pièce.

107. Commission donnée à Estienne de Jarza, clerc notaire juré pour recevoir les conventions faites par Jean de Salvanhac, damoiseau, au comte de Boulogne et d'Auvergne. — Lundi après la Saint-Martin d'été, 1296.

Parchemin, 1 pièce.

LE FONDS SAINT-ESPRIT

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ORDRE

(Suite. — *Voy.* t. XVII, p. 50; t. XVIII, p. 16, 90, 183 et 244.)

3175. — Tome VII. — 1. Portrait au crayon rouge d'un cardinal, sans désignation. — Fol. 1.

L'écu au bas.

2. Portrait en pied, revêtu de ses vêtements pontificaux, du cardinal Jean de Mural, du titre de Saint-Vital, avec les armes. — Fol. 2.

Dess. au crayon rouge.

3. Portrait au crayon noir (col. du S.-Esprit) de François de Chabannes, marquis de Curton, comte de Rochefort, vicomte de la Roche-Masselin, capitaine de 50 hommes d'armes, lieutenant général au gouvernement d'Auvergne, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1583, mort en 1604. — Fol. 3.

4 Quittances et actes divers de Jehan de Chabannes, original s. d. s. parch., de Guy de Chabannes, 1340, 1351, 1356, 1299. — D'Aymery de Chabannes, 1386, 1387, 1396. — Jehan Guy, 1419, avec le dessin des sceaux à chaque pièce. — Fol. 4 à 8.

5. C'est la monstre et veue faicte en la ville d'Amiens, le mardi dernier jour du mois d'avril 1471, des cent hommes d'armes et deux cents archiers estant sous la charge et conduite de Mgr de Dampmartin..., de France, et lieutenant du roy ès mectes de pardeça, sa personne en ce comprinse. — Fol. 9.

6. Deux autres quittances de Gilbert de Chabannes, s^r de Curton, 1488. — Fol. 9.

Orig. sig. sur parch.

7. Épitaphe, en l'église Saint-Fargeau, de Marguerite de Nan-

teuil, comtesse de Dampmartin, femme de Antoine de Chabannes — (très-curieuse). — Fol. 11, v°.

« Marguerite fut nommée, mon surnom de Nanteuil de Dammartin, contesse... »

8. Roolle de la monstre et reveue faicte à Charlieu, le 4e jour de juing l'an 1489, de vingt-cinq hommes d'armes et cinquante archiers de l'ordinaire du roy nostre seigneur, estant sous la charge et conduite de Mons. Geoffroy de Chabannes, chevalier, seigneur de Charlus. — Fol. 12.

Orig. sig. sur parch.

9. Autre quittance de Geoffroy de Chabannes, chevalier, seigneur de Charlus, sénéchal de Rouergue, du dernier août 1489. — Fol. 13.

Parch. sign.

10. Roolle de la monstre et reveue faicte au chastel de Navarre, le 25e jour d'octobre 1509, de trente-six hommes de guerre a pié, ordonnés et establis en morte-paie audit chastel, pour la garde, l'action et défense d'icelluy, soubs la charge et conduite de messire Jacques de Chabannes, chevalier de l'ordre et seigneur de la Palisse, leur capitaine. — Fol. 14.

Orig. scel.

11. Roolle de la monstre et reveue faicte à Aglan, le 17e jour d'octobre 1504, de quarante et un hommes d'armes et quatre-vingt-cinq archiers..., sous la charge et conduite de M. de la Palisse, leur capitaine. — Fol. 15.

Orig. sign. scel. parch.

12. Portrait gravé (par Moncornet ?) de Jacques de Chabannes, sorti d'une ancienne et illustre maison d'Auvergne. — Autre au crayon noir d'Anthoine de..., comte de Damm..., grand maître de France..., fol. 17 v°. — Autre aux trois crayons (copie médiocre), fol. 18. — Deux autres Chabannes, l'un, dessin crayon noir, l'autre, gravé de la collection Thevet, fol. 18 v° et 19. — Deux autres Chabannes aux trois crayons, l'un s. n. ni scel. genre Demoustiers. — Fol. 16 v° et 17.

13. Tableau généalogique de la maison de Chabannes, commençant à Éble de Chabannes, 11e du nom, vivant en 1311. — Fol. 20.

14. Généalogie de la maison de Chabanes, Chabanez ou Chabanois, en Engoumois. Tableau commençant à Vulgrin 1er, vivant en 886, précédé d'un avis au lecteur. — Fol. 21.

« L'ancien auteur de l'*Histoire des Evêques et Comtes d'Angoulesme*, qui écrivoit en l'an 1159... »

Deux grandes feuilles manuscrites pliées.

15. Généalogie de la maison de Chabanes, Chabanez ou Chabanois, en Engoumois. — Fol. 22.

Grand placard imprimé sur la pièce qui précède et signé au bas : CURTON, SAIGNES et PIUNZAC.

16. La revue de Mre Aymery de Chabannes, chlr bachr, et de quatre autres chlrs. bach• et de vingt-sept escrs de sa chambre, receus à S.-Jeh.-d'Angeli, le 15 déc. 1386 (cop.). — Fol. 23.

17. Série de quittances de la maison de Chabannes copies du scribe de Gaignières, la plupart avec sceaux figurés. Jolis petits dessins appliqués au bas de chaque pièce. Aymery de Chabannes, chev., 2 pièces, 1388, 1404. — 1 Jacques de Chabannes, sénéchal de Toulouse, 1439. — 4 Geoffroy de Chabannes, seigneur de Charlus, 1491, 1500 et 1492. — 2 Jehan de Chabannes, seigneur de Curton, 1494, 1498. — 8 Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, 1497, 1499, 1504, 1505, 1508, 1512, 1515, 1516, 1522. — 3 Jehan de Chabannes, seigneur de Vendenesse, 1517, 1518, 1523. — 1 Joachim de Chabannes, baron, seigneur de Madic et Rochefort, 1536, 1543. — 2 Joachim de Chabannes, baron de Curton, 1543, 1545. — 3 Jehan de Chabannes, guydon de la compagnie de M. de Curton, 1548, 1551, 1552. — 2 Joachim de Chabannes, seigneur et baron de Curton, 1553, 1555. — 3. François de Chabannes, chevalier porteur d'enseigne, 1554, 1559, 1560. — 1 François de Chabannes, baron de Curton, 1561. — 1 François de Chabannes, marquis de Curton, 1567. — Fol. 24 à 33.

18. A la mémoire de messire Antoine de Chabannes, cheva-

lier de l'ordre du Roy, grand maître d'hostel de France, gouverneur de Paris, comte de Dammartin, et fondateur de l'église collégiale dudit lieu. — Paris, Ve J. Camusat, 1651, éloge versifié, *Signé* F. Ogier. — Fol. 34.

Imprimé de 8 p. in-4°.

19. Reconnoissance de Jean Argenti et autres, Jean Argenti de la Roqua, en faveur de Guy de Chabannes et de Marie, sa mère, de deux jardins au territoire de la Malvinia, sous la rente de 14 d. oboles. 1332. — Fol. 38.

Copies du temps, sur parchemin.

20. Suite des quittances. — 2 de Jacques de Chabannes de la Palice, 1443, 1448. — 4 de Gilbert de Chabannes, seigneur de Curton et de Caussade, 1469, 1470, 1472. — 1 de Petrus de Cabanis, 1468. — 1 de Michael de Cabanis, 1470. — 1 d'Antoine de Chabanes, 1475. — 7 autres de Gilbert de Chabanes, capitaine de Marmande et de Penne, 1473, 1483, 1492, 1477, 1474. — 4 de Geoffroy de Chabannes, seigneur de Charlus, 1465, 1467, 1475, 1478, 1486, 1488. — 3 de Jehan de Chabannes, 1437, 1438, 1440. — 10 autres de Chabannes, 1444, 1449, 1450, 1453, 1456, 1466, 1469, 1487, 1489. — 2 de Tanneguy de Cabanes, 1480, 1482. — Autre original signé, sur parchemin, de Gilbert de Chabanes, de 1482. — Fol. 39 à 46.

21. Titre du chapitre de Dammartin. — Fondation en faveur de l'église de Dammartin, par Antoine de Chabannes, comte de Dampmartin, baron de Toucy, seigneur de Puisaye et grand maistre d'hostel de France. — Du 30 janvier 1480. — Fol. 48 à 52.

22. Contrat de mariage de Charles de Bourbon Carenci, et d'Anne de Chabannes. 1487. — Fol. 54 à 65.

En note : Donné le 31 décembre 1759 par M. l'abbé de Chabannes. — L'original est dans les archives de M. le duc de La Vauguyon.

---

23. Factum pour dame Anne de Longueval, veuve de messire Henri, marquis de Senecterre, et dame Marie-Thérèze-Loyse de

Senecterre de Lestrange, marquise de Florensac, sa fille unique, et dudit deffunt sieur marquis de Senecterre, demanderesses et defendresses; contre messire Jean-Gabriel, chevalier, et Henry, abbé de Senecterre, dame Marie-Loyse de Senecterre, espouse du sieur comte de Peyré; damoiselles Henriette Bibonne de Senecterre-Lestrange et Marie-Jeanne de Senecterre-Chasteauneuf, deffenderesses et demanderesses. — Fol. 66.

La matière du procès se divise en deux parties... Imprimé in-f° de 16 p.

23. Mémoire pour les dames marquises de Senecterre et de Florensac contre le chevalier de Senecterre. — Fol. 74.

« Le chevalier de Senecterre, sa mère et son beau-père ayant, en l'année 1671, plaidé... »

Imprimé in-f° de 14 p. ou 7 feuillets.

25. Répliques des dames de Senecterre et de Florensac contre les prétendues responses du chevalier de Senecterre. — Fol. 77.

26. Requeste présentée au roy et à nos seigneurs de son conseil par messire Jean-Gabriel de Sennecterre, marquis dudit lieu, chevalier, comte de Lestrange..., demandeur en cassation de l'ordonnance rendue par M. de Bezons, de la procédure des sieurs Fabrigue et Chazel, du jugement souverain du présidial de Nismes, et de l'arrest du grand conseil du 25 mars 1687, contre dame Anne de Longueval-Crecy, veuve de messire Henry, marquis de Senecterre... — 1583. — Fol. 81 à 116.

« Le suppliant est contraint de renouveller la mémoire des malheurs de sa maison... »

Imprimé p. 81 à 116.

27. Requeste contenant production nouvelle, présentée au roy et à nos seigneurs de son conseil par messire Jean-Gabriel de Senecterre, marquis dudit lieu, chevalier de Lestrange, etc., contre dame Anne de Longueval-Crecy, veuve de messire Henry, marquis de Senectere, ès noms qu'elle procède. — Fol. 117 à 120.

« Sire, Jean-Gabriel de Senectere remonstre tres humblement... »

28. Gravure représentant le théâtre du meurtre, avec légende. — Fol. 120, v°.

29. Supplique. Placet concernant l'affaire de M. le chevalier de Senecterre, au roy. — Fol. 121.

« Sire, ma famille accablée ne demande point de grâce... »

30. Le chevalier de Senecterre..... à. — Le 18 mai 1686. — Fol. 123.

« Monseigneur, j'ay appris par mon homme d'affaire que depuis sept mois... »

31. Placet au roy (de Mme de Senecterre). — Fol. 125.

« Sire, la marquise de Senecterre se trouve obligée de renouveller aujourd'huy... »

32. Le chevalier de la Ferté Senecterre à Mgr..... — Chasteau de Nantes, 15 décembre 1693. — Fol. 129.

« Monseigneur, tant que j'ay cru par ma captivité... »

33. — M. d'Herbigny. — Lion, ce 26 mars 1699. — Fol. 131 à 135.

« Monsieur, j'ay l'honneur de vous envoier la seconde comédie de M. le chevalier de La Ferté... »

34. — A M. le chevalier de la Ferté, au château de Nantes. — Cantelou, 21 octobre. — Fol. 135.

« En arrivant icy, mon très-cher frère, il y a un mois... »

35. Le chevalier de la Ferté, lieutenant de vaisseau, est mort à Toulon de la petite vérolle, le 4 aoust 1699, suivant une lettre de M. Le Vasseur à M. de Pontchartrain dudit jour. — Pour ses funérailles, à MM. du chapitre, musique, 36 liv.; cire, 66 liv.; aux Minimes et Pères de la Mercy, 12 liv.; à la charité et miséricorde, 10 liv.; crespe pour les demy piques, hallebarde, tambours, six sergens qui ont porté le corps, offrande, paremens, fossoyeurs, tombe, la caisse et le crieur, offrande, 44 liv. — Fol. 137.

Ce chevalier de La Ferté n'est pas le chevalier de La Ferté Sennecterre : ce dernier fut noyé en allant à Malthe.

36. Le chevalier de la Ferté-Senecterre à..... — Marseille, 9 novembre 1699. — Fol. 139.

« Ayant pris la résolution d'aller à Malthe chercher dans la commanderie... »

37. Le chevalier de la Ferté à..... — Château de Nantes. — Fol. 138.

« Il n'y a que huit jours que je suis icy, mon très-cher frère, après avoir demeuré... »

38. Le chevalier de la Ferté-Senecterre à Mgr. — Marseille, 1er décembre. — Fol. 141.

« M. de Fornille, Mgr, m'a fait part de la lettre qu'il vous a pleu de luy escrire... »

39. Lettre du roy au marquis de Castelnau (copie). — Du 13 avril 1654. — Fol. 143 à 183.

« M. le marquis de Castelnau ayant veu l'acte de l'acception qu'a faicte mon cousin, le comte d'Harcourt, le 12 du mois dernier... »

Avec un extrait d'un curieux passage des Mémoires de madame la duchesse de Nemours sur cette singulière affaire relative à la ville de Brissac.

40. Lettre du cardinal Mazarin au marquis de Castelnau. — Paris, 16 avril 1654. — Fol. 147.

« Vous ne sauriez vous imaginer la joye que j'ay eue d'apprendre votre guérison... »

41. Lettre de M. Le Tellier à M. le marquis de Castelnau. — 16 avril 1654. — Fol. 149.

« Mons., j'ay reçu la lettre qu'il vous a pleu m'écrire le 4 de ce mois... »

42. Lettre de M. Le Tellier, secrétaire d'estat, à M. le marquis de Castelnau. — 17 avril 1654. — Fol. 150.

« Par la dépesche du roy à vous adressante sur l'affaire de Brisack... »

43. Le cardinal Mazarin au marquis de Castelnau. — Paris, 18 avril 1654. — Fol. 151.

« Après avoir écrit toutes les dépesches que vous trouverez ci-jointes... »

44. M. Le Tellier, secrétaire d'estat, à M. le marquis de Castelnau. — Paris, 18 avril 1654. — Fol. 152.

« Mons., le courier estant prest de monter à cheval, j'ai eu ordre de vous escrire ces lignes... »

45. M. de la Ferté-Senneterre à M. le marquis de Castelnau. — Fol. 153.

« Mons., une heure après le partement de M. de Vrauque, je receus la vostre du 3 du courant... »

46. M. Le Tellier à M. le marquis de Castelnau. — 9 mai 1654. — Fol. 154.

« Mons., j'ay receu vos lettres des 27 et 29 du mois passé... »

47. Le comte d'Harcourt à M. le marquis de Castelnau. — Brizac, 9 mai 1654. — Fol. 155.

« Mons., la passion que j'ay toujours pour le bien des affaires du roy et ma fidélité parfaite... »

48. Lettres sur le même sujet, du comte d'Harcourt, de Charlevois, de Mélay, de Moirons et d'Autichamp. — 1654. — Fol. 155, v°, à 156, v°.

49. Lettre du roy au marquis de Castelnau. — 10 mai 1654. — Fol. 157.

« Mons. le marquis de Castelnau, ayant appris par vos dépesches et par celles du sieur Brachet... »

50. Le cardinal Mazarin à M. de Castelnau. — Fontainebleau, 12 may 1654. — Fol. 162.

« Nous n'avons jamais eu grand sujet de douter que dès le commencement que le comte d'Harcourt a fait semblant de vouloir traiter, son dessein n'ait été... »

51. Le roy à M. le marquis de Castelnau. — Fol. 165.

« Mons. le marquis de Castelnau, j'avois ci-devant écrit à mon cousin le maréchal de La Ferté Senneterre... »

52. Extrait des articles dont le comte d'Harcourt est convenu avec le marquis de Castel-Rodrigo, ambassadeur d'Espagne, à la Diette de Ratisbonne, par le moyen du nommé Isola, — avec les articles secrets. — 24 mai 1654. — Fol. 166.

53. Le roy au marquis de Castelnau. — 18 mai 1654. — Fol. 168.

« M. le M. de Cast, ayant appris par votre dernière dépesche le changement qui est arrivé en l'affaire de Brisack... »

54. Lettre de M. Le Tellier à M. le marquis de Castelnau. — 19 mai 1654. — Fol. 169.

« Mons., l'on a apris icy avec beaucoup de joye par votre dépesche du 10 du courant... »

55. Lettres de décharge pour M. le comte d'Harcourt, le

sieur comte de Cerny, Charlevois et autres. — Avril 1654. — Fol. 170.

56. Le cardinal Mazarin à M. le marquis de Castelnau. — S. d. — Fol. 172.

« Vos lettres du 9 de ce mois nous ont appris le changement... »

57. Mémoire des choses accordées entre S. A. Mgr le comte de Harcourt, pair et grand écuyer de France, gouverneur et lieutenant général pour le roy en la haute et Basse-Alsace..., gouverneur particulier de la ville et forteresse de Philisbourg, et M. le marquis de Castelnau, lieutenant général des armées de Sa Majesté, et en exécution des ordres du roy... — Fol. 173.

58. Lettres et pièces (copies) de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, à M. de Castelnau, touchant les mêmes affaires. — May 1654. — Fol. 177 à 181.

59. Promesse à M. le marquis de Castelnau, des sieurs de Valcourt et Ferrand, de se rendre à Basle et d'y rester comme ostage, au cas qu'il y ait contravention aux choses promises. — 1er juin 1654. — Fol. 182.

60. Lettre du cardinal Mazarin à M. de Castelnau (copie) A Reims, le 16 juin 1654. — Le roi est satisfait de sa conduite, félicitations. — Il se rendra à Sainte-Me ehould, où il compte l'entretenir de vive voix... — Fol. 183.

« J'ay esté très-aise de recevoir vostre lettre du 13 de ce mois... »

61. Le comte d'Harcourt au marquis de Castelnau. — Juin 1654. — Fol. 183.

« Mons., j'ay receu avec vostre dernière lettre l'écrit de M. de Besmaux... »

---

62. Le livre des statuts et ordonnances de l'ordre du Benoist Sainct-Esprit, estably par le très-chrestien roy de France et de Pologne, Henry IIIe de ce nom. — In-4° imprimé, aux armes. Au bas du titre, cette note manuscrite d'une belle exécution : Ces statuts contiennent 96 articles; ils doivent avoir été imprimés

à la fin de 1583 ou au commencement de 1584... — Fol. 185 au fol. 218.

Ces mêmes statuts se trouvent imprimés in-4°, en 1629, chez Pierre Métayer.

63. Extrait du 1er compte du marc d'or, commençant le 1er janvier 1583 et finissant le dernier décembre suivant. — M. Claude L'Hoste, commis à la recepte dudit droit. — Au commencement du compte sont transcriptes les lettres patentes du roy, données à Paris le 7 décembre 1582. — Marc d'or. — Fol. 219 au fol. 226 et dernier.

INVENTAIRE DES PAPIERS DE NOAILLES

De la Bibliothèque du Louvre.

(Suite. — *Voy.* p. 170, t. XVII; p. 59, 117, 192 et 264, t. XVIII.)

3176. — Tome XXIV. — *Table des lettres contenues dans ce volume, concernant la guerre d'Espagne, de l'année* 1707.

1. Avertissement. — Page. 1.

2. M. le maréchal de Berwick à M. Chamillard. — De Madrid, le 1er janvier 1707. — Page 5.

Raisons qui doivent porter le roy d'Espagne à se mettre à la tête de son armée.

3. Le roy à M. le maréchal de Berwick. — De Versailles, le 3 janvier 1707. — Page 6.

Envoy en Espagne de nouveaux secours de troupes qui doivent arriver à Bayonne au plus tard le 10 avril; il luy demande de diriger vers la cour un des officiers généraux qu'il a auprès de lui, instruit de ses desseins et de ses projets pour la campagne prochaine, afin d'en concerter plus facilement les mesures et les dispositions.

avoir et autres nouvelles de l'ennemi. Il mande qu'il seroit utile que M. le duc de Noailles leur donnât de la jalousie du côté de la Catalogne, etc.

13. Le roy à M. le maréchal de Berwick. — De Versailles, le 17 février 1707. — Page 23.

Il mande que M. le duc d'Orléans partira le 15 du mois prochain pour se rendre droit à Madrid; il marque aussi le temps de l'arrivée des troupes en Espagne.

14. M. le maréchal de Berwick à M. Chamillard. — D'Ocana, le 17 février 1707. — Page 24.

Les ennemis ont débarqué toutes leurs troupes; il y a apparence qu'ils se mettront bientôt en campagne.

15. Le même au même. — D'Yecla, le 24 février 1707. — P. 25.

Les ennemis se sont mis dans des quartiers et n'ont encore fait aucun mouvement. Différentes dispositions, etc.

16. Le même au roy. — De Jumilla, le 2 mars 1707. — Page 28.

Il fera partir M. de Legal pour aller recevoir les troupes destinées pour l'Aragon. Il doit envoyer M. de Joffreville pour conférer avec M. le duc d'Orléans à Madrid; les ennemis sont en grand mouvement et publient qu'ils vont incontinent commencer la campagne.

17. Le même à M. Chamillard. — Du même jour, à Jumilla. — Page 30.

Mouvements des ennemis. Ils se sont emparés d'Eda, où étoit une garnison de 100 hommes, qui s'est retirée. Desseins que les ennemis publient pour entrer en campagne, etc.

18. M. Amelot au même. — De Madrid, le 7 mars 1707. — P. 32.

Il mande la réduction de l'isle de Minorque à l'obéissance de S. M. C., etc.

19. M. le maréchal de Berwick au même. — De Jumilla, le 9 mars 1707. — Page 33.

Dispositions et mesures pour s'opposer aux ennemis en cas qu'ils veuillent entreprendre quelque chose. quatre ou cinq chevaux postés à Villena obligent un de leurs détachements, qui s'estoit avancé au village de Sac, de se retirer à Elda, et autres mouvements tant des ennemis que de l'armée espagnole.

20. Le même au même. — D'Yecla, le 16 mars 1707. — Page 36.

Nouveaux mouvements des ennemis; nouvelles dispositions de sa part. Départ de l'archiduc pour Tortose. Défaite d'un parti ennemi.

21. M. Amelot au même. — De Madrid, le 17 mars 1707. — Page 39.

Il mande le départ de l'archiduc pour Tortose.

22. M. le maréchal de Berwick au même. — D'Yecla, le 23 mars 1707. — Page 39.

Défaite d'un bataillon anglois entier. L'artillerie des ennemis, embarquée à Alicante, débarque à Denia pour être conduite à Kativa, etc.

23. Le même au même. — D'Yecla, le 30 mars 1707. — Page 39.

L'archiduc est parti de Tortose pour Barcelone. Arrivée de milord Gallovay à Kativa, etc.

24. Mgr le duc d'Orléans au roy. — De Bayonne, le 8 avril 1707. — Page 40.

Il a vu la reyne douairière d'Espagne, il partira le lendemain. Arrivée de M. de Legal à Pampelune, où il n'y a encore que trois bataillons d'arrivés, etc.

25. M. le maréchal de Berwick à M. Chamillard. — De Montalegro, le 8 avril 1707. — Page 42.

Mouvement et campement de l'armée entière des ennemis. Il assemble la sienne à Chinchilla pour marcher contre les ennemis et s'opposer aux progrès qu'ils voudroient faire.

26. M. Amelot à M. Chamillard. — De Madrid, le 17 avril 1707. — Page 43.

Nouvelles des Portugois. Arrivée de M. le duc d'Orléans à Madrid.

27. M. le duc d'Orléans au roy. — De Madrid, le 18 avril 1707. — Page 44.

Son arrivée à Madrid. Sa réception. Il compte partir le jeudy prochain pour l'armée, qui est fort proche des ennemis.

28. Le même au roy. — De Madrid, le 20 avril 1707. — Page 45.

Eloge du travail de M. Amelot et de la princesse des Ursins pour le bien des affaires d'Espagne. Il part le lendemain pour joindre l'armée de M. de Berwick. Dispositions pour les troupes qui viennent de France.

36. M. le duc d'Orléans à M. Chamillard. — De Requena, le 4 may 1707. — Page 59.

Les avis sont que les ennemis veulent se retirer en Aragon. Il compte être à Valence dans quatre jours. Dispositions, desseins, mesures, etc.

37. M. le duc d'Orléans au roy. — Du camp de Cherté, le 8 may 1707. — Page 60.

Réduction de Valence, où il envoie quatorze bataillons et deux régiments de cavalerie, tous Espagnols, pour éviter le désordre. — Il doit en tirer des secours et subsistances pour l'armée. Les ennemis sont à moitié chemin de Valence à Tortose. — Nouvelles dispositions, etc.

38. Le même à M. Chamillard, du même jour. — Page 62.

Réduction du royaume de Valence. — Il prend les mesures nécessaires pour celle du royaume d'Aragon. — Besoins d'argent. — Nouvelles dispositions.

39. M. le maréchal de Berwick au roy. — Du camp de Cherté, le 8 may 1707. — Page 65.

Réduction de Valence. — Nouvelles dispositions.

40. Le même à M. Chamillard. — Du camp de Morviedro, le 11 may 1707. — Page 67.

Il est campé sur le chemin de Tortose avec 24 bataillons et 44 escadrons, le reste de l'armée étant avec M. d'Asfeld au siége de Xatira. Il fait travailler à désarmer tout le pays et à en tirer de l'argent et des subsistances pour l'armée.

41. M. le duc d'Orléans au roy. — De Madrid, le 14 may 1707. — Page 68.

Il doit partir de Madrid, où il a trouvé les choses plus en état qu'il ne l'espéroit, pour se rendre à la tête du corps de troupes qui doit entrer en Aragon. — Il prend des mesures pour avoir un équipage de vivres et d'artillerie en Estramadure. Les ennemis publient que le prince Eugène doit passer en Catalogne avec des troupes d'Italie, etc.

42. Le roy à M. le duc d'Orléans. — De Marly, le 17 may 1707. — Page 70.

Les mouvements du Quercy, du Périgord et de l'Agenois sont causes du retardement du départ des troupes. Il ne doit point penser au dessein de porter la guerre incessamment en Portu-

gal, devant s'en tenir à soumettre entièrement le royaume de Valence et l'Aragon, en se rendant maître, s'il est possible, de Lerida et Tortose, etc.

43. Le roy à M. le maréchal de Berwick. — De Marly, le 17 may 1707. — Page 72.

Au sujet de la bataille d'Almanza. — Grâces accordées aux officiers qui s'y sont distingués. Il a marqué au duc d'Orléans de faire des préparatifs pour attaquer le Portugal au mois de septembre prochain. — Cartel d'échange proposé aux ennemis.

44. M. le maréchal de Berwick à M. Chamillard. — Du camp de San Matheo, le 17 may 1707. — Page 73.

Mouvements et campements de l'armée jour par jour; les ennemis ont passé l'Ebre à Tortose. Dispositions, etc.

45. M. le duc d'Orléans au roy. — Du camp sous Saragosse, le 25 may 1707. — Page 75.

Réduction de Saragosse. — Circonstances. — Il doit faire publier un pardon général et désarmer les habitants. — Dispositions. — Impositions sur la ville et le pays de Saragosse.

46. M. le maréchal de Berwick à M. Chamillard. — Du camp de Favara, le 3 juin 1707. — Page 78.

Il attaque à Tortose le pont de bateaux des ennemis que ceux-ci defont eux-mêmes. Il se met en marche pour aller rejoindre M. le duc d'Orléans; les villages se soumettent à l'obéissance. Dispositions, marches, campemens. — M. le chevalier d'Asfeld s'est rendu maître de la ville de Xatira l'épée à la main. — Circonstances. — S. A R. travaille aux préparatifs du siége de Lérida, etc.

47. Le roy à M. le duc d'Orléans. — De Marly, le 3 juin 1707. — Page 81.

Il luy mande que la prompte réduction de Saragosse lui donne de grands avantages pour l'exécution de ses projets du côté du Portugal; S. M. ne doute pas qu'il attaquera Tortose après avoir soumis Lérida. Nulles nouvelles que le prince Eugène songe à faire un détachement pour l'envoyer à l'archiduc.

48. M. le duc d'Orléans au roy. — De Saragosse, le 5 juin 1707. — Page 82.

Pendant le séjour qu'il a été obligé de faire à Saragosse, il s'est occupé de désarmer la ville et le plus de pays aux environs qu'il a été possible; il a changé les magistrats. Préparatifs de munitions et d'artillerie pour le siége de Lérida. Dispositions, etc.

49. M. le maréchal de Berwick à M. Chamillard. — Du camp de Caspé, le 11 juin 1707. — Page 85.

Il a été à Saragosse pour conférer avec Mgr le duc d'Orléans, d'où il est revenu le 8 à Caspé, son armée a commencé à passer l'Ebre, ce qui sera achevé dans la journée. Il doit se mettre le lundi en marche pour aller vers la Cinca, où il doit attendre l'arrivée de S. A. R., qui doit être le 17. M. le duc d'Orléans fait filer des troupes vers le Portugal. Réflexions sur le projet de porter la guerre en ce royaume. — Prise de la ville d'Alcyra.

50. Le même au même. — Du camp de Ballovar, le 18 juin 1707. — Page 90.

Marches et campemens de son armée et de celle de M. le duc d'Orléans. Détachement fait pour aller camper à Fraga et auprès de Torrente. Il mande que le peu d'artillerie et de munitions ne permet pas présentement de songer au siége de Lerida, ce qui fait prendre la résolution à S. A. R. de tâcher de faire celui de Tortose. Réduction du château de Xatira.

51. M. le duc d'Orléans au roy. — Du camp de Ballovar, le 18 juin 1707. — Page 92.

Nouvelles circonstances de la réduction de Saragosse. Il a joint M. le maréchal de Berwick et campe avec lui sur les bords de la Cinca. Il est impossible de passer à cause de la fonte des neiges. Le manque d'artillerie et de munitions empêche de faire le siége de Lérida; dispositions en attendant. — Autres dispositions pour la campagne de Portugal.

52. M. le marquis de Bay à M. Chamillard. — De Badajoz, le 30 juin 1707. — Page 95.

Il s'est retiré de devant Olivenca par les ordres du roy, et fait entrer son infanterie dans Badajoz, à cause des excessives chaleurs. — Position des ennemis.

53. M. le duc d'Orléans au roy. — Du camp de Ballovar, le 2 juillet 1707. — Page 96.

Il mande que ce ne seront point les préparatifs d'artillerie qui retarderont l'entreprise d'Almeyda, l'Andalousie et l'Estramadure en étant suffisamment fournies. Il mande aussi qu'il est encore impossible de passer la Cinca ni la Segre, ce qui l'arrête depuis quinze jours. M. Darene fait, en attendant, le siége de Mequinenca, dont la ville est prise. Quelques houssards que M. d'Asfeld fait passer donnent l'alarme aux ennemis, ce qui les fait retirer et abandonner Fraga, dont S. A. R. s'empare en y

faisant entrer trois régiments de dragons. — Nouvelles dispositions en conséquence, etc.

54. Le roy à M. le duc d'Orléans. — De Versailles, le 11 juillet 1707. — Page 99.

Il luy mande qu'il a donné ordre qu'on lui envoie 20 pièces de canon de 24 et 200 m. de poudre. S. M. lui recommande de ne rien négliger pour assurer la conquête des royaumes de Valence et d'Aragon, ce qui ne peut se faire que par la prise de Lerida et de Tortose, devant oublier toutes autres vues.

55. M. le duc d'Orléans au roy. — Du camp de Fraga, le 9 juillet 1707. — Page 101.

Il fait rétablir le pont de Fraga. Retraite précipitée des ennemis qui repassent la Segre à Lérida. Un corps de leur infanterie placé auprès de Mequinenca abandonne son canon et les mules qui le conduisoient; on s'en est emparé. — Reddition du château de Mequinenca. — La garnison prisonnière de guerre. — Différentes dispositions.

56. Le même à M. Chamillard. — Du camp de Fraga, le 9 juillet 1707. — Page 103.

Il va faire le siége de Monçoy. Dérangement occasionné par la fin du marché du munitionnaire espagnol. Bruit d'un débarquement considérable en Portugal, etc.

57. M. Amelot au même. — De Madrid, le 11 juillet 1707. — Page 104.

M. de Bay a mis ses troupes en quartier de rafraîchissement. Les Turcs font le siége d'Oran.

58. M. le maréchal de Berwick au même. — Du camp d'Alcazar, le 15 juillet 1707. — Page 105.

Détail des différents mouvements, marches, campements et opérations de l'armée. Dérangement où se trouvent les vivres par la cessation du marché de l'entrepreneur sans que la cour de Madrid ait pris aucunes mesures avec aucun autre. Toutes les troupes repassent la Segre. Nouvelles du siége de Denia, etc.

59. M. le marquis de Bay à M. Chamillard. — De Badajoz, le 22 juillet 1707. — Page 108.

Mouvements des ennemis pour faire le siége de Moura. — Mesures prises pour la défense. — Retraite des ennemis dans des quartiers de rafraîchissement.

60. M. le maréchal de Berwick au même. — Du camp d'Algoira, le 23 juillet 1707. — Page 109.

M. de Jeoffreville fait rétablir le pont de Balaguier. Alarme des villes et villages de Catalogne; on travaille à les rassurer. — Dessein de S. A. R. pour la distribution des troupes, etc.

61. Le roy à M. le duc d'Orléans. — De Marly, le 25 juillet 1707. — Page 110.

Il luy mande de tenir prêts douze de ses meilleurs bataillons pour les envoyer en France au premier ordre, afin de les opposer au duc de Savoye et au prince Eugène, entrés en Provence, etc.

62. M. Amelot au même. — De Madrid, le 1er août 1707. — Page 113.

Il mande que M. le duc d'Orléans ayant écrit que, suivant les ordres du roy, on abandonne le projet de faire la guerre en Portugal au mois de septembre, on fait venir cinq pièces de canon de 24 pour les envoyer en Aragon à Mgr le duc d'Orléans.

63. M. le duc d'Orléans au roy. — Du camp d'Alguayra, le 2 août 1707. — Page 114.

Il mande au roy qu'en exécution de ses ordres il tient prêts les douze bataillons demandés. — Route qu'ils doivent tenir s'ils ont ordre de marcher. — Il doit commencer le siége de Lérida dès que l'artillerie qu'il attend vers le 20 de ce mois sera arrivée; il a été reconnoître Lérida et les endroits par où on peut l'attaquer. — Dérangement causé à l'entreprise de Tortose par le défaut de vivres, laquelle ne peut se faire qu'après celle de Lérida. Dispositions.

64. M. le maréchal de Berwick à M. Chamillard. — D'Algoyra, le 2 août 1707. — Page 117.

S. A. R. songe très-sérieusement aux siéges de Tortose et de Lérida, qui ne sont retardés que par le dérangement des vivres, et aussi le retard de l'artillerie. Grande quantité de Miquelets répandus dans les montagnes qui interrompent les communications. — Justification de la levée du siége de Denia.

65. M. le chevalier d'Asfeld à M. Chamillard. — De Valence, le 9 août 1707. — Page 119.

Il rend compte de la police et des règles qu'il a établies dans la ville de Valence.

66. M. le duc d'Orléans au roy. — De Balaguier, le 12 août 1707. — Page 120.

Compliment sur la levée du siége de Toulon. — Il rend compte des troupes qu'il a fait partir sur les ordres de S. M., sous le commandement de MM. Darène et de Carcado; route qu'ils doivent tenir. — Il est disposé à faire le siége de Lérida dès que l'artillerie sera arrivée, etc.

67. Le roy à M. le maréchal de Berwick. — De Versailles, le 13 août 1707. — Page 122.

Il luy envoie l'ordre de se rendre en Provence pour y servir sous les ordres du duc de Bourgogne.

68. M. le maréchal de Berwick au roy. — De Balaguier, le 19 août 1707. — Page 123.

Il part aujourd'hui pour se rendre en Provence et compte être dans douze jours à Montpellier, et de là joindre M. le maréchal de Tessé.

69. M. le duc d'Orléans au roy. — De Balaguier, le 20 août 1707. — Page 124.

Départ de M. le maréchal de Berwick. — Il commencera le siége de Lerida aussitôt que l'artillerie que M. le duc de Gramont envoie sera arrivée. Il fait aussi ses dispositions de vivres pour le siége de Tortose, etc.

70. Le même à M. Chamillard, du même jour. — Page 126.

Il lui écrit pour le détromper du faux bruit répandu d'une mésintelligence entre lui et M. le maréchal de Berwick.

71. Le roy à M. le maréchal de Berwick. — De Marly, le 20 août 1707. — Page 127.

Son intention est qu'il retourne auprès du duc d'Orléans, en cas que M. le maréchal de Tessé n'ait plus besoin des troupes qui viennent du Roussillon et de l'Aragon.

72. M. le duc d'Orléans au roy. — De Balaguier, le 27 août 1707. — Page 129.

Détail d'une petite action où les ennemis sont deffaits avec 200 hommes de perte et 300 chevaux pris.

73. Le roy à M. le duc d'Orléans. — Versailles, le 27 août 1707. — Page 130.

Retraite du duc de Savoie et du prince Eugène de devant Toulon. Crainte que les ennemis ne fassent embarquer un corps de troupes considérable pour le faire passer en Catalogne. Ordre

pour que les troupes détachées de son armée retournent en Espagne.

74. M. le maréchal de Berwick au roy. — De Béziers, le 30 août 1707. — Page 132.

Il mande à S. M. qu'en conformité de ses ordres, il part le lendemain pour se rendre en toute diligence auprès de S. A. R.

75. M. le duc d'Orléans au roy. — Du camp del Pueche, le 3 septembre 1707. — Page 133.

Compliment sur la naissance du prince des Asturies et la levée du siége de Toulon. Occasion de joindre les ennemis, manquée par la faute du commis des vivres, lesquels se sont retirés avec beaucoup de précipitation, abandonnant une partie de leur camp avec beaucoup de bagages, et sont actuellement dans le camp de Taragone.

76. Le roy à M. le duc d'Orléans. — De Versailles, le 5 septembre 1707. — Page 135.

Les ennemis en retraite de la Provence, après de grandes pertes. Ordres donnés et mesures prises pour faire repasser à l'armée d'Espagne les troupes qui en avoient été détachées.

77. M. le duc d'Orléans au roy. — Du camp de Balaguier, le 10 septembre 1707. — Page 136.

Ses accès de fièvre ne l'ont point empêché de prendre les mesures nécessaires pour investir Lérida dans deux jours. Il attend avec impatience le retour des bataillons détachés de son armée, dont il a grand besoin.

78. Le même à M. de Chamillard. — Du même jour. — Page 137.

Il a grand besoin du retour des bataillons qui reviennent de Provence, n'ayant pu en avoir que quatre d'Estramadure, qu'il pourra être obligé de rendre sur les avis continuels qu'il arrive à Lisbonne un débarquement considérable d'Anglois.

79. Le roy à M. le duc d'Orléans. — A Versailles, le 11 septembre 1707. — Page 138.

Il lui marque sa satisfaction sur le succès de l'affaire du fourrage de Belcaire. Départ du maréchal de Berwick pour se rendre auprès de lui. Confiance qu'il doit avoir en lui. — Le duc de Savoie rentré en Piémont.

80. Le maréchal de Berwick à M. Chamillard. — A Saragosse, le 12 septembre 1707. — Page 139.

Son arrivée en cette ville, repart aujourd'hui pour se rendre à l'armée, qu'on dit être devant Lérida.

81. M. le marquis de Bay au même. — De Salamanque, le 14 septembre 1707. — Page 140.

Il va, en conséquence des ordres du roy, entreprendre le siége de Ciudad-Rodrigo, et se mettre en marche pour cette entreprise.

82. Le roy à M. le duc d'Orléans. — De Fontainebleau, le 16 septembre 1707. — Page 141.

Utilité de terminer la campagne par la prise de Lérida. On n'a pas la certitude d'un embarquement de troupes sur la flotte des ennemis.

83. M. le duc d'Orléans au roy. — Du camp de Lérida, le 17 septembre 1707. — Page 142.

Arrivée de M. le maréchal de Berwick : les troupes ne doivent point arriver de sitôt, n'étant encore qu'à Jaca. Compte détaillé des dispositions et mesures pour commencer le siége. — Il ne peut, quant à présent, ouvrir la tranchée, n'ayant point les outils nécessaires.

84. M. le maréchal de Berwick à M. de Chamillard. — Du camp devant Lérida, le 17 septembre 1707. — Page 145.

Venu au quartier de S. A. R., son retour a été empêché par les eaux de la Segre, qui ont tellement cru, qu'elles ont emporté le pont. — Mesures que prend S. A. R. pour prévenir les suites de cet accident.

85. M. le chevalier d'Asfeld à M. Chamillard. — De Benicarlos, le 19 septembre 1707. — Page 146.

Circonstances diverses du siége de Denia et raisons qui l'ont contraint à le lever. Préparatifs pour celui de Tortosa, etc.

86. M. le duc d'Orléans à M. Chamillard. — Au camp devant Lérida, le 24 septembre 1707. — Page 148.

Réparation du pont qui avoit été emporté par les eaux de la Sègre. Dispositions. Le manque d'outils retarde toujours l'ouverture de la tranchée : il espère cependant la commencer lundi prochain. Nouvelles craintes occasionnées par une nouvelle crue des eaux.

87. M. le maréchal de Berwick à M. Chamillard. — Du camp de Lérida, le 24 septembre 1707. — Page 149.

Réflexions sur les difficultés qui rendent incertain le succès du siége de Lérida. Les ennemis toujours campés à Tarraga. Aucune nouvelle du prétendu débarquement de troupes à Barcelonne.

88. M. Amelot au même. — De Madrid, le 26 septembre 1707. — Page 150.

M. de Bay a écrit le 20 de ce mois qu'il avoit ce jour même investi Ciudad-Rodrigo et avoit enlevé un convoy de munitions de guerre aux ennemis, etc.

89. Nouvelles de Lisbonne. — Page 151.

90. M. le maréchal de Berwick à M. Chamillard. — Du camp de Lérida, 1er octobre 1707. — Page 154.

M. le duc d'Orléans a résolu d'ouvrir la tranchée devant Lérida la nuit du 3 au 4. Arrivée de M. Darenne avec son infanterie aussi bien que de six barons de Castille. — M. de Joffreville demeure à Saragosse par ordre du roy d'Espagne et de S. A. R.

91. M. le marquis de Bay à M. Chamillard. — Au camp devant Ciudad-Rodrigo, le 2 octobre 1707. — Page 155.

Circonstances et progrès du siége. — Il espère bientôt une brèche qui permettra de donner l'assaut.

92. M. le chevalier d'Asfeld à M. Chamillard. — A Benicarlo, le 3 octobre 1707. — Page 156.

Arrivée d'une grosse escadre de l'armée ennemie à Altea pour y faire de l'eau, laquelle escadre doit être suivie d'une autre qui escorte 10,000 Allemands, qui doivent passer incessamment à Barcelonne.

93. M. Amelot au même. — De Madrid, le 7 octobre 1707. — Page 157.

Prise de Ciudad-Rodrigo et circonstances.

94. M. le duc d'Orléans au roy. — Au camp devant Lérida, le 8 décembre 1707. — Page 158.

Ouverture de la tranchée devant Lérida la nuit du 2 au 3. Travaux et dispositions. — Arrivée au camp du chevalier d'Asfeld. Mesures prises avec lui soit pour le siège de Tortose, si les circonstances le permettent, soit pour la distribution des quartiers. — Divers détachements faits pour écarter les Miquelets et assurer l'arrivée des convois.

95. M. le maréchal de Berwick à M. Chamillard. — Au camp devant Lérida, le 8 octobre 1707. — Page 160.

Ouverture de la tranchée devant Lérida, la nuit du 2 au 3, avec peu de pertes. Détail des ouvrages. Journal de la tranchée jusqu'au 8.

96. M. de Frennes à M. Chamillard. — De l'isle de Léon, le 8 octobre 1707. — Page 163.

Nouvelles de l'armée des Portugais; leurs mouvements, leurs desseins.

97. M. le duc d'Orléans au roy. — Du camp de Lérida, le 14 octobre 1707. — Page 165.

Prise de la ville de Lérida; détails et circonstances.

98. M. le maréchal de Berwick à M. Chamillard. — Au camp devant Lérida, le 13 octobre 1707. — Page 169.

Prise de Lérida : les ennemis toujours campés à Tarraga. Nulles nouvelles qu'il soit débarqué aucunes troupes.

99. M. le chevalier d'Asfeld au même. — A Almezora, le 17 octobre 1707. — Page 170.

On travaille aux lignes convenues avec S. A. R. — Insistance sur la nécessité du siége de Tortose : préparatifs en conséquence. Quarante vaisseaux ennemis ont passé le détroit : douze sont restés sur les côtes d'Italie pour convoyer les secours destinés à la Catalogne.

100. M. le maréchal de Berwick au même. — Au camp devant Lérida, du 17 octobre 1707. — Page 171.

Ouverture de la tranchée devant le château de Lérida, du côté de la campagne.

101. M. Amelot au même. — De Madrid, le 17 octobre 1707. — Page 172.

Secours envoyé à Oran en danger d'être pris; M. de Bay écrit que le dessein des ennemis paroit etre d'assiéger Moura.

102. M. le marquis de Bay au même. — A Xérès de Los Cavalleros, le 18 octobre 1707. — Page 173.

Retraite des ennemis devant Moura, qu'ils ont abandonné avec précipitation, après tant de préparatifs pour en faire le siége.

103. M. le duc d'Orléans au roy. — Au camp devant Lérida, le 22 octobre 1707. — Page 174.

Récit de l'attaque du château de Lérida, accompagné du plan. Dispositions prises sur l'avis que les ennemis rassembloient leurs troupes, même celles des garnisons voisines.

104. M. le maréchal de Berwick à M. Chamillard. — Au camp devant Lérida, du 22 octobre 1707. — Page 176.

Il faut renoncer à l'entreprise de Tortose après la fin des opérations contre Lérida : ce seroit achever la ruine de l'armée.

105. Le roy à M. le duc d'Orléans. — De Versailles, le 29 octobre 1707. — Page 177.

Au sujet de la prise de Lérida. Espérances de voir réduire prochainement le château. — S. M. approuve la résolution de refuser la sortie des paysans qui s'étoient jettés dans la ville.

106. M. le maréchal de Berwick à M. Chamillard. — Au camp devant Lérida, le 29 octobre 1707. — Page 178.

Suite des détails de l'attaque du château de Lérida.

107. M. le duc d'Orléans au roy. — Au camp devant Lérida, le 5 novembre 1707. — Page 179.

Suite des détails du siége de Lérida. — La droite des ennemis campe à Jumeda. — La gauche à Lasborjas. — Raisons qui doivent porter à faire le siége de Tortose, contre le sentiment de M. le maréchal de Berwick.

108. M. le maréchal de Berwick à M. Chamillard. — Au camp devant Lérida, le 5 novembre 1707. — Page 180.

Persistance à regarder comme impossible le siége de Tortose pendant l'hiver.

109. Le même au même. — Du camp devant Lérida, le 5 novembre 1707. — Page 184.

Il le prie de lui obtenir la permission d'aller faire un tour en France après la fin du siége de Lérida, continuant à regarder comme impossible celui de Tortose.

110. M. le duc d'Orléans à M. Chamillard. — Au camp sous Lérida, le 12 novembre 1707. — Page 185.

Réduction du château de Lérida : il envoie M. le chevalier de Maulevrier pour en rendre compte ainsi que de l'état de toutes choses.

111. M. le duc d'Orléans au roy. — Au camp de Lérida, le 12 novembre 1707. — Page 186.

Même sujet.

112. M. le maréchal de Berwick au roy. — Du camp de Lérida, le 12 novembre 1707. — Page 187.

Compliment sur la prise du château de Lérida.

113. Le même à M. Chamillard. — Du même jour. — Page 188.

Prise du château de Lérida. S. A. R. s'est déterminée à mettre son armée dans ses quartiers, vu l'impossibilité du siége de Tortose.

114. M. Amelot à M. Chamillard. — De Madrid, le 13 novembre 1707. — Page 189.

Au sujet des ordres qu'il a demandés de S. M. pour reprendre une négociation commencée dès l'année dernière avec M. le duc de Cadoval. Mention de mauvais traitements faits à des officiers et soldats espagnols au préjudice d'une capitulation.

115. M. le duc d'Orléans à M. Chamillard. — Au camp de Lérida, du 19 novembre 1707. — Page 190.

Départ de la garnison de Lérida. — L'on travaille à la réparation des brèches. — Artillerie et munitions trouvées dans la place. Retraite de l'armée ennemie aussitôt le bruit de la prise du château. — Dispositions nouvelles. Envoi d'un détachement pour faire le siége de Moreilla.

116. Le roy à M. le duc d'Orléans. — De Versailles, le 21 novembre 1707. — Page 192.

Témoignages de sa satisfaction de la prise de Lérida, au sujet des dispositions pour les quartiers; mesures et projets pour la campagne prochaine.

117. Le maréchal de Berwick à M. Chamillard. — Au camp de Lérida, le 26 novembre 1707. — Page 196.

Départ de S. A. R. pour Madrid. — Il reste lui pour mettre Lérida en sûreté et faire les dispositions des quartiers.

118. M. le chevalier d'Asfeld à M. Chamillard. — A Beniscarlo, le 18 novembre 1707. — Page 197.

S. A. R. s'est contentée de faire le siége de Moreilla et non celui de Tortose. M. le marquis de Pelleport s'est rendu maître de la ville d'Arez.

119. M. le duc d'Orléans au roy. — De Madrid, le 1er décembre 1707. — Page 198.

Il a communiqué au roi d'Espagne ses projets pour la campagne prochaine, et a commencé à travailler avec M. Amelot pour les préparatifs des vivres, de l'artillerie, etc.

120. M. Amelot à M. Chamillard. — De Madrid, le 2 décembre 1707. — Page 200.

Il insiste sur la nécessité de faire le siége de Tortose dans le mois de février, pour prévenir les secours qu'attendent les ennemis. — Nécessité que M. le maréchal de Berwick demeure en Espagne au lieu d'aller passer l'hiver en France.

121. M. le maréchal de Berwick à M. Chamillard. — A Alcanis, le 8 décembre 1707. — Page 202.

Il a été à Moreilla pour conférer avec M. d'Asfeld et M. d'Arenne sur la disposition des troupes. Il espère prochaine la réduction de cette place. Il part à l'instant pour Madrid.

122. M. le duc d'Orléans à M. Chamillard. — A Madrid, le 12 décembre 1707. — Page 203.

Il compte partir de Madrid et être rendu à la cour entre Noël et le premier jour de l'année.

123. M. le chevalier d'Asfeld à M. Chamillard. — A Saragosse, le 18 décembre 1707. — Page 204.

Prise de la ville et du château de Moreilla.

124. M. le maréchal de Berwick au roy. — A Almacan, le 20 décembre 1707. — Page 205.

Il annonce que sur les ordres de S. M. de rester en Espagne jusqu'au retour de S. A. R., il va reprendre le chemin de Madrid, pour de là se rendre sur la frontière.

125. Le même à M. Chamillard. — Le 20 décembre 1707, à Almacan.

Même sujet.

126. Nouvelles de Lisbonne. — Page 207.

127. M. le maréchal de Berwick au roy. — De Madrid, le 26 décembre 1707. — Page 210.

La garnison de Moreilla partie pour être conduite à Tortose. —

Le régiment de Louvigny enlevé dans Bonavary par une troupe de Miquelets et 300 Allemands. Il part pour le royaume de Valence.

128. M. le chevalier d'Asfeld à M. Chamillard. — Le 27 décembre 1707. — Page 211.

Levée du camp de Tortose : entrée des troupes dans leurs quartiers. — Dès ce moment les ennemis ont tiré six bataillons de Tortose pour les envoyer hiverner dans le camp de Tarragona. — M. de Mahony va se mettre en mouvement pour se rendre maître d'Alcoy.

Fin du 24e volume.

3177. — Tome XXV. — *Table des Lettres contenues dans ce volume. Suite des affaires d'Espagne, année* 1708.

Nous nous résignons encore à donner la nomenclature très-sèche des pièces de ce volume, afin de constater le chiffre et la nature des documents perdus. Il se peut faire d'ailleurs que des copies de ces originaux aient été prises et se retrouvent dans quelque recueil de nos dépôts bibliographiques, et dans ce cas cette table servira à la constatation des pièces sauvées. — Ainsi nous avons eu l'occasion de nous assurer que l'un des plus précieux volumes de la première série des Lettres de Noailles de la Bibliothèque du Louvre, série dont nous donnerons plus loin l'indication sommaire, se retrouve en entier, en copies, dans l'un des volumes du recueil Noailles de la Bibliothèque nationale, dont nous aurons aussi prochainement à nous occuper.

1. Lettres de M. Amelot au roi Louis XIV. — Huit lettres des 9, 16, 23 et 30 janvier; trois des 6, 20 et 27 février. — Pages 1 à 16.

2. Lettre de madame des Ursins à M. de Torcy, du 4 mars. — Page 18.

3. Six autres lettres de M. Amelot au roi, des 6, 19, 26 et 31 mars; 2, 3 et 7 avril. — Pages 20 à 40.

4. Lettre du roi à M. Amelot, du 9 avril. — Page 42.

5. Neuf autres lettres de M. Amelot au roi, des 9, 16 et 23 avril; 7, 21, 28 mai et 4 juin. — Pages 42 à 68.

6. Deux lettres du roi à M. Amelot, des 4 et 11 juin. — P. 74-76.

7. Trois autres lettres de M. Amelot au roi, des 11, 18 et 25 juin. — Pages 80 à 90.

8. Lettre du roi à M. Amelot, du 2 juillet. — Page 94.

9. Deux lettres de M. Amelot au roi, des 2 et 9 juillet. — Pages 96 à 101.

10. Lettre du roi à M. Amelot, datée du 16 juillet, à Fontainebleau. — Page 104.

11. Lettre de M. Amelot au roi. — De Madrid, 16 juillet. — Page 107.

12. Lettre du roi à M. Amelot. — De Versailles, 23 juillet. — Page 110.

13. Deux lettres de M. Amelot au roi. — De Madrid, des 23 et 30 juillet. — Pages 113-116.

14. Du Roi à M. Amelot. — Fontainebleau, 6 août. — Page 119.

15. De M. Amelot au roi. — De Madrid, 6 août. — Page 121.

16. Du roi à M. Amelot. — Fontainebleau, 13 août. — Page 123.

17. De M. Amelot au roi. — Madrid, 13 août. — Page 125.

18. Du même au même. — Madrid, 20 août. — Page 128.

19. Du roi à M. Amelot. — Fontainebleau, 20 août. — Page 131.

20. De M. Amelot au roi. — Madrid, 27 août. — Page 132.

21. Du roi à M. Amelot. — Versailles, 3 septembre. — Page 134.

22. De M. Amelot au roi. — Madrid, 10 septembre. — Page 136.

23. Du roi à M. Amelot. — 17 septembre. — Page 138.

24. De M. Amelot au roi. — Madrid, 17 septembre. — Page 140

25. Du roi d'Espagne Philippe V à M. le duc d'Orléans. — De Buen-Retiro, 19 septembre. — Page 142.

LETTRES DE M. LE DUC D'ORLÉANS.

3178. — Tome XXVI. — *Année 1709, huit derniers mois.*

1. — Le roi à M. Amelot. — De Madrid, le 6 mai.

S. M. apprend avec joie la réduction du château d'Alicante et approuve la résolution de renvoyer les officiers de la nonciature.

2. — Amelot au roi. — De Madrid, le 6 mai.

Au sujet des bruits qui ont couru à Madrid depuis le départ du nonce.

3. — Relation de la bataille de la Gudina, donnée le 7 mai 1709.

4. — Amelot au roy. — De Madrid, le 10 may.
Détails sur l'affaire de la Gudina.

5. — D'Albaret à M. de Chamillart. — Perpignan, le 10 mai.
Manque de fourrage : il est contraint de mettre les chevaux à la pâture.

6. — Amelot au roi. — De Madrid, le 19 mai.
L'introduction des petites espèces d'argent de France fait un très-grand tort au commerce.

7. — M. de Bezons à M. de Chamillart. — De Jaca, le 20 may.
Nouvelles contradictoires sur le siége de Benasque.

8. — Le roy à M. Amelot. — De Versailles, le 20 may.
Le roy catholique demande que le pays de Labour puisse tirer des grains des provinces voisines espagnoles.

9. — Amelot au roy. — De Madrid, le 20 may.
Propos des Espagnols au sujet des négociations pour la paix.

10. — Le roy à M. Amelot. — De Versailles, 27 may.
Touchant les petites espèces de France introduites en Espagne.

11. — Le roy au même. — De Versailles, 27 may.
Sur la disette des grains dans le pays de Labour.

12. — Amelot au roy. — Madrid, 27 mai.
Le roi catholique demande quatre bataillons irlandais et un cinquième suisse.

13. — Observations sur l'instruction dressée pour le duc d'Albe, le 21 mai.

14. — M. de Chamillart à M. de Bezons. — De Versailles, le 3 juin.
Des dispositions de S. M. sur les propositions des ennemis.

15. — Le roi à M. Amelot. — De Versailles, le 3 juin.
Ses offres pour la paix : prétentions excessives des ennemis.

16. — Amelot au roi. — De Madrid, le 3 juin.
L'irrésolution du roi catholique sur le choix de ses nouveaux ministres.

17. — De Bezons à M. de Chamillart. — De Lérida, le 4 juin.

Il rend compte des soins qui l'occupent et déclare manquer de subsistances pour ses troupes.

18. — Le roi à Amelot. — De Versailles, le 10 juin.

Ses raisons pour retirer toutes ses troupes d'Espagne.

19. — Amelot au roi. — De Madrid, le 10 juin.

Il a tranquillisé le roi d'Espagne sur la crainte qu'il avoit que S. M. ne retirât ses troupes sans l'en avertir.

20. — De Bezons à M. de Chamillart. — De Lérida, le 11 juin.

Le dessein des ennemis paroît être de ruiner la plaine d'Urgel.

21. — Amelot au roi. — De Madrid, le 17 juin.

Le roi et la reine d'Espagne ont appris avec plaisir la rupture des négociations pour la paix.

22. — Le roi à Amelot. — De Marly, le 13 juin.

Les ennemis refusent toutes les conditions de paix et le moindre partage de l'Espagne avec le roi catholique.

23. — Amelot au roi. — De Madrid, le 17 juin.

Les Espagnols se flattent de se pouvoir défendre avec leurs seules forces.

24. — Le meme au roi. — De Madrid, le 17 juin.

Sur les dispositions que le maréchal de Bezons fait de ses troupes.

25. — M. Meliand à M. de Chamillart. — De Fraga, le 22 juin.

La retraite de M. d'Estaing de devant Benasque dérange les vues du maréchal de Bezons.

26. — M. de Voisin à M. de Bezons. — De Marly, le 23 juin.

Il lui mande de la part du roi qu'il ait à ramener toutes ses troupes en France.

27. — Le maréchal de Bezons à M. de Chamillart. — De Lérida, le 23 juin.

Il n'a point hâté la retraite de ses troupes, suivant la demande qu'en a fait le roi S. M. catholique, de vingt ou vingt-cinq bataillons.

28. — Amelot au roi. — De Madrid, le 24e juin.

Le roi catholique demande avec instance vingt-cinq bataillons français.

29. — Le roi à M. Amelot. — De Marly, le 24 juin.

Raisons qui l'obligent à ne point se prêter aux vœux du roi catholique.

30. — Le roi à M. de Bezons. — De Marly, le 25 juin.

Ordre de laisser en Arragon vingt-cinq bataillons sous les ordres du chevalier d'Asfeld.

31. — Le roi à Amelot. — De Marly, le 26 juin.

S. M. laisse au roi catholique vingt-cinq bataillons, indépendamment des garnisons de Roses, Pamplune, Fontarabie, Saint-Sébastien et les forts du passage.

32. — Amelot au roi. — De Madrid, le 1er juillet.

Le roi catholique continue ses préparatifs et attend la réponse de S. M.

33. — Le roi à M. Amelot. — De Versailles, le 1er juillet.

Le grand maître de Malthe demande de pouvoir tirer de la Sicile des bleds pour la subsistance de l'isle de Malthe.

34. — Amelot au roi. — De Madrid, le 2 juillet.

La reine d'Espagne est accouchée d'un prince : on croit son accouchement prématuré par le chagrin qu'elle a éprouvé à la suite de la petite vérole du prince des Asturies.

35. — Amelot au roi. — De Madrid, le 7 juillet.

Il peint la joie du roi d'Espagne en apprenant que S. M. lui laisse les vingt-cinq bataillons demandés.

36. — Le roi à Amelot. — De Versailles, le 8 juillet.

Sur le gouvernement particulier que le duc de Medina-Celi propose d'établir. Éloge du duc d'Albe et du comte de Bergheick.

37. — Amelot au roi. — De Madrid, le 8 juillet.

On a levé cinq mille hommes de dix qu'on a résolu de mettre sur pied. Mort de l'infant dom Philippe, qui sembloit d'une santé assurée.

38. — Le roi à M. Amelot. — Versailles, le 11 juillet.

S. M. recommande au roi catholique les fils du duc de Fornari pour un poste d'officier dans l'escadre de Sicile.

39. — M. Ponte d'Albaret à M. de Chamillart. — De Perpignan, le 12 juillet.

M. le duc de Noailles et lui empruntent des grains et de l'argent des particuliers pour faire subsister l'armée.

40. — Amelot au roi. — De Madrid, le 22 juillet.

Sur les difficultés de trouver des subsistances pour l'armée.

41. — Le même au roi. — De Madrid, le 29 juillet.

Les dépositions du sieur Flotte, au sujet de Mgr le duc d'Orléans.

42. Le roi à Amelot. — De Versailles, le 29 juillet.

Les ennemis connoissent l'incapacité de l'archiduc et la solidité de l'Espagne. Départ du sieur de Blécourt.

43. — Avertissement sur la correspondance des six derniers mois de l'année 1709.

44. — Amelot au roi. — De Madrid, le 5 août.

Le duc de Medina-Celi a prétexté ses étourdissements pour ne pas assister au Despacho, mais sa vanité a le plus de part à ce refus.

45. — Le maréchal de Bezons au roi. — Du camp de Menarque, le 6 août.

Des raisons qui l'obligent à éviter les ennemis.

46. — Le roi à M. Amelot. — Du 12 août.

Les Napolitains seroient portés à retourner sous l'obéissance du roi leur maître, s'il étoit possible de les secourir. Ce qu'il pense au sujet du duc de Tarsis.

47. — Amelot au roi. — De Madrid, le 12 août.

Des secours que le roi catholique envoye au duc d'Uceda pour le royaume de Naples.

48. — M. de Meliand à ... (en blanc). — Du camp de Corbens, le 13 août.

Les négociants de Bayonne refusent de prêter deux mille pistoles sur son billet pour secourir les officiers.

49. — Le maréchal de Bezons au roi. — Du camp de Torremy, le 14 aoust.

Les raisons qui l'ont obligé d'éviter l'ennemi existent toujours.

50. — Amelot au roi. — De Madrid, le 19 aoust.

Il a rendu compte au roi catholique du sentiment de S. M. sur l'affaire de Flotte.

51. — Le roi à Amelot. — De Marly, le 19 aoust.

S. M. n'a d'ordres à lui donner, le sieur de Blécourt devant être arrivé.

52. — Amelot au roi. — De Madrid, le 26 aoust.

L'affaire de Flotte se poursuit. On apprend de Sardaigne que les peuples et la noblesse veulent retourner à leur maître légitime.

53. — Le roi à Amelot. — De Marly, le 26 aoust.

Son désir est que le roi catholique se serve avec succès des troupes qui lui sont laissées.

54. — Amelot au roi. — De Madrid, le 30 août.

Il s'est abstenu d'entrer dans les affaires depuis l'arrivée de M. de Blécourt.

55. — Le maréchal de Bezons à X... — Du camp d'Algœre, le 31 aoust.

Les ennemis ont surpris Balagner par une marche simulée.

56. — Amelot au roi. — De Madrid, le 1er septembre.

A la veille de son départ il dépêche un courrier à S. M. pour lui apprendre les nouvelles de l'armée de Catalogne.

57. — M. de Blécourt au roi. — De Madrid, le 9 septembre.

Sur les sentiments des grands et des peuples d'Espagne pour le roi leur maître.

58. — Le maréchal de Bezons au roi. — Du camp d'Algoire, le 14 septembre.

Il apprend avec joie que S. M. a apprécié les motifs qui l'ont empêché de combattre les ennemis.

59. — M. de Blécourt au roi. — De Madrid, le 16 septembre.

S. M. Catholique est arrivée à son armée et a été accueillie à son passage avec grande démonstration de joie.

60. — Du 21 septembre. — Mémoire pour le sieur Saint-Olon, s'en allant par ordre de S. M. auprès de la reine douairière d'Espagne.

61. — Le roi à M. de Blécourt. — De Marly, le 30 septembre.
S. M. souhaite que la fidélité des peuples d'Aragon se soutienne.

62. — M. de Blécourt au roi. — De Madrid, le 30 septembre.
Il paroît qu'on veut renverser le bon ordre que M. Amelot a mis aux affaires.

63. — Le maréchal de Bezons au roi. — Du camp de Léridale 3 octobre.
Le roi catholique est resté cinq jours à son armée sans pouvoir combattre l'ennemi.

64. — M. de Blécourt au roi. — De Madrid, le 27 octobre.
Il rend compte à S. M. d'une conversation qu'il a eue avec le comte de Montellano.

65. — Le même au roi. — De Madrid, le 21 octobre.
Il a appris d'un homme de Barcelonne que l'archiduc devient éthique.

66. — Le même au roi. — De Madrid, le 28 octobre.
Le roi catholique a appris avec chagrin que S. M. retire toutes ses troupes d'Espagne.

67. — Le même au roi. — De Madrid, le 4 novembre.
Les résolutions de la junte ont été de lever des troupes.

68. — M. de Bouzolles à M. de Voisin. — De Perpignan, le 7 novembre.
Il rend compte d'une discussion qu'il a eue avec M. le duc de Noailles.

69. — M. de Blécourt au roi. — De Madrid, le 11 novembre.
On remplace les troupes françoises par la levée de vingt-trois bataillons.

70. — Le même au roi. — De Madrid, le 18 novembre.
Le roi catholique a donné un décret qui permet aux Anglois et Hollandois le commerce avec l'Espagne.

71. — Le même au roi. — De Madrid, le 25 novembre.
La flotte ennemie à deux lieues de Terragonne; 4,000 hommes.

72. — M. de Quinson à M. de Voisin. — De Perpignan, le 23 décembre.

Il rend compte des arrangements de l'ennemi en Catalogne.

73. — Réflexions qui développent ce qu'on doit attendre des Espagnols contre Philippe V, après notre paix particulière, et ce qu'on peut tenter pour en prévenir les suites, ayant en vue de faire notre paix l'hiver prochain.

74. — Mémoire de M. Amelot pour M. le marquis de Blécourt, envoyé extraordinaire du roi d'Espagne.

Fin du dépouillement du 26e et dernier volume, 2e série, de la collection Noailles, de la Bibliothèque du Louvre.

LES SIRES PUIS COMTES DE LAVAL

Avant de commencer l'inventaire des documents recueillis sur le département de la Mayenne, nous donnerons ici la notice chronologique des *sires et comtes de Laval*, extraite de l'*Art de vérifier les dates* et du travail de M. le comte de Bouillé, dont nous avons eu déjà l'occasion de citer les utiles et savantes recherches.

La ville de Laval, aujourd'hui chef-lieu du département de la Mayenne, étoit la capitale d'un comté, primitivement baronie, dont relevoient plus de cent quarante terres nobles.

1. — Le premier seigneur de Laval connu dans l'histoire fut Geoffroi-Gui, que l'on sait vivant en 1002. — Il paroit être le fils du seigneur Hugues, à qui, vers l'an 1000, Hugues, comte du Maine, donna le village et la Sirie de Laval et celle du Coudroi. Il est qualifié *potentissimus vir* dans une charte de l'évêque du Mans, contenant les conventions matrimoniales de Mathilde, fille du seigneur de Mont-Jean.

2. — *Avant* 1040, Gui II, que l'on croit fils du précédent, fonde le prieuré d'Avenière, puis celui de Saint-Martin, à Laval. Au pre-

mier il donne les dixmes de Bonchamp, — et épouse, avant 1036, Berthe, dont Jean, religieux à Marmoutiers. Il donne à cette abbaye les biens qui devoient lui revenir de ses père et mère : enfants : Hamon, qui suit : Hildelingue, 2° Rotrude, fille d'Hamelin, sr de Château-du-Loir, dont Gui-Gervais-Agnès, prieure d'Avenière et Hildeburge.

3. — Hamon (1067) accompagne Guillaume le Conquérant et reçoit de lui des terres en Angleterre. Il épouse, avant 1067, Hersende, dont : Gui, qui suit; Hugues, chanoine du Mans, après la mort de sa femme, Agnès de Mayenne.

4. — Guy III, dit le Jeune et le Chauve, épouse : 1° en 1078, Denise, fille de Robert, comte de Mortain, nièce de Guillaume le Conquérant; 2° Cécile de Mayenne. Des deux mariages il eut Gui, qui suit : Gervais, N. Bonnor, Hamon, Jean, Agnès, qui fut femme de Hugues, sire de Craon, sr de Chantocé. Quelques-uns la disent fille de Guy IV qui suit. Guy III fut bienfaiteur des monastères de Marmoutiers, de Saint-Serge et de Roncerai d'Angers. De tous ses fils, sauf le premier, partis pour la terre sainte, aucun ne revit la France.

5. — Guy IV (1095) épouse Emma, qui survécut à son mari et fut enterrée après 1152 dans l'abbaye de Clairmont, dont Gui qui suit : Hamon, Emma, abbesse de Roncerai.

C'est à partir de Gui IV que tous les seigneurs de Laval durent porter le nom de Guy, et cela en vertu d'une décision du pape Pascal, postérieure à la prise de Jérusalem. En 1110 Gui donna aux habitants de Laval le *Mons Jupiter* pour y construire l'église de la Trinité, son château de *Menlairs*, détruit en 1129 par Geoffroy Plantagenet. Il prêta ses châteaux de la *Gravelle* et de *Launai* à Robert de Vitré, qui de là faisoit des tentatives pour rentrer dans Vitré, dont il étoit dépouillé par Conan le Gros, comte de Bretagne, qui, pour détacher Gui de cette alliance, lui donna le fief de Vitré à Rennes, soit la vicomté de Rennes.

6. — *Vers* 1146. Gui V fonda, en 1152, l'abbaye de Clairmont et lui donna mille arpents de terre. Il épouse, en 1144, *Emma d'Anjou*, fille de Geoffroy Plantagenet, dont : Gui qui suit, Geoffroy, évêque du Mans : Agnès, femme d'Emeric, vicomte de Thouars. — Anjou : *de gueules à 2 léopards d'or.*

7. — *Après* 1170. Gui VI amortit, en 1197, dans toute sa terre, le droit de main-morte qui, du reste, n'avoit été établi que par son père. Epouse, vers 1190, *Havoise*, fille de Maurice, sire de Craon,

dont Guionnet, qui suit : Emma qui vient ensuite : Isabelle, femme de Bouchard VI, baron de Montmorency. — Craon : *lozangé d'or et de gueules.*

8. — 1210. Guionnet succède en bas âge à son père, sous la garde d'abord de ses oncles, Ivel de Mayenne et Maurice de Craon, puis de Raoul, vicomte de Beaumont, bailliste nommée par le Roi. Meurt vers 1213.

9. — *Vers* 1213. Emma de Laval succède à son frère, épouse : 1° 1214, Robert d'Alençon, qui paye au roi le droit de rachat, et meurt en 1217, à Morteville. En secondes noces : 1221, Mathieu de Montmorency, mort en 1230. En troisièmes noces : 1231, Jean de Tocy, baron de Choisi, s^r de la Puisaie. — Enfants du premier lit : *Robert*, comte d'Alençon, né posthume, mort en 1219; du deuxième lit : *Guy*, qui suit : Havaise, femme de Jacques Ier, de Château-Gontier et de Nogent-le-Rotrou; du troisième lit : Jeanne, dame de la Puisaie et de Saint-Fargeau, femme de Thibault, deuxième comte de Bar (le Duc).

Le roi, en 1238, ayant voulu mettre garnison à Laval, Jean de Choisy promit de garder lui-même la place, et pour sûreté de sa parole, engagea au roi Saint-Fargeau et ses terres en Bourgogne. En 1256, Emma promit à Charles de France, comte de Provence et d'Anjou, de lui livrer à petite et grande force son château de Laval.

Alençon-Montgommeri : *d'azur au lion d'or, armé et compassé d'argent.* — Montmorency : *d'or à la croix de gueules, cantonnée de 4 alérions d'azur.*

Toucy : *de gueules à 3 pals de vair, au chef d'or chargé de quatre merlettes.*

10. — 1265. Gui VII de Montmorency, souche de la seconde race des sires de Laval, seigneur par son père, en 1230, de Acquigny, en Normandie, Herouville, près Pontoise; Attichi, en Aisne, l'Isle Saint-Denis, Epinai, Franconville, Andilli, etc., dans la vallée dite de Montmorenci.—Il eut du pape Urbain IV le privilége de présenter de plein droit les prébendes de la collégiale de Saint-Thugal, à Laval. — Epouse : 1° 1239, Philippette de Vitré, morte en 1254, dame de Vitré et de Chastillon; 2° 1255, Thomassette de Mathefelon, dame de Mareuil. — Enfants du premier lit : Gui qui suit; Emmette, morte sans alliance, 1287; Catherine, dame de Landauran, femme de Hervé, dernier vicomte de Léon. — Du deuxième lit : Mathieu, mort sans alliance; Bouchard, s^r d'Attichi, de la Malmaison, de Conflans, en partie, et Yolande.

Montmorency Laval : *d'or à la croix de gueules, chargée de 5 co-*

quilles d'argent, en souvenir de sa croisade en terre sainte, *cantonnée de* 6 *alérions d'azur.*

VITRÉ : *de gueules au lion contourné et couronné d'argent.*

MATHEFELON ?.....

11. — 1267. GUI VIII, sire de Laval, vicomte de Rennes, sr de Vitré, Loué, Chastillon en Vendelais, Olivet, Acquigny, Aubigné, etc., épouse : 1° 1260, ISABELLE DE BEAUMONT, morte en 1272, fille et héritière de Guillaume de Beaumont, seigneur de Paci sur Marne, de Villemomble, et comte de Caserte, au royaume de Naples, fait, l'an 1270, le voyage de la terre sainte avec le roi Louis IX, meurt en l'Isle en Jourdain le 22 août 1295. — Enfants : *Gui* qui suit; Guillaume, sr de Paci, mort en 1283.

2° 1286. JEANNE DE BRIENNE, fille de Louis de Brienne et d'Agnès, vicomtesse de Beaumont, morte en 1333, dont André de Laval, sr de Chastillon, de Loué, de Montsaur, d'Olivet, de Mellay, tige de plusieurs branches. Gui, évêque du Mans, mort en 1339; Louis, sr d'Aubigné; Mathieu, sr de Brée et de Proncallon, mort sans enfants; Thibault, sr de Loué, tué à Poitiers, 1356; Philippette, dame de Princé, femme de Guillaume de Rochefort, sr d'Acérac; Agnès, religieuse à Maubuisson; Catherine, abbesse d'Etival.

BEAUMONT :.....

BRIENNE : *d'azur au lion d'or, semé de billettes d'or.*

12. — 1295. GUI IX, sire de Laval, Vitré et d'Acquigny, comte de Caserte, sert à la bataille de Mons-en-Puelle, l'an 1304, et rend de grands services en Flandres jusqu'à la paix, en 1320 : avoit épousé, en 1298, Béatrix de Gaure, comtesse de Faukemberg en Flandre, morte en 1316, dont GUI X qui suit : Rasse de Laval, chevalier établi en Flandres, et qui en eut le principal des terres; Mahé, mort sans enfants; Jean, sr de Paci; Pierre de Laval, évêque de Rennes; Foulques de Laval, tige des seigneurs de Retz (qui épousa Jeanne Chabot); Isabeau de Laval, femme de Jean, sire de Lohéac; Catherine de Laval, femme de Gérard Chabot; Jeanne de Laval, abbesse de Saint-George de Rennes.

Gaure ?.....

Gui fit avec sa belle-mère un partage des biens meubles de son père, qui offre ces curieux détails : Jeanne eut la moitié des ménages, savoir : 60 écuelles d'argent, 3 pots à vin et 2 pots à eau, en argent; 2 plats d'argent à entremets, 2 bassins d'argent à laver; les couronnes, chapeaux, anneaux, fermeaux, ceintures et attrains pour son corps; la moitié des bêtes, 7 chevaux, dont 5 pour son char, 1 palefroi et 1 roussin pour André; l'épée de guerre pour ledit André, son fils. — Gui eut l'autre moitié des ménages, la

coupe, qui fut à saint Thomas de Cantorbéry; la coupe, fleurete et autres joyaux; un escu en or; le cheval acheté de Thibaut de Bar, avec les armures et attiremens; 2 épées de guerre et les autres chevaux. — Gui fut des seigneurs qui refusèrent et furent néanmoins forcés, en 1302, d'accorder à Charles, comte d'Anjou, un droit d'aide pour le mariage de sa fille. — Gui mourut au château de Landauran. Des tisserants de Bruges, amenés par Béatrix lors de son mariage en 1298, apportèrent de Laval l'industrie des manufactures de toile.

13. — 1333. GUI X, fils aîné de Gui IX, tué à la bataille de la Roche-de-Rien, le 18 juin 1347, au service de Charles de Blois. Il avoit d'abord épousé, en 1313, Jehanne de Chemillé, fille unique de Pierre de Chemillé et de Brissac, morte en 1314; puis, en 1315, Béatrix, dame de Hédé, seconde fille d'Arthus II, duc de Bretagne, morte en 1384, dont Gui XI qui suit: Jean, son successeur sous le nom de Gui XII; Catherine de Laval, dame de Villemomble, femme du connétable Olivier de Clisson.

M. de Bouillé, dans sa *Chronologie des sires de Laval*, donne ici le texte d'une curieuse lettre que le roy Charles VI écrivoit à Gui de Laval, au moment d'entrer en campagne contre les Anglois et les Flamands.

« Sire de Laval, nous savons et sommes acertenés que vous aimez l'honneur et profit de nous et de nos besognes. Et pour ce que premièrement pour la défension de notre royaume, nous convient faire frais et missions innombrables, nous avons fait parler à aucuns nobles de nos pays des comtés d'Anjou et du Maine, comme le vicomte de Beaumont, le sire de Mathefelon, Geoffroy de Beaumont, et aucuns aultres, que, pour ce, nous veuillent octroyer une composition de 4 deniers pour livres à estre levée pour un an, pour le fait de guerre, comme autre fois nous fut octroyé, laquelle imposition ils nous ont gracieusement octroyé, et ainsi ont fait les bonnes villes: si, vous prions cherement et a certes que ladite imposition vous veuilliez gracieusement etre levée pour un an en votre terre que vous avés èsdits comtés, et en ce ne vous veuillez faillir et nous escrivez sur ce vostre volunté. Et aussi tenez vous pret et garni toutefois que vous le ferons savoir. Donné à la Suze au Maine, 18e juillet. »

On le voit, pour le service militaire, le roi commande: pour les impositions, le roi prie *cherement* qu'on veuille gracieusement octroyer.

14. — 1347. GUI XI, sire de Laval et de Vitré, épouse, par contrat du 11 mars 1338, Isabeau, fille de Maurice, sire de Craon, dont

le douaire fut assigné sur Acquigné, Sainte-Marguerite, Crèvecœur et Frégo, en Normandie. Gui meurt sans lignée en 1348, et fut inhumé dans l'église de la Madeleine, près de son père, et sa veuve épousa en secondes noces Jean de Briquebec, vicomte de Fauquernon, puis en troisièmes, Louis, sire de Sully. Morte le 16 février 1384.

CRAON : *lozangé d'or et de gueules.*

15. — 1348. JEAN ou GUI XII, second fils de Gui X et de Béatrix de Bretagne, sire de Laval, Vitré et de Gaure, gouverneur de Bretagne en l'absence du duc, épouse : 1° en 1349, Louise, dame de Chateaubriant, sœur et héritière de Geoffroy VIII, seigneur de Chateaubriant, de Candé, du Lion d'Angers, de Chalain, de Chausaeu (dont la mère, Jeanne de Belleville, eut de son second mariage Olivier de Clisson, qui espousa, comme est dit ci-dessus, Catherine, sœur de Gui XII) : ladite Louise de Chateaubriant, morte sans enfants en 1383, laissant pour seul héritier son époux, Gui XII, en vertu d'une donation mutuelle qu'ils s'étoient faite en 1379.

2° 1384, Jehanne de Laval, arrière petite-fille par André, de Gui VIII, ci-dessus mentionné, veuve de Robert Du Guesclin, père du connétable, dame de Châtillon, d'Aubigny, de Tinteniac, de Becherel, de Romilli, morte en 1433, dont Guy, sire de Gaure, et Louis, morts jeunes, et Anne qui suit.

CHATEAUBRIANT : *de gueule semé de fleurs de lys d'or.*

LAVAL-CHATILLON : *d'or à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'argent, cantonné de* 16 *alérions d'azur au franc quartier d'azur, semé de fleurs de lys d'or au lion d'or* (et qui est Beaumont-le-vicomte).

16. — 1412. — ANNE DE LAVAL, fille de Gui XII et de Jehanne de Laval, épouse le 22 janvier 1405 Jehan de Montfort, sire de Kergorlai qui prit, en se mariant le nom de Gui XIII, ainsi que le nom et armes des Montmorency-Laval. — Ils succédèrent ensemble aux siries de Laval, Vitré, Gaure, Acquigné, Châtillon, Aubigné, Tinteniac, Bécherel, Romilli, et autres terres en Bretagne, Anjou, Maine, Normandie, France, Picardie, Flandres, Hainault, Artois. — Jehan transmit à ses enfants ses droits aux seigneuries de Montfort et de Gael, dont ils héritèrent après la mort de Raoul leur ayeul, en 1419.— Après la mort de Gui à Rhodes, en 1414, Anne gouverna seule et mourut en 1466.

Ils avoient eu pour enfants : 1° Gui XIV qui suit. 2° André, s[r] de Lohéac, amiral et maréchal de France, qui brisa d'un lambel les armes de Montmorency-Laval. 3° Louis de Chatillon, grand maître des eaux et forêts, mort sans postérité en 1489. 4° Jehanne,

deuxième femme en 1428 de Louis de Bourbon, comte de Vendôme. 5° Catherine, femme de Gui, s[r] de Chauvigné et de Chateauroux, v[e] de Brosse, morte en 1450.

MONTFORT KERGORLAI : *d'argent à la croix de gueules gironée d'or.*

17. — 1429. GUI XIV, s[r] de Montfort, de Gael, de la Roche Bernard, sire de Laval, de Vitré, de Gaure, d'Acquigné, de Tinteniac, né l'an 1406, mort le 2 septembre 1486. Épouse : 1° l'an 1430, Isabeau, fille unique de Jean le Bon, duc de Bretagne, morte à Aurai, le 14 janvier 1443, dont :

1. François qui suit sous le nom de Gui XV. — 2. Jean, sire de la Roche-Bernard et de Belle-Isle, né à Redon 1437, mort en 1476, marié à Jeanne Berrier, comtesse de Quintin, dont Gui XVI qui suit, 1501. — 3. Pierre, né à Montfort, le 17 juillet 1442, mort archevêque de Reims en 1493. — 4. Yolande, née à Nantes le 1[er] octobre 1431, mariée : 1° en 1443 à Alain de Rohan, comte de Porhoet. 2° en 1454 à Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville, morte en 1487. — 5. Françoise, née et morte en 1432. — 6. Jeanne, née le 10 novembre 1433, femme de René, duc d'Anjou. — 7. Anne, née et morte en 1434. — 8. Arthuse, née en février 1437, morte en 1461. — 9. Hélène, née le 19 juin 1439, femme de Jean de Malestroit, sire de Derval, et de Combourg. — 10. Louise, née le 13 janvier 1440, mariée par contrat du 15 mai 1468 à Jean de Brosse, dit de Bretagne, comte de Penthièvre.

Seconde femme de Gui XIV, le 1[er] octobre 1450, Françoise, fille unique de Jacques de Dinan, dame de Chateaubriand, de Condé, de Guilledo, de la Haudouinaie, dejà veuve de Gilles de Bretagne, troisième fils du duc Jean le Sage. Elle se remaria en troisième noces à Jean de Proisi et mourut en 1499.

Enfants : 1° Pierre, s[r] de Montafilans, mort sans alliance en 1476. 2° François, sire de Chateaubriant, de Condé et marié à Françoise de Rieux, dont Jean, marié à Françoise de Foix, mort sans postérité. 3° Pierre mort en 1524. 4° Jacques, sire de Beaumanoir, mort en 1502, laissant un fils mort sans lignée en 1522.

DINAN : *de gueule à 4 fusées d'hermines en fasce, accompagnée de six besans de même, 3 en chef et trois en pointe.*

En 1481, Laval fut détaché de tout lien féodal du comté du Maine et releva entièrement de la Couronne. — Gui XIV fut le premier comte de Laval par nomination du roi Charles VII, du jour de son sacre à Reims. (Gui étoit compagnon d'armes de Jeanne d'Arc.) Le roi lui donnoit le titre de Cousin. Son comté compre-

noit quatre baronnies, trente-six chatellenies, cent douze paroisses. A partir de cette époque il y eût une Chambre des comptes à Laval. Cette prérogative étoit alors le partage exclusif des duchés de Bourbon, de Vendôme, de Penthièvre, de Nevers, de Bar et du comté de Dunois. — Gui s'opposa à une levée que le duc de Bretagne vouloit faire dans la baronnie de Vitré et gagna sa cause en Parlement en 1447. — Il disputa la présidence des États de Bretagne au vicomte de Rohan. Il fut décidé qu'ils alterneroient jusqu'à la mort d'Anne, titulaire de la baronnie de Vitré mère de Gui. — Anne obtint du pape Pie II, une bulle par laquelle elle et les siens étoient retirés de la juridiction de l'évêque de Rennes, et passoient sous celle de l'archevêque de Tours, à cause d'une querelle qui eut lieu lors de l'installation de Jacques d'Épinai, lequel avoit refusé le cheval et la vaisselle qu'il devoit donner aux quatre barons dont le devoir étoit de le porter, à son entrée solennelle à Rennes : c'étoient les Barons de Vitré, d'Aubigné, de la Guerche, de Chateaugiron. — Anne, dame des deux premières baronnies étoit représentée par deux gentilshommes qui furent maltraités par les gens de l'évêque. Anne eut la garde de la duchesse Anne de Bretagne, et conseilla son mariage avec Charles VIII. Elle mourut en 1466, et c'est alors seulement que Gui XIV fut en possession de tous ses biens.

18. — 1486. Gui XV, (nommé François au baptême), fils aîné de Gui XIV et d'Isabeau de Bretagne, sa première femme, né le 18 novembre 1435, mort le 20 janvier 1501.

Épouse en 1467 (M. de Bouillé dit 1462), Catherine d'Alençon, dame de Montreuil, Bellai, de Sonnois et de la Guerche, fille de Jean le Beau, duc d'Alençon, morte le 17 juillet 1505.

Enfant : un fils mort en bas âge. — En 1467, le roi avoit donné à Gui XV, le privilége de précéder le chancelier et les prélats comme le faisoient les comtes d'Armagnac, de Foix et de Vendôme. — Par autorisation royale de 1463, la maison de Laval *écarteloit de France* ; — la maison d'Alençon : *de France, à la bordure de gueules, chargée de* 8 *besants d'argent.*

19 — 1501. Gui XVI (Nicolas), fils de Jean, sire de la Roche-Bernard, deuxième fils de Gui XIV, né l'an 1475, mort le 31 mai 1531 ; — succéda à son oncle Gui XV, sauf dans la seigneurie de Gaure, qui passa à François, sire de Chateaubriant, son oncle ; en Flandre, le frère excluant le neveu. — Epouse : 1° 1500) Charlotte, *alias* Catherine d'Aragon, princesse de Tarente, fille de Frédéric d'Aragon, roi de Sicile, morte le 6 août en 1505, (d'où les titres des La Tremoïlle au royaume de Naples).

Enfants : Gui et Louis morts au berceau. — François, né le 30 avril 1503, tué au combat de la Bicoque, près Milan, le 27 avril 1522. — Catherine, première femme, 1518, de Claude, sire de Rieux, appelé communément le *maréchal de Rieux*, parce-qu'il avoit fait les fonctions de maréchal de bataille à la journée de Pavie, morte en 1526, mère de : 1° René, qui suivra ; 2° de Claude, femme (en 1547) de François de Coligny, s^r d'Andelot, frère de l'amiral, dont Paul Gui XIX, qui suivra ; 3° Anne, femme (en 1521), de François de la Tremoille, prince de Talmont, mort à Thouars, 1541, dont : 1° Louis duc de Thouars, comte de Taillebourg, Baron de Sully, de Craon, qui né en 1521, mort en 1577, épouse Jeanne de Montmorency, fille du connétable Anne, et continue la descendance...

2° François, comte de Bennon, baron de Montagu, mort sans enfants.

3° George, baron de Royan, tige d'une branche. — 4° Claude, s^r de Noirmont, tige d'une branche. — 5° Louise, femme de Levis-Mirepoix.— 6° Jacqueline, dame de Marons, des îles de Rhé et de Sainte-Hermine, femme en 1534 de Louis de Beuil, comte de Sancerre, morte en 1599.

2° Deuxième femme, en 1516, de Gui XVI, Anne de Montmorenci, sœur du conétable, morte en 1525, dont : 1° Gui XVII qui suit ; 2° Marguerite, dame du Perrier, femme en 1529 de Louis de Rohan s^r de Guemenée ; 3° Anne, dame d'Acquigné et de Rochepot, femme en 1539 de Louis de Silli, s^r de la Rocheguyon, baron de Louvois.

3° Femme en 1526, Antoinette, fille de Jacques de Daillon, s^r du Lude et de Sautrai, dont François et Louise, morts jeunes et Charlotte, femme en 1547 de Gaspard Coligni, amiral, morte en 1568.

Armes des Montmorenci ; *d'or à la croix de gueules cantonnée de 26 alerions d'azur*.

Des Daillon du Lude, *d'azur à la croix engrelée d'argent.*

20. — 1531. GUY XVII, nommé Claude au baptême, fils de Guy XVI et d'Anne de Montmorenci, sa deuxième femme, né le .. janvier 1521, mort sans postérité le 25 mai 1547. — Epouse, le 23 novembre, 1535, Claude de Foix, fille d'Odet, vicomte de Lautrec, comte de Rethel ; dont elle hérita en 1540, après son frère Henri, le comté de Rethel, les baronies ou seigneuries de Donzi, Rozoy, Saint-Verain, Aroul de Montrond, Châteaumeillan, Espineuil, Lesparre, Coulommiers en Brie, Beaufort en Champagne, et autres terres en Périgord, Béarn et Guienne. — Claude de Foix se

remaria en 1548, à Charles de Luxembourg, vicomté de Martigues, et mourut vers la fin de 1557.

Armes de la maison de Foix ; 1 et 4. *d'or à trois pals de gueule,— 2 et 3 Béarn et Cominges.*

21. — 1547. Guy XVIII (Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesle, comte de Joigni), comte de Laval, par sa première femme, mort le 9 septembre 1572 : — avoit, en effet, épousé : 1° Renée de Rieux qui prit le nom de Guyenne, petite-fille de Guy II par Catherine sa mère, femme de Claude de Rieux, comte d'Harcourt, morte le 13 décembre, 1557. — Elle s'étoit fait protestante dès l'année 1557, et avoit été condamnée à mort en 1567 pour tentative d'enlèvement du roi. — Morte cependant paisiblement à Laval, la même année, et sans postérité.

Guy XVIII épouse en secondes noces Madeleine, fille du chancelier Olivier de Leuville, et meurt en 1572, laissant de sa seconde femme, Charles, comte de Joigni.

Guyenne portoit au 1er, *d'Alençon* ; au 2e et 3e, *Montmorency-Laval*, au 4e, *de Rieux : d'azur à neuf besans d'or*. 3. 3.

Sainte-Maure : *d'argent à la fasce de gueule.*

22. — 1567. Guy XIX (Paul de Coligni), fils de François de Coligny, sr d'Andelot et de Claude de Rieux, fille de Claude de Rieux, comte d'Harcourt et de Catherine de Laval, fille aînée de Gui XVI. — Né le 11 août, 1555, mort en 1586.

Epouse, le 1er septembre 1583, Anne, fille aînée de Christophe, marquis d'Aligre, dont Gui XX qui suit.

Coligni : *De gueule à l'aigle d'argent.*

Aligre : *De gueule à la tour d'argent, cotoyée de 6 fleurs de lys d'argent.*

23. — 1586. Guy XX, fils du précédent, né le 5 mai, 1565, (suivant M. de Bouillé, 1585), mort sans alliance en Hongrie où il étoit allé pour combattre les Turcs, après avoir abjuré le protestantisme.

24. — 1605. Guy XXI (Henri de la Trémoïlle, duc de Thouars, pair de France, prince de Talmont et de Tarente, né le 24 décembre 1598. — Succède au comté de Laval, du chef de sa bisaïeule, Anne de Laval, seconde femme de Guy XVI et sous la garde de Charlotte de Nassau, sa mère : abjure le protestantisme en 1627. —Meurt le 21 janvier, 1674, à l'âge de 75 ans.—Il avoit épousé en 1619, Marie, fille de Henri de La Tour, duc de Bouillon, prince de Sedan, dont il eut : 1° Henri-Charles, duc de Thouars ; 2° Louis-

Maurice Guy XVII qui suit; 3° Armand, comte de Taillebourg, né en 1635, mort en 1643; 4° Elizabeth, née en 1628, morte en 1640 5° Marie-Jeanne ou Charlotte, mariée le 18 juillet 1662, à Bernard de Saxe-Weimar, sixième fils de Guillaume, duc de Saxe-Weimar, veuve en 1678, morte en 1682.

La Trémoille : *d'or au chevron de gueules accomp. de 3 alérions d'azur.*

La Tour : *d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la tour d'argent, maçonnée de sable.*

25. — 1674. Gui XXII, Louis-Maurice de la Trémoïlle, deuxième fils de Gui XXI, abbé de Charroux et de Sainte-Croix de Talmont, mort en 1681.

26. — 1681. Gui XXIII (Charles-Belgique-Hollande de la Trémoïlle), fils aîné de Henri-Charles de la Trémoïlle, duc de Thouars, et de Amélie de Hesse-Cassel, mort le 1er juin 1709.

Épouse le 8 avril 1675, Madeleine de Créqui, dame de Poix et de Mareuil, fille de Charles de Créqui, morte le 12 août 1707 : fait faire des protestations aux médiateurs de la paix de Ryswich, pour ses droits au royaume de Naples, comme petit-fils de Catherine d'Aragon, princesse de Tarente, fille elle-même de Frédéric d'Aragon, roi de Sicile, et femme de Guy XVI, comte de Laval dont : 1° Charles-Louis Bretagne, duc de Thouars, qui suit; 2° Marie-Armand-Victoire, mariée en 1696 à Emmanuel-Théodose, duc de Bouillon, morte en 1717.

Créqui d'or, au créquier de gueules.

27. — 1709. Gui XXIV (Charles-Louis Bretagne de la Trémoïlle), fils de Gui XXIII et de Madeleine de Créqui, né en 1683.

Épouse en 1706, Madeleine de Lafayette, fille de René Motier, comte de Lafayette, sr de Nades, d'Hautefeuille, d'Espinace et de Beauregard, qui lègue en 1717 la terre de Lafayette à son cousin Jacques Motier, baron de Wissac; dont Charles, ou Gui XXV qui suit.

Lafayette : *de gueule à la bande d'or, à la bordure de noir.*

28. — Gui XXV (Charles-Armand René de la Trémoïlle), fils de Gui XXIV, comte de Laval, duc de Thouars, prince de Tarente, comte de Montfort, de Guines, de Benaon, de Jouvelles, de Taillebourg, baron de Vitré, de Mauléon, de Didonne, de la Ferté-sur-Peron, vicomte de Rennes, de Bays, de Brosse, de Massillé, de Besneuil, marquis d'Atticby, reçu au Parlement, duc et pair l 18 juin 1725, membre de l'Académie françoise, né le 14 janvier 1708, mort le 23 mai 1741.

Épouse le 28 janvier 1725, Marie-Hortense-Victoire, fille d'Emmanuel-Théodose, duc de Bouillon, née le 27 septembre 1704, morte le 27 février 1725, dont Jean Bretagne qui suit.

LA TOUR-BOUILLON : 1er *et* 4e *d'azur semé de fleurs de lys d'or* (qui est La Tour), 2e *et* 3e *d'or au gonfanon de gueules* (qui est Auvergne sur le tout), *d'or à* 3 *tourteaux de gueules* (qui est Boulogne).

29. — 1741. Jean Bretagne Charles Godefroy (duc de La Trémoïlle), filsunique de Gui XXV, né en 1737, le 5 février. Proteste pour ses droits au royaume de Naples au traité dans la Chapelle, le 6 novembre 1748. — Epouse : 1° le 17 février 1751, Marie-Geneviève de Durfort, fille unique du duc de Randon, morte en 1762. 2° L'an 1763, Marie-Maximilienne-Emmanuelle de Solm, née le 19 mai 1744; dont : 1° Charles-Bretagne-Marie-Joseph de la Trémoïlle, prince de Tarente, qui suit; 2° N., prince de Talmont, marié en 1788 à Henriette d'Argouges; 3° Charles-Godefroi-Auguste, chanoine de Strasbourg; 4° Louis-StanislasKostka, chevalier de Malte.

30. — Charles-Bretagne-Marie-Joseph de la Trémoïlle, fils des prince de Tarente, qui étoit le titre du prince royal de Naples, et que prend encore aujourd'hui le seul et unique héritier de cette illustre maison, M. Charles-Louis duc de la Trémoïlle, prince de Talmont et de Tarente. — Né le 26 octobre 1835, marié le 2 juillet 1862 à Marguerite-Eglé-Jeanne Cordoue, fille du comte du Chatel.

Avant d'entrer dans le détail des actes des sires de Laval, nous réunissons ici quelques indications de documents généalogiques ou de pièces intéressant la ville et les environs de Laval.

3179. — Histoire et généalogie de la maison de Laval, 1560. 1 vol. in-4. — Fr. 25, 1777. — Anc. St-Vict., 1020.

3180. — Généalogie de la maison de Laval, sires puis comtes de Laval. — Branche des Montmorency, barons de Raiz, du nom de Laval. — Seigneurs de Loué et de Chastillon, du nom de Laval. — Seigneurs de Loué et Maillé, marquis de Nesle et comtes de Joigny, du nom de Laval. — Seigneurs de Bois-Dauphin et marquis de Sablé, du nom de Laval., etc. — Cab. des Tit., f. d'Hozier.

3181. — Portefeuille de parchemin contenant des extraits de titre pour la généalogie de la maison de Laval.—Duch., 9612., A. N.

3182. — Mémoire généalogique de la maison de Laval. Ms. du xvie siècle. — Cab. des tit., f. d'Hoz. (Reg. bl. 49, 71.)

3183. — Plan de Laval et environs. — Arch. nat., cot. N.

3184. — Annales et chroniques, en vers, du pays et comté de Laval et des pays circonvoisins, depuis l'an 1423 jusqu'en 1537. B. I., anc. sup. fr. 1081.

3185. — Bureau pour le soulagement des communautés religieuses à Laval, hospitalières de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Joseph, bénédictines de Saint-Thomas. — Arch. nat., O. 638.

3186. — Plan de l'abbaye d'Evron. — *Ib.*, cot. N.

3187. — Domaine de la couronne à Evron. — *Ib.* Q¹. 699-701.

3188. — Domaine de la couronne à Loiron, aujourd'hui chef-lieu du canton de l'arrond. de Laval. — Q 699-701.

3189. — Domaine de la couronne à Meslay, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrond. de Laval. — Q¹. 699-701.

3190. — Ordre de Saint-Lazare. — Documents concernant l'hôpital d'Orquenay, canton de Meslay. — A. N. S., 4850.

3191. — Ordre de Saint-Lazare. — Papiers concernant la maladrerie de Beaulieu, canton de Loiron. — A. N., S. 4850.

192. — Domaine de la couronne à Montsurs, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrond. de Laval. — Q¹. 699-701.

3193. — Domaine de la couronne à Sainte-Suzanne, chef-lieu du canton de l'arrond. de Laval. — Q. 699-701.

3194. — Plan de la Templerie de Cherbe. — A. nat., cot N.

3195. — Domaine de la maison de Provence à Sainte-Suzanne, aujourd'hui chef-lieu du canton de l'arrond. de Laval. — O. 19150.

3196. — R. P. R. (1699). Lobel d'Huisseau. Confiscation des biens dudit d'Huisseau, religionnaire fugitif. (Laval.). — A. nat., TT. 124.

3197. — Chronique des seigneurs de Vitré, par Pierre Le Baud, chanoine de Laval, dédiée à Jehanne de Laval, reine de Sicile. — Fr. 24041. — Gaign. 660.

3198. — Extraits du cartulaire de Marmoustiers : donations, actes divers des sires de Laval, au profit des religieux du grand monastère. — Lat. 54413.

3199. — Analyses d'actes concernant les sires de Laval. — F. Duchesne. 36.

3200. — Guy de Laval épousa la fille d'Hamelin de Château-sur-Loir, qui lui donna en dot l'église de Comburnaco, que Foulques, comte d'Anjou, avait enlevée à l'abbaye de Saint-Aubin pour la lui donner. Il eut plusieurs enfants, entr'autres l'évêque Gervais, qui étant venu au château de Lude avec Geoffroy, comte d'Anjou, et quelques moines de ladite abbaye, il rendit aux dits religieux l'église de Comburnaco avec celle d'Artisé. Le comte lui donna en dédommagement la moitié du fief d'Ingelger et de Chamberlai. Guillaume et Robert de Laval, frères dudit évêque, consentirent à cette restitution. Après la mort de tous ces personnages, Guy de Laval le jeune voulut contredire cette restitution, mais enfin il reçut 40 liv. des religieux de St-Aubin et la confirma : ce qui se fit vers l'an 1080. — Arch. de l'ab. de St-Aubin d'Angers. Cab. des tit., 134. D. Villev., 51.

3201. — Guy, sire de Laval, chevalier, accorde à la prière de Vivien de Quocé, chevalier, la confirmation de la donation qu'il avoit faite à l'abbaye de Marmoutier pour la chapelle de Saint-Étienne du bourg d'Origny, du droit d'avoir des mesures propres pour le bled et le vin à l'usage des hommes du dit bourg, par lettres données à Laval en 1051, en présence d'Humbert de Préaux, chevalier, de Rahier de Chatillon (*Castellonio*) sénéchal de Laval, de Jean de Flées (*Fleis*), d'Hamelin le Franc (*Francus*), chevalier, de Regnaud de Saint-Gal et de Guhel, fils aîné dudit Vivieu. Acte de l'an 1057. — *Vidime*, le mercredi après Pâques 1336. — Arch. de l'abb. de Marmoutier, prieuré d'Origny.

3202. — Don par Guy de Laval à l'abbaye de Marmoutier d'une terre auprès de son château de Laval pour y bâtir un bourg; l'abbé de La Couture veut s'y opposer, disant que ce seigneur le luy avoit déja donné, ce que celui-ci ne nia pas; assurant toutefois qu'il ne l'avoit fait qu'à certaines conditions, qui n'avoient pas été remplies. De là long procès. Mais Guillaume, comte de Normandie, ayant acquis la ville du Mans, veut en connoître, et tenant ses assises à Domfron, il décide en faveur de Marmoutier, en présence d'Odon, évêque de Bayeux, de Jean, évêque d'Avranches, de Gautier Tirel, d'Hamon fils, de Guy de Laval, de Gausselin d'Antenaise, de Bouchard de Chources (*Cadurcis*), de Lisiard d'Anvers, et de Gauslin, son frère. Vers l'an 1062. — Arch. de Marmoutier, prieuré de Laval.

3203. — Charte sans date, mais évidemment du XI[e] siècle, vers 1064, en voici l'analyse : Quand Guy II de Laval eût terminé le différent qui s'étoit élevé avec l'abbé de la Couture, du Mans, à l'occasion de la terre située auprès de son château de Laval, qu'il venoit de donner à l'abbaye de Marmoutier, pour y bâtir un bourg, il régla les droits, justice, prérogratives, exemptions et privilèges dont jouiroient cette abbaye et les hommes du nouveau bourg. Il permit et laissa pleine liberté à l'abbé de faire consommer dans le lieu ce qu'il produiroit, ou de le faire apporter dans l'abbaye, comme il faisoit de toutes les autres obédiences d'icelle, et ensuite il fit confirmer le tout par Rotrude, sa femme, par Haymon, Guy et Gervais, ses fils, par Hildelinde et Agnès, ses filles, et le fit souscrire par ceux qui les accompagnoient. Entre ceux-ci on voit : Foulcod de Chevillé, Dreux de Saint-Denis, Constance de Geneste; entre ceux qui étoient avec Haimon, on remarque : Gautier, son fils, Geoffroy de Montmerdeux; ceux qui étoient avec Guy sont : Rahier de Chatillon, Robert de Montpinson, Foucher de *Almariolis*, Guy le Royer *vicarius*, Lisiard d'Erquenci, Hervende, femme d'Haimon, fut présente à la ratification d'Hildelinde; Hugues de Chources (*Cadurcis*) et Gautier de *Malacampo* en furent aussi témoins; Guidulphe de Château-Gontier fut témoin de celle d'Agnès; et Gui, fils de Salomon

de Sablé et Robert, fils de Gondin de *Genroniensi* accompagnoient Gervaise lors des ratifications de cette charte.—Arch. de Marm., prieuré de St-Martin de Laval.

3204. — Hamelin d'Antenoise de Laval donne l'église et le cimetière de Basogiers et plusieurs autres droits au dit lieu, à l'abbaye de Saint-Vincent, par charte passée à Laval-Guyon en la maison d'Ascelin, frère d'Aleaume, sénéchal d'Haymonde, où sa femme se trouvoit en couches. Quelques temps après, partant pour accompagner le Roy en Angleterre, il se recommanda aux prières de Ramulphe, abbé de la dite abbaye, en l'an 1087, et à celles de ses religieux et leur restitua ce qu'il avoit des prés du dit cimetière, en présence d'Archambaud de Laval et de plusieurs autres. An 1087. — Gr. Cart. de l'abb. de St-Vincent-du-Mans, fol. 131, v°, etc.

3205. — Guy de Laval donne la voierie de Parranais à l'abbaye, de St-Nicolas d'Angers, pour prier pour son père et Denise sa mère, du temps de l'abbé Natal, vers l'an 1095. — Cart. de l'abb. de St-Nicolas d'Angers, fol. 43.

3206. — Charte de l'an 1105, qui constate que Guy de Laval étoit un des barons de la cour du comte d'Anjou, qui jugèrent le différent de Maurice, sire de Craon, avec l'abbaye de Vendosme, touchant St-Clément, près Craon, en 1105. — Arch. de l'abb. de Vendosme.

3207. — Hugues de Laval et plusieurs autres barons et chevaliers et Juliel, fils de Gauthier, sire du château de Mayenne, souscrivent une charte sans date, mais d'environ l'an 1115, par laquelle ledit Juliel donne à Guillaume, abbé de Marmoutier, par les mains de Hildebert, évêque du Mans, sa chapelle de St-Étienne, St-Jacques et de tous les martyrs. — Arch. de l'abb. de Marm., prieuré de Fontaine-Gebard.

3208. — Mathieu de Laval souscrit la charte de fondation du prieuré de Saint-Sauveur de Langeais, par Foulques, comte d'Anjou, l'an 1118. — Cart. de Toussaint d'Angers, fol. 65.

3209. — Garin de Saint-Berterin, Agnès sa femme, Guy, son fils, et Gerrière sa sœur, donnent au prieuré de St-Martin-de-Laval,

du consentement de Guy de Laval et d'Hamon son frère, la terre avec la censive et tout ce qu'ils avoient à la Gaudonière, par lettre passée l'an 1142. — Arch. de l'abb. de Marm., prieuré de St-Martin-de-Laval.

3210. — Gervais et Hubert de Laval souscrivent une charte passée l'an 1147, du tems de Geofroy, comte d'Anjou, fils de Foulques, rey de Jérusalem, par laquelle Messire Geoffroy de Duretal et Hubert son fils donnent à l'abbaye de St-Aubin la dixme de toutes leurs coutumes de Duretal. — Arch. de l'abb. de St-Aubin-d'Angers, prieuré de Goüis.

3211. — Guy de Laval avoit fait de grands torts au prieuré de St-Martin-de Laval, tant dans ses biens et droits que dans ses hommes : l'abbé de Marmoutiers s'en plaignit et en demanda justice à l'évêque du Mans, en s'appuyant d'un bref du pape. L'évêque ayant fait d'inutiles admonitions au seigneur de Laval, se détermina à l'excommunier et à jeter l'interdit sur sa terre. Guy, dans cette extrémité, après avoir consulté les grands et les barons de sa terre, se décide à réparer ses torts, et confirme les donations et les privilèges accordés par ses ancêtres au prieuré de Saint-Martin, en l'an 1150, indiction 13e. — Arch. de l'abb. de Marm., prieuré de Laval.

3212. — Hamon, frère de Guy de Laval, Juhel de Mayenne et Hamelin, son fils, souscrivent avec Guillaume, évêque du Mans. une charte de l'an 1150. — Arch. du château de Laval.

3213. — Gui, sire de Laval, donne au prieuré de Saint-Martin-de-Laval, du consentement de Guillaume, évêque du Mans, d'Agathe, sa femme, de Gui, son fils, de Cécile, sa fille, et de tous ses vassaux, le parrochiage et la chapelle de la Gravelle, plus une terre pour y bâtir un bourg et un cimetière, avec les mêmes droits et les mêmes coutumes sur les hommes de ce bourg, qu'au bourg de Saint-Martin-de-Laval; en présence de Guillaume Havart, Guillaume de Bor, de Payen Segnore, de Robert des Alleux, de Fouques d'Antenoise, de Gui de Roce et autres, vers l'an 1152. — Arch. de l'abb. de Marm., prieuré de St-Martin-de-Laval.

3214. — Guy, cinquième seigneur de Laval, confirme à l'abbaye de la Couture et à l'abbé Virion les donations faites par ses ancêtres auprès de Laval, à condition qu'il y auroit quatre prêtres en l'église de la Trinité : qu'il seroit permis aussy à la dite abbaye de recevoir les donations que ses barons voudroient faire. — Charte donnée au château de Laval, l'an 1138; sous le regne d'Henry, roy d'Angleterre, en présence de Mabon de Bor et Herbert, son frère, Regnaud, l'évêque, sénéchal du dit seigneur, Guyon, Robert *Tortelli*, etc. — Arch. de l'abb. de la Couture, du Mans.

3215. — Guy de Laval accompagne Robert de Sablé dans son accord avec le chapitre de Saint-Martin, touchant différentes forêts sur lesquelles il avoit certaines prétentions, l'an 1172. — Pançarte blanche de St-Martin-de-Tours, fol. 17.

3216. — Mathieu de Laval souscrit la charte de la mi-carême 1175, par laquelle Pierre de Briou, fils d'Agnès et héritier de Pierre après Salomon son frère, donne le moulin Demounat, etc., au prieuré de Briou. — Arch. de l'abb. de St-Aubin-d'Angers, prieuré de Briou.

3217. — Gui de Laval donne en aumone au prieuré de la Trinité de Fougères, du consentement d'Emme, sa femme, de Guy, son fils, et d'Hamon, son frère, toute la coutume qu'il avoit de prendre sur une vigne appartenant au dit prieuré, au bourg d'Hersend, par lettres de l'an 1180, en présence de Raoul de Fougères, de Messire Pierre d'Antenoise *Altenosia*, de Guillaume Harart et d'Errieu l'enfant. — Arch. de l'abb. de Marm., prieuré de Fougères.

3218. — Gui, cinquième sire de Laval, accorde au prieuré de Genne, l'usage du bois mort dans sa forêt de Boerie, en dédommagement de ce que Guy son prédécesseur, sire de Laval, avoit incendié le cimetière dudit prieuré : à quoy il fait consentir Emme, sa femme, dame de Laval, en présence de son chancellier, de son sénéchal et son écuyer, vers l'an 1187. — Arch. de l'abb. de St-Nicolas d'Angers, prieuré de Gennes.

(*Sera continué.*)

DOCUMENTS POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'ORLÉANOIS (LOIRET)

(*Suite.* — Voy. p. 78, 159 et 252 du tome XVIII.)

3219. — Tutelle des princes de la maison d'Orléans, XV-XVI[e] siècle. — Arch. nat. K. 537.

3220. — Requêtes de l'hôtel. Pièces justificatives des comptes du trésorier de la duchesse d'Orléans, XVIII[e] siècle.—V[4]. 1512-1514.

3221. — Privilège accordé par Francois I[er] au duc d'Alençon et à Marguerite d'Orléans, sa femme, de nommer un maître de chaque métier dans toutes les villes du royaume. — Paris, 1516, 15 janv. — Orig. Arch. nat. K. 81, n° 9.

3222. — Extrait du compte de la recepte et despence des deniers appartenans à la communauté de la ville d'Orléans, pour deux années commencées le 23 mars 1518 — et finissant le 22 dudit mois, 1520. — Orléans. — Gaign. 648, fol. 395.

3223. — Relation authentique de la prise de possession et de l'entrée solennelle de Jean d'Orléans, évêque d'Orléans (1522). — Arm. de Bal. T. 78, F. 55, n° 3.

3224. — Ordre donné par François I[er] de faire la répartition sur le clergé du diocèse d'Orléans de quinze mille cinq cent douze livres faisant partie de la somme d'un million deux cent mille livres, accordée au roi par le clergé du royaume. — Saint-Germain-en-Laye, 1523, 13 juil. — Orig. K. 82, n° 25.

3225. — Montre de quarante-neuf hommes d'armes et quatre-vingt-dix-neuf archers, sous le commandement de Lancelot du Lac, gouverneur d'Orléans. — Maizon, 1525, 16 sept. Orig. — K. 83, n° 6.

3226. — Marché fait par Guillaume de Montmorency avec des

tailleurs d'images d'Orléans et de Blois, chargés d'exécuter des travaux de sculpture au tombeau qu'il a fait élever dans l'église de Saint-Martin de Montmorency. — 1525, 3 mars. Orig. — K. 83, n° 4.

3227. — Provisions de grand chambrier de France vacant par la mort de Charles, duc de Bourbon, pair et connétable de France, à Henry de France duc d'Orléans. — Don. à Compiègne, le 26 sept., 1527. — Fr. 1er, cot. L, fol. 96.

3228. — Lettres de François Ier portant que les personnes qui ont abandonné leurs terres à l'Empereur, pour le payement de la rançon du Dauphin et du duc d'Orléans, entreront en possession des terres qui leur ont été données en échange, et en jouiront librement. — Lusignan, 1529, 13 avril. — (Anc. copie.) K. 84, n° 16.

3229. — Marguerite d'Orléans, sœur de François Ier, au sr de Samblançay. — 21 oct. 1520 ou 1521. — Collect. Menant, t. 18, fol 91.

Elle le rassure sur ce qu'il craignoit être tombé dans la disgrâce de la comtesse d'Angoulême sa mère ; ne lui conseille pas de quitter le service du roi pour venir se justifier, et lui promet de l'avertir s'il se passoit quelque chose contre ses intérêts.

3230. — Estat des gaiges des dames damoiselles pour le service de madame d'Orléans, du 1er janvier 1533. — Mélanges de Cler. 46, fol. 4815.

3231. — Vers et poésies de Marguerite d'Orléans, duchesse d'Alençon, sœur du roi François Ier, laquelle fut depuis reine de Navarre. — 1722. Anc. 7688.

3532 — Instruction practique; par Beschet de Paris, copiée à Orléans par Guillaume Choillot, 1542. — Fr. 1945, fol. 169. Anc. 78953.

3233. — Registre intitulé : Livre auquel sont les lettres, chartres, privilèges et autres escrits touchant monseigneur le duc d'Orléans, comte de Valois, de Beaumont et seigneur de Courcy, 1545-1538. — KK. 396.

3234. — 10° Oraison funèbre faicte en public, aux obsèques et funérailles de feu M. le duc d'Orléans, en l'église monastique de Saint-Lucien-les-Beauvais, par frère Étienne Paris, docteur en théologie et provincial des frères prescheurs en la province de France, prédicateur ordinaire dudit seigneur, l'an 1545, le dernier jour de sept. — Lat. 4812. — 1545.

Charles, duc d'Orléans, troisième fils de François I[er]. — L'aîné, François, mort de poison en 1532; le second, Henri, qui succéda à la couronne.

3235. — De bello Francisci I, juxta Mediolanum, autore Joan. Camus Aureliano. — 1 vol. in-8, 16° s°. — Harl. 1669. — N° 490.

3236. — Etat de la dépense faite en ce jour, à Amboise, par les ducs d'Orléans, d'Angoulême et d'Anjou, et madame Marguerite, enfant du roi, montant à cent douze livres quatre sous huit deniers tournois. — 1556, 4 sept. — K. 91, n° 43.

3137. — Etat de la dépense faite en ce jour à Blois, par les ducs d'Orléans, d'Angoulême et d'Anjou et madame Marguerite, enfants du roi, et leur suite, montant à cent onze livres sept sous neuf deniers tournois. Orig. — 1556, 12 février. — K. 91, n° 38.

3238. — Pour esclaircir le privilège que les évesques d'Orléans ont de tout temps immémorial de donner issue des prisons aux criminels et leur donner la grâce le jour de leur nouvelle et joyeuse entrée en la ville et église d'Orléans. Signé De la Saussaye. — Orléans. — Font. 32, fol. 173.

3239. — Frais d'impression de l'ordonnance pour la convocation des États à Orléans. — 2 oct. 1560. — Font. 293, 294, n° 91.

« Aujourd'huy, en présence et du consentement, etc... »

3240. — Pour l'entrée d'Orléans du roy François II, faicte le vendredy XVIII de octobre 1560. — V[c]. Colb. vol. 540, fol. 512.

3241. — Le duc de Guise à M. de Burye. — Orléans, novembre 1560. — V[c]. Colb. vol. 27, fol. 159.

« Monsieur de Burye, le roy envoye M. le mareschal de Termes,... »

3242. — Le roy à M. le comte de Villars. — Orléans, 9 nov., 1560. — V. Colyb. 27, fol. 155.

« Mon cousin, avant la réception de la lettre du xxixe jour d'octobre... »

3243. — Le duc de Guise au connestable de Montmorency. — Orléans, 13 nov. 1560. — Beth. 8674, fol. 79.

« Monsieur, nous avons si amplement respondu à M. le comte de Villars... »

3244. — Le roy à M. Amaulry-Bouchard. — Orléans, nov. 1560. — V^e. Colb. vol. 27, fol. 164.

« Notre amé et féal, nous avons entendu par notre amé et féal notaire et secrétaire que nous avons envoyé pour vous faire arrester et constituer prisonnier... »

3245. — Lettre du roy au prévost de Paris, portant avis de la translation des Estats à Orléans. — (Reg. de l'Hôtel-de-Ville de Paris). — 11 nov. 1560. — V^e. Colb. vol. 262, p. 198. — Font. 295, n° 24.

3246. — La description du théâtre faict à Orléans pour l'assemblée des Trois-Estats; avec un brief discours de la séance des tenans et représentans les dits Estats. — 1560. — Rec. de pièces, in-12. Coté L., 135, f° 7. — Fontan. 295, n° 11.

3247. — Harangue de M. le Chancelier aux Estats d'Orléans, au sujet de ceux de la nouvelle religion. — Col. de Lor^e, vol. 436 (2e pièce).

3248. — La royne au connétable. — Orléans, nov. 1506. — V^e. Colb. vol. 27, fol. 216.

« Mon compère, par la lettre que le roy mon fils vous escript... »

3248. — Le roy (minute) à M. de la Rochepozay. — Orléans, 23 nov. 1560. — V^e. Colb. vol. 27, fol. 200.

« Monsieur de la Rochepouzay, j'ai veu par la lettre que vous m'avez escripte... »

3249. — Déclaration de François II portant continuation de l'octroi aux échevins, bourgeois, manans et habitants d'Orléans pour l'entretien du pavé, entre Thoury et Arthenai, sur la route d'Orléans. — Don. à Orléans, le 28 nov. 1560. — Arch. nat. Ord. de Ch. IX. C. Z., fol. 97.

3250. — Déclaration de François II, portant continuation pendant dix ans de l'octroi accordé aux habitants d'Orléans pour le pavé de la route. — Don. à Orléans, le 28 nov. 1560. — *Ib.* Ord. de Ch. IX. Cot. AA, fol. 321.

3251. — Let. pat. de François II, portant confirmation des statuts et réglemens des marchands apothicaires et épiciers. — Don. à Orléans, au mois de novembre 1560. — *Ib.* Ord. de Ch. IX. Cot. Z, fol. 21.

3252. — La royne-mère à M. de Noailles. — Orléans, déc. 1560. — Ve. vol. Colb. 27, fol. 240.

« Monsieur de Noailles, je m'asseure que de ce jourd'hui vous avez entendu... »

3253. — Les Etats tenus à Fontainebleau sous le règne de François II et ceux d'Orléans sous le règne de Charles IX, l'an 1560. In-f°, pap. — Suppl. fr. 5084.

3254. — Relation de ce qui se passa à Orléans le lendemain de la mort du roy François II, au commencement du règne du roy Charles IX, le 6e de décembre 1560. — Extr. du registre de M. de Laubespine, secrétaire d'État. — Fontan, 295. — Brienne 256.

3255. — L'ordre et séance gardez en la convocation et assemblée des Trois Estats du royaume de France, faicte par le roy François II. Après son déceds, continuée par le roy Charles IX, son frère, en la ville d'Orléans, au mois de déc. et janv. l'an 1560. — Déc. et janv. 1560-61. — 8676, fol. 6. — Font. 295, n° 42.

« Le xive décembre 1560, le roy estant arrivé en la grande salle que le feu roy avoit fait dresser... »

3256. — Cantique solemnel de l'Église d'Orléans sur la délivrance que Dieu feit de son peuple le cinquième déc., 1560. — Sur le chant du pseaume XXIIII. — Gaign. 485. — J.-M., p. 211.

« Or peult bien dire Israel... »

3257. — Le roy Charles IX à ceux de Genève. — Orléans, 23 janv. 1560. — Vc. vol. Colb. 1, fol. 79. — Font. 297, nos 7 et 2.

« Charles, etc., tres chers et bons amis, nous avons trouvé à nostre advenement... »

(Deux copies de la même pièce.)

3258. — Billet de la roine-mère à madame de Guise, 1562. Touchant le procès de Poltrot, assassin du duc de Guise.—Cab. histor. 1 pièce.

3259. — Document pour l'histoire de l'occupation d'Orléans par les Protestants, 1562. — Orléans, 1562. — Arch. nat. J. I. 969. Lay.

3260. — Le cardinal de Chastillon au roy. — Orléans, 4 avril 1568. — V^{c}. Coll. vol. 24. fol. 146.

Il mande qu'il a trouvé le prince de Condé à Orléans, et autres de la religion qui ont receu grande joye d'apprendre que Sa Majesté veut entretenir la paix avec tous ses subjects par l'édict de pacification. Néantmoings qu'ils se pleignent des voleryes et massacres qu'on commet en Tourenne et Poictou contre ceux de la religion, et que Fossy, trois jours après la publication de l'édict a brûlé deux maisons du s^{r} de Shrney et trois autres appartenant aux s^{rs} Traneault, d'Aubry et du Cainoy; qu'il travaille avec le s^{r} de Verdun à renvoyer promptement hors du royaume les reystres du duc Casimir, demande qu'on envoie des commissions et des commissaires dans la Guyenne, Languedoc, Dauphiné et Provence pour licencier les gens de pied.

3261. — Le cardinal de Chastillon, à la reine. — Orléans, 4 avril, 1568. — 500, Colb. Vol. 24, fol. 147.

Il mande que ceux de la religion ont désir de procéder syncèrement à l'exécution de l'édict de pacification, selon l'intention de leurs majestez et demande qu'on envoye des commissions et des commissaires pour faire retirer les gens de pied qui sont dans l'Orléanois, Guienne, Languedoc Provence et Dauphiné.

3262 — Le prince de Condé, Louis de Bourbon, à la reyne. — Orléans, 7 avril 1568. — 500, Colb. Vol. 24, fol. 148.

Il mande que l'affaire des reystres est accommodée et qu'il a faict rendre Blois et Beaugency et s'en va retirer en sa maison où il prie qu'on luy envoie ses enffants.

3263. — Le prince de Condé, Louis de Bourbon, au roy. — Orléans, 8 avril 1568. — 300. Colb. 24, fol. 148.

Il mande que les reystres du duc Casimir partent pour s'en retourner, aiant remis Blois et Beaugency entre les mains de ses officiers et qu'il a envoyé à la Rochelle, Auxerre et autres villes pour en faire de mesme : il prie qu'on lui renvoie ses petits enffants pour les avoir en sa maison.

DOCUMENTS POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME

(*Suite.* — Voy. p. 139, 153 et 234 du tome XVIII.)

GIRONDE (SUITE).

3264. — Bazas. Assemblées, poursuites, pièces diverses.—TT. 258.

3265. — Règles, diocèse de Bordeaux. — Temple : poursuites.— 1682-1685. — TT. 257.

3266. — Billaut, près Libourne. — 1685. — TT. 287.

3267. — Bordeaux, ville et généralité. Assemblées publiques troubles : fermetures de temples, missionnaires : poursuites, correspondance ministérielle au sujet des femmes recluses, condamnées pour le fait de la religion. — 1611-1705. — TT. 287.

3268. — Castillon, diocèse de Bordeaux : mariages des religionnaires. — 1685-1686. — TT. 317.

3269. — Coutras. — 1634-1681. — TT. 246.

3270. — Libourne : troubles. — 1618. — TT. 258.

3271. — Ligneux, diocèse d'Agen. — 1668. — TT. 258.

3272. — Sainte-Foy : synodes, colloques.—1560-1683.—TT. 313.

3273. — Actes du sinode de la Haute-Guienne et Haut-Languedoc, tenu à Saint-Antonin, en novembre 1661. — TT. 313.

3274. — Procès-verbal du Haut-Languedoc et Haute-Guienne, tenu à Saint-Anthonin, au mois de sept. 1668. — Remis par M. de Saint-Luc. — TT. 286-287.

HÉRAULT.

3275. — Agde, diocèse : biens consistoires.—1686.—TT. 270, 330.

3276. — Mémoire pour ceux de Saint-Amand, Villemage, — et Partage.

3277. — Bedarieux : baptêmes, mariages, consistoires, conflits. — 1574-1682. — TT. 257.

3278. — Béziers, ville et diocèse : consistoires, poursuites. — 1684-1687. — TT. 330.

3279. — Casillac, diocèse de Montpellier : interrogatoires de rebelles cévenols. — 1732. — TT. 317.

3280. — Clermont-Lodève. — 1614-1620. — TT. 313.

3281. — Graissessac, diocèse de Béziers. — 1685. — TT. 258.

3282. — Lodève. — 1662-1688. — TT. 232.

3283. — Saint-André, diocèse de Lodève. — 1° Registre du consistoire de 1577 à 1582 et supplément jusqu'en 1603; 2° actes du synode tenu au dit lieu en 1673. — Colloque de Saint-André de Valborge, 1673. — Actes du colloque d'Anduze et mémoire sur le presche de Saint-André. — Ordonnance des commissaires, appel et arrêt qui interdit l'exercice et ordonne la démolition du temple de Saint-André. — Du 28 mai 1685. — T. 314, n° 3.

3284. — Lunel, assemblée de 1613. — TT. 232.

3285. — G., év. de Montpellier, à la reine-mère, au sujet du pauvre état du clergé de sa province épuisé par les excès des réformés, et qui ne peut payer le décime.—Montpellier, 15 mai 1561. — 8695. — fol. 47.

3286. — Joyeuse, à la Royne-mère. — Nouveaux troubles excités par les prédicans de Guienne, et insuffisamment réprimés par les magistrats sous prétexte des édits contradictoires. — Pezenas 10 juin 1561. — 8695. Fol. 116.

3287. — Saint-André, diocèse de Lodève.—1577-1685.—TT. 315.

3288. — Saint-Jean de Védas, diocèse de Montpellier. — TT. 289.

3289. — Vendemian, diocèse de Béziers : synodes, baptêmes.— 1574-1579. — TT. 289.

3290. — Villemagne, de 1561 à 1662. — 1° Extrait des registres des baptêmes et actes du consistoire de 1562 à 1577 et de 1616 à

1662. — 2° Lettres d'abolition de 1662 pour les habitans de Ville magne. — 3° Pièces concernant les contestations d'entre les syndics du clergé de la ville d'Agde et ceux de la R. P. R. de Villemagne. — 4° Arrêt du conseil d'État en 1684, qui prescrit aux habitans de la R. P. R. de produire de nouveau leurs titres de libre exercice demandés par le syndic du clergé. — C. hist, t. 2, p. 233. — Dioc. d'Agde. Ar. de Béziers, Hérault. — T. 288, l. 125, n° 1.

3291. — Délibération prise à Saint-Amant Villemage, pour désavouer celles des Estats, et lettre de M. de Scorbeac, conseiller en la Chambre. — Du 7 avril 1651.

ILE-ET-VILAINE.

3292. — Vitré, diocèse de Rennes. — TT. 238.

3293. — Massacre de deux catholiques à Antrain et Le Maserais. — 2809.

3294. — Parthenay : assemblée, procès-verbaux, etc. — TT. 235.

INDRE.

3295. — Bellabre en Poitou. — 1612. — TT. 330.

3296. — Placet des habitans de la R. P. R. de Saint-Amand et La Bastide à M. Daguesseau, — qui n'a pas voulu la répondre.

3297. — Saint-Amand Villemage ou Valtores, diocèse de Castres. — T. 314.

INDRE-ET-LOIRE.

3298. — Allière, diocèse de Tours. — 1664-1670. — TT. 270.

3299. — La Ville-aux-Dames, diocèse de Tours : consistoire. — 1682. — TT. 288.

3300. — La Butte, diocèse de Tours : fermeture du temple. — 1685. — TT. 323.

3301. — Chanceaux, diocèse de Tours. — 1670. — TT. 321.

3302. — Château-Renault. — 1664-1682. — TT. 321.

ISÈRE.

3303. — Albenc en Dauphiné. — 1664. — TT. 270.

3304. — Allières et Gières, diocèse de Grenoble. — 1664-1670. — TT. 270.

3305. — Beaurepaire, diocèse de Vienne.—1657-1684.—TT. 257.

3306. — Besses, diocèse de Grenoble. — 1664. — TT. 330.

3307. — Bordeaux en Dauphiné. — 1664-1665. — TT. 287.

3308. — Château-Dauphin, diocèse de Grenoble. — 1684-1685. — TT. 321.

3309. — Clavans, diocèse de Grenoble. — 1663-1664. — TT. 313.

3310. — Gières, diocèse de Grenoble. — 1664-1670. — TT. 270.

3311. — Grenoble, diocèse. — 1664-1670. — TT. 270, 288.

3312. — Grenoble, ville et diocèse. Union avec les églises de Piémont et d'Angleterre : conversions, etc. — 1612-1687. — TT. 276.

3313. — Mizoen en Dauphiné. — 1664. — TT. 236.

3314. — Le péage de Pisançon, diocèse de Valence. — 1664. — TT. 235.

3315. — Pont de Royans, diocèse de Grenoble : temple. — 1664-1682. — TT. 285.

3316. — Roybon, diocèse de Vienne. — 1698-1699. — TT. 261.

3317. — Vienne, diocèse. — 1664-1665. — TT. 288.

3318. — Voreppe, diocèse de Grenoble. — 1664-1687. — TT. 244.

LANDES.

3319. — Aire, diocèse : biens des consistoires.—1686.—TT. 270.

3320. — Hastingue, diocèse de Dax : procédures et poursuites.— 1683-1685. — TT. 238, 259.

3321. — Languedoc : Liste des lieux d'exercice du culte et autres documents sur le culte. — 1613-1685. — TT. 286, 322.

3322. — Languedoc : assemblées et mouvements. — 1643-1618. — TT. 282, 373.

3323. — Languedoc : Nouveaux convertis, gratifications, amendes. — 1752. — TT. 271, 359.

3324. — Languedoc. Baptêmes et mariages, mémoires, assemblées. — 1751-1753. — TT. 334.

325. — Languedoc. Dénonciations, plaintes, poursuites; intrigues des Anglois. — Enlèvements d'enfants.—1684-1771.—TT. 448.

LE FONDS SAINT-ESPRIT

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ORDRE

(Suite. — *Voy.* t. XVII, p. 50; t. XVIII, p. 16, 90, 183 et 244.)

3326. — Tome VIII. — 1. Henri III, roy de France et de Polongne. — Joli petit portrait de ce prince, gravé et signé Tho. de Leu. — Fol. 1.

Au bas un jeton aux armes, de 1584.

2. Robert Miron, seigneur de Chenailles, conseiller d'Estat, intendant et contrôleur général de finances, intendant de l'ordre du Saint-Esprit. — Dessin à l'encre de Chine. — Fol. 2.

3. Franciscus Adhémar de Monteil, comes Grignani Dux Ter... — Portrait gravé de H. Lubin, d'après Largillière. — Fort endommagé. — Fol. 3.

4. Louis Adhémar de Monteil comte de Grignan, lieutenant général au gouvernement de Provence, fait chevalier du Saint

Esprit le 31 décembre 1584. — Portrait dess. à l'encre de Chine. — Les armes rapportées, au bas. — Fol. 4.

5. Preuve de Louis de Castellane, dit Adhémar de Monteil, comte de Grignan, receu le 31 décembre 1854. — Suivi d'une notice sur l'avilissement de l'ordre, extrait de Brantome, etc. — Fol. 4 v°.

6. Le livre des statuts et ordonnances de l'ordre du benoist Sainct Esprit, estably par le tres-chrestien roy de France et de Pologne, Henry troisiesme du nom. — Imprim. in-4°, 1re édition (?), avec cette note au bas du titre : Statuts contenant 97 articles. Ce sont les premiers qui règlent l'âge des princes à 25 ans, et celui de ceux qui ne sont pas princes à 35. Ils furent imprimés aux dépens de l'ordre, à la fin de 1854 ou au commencement de 1855. — Fol. 12.

7. Grand et beau portrait gravé dans un médaillon, avec cette légende : Henricus III Francorum Galliorum, rex christianiss, auspicatus est regnum anno MDLXXV. — Fol. 45.

8. Lettre de Henri IV à M. le Connestable. — Saint-Germain, 8 juin. — Fol. 46. (9072. fol. 31.)

« Mon compere, j'ay estimé devoir passer encore toute cette semaine... »

9. Relation de ce qui s'est passé entre M. le comte de Soissons et M. le comte d'Auvergne. — Fol. 46. (9072, fol. 30.)

10. Les larmes et regrets de la France sur la mort de tres-illustre et tres-valeureux prince messire Charles de Bourbon, comte de Soissons, décédé à Blandy, le 1er jour de novembre 1612. — Imprimé. Paris, Abrah. Lefevre, 1612. — Fol. 47.

11. Extraits de divers manuscrits ou imprimés concernant le comte de Soissons. — Bulletins découpés et remontés, pour l'histoire du comte de Soissons, avec le *mozolée* de Charles [de Bourbon et des siens. — Aux chartreux de Gaillon. — Fol. 55, 56 et 57.

12. Aux chartreux de Gaillon. — Mauzolée de Charles de Bourbon, comte de Soissons, de sa femme et de ses deux filles.

— Il a 14 pieds de long, 10 de large, et 7 de haut. — Légendes et inscriptions, avec le dessin à l'encre de Chine du monument. — Fol. 56 v° et 57 v°.

13. Le comte de Soissons (*hologr.* mais sans date, sans signature et sans adresse) à... — Au dos, d'une autre main : M. le comte de Soissons, resp. — Fol. 58.

« Comme la confiance est la plus grande marque de sincérité que les vrays amys se puissent donner... »

14. Autre lettre autographe et signée du même. — Fol. 60.

« J'ay este ravy, Mons., d'apprendre par vostre lettre... »

15. Jean de Vassé, baron de la Rochemabile, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1585. — Dessin à l'encre de Chine (de la collection des chevaliers du Saint-Esprit). — Fol. 63.

16. Portrait gravé par Edelinck (d'après Largillière), de dame Françoise de Vassé, prieure perpétuelle du monastère de Sainte-Anasthase, dit saint Gervais à Paris, qui, après l'avoir gouverné pendant cinquante ans et avoir establi la reforme, est décédée le 26 décembre 1694, âgée de soixante-dix ans ou environ. — Avec le billet imprimé de faire part de sa mort. — Fol. 64.

17. Pierre tumulaire? — Croquis dessiné au crayon rouge, préparé pour être gravé ou sculpté. — Avec cette légende : *Sed tamen heret amor crescitque dolore.* — Fol. 65.

18. Portrait gravé (tiré d'André Thévet) de Charles Tiercelin, sieur de la Roche du Mayne. — Chap. LXXI. — Fol. 66.

19. Philipes Chabot, comte de Charny et de Buzançois, Sr de Brion, amiral de France, chevalier des ordres de Saint-Michel et de la Jartière, gouverneur de Bourgogne et de Normandie, mort le 1er juin l'an 1543. — Fol. 67.

20. François Chabot, marquis de Mirebeau, comte de Charny, seigneur de Brion, fait Chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1585. — Portrait dess. à l'encre de Chine (de la collection). — Les armes rapportées au bas. — Au v°, les preuves de François Chabot, seigneur de Mirebeau, reçu le 31 décembre 1585. — Fol. 68.

21. Tombeau de M. de Souvré, grand prieur de France à Saint-Jean-de-Latran, à Paris. — Gravure, s. n. d'aut. — Fol. 69.

22. Gilles de Souvré, marquis de Courtenvau, gouverneur de Touraine, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1585, depuis gouverneur de la personne du roy Louis XIII et maréchal de France. — Dessin portrait à l'encre de Chine. — Les armes rapportées au bas. — Fol. 70.

23. Lettres patentes du Roy Henri III, adressantes à M. l'Evesque du Mans, pour faire l'information des vies et mœurs de M. de Souvré, pour estre receu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. — Sur parchemin, contresigné. — 1er janvier 1585. — Fol. 71.

24. Lettres patentes du roi Henri III, adressées aux chevaliers de l'ordre du Roy, pour les preuves de noblesse et autres de M. de Souvré, chevalier dudit ordre. — Sur parchemin contresigné de l'Aubespine. — Du 1er janvier 1585. — Fol. 72.

25. Copie d'un acte ou transaction entre Mre Pierre de Montagu, chevalier, seigneur, marquis d'O, d'une part; et R. P. en Dieu Mre François Le Veneur, abbé de l'abbaye de Silly, au sujet d'une chapelle où estoient inhumés les père et mère dudit marquis d'O, et induement démolie par ceux de la dite abbaye. — Du 3 février 1670. — Fol. 73.

26. M. d'O (autogr.) à (en blanc). — De l'armée d'Italie, ce 14 décembre 1703. — Fol. 73.

« Si je n'ay pas l'honneur d'estre connu de vous, ce n'est pas manque que je n'aye tousiours désiré d'avoir cet honneur... »

27. Roole de la monstre et reveue faicte en la ville de Besançon, le 7e jour de novembre l'an 1480, de cent hommes de guerre de la morte-paie, ordonnés pour la garde du chastel de Montfaulcon, estrant sous la charge de Pierre d'Au, escuier, bailly de la montaigne. — Orig. parch. — Fol. 77.

28. Claude de la Chastre, baron de Maisonfort, gouverneur de Berry et de la ville d'Orléans, fait chevalier du Saint-Esprit le

31 décembre 1585, mort 1614. — Portrait à l'encre de Chine, avec les armes au bas rapportées. — Fol. 78.

29. Notice sur Girault de Mauléon, seigneur de Gourdon, gentilhomme gascon, avec son épitaphe et ses armes, mort en 1593. — Fol. 79, 81.

30. Portrait gravé (avec attributs) du cardinal Hugues de Loubens, avec un arbre généalogique, de la main de Gaignières. — Fol. 82.

31. Jacques, seigneur de Loubens et de Verdalles, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1585. — Portrait dess. à l'encre de Chine, avec les armes de quelques maisons alliées aux Loubens. — Fol. 83 et 89.

32. Le portrait gravé, avec cartouches et attributs, de Hugues de Loubens de Verdalle, présenté chevalier de Saint-Jean-de-Hiérusalem, à Toulouse, l'an 1545... — Au fol. 85, gravure représentant Hugues de Loubens agenouillé devant le Pape qui le crée cardinal, avec cette notice de la main de Clairambau :

« Hugues de Loubens de Verdalle, de la langue de Provence, et grand commandeur, fut élu grand maître le 12 janvier 1582, après la nomination faite par le pape Grégoire XIII qui mettoit en compétence avec lui François de Panisses, grand prieur de Saint-Gilles, et François de Morton-Chabrillan, bailly de Manosque.—Il fut fait cardinal par le pape Sixte V le 18 décembre 1587. »

Au dos, un autre portrait gravé, de Hugues, cardinal Verdalle. — Fol. 84 v° et 85 v°.

33. Jean d'Angennes, seigneur de Poigny et de Boisorcant fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1585, mort 1593. — Portrait dess à l'encre de Chine, avec les armes au bas rapportées. — Fol. 86.

34. Portrait dess. à l'encre de Chine avec cette notice de Clairambault :

« En 1703, M. de Mérinville a pretendu que ce portrait étoit de François de la Jugie, Dupuy du Val, baron de Rieux, gouverneur de Narbonne, fait chevalier du Saint-Esprit en 1585. Mais par rapport à sa jeunesse et à son habillement,

je le croisde François comte de Rieux, son fils, père de Marguerite, comtesse de Rieux, mariée en 1640 avec François de Moustiers, comte de Merinville. » — Fol. 87.

35. Guillaume de Saux, vicomte de Tavanne, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, bailly de Dijon, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1585. — Portrait à l'encre de Chine. Les armes au bas rapportées. — Fol. 88.

36. Quittances de Jehan de Saux, du 28 juillet 1830, copie pap. du troisième septembre 1382. Original sur parchemin scellé : — du 1er jour d'aout 1380, sur parchemin : — du 1er septembre 1830, sur parchemin scellé. — Et de Guillaume de Saulx, du 30 octobre 1380. — Fol. 89.

37. Portrait de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers du Levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, capitaine de cent hommes d'armes. De la Roussière, delineav. et sculp. — Fol. 94.

38. Portrait gravé de Jacques de Saulx, comte de Tavannes, lieutenant général des armées du roy. Les armes dans la cartouche du bas, avec des notes manuscrites de Clairambaut sur Henriette, Jean et Anne de Saux Tavannes. — Fol. 95.

39. Copie du contract de mariage de madame la marquise de la Chambre, à Paris, le 31 janvier 1588. — Fol. 96.

40. Quatre grandes figures sur papier gris, vêtues armées à la romaine, dessinées aux deux crayons par Gilquin, peintre de S. A. R. M. le duc, 1725. Indiquées au dos. — La première statue en pierre, sur la terrasse de Vantoux : on la croit de Thomas de Saux, dit le Loup. — La deuxième statue de pierre, sur la terrasse de Vantoux : on la croit d'Eude de Saux. — La troisième, on la croit de Jean de Saux, dit Louvet. — La quatrième, on la croit de Poince de Saulx. — Fol. 102 à 105.

41. Chartes, actes et extraits divers (de la main de Gaignières ou de son copiste), touchant la maison de Traisnel, des XIIIe et XIVe siècles. — Fol. 106 à 112.

La plupart accompagnés des sceaux plus ou moins correctement reproduits.

42. Du Vair. — Notice historique sur le président du Vair et sa famille. — Fol. 113.

M. le président Du Vair parlant de sa maison, disoit que feu M. son père étoit cadet d'une maison d'Auvergne...

43. Copie du testament de Guillaume du Vair, décédé à Tonneins, au camp de Clerac, le 3 août 1621, inhumé dans l'église des Bernardins le 3e jour du dit mois. Le dit testament du 5 juillet 1620. — Fol. 115.

44. Copie du testament d'Anthoinette du Vair, sœur du garde des sceaux, Guillaume du Vair, fait à Paris, le 1er avril 1625. — Fol. 119.

45. Mery de Barbezières, seigneur de Chameraut, de la Roche, de Choisy, de Bois le Vicomte, et de la Carbillière, grand mareschal des logis du roy, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1585. — Portrait a l'encre de Chine. — Fol. 119.

46. François du Plessis, seigneur de Richelieu, grand prevost de France, fait chevalier des ordres du Roy le 31 décembre 1585, mort le 10 juillet 1590. — Joli portrait en pied à l'encre de Chine. — Au dos : Preuves de François du Plessis, seigneur de Richelieu, receu le 31 décembre 1585. — Fol. 120.

47. Portrait en pied (sans nom) de Louis XIII le sceptre en main. — Fol. 121.

48. Lettre sur le mariage de M. le comte de Lauzun avec Mlle d'Orléans, duchesse de Montpensier, par M. l'abbé le Laboureur, escrit de sa main, 1670 au mois de décembre. — Fol. 122 à 128.

Fort curieux document, avec quelques indications de pièces relatives au mariage.

49. La deffaicte de la dernière sortie des trouppes de la garnison de la ville de la Motte, par l'armée du roy, commandée par M. le mareschal de la Force, le jeudy, sixième juillet 1634. Imprimé. Paris, P. Mettayer, 1634. Imp. de 16 p. — Fol. 129.

Nous avons publié dans la *Chronique de Champagne*, 1837; 2 p. 173 et 237; les *Trois Siéges de la ville et forteresse de la Mothe*, ès années 1634, 1643 et 1645, par un officier de la garnison.

50. Jacques de Nompar de Caumont, duc de la Force, pair et mareschal de France, lieutenant général des armées du roy, né à la Force, le 29 décembre 1558, mort à Bergerac, le 10 may 1652. — Portrait gravé de la collection Daret, 1652. — Fol. 136.

51. Louis de Champagne, comte de la Suze, né 1555, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1585, tué à la bataille de Coutras l'an 1587. — Portrait à l'encre de Chine, et ses armoiries rapportées au bas. — Fol. 137.

52. La monstre de messire Jehan de Champagne, chevalier. — — Trois autres chevaliers, dix-huit escuiers et six archiers de sa compaignie, reçue à Blois, soubs le gouvernement de monseigneur le connétable de France, le 11ᵉ jour de février l'an MCCCLXX. — Pièce sur parchemin du temps. — Au vº, Monstre de S. Jules Mathefelon, du 22 aout 1380, où figure Jehan de Champagne. — Petit parchemin du temps. — Fol. 138.

53. Inscription qui se trouve sur le tombeau de Pierre, sire de Champagne, en l'église de Saint-Martin d'Arcé, en Anjou, où on lit : « Au mois d'octobre (pour enseigne) mil quatre cens quatre vingt-six, Pierre, vray seigneur de Champagne, fut cy soubs mis, etc. » — Quittance de Baudouyn de Champagne, seigneur de Bazoges, en Anjou, conseiller et chambellan du roy René, de 500 livres tournois, du 13 octobre 1520. (Original signé sur parchemin. — Fol. 139.

54. Pouvoir donné par le roy René à Pierre de Champagne pour faire rebastir et fortifier son chateau de Pescheseul, d'y avoir du canon et de se dire encore, à cause d'iceluy, sire et prince de Champagne. 17 mars 1437. Titre dont l'original est au château de Pescheseul. — Fol. 140.

55. Copie d'un acte d'homage prêté à Marie d'Anjou, comtesse de Provence, par Brandelis de Champagne, à cause du chastel de Pescheseul et seigneurie d'Avayse : elle confirme les droits que son père, Jean de Champagne avoit eu précédemment. Donné à Avignon le 14ᵉ février 1380. — Au vº, autre titre d'homage prêté par Jean de Champagne à Yolande, reine de Sicile, comtesse

de Provence, avec confirmation des mêmes droits. D'Angers 14 juin 1417. — Fol. 141.

56. Copie de lettres patentes du roi Charles VII en faveur «de messire Pierre de Champagne, comte d'Aquil, sire de Pescheseul, conseiller et mareschal, du duc d'Anjou : lui octroie, pour les pertes qu'il a souffertes par les Anglois « de lever et percevoir par droit de péage pour chascun bateau chargé de sel montant la Sarthe, deux minots de sel, etc. » Données à Paris, le 26 mars 1440. Copie moderne. — Fol. 142.

57. Certification de lignage du renommé chevalier messire Pierre de Champagne, maréchal de Sicile, sire d'Arcé, de Pescheseul, etc. — Fol. 142.

58. Portrait de Catherine de Champagne de la Suze, avec la dédicace au bas, à la reine, gravé par David. — D'après Le Blond, peintre ordinaire du roy. — Fol. 147.

59. Lettre de M. de la Millotière à Mons. de Couvrelles sur la conversion de madame la Comtesse de la Suze à la foy catholique. 1653, ce mardy, jour de la Madelene. Imp. de 22 p. — Fol. 148.

« Le flambeau de la vraye église pour la faire voir à ceux qui en sont dehors... » (*Paris, Anth. Vitré*, 1653, imp. de 30 p.)

60. Notices sur la comtesse de la Suze, marquise de la Moussaye. — Fol. 176.

61. Nécrologie de Peronelle de Champagne, comtesse de Montgommeri : « A Dieu tout puissant et très-grand ; la plus sage, excellente, prudente, modeste et vertueuse, etc. » 26 août... (sans date). — Fol. 177.

62. Extrait des reg. du parl. Poursuites contre les seigneurs Gaspart de Champagne, comte de la Suze, les comtes de Meillen, etc., convaincus de crime de lèze-majesté et de félonie. 7 septembre 1654. — Lettres patentes du roy en faveur d'Henriette de Colligny, femme du sieur comte de la Suze. Paris, septembre 1654. — Requête de la Cour des comptes du 14 octobre 6154, d'Henriette de Colligny. — Fol. 179.

63. Nouvelles à la main sur les affaires de Hollande. Datées de Paris, 4 mars 1686. — Fol. 181.

64. Vue du château de la Suze au pays du Maine : les armoiries de Champagne au-dessus, au crayon rouge. — Fol. 183.

65. Histoire généalogique de la maison d'Anjou, contenant les extraits des divers cartulaires de l'abbaye de Saint-Aubin de la ville d'Angers, écrite de la main de Gaignières, précédée d'un avertissement, pour prouver l'ancienneté de la maison de Champagne. — Fol. 184 à 205.

66. Extrait du cartulaire de l'abbaye Saint-Serge. 1702. — Fol. 207.

67. Lettres patentes du roi Louis XI pour l'érection de Charny en comté, en faveur « de Pierre de Beffroymont, seigneur de Charny et de Molinot, seneschal de Bourgogne, etc. » Données à Paris, au mois de septembre 1461. Copie moderne. — Fol. 208.

68. Copie de la ratification du mariaige de messire Pierre de Boffremont et dame Anne de Boffremont, fille de messire Jehan de Boffremont, seigneur de Michel et Marguerite de Chalon, sa femme, fille de messire Jehan de Chalon, seigneur de Viteaulx, et dame Jehanne de la Trémoille, fille de M. le comte de Joigny. 7 mai 1460. — Fol. 209.

69. Copie du dernier appointement rendu au parlement de Dijon entre le procureur général du roi, demandeur en matière de déclaration d'aubaine, et Françoise de Boffremont, dame de Barbonne, damoiselle Geneviève de Boffremont, dame de Montmartin, et autres désignées en la dite matière. — Au dos : Pour la ratification du mariage précédent. — Fol. 212.

70. Coppie du traité de mariaige de sir noble seigneur Claude de Montmorantin et de demoiselle Genesvieve de Boffremont, 6 juin 1487. — Fol. 213.

71. Lettre de M. Jehan d'O à M. de Mondan, datée de Maillebois, le XVI[e] jour d'apvril, sans indication d'année — Fol. 216.

72. Extrait-contract de mariage de damoiselle Helene d'Iliers, fille de N. et P. seigneur Jean d'Iliers et de N. damoiselle de la Roussardière, avec noble seigneur Jean d'O, âgé de 21 à 22 ans, etc. 1635. — De la main de d'Hozier, qui signe et met en note : Titre de M. le marquis de Caillebot, communiqué en juin 1689. — Fol. 217.

Suivent deux notes de 1610 et 1611 sur les familles de Saint-Simon et Balzac

73. Original sur parchemin d'une quittance de François d'O, chevalier, capitaine. Signé. Juillet 1577. — Fol. 219.

74. Acte du 4 novembre 1585, attestant la noble origine et descendance de messire Jean d'O, seigneur de Mannon, cap. des gardes du roy, et le reçoit dans l'ordre du Saint-Esprit. Signé Caront. — Fol. 220.

75. Copie d'un acte de cession par le roy à François d'O, chevalier des ordres, seigneur de Heberville et Moravilliers, de la haute justice des dits lieux, moyennant 12 écus d'or par an. 10 septembre 1587. — Fol. 225.

76. Apologie et défense pour la noblesse françoise sur les derniers troubles advenus en ce royaume : dédié à Mgr d'O. — Melun, 1593, imp. de 8 p.

77. Deux épitaphes de la famille d'O, copiées dans les églises des Blancs-Manteaux et Saint-Laurent de Dreux. — Deux citations des mémoires de Sully, chap. 56. — Un reçu du prieuré de France. O. (1605.) — Fol. 226 à 230.

78. Plusieurs copies d'extraits baptistaires et mortuaires des enfants naturels de messire d'O, et lettres de légitimation, 1708. — Fol. 231.

79. Lettres de grâce du roi Louis XIV en faveur de Pierre d'O, données à Versailles au mois de juillet 1713. — Fol. 233.

80. Jean d'O, seigneur de Manon et de Courteilles, capitaine des gardes du corps du roy, fait chevalier de ses ordres le 31 décembre 1585. — Portrait à l'encre de Chine. Au bas les armes rapportées. — Fol. 235.

81. François, seigneur d'O, de Maillebois, Bleny, Fresne, Fourqueux et Morainvilier, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50, puis de 100 hommes d'armes, capitaine des ville et château de Caen, lieutenant général en Normandie, Me de la garde robe, puis premier gentilhomme de la chambre de S. M., fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1585, mort à quarante-trois ans, le 24 octobre 1594. — Portrait à l'encre de Chine, avec blason rapporté et grav. au bas. — Au dos les preuves de François d'O. — Fol. 236.

82. M. d'O. — Joli portrait aux deux crayons, genre Demoustier, sans signature. — Au dos les armoiries des alliances de la maison d'O. — Fol. 237.

83. Henricus de Castille, abbas Sancti Martini Æduensis Sancti Mariani altissiodorensis, regi a consiliis, etc. — Portrait gravé par Boulanger, avec l'écu surmonté de la mitre et la crosse abbatiale) également gravées. — Fol. 238.

84. Lettre de Jeannin de Castille, écrite d'Autun le 27 mars 1672 (autog.). — Fol. 239.

85. Lettre de Jeannin de Castille au roi (d'Autun, mars 1672). — Fol. 241.

86. Généalogie des rois de Castille en Espagne. — Fol. 243 à 246.

87. Mémoire contenant les payements faits par S. M. aux créanciers de M. Jeannin, etc. — Fol. 247.

88. — Armoiries à l'encre de Chine et coloriées, de Castille et Espagne. — Fol. 248.

89. Armoiries et sceaux divers de Castille. — Fol. 249 vo.

3327. — Tome IX. — 1. Reverendissimo dno. et patri D. Petro Castelleto Leucorum episcopo vigilantissimo Sorcoli et D. Sereniss. Lotharingiæ Ducis consiliariorum primario. Portrait gravé par Voetriot. — Fol. 1.

2. Contract de mariage entre Charles, sire de Humières, marquis d'Ancre, sr de Mouchy, et demoiselle Magdeleyne d'Ognyes fille de Messire Charles d'Ognyes, chevalier des ordres du roy, gouverneur et lieutenant à Clermont. — 28 juillet 1585. — Fol 2.

« C'est cette dame que M. d'Humières fit estrangler. Il se repentit de l'ordre qu'il avoit donné. Il revenoit enposte à Mouchy, près Compiègne, où se passa cette tragédie, pour révoquer son ordre. Comme il fut pré du lieu, il entendit les cloches sonner pour les morts. Il jugea que ses ordres avoient été exécutés et s'en retourna sans entrer. »

3. Deux quittances signées Loys Dongnyes du 21 février 1568 et 25 mars 1574 : l'une sur papier et l'autre sur parchemin. — Fol. 6.

4. Extrait des registres du parlement du 24 juillet 1602. — Transaction passée entre hault et puissant seigneur messire Louis Dongnyes, chevalier des ordres du roy, conseiller en ses conseils d'Estat, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, et dame Jacqueline d'Humières, 4 décembre 1603. Copie. — Fol. 8.

5. David Bouchard, vicomte d'Aubeterre, baron de Paulian, conseiller d'Estat, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Périgord, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1585. Très-beau portrait à l'encre de Chine. — Fol. 9.

6. François d'Escoubleau, dit le comte de Sourdis, baron de Gaujac et d'Estillac, lieutenant général des annexes du roy, chevalier des ordres, Portrait à l'encre de Chine. — Fol. 10.

7. François d'Escoubleau, seigneur de Sourdis, marquis d'Alluye, gouverneur de Chartres, premier écuier de la grande écurie du roy, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1585. Portrait à l'encre de Chine. — Fol. 11.

8. Lettre datée de Bordeaux, 6 juin 1693, du marquis de Sourdis. — Fol. 13.

« Mons., feu M. le comte de Sourdis, chef d'escadre, estoit mon proche parent, je me crois obligé de vous informer de la mauvaise conduitte de deux de ses filles... »

9. Henricus III D. G. francorum et poloniæ rex M.D.L.XXIV. Petit portrait gravé par Wiederix. — Fol. 15.

10. Jacques de Mouy, seigneur de Pierrecourt, fait chevalier du Saint-Esprit le 3 décembre 1586. Portrait à l'encre de Chine, détach., ses armes gravées. — Fol. 16.

11. Jacques le Veneur, comte de Tilliers et de Carrouge, lieutenant général de la haute Normandie, gouverneur du vieux palais de Rouen, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1586. Joli portrait à l'encre de Chine. — Fol. 17.

12. Louis de Mouy, marquis de la Meilleraye, lieutenant général au gouvernement de Normandie, gouverneur du château et vieux palais de Rouen, fait chevalier des ordres du roy le 14 may 1633, mort l'an 1637. Joli portrait à l'encre de Chine. — Fol. 18.

13. Le Livre des statuts et ordonnances de l'ordre du benoist Sainct-Esprit, estably par le tres chretien roy de France et de Pologne, Henry troisième de ce nom. Tit. imp. avec écusson gravé. — Table des chapitres dudit ordre. Imp. de 8 p. — Fol. 19 et 20.

14. Le Livre des statuts et ordonnances de l'ordre du benoist Sainct-Esprit. Imp. de 56 p. in-4°. — Fol. 25.

15. Partyes fournyes en l'église des Augustins, à Paris, par Louis-Eustache Marchant, espicier à Paris, pour la cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit, le 1er jour de janvier 1587. — Fol. 78

16. Compte septiesme de messire Nicolas de Neufville, chevalier, sr de Villeroy, grand trésorier des ordres du roy, de la recette et dépense par luy faicte à cause dudit ordre durant l'année 1586. — Fol. 111.

17. Petrus Car. de Fuxo. creat. an. 1409, mort en 1464. Portrait gravé. — Fol. 119.

18. Très-beau portrait de Henry III gravé par Honervogt, avec ce quatrain au bas :

« Le peintre n'a pourtraict que la beauté des yeux,
« De ce roy magnanime et non pas sa vaillance,
« Car il la doict graver luy-mesme dans les cieux,
« Mille fois plus au vif par le fer de sa lance. »

Au dos, réunion du chapitre du Saint-Esprit, le 2 janvier 1687. — Fol. 120.

19. Grand et très-beau portrait du roy sans le nom du graveur. — Fol. 121.

20. Trois petits portraits d'Henri III, dont l'un a été gravé par Gourdelle : au-dessous se trouve un quatrain. — Fol. 122.

21. Grande gravure sans nom d'auteur représentant : 1° Jacques Clément recevant l'hostie; 2° l'assassinat du roy; 3° le couronnement du roy de Navarre par Henri III, et 4° le supplice de Jacques Clément. — Fol. 125.

22. François, Monsieur de Foix et Candalle, captal de Buch, baron de Castelnau, seigneur de Puypaulin, évêque d'Aire, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1587. Portrait à l'encre de Chine. — Fol. 126.

23. Portrait de Gaston de Foix, sans nom du graveur. — Fol. 127.

24. Deux petits portraits sans nom du graveur; au-dessous de l'un on lit : Gasto Foisseius, et l'autre Gaston de Foix, duc de Nemours. — Fol. 128.

25. Portrait en pied de Gaston de Foix avec médaillons et encadrement emblèmes, sans nom de graveur, de la collection dite *Galerie du Palais-Cardinal.* — Fol. 129.

26. Gaston de Foix, duc de Nemours. Portrait gravé de la d'André Thévet. — Fol. 130.

27. Portrait aux deux crayons, sans nom d'auteur ni autre indication, mais qui semble être d'Odet de Foix. — Fol. 131.

Odet de Foix, comte de Lautrec, époux de Charlotte de Clèves, dame de Rhétel, et qui mourut en 1528, en Italie.

28. Portrait d'Odet de Foix, sieur de Lautrec, gravé, sans nom d'auteur. Au bas, autre portrait gravé également d'Odet. — Fol. 132.

29. Sommaire-discours du procez pendant au grand conseil

du roy entre madame la duchesse de Mayenne d'une part, et M. le comte de Candale de l'autre. Imp. de 15 p. — Fol. 133.

30. Jean-Roger de Foix, marquis de Foix, gouverneur en la province de Foix. Portrait gravé. — Fol. 141.

31. Copie de plusieurs donations faites par le roy d'Angleterre à la maison de Foix. — Fol. 142.

32. Traicté fait entre le roy Louis XI et Jean de Foix, comte de Candale, 17 may 1462. — Fol. 162.

33. Messire Nicolas Brulart, chevallier, seigneur de Sillery, chancellier de France et de Navarre. Portrait gravé par Mariette. — Au verso, autre portrait du chancelier, gravé par Gaultier. — Fol. 168.

34. Pierre Brulart, marquis de Sillery, vicomte de Puisieux, secrétaire d'Estat, fait grand trésorier des ordres du roy le 8 décembre 1607, mort en avril 1640. Portrait à l'encre de Chine, avec très-jolis encadrements. — Au verso se trouvent ses armes gravées et son sceau. — Fol. 169.

35. Portrait gravé de Louis Brulart, marquis de Sillery, avec ses armes au bas : Colin, graveur de Reims, 1667. — Fol. 170.

36. Nicolas Brulart, senatus divionensis princeps. Portrait avec médaillons aux quatre coins et armes au bas, gravé par Landry, d'après Jean de Dieu. — Fol. 171.

37. Brulart de Sillery, episcopus Suessionensis. Portrait gravé par Edelinch. — Au verso, portrait de Charles de Brulart sans nom d'auteur. — Fol. 172.

38. Carolus Brulart de Genlis, Ebrodunensium archiepiscopus et princeps. Portrait gravé par Landry, 1669; aux quatre coins se trouvent des médaillons avec attributs, et au bas ses armes. — Fol. 173.

39. Messire Florimont Brulart, chevalier, marquis de Genlis, baron de Roure, seigneur d'Abrecourt. Portrait gravé par Landry, 1663. — Fol. 174.

40. Illustrissimæ Gentis Brulartiæ Elogium; authore Abelio Sammarthano Scævolæ Filio. — Fol. 178.

41. Reçu fait par Catherine Brulart, humble abbesse de Longchamp, le 11 septembre 1607. — Fol. 179.

42. Pouvoir à M. de Sillery pour traiter de la paix avec le duc de Savoye. Orig. et sans date. — Fol. 180.

43. Brevet de boulanger en la ville de Paris donné à Delaunay par Pierre Brulart, advocat au parlement, s[r] de Bernye, maire et garde de la justice de la grant panneterie de France, 2 aout 1543. — Fol. 181.

44. Demande du marquis de Puisieulx de la charge de commander en chef dans la province de Champagne, sous les ordres du gouverneur. — Fol. 183.

45. Discours funèbre sur le trespas de deffunct monseigneur le chancelier Brulart, dédié à M. de Puysieux par I. Cournet. — A Paris, imprimerie de Franç. Julliot, 1624 (imp.) in-8° de 61 p. — Fol. 185.

46. Pour François Brulart contre les sieurs commandeurs et chevaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem sur l'emprisonnement fait de sa personne. Imp. de 19 p. petit in-f°. — Fol. 218.

PAPIERS DE LA MAISON DE BOUILLON

(*Suite.* — Voy. p. 73, 88 et 119, t. XVI; p. 62 et 152, t. XVII; p. 1, 108, 170 et 278, t. XVIII.)

(*Dépouillement du carton* M. 318, R[1].)

3328. — 1. Maison de Murat. Acte passé entre Pierre de Murat et Bérard de Hereau au sujet des terres de Rezest et Fernel. — Merdy 3 des kal. d'avril 1258.

Parch., orig. avec deux sceaux.

2. Accord en faveur de Pierre Maurice, seigneur de Saint-Bonnet-le-Chatel, et reconnoissance de cens sur un pré sis à Saint-Bormet. — Juin 1276.

3. Promesse faite par Étienne et Guillaume Couteur à Pierre Morice, seigneur de Roche-Savine, de la garantie de tous frais pour raison de la somme de 548 l. et 12 ts. — May 1291.

Orig. scel., parch.

4. Contract de mariage de Jehan Certhier et Beatrix de Murat. — Vendredi avant la feste de la conversion de saint Paul. 1303.

Orig., scel. parch.

5. Vidimus de la donation devant Baralla, notaire à Riom, faite par Pierre Morice, seigneur de Roche-Savine et saint-Bonnet — à Robert, comte d'Auvergne et de Bologne, son parent. — De tous ses biens immeubles, ne se réservant que l'usufruit du château de Roche-Savine, à la charge de paier annuellement à l'abbaye du Bosche 5 septiers de bled, au chapitre de Saint-Amand, 3 septiers — et pour le repos de l'âme du donateur. — Lundy, après l'octave de saint Michel Archange, 1311.

6. Contrat de mariage d'entre Joubert de Saint-Fleuret, fils de Asto..... et Jehanne de Bellenave. — Jeudi avant l'Assomption, 1338.

Orig., parch. du temps,

7. Contrat de mariage devant Jehan Doli, notaire dans la baillie d'Auvergne — entre Géraud de Murat, fils de Guido et Ricarde de l'Étang, fille de Guillaume. — 9 février 1345.

Orig. sur parch.

8. Contrat de mariage de Béraud II et de Jehanne, comtesse de Forès, du 22 juin 1357. — Béraud II, dit le grand, fils de Béraud Ier et de Marie de Villemur, petite-nièce du pape Jean XX, fut marié trois fois : 1° A Jeanne, comtesse de Forès, fille de Guido, dont il eut Anne, mariée en 1371 à Louis II, duc de Bourbon. En la personne de ladite Anne prit fin la branche des dauphins d'Auvergne, ladite dame étant devenue dauphine

d'Auvergne et comtesse de Clermont par la mort sans enfants de la princesse Jeanne, sa nièce, à laquelle survéquit. — 1357.

Orig. sur parch. avec copie du temps sur papier.

9. Testament de Messire Jean de la Tour, seigneur d'Oliergues, fils d'Agnel de la Tour, seigneur d'Oliergues, et Catherine de Narbonne, sa femme. — 1365.

Grand parch. du temps.

10. Quittance donnée par Catherine de Narbonne, dame d'Oliergues, à Delpy, son cellerier et receveur de seigle, froment, sel, etc., touchée par ledit receveur pour ladite dame. — 8 may 1365.

Orig. scel., papier.

11. Testament de Messire Jean de la Tour, seigneur d'Oliergues, fils d'Agnel de la Tour, seigneur d'Oliergues. — 1365.

12. Maison de Chalençon. Contract de mariage devant de Chapella et Lomosset, notaires à Monferrand, entre Évrard de Chalençon et Armengalde de Murat, fille de Gérard de Murat et sœur de Guido de Murat. — Jeudy, Sainte-Catherine. 1367.

Gr. parch. du temps.

13. Contrat de mariage de Jeanne, fille de Béraud II, et de Marguerite de Sancerre et Randonnet, vicomte de Polignac. Jeanne, fille de Béraud II et de Marguerite de Sancerre, sa troisième femme. — 16 janvier 1389.

Orig. sur parch. scel.

14. La Mothe : Chalus : Saint-Aignan. — Sequestre de La Mothe. — dernier jour d'oct. 1419.

15. Plan figuratif des habitations de Son Altesse Monseigneur le duc d'Albret, pair et grand chambellan de France, situées au quartier des sources de Léoganne, côte Saint-Domingue. — Fait et levé par le sieur Brosseard de Beaulieu, conseiller du roy, et son grand voyer de la partie de l'ouest de ladite côte. — 24 février 1721.

[redacted] 8e, an IV du Pontificat de Clé-

[redacted] la Tour, premier du nom, seigneur
[redacted] ne de Narbonne, dame de Talerant,
[redacted] lat). — Mars 1354.

[redacted] Guido de Murat à Gérard de Murat,
[redacted] s, et ce par avantage sur ses autres
[redacted] la nativité de la B. He Vierge Marie,

[redacted] entre Bernard de la Tour, huitième du
[redacted] Olliergues, dame de la Tour, veuve de
[redacted] Beatrix, fille de Henry, par la grâce de
[redacted] z et de Mascaronne de Comminges. —
[redacted] -Pierre-aux-bois, 1292.

[redacted] lu chapitre de Clermont par lequel ledit
[redacted] Gérard de Murat leur a racheté la fon-
[redacted] de Murat, dont il est héritier de 2 d.
[redacted] r église, moyennant 30 d. une fois payés,
[redacted] quis une quarte froment. — Le samedy
[redacted] ntecoste, 1298.

[redacted] s faite par Pierre de Montaigu à Gérard
[redacted] 20 liv. de rente à prendre, etc. — Le
[redacted] de la vierge Marie, 1298.

[redacted] par Bernard de la Tour à Bertrand,
[redacted] me de 5,000 liv. ts que ledit Bertrand
[redacted] te Beatrix, sa fille. — 1303.

8. Jour assigné au jeudy après la Saint-Hilaire, lors prochaine, à Agne de la Tour et à Estienne du Crozet et autres, etc. — 3 novembre 1399.

9. Acte d'émancipation par Bernard de la Tour de Mascaronne, sa fille. — Mardy après la Saint-Julien, 1317.

10. Bernard, huitième du nom, étoit fils de Bernard de la Tour et de Biatrix d'Olliergues; il avoit épousé Beatrix, fille d'Hugues, comte de Rhodes, dont il eut cinq enfants: 1° Bertrand, neuvième du nom, marié à Isabeau de Levis de Mirepoix; 2° Bernard, cardinal, mort en 1361; 3° Mascaronne, mariée à Gilles Aysselin de Montaigu; 4° Dauphine, mariée à Astorg d'Aurillac; 5° Gaillarde, ép. de Guy Comprier, seigneur d'Apchon.

11. Transaction entre Bernard de la Tour, huitième du nom, mari de feue Beatrix de Rhodes et Bertrand de la Tour, leur fils, d'une part, et Isabelle de Rhodez, femme de Godefroy de Pont, fille de Henry de Rhodes, et sœur de ladite Beatrix, d'autre part; sur la contestation à propos de l'assiette de 200 livres de rente que ladite Isabelle étoit tenue envers ledit Bernard et sa femme faire dans le comté de Carlat près le fleuve de Tugoni, suivant les lettres sur ce passées le vendredi après la Saint-Pierre, 1307, à laquelle somme ledit Bernard et sa femme avoient restreint leurs droits héréditaires en la succession dudit feu Henry de Rhodez, père commun desd. Béatrix et Isabelle. — Lundi, 1322, avant la Magdeleine.

Orig. scel., longue pièce sur parch.

12. Donation entre-vifs passée devant P. Germain, notaire à Riom, par Jehanne de Murat, fille de Guidon de Murat et de feue Beatrix de Saint-Flour, et sœur de Girard Guyonnet et Pierre de Murat, à son dit père et à ses dits frères, de ce qui pouvoit lui revenir en la succession de son dit père au jour de son trépas, et ce moyennant 1400 livres qui lui avoient été données en dot. — Mercredi après la Pentecoste, 22 mars 1342.

13. Lettres du pape Clément VI, qui permettent à Agne, premier du nom, et à Catherine de Narbonne, de faire célébrer la

service divin. — 15 des kal. de 8e, an IV du Pontificat de Clément VI (1346).

14. Testament de Agne de la Tour, premier du nom, seigneur d'Oliergues, mary de Catherine de Narbonne, dame de Talerant, lequel laissa quatre enfants (lat). — Mars 1354.

Parch. du temps.

15. Donation faite par Guido de Murat à Gérard de Murat, son fils, de différents biens, et ce par avantage sur ses autres enfants. — Vendredi après la nativité de la B. H. Vierge Marie, 1287.

16. Contrat de mariage entre Bernard de la Tour, huitième du nom, fils de Beatrix d'Oliergues, dame de la Tour, veuve de Bertrand de la Tour, et Beatrix, fille de Henry, par la grâce de Dieu, comte de Rhodez et de Mascaronne de Comminges. — Mercredy après la Saint-Pierre-aux-bois, 1292.

17. Acte capitulaire du chapitre de Clermont par lequel ledit chapitre reconnoit que Gérard de Murat leur a racheté la fondation faite par Roger de Murat, dont il est héritier de 2 d. pour le luminaire de leur église, moyennant 30 d. une fois payés, avec lesquels ils ont acquis une quarte froment. — Le samedy après l'octave de la Pentecoste, 1298.

Orig. scel., parch.

18. Donation entre-vifs faite par Pierre de Montaigu à Gérard de Murat, son parent, de 20 liv. de rente à prendre, etc. — Le jeudi après l'Assomption de la vierge Marie, 1298.

19. Quittance donnée par Bernard de la Tour à Bertrand, comte de Rhodes, de la somme de 5,000 liv. ts que ledit Bertrand avoit constitué en dot à ladite Beatrix, sa fille. — 1303.

INVENTAIRE DES PAPIERS DE NOAILLES

De la Bibliothèque du Louvre.

DEUXIÈME SÉRIE.

(Suite. — *Voy.* p. 170, t. XVII; p. 59, 117, 192 et 264, t. XVIII.)

La plupart des lettres qui composent ce volume intéressent à un haut degré l'histoire de la Ligue de la partie sud-ouest de la France; et nous sommes heureux d'annoncer qu'elles se retrouvent toutes en copie dans le Ms fr. 6916, t. IX de la *Collection Noailles*, que conserve la Bibliothèque nationale.

3330. — T. I de la 1re série. — 1. Lettre de M. de Noailles (Henri) à M. l'àbbé de l'Isle, Gilles de Noailles, son oncle. — De Paris, 22 février 1575. — Page 9.

M., Estant de retour de Limousin en cette ville...

2. Henri de Noailles à Madame de Noailles (Jeanne de Gontault, sa mère).— De Larche, 1er février 1576. — Page 11.—Repr. p. 7.

Madame, la présente sera pour vous dire que je me suis rendu en ce lieu...

3. Henri de Noailles à M. de l'Isle. — De Larche, 13 juillet 1576. — Fol. 13. Reprod. page 10.

Mons., la présente sera pour vous supplier bien humblement m'excuser si j'ai tant tardé...

4. Le sieur Touchard, abbé de Bellozane, précepteur de M. Henri de Noailles, à Madame de Noailles. — Du collége de Navarre, 8 juillet 1577. — Fol. 15, repr. t. 9, p. 12.

Madame, j'ay grand regret de vous voir travailliée...

5. M. Henri de Noailles à M. l'abbé de l'Isle. — De Larche, 15 août 1578. — Fol. 17, repr. t. 9, p. 14.

Mons., je vous escrivis estant à Thoulouze au commencement...

6. M. Henri de Noailles à M. l'abbé de l'Isle. — De Peignières, 11 juin 1579. — Fol. 22, repr. t. 9, p. 22.

Mons., mon frère fust de retour hier au soir céans, qui m'a discouru particulièrement...

7. M. Henri de Noailles à M. de l'Isle. — De Lantour, 23 juillet 1579. — Fol. 24, reprod. t. 9, p. 25.

Mons., depuis ma lettre escrite, le laquais de ma sœur de Birac...

8. M. Henri de Noailles à Madame sa mère. — Des d'Orlhac, 29 octobre 1580. — Fol. 26, repr. t. 9, p. 27.

Madame, si Lafon a été retenu quatre ou cinq jours...

9. M. Henri de Noailles à M. Dury, maistre d'hostel de M. Levesque d'Acqs. — De Seysses, 4 juin 1584. — Fol. 30, repr. t. 9, p. 32.

M. Dury, je receus hier vostre lettre avec celles que vous aviez envoyées à la Fage...

10. Le même au sieur Bedault, son procureur. — De Larche, le 12 octobre 1585. — Fol. 31, repr. *ib.*, p. 33.

M. Bedoult, après avoir clos mon paquet,..

11. M. Henri de Noailles à Madame sa mère (Jeanne de Gontault). — Du 25 octobre 1585. — Fol. 33, repr. t. 9, p. 35.

Madame, votre depesche du 16 me fut rendue avant-hier mercredy par ce laquais...

12. M. Henri de Noailles à M. de... son cousin. — De Pegnières, 3 janvier 1586. — Fol. 37, repr. p. 42.

Monsieur mon cousin, je vous escrivis il y a sept ou huit jours par homme exprès...

13. M. Henri de Noailles à M. d'Escars-Lavauguyon. — Pegnières, 5 juillet 1586. — Fol. 39, repr. p. 44.

Monsieur, après avoir attendu aussi longuement que j'ay peu à Larche de vos nouvelles...

14. M. Henri de Noailles à Madame sa mère. — De Lunel, 15 octobre 1586. — Fol. 41, repr. p. 48.

Madame, je ne vous ai renvoyé Lafon sitost qu'il vous avoit été promis...

15. M. Henri de Noailles à Madame de Noailles, sa mère. — D'Orlhac, 2 novembre 1586. — Fol. 44, repr. p. 50.

Par la voie de Mons. d'Escars qui est...

16. M. Henri de Noailles au capitaine Laquant. — De Lafage, 30 octobre 1591. — Fol. 47, repr. 55.

Capitaine Laquant, il faut que ceux du prevost qui sont de la paroisse de Saint-Pantaléon...

17. M. Henri de Noailles au même. — De Larche, 1er novembre 1591. — Fol. 48, repr. p. 55.

Capitaine Laquant, je vous envoie un paquet pour le sr de Loyac à Tulle...

18. M. Henri de Noailles au même. — De Larche, 4 novembre 1591. — Fol. 49.

Capitaine Laquant, je vous prie faire incontinant tenir et par messager exprès, à M. de Sédières...

19. M. Henri de Noailles au même. — De Larche, 7 novembre 1591. — Fol. 50, repr. p. 56.

Capitaine Laquant, je m'attendois que le capitaine Chambon fut arrivé icy...

20. M. Henri de Noailles à Madame de Montclar, sa femme. — De Lentour, 23 novembre 1591. — Fol. 51, repr. p. 57.

Ma mye, je vous renvoie ce porteur et vous dis qu'il nous va bien, à tous...

21. M. Henri de Noailles à Madame de Montclar, sa femme. — De Canis, ce 27 novembre 1591. — Fol. 53, repr. fol. 58.

Ma mye, j'escrivis hier matin assés au long à la mère par Joandillon.

22. M. Henri de Noailles à M. de Sedières, son beau-frère. — De Canis, ce 27 novembre 1591. — Fol. 55, repr. fol. 60.

« Frère, je vous avois escrit hier au matin ce mot, pensant que M. de Favars...

23. M. Henri de Noailles au capitaine Laquant. — De Larche, ce 4 décembre 1591. — Fol. 57, repr. fol. 61.

« Capitaine Laquant, me voicy de retour de deça pour sept ou huit jours...

24. M. Henri de Noailles à Madame sa mère. — De Fegnières, 4 aoust 1592. — Fol. 58, repr. fol. 62.

« Madame, j'ay receu vos trois lettres à la fois, au retour du muletier Merle...

25. M. Henri de Noailles à Madame sa mère. — Du 23 may 1593. — Fol. 60, repr. fol. 65.

Madame, ce mot sera pour vous donner advis comme nous nous sommes bien conduits...

26. Mandement du roy au trésorier de l'espargne de payer en deux fois la somme de 2000 escus à M. de Noailles, à qui Sa Majesté en a fait don. — Paris, 18 décembre 1593. — Fol. 62, repr. p. 66.

Henri, par la grâce de Dieu... Nous voulons, vous mandons et ordonnons...

27. M. Henri de Noailles à Madame sa mère. — Du... 1594. — Fol. 64, repr. p. 69.

Madame, depuis vous avoir écrit et délivré mon paquet au capitaine Bourgade.

28. Le même à M... — De Chartres, dernier février 1594. — Page 67, repr. p. 70. — (La fin de cette lettre manque dans l'original et dans la copie.

Monsieur, l'original de cette depesche fut baillé il y a quatre ou cinq jours à un messager...

29. M. Henri de Noailles à Madame sa mère. — Du 6 janvier 1595. — Repr. p. 73.

Madame, je ne pense pas vous avoir rien mandé par mes précédentes...

29 *bis*. — Sommation au receveur général des finances de Limoges, par M. de Noailles, de lui payer 1000 escus de 2000 que le roy lui avoit donnés. — Des 14 et 18 janvier et dernier février 1595. — Page 72, repr. p. 75.

François Hotman, conseiller du roy et trésorier de son espargne...

30. M. Henri de Noailles à Madame sa mère. — De Bordeaux, du 15 avril 1595. — Repr. p. 81.

Madame, je vous dirai par ceste autre que je receus hier au soir, à mon retour de Lannes...

31. Le même à la même. — De Bordeaux, le 21 avril 1595. — Repr. p. 88.

Madame, bien que je vous aye escrit assez amplement n'a que deux jours par Brouth...

32. Le même à M. l'Évêque d'Acqs, Giles de Noailles, son oncle. — Du 30 décembre 1595. — Fol. 84, repr. p. 91.

Monsieur, vous scaurez l'occasion pour laquelle cet honneste homme appelé le s[r] Ciegé...

33. M. de Noailles au capitaine Laquant. — De La Fage, ce..... 1596. — Fol. 89, repr. p. 97.

Capitaine Laquant m'ayant dit ma femme ce que vous luy avez fait entendre...

34. Le mesme au mesme. De..., septembre 1597. — Fol. 90, repr. p. 98.

Capitaine Laquant, j'ay oublié de vous dire par mes précédentes...

35. Le mesme à M. de la Voute, son cousin. — De Larche, ce 14 avril 1598. — Fol. 91, repr. p. 100.

Monsieur mon très-cher cousin, vous soyez le très-bien revenu : Je ne pouvois, je vous jure, recevoir...

36. Le mesme au capitaine Laquant. — Du 25 juin 1602. — Fol. 93, repr. p. 102.

Capitaine Laquant, je vous envoie une copie de la dernière dépêche que j'ay receue de S. M...

37. Pouvoir et commission donnés par M. Henri de Noailles à P. des Champs, seigneur de Meynet. — Fol. 94, repr. p. 103.

Nous, Henry de Noailles, seigneur dudit lieu, comte d'Ayen...

38. Quittance de 600 livres reçues par M. de Noailles de son fermier des Biards. — 1[er] avril 1606. — Fol. 96, repr. p. 119.

Nous soussignés confessons avoir heu et receu de Meynet mon fermier des Biards...

39. Réponse de M. de Noailles à Madame de Thoury, sa sœur. — Du 9 janvier 1611. — Fol. 110, repr. p. 120.

Madame, vostre lettre du 2 de ce moys me fut rendue hier au soir...

40. Le même à M. le prince de Conty. — En juillet 1613. — Fol. 111, repr. 124.

Monseigneur, j'ay sceu comme ceux qui se meslent de mes affaires au haut Auvergne...

41. Le même à M. de la Fosse. — Du 28 septembre 1613. — Fol. 112, repr. p. 125.

Monsieur, j'ay encore aussi à me plaindre bientost des lettres que Mgr le prince a escrites...

42. Le mesme à Monseigneur. — Du 3 novembre 1613. — Fol. 114, repr. 126.

Monseigneur, s'en allant mes deux enfants aynés trouver leurs majestés.

43. Le mesme à M. le Nonce. — Du 3 novembre 1613. — Fol. 115, repr. p. 127.

Monsieur, comme nous nous promettons beaucoup de l'honneur...

44. Le mesme à M. de Génécourt. — Du 4 décembre 1613. — Fol. 117, repr. p. 128.

Monsieur, vous scaurés ce qui s'est passé de deça puis le par. tement de mes deux enfants...

45. Le même au même. — Du 10 février 1614. — Fol. 119, re p. 130.

Monsieur, j'ay sceu par l'arrivée et passage de deça de mon fils de Saint-Flour...

46. Le même à M. Mascaron de Peucheramet. — De Seisses, du dernier juillet 1615. — Fol. 121, repr. p. 132.

Nostre cher cadet, j'ay à me plaindre de vous, de ce que vous avez empesché...

47. Le même au même. — Du 2 août 1615. — Fol. 123, repr. p. 134.

Nostre cher cadet, cellecy sera pour vous dire qu'en attendant que je vous puisse envoyer...

48. Le même à Baluze. — D'Aurilhac, ce 8 décembre 1615. — Fol. 125, repr. 135.

Baluze, Brousse, présent porteur qui m'avoit esté dépesché.

49. M. de Noailles (Henry) à M... — D'Aurilhac, 4 décembre 1615. — Fol. 129, repr. p. 139.

Mons., le secrétaire Rougier s'est bien conduit icy et m'a rendu vostre dernière...

50. M. de Noailles à M. Prallin. — Mauriac, 14 décembre 1615. — Fol. 133, repr. p. 143.

Monsieur envoyant le capitaine Lacouronne, de Saint-Flour, avec un autre des miens, à Lyon...

51. M. de Noailles (Henry) à M. d'Alincourt. — 14 décembre 1615. — Fol. 134, repr. p. 144.

Monsieur, n'ayant pu recouvrer des armes de deça pour armer un régiment...

52. Le mesme à Mgr..... — Du 28 juin 1621. — Fol. 136, repr. p. 145.

Monseigneur, depuis cinquante années, je me suis formé une telle habitude de servir les rois, mes maistres...

53. Le mesme à Mgr..... — Du 28 juin 1621. — Fol. 138, repr. p. 146.

Monseigneur, j'envoie mon fils de Montclar à l'armée...

54. Le mesme à M. de... — Peignères, 28 juin 1621. — Fol. 139, repr. p. 147.

Monsieur, vous verriez mon fils de Monclar comme M. d'Estain de la Tercise.

55. Le mesme à Mgr..... — Du 28 juin 1621. — Fol. 141, repr. p. 149.

Monseigneur, j'envoie ce mien secrétaire à l'armée, il vous entretiendra s'il vous plaist...

56. Le mesme à M..... — Du 28 juin 1621. — Fol. 142, repr. p. 151.

Monsieur, dès que l'occasion a cessé où M. le maréchal de Thémines...

57. Le mesme à M. de Caylus. — 2 juillet 1621. — Fol. 143, repr. p. 151.

Monsieur, j'ay sceu en recevant une lettre de M. le duc de Sully...

58. Réponse de M. Henry de Noailles au procureur du roy d'Aurillac. — Peignères, 2 juillet 1621. — Fol. 145, repr. p. 152.

Monsieur, le porteur que vous m'aviez dépesché.

59. M. de Noailles (Henry) à M... — Peignères, 13 aoust 1611. — Fol. 147, repr. p. 154.

Monsieur, venant de m'avertir M. de Caylus...

60. M. de Noailles à M. le Maréchal de Joyeuse. — Sans date. — Fol. 148, repr. p. 155.

Monseigneur, je ne fais que revenir de la Cour...

61. Le mesme à Madame sa femme. — 3 mars 1580. — Fol. 150, repr. p. 156.

J'ay receu après avoir clos mes lettres et présentement les vostres...

62. Le mesme à MM. les élus en la généralité de Saint-Flour. — 16 janvier 1616. — Fol. 151, repr. p. 158.

Messieurs, pour répliquer à ce que vous me mandiez hier...

63. Le mesme à Madame sa mère. — Peignères, 9 décembre. — Fol. 153, repr. p. 160.

Madame, j'ay receu par François la vostre accompagnée des autres...

64. M. le comte de Noailles (Henry) à M. le comte d'Ayen (François), son fils. — Sans date. — Fol. 155, repr. p. 162.

Monsieur mon fils, j'ay esté très-ayse d'avoir sceu de vos nouvelles...

65. M. Henry de Noailles à M. d'Acqs. — Sans date. — Fol. 156, repr. p. 162.

Monsieur, puisque Dieu m'a tant favorisé que d'avoir le moyen de profiter...

66. M. de Noailles à Madame sa femme. — Sans date. — Fol. 157, repr. p. 163.

Madame, vous ayant escrit bien amplement ceste aprèsdînée...

67. M. Henry de Noailles à son neveu. — Sans date. — Fol. 159. repr. p. 164.

Mon nepveu, je suis d'advis que vous ne reteniez davantage le laquais...

68. État des sommes dues par Sa Majesté à Monseigneur de Noailles (Henry) pour payer sa compagnie des gens d'armes. — Sans date. — Fol. 160, repr. p. 164.

Premièrement est deu à M. Louis Habert, conseiller du roy...

69. M. de Noailles (Henry) à M. de... — Sans date. — Fol. 162, repr. p. 166.

Monsieur, estant party le jour même de Saint-Flour...

70. Le mesme à M. son frère. — Sans date. — Fol. 165, repr. p. 168.

Monsieur mon frère, parce que je scay bien que je vous feré plaisir...

71. Le mesme au capitaine Laquant. — 21 mars. — Fol. 168, repr. p. 173.

Cappitaine Laquant, je m'asseure que vous avez participé à mon affliction...

72. Le mesme au mesme. — La Fage, sans date. — Fol. 169, repr. p. 174.

Cappitaine Laquant, parce que j'ay changé d'advis...

73. Le mesme à Monseigneur. — Sans date. — Fol. 170, repr. p. 174.

Monseigneur, depuis vous avoir fait hier une dépesche...

74. Le mesme au capitaine Laquant. — Lagarde, 7 novembre. — Fol. 172, repr. p. 176.

Cappitaine Laquant, j'ay pris quatre Suisses en mon voyage...

75. Mémoire par lequel M. Henry de Noailles indique ce qu'il

faut tirer de son cabinet de Larche. — Sans date. — Fol. 173, repr. p. 177.

Mes armes toutes dorées avec le chanfrin de cheval doré semblable...

76. M. de Noailles (Henry) à Madame sa mère, Jeanne de Gontaut. — Larche, 16 may. — Fol. 174, repr. p. 178.

Madame, j'ay receu hier matin vostre paquet baillé au laquais...

77. Le mesme à la mesme. — Sans date. — Fol. 176, repr. p. 179.

Madame, depuis vous avoir escrit et envoyé par messager...

78. Le mesme à la mesme. — La Fage, sans date. — Fol. 179 repr. p. 182.

Madame, Razillé a esté si mal advisé de ne s'estre point arresté à Larche...

79. Le mesme à la mesme. — Sans date. — Fol. 181, repr. p. 183.

Madame, je suis marry que par la sottise de celui qui escrit...

80. Le mesme à la mesme. — Pegnières, 28 avril. — Fol. 183, repr. p. 185.

Madame, je receus hier et presque en même temps...

81. Le mesme à la mesme. — Aujoué (à quatre lieues de Tours), 28 aoust. Fol. 187, repr. p. 188.

Madame, depuis vous avoir escrit d'Angoulême...

Curieuse lettre; il y est question du siége de Paris.

82. Le mesme à la mesme. — La Fage, sans date. — Fol. 191, repr. p. 192.

Madame, ce m'a esté beaucoup de contentement d'avoir sceu...

83. Le mesme à la mesme. — Larche, sans date. — Fol. 193, repr. p. 193.

Madame, je vous envoye ce qui me fust rendu hier au soir..

84. Le mesme à la mesme. — Sans date. — Fol. 195, repr. p. 194

Madame, le jeune Batut de Turenne qui est venu de Tours...

85. M. de Noailles (Henry) à Madame sa mère. — Larche, san date. — Fol. 196, repr. p. 196.

Madame, j'ay receu présentement vos lettres par le petit Gingon...

86. Le mesme à la mesme. — Rouen, 5 juillet. — Fol. 198 repr. p. 197.

Madame, je vous escrivis hier et baillé mon paquet...

87. Le mesme à la mesme. — De la Mouchestie, sans date. — Fol. 200, repr. p. 198.

Madame, mademoiselle de Saint-Hillaire m'a trouvé encore en ce beau séjour...

88. Le mesme à la mesme. — Pegnières, 27 septembre. — Fol. 202, repr. p. 200.

Madame, depuis avoir laissé M. le comte d'Auvergne...

89. Le mesme à MM. de... — Sans date. — Fol. 204, repr. p. 202.

J'ay veu par la lettre que l'un de vous m'avez escripte...

90. Mémoire ou procès-verbal envoyé par le seigneur de Noailles comme il pensa estre tué par guet-apens, sur le pont de Coly, etc. — Sans date. — Fol. 205, repr. p. 202.

Le seigneur de Noailles ayant entendu que le seigneur de Bourdeilles...

91. M. Henry de Noailles à Baluze. — Sans date. — Fol. 207, repr. p. 204.

Baluze, j'ay veu par une lettre que M. Sambach escrivoit...

92. Le mesme à Monseigneur... — Sans date. — Fol. 209, repr. p. 205.

Cette lettre est pareille à celle du 3 novembre 1613 (n° 43).

93. Le mesme à M. l'Évesque de Limoges. — Sans date. — Fol. 211, repr. p. 205.

Monsieur, je vous suis très-obligé du soin qu'il vous plaist...

94. M. Henry de Noailles à Madame de Thoury, sa sœur. — Sans date. — Fol. 214, repr. p. 208.

Madame ma sœur, je viens de recevoir deux de vos lettres...

95. Le mesme à Madame sa mère. — Pegnières, 8 aoust. — Fol. 216, repr. p. 209.

Madame, je receus il y a deux jours vostre dernière...

96. Le mesme à la mesme. — 16 novembre. — Fol. 218, repr. p. 212.

Madame, on me vient de donner advis qu'on est après à oster.

97. Le mesme à Monseigneur... — Sans date. — Fol. 220, repr. p. 214.

Mgr, je vous feray encores ce second mot pour vous dire que...

98. Le mesme à M. le vicomte de Sedières, son cousin. — Aurillac, 30 décembre. — Fol. 221, repr. p. 215.

Monsieur mon cousin, j'envoye scavoir de vos nouvelles...

99. Le mesme à Madame sa mère. — 5 décembre. — Fol. 222, repr. p. 216.

Madame, je ne perdray occasion que je puisse à vous faire part...

100. Le mesme à la mesme. — Larche, 29 aoust. — Fol. 224, repr. p. 207.

Madame, estant passé par icy M. de Larfullière, s'en allant...

101. Le mesme à la mesme. — Bourdeaux, 3 avril. — Fol. 228, repr. p. 220.

Madame, j'ay receu toutes vos lettres par ce laquais...

102. Le mesme à M... — Sans date. — Fol. 230, repr. p. 224.

Monsieur, l'exprès commandement que S. M. m'a fait de venir en Rouergue...

103. État ou mémoire de ce qui est dû par Sa Majesté à M. Henry de Noailles. — Sans date. — Fol. 232, repr. p. 226.

Premièrement est deu à cause de M. Louis Habert, conseiller du roy...

104. M. Henry de Noailles à Laquant. — Sans date. — Fol. 234 repr. p. 229.

Laquant, parce que depuis vous avoir répondu aujourd'huy.

105. Le mesme à Monseigneur... — Pegnières, 13 aoust 1621. — Fol. 235, repr. p. 230.

Monseigneur, je n'oubliai pas de faire scavoir à M. de Caylus...

106. M. de Pompadour à M. de Noailles, son cousin. — Pompadour, 15 janvier 1570. — Fol. 237, repr. p. 231.

Monsieur mon cousin, je ne vous puis escrire le plaisir que ce m'a esté...

107. M. de Montagnac au mesme. — De Constantinople, ce 3 may 1564. — Fol. 239, repr. p. 232.

Monsieur mon cousin, je n'ay voulu perdre cette commodité...

108. MM. de Montagnac à M. de Noailles (Henry). — Saint-Sadre, 13 juin 1574. — Fol. 241, repr. p. 234.

Monsieur, je serois bien marry laisser passer aucune commodité...

109. Le sieur du Peyron à Monseigneur de Noailles. — 22 juin 1574. — Fol. 243, repr. p. 235.

Monseigneur, depuis le 17e mars que vostre chasteau de Malesse fut captivé par Rieu de Molceu...

110. M. de Ventadour à M. de Noailles (Henry). — Brive, 24 juin 1574. — Fol. 245, repr. p. 236.

Monsieur mon cousin, estant arrivé ce matin en ce lieu...

111. M. de Saint-Marsal à M. de Noailles. — Puydeval, 26 juin 1574. — Fol. 246, repr. p. 237.

Monsieur, en envoyant ce porteur à Antoine Marchand...

112. M. d'Escars à M. de Noailles (Henry), son cousin. — Dernier juin 1574. — Fol. 248, repr. p. 238.

Monsieur mon cousin, j'ay entendu que vous estiés de retour...

113. M. de Lestang au mesme. — Brive, 3 juillet 1574. — Fol. 250, repr. p. 240.

Monsieur, j'ai receu des nouvelles de la Cour par des lettres...

114. M. de Saint-Marsal à M. de Noailles. — Puydeval, 13 juillet 1574. — Fol. 252, repr. p. 241.

Monsieur, j'ay receu les deux dernières lettres qu'il vous a pleu m'escrire...

115. Le mesme au mesme. — Puydeval, 15 juillet 1574. — Fol. 254, repr. p. 246.

Monsieur, suivant ce que je vous escrivis par mes dernières...

116. M. de Montal à M. de Noailles. — 26 juillet 1574. — Fol. 256, repr. p. 248.

Monsieur, je viens de recevoir deux de vos lettres et vous asseure...

117. M. de Saint-Marsal à M. de Noailles. — Puydeval, 11 aoust 1574. — Fol. 258, repr. p. 249.

Monsieur, ce mot ne sera que pour vous dire que l'homme que j'ai envoyé...

118. M. de Montal à M. de Noailles. — De Tessieu, 17 aoust 1574. — Fol. 259, repr. p. 250.

Monsieur, je vous veux bien advertir que à ce matin...

129. M. de Lestang du Vialard à M. de Noailles. — 22 novembre 1574. — Fol. 261, repr. p. 251.

Monsieur, je vous envoye par ce porteur un paquet...

120. M. le comte de Ventadour à M. de Noailles. — Brives, 23 mars 1575. — Fol. 263, repr. p. 252.

Monsieur mon cousin, j'ay entendu que les ennemis...

121. M. de Bourdeilles aux consuls de Brive. — Camp de Coly, 4 aoust 1575. — Fol. 265, repr. p. 253.

Messieurs, j'ay prié M. de Noailles de prendre la peine d'aller...

122. M. de Saint-Marsal à M. de Noailles. — Conrots, 9 février 1576. — Fol. 267, repr. p. 253.

Monsieur mon cousin, j'ay receu vos lettres du 28 du passé...

123. Lettre de M. de Saint-Marsal à M. de Noailles. — Conrots, 15 mars 1576. — Fol. 269, repr. p. 256.

Monsieur, ayant entendu que vous n'aviez pas encore eu la responce...

124. Lettre du sieur du Mas à M. de Noailles (Henry). — Paris, 12 avril 1576. — Fol. 271, repr. p. 258.

Monsieur, ayant la paix tout asseurée, comme on tient pour tout asseuré...

125. Lettre de J. de la Guiche, dame de Pompadour, à M. de Noailles. — De Pompadour, 21 avril 1576. — Fol. 272, repr. p. 260.

Monsieur, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire...

126. Lettre de M. de Saint-Marsal à M. de Noailles. — Cénrott, 25 avril 1576. — Fol. 274, repr. p. 261.

Monsieur, ayant receu une lettre que M. d'Acqs, vostre oncle, m'escrit...

127. Lettre de M. le comte de Ventadour à M. de Noailles (Henry). Brives, 27 avril 1576. — Fol. 276, repr. p. 264.

Monsieur mon cousin, les receveurs m'ont dit que les habitans du lieu et paroisse de Larche...

128. Lettre de Madame de Saint-Blancart, dame de Biron, à M. de Noailles, son cousin. — Biron, 4 may 1576. — Fol. 278, repr. p. 265.

M. mon cousin, s'en allant M. de Gráteuil en cour...

129. Quittance de sœur Marguerite de Noailles à M. de Noailles, son neveu. — Saint-Perdous, 10 may 1576. — Fol. 279, repr. p. 265.

Je soussigné, Marguerite de Noailles, religieuse au monastère...

130. Lettre de M. du Mas à M. de Noailles (Henry). — Paris, 16 mai 1576. — Fol. 280, repr. p. 266.

Monsieur, il n'a esté possible jusqu'à ce jourd'huy...

131. Lettre de M. le comte de Ventadour à M. de Noailles. — Thulle, 18 may 1576. — Fol. 282, repr. p. 267.

Monseigneur, je receus hier une lettre de Monseigneur, frère du roy...

132. Lettre du sieur du Mas à M. de Noailles (Henry). — Paris, 23 may 1576. — Fol. 283, repr. p. 268.

Monsieur, Madame et nous sommes en grande peine de savoir de vos nouvelles...

133. Lettre de M. le baron de Gimel à M. de Noailles. — Gimel, 25 juin 1576. — Fol. 285, repr. p. 270.

Monsieur, estant il y a quelque temps à Paris, madame vostre mère...

134. Lettre de M. de Salaignac à M. de Noailles (Henry), son cousin. — Salignac, 14 juillet 1577. — Fol. 287, repr. p. 271.

Monsieur mon cousin, tout présentement je viens d'entendre...

135. Lettre de M. de Lestang à M. de Noailles. — Limoges, 18 juin 1577. — Fol. 288, repr. p. 272.

Monsieur, je vous mercie bien humblement de la bonne souvenance...

136. Lettre de M. de Chasteauneuf, seigneur de Lostanges, à M. de Noailles, son neveu. — 22 novembre 1577. — Fol. 290, repr. p. 272.

Monsieur mon neveu, les premières nouvelles que j'ay entendu du différend...

137. Nouvelles et avis de la Cour envoyés par M. Massiot à M. de Noailles. — 13 février 1578. — Fol. 292, repr. p. 274.

Vous aurés pareillement entendu par M. de Noailles...

138. Lettre de M. de Lestang, évesque de Lodève, à M. de Noailles. — Lodève, 9 février 1582. — Fol. 294, repr. p. 275.

Monsieur, il passa ces jours passés un de vos gens en ceste ville...

139. Lettre de M. de Lestang, évesque de Lodève, à M. de Noailles. — Lodève, 1er mars 1582. — Fol. 296, repr. p. 277.

Monsieur, je receus vostre lettre et vous mercye bien affecttieusement...

140. Lettre de M. de Drugeac à M. de Noailles, son cousin. — Drugeac, 22 avril 1582. — Fol. 298, repr. p. 278.

Monsieur, j'ay esté bien aise de ce que M. Duboy m'a dit...

141. Lettre de M. de Combort-Chasteauneuf à M. de Noailles. — 12 juillet 1582. — Fol. 300, repr. p. 280.

Monsieur mon cousin, à plus mauvaise heure ne pouvois-je estre adverty...

142. Lettre de M. de Ségur-Pardailhan à M. de Noailles. — 12 avril 1583. — Fol. 302, repr. p. 281.

Monsieur, j'ay vos deux lettres des 6 et 7 de ce mois...

143. Lettre de M. l'Évesque de Saint-Pons à M. de Noailles (Henry), son cousin. — Castelnau, 4 mars 1585. — Fol. 304, repr. p. 282.

Monsieur, je ne scaurois assez humblement vous remercier...

144. Lettre de M. de Cavagnac à M. de Noailles. — La Gisquardie, 17 mars 1585. — Fol. 306, repr. p. 283.

Monsieur, sur le point que je cuidois monter à cheval...

145. Lettre de M. de Plaignes à M. de Noailles. — 18 mars 1585. — Fol. 308, repr. p. 283.

Monsieur, vous ne scauriés croire de combien suis aise...

146. Lettre de M. de Plaignes à M. de Noailles, Mansac, 1er avril 1585. — Fol. 309, repr. p. 284.

Monsieur, par cas fortuit me suis trouvé séans à l'arrivee...

147. Lettre de M. de Tegra à M. de Noailles. — Tegra, 10 avril 1585. — Fol. 311, repr. p. 284.

Monsieur, je voudrois de très-bon cœur vous pouvoir naivement représenter...

148. Lettre de M. du Bastit à M. de Noailles. — 20 avril 1585. — Fol. 312, repr. p. 285.

Monsieur, j'avons receu la vostre et sommes bien marry...

149. Lettre de M. du Breuil ou la Breullie à M. de Noailles. — 20 avril 1585. — Fol. 314, repr. p. 286.

J'ay veu celle que m'avés escrit par laquelle me mandez...

150. Lettre de M. de Tersac à M. de Noailles. — Tersac, 20 avril 1585. — Fol. 316, repr. p. 288.

Monsieur, j'ai veu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire...

151. Lettre de Anne de Cassaneuil (Madame de la Motte-Fenelon) à M. de Noailles. — Fenelon, 12 may 1585. — Fol. 318, repr. p. 288.

Monsieur, je m'asseure que M. de Fenélon sera très-marry...

152. Lettre de Madame de Villemor (G. de Gontaut) à M. de Noailles. — De Lalbenque, 13 juin 1585. — Fol. 320, repr. p. 289.

Monsieur mon neveu, je ne vous scaurois assez dire le regret...

153. Lettre de M. de David de Vantaux à M. de Noailles. — Champvert, 4 juillet 1585. — Fol. 322, repr. p. 291.

Monsieur, je suis infiniment marry que pour la première fois...

154. Lettre de M. de Chambaret à M. de Noailles, son cousin. — Chamberet, 17 juillet 1585. — Fol. 324, repr. p. 291.

Monsieur mon cousin, envoyant vers mon frère, je n'ay voulu...

155. Lettre de M. Le Burg à M. de Noailles. — Burg, 20 juillet 1585. — Fol. 324 *bis*, repr. p. 292.

Monsieur, ayant demeuré si longtemps sans scavoir aucunes nouvelles...

156. Lettre de M. de Rivo à M. Henry de Noailles. — 30 juillet 1585. — Fol. 326, repr. p. 294.

Monseigneur, s'estant présentée l'occasion après avoir longuement discouru...

157. Lettre de M. de Villemor à M. de Noailles (Henry), son cousin. — Juillet 1585. — Fol. 328, repr. p. 296.

Monsieur, je ne vous scaurois dire le regret que j'ay de quoy la guerre...

158. Lettre des consuls de Brive à M. de Noailles (Henry). — Brive, 7 septembre 1585. — Fol. 332, repr. p. 299.

Monsieur, l'asseurance que nous avons de la bonne affection...

159. Lettre de M. d'Ussac à M. de Noailles (Henry), son cousin. — d'Ussac, 8 septembre 1585. — Fol. 334, repr. p. 300.

Monsieur, il y a déjà longtemps que j'ay des tesmoignages...

160. Lettre de M. Serny-Jouffre à M. Henry de Noailles. — Des Biards, 15 septembre 1585. — Fol. 336, repr. p. 301.

Monsieur, par la Guyonie, j'ay receu un paquet vostre dans lequel...

161. Lettre de Marcenac à M. de Noailles (Henry), son cousin. — Livinhac, 19 septembre 1585. — Fol. 337, repr. p. 303.

Je ne vous scaurois assez remercier de la souvenance...

162. Lettre de madame G. de Gontaut, dame de... à M. de Noailles (Henry), son neveu. — Lalbenque, 22 septembre 1585. — Fol. 339, repr. p. 303.

Monsieur mon neveu, ce m'a esté beaucoup de contentement...

163. Lettre du sieur Laval l'aîné à Monseigneur Henry de Noailles. — Paris, 25 septembre 1585. — Fol. 340, repr. p. 305.

Monseigneur, j'ay receu ce jourd'huy la vostre du 16 du présent...

164. Lettre de M. de Birac à M. Henry de Noailles, son beau-frère. — 29 septembre 1585. — Fol. 343, repr. p. 312.

Monsieur mon frère, comme je penseis de jour à autre envoyer en Limosin...

165. Lettre du procureur La Porte à Mons. de Noailles (Henry). — Carignan, 15 octobre 1585. — Fol. 345, repr. p. 313.

Monseigneur, je receus par le sieur de Laval, présent porteur...

166. Lettre du sieur Ruaud à Mons. de Noailles. — Lymoges, 15 octobre 1585. — Fol. 347, repr. p. 315.

Monseigneur, suivant vos commandements en absence de mon père...

167. Lettre de M. d'Aynac à M. de Noailles. — D'Aynac, 5 décembre 1585. — Fol. 349, repr. p. 315.

Monsieur, j'ay veu ce qu'il vous a pleu m'escrire, et quant aux soldats...

168. Lettre de M. de la Salle à M. de Noailles, son cousin. — 7 décembre 1585. — Fol. 351, repr. p. 316.

Monsieur, je suis esté infiniment aise d'avoir entendu de vos nouvelles...

169. Lettre des consuls d'Aurillac à Monseigneur Henry de Noailles, chevalier de l'ordre du roy et gentilhomme ordinaire de la chambre. — Aurillac, 24 décembre 1585. — Fol. 353, repr. p. 317.

Monseigneur, nous receumes hier celle qu'il vous pleust escrire tant à MM. les officiers du roy...

170. Lettre du sieur de Castelnouvel à Mons. de Noailles, chevalier des ordres du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes. — D'Aurillac, 25 décembre 1585. — Fol. 355, repr. p. 318.

Monseigneur, vos lettres sont bien venues à point nommé pour contremander les forces...

171. Lettre du sieur de Castelnouvel à Monseigneur de Noailles. Aurillac, 28 décembre 1585. — Fol. 357, repr. p. 319.

Monseigneur, les consuls m'ont prié vous envoyer la présente...

172. Lettre des consuls d'Aurillac à Monseigneur de Noailles. — Aurillac, 30 décembre 1585. — Fol. 358, repr. p. 320.

Monseigneur, nous avons veu celle qu'il vous a pleu nous escrire...

173. Lettre de M. d'Aragny à M. de Noailles (Henry). — En 1585. Fol. 360, repr. p. 320.

Monsieur, ceste-cy sera pour vous dire que j'ay esté partout là où vous m'aviez commandé...

174. Lettre de M. du Bastit à M. de Noailles. — 2 janvier 1586. — Fol. 362, repr. p. 321.

Monseigneur, le long temps qu'il y a que je n'ay eu ce bien...

175. Lettre de M. de Sessac à M. de Noailles, son cousin. — 19 janvier 1586. — Fol. 364, repr. p. 322.

Monsieur mon cousin, j'ay esté bien ayse d'entendre par ce porteur vostre retour...

176. Lettre de Madame de Puydeval à M. de Noailles (Henry), son cousin. — 22 janvier 1586. — Fol. 366, repr. p. 323.

Monsieur mon cousin, la volonté de Dieu a esté telle...

177. Lettre de M. de la Gastine-Montbrun à M. de N... — Chassignolles, 13 février 1586. — Fol. 368, repr. p. 324.

Monsieur, le sieur Filioulie vous allant trouver...

178. Lettre de M. de Sessac à M. de Noailles, son cousin. — Camp de Soulhac, 28 février 1586. — Fol. 369, repr. p. 325.

Monsieur mon cousin, ce gentilhomme vous dira comme Monseigneur est allé à Beaulieu...

179. Lettre de M. le Maréchal de Joyeuse à M. de Noailles. — Narbonne, 15 juin 1586. — Fol. 371, repr. p. 326.

Monsieur, je ne fais nul doute de vostre bonne volonté...

180. Lettre de M. de la Combe de Blazimon à M. de Noailles. — Agen, 22 juin 1586. — Fol. 371 *ter*, repr. p. 326.

Monsieur, ayant entendu par la lettre que Madame de Noailles...

181. Lettre de M. de Pompadour à M. de Noailles. — Pompadour, 12 juillet 1586. — Fol. 373, repr. p. 328.

Monsieur mon cousin, j'ay receu celle qu'il vous a pleu m'escrire...

182. Lettre des maire et échevins de Saint-Yriez à M. de Noailles. — Saint-Yriez, 3 septembre 1586. — Fol. 374, repr. p. 328.

Monsieur, pour responce à la vostre du premier du présent...

183. Lettre de Loise de Bretagne, dame de Clermont, à M. de Noailles (Henry), son cousin. — Castelnau, 4 septembre 1586. — Fol. 376, repr. p. 330.

Monsieur, advertie que vous aviés faict eslection du lieu de Gramat...

184. Lettre de M. de Joyeuse le fils, à M. de Noailles (Henry). — 24 septembre 1586. — Fol. 378, repr. p. 330.

J'ay esté bien aise d'avoir appris par vostre lettre...

185. Lettre de Madame de Thoury à M. de Noailles. — Paris, 28 décembre 1586. — Fol. 380, repr. p. 331.

Monsieur mon frère, ce m'a esté beaucoup de contentement...

186. Lettre de Madame de Salaignac au sire Marchant. — Salaignac, 17 octobre 1586. — Fol. 382, repr. p. 334.

Sire Marchant, la veuve de Leygonnie m'a fait assigner...

187. Lettre de Don Nofre de Lentour, ou Lentorn, à M. de Noailles (Henry). — Barcelone, 18 mars 1587. — Fol. 383, repr. p. 335.

J'ay receu par M. D. Hiérosme de Montserrat...

188. Lettre de M. de Sarlabos à M. de Noailles (Henry). — Paris, 14 juillet 1587. — Fol. 392, repr. p. 343.

Monsieur, j'aurois jà respondu à ce que désirés scavoir...

189. Lettre de M. de Saint-Gelais, évesque de Comminges, à M. de Noailles (Henry). — Alan, 26 juillet 1587. — Fol. 394, repr. p. 343.

Monsieur, le présent porteur me trouva hier si empressé...

190. Lettre de M. de Berat à M. de Noailles. — Berat, 3 septembre 1587. — Fol. 396, repr. p. 345.

Monsieur, ayant sceu par vos escrits la délibération...

191. Lettre de M. Blanchet, marchand de Paris, à M. de Noailles (Henry). — Paris, 20 février 1588. — Fol. 398, repr. p. 346.

Monsieur, le sieur Bedou fit dernièrement partir vostre homme...

192. Lettre de M. de Livron-Bourbonne à M. de Noailles, son cousin. — Bourbonne, 19 avril 1588. — Fol. 400, repr. p. 348.

Monsieur mon cousin, j'ay esté longtemps accompagné...

193. Lettre de M. le duc de Vantadour à M. de Noailles. — Vantadour, 13 aoust 1588. — Fol. 402, repr. p. 349.

Monsieur mon cousin, je receus bien grand contantement...

194. Lettre de M. de Saint-Martin, seigneur de Biscarosse, à M. de Noailles, son beau-frère. — 1er janvier 1589. — Fol. 403, repr. p. 351.

Monsieur mon frère, je suis esté en pareille peine de scavoir...

195. Lettre du sr du Haillan à M. de Noailles. — Blois, 12 février 1589. — Fol. 404 *bis*, repr. p. 352.

Monsieur, j'ay receu depuis trois jours celles qu'il vous plaist....

196. Lettre du sr Du Bois, vicaire de Sainte-Livrade, à Mons. de Noailles (Henry). — Sainte-Livrade, 1er juillet 1589. — Fol. 406, repr. p. 355.

Monseigneur, encores je vous ay voulu advertir de ce qui s'est passé...

197. Lettre de M. de Sessac à M. de Noailles (Henry). — Milhars, 29 janvier 1590. — Fol. 407, repr. p. 357.

Monsieur, je pensois longtemps y a à me pouvoir acheminer en Limousin...

198. Lettre de M. de Combort à M. de Noailles. — Limoges, 26 mars 1591. — Fol. 409, repr. p. 357.

Monsieur mon cousin, ayant entendu vostre arrivée aux Biars...

199. Lettre de M. de Saint-Marsal, prieur de Glanic, à M. de Noailles. — 6 septembre 1591. — Fol. 410, repr. p. 358.

Monsieur, j'ay receu celle qu'il vous a pleu me despartir...

200. Lettre de M. de Meynard, président de Brive, à M. de Noailles (Henry), comte d'Ayen. — Saint-Martin, 1er décembre 1591. — Fol. 411, repr. p. 361.

Monsieur, si j'eusse eu sujet digne de vous escrire...

201. Lettre de Madame Hurault de l'Hospital, De de Salagnac, à M. de Noailles (Henry), son cousin. — Salagnac, 27 décembre 1591. — Fol. 413, repr. p. 363.

Monsieur, je vous remercie fort affectionément de la bonne volonté...

202. Lettre de La Farge à M. de Noailles (Henry). — 23 octobre 1592. — Fol. 414, repr. p. 364.

Monseigneur, tout présentement j'ay receu vostre lettre du 18e du présent...

203. Lettre de M. Beynete au sieur Laquant. — 11 janvier 1593. — Fol. 416, repr. p. 366.

Monsieur, je vous ay bien voulu advertir comment ceux de la Ligue...

204. Lettre de M. d'Escars à M. le comte Henry de Noailles. 6 septembre 1593. — Fol. 418, repr. p. 367.

Monsieur, vous avez vu un nommé Lafont qui se dit votre serviteur...

205. Lettre du sieur Cotereau à M. de Noailles. — Tulle, 3 décembre 1593. — Fol. 419, repr. p. 368.

Monsieur, j'ay veu par la lettre que vous avez escrite à M. Loyac...

206. Lettre de M. de la Brande à M. de Noailles. — Darazac, 5 décembre 1593. — Fol. 421, repr. p. 368.

Monsieur, bien qu'il y ait plus de cinq ou six mois...

207. Lettre de M. de Potonville à M. de Noailles (Henry), son allié. — Broage, 12 may 1595. — Fol. 423, repr. p. 370.

Monsieur, j'ay veu par celles qu'il vous a pleu m'escrire...

208. Lettre de M. de T. T. à M. de N... — Castelsarrasy, 2 novembre 1595. — Fol. 424, repr. p. 371.

Monseigneur, j'ay rencontré en ceste ville...

209. Lettre de M. de... à M. de Noailles (Henry). — Paris, 4 novembre 1595. — Fol. 426, repr. p. 374.

Monsieur, vous aurés entendu par mes lettres du 12 du passé...

210. Lettre de M. le maréchal de Matignon à M. de Noailles (Henry). — Verdun, 10 novembre 1595. — Fol. 428, repr. p. 378.

Monsieur, je m'attendois que aurions ce bien vous voir en ce pays...

211. Lettre de M. Lescot à Monseigneur de Noailles, comte d'Ayen. — Brive, 12 novembre 1595. — Fol. 429, repr. p. 379.

Monseigneur, j'aurois aussi beaucoup de regret si après m'estre employé...

212. Lettre de M. de Saint-Marsal à M. le comte de Noailles. Tulle, 20 novembre 1595. — Fol. 431, repr. p. 380.

Monsieur, tout en un mot : la ville est très-asseurée...

213. Lettre du sieur de Maruc à M. de Noailles, comte d'Ayen. — Tulle, 20 novembre 1595. — Fol. 433, repr. p. 381.

Monsieur, j'ay receu vostre lettre, et pour toute responce...

214. Lettre des officiers royaux, maire et consuls de Tulle, à M. le comte de Noailles. — Tulle, 20 novembre 1595. — Fol. 435, repr. p. 382.

Monsieur, nous vous remercions très-humblement de vos bons offres...

215. Lettre des maire et consuls de Tulle à M. de Noailles (Henry). — Tulle, 5 décembre 1595. — Fol. 436 *bis*, repr. p. 383.

Monsieur, vous savés comme les villes et paroisses de ce pays...

216. Lettre de M. de la Boissière à M. de Noailles, comte d'Ayen. Tulle, 6 décembre 1595. — Fol. 437, repr. p. 384.

Monsieur, la continuelle asseurance que je désire vous confirmer...

217. Lettre de M. le maréchal de Matignon à M. de N... — Bourges, 29 décembre 1595. — Fol. 437 *bis*, repr. p. 385.

Monsieur, j'ay receu deux de vos lettres et veu ce que m'avés escrit...

218. Lettre de M. de Saint-Marsal à M. le comte de Noailles (Henry). — Tulle, décembre 1595. — Fol. 438, repr. p. 386.

Monsieur, il n'y a aucun des députés des villes qui soit comparu...

219. Lettre de M. de Palandran, seigneur de Mazières, à M. de Noailles. — Villereal, 16 janvier 1596. — Fol. 439, repr. p. 387.

Monsieur, il ne se présentera jamais petit ny grand sujet...

220. Lettre de M. de Las à M. de Noailles (Henry). — Agen, 11 mars 1596. — Fol. 441, repr. p. 390.

Monsieur, j'ay receu celle qu'il vous a pleu m'escrire...

221. Lettre de M. de Razillé à Mons. de Noailles (Henry), comte d'Ayen. — Paris, 8 may 1596. — Fol. 443, repr. p. 391.

Monseigneur, bien que je vous aye escrit il y a quelque temps...

222. Lettre de M. de Massiot à M. de Noailles (Henry). — Marmande, 2 novembre 1596. — Fol. 445, repr. p. 394.

Monseigneur, j'ay receu les lettres des 24e et 26e du passé...

223. Lettre de Laquant à Mons. Henry de Noailles. — Mallemort, 18 janvier 1597. — Fol. 447, repr. p. 397.

Monseigneur, je n'ay voulu perdre la commodité de ce porteur...

224. Lettre du sr Ruol à M. de Noailles. — Seysses, 19 janvier 1597. — Fol. 449, repr. p. 398.

Monseigneur, j'ay veu par la vostre dernière qu'il vous a pleu...

225. Lettre de M. de Marzac à M. de Noailles (Henry), son cousin. — Marzac, 16 juillet 1597. — Fol. 453, repr. p. 406.

Monsieur, je ne vous dis rien partant de Bordeaux qui me soit avenu...

226. Lettre de M. de Beaufort-Canillac à M. de Noailles. — Camp d'Amiens, 2 septembre 1597. — Fol. 455, repr. p. 407.

Monsieur, c'est trop m'obliger de vous souvenir de moy...

227. Lettre de M. de Palandran, s[r] de Mazières, à M. de Noailles. — 17 septembre 1597. — Fol. 457, repr. p. 409.

Monsieur, ce m'a esté un très-grand aise et contantement...

228. Lettre de M. de Leberon, évesque de Valence, à M. de Noailles (Henry). — 15 octobre 1597. — Fol. 458, repr. p. 410.

Monsieur, je ne veux que mon neveu s'en aille vers vous...

229. Lettre de Rouarteau à M. le comte de Noailles. — 12 décembre 1597. — Fol. 459, repr. p. 411.

Monseigneur, depuis vous avoir escrit par la voie d'un courrier...

230. Lettre de Rouarteau à M. le comte de Noailles. — 19 décembre 1597. — Fol. 460, repr. p. 413.

Monseigneur, je commis l'original de ce duplicata à un marchand...

231. Lettre du s[r] Godard, précepteur de M. François, baron de Noailles, à Monseigneur le comte de Noailles, son père. — Bordeaux, 8 décembre 1598. — Fol. 464, repr. p. 415.

Monseigneur, je n'eus jamais désir plus grand ni volonté plus résolue...

232. Commission et pouvoir donnés au sieur la Combe par M. de Noailles. — Pegnières, 10 aoust 1597. — Fol. 466, repr. p. 418.

Lacombe, présent porteur, l'un de nos domestiques...

233. Lettre de M. de Noailles (Henry) à M. de l'Isle. — Paris, 9 mars 1573. — Fol. 468, repr. p. 419.

Il n'y a que quatre ou cinq jours que je vous ai fait entendre...

234. Lettre de M. Henry de Noailles à Madame de Noailles. — Camp de Chelles, 6 septembre. — Fol. 470, repr. p. 420.

Madame, l'original de la présente fut baillée la semaine passée...

235. Lettre de M. de Noailles à M. Massiot. — Des Bears, 16 février 1617. — Fol. 472, repr. p. 421.

Monsieur, puis mon autre lettre escrite, j'ay sceu...



3331. — VOLUME II. — *Table de lettres écrites à M. de Noailles.*

1. Lettre de Mons. le maréchal d'Ornano à Mons. de Noailles. (Manque. Indiquée seulement à la table, comme les suivantes : N°ˢ 5, 6, 10, 110, 111, 112, 113, 114 et 115.) — 15 juillet 1600. — Fol. 1.

2. Lettre de Mons. de .... La Reule à Mons. de Noailles. — La Reule, 26 juillet 1600. — Fol. 3.

3. Lettre de Mons. de Viescamps à Mons. de Noailles. — Paris, 8 septembre 1601. — Fol. 4.

4. Sentence du présidial de Brives. — 15 avril 1602. — Fol. 5.

5. Lettre de Mons. Maynard à Mons. de Noailles. (Manque.) — 21 juin 1602. — Fol. 6.

6. Lettre de Mons. Frere Commʳᵉ à Mons. de Noailles. (Manque.) — 2 septembre 1603. — Fol. 8.

7. Lettre du sieur Lardy à Mons. de Noailles. — Paris, 15 janvier 1604. — Fol. 9.

8. Lettre de Mons. le Président de Lestang à Mons. de Noailles. — Thoulouze, 11 may 1604. — Fol. 13.

9. Lettre de Mons. de Frégeac à Mons. de Noailles. — 28 février 1605. — Fol. 14.

10. Lettre de Mons. de Themines à Mons. de Noailles. (Manque.) — 12 avril 1605. — Fol. 16.

11. Lettre du sieur La Combe à Mons. de Noailles. — Aurilhac, 20 juin 1605. — Fol. 18.

12. Lettre de Mons. de la Voute à Mons. de Noailles. — Paris, 11 septembre 1605. — Fol. 20.

13. Lettre des consuls d'Aurillac à Mons. de Noailles. — Aurillac, 11 septembre 1605. — Fol. 21.

14. Lettre du sieur Garrige à Mons. de Noailles. — Limoges, 4 mars 1606. — Fol. 23.

15. Lettre de Mons. du Sault, évesque d'Acqs à Mons. de Noailles. — Bourdeaux, 21 mars 1606. — Fol. 24.

16. Lettre de Mons. Descars à Mons. le comté de Noailles. — La Faye, 12 may 1606. — Fol. 25.

17. Lettre de Mons. Massiot à Mons. de Noailles. — 19 may 1606. — Fol. 26.

18. Déclaration de Mons. de Cabreyres. — Aoust 1607. — Fol. 28.

19. Lettre de Mons. de Maupeou à Mons. de Noailles. — Septembre 1607. — Fol. 30.

20. Lettre de Mons. de Murat à Mons. de Noailles. — 1er novembre 1607. — Fol. 31.

21. Lettre des consuls de Saint-Flour à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 7 juillet 1609. — Fol. 32.

22. Lettre de Mrs Sarrus et Passart à mons. de Noailles. — Paris, 29 mars 1610. — Fol. 34.

23. Lettre des consuls de Saint-Flour à Mons. de Noailles. (Manque.) — 17 may 1610. — Fol. 35.

24. Sentence des juges de Brives. — 22 may 1610. — Fol. 37

25. Lettre de Mons. de Poumiés à Mons. de Noailles. — Saint-Pommes, 26 juin 1610. — Fol. 39.

26. Lettre du sieur Lacombe à Mons. de Noailles. — 23 septembre 1610. — Fol. 41.

27. Lettre des consuls d'Aurillac à Mons. de Noailles. — Aurillac, 13 janvier 1611. — Fol. 43.

28. Lettre des consuls de Saint-Flour à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 26 janvier 1611. — Fol. 45.

29. Lettre de Madame de Fontenilles à Mons. de Noailles. — Janvier 1611. — Fol. 47.

30. Lettre de Mons. de Naves à Mons. de Noailles. — Tulle, 28 mars 1611. — Fol. 48.

31. Lettre de Mons. de Saint-Germain-Beauvoir à Mons. de Noailles. — Clermont, 27 mars 1612. — Fol. 50.

32. Lettre de Mons. de Lestang à Mons. de Noailles. — Belestang, 5 novembre 1612. — Fol. 51.

33. Lettre de Mons. de Génicourt d'Autry à Mons. de Noailles. — 27 janvier 1613. — Fol. 53.

34. Lettre de Mons. de Génicourt d'Autry à Mons. de Noailles. — Paris, 24 février 1613. — Fol. 54.

35. Lettre de Mons. de Murat à Mons. de Noailles. — Riom, 26 février 1613. — Fol. 55.

36. Lettre de Mons. de Custojoux à Mons. de Noailles. — Paris, 10 mars 1613. — Fol. 56.

37. Lettre du sieur La Vergne à Mons. de Noailles. — Montbazeux, 18 mars 1613. — Fol. 57.

38. Acte fait à Aurillac. — 8 juillet 1613. — Fol. 59.

39. Lettre de Mons. le curé La Combe à Mons. de Noailles. — Paris, 19 novembre 1613. — Fol. 63.

40. Lettre du sieur Dupin à Mons. de Noailles.—Paris, 27 novembre 1613. — Fol. 65.

41. Mémoire concernant les affaires d'Auvergne. — 4 décembre 1613. — Fol. 67.

42. Lettre de Lafont à Mons. de Noailles, son maistre. — Agen, 28 décembre 1613. — Fol. 77.

43. Lettre des consuls de Saint-Flour à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 6 janvier 1614. — Fol. 80.

44. Lettre de Madame la comtesse de Caylus à Mons. de Noailles. — Villefranche, 9 janvier 1614. — Fol. 82.

45. Lettre de Mons. du Rieu à Mons. de Noailles.—10 janvier 1614. — Fol. 84.

46. Lettre du s[r] La Combe à Mons. de Noailles.—11 janvier 1614. Fol. 86.

47. Lettre de J. de Lévy, dame de .... à Mons. de Noailles. — Villefranche, 26 février 1614. — Fol. 88.

48. Lettre du receveur La Roche à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 1[er] avril 1614. — Fol. 90.

49. Lettre de Madame de Fontenilles à Mons. de Noailles.—Thoulouze, 12 avril 1614. — Fol. 92.

50. Lettre de Mons. de Villeret à Mons. de Noailles. — Lion, 15 avril 1614. — Fol. 93.

51. Lettre de Mons. le lieutenant Broquin à Mons. de Noailles. — Aurillac, 23 avril 1614. — Fol. 94.

52. Lettre de Mons. Le Viguier La Combe à Mons. de Noailles. — 29 avril 1614. — Fol. 96.

53. Lettre de Mons. de Biron à Mons. de Noailles. (Manque.) — 4 may 1614. — Fol. 98.

54. Lettre du s[r] Rosseau à Mons. de Noailles. — 5 may 1614. — Fol. 100.

55. Lettre de Mons. de Cabanes à Mons. de Noailles. — Lion 6 may 1614. — Fol. 101.

56. Lettre du s[r] Dupin à Mons. de Noailles. — Paris, 9 may 1614. — Fol. 103.

57. Lettre du s[r] Rougier à Mons. de Noailles.—Paris, 17 may 1614. — Fol. 104.

58. Lettre du s[r] Faulcon à Mons. de Noailles. — 21 may 1614. — Fol. 105.

59. Lettre de Mons. Massiot à Mons. de Noailles. — 23 may 1614. — Fol. 106.

60. Lettre du s[r] Servanton à Mons. de Noailles. — Mauriac, 12 novembre 1614. — Fol. 108.

61. Lettre de Mons. La Guiche Bournoncle à Mons. de Noailles. — Dernier novembre 1614. — Fol. 110.

62. Lettres de Mons. de Fontenilles à Mons. de Noailles. — Toulouze, 25 janvier 1615. — Fol. 112.

63. Lettre de Mons. de Vernhes à Mons. de Noailles. — Aurillac, 12 février 1615. — Fol. 114.

64. Lettre du Père Servanton à Mons. de Noailles. — Mauriac, 1er mars 1615. — Fol. 115.

65. Lettre de Mons. de Bonafos à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 15 avril 1615. — Fol. 117.

66. Lettre de Mons. de Nemond à Mons. de Noailles. — Bordeaux, 6 juin 1615. — Fol. 119.

67. Lettre de Mons. de Campaigne à Mons. de Noailles. — 10 juillet 1615. — Fol. 121.

8. Lettre de Mons. de Paulo à Mons. de Noailles. — Thoulouze, 14 juillet 1615. — Fol. 122.

69. Lettre de Mons. de Calvières à Mons. de Noailles. — Thoulouze, 18 juillet 1615. — Fol. 124.

70. Lettre du roy à Messieurs d'Aurillac. — Paris, dernier juillet 1615. — Fol. 126.

71. Mandement du roy aux habitants d'Aurillac. — Paris, 16 aoust 1615. — Fol. 128.

72. Lettre de Mons. de la Guiche-Bournoncle à Mons. de Noailles. — 3 septembre 1615. — Fol. 129.

73. Lettre de Mons. Sauret a Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 4 septembre 1615. — Fol. 131.

74. Lettre des consuls d'Aurillac à Mons. de Noailles. — Aurillac, 4 septembre 1615. — Fol. 133.

75. Lettre de Mons. de Saint-Maurice à Mons. de Noailles. — Martel, 5 septembre 1615. — Fol. 135.

76. Lettre des consuls de Saint-Flour à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 5 septembre 1615. — Fol. 136.

Nous avons publié cette pièce dans notre livraison de juillet-septembre 1871.

77. Lettre du s[r] Duclaux à Mons. de Noailles. — 8 septembre 1615. Fol. 138.

78. Lettre de Mons. de Rillac à Mons. de Noailles. — 9 septembre 1615. — Fol. 140.

79. Lettre de Mons. de Montmurat à Mons. de Noailles. — Montmurat, 11 septembre 1615. — Fol. 141.

80. Lettre de Mons. de Champagnac à Mons. de Noailles. — La Noailhie, 11 septembre 1615. — Fol. 143.

81. Lettre de Mons. de Gausserand La Mothe à Mons. de Noailles. — La Mothe, 11 septembre 1615. — Fol. 145.

82. Lettre de F. J. de Lévy, abbé de Locdieu à Mons. de Noailles. — Prinesac, 11 septembre 1615. — Fol. 146.

83. Lettre du sieur Rougier à Mons. de Noailles. — Bourdeaux, — 18 septembre 1615. — Fol. 147.

84. Lettre du sieur Moynac à Mons. de Noailles. — Tulle, 28 octobre 1615. — Fol. 149.

85. Lettre de X. de la Forest, dame de Sedières à Mons. de Noailles. — Savagniac, 29 novembre 1615. — Fol. 151.

86. Lettre du sieur Balure le jeune, à Mons. de Noailles. — 1[er] décembre 1615. — Fol. 153.

87. Lettre de Mons. de Vieillevigne à Mons. de Noailles. — Lazinières, 4 décembre 1615. — Fol. 155.

88. Lettre de Mons. de Leydalie à Mons. de Noailles. — 7 décembre 1615. — Fol. 157.

89. Lettre du sieur Cailar à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 14 décembre 1615. — Fol. 159.

90. Lettre de Mons. de Saint-Augeau Curton à Mons. de Noailles. — Riom, 15 décembre 1615. — Fol. 160.

91. Lettre de Mons. de Saint-Marsal à Mons. de Noailles. — Aurillac, 20 décembre 1615. — Fol. 161.

92. Lettre du sieur Bonnafé à Mons. de Mailhes. — Aurillac, 20 décembre 1615. — Fol. 163.

93. Lettre de Mons. de Marcillac à Mons. de Noailles. — 22 décembre 1615. — Fol. 165.

94. Lettre de Mons. Dufau à Mons. de Noailles. — 24 décembre 1615. — Fol. 167.

95. Lettres des consuls de Saignes à Mons. de Noailles. — Saignes, 1er janvier 1606. — Fol. 169.

96. Lettre de Mons. de Caylus à Mons. de Noailles. — Calviret 7 janvier 1616. — Fol. 171.

97. Lettre de Mrs les trésoriers de France au bureau de Riom à Mons. de Noailles. — Riom, 9 janvier 1616. — Fol. 173.

98. Lettre de Mons. Fabry à Mons. de Noailles. — Paris, 11 janvier 1616. — Fol. 175.

99. Lettre de Mons. Solier à Mons. de Noailles. — 12 janvier 1616. — Fol. 177.

100. Lettre de Mons. Passard à Mons. de Noailles. — Paris, 15 janvier 1616. — Fol. 178.

101. Lettre de Mons. Lafaye à Mons. de Noailles. — Prades, 19 janvier 1616. — Fol. 180.

102. Lettre de Mons. de Montbrun à Mons. de Noailles. — 25 janvier 1616. — Fol. 182.

103. Lettre de Madame d'Espinchal à Mons. de Noailles. — 26 janvier 1616. — Fol. 183.

104. Lettre de Mons. de Lestang à Mons. de Noailles. — Toulouze, 13 février 1616. — Fol. 184.

105. Lettre du sieur Maleprade à Mons. de Noailles. — 15 février 1616. — Fol. 185.

106. Lettre d'Antoine Thouy à Mons. l'archiprêtre de Saint-Géraud d'Aurillac. — Dernier novembre 1616. — Fol. 187.

107. Lettre du sieur Dupin à Mons. de Noailles.—Paris, may 1618. — Fol. 188.

108. Lettre de Jeanne de Noailles, abbesse de Leyme, à Mons. le comte de Noailles, son père.—Leyme, 19 may 1609.—Fol. 189.

109. Lettre de Mons. de Sedières à Mons. de Noailles. — 26 juin 1619. — Fol. 191.

110. Lettre de Mons. le maréchal de Themines à Mons. de Noailles. (Manque.) — 11 juillet 1619. — Fol. 192.

111. Lettre de Mons. de Biron à Mons de Noailles. (Manque.) — 17 janvier 1620. — Fol. 193.

112. Lettre de Mons. le maréchal de Saint-Géran à Mons. de Noailles. (Manque.) — 13 octobre 1620. — Fol. 195.

113. Lettre de Mons. le maréchal de Themines à Mons. de Noailles. (Manque.) — 26 janvier 1621. — Fol. 197.

114. Lettre de Mons. de Biron à Mons. de Noailles. (Manque.) — 15 mars 1621. — Fol. 199.

115. Lettre de Mons. le maréchal de Themines à Mons. de Noailles. (Manque.) — 18 juin 1621. — Fol. 201.

116. Lettre de Mons. Maynard à Mons. de Noailles. — Aurillac, 1er juillet 1621. — Fol. 204.

117. Lettre du sieur Rougier à Mons. de Noailles. — Coniac, 5 juillet 1621. — Fol. 206.

118. Lettre de Mons. de Caylus à Mons. de Noailles. — Calviret, 12 aoust 1621. — Fol. 208.

119. Lettre du sieur Maleprade à Mons. de Noailles. — 25 octobre 1621. — Fol. 210.

120. Lettre de Mons. de Montégu à Mons. de Noailles.—19 septembre 1623. — Fol. 212.

121. Lettre du sieur Soulier à Mons. de Noailles. — Rodes, 29 juillet 1629. — Fol. 214.

122. Lettre des officiers et soldats de Sabres à Mons. de Noailles. — Sabres, 24 aoust 1629. — Fol. 215.

123. Lettre de Mons. du Saillant à Mons. de Noailles. — Saillan, 21 juillet. — Fol. 217.

124. Lettre de Baluze à Mons. de Noailles. — Table sans date. — Fol. 219.

125. Lettre du sieur Maleprade à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 221.

126. Lettre de Mons. de Montault à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 222.

127. Lettre de Mons. de Lestang à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 224.

128. Lettre de dame Lucrèce de Rieux à madame de Launaguet. — Rieux, 26 juin. — Fol. 226.

129. Lettre de Mons. de Clermont-Tonnerre à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 228.

130. Lettre de Mons. le président Maynard à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 229.

131. Lettre de Lafont à Mons. de Noailles.— Paymères, sans date — Fol. 231.

132. Lettre de Mons. de Saint-Marsal à Mons. de Noailles. — Tulle, sans date. — Fol. 234.

133. Lettre de Mons. Dorat à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 235.

Nous avons publié cette pièce dans notre livraison de juillet-septembre 1871.

134. Lettre de Mons. de Roquelaure à Mons. de Noailles. — Paris, 21 octobre. — Fol. 236.

135. Lettre de Mons. de Saint-Chamans à Mons. de Noailles. — Dernier juin. — Fol. 237.

Nous avons publié cette pièce dans notre livraison de juillet-septembre 1871.

136. Relation de l'expédition que fit Mons. de Noailles contre le sieur de Merville. — Sans date. — Fol. 239.

Publié dans notre livraison de juillet-septembre 1871.

137. Lettre de Mons. de Cavagnac à Mons. de Noailles. — La Coste, 21 avril. — Fol. 240.

138. Lettre de madame de Gontaut-Biron à Mons. de Noailles. — Biron, 1er avril. — Fol. 242.

139. Lettre du sieur Jouffre à Mons. de Noailles. — 18 décembre. — Fol. 243.

140. Lettre de Mons. de Lion à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 245.

141. Lettre de Mons. l'évesque de Limoges (Henry de la Martonie) à Mons, de Noailles. — Sans date. — Fol. 247.

142. .. tre de Mons. de Beaucler à Mons. de Noailles. — 3 décembre. — Fol. 248.

143. Lettre de Mons. de Sedieres à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 250.

144. Lettre de Baluze à Mons. de Noailles. — 14 décembre. — Fol. 252.

145. Lettre de Mademoiselle Despanel Gabrielle de Narbonne à Mons. de Noailles. — 28 septembre. — Fol. 257.

146. Lettre de Mons. Maynard à Mons. de Noailles. — Paris, 21 février. — Fol. 259.

147. Lettre de Mons. Delafont à Mons. de Noailles. — 26 novembre. — Fol. 260.

148. Lettre du sieur Chauboy ou Chambon à Mons. de Noailles. — Châteauneuf, 24 aoust. — Fol. 262.

149. Avis donné à Mons. de Noailles du dessein qu'on avoit sur Aurillac. — Fol. 264.

150. Lettre de Mons. d'Aligre à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 266.

151. Lettre de Mons. de Bellegarde à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 267.

152. Lettre de J. d'Escars, dame de... à Mons. de Noailles.—Sans date. — Fol. 269.

153. Lettre de madame de Chasteauneuf à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 270 *bis.*

154. Lettre de Mons. de Saint-Genies à Mons. de Noailles. — 16 septembre. — Fol. 271.

155. Lettre de Mons. de la Vauguyon à Mons. Noailles. — Saint-Mégrin, 3 mars. — Fol. 273.

156. Lettre de Mons. Drugeac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 274.

157. Lettre de dame Jeanne de Saint-Saigne à Mons. de Noailles. Sans date. — Fol. 276.

158. Lettre de Mons. d'Escars Merville à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 277.

159. Lettre de madame de Puydeval à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 278.

160. Lettre de madame d'Escars à Mons. de Noailles. — 12 avril. — Fol. 280.

161. Lettre de Mons. de Queyssac à Mons. de Noailles. — Queyssac, 29 septembre. — Fol. 281.

162. Lettre de madame de Drugeac à Mons. de Nailles. — Sans date. — Fol. 283.

163. Lettre de Mons. de Drugeac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 285.

164. Lettre de Mons. de Counac à Mons. de Noailles. — Counac, 28 janvier. — Fol. 286.

165. Lettre de Mons. de Saignes à Mons. de Noailles. — 21 juin. — Fol. 288.

166. Lettre de Mons. de Puydeval à Mons. de Noailles. — Puydeval, 10 juillet. — Fol. 290.

167. Lettre de Madame de Chateauneuf à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 292.

168. Lettre de Mons. de Lignerac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 294.

169. Lettre de Mons. Daugeyn à Mons. de Noailles. — 18 janvier. — Fol. 296.

170. Lettre de Madame de Sedières à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 297.

171. Lettre de Madame de Drugeac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 299.

172. Lettre de Mons. de Chauveron, sieur d'Ussac, à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 301.

173. Lettre de Mons. de Fontanges à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 303.

174. Lettre de Mons. de Brezons à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 305.

175. Lettre de Mons. le duc de Ventadour à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 306.

176. Lettre de Mons. ... à Mons. ... — Sans date. — Fol. 307.

177. Lettre de Mons. de Villemor à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 308.

178. Lettre de Mons. de Clermont à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 309.

179. Lettre de Mons. de Murat à Mons. de Noailles. — Sans date — Fol. 310.

180. Lettre de Mons. de Pompadour à Mons. de Noailles. — 1er décembre. — Fol. 311.

181. Lettre de Mons. de Thumery Boissise à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 312 *bis*.

182. Lettre de dame Yzabeau d'Aubusson, dame de Vic, à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 313.

183. Lettre de Mons. de Drugeac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 314.

184. Lettre de Mons. de La Grillière à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 316.

185. Lettre de Madame de Thoury à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 318.

186. Lettre de Mons. de Drugeac à Mons. de Noailles. — 17 mars et 26 avril. — Fol. 321 et 322.

187. Lettre de Louise d'Amboise, dame de ..., à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 322 *bis*.

188. Lettre de Mons. de Vaulx à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 324.

189. Lettre de Gabrielle de Levy, dame de Lignerac, à Mons. de Noailles. — Lignerac, 16 mars. — Fol. 326.

190. Lettre de Mons de Planèses à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 326 *bis*.

191. Lettre de Mons. d'Auberoque à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 327.

192. Lettre de Mons. de Thumery à Mons. de Noailles. — Tulle, 14 janvier .... — Fol. 328.

193. Lettre de Mons. de Bouzolles à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 329.

194. Lettre de Mons. le comte d'Aubijoux à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 330.

195. Lettre de Mons. de Pestels à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 332.

196. Mémoire envoyé avec deux ordonnances à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 334.

197. Lettre de Mons. d'Aragny à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 335.

198. Lettre de Mons. de Moutaud à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 336.

199. Lettre du sieur Maleprade à Mons. de Noailles. — Villefranche, 24 janvier .... — Fol. 338.

200. Lettre du sieur du Teil à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 340.

201. Lettre de Mons. de Yolet à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 342.

202. Lettre de Madame de Thoury à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 344.

203. Lettre de Mons. de Fregeac à Mons. de Noailles. — Cros, 17 mars 1595. — Fol. 345.

204. Lettre de Madame de Durfort à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 346.

205. Lettre de Mons. de Poumiès à Mons. de Noailles. — 25 septembre .... — Fol. 348.

206. Lettre de Mons. de Montgon à Mons. de Noailles. — Corcin, 31 octobre .... — Fol. 350.

207. Lettre de Mons. de Saignes à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 351.

208. Lettre de Mons. de Beretereschea à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 353.

209. Lettre de Mons. de Roumegous à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 354.

210. Lettre de Mons. de Frontenac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 355.

211. Lettre de Mons. de Drugeac à Mons. de Sedières. — Drugeac, sans date. — Fol. 356.

212. Lettre de Mons. de Campandu à Mons. de Noailles. — 25 avril .... — Fol. 358.

213. Lettre de Mons. de Plaignes à Mons. de Noailles. — Plaignes, 14 mars .... — Fol. 360.

214. Lettre de Mons. Jamin à Mons. de Noailles. — Paris, juillet .... — Fol. 361.

215. Lettre de Madame Fr. de Noailles à Mons. de Noailles. — Rouam, 6 octobre .... — Fol. 362.

216. Lettre de Madame de Thoury à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 363.

217. Lettre de Mons. de Villemor à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 365.

218. Lettre de Madame de Châteauneuf à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 368.

219. Lettre de Mons. de Beaumont à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 369.

220. Lettre de Mons. de Pratlong à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 370.

221. Lettre de Madame de Chevery à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 371.

222. Lettre de Mons. de Dampuhac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 372.

223. Lettre de Madame Jeanne de Noailles à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 373.

224. Lettre de Mons. de Saignes à Mons. de Noailles. — Saignes, 8 avril .... — Fol. 374.

225. Lettre de J. de Noailles à Mons. de Noailles. — Leyme, 28 novembre .... — Fol. 376.

226. Lettre de Mons. de Saint-Aulaire à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 377.

227. Lettre de Mons. de Pompadour à Mons. de Noailles. — 28 aoust .... — Fol. 378.

228. Lettre de Mons. de Châteauneuf à Mons. de Noailles. — Châteauneuf, 5 février .... — Fol. 379.

229. Lettre de Mons. d'Estaing à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 380.

230. Lettre de Mons. de Fontanges à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 381.

231. Lettre de Mons. de Belestat à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 383.

232. Lettre de Mons. de Planhac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 384.

233. Lettre de Mons. le baron de Poy à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 385.

234. Lettre de Mons. de la Martonie, évesque de Limoges, à Mons. de Noailles. — La Martonie, 21 octobre .... — Fol. 386.

235. Lettre des consuls de Brives à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 387.

236. Lettre de Mons. de Floirac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 389.

237. Lettre de Mons. de Montbrun à Mons. de Noailles. — Montbrun, sans date. — Fol. 390.

238. Lettre de Mons. de Pestels à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 392.

239. Lettre de Mons. l'abbé de Pebrac à Mons. de Noailles. — Pebrac, sans date. — Fol. 394.

240. Lettre de Mons. de ... à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 395.

241. Lettre des consuls de Brives à Mons. de Noailles. — Brives, 6 novembre .... — Fol. 396.

242. Lettre de Mess. d'Aragny frères à Mons. de Noailles. — Lentour, sans date. — Fol. 397.

243. Baluze à Mons. de Noailles. — Tulle, 29 octobre .... — Fol. 399.

244. Fr. de Noailles, abbesse de Leymes, à Mons. de Noailles. — Leyme, sans date. — Fol. 401.

245. Lettre de Mons. de Puymulle à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 403.

246. Lettre du sieur Baluze à M. de Noailles. — Saint-Flour, vers 1615. — Fol. 405.

247. Lettre de Mons. de Biron à Mons. de Noailles (manque). — Fol. 407.

248. Lettre de Mons. le Grand-Prieur à Mons. de Noailles. — Narbonne, 10 avril .... — Fol. 409.

249. Lettre de Mons. de Pompadour à Mons. de Noailles (manque). — Fol. 411.

250. Lettre de Mons. du Perron, évesque d'Évreux, à Mons. de Noailles. — Paris, 3 may 1595. — Fol. 412.

251. Lettre de Mons. de la Brohas à Mons. de Noailles. — 13 décembre 1615. — Fol. 414.

252. Lettre de Mons. de Canillac à Mons. de Noailles. — Bonnesaigue, 17 juin 1623. — Fol. 415.

253. Lettre de Mons. de Mausencal à Mons. de Noailles. — Castres, 30 avril 1604. — Fol. 416.

254. Lettre de Mons. Bethune Rosny à Madame de Rosny, feuillantine, sa sœur (manque). — Sans date. — Fol. 418.

Lettres et autres pièces adjoutées à ce volume qui ont été trouvées chez M. de Gagnères après sa mort.

1. Lettre de Mons. le maréchal de Biron à Mons. de Noailles (manque). — 8 décembre 1581. — Fol. 420.

2. Lettre de Mons. de Duras à Mons. de Noailles. — 30 avril 1595. — Fol. 422.

3. Lettre de Mons. de Charlus à Mons. de Noailles. — Charlus, 6 novembre 1595. — Fol. 424.

4. Copie d'un contrat par lequel Mons. de Noailles fait une pension de cent écus au sieur de Razille. — Château de Peignières, 24 février 1595. — Fol. 426.

5. Lettre de M. de Combort à Mons. de Noailles. — Châteauneuf, 29 may 1586. — Fol. 427.

6. Lettre de Mons. l'abbé de Feuillans à Mons. de Noailles. — Tholoze, 17 juin 1587. — Fol. 428.

7. Lettre de Madame de Caylus à Mons. de Noailles. — Montardy, 16 aoust 1597. — Fol. 430.

8. Lettre de Mons. l'évesque de Leyctoure à Mons. de Noailles. — Lectoure, 16 may 1604. — Fol. 434.

9. Copie d'un brevet obtenu par Messieurs de Noailles et de Castelnau, par lequel, en considération de leurs services, le roy leur fait don des deux tiers de la finance qui proviendra des offices des notaires. — Paris, 30 juillet 1609. — Fol. 436.

10. Lettre de Mons. de Noailles à Mons. le duc de Sully. — 23 juillet 1610. — Fol. 437.

11. Lettre de Madame de Lévy à Mons. de Noailles. — Privasac, 19 aoust 1615. — Fol. 438.

12. Lettre de Mons. de Joyeuse, grand prieur d'Arthone, à Mons. de Noailles. — Narbonne, 17 juillet .... — Fol. 439.

13. Lettre de Madame de Caylus à Mons. de Noailles. — Privasac, 11 septembre 1615. — Fol. 440.

14. Lettre de Mons. de Caylus à Mons. de Noailles. — Calviret, dernier juillet 1621. — Fol. 443.

15. Lettre de Mons. de Poy à Mons. de Noailles. — Caen, 16 juillet 1620. — Fol. 449.

16. Lettre du sieur Onofre de Lentour à Mons. de Noailles. — Barcelone, 3 juin 1597. — Fol. 444.

17. Lettre de Mons. le duc de Ventadour à Mons. de Noailles (manque). — Sans date. — Fol. 446.

18. Lettre de Mons. de Cornusson à Mons. de Noailles. — 2 novembre 1595. — Fol. 448.

19. Lettre de Mons. le duc de Ventadour à Mons. de Noailles. — Montignac, 14 mars .... — Fol. 450.

20. Lettre de Mons. l'abbé de Grandmont à Mons. de Noailles. — 6 novembre .... — Fol. 452.

21. Lettre de Mons. de Chevreuse à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 453.

22. Relation de ce qui se passa à Peyrac, où Messieurs de Ventadour et de Noailles deffirent les ennemis. — Fol. 455.

23 et 24. Deux roolles de la compagnie de Mons. de Noailles. — Fol. 458.

25. Noblesse que peut avoir Mons. de Noailles pour faire sa compagnie. — Fol. 462.

26. Roolle des gentilshommes dont Mons. de Noailles peut faire état pour sa compagnie d'hommes d'armes d'ordonnance. — Fol. 465.

27. Liste de quelques gentilshommes de la compagnie de Mons. de Noailles. — Fol. 467.

28. Lettre de Madame Cat. d'Ornesan à Mons. de Noailles. — Bourdens, 8 juillet .... — Fol. 468.

29. Lettre de Mons. le vicomte de Gourdon à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 469.

30. Lettre de Mons. de Saint-Maurice à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 471.

3332. — Volume III. — *Tables des lettres, pièces et mémoires qui sont dans ce volume.*

1. Entre noble P. de Bar, appellant, contre le vicomte et la vicomtesse de Turenne et contre le seigneur de Montault. — Décembre 1463. — Fol. 1.

2. Lettre de Mons. Gilles de Noailles à Mons. son frère, Antoine. — Bordeaulx, 3 septembre 1550. — Fol. 2.

3. Lettre de Mons. de Chabrignac à Mons. Antoine, de Noailles, gouverneur de Bordeaux. — 28 ou 29 janvier 155.. — Fol. 4.

4. Accord fait par M. le comte Ringrave, chevalier de l'ordre, pour sœur Blanche de Turenne, et par Mons. le protonotaire de Noailles, François, pour sœur Françoise, sa sœur. — 30 juillet 1552. — Fol. 7.

5. Lettre de Mons. de Chabrignac à Mons. de Noailles. — 4 novembre 1557. — Fol. 10.

6. Lettre du sieur Binet à Madame de Noailles. — Lyon, 27 septembre 1560. — Fol. 12.

7. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — La Faige, 11 avril 155.. — Fol. 14.

8. Lettre de Joseph de Bets à Madame de Noailles. — 26 novembre 1582.

9. Lettre de Mons. l'abbé de l'Isle à Mons. de Mareüil. — Larche, 15 septembre 1571. — Fol. 21.

10. Appointement signifié à la Porte, procureur de Madame de Noailles. — 22 décembre 1574. — Fol. 22.

11. Lettre d'Antoinette de la Tour à Madame de Noailles. — Savigny, 9 octobre 1574. — Fol. 26.

12. Lettre de Madame de Noailles à Mons. le comte de Ventadour et à Mons. de Turenne. — 20 mars 1575. — Fol. 28.

13. Sommation faite par Madame de Noailles au gouverneur du vicomté de Turenne, au sujet de quatre coffres qui luy avoient esté pris par le vicomte dudit Turenne. — 30 avril 1575. — Fol. 31.

14. Lettre de Mons. de Chabrignac à Madame de Noailles. — Chabrignac, 5 avril 157.. — Fol. 33.

15. Lettre de Mons. de Turenne à Mons. de Noailles (manque). — 20 juin 1575. — Fol. 35.

16. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils, Henry. — Paris, ... 1576. — Fol. 36.

17 et 18. Lettres de Madame de Noailles à Mons. son fils, Henry. — Paris, 20 janvier et 10 mars 1576. — Fol. 42 et 46.

19 et 20. Lettres de Madame de Noailles à Mons. son fils, Henry. — Paris, 1er et 12 avril 1576. — Fol. 51 et 54.

21. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils, Henry. — Paris, 13 may 1576. — Fol. 58.

22. Lettre de Mons. Massiot à Mons. de Noailles. — Paris, 18 may 1576. — Fol. 62.

23. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils. — Paris, 23 may 1576. — Fol. 63.

24. Trois copies de lettres : la première de Madame la Connestable; la deuxième de Mons. de Montmorency, et la troisième de Madeleine de Montmorency à Mons. le vicomte de Turenne. — Fol. 65.

25. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils. — Limoges, 28 juin 1576. — Fol. 67.

26. Lettre de Madeleine de Turenne, comtesse de Tende, à Madame de Noailles. — Brives, 7 juillet 1576. — Fol. 70.

27. Lettre de Mons. de Chabrignac à Madame de Noailles. — Chabrignac, 10 juillet 1576. — Fol. 72.

28. Lettre de Madame de Noailles au sieur Massiot. — 10 juillet 1576. — Fol. 74.

29. Lettre de Madeleine de Savoye à Madame de Noailles. — Escouen, 11 septembre 1576. — Fol. 76.

30. Lettre de Madame de Noailles à Mons. d'Acqs, François de Noailles. — Larche, 24 septembre 1576. — Fol. 77.

31. Lettre de Madame de Noailles à Mons. l'abbé de l'Isle, Gilles de Noailles, son beau-frère. — Larche, 7 novembre 1576. — Fol. 82.

32. Lettre de Madame de Noailles à Mons. l'abbé de l'Isle. — La Fage, 28 novembre 1576. — Fol. 91.

33. Lettre de Madame de Noailles à Mons. d'Acqs, François de Noailles. — La Fage, 12 décembre 1576. — Fol. 100.

34. Lettre de Madame de Noailles à Mons. d'Acqs, François de Noailles. — La Fage, 13 décembre 1576. — Fol. 109.

35 et 36. Lettres de Madame de Noailles à Mons. l'abbé de l'Isle. — Larche, 5 et 6 janvier 1577. — Fol 112 et 118.

37. Lettres de Mons. d'Acqs à Madame et à Mons. de Noailles. — — 24 janvier, 1er février et 29 may 1577. — Fol. 123.

38. Lettre de Mons. du Saillan du Luc à Madame de Noailles. — 14 février 1577. — Fol. 126.

39 et 40. Lettres de Madame de Noailles à Mons. de l'Isle. — Larche, 18 février et 25 mars 1577. — Fol. 128 et 131.

41. Lettre de Madame de Noailles à Mons. d'Acqs. — Larche, sans date. — Fol. 137.

42. Lettre de Mons. Massiot à Mgr d'Acqs. — Bloys, 12 avril 1577. — Fol. 141.

43. Lettre de Madame de Noailles à Mons. de l'Isle. — Fol. 144.

44. Lettre de Mons. de Beaupré à Madame de Noailles. — Brive, 29 may 1577. — Fol. 148.

45. Lettre de Madame de Noailles à Mons. l'abbé de l'Isle. — Larche, 28 juin 1577. — Fol. 149.

46. Lettre de Mons. de Noailles Henry à Mons. l'abbé de l'Isle, son oncle. — Larche, 29 juin 1577. — Fol. 157.

47. Lettre de Mons. François de la Tour à Madame de Noailles, sa cousine. — Fol. 159.

48. Lettre de Mons. d'Acqs à Laquant. — 28 février 1578. — Fol. 161.

49. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — Larche, 15 octobre 1578. — Fol. 165.

50. Lettre de Madame de Noailles à Mons. de l'Isle. — Bordeus, 21 novembre 1578. — Fol. 169.

51. Lettre de Mons. de Turenne à Madame de Noailles. — Nérac, 25 février 1579. — Fol. 174.

52. Lettre de Mons. de la Motte-Fénelon à Mons. de l'Isle. — Sarlat, 5 juin 1579. — Fol. 175.

53. Lettre de Mons. de Turenne à Mons. de Noailles. — Montauban, 25 juillet 1579. — Fol. 177.

54 et 55. Lettres de Mons. de la Motte-Fénelon à Mons. de l'Isle. — Sarlat, 27 et dernier juillet 1579. — Fol. 178 et 180.

56 et 57. Lettres de Madame de Noailles à Mons. son fils. — Paris, 18 avril et 23 may 1582. — Fol. 184 et 190.

58. Lettre de Mons. de Montmorency à Madame de Noailles. — Chantilly, 16 juin 1582. — Fol. 195.

59 et 60. Lettres de Mons. de Noailles Henry à Madame sa mère. — La Faige, 18 et 19 septembre 1582. — Fol. 196 et 200.

61. Lettre de Dury à Mgr d'Acqs. — Larche, 13 janvier 1583. — Fol. 202.

62. Lettre de Mons. d'Acqs au capitaine Andrioly, frère de Dury. Bourdeaulx, 17 may 1584. — Fol. 204.

63. Lettre de Mons. de Noailles Henry à Madame sa mère. — La Faige, 4 octobre 1584. — Fol. 205.

64. Lettre de Mons. Dacqs à Dury. — 20 mars 1585. — Fol. 207.

65. Lettre de Mons. de l'Isle à Mons. de Noailles Charles, son neveu. — 6 avril 1585. — Fol. 210.

66. Lettre du sieur Cezaq à Mgr de Noailles. — La Faige, 14 avril 1585. — Fol. 212.

67. Lettre de Mons. de Noailles à Dury. — 23 avril 1585. — Fol. 212.

68. Lettre de créance de Mons. de Noailles pour le capitaine Laporte à Mons. de Turenne. — 26 avril 1585. — Fol. 215.

69. Lettre de Mons. de Turenne à Mons. de Noailles, et la réponse de Mons. de Noailles. — Bergerac, 19 may 1585. — Fol. 217.

70. Lettre de Mons. de Noailles à Mons. de Turenne. — 14 novembre 1585. — Fol. 219.

71. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils Henry. — 25 juillet 1586. — Fol. 221.

72. Lettre de Mons. Cieutat, fermier de Sainte-Livrade, à Madame de Noailles. — 9 aoust 1586. — Fol. 229.

73. Lettre de Mons. Pillon à Mons. de Noailles. — 9 aoust 1586. — Fol. 231.

74. Lettre de Lamartine à Mgr de Noailles. — 15 septembre 1586. — Fol. 233.

75. Frais de procès payés par Madame de Noailles. — 8 janvier 1587. — Fol. 234.

76. Lettre de Dupuy à Madame de Noailles. — Larche, 11 may 1587. — Fol. 235.

77. Lettre de Lafaurie à Mgr d'Acqs. — Mazars, 3 aoust 1587. — Fol. 237.

78. Lettre de Joseph de Bets à Madame de Noailles. — Larche, 13 décembre 1588. — Fol. 239.

79. Lettre de Mons. d'Acqs, Gilles de Noailles, à Laquant. — 11 juillet 1589. — Fol. 243.

80. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils, Henry. — Blois, 13 novembre 158.. — Fol. 245.

81. Lettre de Laquant à Mgr d'Acqs, Gilles de Noailles. — Mallemort, 7 juin 1590. — Fol. 255.

82. Lettre de J. G. d'Espagne, femme de Mons. de Noailles, au capitaine Laquant. — La Fage, 21 juillet 1590. — Fol. 256.

83. Lettre de Mons. d'Acqs à Laquant. — 22 aoust 1591. — Fol. 257.

84. Lettre de Mons. d'Acqs à Laquant. — 28 janvier 1593. — Fol. 258.

85. Lettre de Mons. de la Boissière à Madame de Noailles.—Turenne, 4 mars 1593. Fol. 260.

86. Lettre de l'avocat Lescot à Mons. de Noailles. — 13 may 1595. — Fol. 262.

87. Lettre de Henry de la Tour à Mons. de Noailles. — Juin 1595. — Fol. 264.

88. Lettre du sieur le Peyte, officier de Mons. de Bouillon, à Mons. de Noailles. — Servière, 24 septembre 1595. — Fol. 265.

89. Lettre du sieur Beaudenon au sieur Laquant. — 1er octobre 1595. — Fol. 267.

90. Lettre du sieur Bedoult au sieur Laquant. — Paris, 4 may 1596. — Fol. 268.

91. Lettre de Laquant à Bedoult. — 8 juin 1596. — Fol. 269.

92. Lettre du procureur Bedoult aux officiers de Malemort. — Paris, 20 juin 1596. — Fol. 270.

93. Lettre du procureur Bedoult à Mons. de Noailles. — Paris, 4 aoust 1596. — Fol. 271.

94. Lettre de Mons. de la Boissière à Mons. de Noailles. — Turenne, 21 septembre 1596. — Fol. 273.

95. Lettre de Mons. de la Boissière à Mons. de Noailles. — Turenne, 25 novembre 1596. — Fol. 275.

96. Lettre du sieur X... à Mgr de Noailles. — Beaulieu, 19 mars 1597. — Fol. 277.

97. Lettre de Laquant à Mgr d'Acqs. — Mallemort, 22 mars 1597. — Fol. 279.

98. Lettre de Mons. Galland à Mons. de Noailles. — Paris, 19 may 1601. — Fol. 281.

99. Appel au présidial de Brives par Laquant et autres contre le sénéchal de Turenne. — Brives, 20 décembre 1601. — Fol. 282.

100. Lettre du roy à Mons. de Noailles. – Fontainebleau, 11 décembre 1601. — Fol. 284.

101. Lettre de Mons. de Marsillac à Mgr de Noailles. — Saint-Sere, 26 décembre 1602. — Fol. 286.

102. Lettre de Mons de Bourzolles à Mons. de Noailles. — Paris, 16 avril 1606. — Fol. 288.

103. Lettre de Mons. l'official Marsillac à Mons. de Noailles. — Saint-Sere, 20 juin et 5 juillet 1609. — Fol. 289.

104. Lettre de Duclaux à Mgr de Noailles. — Turenne, 11 avril 1613. — Fol. 291.

105, 106 et 107. Lettres de Duclaux à Mgr de Noailles. — 2 may 1613; Larche, 9 et 22 may 1613. — Fol. 293-297.

108. Lettre de Mons. de Noailles à Maillard. — Dernier juillet 1615 — Fol. 299.

109. Lettre de Mons. de Noailles à Duclaux. — 30 aoust 1615. — — Fol. 301.

110. Lettre de Madame X. Osquerque, dame de ..., à Mons. le comte d'Ayen. — Turenne, 31 juillet 1620. — Fol. 302.

111. Lettre de Mons. de Vassignac au comte d'Ayen. — Turenne, 16 janvier 1621. — Fol. 303.

112. Lettre de Mousnier à Mons. le comte d'Ayen. — Paris, 7 février 1621. — Fol. 304.

113. Lettre de Mousnier à Mons. le comte d'Ayen. — Paris, 27 mars 1621. — Fol. 306.

114. Lettre de Duclaux à Mons. le comte d'Ayen. — 2 avril 1621. — Fol. 307.

115. Lettre de Mons. de Verlhac à Mons. le comte d'Ayen (manque). — 11 mars 1623. — Fol. 309.

116. Lettre de Mons. de Vassignac à Mons. le comte d'Ayen. — Turenne, 10 avril 1623. — Fol. 311.

117. Lettre de Mons. de Grifoles à M^r ... — Larche, 10 may 1623. — Fol. 312.

118. Lettre de Frédéric Maurice de la Tour à Mons. le comte d'Ayen. — Sedan, 19 may 1623. — Fol. 313.

119. Lettre de Mons. de Vassignac à Mons. de la Sernie, à Larche. — Martel, 30 aoust 1631. — Fol. 314.

120. Lettre de Mons. de Bouillon à Mons. de Noailles. — Pontoise, 23 juillet 1652. — Fol. 315.

121. Lettre de Mons. de Noailles à Mons. le vicomte de Turenne. — Larche, 24 aoust .... — Fol. 316 *bis*.

122. Lettre de Mons. Antoine de Noailles à Mons. de Noailles, son cousin. — Sans date. — Fol. 317.

123. Lettre de Mons. Antoine de Noailles à Mons. de Noailles, son cousin. — Sans date. — Fol. 319.

124. Lettre de Mons. de la Borde à Mons. Antoine de Noailles. — 10 septembre .... — Fol. 321.

125. Lettre de Mons. de Chabrignac à Mons. de Noailles. — Chabrignac, 21 mars .... — Fol. 322.

126. Lettres de Mons. de Chabrignac à Mons. de Noailles. — — 14 juin .... — Fol. 324.

127. Lettre de Mons. de Ferrières-Sauvebeuf à Laquant. — Saulvebeuf, sans date. — Fol. 326.

128. Lettre du sieur Molceu à Mgr de Malemort. — Sans date. — Fol. 327.

129. Lettre de Mons. de la Boissière à Madame de Noailles. — Sans date. — Fol. 328.

130. Lettre du sieur La Puelière à Mons. de Noailles. — 15 avril. — Fol. 330.

131. Lettre de Madame de Noailles à Mr ..., son voisin. — Sans date. — Fol. 333.

132. Lettre de Madame de Noailles à Mons. de Lanssac. — Sans date. — Fol. 336.

133 et 134. Lettres de Madame de Noailles à Mons. le vicomte de Turenne. — Sans date. — Fol. 339 et 341.

135 et 136. Lettres de Mons. de Turenne à Madame de Noailles. — Montauban, 28 juin et sans date. — Fol. 343 et 344.

137, 138 et 139. Lettres de Mons. de Turenne à Madame de Noailles. — Sans date. — Fol. 345 à 348.

140 et 141. Lettres de Madeleine de Turenne, comtesse de Tende, à Madame de Noailles. — Turenne, sans date. — F. 349 et 350.

142. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils. — 20 avril .... — Fol. 351.

143. Projet de transaction entre Madame de Noailles et Mons. de Choupes. — Sans date. — Fol. 353.

144. Lettre du sieur Esclafer à son frère. — Sans date. — F. 354.

145. Lettre de Mons. de Noailles à Laquant. — La Faige, sans date. — Fol. 355.

146. Lettre de Mons. de Noailles à Laquant. — 11 décembre .... — Fol. 356.

147. Lettre du procureur Beaudenon à Laquant. — Sans date. — Fol. 357.

148. Lettre de Madame Claude de Turenne à Madame de Noailles. — Paris, 11 septembre .... — Fol. 358.

149. Lettre de Henry de Noailles à Madame sa mère. — 18 may .... — Fol. 360.

150. Mémoire envoyé à Paris par Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 362.

151. Avis du conseil de Madame de Noailles. — Sans date. — Fol. 366.

152. Mémoire des pièces que Mousnier emporte à Paris. — Sans date. — Fol. 367.

153. Lettre du sieur Duclaux à Mgr de Noailles. — Lentour, sans date. — Fol. 368.

154 et 155. Lettres de Prabonneau à Mgr de Noailles. — Noailles, sans date. — La Faige, 8 février .... — Fol. 369 et 371.

156. Lettre de Mons. de Noailles à Cazenove. — Larche, sans date. — Fol. 373.

157. Lettre de Madame de Noailles à Mons. de l'Isle, son beau-frère. — 30 septembre .... — Fol. 376.

158. Lettre de Mons. de Bouillon à Mons. de Noailles (manque). — Sans date. — Fol. 382.

159. Lettre d'Élizabeth de Nassau, dame de Bouillon, à Madame la comtesse d'Ayen (manque). — Sans date. — Fol. 383.

160. Lettre de Mre Gilles de Noailles à Mons. d'Acqs, son beau-frère. — Orléans, 20 décembre 1560. — Fol. 384.

161. Pièce ostée et mise ailleurs : il n'en est resté que les feuillets 386 et 387.

162. Lettre de Mons. le protonotaire de Murat à Mons. d'Acqs, et la réponse de Mons. d'Acqs au sieur de Murat. — 1er juillet 1571. — Fol. 450.

Lettres adjoutées à ce volume qui n'ont point esté copiées dans la copie qui a esté faite de ce dit volume.

1. Lettre du sieur de Monteil à Mons. de Noailles. — 18 février 1594. — Fol. 454.

2. Commissaire nommé par le roy et quatre ou cinq officiers de Mons. de Noailles, pour aller chercher des titres à Turenne. — 6 novembre 1595. — Fol. 456.

3. Lettre de Mons. de Noailles à Laquant. — La Fage, 9 novembre 1595. — Fol. 458.

4. Lettre de Mons. de Noailles à Laquant. — Vers 1595. — Fol. 459.

5. Lettre de Laquant à Mgr d'Acqs. — Mallemort, 23 et 29 juillet 1596. — Fol. 460.

6. Récépissé de Mons. de Noailles des pièces que Baluze luy a remises. — 5 aoust 1608. — Fol. 462.

7. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère, en 159.. — Fol. 463.

8. Lettre de Mons. de Noailles à Laquant. — 24 octobre 1584. — Fol. 464.

9. Lettre de Mons. de Noailles à Laquant. — Sans date. — Fol. 465.

10. Quittance de 10 escus payés par Laquant. — 10 décembre 1595. — Fol. 466.

11 et 12. Lettre de Mons. de Noailles à Laquant. — La Fage, sans date. — Fol. 467 et 468.

13. Lettre de Mons. de Noailles Henry, à Mons. l'abbé de l'Isle, Gilles de Noailles, son oncle. — Pegnières, 18 may 1579. — Fol. 469.

Nota qu'il y a plusieurs lettres qui manquent dans ce volume et qui sont rayées à la table cy-devant, parce qu'elles ont esté ostées et placées ailleurs.

3333. — Volume IV. — *Table de lettres et autres pièces qui sont contenues dans ce volume depuis 1558 jusques en 1629.*

1. Lettre de Mons. de Jugeals à Mgr de Noailles, Antoine. — Brive, 1er octobre 1558. — Fol. 1.

2. Lettre de Mons. de Saint-Geniés à Mgr de Noailles, Antoine. — La Chapelle, 17 décembre 1559. — Fol. 3.

3. Lettre de Mons. de Noailles à Mons. d'Acqs, François de Noailles, — Bourdeaulx, 1er septembre 1562. — Fol. 5.

4. Lettre de Mons. de Gourdon à Mons. de Noailles, Henry. — 20 avril 1565. — Fol. 7.

5. Lettre de Mons. Regourd à Mons. de Gourdon. — 11 novembre 1568. — Fol. 9..

6. Lettre de Mons. Raymondie à Mons. l'abbé de l'Isle. — La Maison-Rouge, 13 septembre 1571. — Fol. 11.

7. Lettre de Mons. l'abbé de l'Isle à Mons. de Noailles, Henry. — Paris, 22 may 1572. — Fol. 13.

8. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils Henry. — Paris, 23 juin 1574. — Fol. 15.

9. Lettre de Mons. de Montal à Mons. de Noailles. — La Roquebrou, 28 juin 1574. — Fol 17.

10. Lettre de Mons. de Gourdon à Mons. de Noailles. — Beaulieu, 4 juillet 1574. — Fol. 19.

11. Lettre de Mons. de Saint-Marsal à Mons. de Noailles. — Puydeval, 7 juillet 1574. — Fol. 21.

12. Lettre de Mons. le comte de Ventadour à Mons. de Saint-Bauzille, 17 juillet 1574. — Fol. 23.

13. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — Larche, 23 mars 1575. — Fol. 24.

14. Lettre de Mons. de Montal à Mons. de Noailles. — La Roque, 12 juillet 1575. — Fol. 27.

15. Lettre de Marchand à Mgr de Couros. — Larche, 22 juillet 1575. — Fol. 28.

16. Lettre de Mons. Presault à Madame de Noailles. — Salignac, 17 février 1576. — Fol. 29.

17. Lettre de Mons. de Lestang à Mons. de Noailles. — Brive, 22 juin 1576. — Fol. 31.

18. Lettre de Mons. Bargues à Madame de Noailles. — Lentour, 14 février 1577. — Fol. 33.

19. Lettre de Mons. de Chabrignac à Madame de Noailles. — Chabrignac, 17 février 1577. — Fol. 35.

20. Lettre de Mons. de Chabrignac à Madame de Noailles. — Cha brignac, 20 février 1577. — Fol. 37.

21 et 22. Lettre de Bargues à Madame de Noailles. — Lentour, 23 février et 16 mars 1577. — Fol. 39 et 42.

23. Lettre de Mons. de Malleville à Mons. de Noailles. — Tegra, 23 mars 1577. — Fol. 44.

24. Lettre de Madame de Leyme à Madame de Noailles. — La Capelle, 3 may 1577. — Fol. 46.

25. Lettre de Mons. du Saillant à Mons. de Noailles. — Le Saillant, 22 juin 1577. — Fol. 48.

26. Lettre de Mons. d'Acqs à Mons. de Sauve et à Mons. Massiot. — 3 janvier 1578. — Fol. 50.

27. Lettre du procureur Mouzié à Mons. l'abbé de l'Isle. — Sarlat, 28 mars 1579. — Fol. 52.

28. Lettre de Tallarie à Mons. l'abbé de l'Isle. — Coly, 2 may 1579. — Fol. 54.

29. Lettre de Mons. de l'Isle à Mons. de la Motte-Fénelon. — Larche, 5 juin 1579. — Fol. 56.

30. Lettre du procureur Mouzié à Mons. de l'Isle. — Sarlat, 16 juillet 1579. — Fol. 58.

31. Lettre de Mons. de l'Isle à Mons. Dufour. — 18 juillet 1579. — Fol. 60.

32. Lettre de Mons. de Chauzenejoulx à Mons. de l'Isle. — 8 septembre 1579. — Fol. 63.

33. Lettre de Mons. de Cosnac à Mons. de l'Isle, et de Turenne à Mons. de Cosnac. — 20 septembre 1579. — Fol. 65.

34. Lettre du sieur Laporte à Madame de Noailles. — Puydeval, 20 janvier 1580. — Fol. 67.

35. Lettre de Mons. d'Acqs à Dury. — 28 novembre 1580. — Fol. 69.

36. Lettre du sieur Tallarye à Mons. l'abbé de l'Isle. — Coly, 21 avril 1580. — Fol. 71.

37. Lettre de Dufaure à Mons. Dury. — Bourdeaulx, 7 juillet 1580. — Fol. 73.

38. Lettre de Mons. de Saint-Marsal à Mons. d'Acqs. — Rome, 16 juillet 1580. — Fol. 74.

39. Lettre du procureur Beaudenon à Mons. Dury. — 22 juillet 1580. — Fol. 76.

40. Lettre de Mons. d'Acqs à Dury. — Bourdeaulx, 7 aoust 1580. — Fol. 77.

41. Gazette à la main. — Septembre et octobre 1580. — Fol. 78.

42. Lettre de Dury à Madame de Montclar. — Larche, 27 octobre 1580. — Fol. 82.

43. Lettre du sieur Mosnier à Madame de Noailles. — Terrasson, 14 novembre 1580. — Fol. 83.

44. Lettre de Mons. Charles de Noailles à Madame sa mère. — 25 novembre 1580. — Fol. 85.

45. Procès-verbal de la non-jouissance de la cure de Noailhac. — 2 aoust 1580. — Fol. 87.

46 et 47. Lettres de Mons. d'Acqs à Dury. — Bourdeaulx, 1er janvier et dernier d'aoust 1581. — Fol. 93 et 95.

48. Lettre de Mons. de Noailles à Mons. de Coudresseau. — La Faige, 30 décembre 1602. — Fol. 96.

49. Lettre de Mons. d'Acqs à Dury. — Bourdeaulx, 14 décembre 1584. — Fol. 98.

50. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils Henry. — Agen, 20 mars 1585. — Fol. 99.

51. Lettre de Dury à Mgr de Noailles, Henry. — Breniges, 25 mars 1585. — Fol. 104.

52. Lettre de Mons. de Lestang à Mgr de Noailles, Henry.—27 mars 1585. — Fol. 106.

53. Lettre de Mons. Charles de Noailles à Mons. son frère. — 23 may 1585. — Fol. 108.

54. Lettre de Mons. de Miremont, le fils, à Mons. de Lafont. — Gambres, 24 juillet 1585. — Fol. 109.

55. Mémoire des bourgs et villages dont les habitants doivent faire sentinelle à Saint-Amand et à Coly. — 24 juillet 1585. — Fol. 110.

56. Lettre du sieur Olive à Mgr de Noailles. — 22 novembre 1585 — Fol. 112.

57. Lettre du sieur Cerny à Mons. de Noailles. — 22 novembre 1585. — Fol. 114.

58. Lettre de Mons. de Cauzenejoulx à Mons. de Noailles. — Chauzenejoulx, 6 mars 1586. — Fol. 115.

59. Lettre de Mons. de Noailles à Mons. de Bourzolles. — 6 juin 1586. — Fol. 116.

60. Procès-verbal et sentence touchant le guet au chasteau de Coly — 28 juillet 1586. — Fol. 119.

61. Lettre de Mons. du Saillant à Madame de Noailles.—Turenne 4 novembre 1586. — Fol. 121.

62. Lettre de Mons. d'Acqs à Laquant. — 18 may 1587. — Fol. 123.

63. Lettre de Mons. de l'Isle (Gilles de Noailles) à Mons. de Sedières. — Mallemort, 11 aoust 1587. — Fol. 125.

64. Lettre de Mons. d'Acqs à Laquant. — 14 octobre 1587. — Fol. 126.

65. Lettre du sieur de Lamartine à Mgr de Noailles. — Maleste, 15 octobre 1587. — Fol. 128.

66. Sauvegarde pour Mons. de Sauvebœuf. — 26 novembre 1587. — Fol. 130.

67. Lettres des sieurs Godonesche et Limoges à Laquant. — Coly, 26 novembre 1587. — Fol. 132.

68. Compte de ce que les soldats de Malemort ont dépensé en janvier 1588. — Breniges, janvier 1588. — Fol. 134.

69. Lettre de Mons. de Noailles à Laquant. — La Faige, 7 avril 1588. — Fol. 136.

70. Quittance de Desplas, soldat, à Malemort. — 9 septembre 1588. — Fol. 137.

71. Lettre du sieur Limoges à Laquant. — 4 octobre 1588. — Fol. 138.

72. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils Henry. — Blois, 11 décembre 1588. — Fol. 139.

73. Lettre de Laquant à Mgr d'Acqs. — Malemort, 18 aoust 1588. — Fol. 143.

74. Lettre de Madame de Sedières au sieur Laquant. — Sedières, 13 mars 1589. — Fol. 146.

75. Lettre du procureur Mouzié à Mgr d'Acqs. — 13 avril 1589. — Fol. 147.

76. Lettre du sieur Laquant à Mons. de Sauvebeuf. — Malemort, 20 avril 1589. — Fol. 149.

77. Lettre du sieur Recès à Mgr d'Acqs. — Coly, 13 juillet 1589. — Fol. 150.

78. Mandement du capitaine Moustoulat. — 20 octobre 1589. — Fol. 154.

79. Lettre du sieur Bargues à Mgr de Noailles. — Lentour, 3 novembre 1589. — Fol. 155.

80. Lettre du sieur Laquant à Mgr de Noailles. — Malemort, 22 mars 1590. — Fol. 157.

81. Lettre du sieur Laquant à Mgr d'Acqs. — Malemort, 12 may 1590. — Fol. 159.

82. Lettre du sieur Laquant à Mgr de Sedières. — Malemort, 18 may 1590. — Fol. 160.

83. Liste de ceux qui n'ont point fourny le foin et l'avoine. — 23 may 1590. — Fol. 161.

84. Lettre de Laquant à Mons. de Noailles. — Malemort, 27 may 1590. — Fol. 162.

85. Lettre de Laquant à Madame de Noailles. — Malemort, dernier juillet 1590. — Fol. 163.

86. Lettre de Mons. de Fénelon à Madame de Noailles. — Turenne, 16 septembre 1590. — Fol. 164.

87. Le sieur La Combe à Laquant. — Abbaye de Saint-Amand, 26 octobre 1590. — Fol. 166.

88. Compte arresté par Laquant à Reynal, soldat. — 13 avril 1591. — Fol. 168.

89. Lettre de Laquant à Madame de Noailles — Malemort, 20 novembre 1591. — Fol. 170.

90. Lettre du sieur Razillé à Madame de Noailles. — Au camp devant Rouen, 18 janvier 1592. — Fol. 172.

91. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — Meymac, 22 septembre 1592. — Fol. 174.

92. Requeste de Mons. de Noailles aux trésoriers généraux de France. — 1593. — Fol. 177.

93. Lettre de Laquant à Mgr de Noailles. — Malemort, 14 mars 1593. — Fol. 179.

94 et 95. Lettres de Laquant à Mgr d'Acqs. — Malemort, 23 juillet 1593 et 4 aoust 1594. — Fol. 185 et 186.

96. Ordonnance de Mons. le duc de Ventadour. — 10 may 1594. — Fol. 188.

97. Lettre de Laquant à Mgr d'Acqs. — Malemort, 30 novembre et 2 décembre 1595. — Fol. 189.

98. Les officiers royaux de Tulle à Mons. de Noailles. — Tulle, 22 novembre 1595. — Fol. 191.

99. Lettre de Laquant à Mgr de Noailles. — Malemort, 31 aoust 196. — Fol. 1592.

100. Lettre du sieur de Miermon à Mgr de Noailles. — 23 janvier 1597. — Fol. 193.

101. Mandement du roy pour faire mille écus à Mons. de Noailles. — Paris, le 16 may 1597. — Fol. 195.

102. Lettre du roy à Messieurs du Parlement de Bordeaux. — 11 avril 1606. — Fol. 197.

103. Lettre de Mons. du Caylar à Mgr de Noailles. — Paris, 20 novembre 1613. — Fol. 198.

104. Lettre de Le Serny-Jouffre à Mgr de Noailles. — Saint-Robert, 12 avril 1614. — Fol. 200.

105 et 106. Lettre du sieur Gay à Mons. de Noailles. — Larche, 6 et 8 may 1614. — Fol. 202 et 204.

107. Lettre de Mons. le comte d'Ayen à Mons. son frère. — 21 juillet 1614. — Fol. 205.

108. Lettre de S. Mignot, abbé de Conques, à Mons. le comte d'Ayen. — Rodez, 7 aoust 1615. — Fol. 206.

109. Lettre du lieutenant Chabot à Mgr de Noailles. — Saint-Flour, 6 septembre 1615. — Fol. 208.

110. Lettre de Mons. de Fontanges à Mons. de Noailles. — 22 décembre 1615. — Fol. 210.

111. Lettre de Mons. de Caumont à Mons. de Noailles. — Dernier décembre 1615. — Fol. 212.

112. Les élus de Saint-Flour à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 15 janvier 1616. — Fol. 214.

113. Lettre du sieur Rougier à Mons. de Noailles. — Verteul, 1er janvier 1616. — Fol. 216.

114. Lettre de Bonafé à Mgr de Noailles. — Saint-Flour, 19 janvier 1616. — Fol. 217.

115. Lettre de Mons. de Montbrun à Mons. de Noailles. — 19 janvier 1616. — Fol. 218.

116. Lettre de Bonafé à Mons. de Noailles. — 19 janvier 1616. — Fol. 219.

117. Lettre de Mons. de Montbrun à Mons. de Noailles. — 24 janvier 1616. — Fol. 221.

118. Lettre de Bonafé à Mons. de Noailles. — 26 janvier 1616. — Fol. 223.

119. Lettre du sieur Brugier à Mons. de Noailles. — Saint-Flour, 27 janvier 1616. — Fol. 224.

120. Lettre de Mons. de Montbrun à Mons. de Noailles. — 28 janvier 1616. — Fol. 226.

121. Lettre de Mons. Daudière à Mons. de Noailles. — Pierrefont, 1er février 1616. — Fol. 227.

122 et 123. Lettres du sieur de Gay à Mons. de Noailles. — Peignières, 4 février 1616. — Fol. 229 et 230.

124. Lettre de Mons. de Pomairols à Mons. de Noailles. — Villefranche, 30 janvier 1621. — Fol. 231.

125 et 126. Lettres de Mons. de Razac à Mons. de Noailles. — Larche, 6 septembre .... et 27 juin .... — Fol. 233 et 234.

127. Lettre du sieur de Pousols à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 235.

128. Lettre du sieur d'Assaing à Mons. de Noailles. — 24 aoust .... — Fol. 236.

129. Avis envoyés par le procureur Mouzié au sieur Laquant. — 8 janvier .... — Fol. 238.

130. Lettre de Mons. de Ferrières à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 240.

131. Lettre de Madame de Noailles à Mons. de ... — Larche, sans date. — Fol. 242.

132. Lettre de Demanière, soldat, à Mons. de Noailles. — 25 novembre .... — Fol. 244.

133. Lettre de Laquant à Mgr d'Acqs. — Malemort, sans date. — Fol. 246.

134. Lettre de Despaliers à Mons. de Reillac. — Sans date. — Fol. 247.

135. Lettre de Mons. de Saint-Marsal à Mons. de Noailles. — Tulle, 30 novembre 1595. — Fol. 248.

136. Lettre de Mons. de Pestels à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 249.

137. Lettre du sieur Dautrement à Madame de Noailles. — Larche, 23 juin .... — Fol. 250.

138. Lettre de Mons. de Saint-Chamans à Mons. de Puydeval. — 27 juillet .... — Fol. 252.

139. Lettre de M. d'Acqs à Laquant. — Malemort, 22 may .... — Fol. 253.

140. Lettre du sieur de Turmeny à Madame de Noailles. — Larche, sans date. — Fol. 254.

141. Lettre de Mons. de la Chapelle à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 257.

142. Lettre du sieur Limoges à Laquant. — Coly, sans date. — Fol. 258.

143. Lettre de Mons. Drugeac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 259.

144. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — Sans date. — Fol. 261.

145. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son fils. — Agen, 23 mars .... — Fol. 264.

146. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — Sans date. — Fol. 267.

147. Lettre de Mademoiselle de Tegra à Madame de Noailles. — 11 mars 1577. — Fol. 270.

148. Lettre de Mons. de Yolet à Mons. de Noailles. — Yolet, 5 décembre .... — Fol. 272.

149. Lettre de Mons. de Cavagnac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 274.

150. Lettre de Mons. de Boissière à Madame de Noailles. — Turenne, 3 janvier .... — Fol. 276.

151. Lettre de Laquant à Madame de Noailles. — Sans date. — Fol. 278.

152. Lettre de Mons. de Noailles à Madame de Noailles. — Sans date. — Fol. 279.

53. Lettre du capitaine Durieu à Mons. Puyfages. — Sans date. — Fol. 280.

154. Récit d'une assemblée d'Etats tenue en Rouergue. — Sans date. — Fol. 281.

155. Lettre de Mons. d'Acqs à ... — Sans date. — Fol. 283.

156. Lettre de Mons. de Ressons à Mgr de Noailles. — Sans date Fol. 284.

157. Lettre de Mons. de Noailles à Laquant. — Sans date. — Fol. 286.

158. Lettre du sieur Valon à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 287.

159. Lettre de Miraudie à Mons. de Noailles. — Lentour, jour de Noël. — Fol. 288.

160. Lettre de Marie de Noailles à Mons. son frère. — Birac, 29 juin .... — Fol. 290.

161. Lettre de Laquant à Mgr d'Acqs et à Limoges. — Sans date. — Fol. 292.

162. Lettre de Madame de Montravel à Mons. de Montbrun. — 24 janvier .... — Fol. 294.

163. Lettre de Laquant à Mgr d'Acqs. — Sans date. — Fol. 296.

164. Lettre de Bargues à Mgr de Noailles. — Sans date. — F. 298.

165. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — 9 novembre .... — Fol. 299.

166. Lettre de Mons. de Veyrac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 302.

167. Lettre de Mons. de Tersac à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 304.

168. Lettre de Mons. de Nant à Mgr de Noailles. — 22 janvier .... — Fol. 305.

169. Lettre de Mons. d'Acqs à Laquant. — Sans date. — Fol. 307.

170. Lettre de Mons. de Tournemine à Mons. de Noailles. — 29 janvier .... — Fol. 308.

171. Lettre de Mons. de Pounmiès à Mons. de Noailles. — Pounmiès, 26 août 1610. — Fol. 310.

172. Lettre de Mons. de Saint-Chamans à Mons. de Noailles. — 5 juillet .... — Fol. 312.

173. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — La Faige, sans date. — Fol. 314.

174. Lettre de Mons. de Puymege à Mons. l'abbé de l'Isle. — 15 octobre .... — Fol. 317.

175. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — 8 novembre .... — Fol. 319.

176. Avis envoyés à Mons. de Sauvebeuf. — Sans date. — F. 323.

177. Mémoire du bled que Pouch a receu des quatre fermiers de Malesse. — Sans date. — Fol. 324.

178. Lettre du sieur Chassaing à Mgr de Noailles. — 30 juin .... — Fol. 326.

179. Lettre de Mons. de Sedières à Laquant. — Sans date. — Fol. 328.

180. Lettre du sieur Puymege à Mons. l'abbé de l'Isle. — Sans date. — Fol. 329.

181. Lettre de Laquant à Recès. — Malemort, sans date. — Fol. 330.

182. Lettre de Mons. de Malleville à Mons. de Noailles. — Saint-Ceré, sans date. — Fol. 331.

183. Lettre de Mons. l'abbé de l'Isle à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 332.

184. Lettre de Madame de Noailles à Mons. son frère. — 3 may .... — Fol. 333.

185. Lettre de Mons. de Noailles à Madame sa mère. — 3 mars ... — Fol. 334.

186. Lettre de Mons. de Boffard à Mons. le comte d'Ayen. — Sans date. — Fol. 338.

187. Lettre de Mons. de Batut à Madame de Noailles. — Turenne, 17 may 159.. — Fol. 340.

188. Lettre de Mons. de Plaignes à Mons. le comte de Noailles. — Valon, 9 décembre .... — Fol. 342.

189. Remerciement au roy par Madame de Noailles. — Sans date. — Fol. 343.

190. Lettre du sieur Rouquette à Mons. Laquant. — Sans date. — Fol. 344.

191. Lettre de Mons. de Montamat à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 345.

192. Lettre de Mons. de Fontanges à Mons. de Noailles. — Sans date. — Fol. 346.

193. Lettre de Mons. de Saint-Flour à Mons. de Noailles, son père. — Saint-Flour, 20 janvier 16... — Fol. 347.

194. Lettre de Mons. de Machault à Mons. de Noailles. — Lymoges, 9 août .... — Fol. 349.

195. Lettre du procureur La Porte à Mons. de Noailles. — Aurillac, 11 octobre 16... — Fol. 351.

196. Lettre de Mons. de la Borie à Mons. de Noailles. — 20 aoust 1629. — Fol. 353.

197. Lettre de Mons. de Tholonjons à Mons. de Noailles. — Nasaret, 24 avril 1621. — Fol. 354.

198. Lettre de Henry de la Tour à Mons. le baron de Marville. — Montfort, 30 octobre 15... — Fol. 355.

199. Lettre de Mons. du Breuil à Mons. le comte d'Ayen. — Dernier avril 1623. — Fol. 356.

200. Lettre de Mons. du Breuil à Mons. le comte d'Ayen. — 6 may 1623. — Fol. 358.

201. Procès-verbal du refus fait par le consul d'Aurillac de recevoir la compagnie du s^r ... — Sans date. — Collationné le dernier d'octobre 1626. — Fol. 360.

202. Lettre du sieur Dalmays à Mgr de Noailles. — 25 janvier 1628. — Fol. 362.

203. Lettre de Mons. d'Acqs à Dury. — Agen, dernier de novembre 1582. — Fol. 364.

204. Lettre de Lamartine à Mgr de Noailles. — Malesse, 3 mars 1586. — Fol. 365.

205. Lettre du sieur du Peyron à Laquant. — Breniges, 21 septembre 1587. — Fol. 367.

206. Procès-verbal des informations sur les plaintes des habitants de Malemort. — 26 octobre 1588. — Fol. 368.

207. Mémoire du foin et de l'avoine fournis paa Laquant, par ordre de Mons. le Comte, depuis le 23 may jusqu'au 29 dudit mois. — May 1590. — Fol. 375.

208. Traité entre Pierre de Gontaud et le seigneur de Pons. — 16 février 1352. — (Copie faite le 18 février 1709.) — Fol. 377.

DOCUMENTS POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME

(*Suite.* — Voy. p. 139, 153 et 234 du tome XVIII.)

LOIR-ET-CHER.

3334. — Le Bailly de Bloys, Jacq. Diurt à la royne mere. — Blois, 24 mars 1561. — 8695, fr., f° 72.

Il lui dénonce les attentats en cette ville de protestants qui, après avoir brisé les croix, rompu les images, forcé les églises, ont envahi le monastère de la Guische, de nuit, avec armes et bâtons à feu, et ravi treize des plus jeunes religieuses, qu'ils ont violentées et forcé quatre d'entre elles de monter en la prêche du ministre.

3335. — Le chapitre d'Orléans au chapitre de Reims. Du 1er juillet 1601. — Col. de ch., 27, f° 125.

Il le remercie des reliquaires et ornements que Mess. de Reims ont chargé leur doyen (M. de la Saussaye) d'offrir à leur église, que les hérétiques avoient ruinée et dépouillée. *Signé :* Guyot, greffier.

3336. — Marchenoir : délibérations du consistoire. — 1575-1612. — Registres de baptemes. — 1592-1596. — TT. 247.

3337. — Registre du consistoire des églises de Marchenoir et Lorges. — 1594. — 1576 à 1585. — 1603 à 1612. — 1592 à 1596. — Marchenoir, Lorges et Chateaudun. — Pièces concernant l'exercice de la R. P. R. aux lieux de Marchenoir et

Lorges. — 1576 à 1682. — Entre autres : placet de Math. Perrote, curé de Marchenoir, pour éloigner le presche de son église. — Requete du sindic du diocese de Chartres. — Partage intervenu en 1663. — Proces verbal des commissaires, 1663, pour Chateaudun et Marchenoir. — Avis de M. du Bellay du Gay et de M. de Fortia, commissaires pour l'exercice de la P. R. R. — 1663. — A. N., TT. 247, L. 83, n°

3338. — Pièces concernant les contestations d'entre le syndic du clergé du diocèse d'Orléans et le sieur du Courant du Portail au sujet de l'exercice personnel de la R. P. R., à raison du fief quil possede et qui existe depuis l'an 1362 audit lieu du Portail et sur l'exercice plus ancien à Romorantin. — 285, L. 122, n° 11.

3339. — Romorantin : registres et pieces diverses. — 1682-1683. TT. 285.

3340. — Vendome. Pièces diverses pour l'histoire du protestantisme. — 1581-1681. — TT. 289.

HAUTE-LOIRE.

3341. — Chambon. Diocèse du Puy : resistance contre les troupes envoyées pour empêcher le prêche. — 1683. — TT. 321.

3342. — Le s^r Chastel au roy. — Polignac (canton du Puy), 12 février 1592.

Détails sur le blocus du Puy, l'armement et défense d'Espaly, l'extrémité des assiégés reduits à boire leur urine; reddition de la place. Excès de ceux du Puy contre le pays. Serment de ne point reconnoître un roi héretique. Propositions d'arrangement, etc. — Dup. 61, n° 160.

« Sire, il y a si longtemps que je n'ay eu moyen d'advertir V. M... »

LOIRE-INFÉRIEURE.

3343. — Bretagne. Suppression de consistoires : démolition de temples : fugitifs. — 1681-1685. — TT. 257.

3344. — Nantes. — 1682-1723. — TT. 267, 284, 444.

3345. — Relation et information d'une émeute dans la ville de Nantes, causée par ceux de la religion. P. R. — 20 octobre 1560. — V[e] Colb. 27.

3346. — Sion, diocèse de Nantes. — 1664-1684. — TT. 284.

3347. — Sucé, diocèse de Nantes : temple. — 1683-1684. — TT. 284, 287.

LOIRET.

3348. — Orléans, diocèse. — 1570-1666. — TT. 235, 247, 313.

3349. — Attribution aux prelatz de la cognoissance du crime d'heresie ensuitte de l'edit du roy François II donné à Romorentin au moys de may 1560, faicte par le roy Charles IX[e] de l'advis du roy de Navarre et autres princes à Orléans. 2[e] septembre jusq. aud. an 1560. — Orléans, 7 janvier 1560. — F. Brien. 205, f[o] 183.

3350. — La royne mere à M. de Tavanes, gouverneur de Bourgogne, pour arrester le s[r] de Maligny. — Orleans, 17[e] janvier 1560. — Fontet, 23[a], Mer. 775, f[o] 2.

« Mons. de Tavanes, je vous ai naguières escript par un gentilhomme nommé La Richardière... »

3351. — Requeste présentée au roy Charles neufvième tenant ses estats en la ville d'Orléans le 27[e] jour de janvier 1560 par les députez des Eglises prétendues reformées esparses par le royaume de France affin de refformation de la religion tant en la doctrine que es mœurs. — Orléans, 27 janvier 1560. — F. Brien, 205, f[o] 185.

3352. — Requeste présentée au roy Charles IX[e] et à la roine par la plus grande partie des deleguez de la noblesse tendantes affin de reject des articles pretendus invectifs et injurieux couchés en la harangue de Quintin aux Etats d'Orléans 1560, es quels il appeloit ariens et hérétiques ceux qui demandoient l'Evangile estre purement prêché et quelques lieux accordés pour s'assembler et faire prière. — F. Brien., 205, f[o] 189.

3353. — La royne Catherine, a M. de Tavanes, même sujet. — Orléans, 6 février 1560. — Mor. 775, f° 4.

« Mons. de Tavannes, vous avez assez entendu ainsi que je m'asseure... »

3354. — Lettre écrite au nom de la noblesse du Rouergue, du Quercy et du Périgord à MM^rs de Burie et de Monluc pour leur demander justice des violences des huguenots. — 1561. — Dup. 588.

3355. — Le ministre Toussain à madame la duchesse de Ferrare à Montargis, au sujet de l'exercice du culte reformé. — L'Isle lez Orléans, 15 avril 1572. — 8739, f° 114.

« Madame, je crois que Votre Excellence entend journellement les fascherie qu'on fait fait à... »

3356. — Chamerolle, diocèse d'Orléans. — 1666. — TT. 321.

3357. — Bondary ou Bondarroy, diocese d'Orleans. — 1570-1666. — TT. 313.

3358. — Chatillon-sur-Loire. Colloques. Synodes. Baptemes. — 1599-1672. — TT. 321.

3359. — Chatillon sur Loing. — 1582. — TT. 313-321.

3360. — Chilleur, diocèse d'Orléans. — 1570-1666. — TT. 313.

3361. — Jargeau. Synode provincial. — 1594. — TT. 238.

LOT.

3362. — Cahors : diocèse : synodes : colloques : conversions en masse. — 1576-1685. — TT. 317.

3363. — Cardaillac, diocese de Cahors : baptemes. — 1582-1588. — Consistoire. — 1583-1588. — Poursuites. — 1685. — TT. 317.

3364. — Carjac, diocèse de Cahors : synodes : temple. — 1652-1685. — TT. 317.

3365. — Nouvelles du tems : pendant les troubles un party d'hérétiques surprit le bourg de Consac, y logea et prit au commis à la recette 3000 écus. Ils perdirent quinze ou dix-huit hommes

et sept ou huit habitans emmenés prisonniers. Ils firent de grands ravages autour des Biards et enlevèrent notamment à mademoiselle Catherine de Narbonne deux juments. M. Descars ayant une lettre de sauvegarde on n'osa toucher à sa maison ny à ses terres. — Gaign. 102, 2, f° 9.

LOT-ET-GARONNE.

3366. — Guienne : Synodes, colloques à Clairac, Sainte-Foy, Tonneins, Montflanquin. — 1560-1683. — TT. 313.

3367. — Agen et Agenois : synodes, relaps. — 1664-1636. — TT. 270, 276.

3368. — Castelmoron, diocese d'Agen. — 1575-1685. — TT. 317.

3369. — Grateloup, diocese d'Agen. — 1675. — TT. 258.

3370. — Le roi aux consuls et habitans de la ville d'Agen. — 22 février 1584. — 8860, f° 90.

« Chers et bien aymés, ceux qui vous disent que nous voulons fortifier la porte du Pin de notre ville d'Agen..., »

3371. — Lacepede, diocese d'Agen : registre de baptemes. — 1585-1597. — TT. 231.

3372. — La Parade, diocese d'Agen. — 1669. — TT. 235.

3373. — Tonneins : synodes, colloques. — 1588-1683. — TT. 237, 270, 313.

3374. — Unet, diocese d'Agen. — 1668. — TT. 244.

3375. — Calonges, diocese de Condom. — 1668. — TT. 317.

3376. — Clairac, diocese de Condom. — TT. 313.

3377. — Lavardec, diocese de Condom : baptemes, mariages, sepultures. — 1594-1674. — TT. 323.

3378. — Marmande. Pièces diverses. — TT. 247.

3379. — Liste des lieux voisins de Marmande où avait lieu l'exercice de la R. P. R. — Arch. imp., TT. 247, L. 80, n° 14.

3380. — Nerac et lieux voisins : temple, synodes, colloques, consistoire. — 1576-1686. — TT. 267.

3381. — Duras. — 1685-1692. — TT. 314.

3382. — Casteljaloux, diocèse de Bazas. — TT. 265.

LOZÈRE.

3383. — Nous avons donné au tom. XII de ce recueil, p. 168, 69 et 70, les indications de tout ce que le fonds TT des archives contient sur l'histoire du protestantisme dans le departement.

3384. — Marvejols : diocèse de Mende : consistoire. — 1612-1695. — TT. 247.

3385. — Méruels. — 1683-1684. — TT. 236, 247.

3386. — Mende : Etats des biens des consistoires. — 1683-1688. — TT. 236.

3387. — Saint André de Lancize, diocèse de Mende : nouveaux convertis. — 1740. — TT. 315.

3388. — Henry, duc d'Anjou, au maréchal de Danville, touchant ceux de Marvejols et Florac. — Paris, 22 octobre 1572. — Font., 324, Beth. 8758, f° 40.

« Mon cousin, depuis la dépêche que le roy, Mons. et frère et moi nous avons faite... »

3389. — La Salle, diocese de Nismes. — TT. 242.

3390. — Cassagnas, diocèse de Mende. — 1664. — TT. 317.

PAPIERS DE LA MAISON DE BOUILLON

(*Suite.* — Voy. p. 73, 88 et 119, t. XVI; p. 62 et 152, t. XVII; p. 1, 108, 170 et 278, t. XVIII.)

(*Dépouillement du carton* M. 315.)

3391. — 1. Testament de Mascarone de Comminge, comtesse de Rodez. — 1291.

Parch. endommagé.

2. Testament d'Hugues Orlhac. — Au nom de Deu e de Madona santa. Maria, Eu Hugo da Orlhac fois mo testamen e malais ha e ma bona memoria... — 1236.

Parchemin.

3. Lettres d'Haëliz, vicomtesse de Turenne, par lesquelles elle donne à son neveu Robert V, comte d'Auvergne et de Bologne, fils de feu Guillaume X, frere de la dame Haëliz, toutes les sommes qu'elle avoit autrefois données audit Guillaume. — Septembre 1247.

Orig. scel. (*Preuves de Justel*, p. 45.)

4. Robert, comte de Clermont, Bernard de la Tour, Agnon d'Oliergues, Robert d'Auvergne et autres, tous barons d'Auvergne, supplient Alphonse, fils du Roy de France, comte de Poitou et de Toloze, de les conserver dans leurs droits d'usages. — Fête de S. Blaise, 1253.

Orig., parch. autrefois scel. de plusieurs sceaux.

5. Lettres de Bernard, abbé de la Chaize-Dieu, par lesquelles en ensuivant celles d'Alexandre, Pape, il relève Robert V, comte de Bologne et d'Auvergne, de l'excommunication qu'il avoit encourue pour avoir fait mettre en prison un ecclésiastique. — 5 kal. de juillet 1256.

Parch. du temps.

6. Robert, comte d'Auvergne et de Clermont, et Guillaume

d'Auvergne, ratifient l'arbitrage fait par Guidon, eur frere, pour pacifier leur débat au sujet de la succession d'Henry d'Auvergne, aussi leur frere; ledit Guidon, prevost d'Isle. — Octobre 1258.

Parch. scel.

7. Guido de Clermont, prevot *in insulis*, consent que les 40,000 liv. parisis que Robert, comte d'Auvergne, doit au duc de Brabant pour ledit comte de Bologne, soient payés sur ledit comté de Bologne, et que le comte d'Auvergne soit déchargé de l'hypothèque desdits 40,000 liv. — 3e férie après l'octave de S. Nicolas. 1260.

Parch. scel.

8. Lettres de Robert V, comte d'Auvergne, ratifiant les conventions intervenues entre lui et Henri, duc de Lorraine et de Brabant, au sujet de l'investiture du comté de Bologne. — Le mardi après la purification de la vierge Marie, 1260.

Parch. scel.

9. Lettres de Robert V, comte d'Auvergne et de Bologne, par lesquelles il reconnoit devoir à Philippe de Mota, bourgeois de Brives, 400 liv. viennoises. — Mercredi après l'Octave de l'Assomption, 1265.

Parchemin.

10. Lettres de Robert, comte de Bologne et d'Auvergne, par lesquelles il reconnoit devoir à Arnaud Cocha 40 liv., monnaie de Clermont. — Vendredi après l'octave de l'Assomption, 1669.

Parch. scel.

11. Lettres d'Henri, eveque d'Ostie, par lesquelles il permet à Héliénor, femme de Robert, comte d'Auvergne et de Bologne, de se choisir un confesseur pour les cas ordinaires. — 3 des ides d'oct., an IIe du pontificat du pape Clément, 1270.

Parch. scel.

12. Lettres de Robert, comte de Bologne et d'Auvergne, par lesquelles il reconnoit devoir à Boerii et André Rogier 260 liv. tournois. — Le mardy après l'octave de l'Annonciation, 1272.

Orig., parch. scel.

13. Robert, comte d'Auvergne et de Bologne, reconnoit devoir et promet payer en différents termes à Guidon de Castelione, comte de Saint-Paul, 6,000 liv. parisis. — 20 janvier 1264.

Parchemin.

14. Vente par Bertrand de Salhens, chevalier, au s[r] Oudin Bocco, clerc, et à ses héritiers, au prix de 15 liv. d'Auvergne, plusieurs maisons sises au lieu de Chambo. — 1279.

Parch. scel.

15. Acte par lequel Haliénor de Boffle, comtesse de Bologne et d'Auvergne, reconnoit devoir à Pierre Basbasta de Orlenco 100 liv. tournois, pour pareille somme qu'il lui a prêtée. — Vendredi avant la Madeleine, 1283.

Orig. scel. de trois sceaux.

16. Lettres d'Aliénor de Boffle, femme de Robert V, comte d'Auvergne et de Bologne, par lesquelles ladite dame consent que la terre de Saint-Paul et de Mons, au diocèse du Puy, et les fruits et revenus qu'elle et son père avoient coutume de prendre et lever ès dites terres, soient données et distribuées perpétuellement en quatre prébendes ou vicaries. — 1285

Parch. endommagé.

17. Traité de mariage entre Jean de Montmorency, fils ainé de Guillaume, avec dame Anne de Boulogne, dame de Montgacon, comtesse de Roussillon, veuve de feu messire Charles de Bourbon, comte de Roussillon. — 22 février 1510.

18. Curatelle de François de la Tour, vicomte de Turenne, fils d'Antoine de la Tour, baron d'Oliergues, Limeuil, etc. — 1510.

19. Emancipation faite par Antoine I[er], vicomte de Turenne, de François II de la Tour, et donation à lui faite. — 27 mars 1510.

Parchemin.

20. François II, vicomte de Turenne, seigneur de Lymeuil, reconnoit devoir 687 liv. 17 s. 11 d. tournois à des marchands de Lyon pour des draps. — 8 novembre 1514.

21. Articles du contract de mariage d'entre François de la Tour, vicomte de Turenne, et dame de Boulogne dame de Montgacon, veuve de Jean de Montmorency, seigneur de Rohan. — 6 février 1517.

Cop. sur pap. du temps.

22. Lettres d'autorisation accordées par dame Antoinette de Polignac, veuve de Godfroy de Boulogne, s^{r} de Mongacon, à Anne de Boulogne, sa fille, veuve de Jean de Montmorency, de contracter mariage avec François de la Tour, vicomte de Turenne. — 14 mai 1518.

Parchemin.

23. Contrat de mariage de messire François II de la Tour, chevalier, vicomte de Turenne, seigneur et baron d'Oliergue, et de dame Anne de Bologne, dame de Montgascon, veuve de feu noble Jehan de Montmorenci, avec la dispense du pape Léon V, du 12 mars 1517, et l'enquête sur ce mariage. — 21 juin 1518.

Pièces sur parch.

24. La reine Claude accorde, suivant les priviléges du pape Léon, différents priviléges à François de la Tour et Anne de Beaufort, son épouse. — 25 juillet 1519.

25. Lettres d'Eléonor d'Autriche, reine de France (deuxième femme de François Ier), par lesquelles elle accorde une pension annuelle de 600 ducats d'or à François II de la Tour, vicomte de Turenne, etc. — 9 août 1530.

Pièce scel. du grand sceau en cire rouge.

26. Obligation de François de la Tour à Nicolas Ganequin, marchand a Paris, de 50 écus d'or soleil, de rente annuelle. — 23 août 1519.

27. Transaction entre Guillaume de Montmorency, d'une part, et François de la Tour et madame Anne de Boulogne, sa femme, auparavant femme de Jehan de Montmorency, d'autre part, au sujet du douaire que ladite dame de Boulogne réclamoit comme veuve dudit Jehan de Montmorency. — 13 mai 1523.

28. Obligation de François II à sire Pierre Marchant, demeurant en Dauphiné, de 1400 escus d'or soleil. — 10 avril 1527.
Orig. sig., parch.

29. Lettres du gouvernement de la ville et seigneurie de Genes, données par le roi François Ier en faveur de François de la Tour, vicomte de Turenne. — Du 18 août 1528.
Copie collationnée du temps.

30. François de la Tour, vicomte de Turenne, est déchargé du capital de 60 liv. tournois de rente, ensemble des arrérages de ladite rente qu'il avoit constituée au profit de Thomas Pascal, à la charge par ledit François d'effectuer les remboursements portés audit acte. — 7 novembre et 3 décembre 1530.
Parchemin.

31. Testament de Anne de la Tour d'Auvergne, dite de Boulogne, femme de François II. — 8 mars 1530.

32. François II, vicomte de Turenne, constitue à Renée de la Tour, sa fille (et de feue Anne de la Tour), religieuse au couvent de Saint-Louis de Poissy, 40 liv. tournois de rente, avec l'acte d'acceptation de l'abbesse et couvent de Saint-Louis de Poissy et de ladite Renée. — 5 juillet 1531.

33. Testament de François II de la Tour, par lequel il institue son héritier universel François III, son fils, et au cas que ledit François aille de vie à trespas sans hoir, Claude de la Tour, sa fille, etc. — 24 mars 1527, 9 juillet 1532.

34. Sentence du seneschal d'Auvergne, qui, sur l'avis des parents et amis de Claude de la Tour, fille de François de la Tour et de Anne de Boulogne, et sur celui de Antoinette de Polignac, tutrice honoraire de ladite Claude, nomme pour curateur Loys, seigneur de la Fayette. Et ce pour traiter des articles de mariage d'entre ladite demoiselle et Just, seigneur de Tournon. — Dernier octobre 1535.

35. Contrat de mariage de Claude de Turenne, fille de François II et de Anne de la Tour, à Just, baron de Tournon. — 31 octobre 1535.

36. Sentence pour Jehan Le Joy, contre messire François de la Tour. — 1543.

37. Transaction sur procès entre Jehan Bonnet, comme mari et prenant le fait de Anne Jayot, sa femme, d'une part, et François de la Tour, seigneur, vicomte de Turenne, touchant la somme en quoi Godefroy de la Tour, en son vivant ayeul dudit François, estoit tenue envers Jehan Jayot. — Dernier décembre 1544.

38. Contrat de mariage d'Antoinette de la Tour, fille de François II et d'Anne de la Tour, et de Louis Le Roy, s^r de Chavigny. Avec la quittance donnée par Louis Le Roy et François Le Roy à François de la Tour, de la somme de 30,000 liv. par eux reçue, en différentes fois, dudit seigneur de la Tour, à compte sur celle de 40,000 liv. constituée en dot à ladite dame Antoinette. — 12 juin 1545.

39. Arrest du conseil qui permet à dame Claude de la Tour, femme de Just de Tournon, seigneur baron dudit lieu, de faire assigner au Parlement de Paris les heritiers de François de la Tour, frere de la dame Claude, ou leurs tuteurs et curateurs, pour voir casser et annuler la renonciation faite par la dame Claude à la succession de ses feu père et mère, et ce attendu que lors de son mariage elle n'avoit que treize à quatorze ans..... etc. — 12 novembre 1558.
Papier.

40. Mémoire signé d'avocat, pour Henri, vicomte de Turenne, seigneur d'Olliergues, contre Claude de la Tour, mariée au s^r de Tournon, et Antoinette, mariée au s^r de Chauvigny, ses tantes, sur leurs prétentions de partages ou supplémens de légitimes et biens et successions de leurs père et mère. — Vers 1560.

41. Arrest de la Cour qui permet à dame Claude de la Tour, femme du seigneur Just de Tournon, de se pourvoir contre les heritiers de François de la Tour, IIIe du nom, son frère, pour raison de ce que (suivant le dire de ladite dame) il ne lui avoit

point été assigné une dot assez considérable lors de son mariage. — 30 décembre 1560.

42. Provision des estat et office de grand chambellan de France et autres charges de la couronne.

Rec. d'une main du XVII[e] siècle, avec cette mention au dos : Ce cahier vient des héritiers d'un ancien secrétaire du M. le duc du Mayne.

(*Dépouillement du carton* M. 316.)

3392. — 1. Preuves de M. Dubouchet. — Ebrardi, Nesjrat, n° 12. M. 635. — 12 novembre 1273, p. 170.

2. Quittance consentie par dame Delphine du Broc, vicomtesse de la Rochellane, au profit de Jean II, comte de Dreux et chambrier de France. — 1308.

3. Acte pour M. Bertrand de la Tour, vicomte de Turenne, seigneur d'Oliergues, et de Murat de Caire. — 1315.

4. Contrat de mariage de Roger de Murat à Aynos de Tineria, fille d'Arbert et sœur d'un autre Arbert de Tineria. — Le dimanche après la conversion de S. Pol, 1331.

2 pièces sur parchemin.

5. Testament de Pierre Maurice, seigneur de Rochasavigne. — 1345.

Orig. scel,, gr. parch.

6. Quittance de 940 florins de Florence donnée à messire Jean de la Tour, seigneur d'Oliergues, par un marchand d'Allemagne. — 1356.

7. Lettres pour mettre M. Jean de la Tour, seigneur d'Oliergues, en ses justes possessions, franchises et libertés. - 1356.

8. Quittance donnée à Mons. de Montgascon de la somme de 60 liv. tournois et de la quantité de 600 sest. de froment à la mesure du lieu d'Arthone, et de 100 gelines, en lesquelles il estoit tenu envers le s[r] Houdart, sir de Chazeron, pour cause de certaine vente à lui faite. — 1389.

9. Contrat de mariage de Robert Delphin et Catherine de Beaune, veuve en premières noces du s[r] de Vernelles. — Le dimanche après la fête de S. Luce, 1390.

10. Acte par lequel dame Jehanne de Bazaine et Hodinet, sire de Marcillac, reconnoissent que lors du traicté de mariage d'entre eux, madame Catherine de Beaussa et M. Robert Dauphin, son époux, leur avoient donné en faveur dudit mariage 58 liv. de rente, à prendre sur la terre de Voison, appartenant à ladite dame de Beausse, et sise en Auverne-Nivernois. — Le lundi après la Nativité de N.-S., 1397.

11. Testament de Nicolas de Beaufort, par lequel il institue Amanion et Pierre de Beaufort, ses fils (qu'il substitue l'un à l'autre), pour ses héritiers universels. Donne 6,000 liv. d'or à Marguerite de Beaufort, sa fille (probablement celle qui épousa en 1423 Bertrand, II[e] du nom, seigneur d'Oliergues). Exhérède Jean de Beaufort, son fils, pour cause d'ingratitude, et fait exécuteur testamentaire Bertrand, évêque de Tulles, et Bertrand de la Tour, chevalier. — 29 août 1415.

Parchemin.

12. Aliénation faite en vertu de procuration du 27 janvier 1493, de messire Godefroy de la Tour à Charles de la Queulhe, de 100 liv. tournois à prendre sur les terres et seigneuries de Sernant et Besson, appartenant audit de la Tour. Ladite aliénation faite à la charge de rachat et moyennant la somme de 2,000 liv. — 31 janvier 1493.

13. Lettres de procuration de M. de la Tour. — 27 janvier 1493.

14. Quittance de Godefroy de la Tour à Charles de la Queulhe de la somme de 2,000 liv. pour le prix de l'aliénation précédente. — 4 février 1493.

15. Sentence du lieutenant du bailliage de Montferrand, rendue entre le s[r] de la Queulhe, demandeur en entherinement de lettres royaux d'une part, et madame Antonie de Polignac, veuve de Godefroy de la Tour, deffendresse d'autre part, por-

tant entherinement desdites lettres royaux et condamnation contre la deffendresse d'asseoir ladite rente de 100 liv. tournois. — 23 décembre 1502.

16. Sentence du lieutenant général du bailliage de Montferrant, qui du consentement de madame de Polignac fait delivrance au s^r de la Queulhe des terres et seigneuries de Besson et Sernant, pour sûreté desdites 100 liv. de rente et jusques à ce que ladite dame ait fait l'assiette d'icelle rente. — 23 août 1504.

17. Contrat de mariage de hault et puissant seigneur messire François de la Tour, chevalier de l'Ordre du Roy, vicomte de Thurenne, et dame Anna de Boulongne, dame de Montgascon. — 1518.

Parchemin.

18. Declaration du Roi touchant la nomination aux bénéfices dépendans du cardinal de Bouillon, vacquans ou à vaquer, tant que subsistera le décret de prise de corps lancé contre lui pour crime de félonie et de leze majesté. — 7 juillet 1710.

Expédition sur parchemin, signée du roi, contresignée Phelippeaux.

LES SIRES PUIS COMTES DE LAVAL

3393. — Laval (Guy de) donne au prieuré de Genne l'usage du bois mort dans la forêt de Boërie, ce que R., évêque du Mans atteste par sa charte de l'an 1188. — Arch de l'abb. de Saint-Nicolas d'Angers, prieuré de Genne.

3394. — Laval (Guy, seigneur de) donne à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, pour le prieuré de Gennes, le bois mort de la forest de *Boeria*, l'an 1188. — Arch. de l'abb. de Saint-Nicolas d'Angers.

3395. — Laval (Alain de) souscrit une charte sans date, mais d'environ l'an 1190, par laquelle Eudon, sire de Pontremet à Maurice, évêque de Nantes, et à M...., abbé de Buzey, les profits de son marché de Pont, sauf la haute justice, pour la fondation de deux chapellenies, l'une à l'abbaye de Buzei et l'autre en celle de Mellerai. — Arch. de l'abb. de Buzey. Boëte P., liasse 44e, n° 7.

3396. — Laval (Guillaume de) souscrit une charte du mois d'août 1190, indiction 8e, par laquelle Hubert de Champagne, fils d'homme illustre Geoffroy de Clairvaux, donna au prieur de Gouies, pour son chauffage, deux sommées de branches à prendre dans sa forêt de Chaibers, tant qu'un asne en pourroit porter. — Arch. de l'abb. de Saint-Aubin d'Angers, prieuré de Gouies.

3397. — Laval (Gui de), chevalier, est present à la donnation de la moitié des bois de Saint-Mesmin à l'abbaye de Saint-Seine par Messire Gauthier de Sombernon en l'an 1194. — Cart. de l'abb. de Saint-Seine.

3398. — Laval (Geoffroy de) souscrit l'acte par lequel Baudoin des Roches asseure à Raoul Bochard des terres et vignes de son fief assises à Laudifer, l'année que Richard, roy d'Angleterre, fit vendre ses forêts de Baugé, vers l'an 1195. — Arch. de l'abb. de Saint-Aubin d'Angers, prieuré de Chartrené

3399. — Laval (Alain de) souscrit le contrat d'echange passé le 2e avril 1202, par lequel Jacques de Mars cedde ses dixmes de Rougé et de Sazan à l'abbaye de Mellerai. — Arch. de l'abb. de Meillerai. Cart. rouge.

3400. — Laval (Messire Guy de) appose son sceau à la donation faite aux religieux de la forest de Craon, par Hamelin Lenfant, l'an 1205. — Cart. des Bons-hommes de La Haye, près Angers, fol. 104.

3401. — Laval (Alain de) et Roland de Begon, amis d'Olivier de Coché, qui avoit recueilli toute la succession de feu Jean de Coché, consentent l'assiette de 100 francs de rente en la paroisse de Boing, fait en l'an 1213 par évêque Étienne de Nantes, en

exécution du testament dudit feu Jean qui avoit ordonné la font dation d'une chapellenie en l'abbaye de Villeneuve où il étoit inhumé. — Arch. de l'abb. de Villeneuve, près Nantes, tiroir 7e, armoire 1re.

3402. — Laval (Guy de), le jeune, confirme les donations et concessions faites au prieuré d'Anvers par son père et ses ancêtres, et y ajoute la concession d'un four bannal au dit lieu d'Anvers sans qu'il fut permis à aucun d'y avoir four, excepté le prieur, par charte sans datte passée sous le témoignage d'Hamelin Lenfant et de Foulques Lenfant qui étoit alors sénéchal de Champaigne : ce Foulques vivoit en 1219. — Cart. de l'abb de la Couture au Mans, fol. 15 v°.

3403. — Laval (Simon de la Gerche, Alain de) et Guillaume de Rezay, chevaliers, signifient, par charte sans date, mais d'environ l'an 1220, à leur bien-amé Jean de Chameray, chevalier, que par transaction entre les abbés et religieux de Buzey d'une part, et Guillaume de Bezay, Guillaume Malescot et feu Rollant de Begon d'autre part, il étoit convenu que la terre de la Flocetière, léguée à ladite abbaye par feue dame Claire, demeureroit à iceux chevaliers, à la charge par eux d'asseoir chacun 6 florins de rente à la dite abbaye, et à celle de la Chaume. — Arch. de l'abb. de Buzey, boëte B, liasse 8e, n° 1.

3404. — Laval (Henry de), damoiseau, transige avec l'abbé de Saint-Mesmin, touchant le moulin de Chatillon, au mois de juillet 1221.—Cart. de l'abb. de Saint-Mesmin à Orléans, charte 25.

3405. — Laval *Devalle* (Pierre de), chevalier, donne en pure aumonne aux abbés et religieux de l'abbaye de Buzey, du consentement de Geoffroy, son frère, et de marquise, leur mère, une saline nommée la saline Harroit, située en la paroisse du Bourgmoustier, par lettres passées sous le scel d'Étienne, évêque de Nantes, en l'an 1222. — Arch. de l'abb. de Buzey, boëte C, liasse 11e, n° 10.

3406. — Gratia facta Andreae de Laval militi quod redditum hic

descriptum percipiat ut hic exprimitur. — 1223-1225. — Tres. des ch., Reg. cot. 62.

3407. — Carta per quam dominus rex vult quod dominus Andreas de Laval accipiat de cetero nonagenias libras redditus annui, super emolumentis castellaniae de Langes et de Aynon. — An 1223-1225. — Reg. des ch. 62.

3408. — Laval (Barthelemy, abbé, et les religieux de Buzey donnent à Geoffroy de), chevalier, et à dame Jeanne, sa femme, pour leur vie seulement, la maison et les dépendances de Moiré que les parents et ancêtres du dit chevalier leur avoient donnés en aumonne, sous la condition cependant qu'icelui chevalier et sa femme ne pourroient prendre que leur chauffage pour ladite maison en leur bois de Moiré, sans en pouvoir donner ni vendre à personne et que le tout leur reviendroit sans difficulté après leur décès, et à la charge de leur en payer chacun an pendant leurs vies un cens de 30 s., par lettres données au mois de novembre 1237. — Arch. de l'abb. de Buzey. Boëte N, liasse 41ᵉ, nᵒ 3.

3409. — Laval (Messire Guy de) épouse damoiselle Philippe de Vitré, fille aînée de Messire André de Vitré, sire de Vitré, par contract de mariage consenti en l'an 1239. — Arch. du château de Vitré.

3410. — Laval (Guy, seigneur de) ratifie la donation du bois de Moffliers faite à l'abbaye de Saint-Denis, par Mathieu, comte de Ponthieu, son frère, du consentement de la comtesse de Ponthieu, sa femme, en exécution des intentions de feu noble homme Mathieu, seigneur de Montmorency, leur père, l'an 1244. — Cart. 1ᵉʳ de l'abbaye de Saint-Denis en Fr., p. 719.

3411. — Laval (Guy de), chevalier et héritier reconnoit que le prieur de Mayenne a droit, à cause de ses maisons de Lincé et de Sezaine fondées par un seigneur de Laval, de faire paturer ses animaux et de prendre du bois à l'usage de ses maisons dans la forêt de Burgon, et le confirme dans sa possession par

lettres données au mois de mars 1244. — Arch. de l'abb. de Marmoutier, prieuré de Fontaine-Gehart.

3412. — Laval (Emme, comtesse, à ce authorisée dame de Vauguyon et Guy de), chevalier, son fils et héritier, donnent au prieuré de Gennes l'usage de bois vert et sec dans leurs forests de *Boeria* pour le chauffage dudit prieuré, en juillet 1249 et scellent de leurs sceaux ladite donation : celuy de la dite dame représente ladite dame et un écu chargé de bande a un franc quartier au contre scel : et celuy dudit chevalier représente un cavalier armé de toutes pièces et au contres-cel une croix cantonnée de seize alerions. — Arch. de l'abb. de Saint-Nicolas d'Angers.

3413. — Laval (Guy, sire de), noble homme, étant sur le point de partir pour la Terre-Sainte, donne aux religieux du prieuré de Vitré l'usage du bois mort dans ses forest pour leur chauffage et en donne ses lettres au mois de Juin 1249 (il n'étoit pas encore seigneur de Vitré, il n'en prend point le titre icy ni le contrescel comme il a fait depuis lorsqu'il eut épousé Philippe, héritière de Vitré). Son sceau icy le représente à cheval, armé de toutes pièces et son contrescel porte une croix cantonnée de seize alérions. — Arch. de l'abb. de Marmoutier, prieuré de Sainte-Croix de Vitré.

3414. — Laval (Emme, comtesse d'Alençon, dame de Vauguyon et Guy de), chevalier, son fils et héritier, donnent au prieuré de Gennes au diocèse du Mans, le droit de chauffage et tout l'usage tant du bois mort que du bois vert dans leur forêt de la Boërie, en reconnoissance de laquelle donation, l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers et ledit prieur leur donnent une somme de 30 liv., oultre autres choses, tant en chevaux qu'en autres effets, jusqu'à la valeur de quarante livres que ledit chevalier avoit reçus avant son départ pour la croisade de la Terre-Sainte, par charte du mois de juillet 1249 : scellée des sceaux de la ditte dame qui représente une dame debout, un oiseau sur le poing et au contrescel un écu chargé de trois bandes ou bandé de trois pièces

au franc quartier du côté dextre, et de celuy dudit chevalier qui porte un cavalier monté et armé de toutes pièces et au contrescel, une croix cantonnée de seize alerions. — Arch. de l'abb. de Saint-Nicolas d'Angers, prieuré de Gennes.

3415. — Laval (Guy de), sire de Vitré, et Philippe, sa femme, dame héritière de Vitré, quittent au prieur et aux religieux de Sainte-Croix de Vitré et à leurs hommes du Mont-Lovel le droit qu'ils leurs demandoient, scavoir : l'aide de leur achat, l'aide de leur rançon, et l'aide du mariage de leurs filles, sauf cependant leurs tenures et l'hommage du prieur, par lettres données au mois d'avril 1254.—Arch. de l'abb. de Marmoutier, prieuré de Sainte-Croix de Vitré.

3416. — Laval (Guy de), chevalier, reconnoit être tenu de remettre son château de Laval à Charles, fils du roy de France, comte d'Anjou et de Provence, toutes fois qu'il le demandera, en 1256. — Bibl. du roy, msc. de Colbert, n° 6765, anc. invent. par ord. du roy Louis XI, fol. 72.

3417. — Laval (Guy de), chevalier, et Anne, comtesse de Laval reconnoissent qu'ils étoient tenus de rendre à Charles, comte d'Anjou, le château de Laval, toutes et quantes fois il le demanderoit, l'an 1256. — Inv. du trés. des chart. du roy, Anjou, n° 25.

3418. — Laval (Hugues de) souscrit une charte sans datte mais d'environ l'an 1260, portant amortissement par Helie, comte de Perelle, du bourg de Saint-Médard, près le château de Balon que Hugues de Sourelier, l'ancien père de Patrice, avoit donné à l'abbaye de la Couture. — Cart. de l'abb. de la Couture, au Mans, fol. 27.

3419. — Laval (Guy de) épouse en 1260 Ysabeau de Beaumont, dont il eut pour fils Monseigneur Guyon de Laval. — Arch. du château de Vitré.

3420. — Laval (Guy de), sire de Laval et de Vitré, et Guy, son fils aîné, font un accord avec l'abbaye de Saint-Florent de

Saumur, touchant la justice de Livré, par charte donnée le mercredi avant la Saint-Vincent, au mois de janvier 1264, sous leurs sceaux et ceux de Raoul de *Mapho*, Hervé le Bocey, Guillaume de Cornillé, Luc de Saint-Didier et Luc de Chevesné, chevaliers, leurs hommes. — Arch. de l'abb. de Saint-Florent de Saumur, prieuré de Livré.

3421. — Laval (Guy de), seigneur de Laval et de Vitré, et Isabelle, sa femme, fille et héritière de sire Guillaume de Beaumont, confirment la donation d'Aurillé et lui assignent la terre de Saint-Martin-au-Bois à la charge d'entretenir audit Aurillé six chanoines, l'an 1272. — Cart. de l'abb. de la Couture.

LE FONDS SAINT-ESPRIT

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ORDRE

(Suite. — *Voy*. t. XVII, p. 50; t. XVIII, p. 16, 90, 183 et 244.)

3422. — Tome X. — 1. Portrait de Renaud de Beaune, archev. de Bourges, + 1606. — Ch. de Gontault, duc de Biron, + 1602. III. Henri IV. — Grav. de Thom. de Leu : 1593.

2. Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, fait grand aumônier de France, 1589, reçut la croix et le cordon bleu le 31 décembre 1591, mort, 1606. Portrait gravé par Paul Roussel. — Fol. 1.

Au bas huit vers latins.

3. Le roi au vicomte de Beaune, son lieutenant-général en haute Auvergne, 13 septembre 1650. — Signée : Louis, et plus bas, Philipeaux. — Fol. 2.

« Mons. le vicomte de Beaune, apprenant que le régiment de cavalerie du marquis d'Allaigre... »

4. Charles de Gontaut, duc de Biron, pair, mareschal et amiral de France, chevalier des ordres du roi, mareschal général de ses camps et armées, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, mort le 31 juillet 1602. — Portrait gravé, aux armes, sans nom de graveur. — Fol. 3.

5. Quittances, extraits et pièces diverses concernant la maison de Biron. — Fol. 4.

6. Deux quittances ou reçus d'Armand de Biron, du 6 janvier 1547 et du mois d'août 1554. — Fol. 4.

Parch. signé A. de Biron.

7. Extraits de lettres relatives à M. de Biron des années 1548, 1549 et 1553, (d'Armand de Biron). Un reçu du même de 1549 avec la reproduction du scel. — Fol. 6 v°.

8. Deux quittances de Jehan de Gontault, chevalier, sieur de Biron, comme lieutenant de la compagnie de quarante, puis de cent lances, des 26 avril 1550 et janvier 1555, signées et scel.; orig. sur parch. — Au v°, notice sur la mort de M. de Biron. Extr. d'une lettre de M. de l'Isle à M. l'évêque d'Acqs, du 25 août 1558. — Fol. 7.

9. Charles de Gontaut-Biron, puis duc de Biron, pair, amiral et mareschal de France, gouverneur de Bourgogne, reçu chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1591. Décapité le 31 juillet 1605.—Portr. grav., s. n. d'aut., genre Th. de Leu. — Au verso, autre portrait du même, gr. de Daret. — Fol. 9.

10. La conspiration, prison, jugement et mort du duc de M. de Biron (*sic*). — Fol. 10 à 49.

Imprimé in-8. — (Voir le vol. cot. 9129, où sont plusieurs pièces concernant le procès du maréchal de Biron.)

11. Lettre d'Anne de Pisseleu (orig.) à M. l'évêque de Condom, au sujet de la succession de son oncle précédent évêque de Condom et dont elle est légataire universelle. — De Paris, 5 janvier 1564. — Fol. 50.

« Mons., j'ay esté asseuré qu'il a pleu à S. M. vous donner l'éveschć de Condom... »

12. Lettre de Monluc (orig. signé) à M. le cardinal de la Bordezières, à Rome. — Pour l'expédition à son cousin Robert de Gontault des bulles de l'évesché de Condom. — Mont-de-Marsan, 18 mai 1565. — Fol. 52.

« Mgr, je vous avois escrit dernièrement par le feu abbé de Clausane... »

13. Blaise de Monluc... donne reçu au nom de Madame de Luce, exécutrice testamentaire de feu Messire Charles de Pisseleu, aux fermiers de l'Evesché de Condom de la somme de 5000 livres. — 12 aoust 1565. — Fol. 54.

14. Robert de Gontaut, évêque de Condom, donne à François Dupin reçu de sommes reçues provenant du temporel dudit évesché. — Juillet 1566. — Fol. 56.

15. Quittance donnée par Jehan de Gontauld de Saint-Geniez vicomte de Touzel et guidon de la compagnie de trente lances des ordonn. du roy, à Me Benoist-Milois. — Orig. sur parch. sig. de Saint-Genyes. — 22 may 1572. — Fol. 60.

Extrait du compte de l'épargne du 29 juin 1572.

16. Extraits, quittances et pièces relatives à différents membres de la maison de Biron. — Fol. 61 et suiv.

Avec sceaux et cachets.

17. Trois quittances originales (sur parch.), signés de Goyon, du 6 décembre 1482, 17 avril 1483, avec un petit scel en cire rouge; la troisième, avec un grand scel en cire rouge (1483). — Fol. 62 à 64.

18. Quittance de Guy de Matignon du 7 février 1486. — Orig. sig. et scellé en cire rouge. — Fol. 65.

19. Autres quittances : 1° d'Allain Guyon, du 9 juin 1497. — Fol. 67.

20. Extrait de la lettre de M. Villardeau, consul de France à Moskou, écrite à Mgr le comte de Maurepas, le 26 juin 1730, suivi d'une petite note de Clairambault avec sa signature. — Touchant M. de Biron, duc de Courlande. — Fol. 72.

Nous avons publié dans le présent recueil, avec une notice assez détaillée sur ce Biron, duc de Courlande, la lettre même de Villardeau au comte de Maurepas. — *Voy.* t. XI, p. 89.

21. Oraison funèbre de feu haut et puissant seigneur messire François de Biron de Salaignac, seigneur et baron dudit lieu, gentilhomme de la chambre, décédé à l'âge de 24 ans et 7 mois. Prononcée le 6 février 1624, jour de son enterrement, par un père de la Compagnie de Jésus. — 1624. — Fol. 76.

Imprimé, Cahors, J. Dalvy, 1624, petit in-8 de 46 pages.

22. Copie et extraits de lettres relatives aux Biron. —Fol. 99.

23. Extraits concernant le mareschal Lavardin, faisant suite aux lettres relatives aux Biron.

24. Transaction entre Jean Gontaut de Biron et Armand de Gontaud de Biron, 25 février 1615. — Cop. collation par les Nres au Châtelet, Goupil-Gallet. — Fol. 101.

25. Mémoires des services rendus au roy par M. le maréchal de Biron, duc de Biron, pour satisfaire à l'article 24 des statuts des ordres du roy. — Fol. 104, 105.

26. Extrait des titres produits par haut et puissant seigneur messire Charles-Armand-Dominique de Gontaut duc de Biron, pair et maréchal de France, gouverneur de Landau, marquis de Cabrère et de Roussillon, comte de Lauzum, etc., 6 janvier 1737. — Cop. et collation. — Fol. 104 *bis* et 142.

27. Transaction entre Madame la mareschalle de Biron et M. son fils. — 11 oct. 1603. — Fol. 120.

28. Contract de mariage de Messire Jean de Gontaut de Biron et demoiselle Marthe-Françoise de Noailles. — 1617. — Fol. 124.

29. Lettres de conseiller d'Estat pour le sr de Biron, du 19 janvier 1655. — Fol. 130.

30. Provisions de séneschal et gouverneur du pays de Périgord en faveur de M. de Biron par la défection de M. de Bourdeilles. — 28 nov. 1651. — Fol. 132.

31. Erection de la baronie de Biron et autres en duché pairie. — Février 1723. — Fol. 136.

32. Henricus IIII D. G. Francorum et Navaræ. Port. grav., par Maurice Roqueraldus. 1593. — Fol. 144.

33. Compte troisième de Messire Martin Ruzé, chevalier, s[r] de Beaulieu, de Boisbouchard et Champeaux, cons. du roy... et gr. trésorier des ordres de S. M., de la recette et dépence par luy faite à cause de la grande Trésorie desdits ordres durant l'année 1593. — Fol. 145.

3423. — Tome XI. — 1. Du 24 février 1594, au chapitre de l'ordre du Saint-Esprit tenu à Chartres, auquel estoient Mgr de Conty, MM. les ducs de Luxembourg et de Retz, MM. de Chavigny, d'Escars, maréchal de Matignon, d'Entragues, de Rambouillet, de Chateauvieux de Lyancourt, marquis de Curton, de Combault, M. le chancelier, M. de Rodes, M. de Beaulieu et autres officiers, acte de réception du roy Henry IV dans l'ordre. — Copie. Au sujet du sieur de Combault. — Fol. 4.

La pièce relative au s[r] de Combault, ancêtre de MM. Combault d'Auteuil, est fort intéressante.

2. Extrait du registre de l'ordre du Saint-Esprit. — Chapitre du dernier février 1594. — Fol. 5.

Le roy, chef et souverain grand maître de l'ordre du Saint-Esprit, estant à Chartres...

3. Ceremonies observées à la reception du collier de l'ordre du Saint-Esprit par le très chretien roy Henry IV de ce nom en l'eglise de Chartres, le 28 février 1594. — Extrait du 1[er] tome du *Cérémonial francois*, p. 382. — Deux copies. — Fol. 6 et 7.

4. Henri IV, roy de France et de Navarre, 2[e] souverain, grand maître de l'ordre du Saint-Esprit, dont il receut le collier et presta le serment le 28 fevrier 1594. Portrait gravé par Willms Rogers. — Le roi est revêtu du manteau et décoré du collier de grand maître. — Fol. 9.

5. Autre joli portrait de Henri IV, en pied, gravé par Thomas de Leu. — Le roi est sous un élégant portique, chargé d'emblèmes et des armes de France, et entre Minerve et la France. — Fol. 9 v°.

6. Portrait de Henri IV aux trois crayons, genre Demoustiers. — Fol. 10.

7. Portrait de Henri IV représenté agenouillé et priant, couvert de son manteau et du cordon de grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit, sans nom d'auteur. — Fol. 11.
Très-belle gouache.

8. Notice sur Louis de Bourbon, comte de Vendosme, tost apres avoir esté prisonnier par les Anglois en la bataille d'Azincourt, etc... Extrait des preuves de la main de Clairambault. — Fol. 12, verso.

9. Extraits de diverses lettres et actes de la maison de Bourbon, pour servir de preuves : copie de la main de Clairambault — Fol. 13, 14.

10. A l'immortelle mémoire de Henri IV, roy de France et de Navarre. Imprimé (d'une page grand in-f°) chez Mathieu Guillemot, 1609. — Fol. 15.

11. Abrégé de la vie et des actes héroïques du roy Henri IV, surnommé le Grand. Imp. d'une page sans le nom de l'imprimeur. — Fol. 16.

12. Blanche de Castille en l'habit de religion qu'elle prit peu avant sa mort. Gravure. Huret F. — Au *verso*, Saint Louis, roy de France, tenant le sceptre d'une main et de l'autre la couronne d'épine et les trois clous. Gravure de L. Gaultier. — Petite grav. Mort de saint Louis sous sa tente, sans nom d'auteur. — Fol. 17.

13. Saint Louis IX du nom, roy de France, tiré sur sa figure en or, faite par le commandement du roy Philippe le Bel, et conservée jusqu'à présent dans le trésor de la Sainte-Chapelle

de Paris. Gravure sans nom d'auteur. — Au *verso*, Sacre du roi Charles V, gravure sans nom d'auteur. — Fol. 18.

14. Charles V sur son trône, entouré de sa cour et recevant l'hommage du duc de Bretagne. — Fol. 19.

Au bas, autre petite gravure de l'hommage du chastellain de Belles au duc de Bourbon, comte de Clermont.

15. Charles de Bourbon, portrait gravé par de Th. Leu, avec ces quatre vers au-dessous imprimés :

Romme soubs qui trembloit iadis la terre e l'onde,
De cet heros francois fut la proye e l'honneur,
Et sans la dure mort qui borna son bonheur,
Le monde estoit à luy, ayant le chef du monde.

— Fol. 20.

16. Catherine de Bourbon, sœur unique du roy. Très-belle grav. De Th. de Leu. — Au *verso*, Marguerite de Valois, royne de Navarre. Portrait gravé par Th. de Leu (moins belle épreuve), avec un quatrain au-dessous. — Fol. 21.

17. Grand portrait gravé de Catherine de Bourbon, richement vêtue, sans nom de graveur. Magnifique épreuve. — Fol. 22.

18. Mausolée qui a esté faict par ordre du roy aux obseques et pompes funèbres de la Reyne de la grande Bretagne, en l'église de l'abbaye de Saint-Denis, le 20 novembre 1669, avec plan au-dessous, gravé par J. Marot. — Au verso se trouvent 16 vers copiées, sur la mort de Henri IV. — Fol. 23.

19. La conduitte du cœur du feu roy Henry IV, roy de France et de Navarre aux jésuites de la ville de la Flesche, grand dessin à l'encre de Chine. — Fol. 24.

20. Les conditions que le roy veult estre mises dans le contrat que S. M. desire faire avec les jésuites pour la fondation du college de la Flesche. — Fol. 25.

Original, sans date.

21. Oraison funèbre sur le trespas de Henry le Grand, roy tres chrestien de France et de Navarre, prononcée en l'église

de Saint-Maclou de Ponthoise, le 28 juillet 1610, imprimé de 32 pages, Paris, chez Michel Sonnius avec privilége du roy. — Fol. 27.

22. Oraison funèbre prononcée dans la grande église de Paris aux obsèques de Henry le Grand, roy très chretien de France et de Navarre par Mgr Philippe Cospeau, evesque d'Aire. Imp. de 77 pages in-4. Imprimé chez Barth. Macé, avec privilege du roy. — Fol. 45 à 83.

23. La vie et esloges du roy Henry le Grand, au roy tres chretien Louis XIII avec les suites, déd. au Roy Louis XIII[e]. Msc. — Fol. 84, 169.

Le roy, pour mériter le tiltre de grand, n'a point besoing de se former au moule des grands princes estrangers...

24. L'histoire des amours de Henry quatre, escritte par Louyse de Lorraine, princesse de Conty. Copie. — Fol. 170, 188.

25. Deux extraits de l'*Histoire novenaire*, sur la mort du roi Henri IV. — Au *verso*, portrait gravé du roi, et, au-dessous, la scène de la tentative d'assassinat de Jehan Chatel, grav. signée L. C., à côté, le supplice de son assassin avec la date 1594, Paris, 27 décembre — Fol. 189.

26. Extrait des registres de l'ordre, du 29 décembre 1594. — Fol. 190.

27. Extrait du compte quatrième de M. Martin Ruzé, sieur de Beaulieu, grand trésorier des ordres, pour l'année 1594 de la main de Clairambault. — Fol. 191.

28. Compte du marc d'or, depuis le 20 janvier 1593 jusqu'au dernier février 1594. Copie. — Fol. 194.

29. Compte quatrième de messire Martin Rusé, sieur de Beaulieu, de Boisbouchart, etc., durant l'année 1594. Copie. — Fol. 198.

3424. — TOME XII. — 1. Portrait à mi-corps d'Henri IV, 1595, appuyé d'une main sur le bâton du commandement, de l'autre sur son casque; au-dessous un épisode de guerre, sans nom d'auteur. Jolie pièce. — Fol. 3.

2. Henri IV enfant, portrait gravé sans nom d'auteur. — Au verso : les seize quartiers de Henry de Bourbon, duc de Verneuil, bâtard de France, gouverneur de Languedoc. — Fol. 4.

3. Henry IIII, roy de France et de Navarre, deux portraits gravés sans nom d'auteur. — Au *verso* : « Du 6 janvier 1595, au chapitre tenu en la présence de S. M. où estoient M. le cardinal de Gondy... » — Fol. 5, 6.

Extrait du registre de l'ordre du Saint-Esprit.

4. Noms des prelats et chevaliers receus le 7 janvier 1595. — Fol. 7.

5. Le duc de Montpensier, agenouillé aux pieds du roy, prête serment sur le livre saint que tient le chancelier des ordres. Joli dessin à la gouache, où l'on voit les portraits de Henri IV, du duc de Montpensier, du chancelier, le maître des ceremonies, le trésorier, le greffier et l'huissier. — Fol. 9.

6. Ceremonie de l'ordre du Saint-Esprit: la communion. Riche dessin à la gouache sans nom d'auteur. — Fol. 10.

7. Ceremonie de l'ordre du Saint-Esprit : la messe des morts. Dessin colorié sans nom d'auteur. — Fol. 11.

8. Philippe du Bec, archevêque de Reims, premier duc et pair de France, receu commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, le 7 janvier 1595, mort en 1605. Portrait au crayon, les armes gravées rapportées au bas. — Fol. 13.

9. Reverendiss. ac illustriss. D.D. Philippi du Bec, archiepiscopi, ducis Remesis, epitaphium : per Cl. Palliotium Parisinum. — Fol. 14.

Imprimé de 6 pages.

10. Henry d'Escoubleau, M. Leu de Maillezais, 1595. Joli portrait aux deux crayons, sans le nom du dessinateur. — Fol. 17.

11. Henry d'Escoubleau, évêque de Maillezais, receu prelat commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, le 7 janvier 1595, mourut l'an 1515. Portrait à l'encre de Chine, blason gravé rapporté au bas. — Fol. 18.

12. Les seize quartiers de Henry d'Esccubleau, evesque de Maillezais, blason rapporté. — Fol. 19, v° 20.

13. Henri de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de Normandie, receu chevalier du Saint-Esprit, le 7 janvier 1595, mourut l'an 1608. Deux portraits, médaillon gravé, sans nom d'auteur.—Verso, trois autres portraits gravés du duc de Montpensier dont le premier est gravé par Th. de Leu. — Fol. 22.

14. Blasons des alliances de la famille Montpensier, gravés et rapportés. — Fol. 23. — Au verso, Madame, sœur du roy, duchesse d'Orléans et de Montpensier. Joli portrait gravé par Moncornet. — Fol. 23.

15. Henry de Bourbon, duc de Montpensier, fait chevalier des ordres du roy en 1595. — Citations et extraits de lettres, etc., pour servir de preuves. — Fol. 24.

16. Extrait du Mercure françois, février 1608. « La France perdit M. de Montpensier sur la fin de fevrier; ce prince fut generalement regretté, etc. » Copie. — Fol. 25.

17. Extraits sur Montpensier. Copies. — Fol. 26.

18. Henry d'Orléans, premier du nom, duc de Longueville et d'Estouteville, gouverneur de Picardie, fait chevalier du Saint-Esprit le 7 janvier 1595, tué à Dourlens le 29 avril. Portrait gravé sans nom d'auteur. — Verso, preuves de Henry de Longueville. Copie. — Fol. 28.

19. Grande gravure representant les fêtes données à l'occasion de l'élection de Henri III au trône de Pologne. K. Iarnko, pol. graveur. — Fol. 29.

20. Extraits, copies d'actes, lettres, etc., pour servir de preuves. — Jean d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville. Portrait gravé par Grignon. Au bas sont ses armes avec cette devise : *Palmas Annectit Olivis*. — Fol. 30.

21. Jean d'Orléans, comte de Dunois. Portrait gravé sans nom d'auteur. — Fol. 31.

22. Joannes, *comes* de Dunois. Grand portrait gravé entouré de medaillons et surmonté de ses armes, sans nom d'auteur, *de la galerie Cardinale*. — Fol. 32.

23. Quittance donnée par le comte Dunois et de Longueville à M. Estienne Petit, tresorier general de Languedoc, du dernier jour de décembre 1470. Signée le bast. d'Orlèans. — Fol. 33.

Orig. sur parch. avec scel en cire rouge.

24. Trois quittances du comte Dunois du 13 décembre 1438, 14 avril 1439, 4 de may 1439, signées : Bastard d'Orléans. — Fol. 34.

Orig. sur parch.

25. Lettres patentes du roy Charles VII, nommant le duc d'Orleans, capitaine general pour le fait de la guerre en ce pays de Picardie et de Normandie, données à Paris le 2 avril 14... — Fol. 35.

Orig. sur papier, au bas, de la part du régent du...

26. Trois quittances de « Jehan Bastard d'Orléans, chambellan de Monsieur le regent, le royaulme daulphin de Viennois » du 8 juillet 1421, 23 novembre 1421 et 3 novembre 1422. — Fol. 39.

Orig. signé sur parch. — Certificat du 23 janvier 1422, sur parch., avec scel, signé Chasteaufort,

27. Lettres patentes de Charles VII, en faveur du comte Dunois. Poitiers, 4 octobre 1424. Signées par le roy, Bude. Original sur parchemin. — Reçu du bastard d'Orléans du 8 octobre 1424. Original. — Lettres patentes du roi Charles VII du 7 décembre — Fol. 43.

Orig. sur parch., signé Charles, et plus bas, Bude.

28. *Trois pièces.* — Lettres patentes de Charles VII portant de bailler 500 escus d'or à Jean Bastard d'Orléans, données à Loches le xv[e] décembre 1427. Signées par le roy, de Fresnoyer. — Certificat de Nicolet du 18 octobre 1428, latin. — Quittance du comte Dunois, de fevrier 1429. Signée : Bastart d'Orléans. — Fol. 46.

Orig. sur parch.

29. Douze quittances de Dunois, original sur parchemin, scellées, des 2 avril 1437, 10 octobre 1434, 23 août 1435, 9 septembre 1435, 28 octobre 1435, 4 novembre 1435, 14 mars 143.., 4 novembre ...., 15 septembre 1442, dernier septembre 1442, 18 janvier 1444. — Fol. 49-56.

30. Lettres patentes de Charles VII en faveur du comte Dunois : données à Molins le 21 mars 1466. Signées : Charles, par le roy : Robertet. — Fol. 60.

Orig. sur parch.

31. Quatre quittances (origin. sign.) du comte Dunois du moy octobre 1445, 27 mars 1453, 19 mars 1454, 31 may 1457. — Fol. 61.

32. Testament de Jean, comte de Dunois et de Longueville, et de Marie d'Harcourt, sa femme, du 3 octobre 1463. Copie. — Fol. 65.

Orig. sur parch. avec scel.

33. Six quittances de François, comte de Dunois et de Longueville, seigneur de Partenay, grand chambellan de France, du 14 février 1471, 4 février 1474, 4 février 1474, dernier février 1477, 24 mai 1484, 18 may 1495. Cette dernière est signée F. d'Orléans, les autres : François. — Fol. 67-70.

Orig. sur parch., la plupart avec scel.

34. Reçu de Leonor d'Orleans, duc de Longueville, chevalier de l'ordre, du 21 mars 1466. Signé Léonor d'Orleans. Original sur parchemin. — Certificat du not. Chevalier du 31 octobre 1520, que dame Jéhanne, bastarde d'Orleans, dame de Guy, etc.,

a reçu la somme de 2,000 livres tournois. Original sur parchemin. — Quittance du comte Dunois, x mars 1435. — Fol. 73.

Orig. sur parch.

35. Contrat de mariage passé le 25 fevrier 1590, en la cour royale de Loches, de Jacques d'Orleans, chevalier, seigneur de Bastardes et de Ballaine, avec demoiselle Françoise de Prie, etc., Babou, notaire. — Fol. 77-84.

Orig. sur parch.

36. Quittances du comte Dunois du dernier août 1436, 18 avril 1453, 2 juin 1468, 18 avril 1453, dernier juin 1461. — Fol. 85, 86, 87, 88.

37. Deux autres actes de François d'Orléans, bâtard de Rothelin, orig. sur papier des 2 novembre 1575 et 9 mars 1576. — Fol. 89, 90.

38. Lettres de légitimation du sieur chevalier de Longueville et observation de mad. de Nemours — Fol. 91.

Imprimé in-f° de 4 pages.

39. Antoine de Brichanteau, marquis de Nangis, colonel du regiment des gardes, fait chevalier du Saint-Esprit le 7 janvier 1595. Portrait à l'encre de Chine. Armes au bas, rapportées et gravées. — Verso, portrait gravé sans nom d'auteur. — Fol. 93.

40. Antoine de Brichanteau, marquis de Nangis, colonel du régiment des gardes, fait chevalier du Saint-Esprit le 7 janvier 1595. Portrait à l'encre de Chine. — Fol. 94.

41. Nicolas de Brichanteau, seigneur de Beauvais-Nangis. Portrait gravé. — Fol. 95, verso.

42. Beaumanoir, en Limousin. Extrait d'une reconnoissance faite le 24 septembre 1666. Copie. — Fol. 96.

43. Mémoires de la vie de M. le mareschal de Lavardin. — Fol. 97.

« . . . Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, mareschal de France, estoit fils de Charles Beaumanoir, etc. » — Cop.

44. Roger de Saint-Larig, duc de Bellegarde, pair et grand

escuyer de France, gouverneur de Bourgogne et Bresse, fait chevalier du Saint-Esprit le 7 janvier 1595, mort le 13 juillet 1646. Portrait gravé sans nom d'auteur. — Fol. 107, v°.

45. Journal d'un habitant de Metz, négociant à Paris pour la ville et pour le sieur de Saubole qui y estoit gouverneur. — Copie, suivie de divers extraits de titres et d'actes relatifs à la famille Bellegarde. — Fol. 108.

46. François d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, gouverneur de Brouage, lieutenant general en Bretagne, fait chevalier du Saint-Esprit le 7 janvier 1595, grand-maître de l'artillerie en 1596, tué au siége d'Amiens le 8 septembre 1597. Portrait à l'encre de Chine. — Fol. 110.

47. Antoine d'Estrées, seigneur de Cœuvres, premier baron et senechal de Boulonois, chevalier de Saint-Michel, conseiller aux conseil d'État et privé, fait chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1578. Portrait à l'encre de Chine. — Fol. 111.

48. Terminalia funebria advertite superi Regifugium. — Fol. 112.

Imprimé de 7 pages.

49. Mausolée dressé à la mémoire de messire Cesar-Auguste de Bellegarde, seigneur et baron de Termes, Mombart, etc., par Nicolas de Chevanes, Aoustunois, advocat en Parlement. — Fol. 116 à 125 et dernier.

Imprimé à Lyon, 1621, 20 pages in-4°.

DOCUMENTS POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES CHATEAUX DE FRANCE

CHAMBORD.

3425. — Notice sur Chambord et ses dépendances. — Bibl. nat., col. de Champ., 147.

3426. — Châteaux de la couronne, Blois et Chambord. Acquisitions, constructions, entretien, réparations, plans, etc. XVIIe-XVIIIe siècles. — Arch. nat. O^1 1324, 1342.

6 cartons, 13 registres.

3427. — Traité entre Henry second, roy de France, Maurice, duc de Saxe, George-Frédéric, marquis de Brandenbourg, Jean-Albert, marquis de Mekelbourg, et Guil. de Hussen, contre l'empereur, pour la liberté germanique. — Fait à Chambord, 15 janvier 1552. — Anc. f., vol. 9728.

3428. — Lettres du roy Charles IX, du 10 février 1562, portant commission aux maîtres particuliers des eaux et forêts de Gisors, vicomté de Lyons, Vernon et Andely, pour faire des ventes de bois dans lesdites maîtrises, jusques à la somme de 6,000 liv., destinées aux réparations des maisons royales de Chambord, Fontainebleau, Saint-Germain, La Muette, Boullogne et autres. — F. Gaign., vol. 537.

3429. — Lettre de Robertet à la reine mère : sur la nécessité de donner des fonds pour restaurer et conserver le château de Chambord. — Madon, 16 novembre 1566. — Bourd., t. 3. — F. 216, f° 351.

On sait que le recueil Bourdin a péri dans l'incendie du 23 mai, mais cette pièce, ainsi que la plupart extraites de ce dépôt, que nous allons citer, ont été copiées pour M. de la Saussaie, en vue de son intéressante histoire du château de Chambord et peuvent par conséquent être retrouvées.

3430. — Ce qui est nécessaire de faire pour pourveoir à la seureté et conservation des ouvraiges encommencez à faire au chasteau de Chambord, à la tour et au pavillon. — Louv., F. 216, f° 352.

Même observation.

3431. — Lettres patentes de Gaston, fils de France, duc d'Orléans, portant commission et pouvoir de passer contrat avec le s[r] Forget pour l'acquisition des terres qui lui appartiennent, pour l'agrandissement du parc de Chambord. Donné à Bourbon Larchambaud, 26 avril 1647. — Ord. de Louis XIV, JJJ, vol. 2, f° 88.

3432. — Contrat de ratification du contrat d'échange du 5 mai 1647, entre M. le duc d'Orléans et le s[r] Forget, pour l'agrandissement du parc de Chambord, du 22 mai 1647. — Ord. de Louis XIV, 2[e] vol. JJJ, f° 195.

3433. — Contrat d'échange entre M. le duc d'Orléans et le s[r] Forget, de quelques terres pour l'agrandissement de son parc de Chambord, du 5 mai 1647. — Chambord. — Ord. de Louis XIV, vol. JJJ, f° 185.

3434. — Lettres patentes portant érection d'une communauté d'habitants et paroisse dans le parc de Chambord, sous le titre de Saint-Louis, patronage du roy : union à icelle de la chapelle de Montfrault, création d'un prévost pour l'exercice de la justice, lequel sera lieutenant de la capitainerie des chasses dudit parc, et d'un substitut du procureur général. Donné à Saint-Germain-en-Laye, fév. 1666, avec l'arrêt confirmatif. — Ord. de Louis XIV, JJJ, f° 142, 146.

3435. — Note des réparations faites aux bâtiments et dépendances du château de Chambord, de l'année 1694 à 1698. — État des paiements et ordonnances, délivré aux ouvriers. Charpente, maçonnerie, etc., de 1694 à 1698, par différents entrepreneurs. — Arch. nat., F. 13, 8.

3436. — Registre des réparations faites à Chambord pour la maçonnerie, charpente, couverture, vitrerie, etc., de 1699.

3437. — Chambord, devis des ouvrages de massonneries et de charpenteries suivant les plans du s[r] Mansart. — Louv. F. 467[4]

Brûlé, mais copie entre les mains de M. de la Saussaye.

3438. — Extrait des provisions d'officiers à Chambord et à Blois, de 1650 à 1395, avec l'état des mémoires de Chambord, 1760. *Signé* Collet. 24 septembre 1763.

3439. — Chuppin, régisseur de Chambord, au marquis d'Antin. — 23 septembre 1708. — 447, p. 1.

Compte du département de Chambord.

3440. — Chuppin, régisseur de Chambord, à M. le marquis d'Antin. — Chambord, 12 may 1709. — A. G. F. 13, 447, p. 43.

Dégâts causés à Chambord par l'orage. — Exigences des ouvriers. — Mécontentements à Blois causés par la cherté du pain. — La populace menace de forcer le château.

3441. — Supplique au roy, des propriétaires des moulins de Chambord, pour obtenir le nettoiement de la petite rivière de Cousson, dans l'étendue du parc de Chambord. — A. G. F. 13, 447.

3442. — Extrait des marchez faits par ordre de monseigneur le marquis d'Antin, pour l'entretien des châteaux de Chambord et Blois. — Devis et marchez du 1[er] décembre 1708, pour l'entretien de la maçonnerie du château de Chambord et ses dépendances, à Franç. Dumeurs, pendant 3 années et demie, commencé le 1[er] juillet 1708, moyennant 400 liv. par année, etc. — 12 may 1709. — A. G. F. 13, f[o] 447.

3443. — Chuppin, régisseur de Chambord, à M. le marquis d'Antin. — Chambord, 17 mai 1709. — A. G. F. 13, 447, p. 39.

Visite domiciliaire du conseiller au présidial Hardouin, sur le bruit que tout le blé de la ville étoit caché dans le château.

3444. — Chuppin, à M. le marquis d'Antin. — Chambord, 16 novembre 1710. — A. G. F. 13, p. 140.

Débordement de la Loire. — Pont de Beaugency et d'Amboyse. — Il fera remettre des vitres à l'appartement de madame de Maintenon.

3445. — Chuppin, à M. le marquis d'Antin. — Blois, 2 juin 1715. — A. G. F. 13, 447, p. 24.

Rapport et réclamations diverses sur ses appointements. — La glacière de Chambord. — Plaintes des ouvriers. — Rivière de Chambord. — Entretien du parc.

3446. Chuppin, au marquis d'Antin. — Chambord, 26 juin 1715. — A. G. F. 13, 447, p. 30.

Plaintes des ouvriers et de lui-même pour ses appointements : ses deux fils vont passer leurs thèses et il n'a point d'argent, etc. — Frais au département de Blois. — Travaux demandés par la reine.

3447. — Chuppin, à M. le marquis d'Antin. — Blois, 15 août 1715. — A. G. F. 13, 447, f° 39.

Difficulté absolue de rien faire exécuter à Chambord faute d'argent, — Les ouvriers se refusent à tout travail, n'étant point payés. — « Le roy n'est point servi, et les controlleurs, sans autorité, sont la risée de ces sortes de gens. »

3448. — Ordre donné par le roi de prendre dans le parc de Chambord le bois nécessaire aux réparations du château. — Fontainebleau, 1724, 24 décembre. — K. 137, n° 14⁴.

Original.

3449. — I. État général des fonds faits pour le département de Chambord, pendant l'année 1738, avec l'emploi en marge.

II. État général des sommes demandées par M. de la Hitte pour ledit département, 1739. — F. 13, 446.

III. État général des dégradations survenues au château et dépendances de Chambord, par le vent du 19 janvier 1739.

3450. — Noms des candidats qui se présentent pour la place de contrôleur des bâtiments du département de Chambord, vacant par la mort du s^r de la Hitte. — 1742. — F. 13, 443.

Donnée au s^r Chuppin le 4 septembre 1742.

3451. — Don fait par le roi au maréchal, comte de Saxe, du château et de la terre de Chambord, pour en jouir sa vie durant. — Enregistrement à la chambre des comptes de Blois, — 1747. — K. 142, n° 20.

3452. — Ordre pour la dame V° Chapui de vider les lieux et de remettre les clefs de l'appartement qu'elle occupe au château de

Blois, à Alix Fortier — sous peine d'en être expulsée..... signé : comte de la Rivière. — Paris, 15 mai 1748. — A. G. F. 13, 443, 13e doss.

3453. — Madame veuve Chappui à M. ... — Blois, 30 mai 1748. — F. 443 (13e dossier).

Elle lui communique l'ordre d'expulsion qu'elle a reçu du comte La Rivière, rappelle que sa famille sert le roi depuis plus de quatre-vingts ans, et elle sollicite un logement dans les jardins bas du roi.

3454. — Opposition de scellés faite à Chambord sur les effets mobiliers du maréchal, comte de Saxe. — 1750. — K. 142, n° 21.

Original

3455. — Description de la médaille présentée au roy Stanislas de Pologne, à Chambord. — Fontan. 232, 149.

3456. — Projet d'élargissement de la rivière du Cousson, à Chambord. — 1751. — F. 13, 446.

Lettre de veuve Farmond au régisseur du château de Chambord, 30 avril 1751 : elle réclame les appointements de feu son mari, suisse du château.

3457. — Lettre de M. Paris de Montmartel, à propos d'arbres. 13 janvier 1751. — Lettre de M. Collet, du 25 juin 1751. — F. 13, 446.

3458. — Observations faites par le controlleur des bâtiments du roy, Collet, au sujet de démolitions, aux personnes préposées pour la succession de S. A. R. Mgr le comte de Saxe. 18 janvier 1751. — F. 13, 446.

3459. — Lettre de M. Collet, intendant des bâtiments du roy. 30 janvier 1751. — F. 13, 446.

Réponse du baron Le Fort sur les plaintes qui ont esté faites contre luy.

3460. — Lettres de M. Collet, des 20, 26, 30 juin 1756, au marquis de Marigny. — 1756. — F. 13, 446.

Ordonnance de M. de Marigny, directeur général des bâtiments du roy, 3 juillet 1756.

3461. — M. Collet, à propos de la succession de M. le comte de Frise. 18 juin 1756. — F. 13, 446.

Réponse à cette lettre.

3462. — Lettre de M. Remoras au marquis de Marigny, au sujet des réparations aux écuries. 31 may 1757. — Lettre de M. Collet, 24 octobre 1557. — Lettre de La Rivière. 22 février 1557. — F. 13, 446.

3463. — Quatre lettres de M. Collet. — Copie d'une lettre de M. de Saumery, gouverneur du château, à M. le marquis de Marigny. — 1559. — F. 13, 446.

Projet de M. Collet de louer les maisons du bourg de Chambord, et d'en employer le revenu aux réparations du château, sans débours pour Sa Majesté, 29 janvier 1559.

3464. — État et détail des 33 maisons qui composent le bourg de Chambord, dépendant du château et autre. Revenus, 660 liv. — Second état, distraction faite de 23 maisons occupées pour le service de Sa Majesté. Autorisation de louer, donnée à M. Collet, par M. le marquis de Marigny. — 1559. — F. 13, 446.

3465. — État de dépenses proposé par M. Collet, pour la réparation d'un pont de la Canardière. Total, 1,386 liv. 5 s. 28 juin 1759. — 1559. — F. 13, 446.

3466. — Demande d'exemption de milice adressée à M. de Marigny, par Pelletier, employé dans les travaux du château, pour un de ses neveux. — 1559. — F. 13, 446.

3467. — Papiers concernant les boues et lanternes. 16 septembre 1760. — Réparations de planchers, puits, etc.

3468. — Dépenses faites par deux dessinateurs qui ont relevé les plans, depuis le 13 juin jusqu'au 19 août 1760, y compris le logement, 281 liv. 15 s. 3 d. — 1761. — F. 13, 446.

Lettre de M. Collet qui ne veut pas en faire le payement

3469. — Requête pour payement à Sébastien Pasquier, entrepreneur de maçonnerie. de 12,636 liv. sur 31,749 qui lui sont dues. — Lettre de remerciements à M. Collet, par M. de Longpré. 1er juin 1761. — F. 13, 446.

3470. — Mémoire sur la garde du château par le suisse. — 1761. — F. 13, 446.

Brevet de concierge des écuries du roy par le sieur de Longpré, signé Colbert de Villacerf, Phelippeaux.

3471. — Pour la facilité du transport des pierres de la galerie de Blois, il y a 20, 30 voitures, plus ou moins, qui viennent tous les jours, de Blois à Chambord à vuide, chercher du bois dans le parc. Les voituriers connoissent la nécessité que l'on aura de de leurs voitures. — 1762. — F. 13, 446.

Proposition de les obliger à accepter un tarif fixe pour éviter le chantage.

3472. — Démolition de la galerie de Blois. Le 22 juin 1756 l'ordre en a été donné. Emploi des matériaux. — 1762. — F. 13, 446.

Etat de proposition pour le rétablissement et remplissage des deux galeries du château de Chambord sur les fonds de 1762.

3473. — Lettre de M. de Saint-Michel, intendant des bâtiments, qui demande un logement dans le château de Blois et un à Paris. 27 septembre 1762. — F. 13, 446.

3474. — Certificat de don de la charge de garde et jardinier des bas jardins du château de Blois, en faveur de G. de Longpré, à l'effet de l'expédition des provisions qui lui sont nécessaires.— Mémoire des travaux à Chambord. — 1760, 1761, 1762. — F. 13, 446.

3475. — Lettres de Louis, dauphin, et de Marie-Josephe sa femme, à madame de Chambord. — 1756, 1764. — K. 144, n° 26, 20[2].

Ils l'assurent de l'intérêt que leur inspire sa situation et lui promettent leur protection pour elle et son fils.

3476. — Lettre de Camard, suisse, demande du payement de ses appointements. 25 septembre 1764. — F. 13, 446.

Etat des réparations demandées par M. Furneau à faire dans son logement au pavillon de la chaussée le Comte, une des portes du parc du château de Chambord.

3477. — État des dépenses de Chambord et de Blois en l'année 1767. — Plan du château de Blois. — Lettre du marquis de Castellane. — 1766. — F. 13, 446.

3478. — État de dépense produit par M. Collet, au sujet des voyages faits, tant à Blois qu'à Richelieu, par M. Blondel et ses dessinateurs. — 1761. — F. 13, 446.

3479. — Lettre signée Gendrier, pour la construction du quai de

la route de Paris en Espagne. — Lettre de supplication de madame veuve Chuppin à M. Collet. — 1763. — F. 13, 446.
19 pièces.

3480. — Lettres de M. Collet et de M. de Boullongue au marquis de Marigny. — Lettres de J. Louis Blanchet et Villeroy. — Lettre du Baron, sindic de la cathédrale de Blois. 2 mars 1767. — 19 décembre 1766. — 1767. — F. 13, 446.
10 pièces.

3481. — Plan du pavillon Saint-Dié, à Chambord. — Lettres de M. Collet pour sa restauration. — Lettre de M. de Saumery, gouverneur du château de Chambord. — 1769. — F. 13, 446.

3482. — Propositions de travaux à Chambord et à Blois. — 1769. — F. 13, 446.

3483. — Lettre de M. Collet, note de réparations, 4800 liv. — Chambord, 1770. — F. 13, 446.
5 pièces.

3484. — Lettre de M. Boucherat, mémoires de réparations à Chambord et à Blois. — 1771. — F. 13, 446.
9 pièces.

3485. — Lettre de M. Collet à M. de Montudas, Chambord et Blois. — 1772. — F. 13, 446.
3 pièces.

3486. — Plan des jardins du château de Blois. — Lettres à M. de Brunier, officier invalide. — 1774. — F. 13, 446.
5 pièces.

3487. — Chambord, Blois. Inventaire. — 1738 à 1774. — F. 13, 446.

3488. — Chambord, Blois. — Inventaire des cartons 443, 444, 445, de 1738 à 1790. — F. 13, 443, 444, 445.

3489. — Plusieurs mémoires des ouvrages et réparations à faire au château de Blois pendant les années 1711-12-13-14-15-16-17 et 18, du n° 1 à 42.

3490. — Quatre plans : 1° château, jardins, chapelle Saint-Calais, paroisse Saint-Sauveur, etc.; 2° maison des chapelains, etc. — 1738. — F. 13, 443.

3491. — Plusieurs mémoires des matériaux employés à Chambord pendant les années 1709-1710, signés Chuppin, du n° 43 à 56. — F. 13, 443.

3492. — État des fonds pour les entretiens imprévus et ordinaires de Chambord, emploi de ces fonds. — 1737. — F. 13, 443.
4 pièces.

3493. — Ordonnance du roy et M. le duc d'Antin sur les dégradations faites journellement au château d'Amboise, et sur la police des concierges du château. — 1737. — F. 13, 443.

3494. — Lettres signées Lahite. — Lettre signée Lebeau, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, 6 décembre 1737. — Lettre signée Gabriel, à M. d'Antin, à propos de la pension viagère de madame veuve Chuppin, qui vient de mourir, 17 décembre 1737. — F. 13, 443.
Plusieurs autres papiers, mémoires, etc.

3495. — Entretiens fixes de Chambord, gages, etc., année 1738. — F. 13, 443.

3496. — Trois lettres signées de M. Mesnard et une signée Lahite. — 1739. — F. 13, 443.

3497. — Quatorze lettres de M. de La Hitte, controlleur de Chambord, et un état général des fonds demandés à M. d'Antin pendant l'année 1741, pour frais ordinaires qui ne se peuvent fixer. — F. 13, 443.

3498. — Dix pièces de demandes de la place de controlleur du département de Chambord, vacante par suite de la mort de M. de La Hitte. — 1742. — F. 13, 443.

3499. — Affaire entre M. Chuppin et le nommé Pattard, jardinier à Chambord. — 1743. — F. 13, 443.
17 pièces.

3500. — Une lettre de M. Chuppin à M. d'Antin, 15 février 1744. — F. 13, 443.

3501. — Sept pièces et mémoires de M. Chuppin et un plan de la faisanderie de Chambord. — 1745. — F. 13, 443.

3502. — Vingt-deux pièces dont : 1° lettres de M. Chuppin; 2° lettres de récrimination de M. de Saxe contre M. Chuppin; 3° mémoires divers; 4° lettre de M. de Baudry à propos de cent quatorze nouvelles routes à ouvrir dans le parc de Chambord; 5° copie de la lettre de l'arpenteur général Matis, réponses marginales. — 1746. — F. 13, 443.

3503. — Procès-verbal d'estimation de terres prises pour une route pour l'arrivée de Chambord (610 liv. clos.), 6 septembre 1747; plan de la route d'Orléans à Blois et des riverains; pièces relatives au paiement des terres ci-dessus; lettres de MM. de La Rivière, Maurepas, Chuppin; mémoires divers. — 1747. — F. 13, 443.

34 pièces.

3504. — Lettres de madame veuve Chuppin, Collet, Delalande, et un état des ouvrages. — 1748. — F. 13, 443.

6 pièces.

2505. — Mémoires sur la rivière de Cousson, de son curage, etc., et autres pièces; ordres de déménagements donnés par le comte de La Rivière à plusieurs personnes logées dans le château de Chambord. — 1749. — F. 13, 443.

22 pièces.

3506. — Lettres de M. Collet, réponses marginales, mémoires, etc. — 1750. — F. 13, 443.

11 pièces diverses.

3507. — Liquidation nationale. Copies des mémoires qui se rapportent à la plupart des entrepreneurs colloqués dans la liquidation, et quelques pièces et lettres y relatives. — 1785-1790. — F. 13, 443.

3508. — Pièces diverses de 1757 à 1764. — F. 13, 444.

13 dossiers renfermant ensemble 185 pièces.

3509. — Affaire du sieur Lompré. — Blois, 1760-1761. — F. 13, 444.

La question étoit de savoir à qui de M. le marquis de Marigny, comme directeur général des bâtiments, ou de M. le marquis de Castellane, comme capitaine gouverneur du château royal de Blois, appartenoit de nommer aux places de jardiniers des jardins hauts et bas dudit château.

31 pièces.

3510. — Ce carton ne comprend que des pièces récentes, de 1777 à 1789. — F. 13, 445.

3511. — Provision de capitaine gouverneur du château de Blois. J.-Baptiste Charon, marquis de Menars, 1er décembre 1739, parch. — Lettres patentes de gages, droits des attributs à la charge de capitaine gouverneur, 1746, parch. — Arrêt qui maintient M. le président Menars comme capitaine des chasses du château de Blois, etc., copie, 5 septembre 1695. — 1695 à 1766. — F. 13, 444.

18 pièces.

3512. — Chambord, cartes et plans du château, du parc et dépendances. — Arch. nat., cot. N, sect. des cartes.

3413. — Papiers de la maison de Conti : Chambord, seigneurie, terrier, titres. — Arch. nat. R. 77.

3514. — Titres relatifs à divers échanges entre le domaine royal à Chambord et divers particuliers. — P. 1992. (Ch. des compt.)

3415. — Souscription pour le monument de M. le duc de Berry et pour l'acquisition de Chambord, à offrir à M. le duc de Bordeaux. — Arch. nat., sect. adm. F.

DOCUMENTS POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'ORLÉANOIS (LOIRET)

(*Suite.* — Voy. p. 78, 159 et 252 du tome XVIII.)

3516. — Généalogie de la maison d'Orléans avec ses armes et ses alliances. — 9487.

3517. — Mariages des princes de la maison d'Orléans. — 1386-1473. — K. 554-555.

3518. — Prise de possession de la comté de Dreux pour le duc d'Orléans. — Dernier juillet 1401. — Arch. nat., cart. 210, sér. Q.

3519. — Lettre pour paver les chemins d'Orléans, portant augmentation de douze deniers pour minot de sel pendant quatre ans. — 1556. — Reg. de la cour des aides, t. 9, fol. 101.

3520. — Requête au roy, signée Louis de Bourbon et Léonor d'Orléans, au sujet de la ville de Beaugency. Orig. pap. XVI[e] s. — Inst. God. 141, n° 8.

3521. — Copie de la lettre envoyée par M. le duc de Mayenne à ceux d'Orléans. — Mém. de la Lig., IV, 32.
« Mess., vous verrez par la déclaration... »

3522. — Montre d'une compagnie de cinquante hommes de guerre, à cheval, en garnison à Romorantin, sous le commandement de Jacques d'Orléans, leur capitaine. Orig. — 4 novembre 1583. — K. 101, n° 38.

3523. — Lettre sur la délivrance de la citadelle d'Orléans, du premier jour de février 1589, et autres du duc de Mayenne, datées de Chartres. — Orléans, 1589. — Suite de Dup., 46, n° 39.

3524. — Lettres de la ville de Paris aux autres villes de l'Union,

pour leur donner avis de la prise de la citadelle d'Orléans et de l'arrivée à Paris de M. de Nemours, qui s'étoit évadé. Reg. de l'hôtel de ville de Paris. — Paris, 1er février 1589. — 500 Colb., vol. 252, p. 400, Font. 385.

3525. — Lettre de Claude de Lorraine aux maire et eschevins de la ville d'Orléans. — Paris, 16 février 1589. — Vol., cot. 8852, fol. 26, Font. 385.

« Messieurs, j'ay esté adverty que quelques... »

3526. — Déclaration du roy qui prive les villes de Paris, Orléans, Amiens, Abbeville, et toutes celles qui les assistent de tous honneurs et priviléges, enjoignant à tous ses officiers, magistrats et juges d'en sortir, etc. — Février 1589. — Rec. de p., cot. L, 1491, 23, pièce 21, Font. 385.

Imp. sans front.

3527. — Lettre à Messieurs de la ville de Nevers par les maire et eschevins de la ville d'Orléans, signé Duboys. — 31 may 1589. De Mesm. 8931, 5, fol. 165, fr. 3979.

« Messieurs, nous avons receu lettres... »

3528. — Lettres patentes du roy portant confirmation du gouvernement et lieutenant général du haut et bas d'Auvergne à Charles, duc d'Orléans. — Donné à Corbeil, le 1er avril 1590. — Rezé, le 2 juillet 1590. — Ord. de Henri IV, QQ, fol. 118.

3529. — Quittances données par Claude de la Châtre, gouverneur de l'Orléanois et du Berry; Charles d'Orléans, comte d'Auvergne, colonel de la cavalerie légère; Jacques d'Orléans, capitaine de Romorantin; Jean de Châlons, capitaine de deux cents hommes de guerre; Louis de Mortagne, capitaine de cent hommes de guerre. Orig. — 26 mai et 15 novembre 1590. — K. 104, nos 17, 22, 23, 24 et 26.

3530. — Articles presentez à Sa M. par les deputtez de la ville d'Orléans pour le soulagement commung des villes et plats pays de la généralité. — Du 10 janvier 1593. — 8931, 2, De Mesmes.

7 feuillets.

3531. — Quittances données par Claude de la Châtre, maréchal

de France, gouverneur d'Orléans. — 8 avril et 4 décembre 1605. — K. 107, n° 62.

3532. — Quittances données par Claude de la Châtre, maréchal de France, gouverneur d'Orléans; Charles de Saint-Trivieth, enseigne d'une compagnie de gens de guerre. Orig. — 25 mai et 13 juillet 1608. — K. 108, n°s 99 à 100.

3533. — Poésies diverses, latines et françoises, de M. Louis d'Orléans, avocat au Parlement. 1 vol. in-fol., pap. de 781 pages, XVIIe s., rel. mar. rouge, aux armes de France sur les plats. — Colb. 7228^{33}, anc. 3221.

Dans ses *Manuscrits françois de la bibliothèque du roi*, t. VII, p. 36, M. Paulin Paris a donné une très-intéressante notice de l'auteur et de ce manuscrit, et nous en avons nous-même dans le *Cabinet historique*, t. XII, p. 106, publié une lettre fort curieuse de l'auteur.

3534. — Livre d'extraits pour M. Louis d'Orléans, avocat au Parlement. — Sup. 1514.

3535. — Louis d'Orléans écrivant contre Henri IV. — S. Vict. — 1701.

3536. — Harangue faite à Orléans au duc de Pasterana, prince d'Emerito, ambassadeur de S. M. Cath. à S. M. T. C., — par Charles de la Saussaye, le 6 août 1612. — Anc. 7188^3, Bal. 436, p. 781.

3537. — Lettres de par le roy et Mgr le duc du Maine, portant translation à Orléans des Etats qui avoient été convoqués à Melun. — Ve Colb. 252, in-fol., p. 440 v°.

3538. — Cahier des plaintes et remonstrances de la noblesse de la province et gouvernement d'Orléans, pour les Etats tenus à Paris en octobre 1614. — Fol. pap. XVIIe s. — 3784, S. fr.

3539. — Acte de foi et hommage du duc d'Orléans au roy pour son duché. — 1627. — 916, 638.

3540. — Inventaire servant de remonstrance que met et baille par-devant M. le président Janin, commissaire député par Sa Majesté, en cette partie, messire Charles de Balsac, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté aux duchés d'Orléans, d'Estampes, comtés de Gien, Montargis et bailliages qui en dépendent et ressortent d'iceulx. — Dup. 52, fol. 84.

3541. — Provisions en faveur du s[r] de Cossé, comte de Secondigny, mareschal de France du gouvernement des pays et duchez d'Orléans, Touraine et autre que tenoit le prince dauphin, qui venoit d'estre pourveu du gouvernement du Dauphiné. — Anc. 8738, fol. 27.

3542. — Quittance donnée par Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de Picardie. Orig. — 29 novembre 1614. — K. 110, n° 32.

3543. — Assiette du payement qui doit être fait à trente arquebusiers à cheval chargés, sous le commandement du comte de Saint-Pol, gouverneur de l'Orléanois, de battre la campagne et arrêter les voleurs. Orig. — 1616, 14 juillet. — K. 110, n° 46.

3544. — Duchés d'Orléans et de Chartres et le comté de Blois, aliénés par l'apanage de Monseigneur, frère du roy, en 1626. — Dup. 305.

3545. — Contrat de mariage de Monseigneur Gaston-Jehan-Baptiste, duc d'Orléans, frère unique du roy Louis XIII et de mademoiselle Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, du mercredy 5[e] jour du mois d'aoust 1626, à Nantes : précédé du récit véritable de l'ordre et des cérémonies faictes au mariage, et des articles dudit mariage. — Fr. 2747, fol. 109.

3546. — Lettre de Gaston, duc d'Orléans, au parlement. — 12 avril 1631. — Duch. 94.

3547. — Requeste de Gaston d'Orléans au parlement contre le cardinal de Richelieu. — Vers 1632. — K. 113, n° 70[2].

3548. — Brevet donné au baron d'Espondillon, de mestre de camp d'un régiment de dix compagnies qui doivent faire partie de l'armée levée par Gaston d'Orléans contre le cardinal de Richelieu et ses adhérents, pour soulager le pauvre peuple de ses misères et tous les ordres du royaume de l'oppression manifeste qu'ils souffrent depuis si longtemps. Orig. — Lunel, 1632, 7 aoust. — K. 113, n° 69.

3549. — Amnistie en faveur du duc d'Orléans. — Du 1[er] décembre 1642. — Orat., 539-98.

3550. — Renonciation de M. le duc d'Orléans à la succession du roy Henry IV moyennant le duché de Valois. — 16 aoust 1635. — V[e] Colb. 54, fol. 223.

3551. — Mariage de M. Gaston d'Orléans avec Marguerite de Lorraine. — S. fr. 4860.

3552. — Recueil de pièces pour ou contre la validité de son mariage avec Marguerite de Lorraine. — S. fr. 4616.

3553. — Lettre de Gaston, duc d'Orléans. — S. fr. 3215.

3554. — Lettre autographe de Gaston d'Orléans à M. Molé. — V[c] Colb. 1, fol. 295.

3555. — Extrait du contrat de mariage entre le duc d'Orléans et mademoiselle de Montpensier. — S. G. fr. 912. — 634.

3556. — Lettre de madame Marguerite d'Orléans, douairière, au chancelier Séguier. — S. G. 1041. — 709, t. 3.

3557. — Histoire de Caliste, ou histoire secrète de mademoiselle de Longueville (Catherine d'Orléans), commençant par : « C'estoit sur le rivage où la Loire perdant son nom comme les eaus dans celles de la mer..., » et finissant par : « Tant de solidité pour la satisfaction des plus parfaits et tant d'édification pour tous... » — Fr. 1629, anc. 7630[3]. — Lamare, 283.

3558. — Pièces relatives à la personne et aux biens des princes d'Orléans, XVI[e] et XVII[e] siècles. — Arch. nat., *Papiers de la maison d'Orléans*, O. 20553.

3559. — Documents concernant Gaston d'Orléans et la duchesse de Montpensier, sa femme, année 1628. — Arch. nat., K. 541.

3560. — Contrats de mariages des princes de la famille d'Orléans, XVII[e] et XVIII[e] siècles. — *Ib.*, K. 542.

3561. — Naissances, mariages et obsèques des princes de la maison d'Orléans, 1660-1790. — *Ib.*, O. 3946.

3562. — Lettres de Louis XIV aux religieux de Saint-Denis pour faire célébrer dans leur abbaye les funérailles du duc de Valois,

fils de Gaston, duc d'Orléans, et celles de Marie-Anne d'Orléans. Orig. — 1656, 14 mars et 29 août, K. 118, n°s 84 à 84^{3}.

3563. — Pièces relatives aux funérailles de la duchesse douairière d'Orléans, veuve de Gaston, duc d'Orléans. — 1672. — K. 119, n° 17.

3564. — Lettre de légitimation de Charles-Louis, bâtard d'Orléans, fils du duc de Longueville. — 16 décembre 1672. — Lam. 9476^{4}.

3565. — Ordre donné par Louis XIV aux religieux de Saint-Denis de recevoir le corps d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, morte le 5 avril. — Versailles, 1693, 13 avril. — K. 121, n° 25.

3566. — Testaments des princes et princesses de la maison d'Orléans. — K. 561.

3567. — Droits des ducs d'Orléans d'avoir un chancelier. — K. 549.

3568. — Titres concernant la maison d'Orléans. — Anc. 9476^{9}.

3569. — Lettres de Louis XIV aux religieux de Saint-Denis pour faire célébrer dans leur abbaye les funérailles du duc de Valois, fils de Gaston, duc d'Orléans, et celles de Marie-Anne d'Orléans. Orig. — 1656, 14 mars, 29 aoust. — K. 118, n°s 84 à 84^{3}.

3570. — Actes de baptême et de décès des princes de la maison d'Orléans, XVIIe-XVIIIe siècles. — K. 535-547.

3571. — Mariage de Monsieur et de Madame Henriette d'Angleterre, 1661. — K. 557.

3572. — Histoire des amours de madame Henriette Stuart, fille de Charles Ier et femme de Monsieur, frère de Louis XIV. — Fontan., in-8°, cot. P. 220.

3573. — Les Amours du Palais-Royal. — Histoire de l'amour feinte du roy pour Madame. — Histoire de Madame. (Pièce qui semble inédite et forme la première partie de celle qu'on a imprimée dans le *Recueil des amours des Gaules*.) — Cette deuxième

partie commençant par *la Prison de Vardes, l'éloignement de la comtesse de Soissons*, etc. — Histoire de Madame et du comte de Giche. (Cette pièce, qui est la seconde partie de la précédente, est ici continuée au delà des textes imprimés.) — S. fr. 4262.

3574. — Mariage de Monsieur et de la princesse Palatine. — 21 novembre 1671. — Arch. nat., K. 557.

3575. — Droit de succession de la princesse Palatine, 1686-1702. — *Ib.*, K. 539.

3576. — Mariage du duc Berry et de mademoiselle Marie-Louise-Elisabeth d'Orléans, 1710. — K. 557.

3577. — Relation de la mort chrétienne de madame Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. — Res. S. Germ., n° 7. — Portef. Val., 7.

3578. — Mémoire d'un chirurgien du roy d'Angleterre, présent à l'ouverture du corps de madame Royale, sœur du roy d'Angleterre. — Vallant, 9.

3579. — Lettre de Madame, duchesse d'Orléans, mère du régent, à madame la marquise de Sablé. — Res. S. Germ. Portef. Vallant, 5.

3580. — Lettre de mademoiselle d'Orléans au chancelier Séguier. — S. G. 1041, 709, t. 30, p. 36; 1046, 709, t. 35.

3581. — Mariage de M. le duc d'Orléans avec la princesse Marguerite de Lorraine. — Fontan., 2 vol. in-f°, p. 84. S. fr. 4859.

3582. — Raisons pour soutenir la validité du mariage du duc d'Orléans avec Marguerite de Lorraine, par Passart. — 9242.

3583. — Mémoires de la princesse de Montpensier, fille de Gaston, petite-fille de Henri IV, composés par elle-même. — 5 vol. in-f°. — Harl. 359.

3584. — Lettre d'Henriette-Anne d'Orléans au chancelier Séguier, p. 124. — S. G. 1046, 709, t. 35.

3585. — Lettres de Monsieur, frère de Louis XIV, à madame de Sablé. — Vallant, 5.

3586. — Lettres de Henry d'Orléans au chancelier Séguier. — S. G. 1044, 709, t. 33, p. 167.

3587. — Brevets de pensions et dons aux princes d'Orléans, xviie-xviiie siècles. — Arch. nat., K. 538.

3588. — Lettres de Philippe, duc d'Orléans, pour l'administration des finances. — Sup. fr. 2232, fol. 24, 34.

3589. — Lettres de Philippe, duc d'Orléans, au duc de Noailles. — Sup. fr. 2232, 12.

3590. — Correspondance de Philippe d'Orléans pendant la guerre d'Espagne et la régence, 1707-1719. — KK. 1321-1325.

3591. — Bref du pape Clément XI portant dispense de naissance et d'âge en faveur de Jean-Philippe d'Orléans, fils naturel du régent, pour son admission dans l'ordre de Malte. — Lettre du pape annonçant au régent l'envoi dudit bref. Orig. et cop. — 1716, 12 juillet. — K. 136, n° 18.

3592. — Lettres anonymes adressées au régent. — K. 138.

3593. — La duchesse douairière d'Orléans au président Séguier. — S. G. fr. 709^{30}. — Fol. 85.

3594. — Succession de la reine d'Espagne, 1721-1760. — K. 541^{7}.

3595. — Les saintes Vefves, parentes de Madame, douairière d'Orléans. — S. fr. 3203.

3596. — Etats de la maison d'Orléans, année 1756. — Etats des revenus et dettes de la maison d'Orléans, année 1756. — Etats des biens de la maison d'Orléans, 1753. — 3 vol. in-f°, pap. — 7869 à 7871, 5032.

3597. — Lettres par lesquelles Louis XV ordonne de payer quatre millions cent cinquante-huit mille huit cent cinquante livres, en une rente au denier vingt-cinq, pour la dot de sa tante, Louise-Elisabeth d'Orléans, reine douairière d'Espagne. Orig. — Chantilly, 1725, 11 juin. — K. 145, n° 2.

3598. — Compte de recette et dépense de la terre d'Orgerus de puis 1752. — 2 vol. in-f°. — Fr. 8779-8780 (1372^{1} et ^{2}).

3599. — Etats des biens de la maison d'Orléans en 1756, — des revenus et dettes : même année, — des biens en 1753. — 3 vol. in-f°. — S. fr. 5032.

3600. — Lettre de Balterus à M. de ..... en lui adressant copie d'une lettre de Jehanne la Pucelle.

« Monseigneur, j'ay l'honneur de vous envoyer la lettre de la Pucelle d'Orléans... »

En marge en haut : Accuser la réception, mais luy demander dans quelles archives et comment cette pièce luy est tombée entre les mains. — Paris, 30 novembre 1764. — Mor. 284, f° 322.

3601. — Mariage du duc de Bourbon avec mademoiselle d'Orléans. Cop. — 1770. K. 147, n° 15.

3602. — Lettre de M. le duc d'Orléans au roy. — 17 novembre 1772. — Sup. 4332.

3603. — Testament et codicile de Louis-Philippe, duc d'Orléans (père d'Egalité). — 6 janvier 1784. — S. fr. 4332.

3604. — Œuvres de Louis, duc d'Orléans (dit le dévot). — 27 vol. in-f° et 1 in-4°. — Sup. fr. 2815.

MAISON DE NOAILLES

DOSSIERS CONSERVÉS AU *Cabinet des Titres* DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Outre le Recueil Noailles de la bibliothèque nationale dont nous avons parlé et qui complétoit celui de la bibliothèque du Louvre, le *Cabinet des Titres* conserve sur la maison de Noailles plusieurs dossiers dont nous croyons utile de donner ici le dépouillement.

3605. — 1. Inventaire de quelques titres originaux, mémoires, factums et autres pièces tant manuscrites qu'imprimées concernant la maison de Burnonville. 93 pièces. — Fol. 1-6.

Marie-Françoise de Bournonville épousa, en 1671, Anne-Jules, duc de Noailles, pair et maréchal de France.

2. Inventaire des titres de la famille de Boyer dans le trésor de la famille Noailles. 30 pièces. — Fol. 7.

Louise Boyer, fille d'Antoine, seigneur de Sainte-Geneviève et de Villemoisson, épousa, en 1646, Anne, duc de Noailles, pair de France, etc.

3. Inventaire des titres et autres pièces manuscrites concernant la maison de Roquelaure. 90 pièces. — Fol. 9.

Rose de Roquelaure épousa, en 1601, François, seigneur de Noailles, comte d'Ayen.

4. Inventaire d'extraits de titres et mémoires généalogiques concernant la maison de Narbonne, alliée à celle d'Espagne. 15 pièces. — Fol. 19.

Jeanne-Germaine d'Espagne, fille de Jacques-Mathieu d'Espagne, seigneur de Panassac, et de Catherine de Narbonne, épousa, en 1572, Henri, seigneur de Noailles, comte d'Ayen.

5. Inventaire des extraits ou copies de titres originaux et autres mémoires concernant la maison de Cotheto, seigneurs de Biards, de La Peuchenarie, Laron, etc. 10 pièces. — Fol. 21.

6. Inventaire des titres de la maison de Gontault-Cabrérès au trésor de Noailles. 25 pièces. — Fol. 23.

Jeanne de Gontault, fille de Raimond de Gontault, seigneur de Cabrérès, épousa, en 1540, Antoine, seigneur de Noailles, etc.

7. Inventaire des titres de la maison Bonafos, seigneur de Teyssieu et Lentour, estant au trésor de la maison de Noailles. 8 pièces. — Fol. 25.

8. Inventaire des titres de la maison Bonafos, autrement Bonafons, seigneur de Teissieu, etc., alliée aux Gontaut-Cabreyre. 21 pièces. — Fol. 27.

9. Inventaire d'extraits de titres concernant les seigneurs de la maison de Pestels. 7 pièces. — Fol. 29.

Camille de Pestels, fille de Claude de Pestels et de Jeanne de Lévis, épousa, le ..... Anne de Noailles, marquis de Montclar, fils de Henri de Noailles et de Jeanne-Germaine d'Espagne.

10. Inventaire des titres de la maison de Ferrières-Sauvebeuf, étant dans le trésor de la maison de Noailles. 28 pièces. — Fol. 31.

11. Inventaire des titres de la maison de Ferrières-Sauvebeuf. 16 pièces. — Fol. 33.

Jean Ferrières, seigneur de Sauvebeuf, épousa, le 24 janvier 1561, Marie de Noailles, fille d'Antoine de Noailles et de Jeanne de Gontaut.

12. Inventaire des titres de la maison Lart-Goulart, seigneurs de Birac. 6 pièces. — Fol. 35.

13. Inventaire de quelques titres concernant la maison de Lart-Goulart, seigneurs de Birac. 11 pièces. — Fol. 37.

Joseph de Lart et de Goulart, seigneur de Birac et d'Objac, épousa, le 21 février 1572, Marie de Noailles, veuve en premières noces de Jean Ferrières, seigneur de Sauvebeuf.

14. Inventaire et autres pièces manuscrites concernant la maison de Seidières. 20 pièces. — Fol. 39.

Pierre, vicomte de Seidières, épousa, le 17 mai 1571, Marthe de Noailles, fille d'Antoine de Noailles et de Jeanne de Gontaut.

15. Inventaire de quelques pièces servant à la généalogie des seigneurs de Saint-Martin, vicomtes de Biscarosse. 6 pièces. — Fol. 41.

Louis de Saint-Martin, vicomte de Biscarosse, épousa, le 8 septembre 1568, Françoise de Noailles, fille d'Antoine de Noailles et de Jeanne de Gontaut.

16. Inventaire d'extraits de titres originaux et autres pièces ou mémoires servant et propres à la généalogie de la maison de Joubert, seigneurs d'Allemans, etc. 43 pièces. — Fol. 43.

Gui Joubert d'Allemans, seigneur de Montardit, épousa, le 11 mai 1531, Marguerite de Noailles, fille de Louis de Noailles et de Catherine de Pierre-Buffière.

17. Inventaire de pièces, extraits de titres et autres mémoires concernant la maison de Puydeval-la-Jugie-Couros. 9 pièces. — Fol. 47.

Geraud, seigneur de Puydeval, épousa, le 4 septembre 1508, Françoise de Noailles, fille de Louis de Noailles et de Catherine de Pierre-Buffière.

8. Inventaire de quelques titres et autres pièces manuscrites concernant la maison de Saint-Martial ou San Marsal, diocèse de Tulle. — Fol. 49.

Guy de Saint-Martial, seigneur de Drugeac, épousa, le ....., Blanche de Noailles, fille de François de Noailles et de Marguerite de Roffignac.

19. Inventaire de titres originaux et autres mémoires manuscrits ou imprimés, factums, etc., concernant la maison de Pierre Buffière-Chasteauneuf. — Fol. 51.

Catherine de Pierre-Buffière, fille de Pierre, seigneur de Chasteauneuf, et de Catherine de Comborn, épousa, le 11 février 1502, Louis de Noailles, seigneur de Montclar et de Chambres.

20. Inventaire de titres et autres pièces manuscrites concernant la maison de Miremont. — Fol. 55.

Raymond de Miremont épousa, vers 1345, Luce de Noailles, fille de Guillaume de Noailles et de Marguerite de Montclar.

21. Inventaire d'extraits de titres et de mémoires généalogiques concernant la maison de Saint-Exupère-Miremont. — Fol. 57.

Antoinette de Saint-Exupère, dit de Miremont, fille de Guillaume, seigneur de Miremont, et d'Hélis d'Estaing, épousa, le 23 septembre 1481, Aimar de Noailles, seigneur de Montclar.

22. Inventaire de quelques extraits de titres et mémoires concernant la maison Du Breuil du Fraysse. — Fol. 59.

23. Inventaire de copies de titres et autres mémoires concernant la maison d'Aix ou Aitz, seigneur de la Chassaigne, autrement la Cassaigne. — Fol. 61.

Hugues d'Aix, sr de la Chassaigne, seigneur de Vieilval, épousa, vers 1510, Marguerite de Noailles, fille d'Aimar de Noailles et d'Antoinette de Saint-Exupère.

24. Inventaire des titres de la maison de Gimel qui sont dans le trésor des chartes de la maison de Noailles. 3 liasses. — Fol. 63 à 68 v°.

Jeanne de Gimel épousa, le 4 septembre 1439, Jean de Noailles III, seigneur de Noailles, de Chambres et de Montclar.

25. Inventaire de quelques titres et pièces manuscrites concernant la maison de Merle. — Fol. 69.

Gasparde de Merle, fille de Raimond, seigneur de Merle, et de Sibylle de Casillac, épousa, en avril 1470, Jean II, seigneur de Noailles et de Noaillac.

26. Inventaire des titres concernant la maison de Maumont et ses branches. — Fol. 71.

Hélie II, seigneur de Noailles, Noaillac de Montclar et de Chambres, épousa en 1349 Marguerite de Maumont.

27. Inventaire de quelques extraits de titres et de quelques mémoires généalogiques concernant la maison Claviers au haut Auvergne, seigneur de Murat la Rabbe. — Fol. 75.

28. Inventaire d'extraits de titres et mémoires concernant la maison de Cosnac, seigneur dudit lieu de Brive. — Fol. 77.

29. Inventaire de quelques pièces servant à la généalogie de la maison de Livron. — Fol. 79.

Marguerite de Noailles, fille de Jean Ier de Noailles et de Marguerite de Lastairie du Saillant, épousa en 1470 Antoine de Livron, seigneur de Vart et d'Obiac.

30. Inventaire des titres de la maison de Saint-Amans, *alias* de Saint-Chamans. — Fol. 81.

Souveraine de Noailles, fille de Jean Ier de Noailles et de Marguerite de Lastairie du Saillant, épousa en 1430 Guinot Phelip, seigneur de Saint-Chamans et de Montmeige.

31. Inventaire de quelques extraits de titres, pièces et mémoires généalogiques concernant la maison Phelip, seigneurs de Saint-Amans ou Saint-Chamans. — Fol. 83.

32. Inventaire des titres de la maison de Lastairie du Saillant. — Fol. 85.

Jean Ier de Noailles épousa en 1386 Marguerite de Lastairie du Saillant.

33. Inventaire de quelques pièces, mémoires et extraits de titres qui concernent la maison de Meillars et qui peuvent servir à en faire la généalogie. — Fol. 87.

Guicharde de Noailles, fille d'Hélie II de Noailles et de Marguerite de Maumont, épousa en 1375 Jean de Meillards, dit *Vigier*, seigneur de Flaumond.

34. Inventaire de quelques pièces concernant la maison de Bruchard. — Fol. 89.

35. Inventaire des titres et autres mémoires et pièces extraites de divers endroits et qui concernent la maison de Montclar. — Fol. 91.

Guillaume, seigneur de Noailles et de Noaillac, épousa en 1334 Marguerite, dame de Montclar et de Chambres.

36. Inventaire d'extraits de titres concernant la maison dite de Saint-Michel. — Fol. 93.

Hélie-Luce-Philippe de Noailles, fille d'Hélie Ier, seigneur de Noailles, et de dame d'Astorg, dame de Noaillac, épousa en 1303 Bernard de Saint-Michel.

37. Inventaire de titres originaux et autres manuscrits, mémoires et pièces concernant la maison de Comborn. — Fol. 95.

38. Inventaire des titres concernant les Malafaides. — Fol. 101.

39. Inventaire de plusieurs tables généalogiques de quelques familles alliées ou parentes de la famille Noailles. — Fol. 105.

---

40. Lettres de la capitainerie de la ville de Bordeaux et chasteaux du Ha pour Antoine de Noailles, seigneur dudit lieu, conseiller et maistre d'hostel ordinaire du roy. — 18 février 1551. — Fol. 107.

41. Confirmation des lettres de capitainerie de la ville de Bordeaux et château du Ha pour Antoine de Noailles, conseiller et mestre d'hostel ordinaire du roy. — 26 mars 1552. — Fol. 109.

42. Lettres de l'état de gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, pour Antoine de Noailles. — Saint-Germain-en-laie, 26 janvier 1554. — Fol. 111.

43. Brevet de l'évêché d'Acqs pour François de Noailles, conseiller et aumônier du roy, vacquant par mort. — Paris, 2 aoust 1556. — Fol. 113.

44. Extrait tiré de la Chronique de la ville et cité de Bordeaux. — Fol. 115.

Notice sur messire Antoine de Noailles.

45. Lettres patentes du roy portant commission à M. d'Acqs d'aller ambassadeur à Venise. — 23 juillet 1557. — Fol. 117.

46. Lettre du roy de gouverneur de ses enfants, pour Antoine de Noailles. — 4 aoust 1557. — Fol. 121.

47. Vidimus des lettres patentes du roy pour faire jouir le sieur

de Noailles du gouvernement de Bordeaux, nonobstant les provisions obtenues par surprise par le sieur de Vaillac. — Du 7 septembre 1557. — Fol. 123.

48. Lettres du roy de Navarre, gouverneur et lieutenant-général pour le roy en ses pays et duché de Guyenne, pour faire jouir le sieur de Noailles du gouvernement de Bourdeaux, nonobstant celles que le sieur de Vaillac a eues par surprise, en obtenant les lettres de la capitainerie du château Trompette. — 22 octobre 1557. — Fol. 125.

49. Lettres patentes du roy par lesquelles S. M. assigne au seigneur de Noailles, en considération de ses services rendus aux rois ses prédécesseurs depuis quarante ans, les 800 livres de son état de Chambellan sur la recette de Bordeaux. — 20 juillet 1559. — Fol. 141.

50. Lettres patentes du roy par lesquelles il attribue au gouvernement de Bourdeaux 1200 livres de gages possédés par le seigneur de Noailles. — 20 juillet 1559. — Fol. 143.

51. Lettres patentes du roy par lesquelles il déclare que nonobstant la commutation des gages du sieur de Noailles, il jouira des mêmes honneurs deus à ses charges de gentilhomme de sa chambre et de chambellan de Messieurs ses frères. — 20 juillet 1559. — Fol. 145.

52. Brevet du roy à l'occasion des 800 livres mentionnées aux précédentes lettres. — 20 juillet 1559. — Fol. 155.

53. Lettres patentes du roy en forme de pension pour commuer les gages de 1200 livres de gentilhomme de la chambre, d'Anthoine, seigneur de Noailles, et les attribuer à l'estat de gouverneur de Bordeaux. — 9 septembre 1559. — Fol. 147.

54. Lettres patentes du roy qui déclare que les 1200 livres de pension ordonnéz au sieur de Noailles ne tireront à conséquence pour ses successeurs, gouverneurs de Bordeaux. — 9 décembre 1559. — Fol. 149.

55. Extrait fait en la chambre des comptes du roy, notre Sire, du

compte de la comptablie et recette ordinaire de Bordeaux. — Cet extrait prouve qu'Antoine de Noailles a esté gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, etc. — Dernier jour de septembre 1560. — Fol. 133.

56. Autres extraits de la chambre des comptes pour prouver Antoine de Noailles gentilhomme de la chambre du roy, chambellan des enfants des France, ambassadeur en Angleterre. — Dernier jour de septembre 1560. — Fol. 127.

57. Brevet du roy en faveur du seigneur de Noailles pour jouir sa vie durant de honneurs et titres de gentilhomme de sa chambre, et chambellan de ses frères, encore qu'il eust déchargé ses États des appointements desdites charges pour les établir à Bordeaux. — 10 juillet 1561. — Fol. 151.

58. Lettres patentes du roy portant confirmation de 1200 livres de pension tant que le seigneur de Noailles sera gouverneur de Bourdeaux. — 10 juillet 1561. — Fol. 153.

59. Brevet pour M. l'évêque d'Acqs d'une pension de 4000 livres. — Dernier novembre 1561. — Fol. 119.

60. Lettre du roy à Antoine de Noailles, — sur ce qu'il l'a nommé à l'ordre. — Chartres, 12 janvier 1562. — Fol. 157.

61. Lettre de la reine à Antoine de Noailles, — sur ce que le roy luy a donné l'ordre. — 12 janvier 1562. — Fol. 158.

62. Provisions de la charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du roy pour Henry de Noailles, fils du feu seigneur de Noailles, chevalier de l'ordre. — 3 juin 1563. — Fol. 159.

63. Lettres patentes du roy portant pouvoir à M. l'évesque d'Acqs de commander en son diocèse. — 1570. — Fol. 161.

64. Serment de M. d'Acqs de conseiller du roy au conseil privé. — 24 may 1571. — Fol. 163.

65. Lettres patentes du roy en faveur de François de Noailles, évêque d'Acqs, portant séance et voix délibérative en toutes cours comme conseiller en son conseil privé. — 1er aoust 1572. — Fol. 163 v°.

66. Pouvoir du roy à Gilles de Noailles de faire jusqu'à 50 mil écus de présent en sa légation de Pologne. — 15 octobre 1572. — Fol. 169.

67. Brevet de conseiller au conseil privé du roy pour Gilles de Noailles, abbé de l'Isle. — 11 septembre 1573. — Fol. 171.

68. Lettre de la reine Élisabeth au roy Henry III, son beau-frère, pour la charge, le mérite et les services de madame de Noailles, Jehanne de Gontaut. — 2 janvier 1575. — Fol. 175.

69. Serment de M. d'Acqs de conseiller au conseil privé. — 14 aoust 1577. — Fol. 165 v°.

70. Lettres patentes du roy en faveur de Gilles de Noailles, conseiller au conseil privé du roy, pour avoir séance et voix délibérative en toutes cours de parlement et chambres des comptes. — 5 février 1580. — Fol. 177.

71. Les habitants de Tulle à M. le cardinal de Vaudemont, lui demandent M. de Noailles, abbé de l'Isle, pour évêque. — 7 décembre 1581. — Fol. 181.

72. Au roy, sur le même sujet, demandant M. de Noailles comme évêque. — 7 décembre 1581. — Fol. 182 v°.

73. Provisions de gentilhomme de la chambre du roy pour Charles de Noailles. — 7 décembre 1581. — Fol. 179.

74. Commission de cent chevau-légers pour Charles de Noailles. — 2 avril 1582. — Fol. 185.

75. Réponse du roy aux habitants de la ville de Tulle. — 1582. — Fol. 184.

76. Brevet du roy en faveur de M. d'Acqs, de conseiller en ses conseils d'État et privé, avec voix délibérative. — 8 aoust 1583. — Fol. 166.

77. Lettres patentes du roy confirmant celles du feu roy en faveur de M. d'Acqs, d'avoir séance et voix délibérative en toutes les cours, comme son conseiller en son conseil privé. — 8 aoust 1583. — Fol. 167.

78. Obligation faite par la reine de Navarre de la somme de 336 écus sols, pour marchandises à elle fournies par le nommé Gardes, marchand à Agen, pour lesquelles marchandises madame de Noailles (madame de Gontaut), dame d'honneur de la reine, avoit répondu. — 5 aoust 1584. — Fol. 187.

79. Commission d'une compagnie de trente lances des ordonnances pour le seigneur de Noailles Henry, après la mort du feu seigneur de Noailles Charles, son frère, arrivée puis naguère. — 18 juin 1585. — Fol. 189.

80. Brevet de l'évêché d'Acqs pour Gilles de Noailles. — 15 octobre 1585. — Fol. 190.

81. Procuration donnée par dame Jeanne de Gontault pour recevoir en son nom la somme de 3000 livres à elle ordonnée par le roy pour accompagner la reine de Navarre en Gascogne. — 23 janvier 1586. — Fol. 192.

82. Lettre de la royne mère au pape pour l'évêché d'Acqs, pour Gilles de Noailles. — 27 avril 1588. — Fol. 196.

83. Requeste présentée au roy par madame de Noailles (madame de Gontaut), dame d'honneur de la reine de Navarre, tendant à ce qu'il lui soit permis de faire saisir les revenus de ladite reine pour plusieurs sommes qu'elle lui devoit. — 3 février 1589. — Fol. 194.

84. Permission du roy donnée à madame de Noailles, dame d'honneur de la reine de Navarre, de faire saisir les revenus de ladite reine pour plusieurs sommes qu'elle lui devoit. — 3 février 1589. — Fol. 195.

85. Erection d'Ayen en comté en faveur d'Henry, seigneur de Noailles, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes, etc. — Mars 1592. — Fol. 240.

86. Brevet portant permission du roy à Gilles de Noailles, cy-devant nommé à l'évesché d'Acqs, de le resigner à tel que lui nommera le seigneur de Noailles neveu, en considération, services de la maison de Noailles. — Dernier février 1597. — Fol. 244.

87. Brevet du roy de conseiller d'Estat pour le seigneur de Noailles, capitaine de cinquante hommes d'armes. — 9 avril 1597. — Fol. 198.

88. Enregistrement au bailliage d'Aurillac des lettres de gouverneur et lieutenant-général pour le roy, du haut pays d'Auvergne, pour Henry de Noailles, comte d'Ayen, baron de Noailles, etc., chevalier des ordres, capitaine de cinquante hommes d'armes. — 27 septembre 1601. — Fol. 200.

89. Insinuation au greffe de Saint-Flour des lettres de gouverneur et lieutenant-général du haut Auvergne, pour Henry de Noailles, comte d'Ayen, baron de Noailles, etc., chevalier des ordres et capitaine de cinquante hommes d'armes. — 6 octobre 1601. — Fol. 202.

90. Brevet portant approbation de la résignation de l'abbaye de Saint-Geraud d'Aurillac, par Pierre de Reveilles, en faveur de Charles de Noailles. — 6 may 1605. — Fol. 204.

91. Preuves pour l'ordre du Saint-Esprit pour Henry de Noailles, comte d'Ayen. — 28 décembre 1605. — Fol. 206.

92. Procuration par M. le cardinal de Joyeuse à M. Henry de Noailles, chevalier des ordres du roy, bailly, gouverneur et lieutenant-général du haut Auvergne, pour lever le temporel de l'abbaye de Saint-Geraud d'Aurillac, au profit de Charles de Noailles, son fils, suivant le concordat, etc. — 4 juillet 1606. — Fol. 214.

93. Provisions d'aumosnier ordinaire du roy pour Charles de Noailles, abbé d'Aurillac, nommé à l'évêché de Saint-Flour. — 8 juillet 1606. — Fol. 212.

94. Brevet du roy sur la résignation de l'abbaye d'Aurillac, par Pierre de Reveilles, en faveur de Charles de Noailles. — 19 juillet 1606. — Fol. 216.

95. Commission donnée par le roy Henry IV à M. Henry de Noailles, chevalier des ordres, bailly et gouverneur du haut pays d'Auvergne, pour recevoir, au nom du roy, les hommages dus à S. M. dans ledit pays. — 15 may 1607. — Fol. 218.

96. Copie de lettres de relief d'appel obtenues en la chancellerie de la cour des aydes de Montferrand, aux fins desquelles ont été assignés en ladite cour deux éleus de Saint-Flour, qui avoient compris dans les impositions du pays 6200 livres d'une part, et 318 livres d'autre, pour Henry de Noailles; Henry s'est pourveu en conseil et a fait continuer la levée de 6000 livres. — 3 aoust 1609. — Fol. 222.

97. Hommage rendu au roy entre les mains de M. le chancelier Sillery, par Henry de Noailles, comte d'Ayen, etc., pour le comté d'Ayen, dans lequel il est qualifié chevalier des ordres du roy, etc. — 8 aoust 1609. — Fol. 220.

98. Extrait d'un mémoire envoyé à Paris par M. Henry de Noailles, concernant les affaires particulières de sa maison. — Fol. 227.

Ce procès estoit au sujet d'une portion de la terre de Noailles, acquise de M. de Lignerac par François de Noailles, évêque d'Acqs.

99. Résignation faite par M. le maréchal de Roquelaure de la charge de sénéchal et gouverneur de Rouergue, à M. François, baron de Noailles, comte d'Ayen, à la charge de survivance l'un de l'autre. — 14 septembre 1611. — Fol. 228.

100. Nomination et présentation faite au roy par la reyne Marguerite, comtesse du Rouergue, à la charge de sénéchal et gouverneur de Rouergue, de la personne de François, baron de Noailles, comte d'Ayen. — 10 décembre 1611. — Fol. 230.

101. Requeste de François, baron de Noailles, comte d'Ayen, à Messieurs du parlement de Thoulouze. — 13 aoust 1612. — Fol. 232.

102. Sommaire de l'instance pendante aux requestes du palais, entre M. Henry de Noailles, contre M. Henry de la Tour, duc de Bouillon, vicomte de Turenne. — 1612. — Fol. 234.

Petit factum imprimé et copié.

103. Installation et serment de Villefranche. — Extrait des registres de la cour ordinaire de MM. les consuls de la présente Ville-

franche, juges civils et criminels pour le roy notre Sire, en ladite Villefranche et dépendance d'icelle. — 24 janvier 1613. — Fol. 246.

104. Nouveau brevet de l'abbaye d'Aurillac pour Charles de Noailles, évesque de Saint-Flour. — Dernier novembre 1613. — Fol. 248.

105. Brevet de conseiller d'Estat accordé par le roy à Charles de Noailles, évesque de Saint-Flour. — 15 janvier 1614. — Fol. 250.

106. Mandement du roy pour payer le seigneur de Noailles de ses appointements de guidon des gendarmes du feu roy. — 2 novembre 1614. — Fol. 252.

107. Commission d'une compagnie de cinquante hommes d'armes pour François de Noailles, comte d'Ayen. — 14 novembre 1615. — Fol. 254.

108. Dépenses d'Henry de Noailles, comte d'Ayen, bailly, gouverneur et lieutenant-général du haut Auvergne, à tous capitaines et autres officiers, de faire aucune levée de gens de guerre dans toute l'étendue de sa charge. — 24 décembre 1615. — Fol. 256.

109. Commission donnée par le roy à François de Noailles, comte d'Ayen, conseiller d'Estat, capitaine de cinquante hommes d'armes, sénéchal et gouverneur du Rouergue, pour faire obéir le roy audit pays. — 27 juin 1616. — Fol. 258.

110. Brevet du roy pour François de Noailles, comte d'Ayen, pour commander les armes en Rouergue. — 29 mars 1617. — Fol. 262.

111. Obligation par haut et puissant seigneur M. Henry de Noailles, comte d'Ayen, chevalier des ordres du roy, conseiller en ses conseils privé et d'Estat, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, bailly, gouverneur et lieutenant-général pour S. M., du haut Auvergne, pour employer au payement de partie de la dot de Marthe-Françoise de Noailles, sa fille, mariée à haut

et puissant seigneur M. Jean de Gontaut de Biron. — 10 septembre 1619. — Fol. 264.

112. Acte de ratification par haut et puissant seigneur Henry de Noailles, de la vente de la terre de Lauraguet. — 25 septembre 1619. — Fol. 266.

113. Brevet du roy à François, comte de Noailles, sénéchal et gouverneur de Rouergue, de 6000 livres de gratification par an, que le pays faisoit au feu seigneur maréchal de Roquelaure, comme sénéchal et gouverneur. — 20 juillet 1625. — Fol. 270.

114. Preuves pour l'ordre du Saint-Esprit pour François de Noailles. — 15 novembre 1632. — Fol. 272.

115. Lettres patentes du gouvernement d'Auvergne pour François, comte de Noailles, chevalier des ordres du roy. — 15 septembre 1642. — Fol. 280.

116. Lettres patentes de conseiller d'Estat pour le seigneur comte de Noailles. — 1er janvier 1643. — Fol. 286.

117. Brevet de maréchal de camp pour Anne, comte de Noailles. — 28 mai 1643. — Fol. 288.

118. Démission de la charge de séneschal et gouverneur de Rouergue par François de Noailles, en faveur d'Anne, son fils. — 18 may 1644. — Fol. 294.

119. Provisions de la charge de seneschal comtal de la comté de Rodez pour Anne de Noailles, séneschal et gouverneur de Rouergue, vacante par la mort du feu sieur comte de Noailles, son père. — 15 janvier 1646. — Fol. 296.

120. Provisions de la lieutenance générale de la haute Auvergne, par Anne de Noailles, comte d'Ayen, vacante par la mort du feu comte de Noailles, son père. — 15 janvier 1646. — Fol. 298.

121. Provisions du gouvernement de Perpignan en faveur d'Anne, comte de Noailles, vacant par la mort du comte de Noailles, son père. — 28 janvier 1646. — Fol. 302.

122. Brevet pour Charles de Noailles, évesque de Saint-Flour, nommé à l'évesché de Rodez. — 20 février 1646. — Fol. 304.

123. Lettres de provision de la charge de capitaine des gardes écossoises du corps du roy, en faveur de M. le comte de Noailles. — 18 aoust 1648. — Fol. 306.

124. Lettres patentes du roy par lesquelles ayant pourveu M. le comte de Noailles d'une des charges de capitaine des gardes de son corps, et s'estant réservé le soin de pourvoir aux charges des officiers et archers qui viendroient à vaquer, S. M. lui donne, pour l'en récompenser, 8000 livres d'augmentation d'appointement par an. — 20 aoust 1648. — Fol. 308.

125. Commission d'un régiment d'infanterie de trente compagnies de nouvelles levées pour Anne, comte de Noailles. — 25 juin 1650. — Fol. 310.

126. Commission de maistre de camp d'un régiment de cavalerie de dix compagnies pour le comte de Noailles. — 26 juin 1650. — Fol. 312.

127. Lettre du roy au maréchal de la Meilleraye pour faire servir de lieutenant-général M. le comte de Noailles. — 2 septembre 1650. — Fol. 318.

128. Lettre du roy à M. le comte de Noailles pour servir de lieutenant-général dans l'armée de Guienne. — 2 septembre 1650. — Fol. 216.

129. Pouvoir de lieutenant-général en l'armée de Guienne, en l'absence et sous l'autorité de M. le maréchal de la Meilleraye, pour M. le comte de Noailles. — 12 septembre 1650. — Fol. 324.

130. Lettre du roy à M. le comte de Noailles pour servir de lieutenant-général en Catalogne. — 6 octobre 1652. — Fol. 330.

131. Pouvoir de lieutenant-général en l'armée de Catalogne pour M. le comte de Noailles. — 12 avril 1657. — Fol. 334.

132. Démission de madame la duchesse de Schomberg de la charge de dame d'atour de la reine, en faveur de madame la comtesse de Noailles. — 28 avril 1657. — Fol. 238.

133. Provisions du gouvernement de la ville, citadelle et chasteau

de Perpignan pour M. le comte de Noailles. — 1er février 1660. — Fol. 342.

134. Provisions du gouvernement de Roussillon pour Anne, comte de Noailles. — 1er février 1660. — Fol 344.

135. Démission d'Anne de Noailles, premier capitaine des gardes du corps du roy, de ladite charge entre les mains de S. M., pour estre pourveu en la survivance de M. Anne-Jules de Noailles, comte d'Ayen, son fils aîné. — 11 mars 1661. — Fol. 350.

136. Lettres pattentes du roy qui accordent à M. le comte de Noailles, gouverneur du Roussillon et capitaine de la compagnie des gardes écossoises de son corps, la survivance de ladite charge de capitaine des gardes pour Anne-Jules de Noailles, comte d'Ayen, son fils aîné, avec la démission du père. — 12 mars 1661. — Fol. 348.

137. Brevet de l'une des dames de la reine pour madame la comtesse d'Ayen. — 2 janvier 1674. — Fol. 352.

138. Brevet du roy par lequel S. M. consent à la démission que Anne, duc de Noailles, a faite de son duché-pairie en faveur du comte d'Ayen, son fils, et lui conserve tous les honneurs et à ladite duchesse, sa femme. — 17 novembre 1677. — Fol. 354.

139. Provisions de la charge de gouverneur et lieutenant-général en Roussillon, Conflans et Cerdagne pour M. le duc d'Ayen. — 1er février 1678. — Fol. 356.

140. Provisions de la charge de gouverneur de la ville, citadelle et chasteau de Perpignan pour M. le duc d'Ayen. — 1er février 1678. — Fol. 360.

141. Commission à M. le duc de Noailles pour commander en Languedoc pendant trois ans. — 29 may 1682. — Fol. 364.

142. Pouvoir ou lettres pattentes de lieutenant-général des armées du roy pour M. le duc de Noailles. — 25 juin 1682. — Fol. 307.

143. Renouvellement du pouvoir de commander en chef en Languedoc, pendant trois ans, en faveur de M. le duc de Noailles. — 30 may 1685. — Fol. 374.

144. Commission adressée aux ducs de Saint-Simon et Montausier pour faire les preuves de M. le duc de Noailles, nommé chevalier des ordres du roy. — 12 décembre 1688. — Fol. 376.

145. Réception du roy de commandeur de ses ordres pour Anne-Jules, duc de Noailles. — Versailles, 20 janvier 1689. — Fol. 378.

146. Pouvoir à M. le duc de Noailles pour commander l'armée du Roussillon. — 8 mars 1689. — Fol. 380.

147. Pouvoir à M. le duc de Noailles pour commander l'armée du Roussillon. — 8 avril 1690. — Fol. 382.

148. Pouvoir à M. le duc de Noailles pour commander l'armée de Roussillon. — 1er avril 1691. — Fol. 386.

149. Pouvoir à M. le duc de Noailles pour commander l'armée de Roussillon. — 15 avril 1692. — Fol. 390.

150. Provisions de maréchal de France pour Anne-Jules, duc de Noailles. — 27 mars 1693. — Fol. 394.

151. Pouvoir à M. le duc de Noailles, pair et maréchal de France, pour commander l'armée de Roussillon. — 24 avril 1694. — Fol. 400.

152. Lettres patentes de vice-roy de Catalogne pour M. le maréchal, duc de Noailles (en latin). — 1er may 1694. — Fol. 404.

153. Pouvoir à M. le duc de Noailles, pair et maréchal de France, pour commander l'armée de Catalogne. — 20 avril 1695. — Fol. 416.

154. Provision de gouverneur et lieutenant-général en Roussillon pour le sr comte d'Ayen, en conservant au sr maréchal de Noailles les appointements de ladite charge, avec pouvoir de commander audit pays. — 6 mars 1698. — Fol. 421.

155. Provision de gouverneur particulier de Perpignan pour le sr comte d'Ayen, en conservant au sr maréchal de Noailles les appointements de ladite charge, avec pouvoir de commander en ladite place. — 6 mars 1698. — Fol. 424.

156. Brevet de 8000 livres de pension pour M. le comte d'Ayen. — 1er avril 1698. — Fol. 426.

157. Brevet de 8000 livres de pension pour madame la comtesse d'Ayen. — 1er avril 1698. — Fol. 428.

158. Brevet de dame du palais pour madame la comtesse d'Ayen. — 1er avril 1698. — Fol. 430.

159. Lettres patentes du roi d'Espagne par lesquelles il associe M. le comte d'Ayen à l'ordre de la Toison-d'Or. — 4 mars 1702. — Fol. 432.

160. Lettre du roy d'Espagne à Mgr le duc de Berry par laquelle il le prie de délivrer à M. le comte d'Ayen le collier de l'ordre de la Toison-d'Or. — 4 mars 1702. — Fol. 434.

161. Lettre du roy d'Espagne à M. le comte d'Ayen par laquelle il lui mande qu'il l'a associé à l'ordre de la Toison-d'Or. — 4 mars 1702. — Fol. 435.

162. Brevet de maréchal de camp pour M. le duc de Noailles. — 26 octobre 1704. — Fol. 436.

163. Pouvoir de lieutenant-général donné pour M. le duc de Noailles. — 29 may 1706. — Fol. 438.

164. Provisions de capitaine des gardes du corps pour M. le duc de Noailles. — 17 février 1707. — Fol. 440.

165. Pouvoir à M. le duc de Noailles pour commander l'armée de la frontière de Catalogne. — 24 avril 1710. — Fol. 442.

166. Lettres sous le nom de plénipotentiaire données par S. M. Catholique à M. le duc de Noailles, par lesquelles elle lui donne un pouvoir indéfini en Catalogne, et entre autre point de pourvoir aux charges, accorder l'amnistie, confirmer ou révoquer les priviléges et faire généralement tout ce qu'il jugera de plus convenable pour la réduction de cette province. — 25 septembre 1710. — Fol. 444.

167. Copie collationnée des lettres de grandesse accordées à Mgr le duc de Noailles. — 3 mars 1712. — Fol. 448.

168. Brevet du roy qui permet à M. le duc de Noailles (Adrien-Maurice) d'accepter la grandesse d'Espagne. — 1er avril 1712. — Fol. 467.

169. Lettre d'érection de la terre de la Motte-Tilly en comté, en faveur de M. et madame la duchesse de Noailles. — Novembre 1712. — Fol. 469.

170. Lettres patentes du roy par lesquelles il permet à M. le duc de Noailles de placer la grandesse d'Espagne sur la terre de la Motte-Tilly. — Décembre 1712. — Fol. 475.

171. Commission de président du conseil des finances pour M. le duc de Noailles. — 24 septembre 1713. — Fol. 479.

172. Provisions de gouverneur et capitaine des chasses de Saint-Germain-en-Laye en faveur de M. le duc de Noailles. — 27 octobre 1727. — Fol. 481.

173. Brevet du roy qui assure à M. le duc de Noailles la dignité de maréchal de France. — 14 juin 1734. — Fol. 485.

174. Etat de maréchal de France pour M. le duc de Noailles. — 14 juin 1734. — Fol. 487.

175. Pouvoir de lieutenant-général commandant l'armée d'Allemagne pour M. le maréchal, duc de Noailles, sous l'autorité de M. d'Asfeld et en cas d'absence ou maladie. — 15 juin 1734. — Fol. 491.

176. Brevet du roy à M. le maréchal de Noailles pour commander en chef en Alsace et sur le Rhin. — 17 octobre 1734. — Fol. 495.

177. Pouvoir à M. le maréchal, duc de Noailles, pour commander l'armée d'Italie. — 24 février 1735. — Fol. 497.

178. Copie de pouvoir de l'électeur de Bavière pour commander l'armée auxiliaire que le roy luy envoye sur le Danube. — 20 juillet 1741. — Fol. 501.

179. Pouvoir au sr maréchal, duc de Noailles, pour commander l'armée du roy en Flandres. — 21 avril 1742. — Fol. 503.

180. Brevet du roy accordé à M. le maréchal, duc de Noailles, pour commander en chef tant dans les provinces de Flandres et de Haynaut qu'en celles d'Artois, Picardie, Boulonnois, Soissonnois, Champagne, les éveschés et frontières de Lorraine et de Luxembourg. — 21 aoust 1742. — Fol. 505.

181. Ordre du roy qui estend aux provinces d'Alsace et du comté de Bourgogne et aux troupes qui sont en Lorraine, le commandement donné cy-devant à M. le maréchal, duc de Noailles, dans les provinces frontières des Pays-Bas, par ordre. — 1er avril 1743. — Fol. 507.

182. Pouvoir de lieutenant-général, commandant l'armée que le roy fait assembler sur ses frontières, pour M. le maréchal, duc de Noailles. — 1er avril 1743. — Fol. 509.

183. Brevet du roy accordé à M. le maréchal, duc de Noailles, pour commander en chef en Allemagne, en cas de jonction des deux armées. — 6 avril 1743. — Fol. 515.

184. Plein pouvoir donné par le roy à M. le maréchal, duc de Noailles, général de ses troupes en Flandres et sur les frontières d'Alsace, pour, en qualité de plénipotentiaire de S. M., traiter, conclure et signer avec l'empereur et les électeurs, princes et Etat de l'Empire, tels traités, articles et conventions qu'il avisera bon être. — 13 avril 1743. — Fol. 513.

185. Ordre du roy qui établit M. le maréchal, duc de Noailles, commandant en chef non-seulement de l'armée qui est sur le Mein, mais aussi de celle qui revient de Bavière. — 2 juillet 1743. — Fol. 517.

186. Lettre de M. d'Argenson à M. le maréchal, duc de Noailles, par laquelle il lui mande que M. le maréchal de Broglie a ordre de se rendre à Strasbourg, et que le commandement de son armée est dévolu à M. le comte de Saxe, sous l'autorité de M. le duc de Noailles, dont il prendra les ordres. — 2 juillet 1743. — Fol. 518.

187. Pouvoir accordé par le roy à M. le maréchal, duc de Noail-

les, pour commander l'armée du roy en Flandres. — 1er avril 1744. — Fol. 520.

188. Pouvoir de lieutenant-général, commandant l'armée du roy, sous les ordres de S. M., pour le sr duc de Noailles. — 1er aoust 1744. — Fol. 522.

189. Ordre du roy en faveur de M. le maréchal, duc de Noailles, pour commander en chef l'armée assemblée sur sur le Rhin après la jonction du corps de troupes qui a passé de Flandres en Alsace. — 13 aoust 1744. — Fol. 526.

LE FONDS SAINT-ESPRIT

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ORDRE

(Suite. — *Voy.* t. XVII, p. 50; t. XVIII, p. 16, 90, 183 et 244.)

3606. — TOME XIII. — Factum imprimé pour messire François de Matignon, comte de Torigny, baron de la Roche-Tesson, chevalier des ordres du roi, lieutenant général pour Sa Majesté au gouvernement de Normandie, contre Jacques Dolbançon, escuyer, sieur de Saint-Germain et du fief de Bosc; appelant d'une sentence donnée au profit des enfants mineurs de feu messire Jacques de Matignon, en l'année 1539.—1648.—Fol. 1.

2. Tombeau des trois fils d'Henry, seigneur de Matignon, morts jeunes: — il est dans l'église de Thorigny. Dessin à la plume, le blason entouré de draperies, au milieu un sonnet, etc. — Au verso, se trouve la copie de deux épitaphes. — Fol. 8.

3. Tombeau de Henry de Matignon: dessin à la plume, avec l'épitaphe latine au milieu. — Fol. 9.

4. Léonor de Matignon. Deux portraits gravés par de la Mare,

et Lenfant, 1662; au-dessous se trouve le blason également gravé. — Fol. 10-11.

5. Leonorius Matignon Lexoviensium episcopus et comes. Portrait gravé par Gantrel; aux quatre coins, médaillons gravés. — Fol. 12.

6. Portrait à l'encre de Chine d'Henri d'Albret, baron de Miossens et de Couraze, souverain de Bedeilles, gouverneur et sénéchal de Navarre et de Béarn, fait chevalier du Saint-Esprit le 7 janvier 1595. — Fol. 13.

7. Antoine, seigneur de Rauquelaure et du Longart, grand maître de la garde-robe du roi, sénéchal et gouverneur de Foix, maréchal de France, fait chevalier du Saint-Esprit le 7 janvier 1595. Portrait gravé à l'encre de Chine; au bas, blason rapporté. — Fol. 14.

8. Armes et sceaux à l'encre de Chine des Montmorency, depuis Bouchard de Montmorency, avec notes de la main de Clairembaut. — Fol. 8 à 15.

9. Pierre tombale de Jehan de Montmorency gravée par J. Picart. — Fol. 16.

10. La monstre de messire Mathieu de Montmorency, du premier jour de septembre 1380. — Pierre tombale de Charles de Montmorency et sa femme, dame Peronnelle de Vittré, gravée par Picart. — Fol. 17.

11. Quittances scellées et pièces diverses pour servir à la généalogie des Montmorency, entre autres une lettre écrite et signée de Louis XI, portant rémission à Louis de Montmorency et à six de ses serviteurs pour cause de meurtre par eux commis sur la personne d'un des serviteurs de Jehan de Montmorency, son frère. — Fol. 18-33.

12. Pierre tombale de Jehan de Montmorency, gravée par J. Picart. — Fol. 33 v°.

13. Différends entre Guillaume et Louis de Montmorency. Copie. — Fol. 34.

Voir le *Cabinet historique*, t. XI, p. 202.

14. Pierre tombale de noble homme Ogier de Montmorency, gravée d'après un tombeau par Picard, suivie de deux copies du compte de l'ordinaire, pour servir à la généalogie de Montmorency. — Fol. 36 v°.

15. Extrait des mémoires de Henri II (6 novembre 1548). — Arrest donné par les juges délégués contre la ville de Bordeaulx. — Fol. 37.

16. Copie de lettre du roi Henri III à la reine mère. — Du 5 novembre 1578. — Fol. 39.

« Madame, la première nouvelle de la surprinse de la Réolle... »

— Verso, discours sur la maladie et derniers propos du maréchal de Montmorency, cop. de la main de Clairembault.

17. Copie de la réponse faite par le maréchal de Montmorency touchant le lieu de Montagnac. — Du 13 juin 1579. — Fol. 40.

« Mgr le maréchal promet dès à présent à ceux qui ont fait la contravention à l'édit de pacification... »

18. Portrait gravé par Picart, de messire Guillaume de Monmorency. Au-dessous se trouvent ces cinq vers :

Le baron de Montmorency,
Nommé Guillaume pres ainsi,
Quelt cy pourtaict l'an mil en date
Cinq cents vingt et cinq pour bon acte,
Rediffya ce temple icy.

— Fol. 42 v°.

19. Cinq quittances sur parchemin scellées en cire rouge pour servir à l'histoire de Guillaume Carbonnel. — De l'année 1388. — Fol. 43.

Notes, Anne, François et Guillaume de Montmorency.

20. Quittance sur parchemin d'Anne de Montmorency, comme grant maitre, maréchal de France et gouverneur du Languedoc. — Du 3 juin 1527. — Fol. 45.

Orig. signé scel.

21. Pierre tombale de Guillaume de Montmorency et de dame Anne Pot sa femme, gravé par Picart, avec légende. — Fol. 45 v°.

22. Pièces, notes, extraits et indications de sources diverses pour servir à l'histoire de la maison de Montmorency, suivis de copies de lettres. — Fol. 46.

23. Lette écrite par l'évêque de Viterbe au maréchal de Montmorency. — Orléans, 1er novembre 1560. — Fol. 64.

Orig. *ital.*

24. Pièces, notes et lettres diverses pour servir à l'histoire de la maison de Montmorency. — Fol. 66-68.

25. Portrait en pied de Philippe de Montmorency, comte de Horn, gravé sans nom d'auteur. — Fol. 68 v°.

26. Copie de lettres et notes diverses sur la maison de Montmorency. — Verso : 1° portrait de Philippe de Montmorency, comte de Horn, gravé par Jode ; — 2° tombeau représentant Jean de Montmorency, seigneur de Couriers, gravé par Picart. — Fol. 69.

27. Copie de la lettre de M. de Montmorency Damville à madame la connétable. — 15 février 1561. — Fol. 70.

28. 1° Lettre de M. Derf à M. le connétable (7 juin 1563); — 2° lettre de M. Hier à M. le connétable (12 juin 1563). — Copies. — Verso, portrait d'un Montmorency gravé sans nom d'auteur. — Fol. 72.

29. Abrégé de la vie et des actions héroïques d'Anne de Montmorency, etc. — Fol. 73.

Imprimé de deux pages sans nom d'imprimeur.

30. Gravure représentant un Montmorency avec sa femme, d'après un tombeau, gravé par Picart. — Fol. 74 v°.

31. Double d'une lettre écrite à Mgr l'admiral par la reine régente. Copie. — 3 juin 1574. — Fol. 75.

32. Lettre du roi au maréchal de Dampville. Copie. — 4 juillet 1578. — Fol. 76.

33. Extrait des plaintes faites par les députés de la religion en cour. Copies. — Fol. 77.

34. Portrait de Anne de Montmorency fait aux deux crayons, sans nom d'auteur. — Fol. 78.

35. Anne de Montmorency, en pied, couvert de son armure et ayant le bâton de maréchal à la main, grav. sans nom d'auteur. — Fol. 78.

36. Anne de Montmorency, en pied, entouré de médaillons représentant les faits les plus remarquables de sa vie, sans nom d'auteur. Portrait de la *galerie dite Cardinale*. — Fol. 80.

37. Henry, duc de Montmorency, pair, mareschal, connestable de France, gouverneur de Languedoc, receu chevalier du Saint-Esprit le 5 janvier 1597, mort le 1er avril 1614. Portrait en pied gravé sans nom d'auteur. — Au V°, sa biographie en latin. — Fol. 81.

38. Extraits et indications de sources de pièces diverses pour la maison de Montesquieu. — Fol. 87.

39. Mémoire donné par Guillaume Pot, seigneur de Rodes, prévost et maistre des cérémonies des ordres du roi, à Guillaume Pot, sieur de Rodes, son fils, allant sur la fin de 1596 pour se faire recevoir en sa place. — Fol. 111.

Cette minute est de la main de Guill. Pot le père.

3607. — Tome XIV. — 1. Portrait du roi Henri IV gravé par Groltzius, au-dessous se trouve ce quatrain :

Ce grand roy que tu voys est remply de la grace
De Mars et de Pallas? de ces nobles ayeux
Il suit de pas à pas les sentiers vertueux
Qui jà dedans le ciel luy promettent une place.

Fol. 1.

2. Gravure de Gaultier représentant la famille royale, avec l'anagramme prophétique du roy Henry IV. — Ce hardy hercule crée de race parfaite dédié à la France, aydée par sa rare main, a gardé notre nef de perir, et acquerra à la seigneurie du monde, reffaira cedder terre et mer à son gré : son dauphin guydé d'heur

yra errant en terre turque avecque armée aidé du ciel y vaincqra. — Fol. 2.

3. Henry le Grand, dessiné sur la statue de bronze faite et érigée en mémoire de Sa Majesté à Saint-Jean de Latran, à Rome, 1608, gravé par Lemercier. Fol. 3.

4. Autre portrait de Henri IV gravé par Montcornet : avec notice au-dessous. — Fol. 4.

5. Statue équestre du connétable Henri de Montmorency, dessiné par Picard. — Au V°, les seize quartiers du duc de Montmorency. — Fol. 5.

6. Notice pour servir à la vie de Mathieu de Montmorency. — Fol. 6.

7. Portrait gravé par Montcornet de messire François de Montmorency, comte souverain de Eusse, baron de Bouteville-Baglit et gouverneur de Senlis. — Fol. 7.

8. Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervaques, comte de Grancey, maréchal de France, fait chevalier du Saint-Esprit le 7 janvier 1595, mort en 1613. — Portrait à l'encre de Chine, blason au bas gravé, rapporté. — Fol. 15.

On l'a taxé de trois défauts considérables, dit le Laboureur : « De peu de religion, d'ambition et d'avarice. »

9. François de Cugnac, seigneur de Dampierre, lieutenant général au gouvernement d'Orléanois, fait chevalier du Saint-Esprit le 7 janvier 1495. Portrait à l'encre de Chine, avec cette notte : « Il était fort rousseau. » — Le blason gravé, rapporté. — Fol. 16.

10. Odet de Matignon, comte de Torigni, lieutenant général en Normandie, fait chevalier du Saint-Esprit le 7 janvier 1595, mort le 7 aoust de la même année. Portrait à l'encre de Chine, avec blason au-dessous gravé et rapporté. — Au verso, trois indications de pièces pour servir de preuves généalogiques. — Fol. 17.

11. François de la Grange, seigneur de Montigni, maréchal de

France, gouverneur de Paris, fait chevalier du Saint-Esprit le 7 janvier 1595, mourut le 5 septembre 1617. Portrait à l'encre de Chine fait par M. Bourdin, tel qu'il est sur son tombeau à Bourges. — Fol. 18.

12. Charles de Cossé, duc de Brissac, pair et maréchal de France, gouverneur de Paris, fait chevalier du Saint-Esprit le 7 janvier 1595, mort en 1621. Portrait gravé avec blason au bas, sans nom d'auteur; au-dessous une médaille faite à la plume. — Fol. 19.

13. Charles, comte de Brissac, maréchal de France, grand fauconnier, colonel de l'infanterie, etc. Beau portrait gravé, sans nom d'auteur. — Fol. 13.

14. Charles de Cossé, mareschal de France. Deux portraits gravés, dont l'un signé Stuerhelt. — Fol. 21.

15. Portrait de Charles de Brissac, jeune homme, fait aux deux crayons, sans nom d'auteur. — Fol. 22.

16. Le sieur Timoléon de Cossé, comte de Brissac. Deux portraits gravés, sans nom d'auteur. — Fol. 23.

17. Carolus de Cossé Polemarchus. Grand portrait gravé, entouré de médaillons-devises, sans nom d'auteur, de la *Galerie dite Cardinale*. — Fol. 24.

18. François de la Magdelaine, marquis de Ragny, gouverneur de Nivernois, fait chevalier du Saint-Ésprit le 7 janvier 1595, mort, âgé de quatre-vingt ans, en 1624. Portrait à l'encre de Chine, avec blason gravé, rapporté. — Au V°. Preuves de François de la Magdaleine, seigneur de Ragny, reçu en 1595. Copie. — Fol. 25.

19. *Extrait de la Gazette de Loret*. — Fol. 26.

Blot, serviteur dudit Gaston,
A senti l'effet de Clothon...

20. Illustrissimo nobilissimoque domino d'Erardo, Anneo de la Magdelaine Ragni, regii augustique monasterii Ivrensis, etc.

Grande et belle gravure ornée de blasons alliés de la famille. N. Caron, sculpsit, Lugd., 1664. — Fol. 27.

21. Dans l'église paroissiale de Genève, à la sortie du chœur. Copie, extraits divers pour servir de preuves à la famille Silly. — Fol. 28.

22. Tombe de pierre plate vers le milieu de la nef des religieuses de l'abbaye de la Trinité de Caen. Dessin à l'encre de Chine. —Verso. Copie tirée du cabinet de Gaign. pour servir de preuve. — Fol. 29.

23. Jacques de Silly, escuyer, grenetier du sel à Lisieux, avec l'agrément du roi, fait exercer son office un an durant, 14 juillet 1480; Jacques de Silly, capitaine de Pontorson, fait exercer son office de grenetier au grenier à sel de Lisieux; dernier d'octobre 1481. — Fol. 30.

Original sur parchemin.

24. François de Silly, fils de feu Jacques, est fait bailly de Caen après son père, mars 1503. — Fol. 32.

Original sur parchemin.

25. Extraits pour servir de preuves à Jacques de Silly, suivi de son blason fait à la main. — Fol. 33.

26. Extrait et copie pour servir de preuve à Henry de Silly, représenté au bas, armé, gravé, sans nom d'auteur. — Fol. 34.

27. Délay à Jean de Silly, escuyer, pour ce qu'il *tient* du roi, bailly d'Alençon, 1er septembre 1444; délay à Gautier de Silly, escuyer, pour le *fief* au Belhermite-Escouen, 15 décembre 1438.

Originaux sur parchemin, commençant tous deux :
« Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et d'Angleterre... »

28. Extraits pour servir de preuves à l'histoire de la maison de Silly. — Fol. 36.

29. Philippe du Plessis Mornay, gouverneur de Saumur, mort l'an 1625. Portrait gravé, sans nom d'auteur. Le R. P. François de Mornay, capucin, évêque et coadjuteur de Québec, sacré le 22 avril 1714, avec un quatrain, par Gacon (Collection

Desrocher.) Preuves du sieur chevalier de Mornay. — Au V°, Fol. 37.

30. La femme de Denys Jonquet, médecin de la Faculté de Paris. Joli portrait gravé par Chauveau. — Fol. 38.

31. Charles de Choiseul, marquis de Praslin, maréchal de France, bailly de Troyes, gouverneur des pays d'Aunis et Saintonge, fait chevalier du Saint-Esprit le 7 janvier 1595. Portrait gravé par Daret, surmonté du blason. — Fol. 39.

32. Gaston-Jean-Baptiste Choiseul, marquis de Praslin, lieutenant général pour le roy en Champagne, gouverneur de Troyes, etc. Grand portrait d'après H. Rigaud, gravé par Sarrabat. — Fol. 40.

33. Arrest pour la capitation dans la vicomté de Turenne, du 28 février 1696. Extraits des registres du conseil d'Etat. — Fol. 41.

34. Portraits, lettres et pièces diverses de Bernard de Girard, sieur du Haillan, historiographe de France, créé premier généalogiste de l'ordre du Saint-Esprit, le 9 janvier 1595, mort à Paris, le 23 novembre 1610. — Fol. 50.

35. Portrait gravé de Henri IV en 1600, suivi des dessins originaux des treize planches reproduisant les cérémonies usitées à la réception des chevaliers de l'ordre, la troisième gravée. — Fol. 55 à 70.

36. Carta domini Pagani de Neuvy, de dono ab ipso facto ecclesiæ monasterii de rupibus in manu domini Gaufredi ejusdem loci primi abbatis videntibus et laudantibus Gimone de Riveria et filiis ejus Burello et Antelino. — Fol. 70.

37. Compte huitième de messire Nicolas de Neufville, chevalier, sieur de Villeroy, grand trésorier des ordres du roy de la recette et dépense par lui faite, à cause dudit ordre, durant l'année 1587. — Fol. 75.

38. Notes diverses pour servir à la généalogie des Montmo-

rency. Gravure représentant un Montmorency à genoux devant son prie-Dieu, gravé par Picart. — Fol. 82.

39. Arrest du parlement de Paris du 31 décembre 1333, qui maintient le grand pannetier de France dans sa juridiction sur les boulangers. — Fol. 83. v°.

Imprimé d'une page sans nom d'imprimeur.

40. Lettres patentes adressées à Bouchart de Montmorency du 22 février 1330. Copie. — Id. du 22 novembre 1331. Original. — Fol. 84.

41. Portrait en pied de Francois de Montmorency gravé sans nom d'auteur. — Au verso se trouve un résumé de sa vie en latin. — Fol. 85 v°.

42. Le très-haut, puissant et très-noble prince François, duc de Montmorency, fut esleu chevalier du très-noble ordre de la jarretière par S. M. la reine Elisabeth, le 24 avril 1572. Les armoiries coloriées de l'ordre. — Fol. 86.

Mss parchemin de 15 folios.

43. Extrait des registres du conseil privé du roy. — Fol. 102.

Imprimé de 6 pages.

44. Hercules de Rohan, duc de Montbazon, pair et grand veneur de France, comte de Rochefort, etc., fait chevalier du Saint-Esprit le 5 janvier 1597, mort en 1654. Portrait gravé sans nom d'auteur. — Fol. 105.

45. Extraits divers de la main de Clairembault tirés en partie de l'histoire de Bretagne du père Lobineau, pour servir à la généalogie à la maison de Rohan. Au milieu de ces extraits sont intercalés plusieurs scels et contre-scels gravés sans nom d'auteur. — Fol. 106 à 117.

46. Extraits des registres du parlement. Copie. — Copie d'une épitaphe latine avec les armoiries de la maison de Rohan. — Fol. 118.

47. Ci-gist madame Françoise de Laval, seconde femme de

haut et puissant prince Louis de Rohan, prince de Guéméné. Copie au crayon rouge avec les blasons au crayon ordinaire. — Fol. 120.

48. Complaincte de madame Françoise de Laval, princesse de Guéméné : « A la mémoire de feue haulte et puissante dame Magdelaine de Lenoncourt, sa fille unique, femme de hault et puissant seigneur Hercules de Rohan, duc de Montbason. » Dessin au deux crayons. — Fol. 121.

49. Portrait gravé sans nom d'auteur. — Au V°, Henry de Rohan, duc et pair de France, prince de Léon, etc. Portrait gravé sans nom d'auteur. — Fol. 122.

50. Extraits et notes pour servir à la généalogie de la maison de Rohan. — Au V°, très-haut et très-illustre prince Benjamin de Rohan, duc de Frontenay. Portrait gravé par Frosne. — Fol. 123.

51. Anne de Rohan, princesse de Guéméné. Joli médaillon orné d'attributs avec le blason au bas, le tout par Coilly. — Verso, deux beaux portraits-médaillons d'Anne de Rohan et de Marie de Brethaigne, duchesse de Montbason, sans nom d'auteur. — Fol. 124.

52. Extraits et copies diverses pour servir à l'histoire de la maison de Rohan. — Au V°, Très-haute et très-illustre princesse, madame Marguerite de Béthune, duchesse douairière de Rohan. Portrait gravé par Montcornet. — Deux autres portraits-médaillons sans nom d'auteur, de Marguerite de Rohan et Tancrède de Rohan. — Fol. 125.

53. Marguerite de Rohan, princesse de Léon, comtesse de Porhovet. Portrait gravé sans nom d'auteur. — Fol. 126.

54. Notes pour la maison de Rohan. — Au V°, Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, fille d'Hercule de Rohan, etc. Joli portrait gravé sans nom d'auteur. — Fol. 127.

55. François de Rohan, prince de Soubise, duc de Frontenay. Beau portrait gravé par Grignon. — Fol. 128.

56. Madame la princesse de Rohan. Portrait en pied, sans nom d'auteur. — Fol. 129.

57. Extrait du manifeste de dame Marguerite de Béthune, veuve de Henri, duc de Rohan, au sujet de Tancrède, son fils. Copie. — Fol. 130.

58. Lettre du cardinal de Bonsy à M. de Pontchartrain. — Narbonne, 19 décembre 1693. — Fol. 132.

« J'ai recours, Monsieur, avec beaucoup de confiance... »
Original.

59. Le cardinal de Bonsy à M. de Pontchartrain. — Montpelier, 23 may 1695. — Fol. 133.

« Monsieur le chevalier de la Rochepierre vous rendra ma lettre, Monsieur... »
Original.

60. Proposition par M. de la Jonquière du chevalier de Rochepierre comme enseigne d'une compagnie. — Fol. 134.

Au bas se trouve écrit au crayon : *accordé.* Original.

61. Deux extraits de lettres et une épitaphe. Copie. — Fol. 135.

62. Extraits de divers ouvrages imprimés et de lettres. Copie. — Fol. 136-150.

63. Scel et contre-scel de François de Rohan fait à la main, suivi d'un extrait du livre de Brantôme : *Dames illustres.* Copie. — Fol. 151.

64. Traduction de l'épitaphe de messire Henri de Chabot, duc de Rohan. — Fol. 156.

Imprimé d'une page.

65. Extrait des titres du château de Nantes. « Guy, seigneur de Laval et de Vitré, Olivier, seigneur de Cliczon, etc. » Copie. — Fol. 157.

66. « Ce sont les instructions baillées à R. P., père en Dieu, Ancel, évesque de Rennes. Copie. — 14 décembre 1408. — Fol. 159-160.

67. Epitaphe de Tancrède de Rohan, en latin. Copie. — Fol. 161.

68. Trois extraits de la *Gazette*, en vers, de Loret. Copie. — Fol. 162.

69. Epitaphe contre le mur, à gauche du grand autel, dans le sanctuaire de l'église des Récolets de Nantes. Dessin au lavis et à l'encre de Chine, sans nom d'auteur. — Fol. 164.

70. Deux extraits de lettres datées de Basle et de Genève, de l'année 1638. Copie. — Fol. 165.

71. Discours fait au roi et à la reine par M. le cardinal de Rohan, à Fontainebleau, le 5 septembre 1725. Copie.—Fol. 167.

72. Scel fait à l'encre ordinaire, suivi de deux notes. Copie. — Fol. 168.

73. Deux discours que M. le cardinal de Rohan prononça devant la reine le 15 août 1725. Copie. — Fol. 171-172.

74. Récit véritable de la mort de M. le duc de Rohan, arrivée en la ville de Montpellier. — Fol. 173.

Imprimé de 8 pages. Paris, Abraham Saugrain, 1622.

75. Extrait des registres de la chambre des comptes, du 12 mai 1581. Copie.

76. Armand Jules, prince de Rohan, archevêque de Reims, grand et beau portrait gravé par Petit. — Fol. 179.

77. Alphonse d'Ornano, maréchal de France, colonel général des Corses, faict chevalier du Saint-Esprit le 5 janvier 1597, mort le 21 janvier 1610. Portrait à l'encre de Chine, sans nom d'auteur. — Fol. 180.

78. Urbain de Laval, seigneur de Boisdaufin, marquis de Sablé, comte de Brestau, maréchal de France, fait chevalier du Saint-Esprit le 5 janvier 1597, mort en 1629. — Fol. 181.

79. Lettres patentes du roi Charles VIII adressée au seigneur de Laval, suivie d'une note. Copie.—16 septembre ....—Fol. 182.

80. Lettre de Charles VIII au sieur du Plessis. — Fol. 184.

« Monsieur du Plessis, j'ay puis naguères donné... »
Original.

81. Dépositions d'aucuns témoins ouys ès trois enquestes au seigneur comte de Laval. — Fol. 186.

Imprimé de 20 pages in-4° sans nom d'auteur.

82. Jolie gravure, d'après une miniature d'un manuscrit représentant Pierre le Baud, aumosnier de Gui XV de Laval, présentant son *Histoire de Bretagne* à Jean de Chateaugiron, gravée par Duflos. — Fol. 196.

83. Portrait de prélat, sans désignation, gravé, signé par Thoulanger. — Fol. 197.

84. Charles de Montmorency, duc de Damville, pair de France, chevalier des ordres du roi, lieutenant général au gouvernement de Paris, etc. Portrait gravé avec le blason au-dessous, sans nom d'auteur. — Fol. 198.

85. Portrait de prélat, sans désignation, gravé par Lenfant. — 1660. — Fol. 199.

86. Charles de Luxembourg, comte de Brienne et de Roussi, gouverneur de Metz, fait chevalier du Saint-Esprit le 5 janvier 1597, mort en 1610. Portrait à l'encre de Chine, sans nom d'auteur. — Fol. 200.

87. Gilbert de la Trémouille, marquis de Royan, comte d'Ollone, fait chevalier du Saint-Esprit le 5 janvier 1597, mort le 25 juillet 1603. Joli portrait à l'encre de Chine. — Fol. 201.

88. Louis II, sieur de la Trémoulle, vicomte de Thouars, prince de Talmond, chevalier des ordres du roi, etc., tué à Pavie, le 24 février 1524. Portrait gravé, sans nom d'auteur. — Fol. 202.

89. Portrait gravé sans nom d'auteur ni sans indication de sujet. Le blason aussi gravé au-dessous. — Fol. 203.

90. Calliope de la Trémouille, dame et abbesse du Pont-aux-Dames. Jolie gravure signée Trouvain, avec le blason de la famille au-dessous, également gravé. — Fol. 204.

91. Déclaration du roi contre ceux qui se sont retirez à Sedan, Jametz et autres terres delà la Meuse, appartenant au duc de Bouillon. — Fol. 205.

Imprimé de 6 pages, chez Frédéric Morel, 1587.

92. Joli portrait gravé du duc de Bouillon, avec le blason au-dessous. Gravé par Nanteuil. — 14 avril 1657. — Fol. 209.

93. Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, de Castillon, etc., maréchal de France et lieutenant général. Portrait gravé par Montcornet. — Fol. 210.

94. Magnifique mausolée dressé dans l'église de Nostre-Dame de Paris, à la mémoire de M. de Turenne. — Fol. 211.

Imprimé de 8 pages. Paris, Loyson, 1675.

95. La Victoire, à la mémoire de feu Monseigneur le vicomte de Turenne. — Fol. 215.

Imprimé de 4 pages. Paris, Loyson, sans date.

96. Sérénissime prince Emmanuel Theodosius de la Tour d'Auvergne, duc d'Albret, son blason au-dessous. Portrait gravé par Masson, en 1661, d'après Mignard. — Fol. 217.

97. Joli portrait gravé de Emmanuel de la Tour d'Auvergne, duc d'Albret, avec ses armes au-dessous, surmontées de la mitre et de la crosse d'évêque. Gravé par Michel Natalis, en 1665, d'après Mignard. — Fol. 218.

98. Emmanuel Théodose de la Tour d'Auvergne, duc d'Albret, cardinal de Bouillon. Grand et beau portrait entouré d'attributs et ses armes au bas, surmontées du chapeau de cardinal, gravé par Larmessin. — Fol. 219.

99. Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne. Beau portrait gravé par Nanteuil, d'après Champaigne. — Fol. 220.

100. — A la gloire immortelle de très-haut et très-puissant prince Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne. Très-jolie gravure, sans nom d'auteur. — Verso, deux petites gravures représentant la cérémonie de l'enterrement. — Fol. 221.

101. La Renommée, portant le portrait de « l'illustre vicomte de Turenne », sans nom d'auteur; au-dessous, l'apothéose de Turenne, grav. de Gantrel. — Fol. 223.

102. Les tentures et ornements pour la cérémonie de l'enterrement de Turenne. Gravure sans nom d'auteur.

103. Exposition du corps de Turenne. Gravé par Berain. — Fol. 224.

104. Emmanuel Théodose de la Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon. Portrait gravé par Nanteuil. — Fol. 225.

105. Les Justes devoirs rendus à la mémoire de très-haute, très-puissante et très-vertueuse princesse Louise Charlotte de la Tour d'Auvergne, etc. — Fol. 226.

Imprimé de 11 pages. Paris, 1684.

106. Oraison funèbre de très-haute et très-puissante princesse Louise Charlotte de la Tour d'Auvergne. — Fol. 232.

Imprimé de 48 pages. Paris, Amyot, 1684.

107. Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, comte de Charni, lieutenant général en Bourgogne, etc., fait chevalier du Saint-Esprit le 5 janvier 1597. Portrait à l'encre de Chine. — Fol. 257.

108. Pièces diverses pour servir à la maison de Chabot. Copie avec deux scels. — Verso. Certificat de 1557 signé Chabot. Original. — Fol. 258.

109. Pièces diverses pour la maison de Chabot, copies originales : quittances de Charles Chabot, 13 septembre 1544, 19 avril 1547, 7 juillet 1561, de Jacques Chabot, 4 avril 1586, etc.; extrait des registres de la sénéchaussée d'Auvergne. — Fol. 259-264.

110. M. le comte Sensere (*sic*). Portrait aux deux crayons, sans nom d'auteur. — Fol. 266.

111. Jean sire de Brueil, comte de Sancerre et de Marans, grand échanson de France, fait chevalier du Saint-Esprit le

5 janvier 1597, mort l'an 1638. Portrait à l'encre de Chine, sans nom d'auteur. — Fol. 267.

112. Guillaume de Gadagne, seigneur de Botheon, baron de Verdun, sénéchal de Lyon, etc., fait chevalier du Saint-Esprit le 5 janvier 1597. Portrait à l'encre de Chine, sans nom d'auteur. — Fol. 267.

113. Dessin à l'encre de Chine représentant le tombeau de Gadagne, avec son épitaphe et ses armes, sans nom d'auteur. — F. 269.

114. Louis de l'Hospital, marquis de Vitry, capitaine des gardes du corps, etc., fait chevalier du Saint-Eprit le 5 janvier 1597. Portrait à l'encre de Chine, sans nom d'auteur. — — Fol. 278.

115. Guillaume François, marquis de l'Hospital et du Montellier, etc., mort le 1er février 1704, âgé de trente-quatre ans. Beau portrait gravé par de Rochefort; le blason également gravé au-dessous. — Fol. 271.

116. Guillaume François, marquis de l'Hospital. Portrait gravé par Delinck, avec blason. — Fol. 272.

3608. — Tome XV. — 1. Pons de Lauzieres, marquis de Thémines, sénéchal et gouverneur de Querci, fait chevalier du Saint-Esprit le 5 janvier 1597. Portrait gravé sans nom d'auteur, avec ses armes. — Verso, autre portrait du même, également gravé sans nom d'auteur. — Fol. 1.

2. Dessin à l'encre de Chine du tombeau du maréchal de Thémines dans l'église de la Mercy, près l'hôtel de Guise. Sans nom d'auteur. — Fol. 2.

3. Edme de Malain, baron de Lux, lieutenant général en Bourgogne, fait chevalier du Saint-Esprit le 5 janvier 1597, tué en 1613. Portrait à l'encre de Chine, avec ses armes rapportées et gravées. — Fol. 3.

4. Antoine d'Aumont, comte de Châteauroux, marquis de Nolay, etc., fait chevalier du Saint-Esprit le 5 janvier 1597, mort le 13 avril 1635. Portrait à l'encre de Chine, sans nom d'auteur. — Fol. 4.

5. Louis de la Chastre, baron de la Maison-Fort, gouverneur de Berry, fait chevalier des ordres le 5 janvier 1597 et maréchal de France, 1616. Portrait à l'encre de Chine, blason rapporté et gravé. — Fol. 5.

6. Notes sur Philippe et Georges de la Chastre. — Transaction et quittance. — Fol. 6.

7. La Chastre à M. de Clairambault. — Du camp d'Ogerheim, 30 juin 1694. — Fol. 8.

« Vous ne me traitez point comme vostre favori... »

8. La Chastre à M. de Clairambault. — De l'armée de Vileroy, 12 juin 1697. — Fol. 10.

« Un favori esloigné doit avoir les mesmes inquiétudes... »

9. La Chastre (madame de) à M. de Clairambault. — Lille, 19 juillet. — Fol. 12.

« Je dois appréhander, Monsieur, de me rendre trop importune... »

10. Conseil de famille pour la nomination de tuteurs honoraires de Louise-Antoinette-Thérèze et Marie de la Chatre, enfants mineurs de Edme de la Chatre, comte de Nançay et dame Françoise-Anne de Cugnac, son épouse. — Du 14 janvier 1646. — Fol. 14.

Imprimé de 6 pages sans nom d'imprimeur.

11. La Chastre à M. de Clairambault. — Malicorne, 22 janvier. — Fol. 20.

« Pourquoy, Monsieur, demandriés-vous plus que n'eut fait nostre ami d'Alevuille, la récidive de poulardes... »

12. La Chastre à M. de Clairambault. — Malicorne, 12 janvier. — Fol. 22.

« Dans le temps heureux que nous prenions tranquillement nostre café... »

13. La Chastre à M. de Clairambault. — 6 juin. — Fol. 24.

« Je vous envoye, Monsieur, un petit morceau de généalogie... »

14. La Chastre à M. de Clairambault. — Nançay, 28 juin. — Fol. 26.

« J'ay fait depuis mon arrivée dans ce pays cy... »

15. La Chastre à Clairambault. — Malicorne, 11 juillet. — Fol. 28.

« Mon vieil ami, j'invoquerai bientost l'esprit du bonhomme d'Alevuille... »

16. Généalogie du Costé de Savoye et de Battarnay (notes). — Fol. 29 et 31.

17. La Chastre à M. de Clairambault. — Malicorne, 7 novembre. — Fol. 33.

« Mon fils, le comte de Nançay, qui est icy depuis trois semaines... »

18. La Chastre à M. de Clairambault. — Malicorne, 8 octobre. — Fol. 35.

« Nous datterons, Monsieur, nostre connoissance depuis plus d'un jour... »

19. La Chastre à Clairambault. — Malicorne, 27 novembre. — Fol. 37.

« Mon vieil ami, vous me traittés trop mal... »

20. La Chastre à Clairambault. — Malicorne, 14 décembre. — Fol. 39.

« Vous vous êtes donné la peine, Monsieur, de m'escrire... »

21. La Chastre à M. d'Hozier (avec la réponse de celui-ci à Clairambault). — Malicorne, 14 décembre. — Fol. 41.

« Vous m'avez fait un grand plaisir, Monsieur, en m'apprenant... »

22. Clairambault à M. d'Hozier (?). — 18 décembre 1720. — Fol. 43.

« Je vous envoie, Monsieur, la lettre que m'a escrite M. le marquis de La Chastre... »

23. La Chastre à M. de Clairambault. — 13 octobre. — Fol. 44.

« J'ay receu fort diligemment par les soins de M. de Clairambaut... »

24. La Chastre à M. de Clairambault. — Malicorne, 15 janvier — Fol. 45.

« Les petits présents, Monsieur, entretiennent l'amitié... »

25. Clairambault (minute) à M. de la Chastre. — Sans date. — Fol. 47.

« Ce que vous avez, Monsieur, souhaité de moy... »

26. Clairambault à M. de la Chastre (?). — Paris, 18 juillet 1722. — Fol. 48.

« Vous vous plaignez, Monsieur, de n'avoir point de mes nouvelles... »

27. Claude de Harville, seigneur de Paloiseau, conseiller d'État, capitaine de cinquante hommes d'armes, etc., fait chevalier du Saint-Esprit par Henri IV, le 5 janvier 1597, mort le 21 janvier 1636. — Portrait à l'encre de Chine, sans nom d'auteur. — Fol. 50.

28. De Sepaus à M. de Consorgien. — Nançay, ce 12 août 1665. — Fol. 51.

« Monsieur mon frère, je voudrois estre l'aisné de nostre famille, plus tost, afin de vous donner... »

29. Fragment de lettre qui semble être une suite de la précédente. — Fol. 52.

30. De Gomont-Traisnel... — 13 décembre. — Fol. 53.

« Le roy, le plus juste des rois me dénie sa justice... »

31. Gomont-Traisnel ... — Fol. 55.

« J'ay l'honneur, Monseigneur, de vous présenter des placets... »

32. Supplique de la marquise de Tresnel au roy. — Fol. 57.

« Le marquis de Tresnel avoit avancé dans l'un des placets qui a été rapporté par M. de Pontchartrain... »

33. Procuration de messire Jean-Jacques de Fleury, sieur de la Honville, contre la dame de Tresnel que son mari veut faire enfermer pour inconduite. — 28 janvier 1707. — Fol. 58.

34. Procuration de MM. de Gomont, Dorieu, Meliand et de Gaumont, etc., parents de dame Marie-Anne Gomont, espouse de

messire Esprit Juvénal de Harville des Ursins, marquis de Tresnel. — Fol. 60.

35. Procuration de la dame de Gomont. — 26 février 1707. — Fol. 62.

« Est dit qu'elle est d'avis, ainsi que les autres parents, que la dame marquise de Tresnel, sa fille, soit incessamment mise en un monastère, pour y demeurer tant qu'il plaira au marquis de Tresnel, son mari. »

36. Procuration de la famille de Tresnel-Gomont pour procéder contre dame Marie-Anne de Gomont, épouse du marquis de Tresnel. — 10 août 1707. — Fol. 63.

37. Eustache de Conflans, vicomte d'Ouchy, gouverneur de Saint-Quentin, etc., fait chevalier du Saint-Esprit le 5 janvier 1597, mort le 19 juin 1628. — Portrait à l'encre de Chine, sans nom d'auteur. — Fol. 65.

38. Note sur les tombeaux de M. d'Alincourt et mareschal de Villeroy dans l'église des Carmélites, à Lion. — Fol. 66.

Au-dessous se trouve le plan et le dessin du tombeau, fait à l'encre de Chine

39. Charles de Neufville, marquis d'Halincourt et de Villeroy, comte de Bury, etc. Beau portrait gravé par Audran, avec le blason rapporté. — Verso avec son scel gravé. — Fol. 68.

40. Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt et de Villeroy, gouverneur de Lion. Portrait gravé d'après Van Meerlen, 1652. — Fol. 69.

41. Beau dessin à l'encre de Chine, représentant le tombeau de Charles de Neufville. — Fol. 70.

42. Ferdinandus de Neufville, episcopus Carnotensis. — Portrait gravé par Nanteuil. — Fol. 71.

43. Messire Ferdinand de Neufville, evesque de Saint-Malo. Portrait gravé d'après Van Meerlen. — Fol. 72.

44. Dessins des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, en or et en couleur. — Fol. 73-75.

45. Portrait du roi Henri IV, gravé par Léonard Gaultier, avec ce quatrain au-dessous :

La palme, bien qu'heureuse, est *base* récompense
Pour ceinturer le chef d'un tant brave guerrier.
Le Ciel qui l'ayme fort luy a pour son laurier
Gardé, malgré l'envy, la couronne de France.

Fol. 76.

46. Henri IV. Portrait gravé par Thomas de Leu, avec ce quatrain au-dessous :

Après avoir vaincu les plus braves guerriers,
Après avoir dompté les enfans de la terre,
J'ay le mirthe amoureux conjoinct à mes lauriers,
Pour maintenir sans fin une paix salutaire.

Fol. 77.

47. Grande gravure allégorique représentant un vaste palais à colonnades ; au milieu, Henri IV à cheval, couvert de son armure, la foudre à la main, triomphe des vices et de l'anarchie, sans nom d'auteur. — Fol. 78.

48. Anne de Levis, duc de Ventadour, pair de France, gouverneur du Limousin, etc., fait chevalier du Saint-Esprit le 2 janvier 1599, mort l'an 1622. Portrait à l'encre de Chine, sans nom d'auteur, blason gravé et rapporté au bas. — Fol. 79.

49. Jacques Mitte de Miolans, seigneur de Chevrières, marquis de Saint-Chamons, etc., fait chevalier des ordres du Roy le 2 janvier 1599. Portrait à l'encre de Chine, sans nom d'auteur. — Fol. 80.

50. Charles de Monchy, marquis d'Hoquincourt, maréchal de France, chevalier du Saint-Esprit et non receu. Portrait gravé par C. de Lebrun. — Fol. 81.

51. Jean-François de Faudoas, dit d'Averton, seigneur en partie de Serillac, comte de Beslin, etc., fait chevalier du Saint-Esprit le 2 janvier 1599. Portrait à l'encre de Chine, sans nom d'auteur, avec le blason gravé, rapporté. — Fol. 82.

52. Bertrand de Baylens, baron de Poyane, gouverneur de la ville et château d'Acqs, fait chevalier du Saint-Esprit le 2 jan-

vier 1599. Portrait à l'encre de Chine, sans nom d'auteur, blason au-dessous, gravé et rapporté. — Fol. 83.

53. René de Rieux, seigneur de Sourdeac, marquis d'Oixant, lieutenant du Roy au gouvernement de Bretagne, fait chevalier du Saint-Esprit le 2 janvier 1599. Portrait à l'encre de Chine, au-dessous, le blason gravé et rapporté. — Fol. 84.

54. Jean, seigneur de Rieux, maréchal de France, mort en 1417. Portrait-médaillon avec attributs, gravé par Dossier. — — Fol. 85.

55. Roole de la monstre et revue faicte à Bayeulx en Normandie, le sixième jour de juillet 1517,... sous la conduite de M. de Rieux, mareschal de Bretagne. — Fol. 86.

56. Portrait de la très-révérende mère Madeleine de la Passion, dite de Rieux, supérieure généralle de la congrégation de Notre-Dame-du-Calvaire, gravé par Vallet. — Fol. 87.

57. Factum pour Jean de Rieux, écuyer, conseiller secrétaire du Roy... deffendeur, contre Claude Marie, receveur des domaines en Picardie, demandeur. — Fol. 88.

Imprimé de 8 pages, chez Sevestre.

58. Autre factum imprimé pour messire Alex. Rieux, marquis de Sourdeac. — Octobre 1687. — Fol. 93.

Imprimé de 32 pages sans nom d'imprimeur.

59. Brandelis de Champagne, marquis de Villaine, conseiller d'État, etc., fait chevalier du Saint-Esprit le 2 janvier 1599. Portrait à l'encre de Chine. — Fol. 109.

60. Carta Herberti Francorum comitis pro cœnobio Dirvensi quod etiam Puteolus vocabatur gallicè Montiérender. Ord. S. Bened. in Cathalaunensi diœcesi. — De villa Volcenias. — Fol. 110.

61. Privilegium Lotharii, regis de Heriberto, comite de Vulceniis, excerptum ex chartulario cœnobii Dervensis in Cathalaunensi diœcesi, Ord. S. Bern. — Montierender. — Fol. 112.

62. De Heriberto, comite Volumna. In nomine S. et ind. Trinitatis, Heribertus... — Montierender. – Fol. 114.

63. In nomine sanctæ et ind. Trinitatis (ego Bruno abbas... — Fol. 115.

64. Note de la main du sieur C. Camusat. — Fol. 117.

« Les copies des tiltres extraits du cartulaire de l'abbaye de Monstierender peuvent estre considérées... »

65. Sceaux du comte de Champagne, dessinés à l'encre ordinaire. — Verso, note pour servir à la généalogie du même. — Fol. 120.

66. Généalogie des comtes héréditaires de Troyes et Meaux ou de Champagne et Brie. – Fol. 124.

Placard grand in-f° imprimé.

67. Jacques de l'Hospital, comte et marquis de Choisy, etc., fait chevalier du Saint-Esprit l'an 1599. Portrait à l'encre de Chine, sans nom d'auteur, blason au-dessous, gravé et rapporté. — Fol. 126.

68. Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, colonel général des Suisses, nommé chevalier du Saint-Esprit en 1604. Portrait gravé d'après Van Meelen, 1653, avec le blason au-dessous. — Fol. 127.

69. Cesy à M. de Bellegarde. — De Pera, 24 juillet 1622. — Fol. 128.

« Monseigneur, je crois que vous aurez receu l'advis que je vous ay donné... »

70. Cesy (Harlay de) à M. de Bellegarde. — De Pera, 20 décembre 1638. — Fol. 132.

« Monseigneur, je ne receu jamais lettre avec plus de contentement... »

71. Cesy à M. de Bellegarde. — De Venise, 27 juin 1643. — Fol. 134.

« Monseigneur, j'ose me promettre que je n'auray pas besoing des erments... »

72. Cesy à M. le duc de Bellegarde. — 5 octobre 1645. — Fol. 137.

« Monseigneur, c'est estre trop longtemps à une journée de votre nouvelle acquisition... »

73. Cesy à M. le duc de Bellegarde. — Gaillon, 2 juin 1646. — Fol. 141.

« Monseigneur, sy j'en croy mon affection et mon zèle... »

74. Harlay à M. de Pontchartrain. — Delft, 27 juin 1697. — Fol. 142.

« Je ne receus seulement par le dernier courrier les lettres que V. G. m'a fait la grace de m'escrire... »

75. MM. de Harlay et de Caillières à M. de Pontchartrain. — Delft, 23 septembre 1697. — Fol. 144.

« Nous vous donnons par cette lettre la bonne nouvelle de la paix signée avec l'Espagne... »

76. De Harlay à M. de Pontchartrain. — Delft, 23 septembre 1697. — Fol. 147.

« Nous avons déjà signé trois traités... »

77. De Harlay à M. de Pontchartrain. — Delft, 4 juillet 1697. — Fol. 149.

« Monseigneur, Messieurs les ambassadeurs de l'empereur et du roy d'Espagne... »

78. De Harlay à M. de Pontchartrain. — Delft, 4 juillet 1697. — Fol. 151.

« Monseigneur, j'ai receu la lettre que Votre Grandeur m'a fait la grâce de m'écrire... »

79. Charles, sire de Matignon, comte de Thorigny, lieutenant-général en Normandie, fait chevalier des ordres du Roy en 1598, mort le 9 juin 1648. Portrait à l'encre de Chine, sans nom d'auteur, les armes gravées au-dessous, rapportées. — Fol. 153.

80. François Juvénal des Ursins, marquis de Traisnel, seigneur de la Chapelle, etc., fait chevalier du Saint-Esprit le 2 janvier 1597. Portrait à l'encre de Chine, sans nom d'auteur. — Au verso, Charlotte des Ursins, vicomtesse d'Ochy : elle offre un livre à la sainte Vierge. — gravée par Daret. — Fol. 154.

81. Vincent Bouhier, seigneur de Beaumarchais, de Charon, etc., intendant de l'ordre du Saint-Esprit en 1599. Dessin à l'encre de Chine, sans nom d'auteur. — Fol. 155.

82. Sommaire du procez du sieur de Beaumarchais, trésorier de l'espargne, 1634. — Fol. 156.

Imprimé de 10 pages sans nom d'imprimeur.

83. Sommaire du procez du sieur de Beaumarchais, trésorier de l'épargne, avec la responce du sieur de Beaumarchais. — Fol. 161.

Imprimé de 14 pages.

84. Charles, bâtard de Bourbon, frère naturel du roi Henri IV, évêque de Comminges, chancelier des ordres en 1599, puis commandeur. Portrait à l'encre de Chine, sans nom d'auteur. — Fol. 169.

85. Henri IV. Beau portrait gravé par Thomas de Leu, avec ce quatrain au-dessous :

Ce monarque françois tout gravé de victoire,
Après avoir chassé l'ennemy de chez soy,
Donne la paix au peuple, et puis haussant sa gloire,
Vray phénix, de son sang, fait naistre un autre roy.

Fol. 170.

86. Portrait de Marie de Médicis, gravé d'après l'antique, sans nom d'auteur. — Fol. 171, verso.

87. Marie de Médicis. Joli portrait-médaillon, sans nom d'auteur. — Fol. 171.

88. Marie de Médicis. Très-beau et grand portrait gravé, couleur rouge, gravé d'après Fornareri, avec ce quatrain au-dessous :

Quand ce grand roy choisit une beauté si grande,
Comme une vive fleur qui produiroit des roys,
Il monstra que l'amour jamais les yeux ne bande.
Car il faut veoir bien clair pour faire un si beau choix.

— Verso, autre portrait de la même, gravé sans nom d'auteur. — Fol. 172.

89. Henri IV. Petit portrait, gravé par Thomas de Leu. —

Autre du même, sans nom d'auteur. — Cinq médailles représentant Henri IV, avec le revers gravé. — Fol. 173.

90. Représentation au naturel comme le Roy très-chrétien Henry IV, roy de France et de Navarre, touche les ecrouelles. Henri IV touche du doigt un malade : il est entouré d'un grand nombre de personnages ; — gravé par Firens. — Fol. 174.

91. Henri IV. Portrait gravé, sans nom d'auteur. — Fol. 175.

92. Portrait médaillon d'Henri IV au milieu de trophées et attributs ; belle gravure du temps sans nom d'auteur. — Fol. 176.

93. Autre portrait médaillon d'Henri IV avec attributs sur les côtés et au-dessous, gravé par Gaultier. — Fol. 177.

94. Portrait aux deux crayons, sans signature ni désignation, mais qui nous paroît être de Louis de Noailles, père d'Antoine de Noailles, qui suit. — Fol. 178.

95. Antoine de Noailles. Portrait aux deux crayons, sans nom d'auteur. — Fol. 179.

96. Henry, seigneur de Noailles, comte d'Ayen, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, etc., nommé chevalier du Saint-Esprit en 1604, mort en 1623. Portrait à l'encre de Chine, sans nom d'auteur. — Fol. 180.

C'est le personnage dont le présent numéro du *Cabinet historique* reproduit la correspondance.

97. Epithalame de la France sur le sainct et heureux mariage du Roy. — Fol. 181.

Imprimé à Paris, Jamet, 1601. 15 pages.

98. Extrait des registres du Parlement. — Concernant M. de Saint-Chamont. — Fol. 189.

Imprimé de 10 pages sans nom d'imprimeur.

99. Factum pour messire Jean, comte de Coligny. — Fol. 199.

Imprimé de 4 pages sans nom d'imprimeur.

100. A Monsieur Terrat, conseiller du Roy en ses conseils et tresorier general de Son Altesse Royale. — Fol. 201.

Imprimé de 32 pages. — Pièces diverses.

101. Extrait des registres du Conseil privé du Roy. — Montmorency. — Fol. 217.

Imprimé de 7 pages.

102. Factum pour messire Jacques de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, etc. — Fol. 221.

Imprimé de 5 pages.

103. Testament de M. du Vair, garde des sceaux de France. — Fol. 225.

Imprimé de 6 pages.

104. A nos seigneurs du Parlement, élégie servant d'exorde au factum du procès pendant en ladite Cour, pour Nicolas l'Héritier, comte de Dampmartin. — Fol. 229.

Imprimé de 3 pages.

105. Observation pour messire Jean de Quelen, chevalier baron du Dresnay, etc. — Fol. 233.

Imprimé de 9 pages. 1645, signé Petit Pied, advocat.

106. Factum du procès d'entre Jean Rebuffé, sieur de la Verrie. — Fol. 238.

Imprimé de 4 pages.

107. Jean Paul d'Esparbez, seigneur de Lussan, baron de la Serre, etc., chevalier du Saint-Esprit en 1604, mort le 15 novembre 1616. Portrait à l'encre de Chine, sans nom d'auteur. — Fol. 240.

108. Alexandre d'Elbène, seigneur de la Mothe-Tilly, conseiller d'État, chevalier du Saint-Esprit le 15 may 1596. — Fol. 241.

109. Seconde épître chagrine à M. d'Elbène, imprimée à Paris chez Augustin. — Corbé, 1659. — Fol. 242.

110. Tableau pour servir à la généalogie de la maison d'Elbène. — Verso, ... Illustrissime Pere en Dieu, messire Alphonce

d'Elbene, evesque d'Orleans. Portrait gravé d'après Montcornet. — Fol. 248.

111. Alphonse d'Elbène, évêque d'Orléans. Portrait gravé par Mellan. — Fol. 249.

112. Note. — Fol. 250.

« Le sieur Varade a été mis à la Bastille pour sa mauvaise conduite à la prière du sieur de La Maison... »

113. Requête de La Maison. — Sans date. — Fol. 252.

« Monseigneur, La Maison, Cappitaine pour le roy de la ville et château de Moret... »

114. Factum généalogique pour Grégoire-François de Varade, écuyer, seigneur de Charmier, de La Mothe, etc. — Fol. 253.

Imprimé de 6 pages.

115. Claude de l'Aubespine, seigneur de Verderonne, secrétaire des finances du Roy et de la Reine mère, fait premier greffier et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1579, avec ses armes gravées et rapportées au-dessous. — Fol. 257.

DOCUMENTS POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE MONTAUBAN

Montauban, ancienne capitale du Bas-Quercy, aujourd'hui chef-lieu du département de Tarn-et-Garonne, n'est pas d'une fondation fort ancienne, puisqu'elle ne remonte qu'au XIIe siècle, à l'année 1144, ainsi que le prouvre le premier article du volume 87 du *F. Doat*, dont nous donnons le dépouillement. Cette ville s'agrandit promptement aux dépens de la petite ville de Montauriol, à laquelle elle fut réunie. Depuis ce temps, les comtes de Toulouse ont été seigneurs de Montauban jusqu'au jour de sa réunion à la couronne.

L'évêché de Montauban est du nombre de ceux fondés par le pape Jean XXII, au XIVe siècle : mais durant le XVIe, l'évêque en fut expulsé par les protestants qui, maîtres du pays, avoient fait de Montauban leur principale place d'armes, qu'ils conservèrent jusqu'au règne de Louis XIII (1629).

Dépouillement du tome 87 du P. Doat.

3609. — Donation faite par Alphonse, comte de Tolose, et par Raymond de Sancto Egidio, son fils, d'un lieu auquel ledit comte avoit donné le nom de Montauban, à la charge que les habitans y construiroient une ville ou un bourg, s'y réservant néanmoins les censives et usages qui y sont rapportés au long. — Anciennes arch., ville de Montauban. — Octobre 1144. — Pages 1 à 5.

3610. — Affranchissement accordé par Raimond, comte de Toulouse, aux familles qui iroient habiter dans la ville de Montauban, en présence de Guillaume Delamote, commandataire de Villedieu et autres. (En langage gascon, avec traduction.) — Arch., ville de Montauban. — Mars 1194. — P. 6 à 9.

3011. — Statut fait par Raymond duc de Narbonne, comte de Tholose, portant qu'on payeroit huit deniers de Cahors pour chaque tonneau de vin qu'on feroit porter sur la rivière de Tarn, de Montauban à Moissac, ou de Moissac en bas. (En langage gascon, avec traduction.). — Arch., hôtel de ville de Montauban. — Octobre 1221. — P. 10 à 12.

3612. — Privilége accordé par Raymond, comte de Toulouse, aux consuls et habitans de Montauban de vendre du sel dedans et dehors de ladite ville, exempts de tout subside, auxquels lesdits consuls donnent de récompense la somme de cinq mille sols de Cahors. (En langage gascon, avec traduction.). — Arch., hôtel de ville de Montauban. — 13 janvier 1231. — P. 13 à 16.

3613. — Donation faite par Raymond, comte de Tholose, aux con-

suls et habitans de Montauban d'un casal entre Tescon et le fossé de ladite ville. (En langage gascon, avec traduction.). — Arch., hôtel de ville de Montauban.—7 avril 1234.—P. 17 à 20.

3614. — Sur la plainte de Guillaume de Taris aux consuls de Montauban, de ce que le prêtre de l'église de Saint-Jacques avoit refusé d'enterrer un pauvre, disant qu'il prenoit 3 sols moins un denier de chaque enterrement, l'abbé de Saint-Théodart, ordonne qu'il ne seroit rien demandé pour la sépulture des pauvres, et qu'on ne prendroit que sept deniers pour les autres. (En langage gascon, avec traduction.) — Arch. de Montauban. — 7 juillet 1236, — P. 21 à 24.

3615. — Conventions entre Namphos, abbé de Saint-Théodard de Montauban, et les consuls et habitans de ladite ville, par lesquelles on règle la sépulture des morts, le coût des droits d'église, les cérémonies du mariage, avec ou sans conduite, après la bénédiction, d'un prêtre et d'un clerc. (En langage gascon, avec traduction.) — Arch. de Montauban. — 1247. — P. 24 à 29.

3616. — Lettres de Raymond, comte de Toulouse, promettant aux habitans de les maintenir aux libertés et coutumes auxquelles ses prédécesseurs les avoient maintenues, et déclare n'avoir aucune queste ni taille sur eux. (En latin.) — Arch. de Montauban. — Juillet 1248. — P. 30 et 31.

3617. — Donation faite par Alfonse comte de Tholose aux frères Mineurs de Montauban d'un jardin qu'il avoit acheté de l'abbé de Montauban. — Arch. du collége des jésuites de Toulouse. — 1251. — P. 32.

3618. — Lettres d'Alphonse, fils de roi de France, comte de Poitiers, de Tholose et marquis de Provence, par lesquelles il confirme aux consuls de Montauban leurs priviléges, coutumes et libertés. — Arch. de Montauban. — 1251. — P. 33 et 34.

3619. — Lettres d'Alphonse, fils de France, etc., par lesquelles il ordonne que les sénéchaux, les consuls, les viguiers et les baillis qui seroient créés dans le comté de Tholose et dans toutes ses

terres, prêteroient serment aux inquisiteurs de l'hérésie, avant d'exercer leurs charges, de poursuivre et d'emprisonner les hérétiques qu'ils trouveroient dans leurs juridictions. — Arch. de Montauban. — 1256. — P. 35 et 36.

3620. — Donation faite par Alfonse, fils de roi de France, etc., aux sœurs Mineures de Montauban, du lieu appelé la Boussouio, sur la rivière du Tarn, avec ses appartenances, se réservant la justice haute et basse, l'exercice en guerre, les cavalcades et confiscations pour crime d'hérésie. — Arch., collége des pères jésuites de Toulouse. — Mai 1270. — P. 37 et 38.

3621. — Proclamations faites dans la ville Montauban, de la part de Guillaume, sénéchal de Carcassonne et régent du comté de Tholose et de l'Agénois, qu'aucun baron, chevalier, bailli ou autre personne n'osât faire justice dans aucune ville, lieu ou forteresse bastie depuis la mort de Raymond, comte de Tholose, excepté qu'il eût privilége, ni prendre aucun nouveau péage. (En langage gascon.) — Arch. de Montauban. — 1271. — P. 39 à 42.

3622. — Accord entre P. Bernous et les religieux et couvent de Saint-Theodard, et B. Guiraud Vidal de Pots et autres, voulant que la transaction passée par Aurelha avec les consuls de Montauban, sur le fait de la disme frappent le blé, le lin, le chanvre et la vendange. (En langage cascon, avec traduction.). — Arch., ville de Montauban. — Février 1276. — P. 43 à 49.

3623. — Acte sur la continuation de la fontaine de la place de Tescon de Montauban, faite par l'ordre des consuls de ladite ville. (En langage gascon, avec traduction.) — Arch. de Montauban. — 1277. — P. 50 à 52.

3624. — Lettres du roi Philippe le Hardi, par lesquelles il ordonne que le viguier et les consuls de la ville de Montauban auroient toute juridiction sur la forêt de Tulmone contre Bertrand, vicomte de Bruniquel, depuis le château de Bruniquel jusqu'au ruisseau d'Engle, et qu'ils pourroient y establir des gardes de terre. — Arch., ville de Montauban. — Septembre 1284. — P. 53 et 54.

3625. — Statuts et règlemens faits en faveur des habitans de Montauban, par Jean Ducis, chantre de Rouen, clerc du roi, et par Philippe, seigneur de Planciaco, chevalier, commissaires établis dans les sénéchaussées de Périgord et de Quercy, pour la réforme du pays, en exécution des lettres du roi Philippe le Bel, y insérées, par lesquelles il leur ordonne de se transporter dans ladite séchaussée de Périgord et de faire réparer les griefs et dommages faits à ses sujets par des sénéchaux, par des baillis, par des vicomtes, par des viguiers et par d'autres personnes. — Arch. de Montauban. — 1302. — P. 55 à 67.

3626. — Acte de Pierre Guarini de Vazega, arpenteur des terres et forêts du roi dans le pays de Tolosain, en exécution des lettres de Richard Nepotis, et de Pierre de Athiliaco, chanoine de Paris, clercs du roi et commissaires dans les sénéchaussées de Tholose, d'Alby et de Cahors, pour la réforme du pays, avec mandat d'aller à Montauban et d'y arpenter le bois ramier et d'en marquer à part 500 sétérées pour lesdits consuls. — Arch de Montauban. — 1303. — P. 68 à 71.

3627. — Lettres du roi Philippe le Bel portant permission aux consuls et aux habitants de Montauban de construire un pont de tuiles et de pierres sur la rivière du Tarn, à la charge qu'ils y feroient bastir à leurs dépens trois tours fermées, savoir une à chaque bout dudit pont et l'autre au milieu. — Arch., ville de Montauban. — Janvier 1303. — P. 72 et 73.

3628. — Lettres du roi Philippe le Bel, par lesquelles il donne aux consuls et habitans de Montauban la moitié de Ramerii, appellé Ramerium de Tulmone.— Arch., ville de Montauban. — 1303. — P. 74 et 75.

3629. — Lettres du roi Philippe le Bel portant permission aux consuls de Montauban de prendre certaines maisons contiguës à celles de Sa Majesté, lesquelles il tenoit en amphiteose sous certaines conditions pour agrandir la rue par laquelle on alloit de ladite maison vers le pont qu'on bâtissoit sur la rivière du Tarn, et autant de terre de devant ladite maison qu'il en fau-

droit pour élargir et rendre droite ladite rue. — Arch. de Montauban. — 1306. — P. 76 et 77.

3630. — Acte de l'exécution par le juge-mage de Périgueux et par le juge ordinaire de Cahors, pour contraindre les consuls de la ville de Montauban de contribuer à la construction d'un pont sur la rivière de Tarn, proche ladite ville, pour laquelle Sa Majesté avoit accordé aux consuls certain subside sur la supplication qu'ils lui en avoient faite. — Arch. de Montauban. — 1314. — P. 78 à 83.

3631. — Lettres du roi Charles IV portant la permission aux consuls de Montauban de faire porter par la ville des verges marquées de fleurs de lys et des armes de ladite ville par deux sergens par eux établis, lors de la restitution du consulat, pour assembler le conseil, lesquels n'en portoient que de blanches. — Arch. de Montauban. — Août 1323. — P. 84 et 85.

3632. — Lettres du roi Charles le Bel portant donation aux consuls et aux habitans de Montauban de la maison commune avec ses appartenances, à la réserve des boucheries et édifices, laquelle lui avoit été adjugée par arrêt de sa cour contre lesdits consuls et habitans. — Arch. de Montauban. — 1323. — P. 86 et 87.

3633. — Lettres du roi Philippe portant commandement aux sénéchaux de Tolose et de Périgord de contraindre les habitans de Montauban aux paiement des sommes sur eux imposées par les consuls, suivant d'autres lettres de Sa Majesté, nonobstant les priviléges secrets par elle accordés aux monnoyeurs et à d'autres personnes dudit Montauban. — Arch. de Montauban. — 3 avril 1329. — P. 88 et 89.

3634. — Acte du juge de Villelongue, sénéchal de Carcassonne, ordonnant de laisser jouir les consuls et habitans de Montauban des priviléges à eux accordés par le roi Philippe, avec pouvoir aux consuls de connoître des causes criminelles, et le droit d'imposer sur les habitans pour les réparations et nécessités de ladite ville. — Arch. de Montauban. — 1329. — P. 90 à 99.

3635. — Acte duquel appert que les consuls de Montauban offrirent au viguier de Montauban, en vertu de la commission à lui adressée par le trésorier du Périgord et du Quercy de payer au châtelain du Buffet, procureur de madame Marie, comtesse de Flandre, etc., 2,000 livres que le comte de Boulogne lui avoit cédées, en déduction des 10,000 dus à Sa Majesté, en vertu des priviléges accordés aux consuls de Montauban, à la réserve de ce qui étoit dû aux marchands de ladite ville pour raison des vins par eux pris pour les armées de Flandres et de Gascogne. — Arch. de Montauban. -- 1329. — P. 100 à 107.

3636. — Vidimus des lettres du roi Philippe VI portant défenses au sénéchal de Périgord de troubler les consuls de Montauban dans la connoissance et juridiction des causes criminelles. — Arch. de Montauban. — 28 avril 1330. — P. 108 à 110.

3637. — Confirmation faite par le sénéchal de Périgord et de Quercy de la sentence rendue par les consuls de Montauban contre un notaire convaincu d'avoir fait un acte faux. Ce notaire demeure exposé au pilori ayant deux figures de contrat, l'une sur la poitrine et l'autre sur la tête : il court la ville à son de trompe et est banni de la cité à perpetuité. — Arch., ville de de Montauban. — 1330. — P. 111 à 113.

3638. — Lettres du roi Philippe de Valois contenant l'extrait d'un arrêt du parlement de Paris, rendu sur les contestations qui étoient entre le juge Curtibus Gimellis et les consuls de Montauban. Par l'arrêt les consuls sont déboutés de leurs prétentions sur la justice basse et moyenne ; ils ne peuvent plus créer des notaires, droit usurpé au roi et à l'église de Montauban ; le consulat est mis sous la main du roi et les consuls condamnés à mille livres d'amende. — Arch. de l'archevêché de Montauban.

3639. — Lettres d'octroi du roi Philippe VIe aux habitans de Montauban du droit de barrage, pendant trois ans, pour être employé à la réparation du pont de Chaucils, et des mauvais chemins et entrée de ladite ville. — Arch., ville de Montauban. — 6 juillet 1339. — P. 149 et 150.

3640. — Lettre du roi Philippe VI portant confirmation d'autres lettres de Jean, fils aîné du roi, portant abolition envers les consuls de Montauban des peines civiles et criminelles qu'ils avoient encourues envers lui et Sa Majesté pour avoir condamné à mort et confisqué les biens de Jacques Carbonelli, habitant de ladite ville, qui avoit suivi le parti des Anglois, et commis d'autres crimes, hors leur juridiction, auquel ils avoient fait trancher la teste, nonobstant son appel au sénéchal et à Sa Majesté. — Arch., ville de Montauban. — 1346. — P. 151 à 154.

3641. — Lettres de Jean, fils du roi de France, son lieûtenant en Languedoc, comte de Poitiers, portant permission aux consuls de Montauban de prendre du bois dans les forêts du Ramier ou de Moutech, jusqu'à la valeur de 400 écus d'or, pour clore et fortifier ladite ville. — Arch., ville de Montauban. — 27 mars 1359. — P. 155 et 156.

3642. — Lettres de Jean de Chandos, vicomte de Saint-Sauveur et lieutenant général en France pour le roi d'Angleterre, portant confirmation des priviléges, franchises et libertés de la ville de Montauban, où s'étant transporté pour en prendre possession au non de Sa Majesté, suivant le traité de paix, les consuls et habitans lui avoient fait serment de fidélité. — Arch. de Montauban. — 20 janvier 1361. — P. 157 à 159.

643. — Lettres de Jean Chandos, vicomte de Saint-Sauveur, lieutenant général en France pour le roi d'Angleterre, pour lesquelles il accorde pour trois ans aux consuls et habitans de Montauban l'émolument des Barres et du Souquet de ladite ville que le roi de France leur avoit octoyé par ses lettres, et leur permet d'employer les monnoies qu'ils avoient accoutumé de prendre avant la paix entre Leurs Majestés. — Arch., ville de Montauban. — 20 janvier 1361. — P. 160 et 162.

3644. — Lettres de confirmation d'Edouard, fils aîné du roi d'Angleterre, prince de Guienne et de Galles, des priviléges, libertés et coutumes de Montauban. — Arch., ville de Montauban. — 20 janvier 1363. — P, 163 et 164.

3645. — Lettres du roi Charles le Sage par lesquelles il déclare aux consuls et habitans de la ville de Montauban, que quoique Sa Majesté reçoive les appellations à elle interjetées ou à son parlement pour plusieurs gens et villes du pays de Guienne, à cause des subsides que le prince de Galles, duc de Guienne, son neveu, imposoit sur eux au préjudice de leurs priviléges, elle ne viole en rien le traité de paix fait entre le roi son père et le roi d'Angleterre, par lequel son père s'étoit réservé la souveraineté dudit duché de Guienne. — Arch., de Montauban. — 3 décembre 1368. — P. 165 à 168.

3646. — Lettres d'Edouard, fils aîné du roi d'Angleterre, prince d'Aquitaine et de Galles, par lesquelles il donne aux consuls et aux habitans de Montauban, pour cinq années, le droit nommé Souquet, qui se levoit sur le vin vendu en ladite ville et le droit des barres qu'on levoit sur les hommes à pied et les bestiaux. — Arch., ville de Montauban. — 4 janvier 1368. — P. 169 et 170.

3647. — Lettres du roi Charles le Sage par lesquelles il unit et incorpore au domaine de Sa Majesté et à la couronne de France la ville de Montauban avec ses appartenances, en considération de ce que les habitans avoient refusé secours à Edouard, fils aîné d'autre Edouard, roy d'Angleterre et à ses complices et confédérés, et d'autres services par eux rendus à sadite Majesté.— Achiv., ville de Montauban. — Mars 1369. — P. 171 à 174.

3648. — Lettres de Louis, fils et frère du roi de France et son lieutenant en Languedoc, duc d'Anjou, portant que les biens pris et confisqués aux habitants de Montauban, aux barons et à d'autres personnes pour guerre et rébellion leur seroient rendus; que ceux qui se seroient sauvés dans ladite ville, à cause de la guerre pourroient faire porter annuellement d'où ils voudroient jusqu'à mille setiers de sel, sans payer que l'ancien péage; qu'il leur pardonne les peines par eux encourues pour avoir fait la guerre contre Sa Majesté au nom du roi d'Angleterre, et qu'il leur confirme les priviléges et franchises à eux accordez par les rois de France, par le roi d'Angleterre, par le prince de Galles

et par les comtes de Toulouse. —Arch. de Montauban.— 1369. — P. 175 à 179.

3649. — Lettres de Louis, fils et frère du roi de France et son lieutenant ez-parties du Languedoc, duc d'Anjou, par lesquelles il promet aux consuls de Montauban que, si les gens d'armes du roi ou de ses ennemis s'approchoient de la ville de Montauban et y fesoient le dégast, il y enverroit des gens guerre pour la défendre, qui seroient entretenus aux dépens de Sa Majesté, et logés par l'ordre des consuls, et qu'ils payeroient les vivres et denrées, suivant leur taxe: que ledit duc n'y enverroit point de capitaine ni de gens de guerre qui ne fussent agréés desdits consuls, et qu'il en retiroit aux mêmes qu'ils auroient agréés s'ils l'en requerroient; que Sa Majesté ne feroit de paix ni de trève avec le roi d'Angleterre, ni avec le duc d'Aquitaine, que du consentement desdits consuls, et que les officiers de Sa Majesté et ceux du duc d'Anjou se comporteroient en ladite ville comme les officiers qui étoient à Cahors et Figeac. — Arch. de Montauban. — 22 août 1369. — P. 180 à 182.

3650. — Lettres du duc d'Anjou portant donation aux consuls et habitans de Montauban de 12,000 francs d'or, en considération des services par eux rendus aux rois de France, et à lui-même et pour pourvoir aux réparations et munitions de ladite ville.— Arch. de Montauban. — 24 août 1369. — P. 183 et 184.

3651. — Lettres du duc d'Anjou portant permission aux consuls de Montauban d'imposer sur le vin et sur toutes les autres denrées pendant dix ans, en considération des services rendus à Sa Majesté et à lui-même, pour être le tout employé aux fortifications et nécessités de ladite ville. — Arch. de Montauban. — 27 août 1369. — P. 185 et 186.

3652. — Lettres de vidimus du juge de Cahors et de Montauban, des lettres du duc d'Anjou mandant aux sénéchaux de Tholose, de Beaucaire, de Carcassonne et de Quercy, et aux juges de Villelongue et de Verdun, de rendre aux habitans de Montauban les leudes, péages, gabelles et autres subsides qu'ils avoient

exigé d'eux au préjudice de l'exemption qu'il leur en avoit accordée. — Arch. de Montauban. — 6 octobre 1369. — P. 187 à 191.

3653. — Letttres du roi Charles le Sage portant permission aux consuls et aux habitans de Montauban de lever pendant vingt ans les subsides et tailles imposés sur le vin, blé et autres denrées vendues en ladite ville, pour le tout employé aux réparations et fortifications de la ville et du bourg, en considération des services rendus à Sa Majesté. — Arch. de Montauban. — — 20 février 1369. — P. 192 et 193.

3654. — Lettres du roi Charles portant permission aux consuls et aux habitans de Montauban de tenir annuellement une foire le jour de Saint-Jacques et les deux jours suivants. — Arch. de Montauban. — Février 1369. — P. 194 à 196.

3655. — Lettres du roi Charles VI portant confirmation d'autres lettres du roi Charles V, par lesquelles il exempte les consuls et habitans de Montauban de la juridiction des maistres des eaux et forests, et les remet aux juges ordinaires de Montauban. — Arch. de Montauban. — 1369-1393. — P. 197 à 202.

3656. — Lettres de Charles V confirmatives de celles du duc d'Anjou, portant exemption pour vingt ans, aux consuls et habitans de Montauban, de contribuer aux subsides imposés par Sa Majesté pour le secours de la guerre, en considération des services rendus à Sa Majesté. — Arch. de Montauban. — 1370. — P. 204 à 206.

3657. — Lottres de Charles V portant confirmation d'autres du duc d'Anjou, libérant les consuls de Montauban de toutes sommes par eux dues aux trésoriers en Quercy du temps du roi Jean, du roi d'Angleterre, du prince de Galles et duc d'Aquitaine, pour certains contrats, condamnations, accords et autres. — Arch. de Montauban. — 1370. — P. 207 à 212.

3658. — Lettres de Louis, duc d'Anjou, au juge-mage et aux juges de Cahors, de surseoir à l'exécution commencée des poursuites contre les habitans de Montauban, au sujet des usures et des

instances relatives à divers objets de juridiction. — Arch. de Montauban. — 26 mars 1372. — P. 112 et 213.

3659. — Trois sermens de fidélité prêtés par les évêques de Montauban aux consuls de ladite ville, le jour de leur mise en possession, dont les noms sont marqués avec les dates aux titres particuliers. (En langage gascon, avec la traduction.). — Arch. de Montauban. — 1374. — P. 214 à 217.

3660. — Lettres du duc d'Anjou, dans lesquelles il déclare que le subside de 12 deniers pour livre à lui accordé par les prélats, ecclésiastiques, nobles et communautés de la sénéchaussée du Quercy qu'il avait convoqués à Tholose pour pourvoir à la défense du pays contre les ennemis du roi qui s'étoient emparés de plusieurs villes de ladite sénéchaussée, pendant les trèves entre Sa Majesté et le roi d'Angleterre, n'auroit lieu que pour une année et qu'elle ne dérogeroit point à leurs priviléges. — — Arch. de Montauban. — 12 novembre 1376. — P. 218 à 220.

3661. — Lettres d'abolition accordées aux habitants de Quercy par le duc d'Anjou, pour les crimes qu'ils avoient commis en fournissant des vivres, chevaux, harnais et armes aux ennemis de Sa Majesté, et les réfugiant dans leurs forteresses pendant la guerre; par lesquelles il les remet aussi en possession des priviléges et libertés dont ils avoient accoustumé de jouir, et leur permet de chasser et tuer les loups, sangliers et autres bestes moyennant le subside d'un sol pour livre et d'un franc par feu que les gens des trois Etats dudit pays offroient de lui payer durant un an. — Arch. de Montauban. — Novembre 1377. — P. 221 à 227.

3662. — Lettres du duc d'Anjou portant abolition en faveur des consuls et certains habitans de Montauban de certains crimes dont ils étoient accusés par le procureur du roi en ladite ville. — Arch. de Montauban. — Novembre 1377. — P. 228 à 235.

3663. — Les lettres du duc d'Anjou défendant au sénéchal et au juge de Quercy et aux autres officiers de loger dans les maisons des consuls ni des grandes familles des habitans de Montauban,

mais dans les hôtelleries ou dans les petites familles en payant raisonnablement toutes choses. — Arch. de Montauban. — 19 août 1378. — P. 236 à 238.

3664. — Arrêt du parlement de Paris obtenu à l'instance du procureur du roi et des consuls de Montauban portant mandement au sénéchal de Quercy, au juge-mage et ordinaire de ladite sénéchaussée et au viguier de Montauban, de prendre Ratier de Beaufort, et au cas où on ne le trouveroit point, de l'ajourner à comparoître à ladite cour pour répondre des crimes énormes dont il étoit prévenu, ayant, sous prétexte qu'il se disoit lieutenant dudit sénéchal, convenu avec le comte d'Armagnac de lui faire donner la somme de 18,000 francs d'or par les communautés, et autres griefs et libellés. — Arch. de Montauban. — Juillet 1381. — P. 239 à 253.

3665. — Acte de Philippe de Lalo, sergent d'armes du roi et autres, ordonnant de défendre aux évêques de Cahors et de Montauban, et autres ecclésiastiques, de ne plus excommunier les villes, châteaux, etc., suivant la bulle du pape Grégoire, sans le consentement du Saint-Siége. — Arch. de Montauban. — Juin et juillet 1383. — P. 254 à 262.

3666. — Lettres du duc de Berry portant abolition en faveur des consuls et des habitans de Montauban des crimes par eux commis, tant en l'administration du consulat que pour avoir fourni des vivres et autres denrées aux ennemis du roi, qui occupoient plusieurs forterosses en Quercy, proche ladite ville, sous prétexte du sauf-conduit que lesdits ennemis leur avoient donné pour sortir hors de ladite ville. — Arch. de Montauban. — Juillet. — P. 263 à 267.

3667. — Lettres de Spinaffio, commissaire député par le roi Charles, pour informer sur le fait des monnoies en Languedoc, portant accord avec les consuls de Montauban, accusés de fabriquer de la monnoie au coin du roi d'Angleterre, fixation de l'amende à la charge des consuls, et absolution de leurs crimes. — Arch. de Montauban. — 23 septembre 1385. — P. 268 à 278.

3668. — Lettres du duc de Berry, lieutenant en Languedoc, ordonnant aux conseillers généraux, sur le fait des aydes dans lesdites provinces, d'exempter les habitans de Montauban de certaine imposition qu'ils avoient établie sur le blé. — Arch. de Montauban. — 25 avril 1386. — P. 279 et 280.

3669. — Lettres du duc de Berry portant donation aux consuls et habitans de Montauban de 300 francs d'or, payables par les gégénaux des aides, sur le huitième du vin vendu en détail dans ladite ville et sur le droit de douze deniers pour livre, accordé un an par lesdits consuls et habitans au sénéchal de Quercy e à Eudes Foubouschier, commissaire, pour chasser les ennemis de la sénéchaussée, à la charge que les communautés des trois Etats dudit pays qui sont sur la rivière du Lot feroient même droit. — Arch. de Montauban. — Avril et juillet 1386. — P. 281 à 285.

3670. — Lettres du roi Charles VI portant mandement aux conservateurs des trêves de la sénéchaussée de Quercy, de faire réparer les griefs faits aux consuls et habitans de Montauban par les ennemis de Sa Majesté, lesquels s'étoient emparés de Blansac pendant les trêves, fait plusieurs courses sur ladite ville, pris quantité de personnes, et mis en prison et aux fers pendant cinq semaines audit Blansac quelques consuls et autres personnes de leur compagnie lorsqu'ils venoient de saluer le maréchal de Sancerre à Tholose, auxquels ils firent payer 300 francs nonobstant les lettres du duc de Lancastre, par lesquelles il leur estoit ordonné de garder les trêves. — Arch. de Montauban. — 28 décembre 1389. — P. 286 à 288.

3671. — Lettres du roi Charles VI portant mandement au sénéchal de Quercy de contraindre les ecclésiastiques de Montauban, de contribuer au subside appelé Souquet, que Sa Majeté avoit permis aux consuls de ladite ville d'imposer sur tous les vins qu'on vendroit en détail. — Arch. de Montauban. — 3 mars 1392, 5 août 1398. — P. 289 à 291.

3672. — Lettres de vidimus de Jean, seigneur de Foleville, che-

valier, conseiller du roi et garde de la prévôté de Paris; des lettres du roi y insérées par lesquelles, à la supplication des gens des trois Etats de Quercy, il quitte et décharge les habitans dudit pays des sommes qu'ils restoient du subside par eux imposé pour l'évacuation entreprise par le comte d'Armagnac, du roi, d'Unsac et des forteresses occupées par les ennemis de Sa Majesté. — Arch. de Montauban. — 28 février 1392. — P. 292 à 296.

3673. — Publication faite par le lieutenant sénéchal de Quercy, suivant les lettres y insérées des lettres du roi Charles, par lesquelles il ordonne audit sénéchal de contraindre les ecclésiastiques de Montauban de payer le souquet du vin aux consuls. — Arch. de Montauban. — 1393. — P. 297 à 322.

3674. — Lettres de vidimus du viguier de Montauban, des lettres du roi Charles le Sage, portant confirmation des lettres du duc d'Anjou, par lesquelles, vu la pauvreté des habitans de Montauban, il leur donne la somme de 12,000 livres, qu'il mande au trésorier général et au trésorier des guerres de Sa Majesté de leur payer aux termes y exprimés. — Arch. de Montauban. — 1394. — P. 303 à 306.

3675. — Lettres du roi Charles VI par lesquelles il défend au sénéchal et au receveur de Toulouse d'exiger aucun péage, leude, gabelle, ni autre subside des habitans de Montauban, suivant l'exemption que le duc d'Anjou avoit accordée par tout le royaume, lorsqu'ils se mirent sous l'obéissance du roi, père de Sa Majesté. — Arch. de Montauban. — 1396. — P. 307 à 309.

3676. — Lettre du roi Charles par lesquelles il ordonne au sénéchal de Quercy de laisser jouir les consuls de Montauban du droit de tenir banque d'échange. — Arch. de Montauban. — 13 juillet 1401. — P. 310 à 312.

3677. — Lettres du roi Charles VI portant commission aux juges ordinaires de Quercy et autres de mettre hors la main de Sa Majesté le droit de souquet vendu à Montauban, et mis sous sa main par le sénéchal du Quercy, au préjudice de la donation

faite par ladite Majesté aux consuls et habitans dudit droit de souquet pour les réparations et nécessités de ladite ville.—Arch. de Montauban. — 27 juillet 1405. — P. 313 à 315.

3678. — Lettres d'abolition des commissaires établis sur le fait de la justice, et pour la réformation du pays de Languedoc et duché de Guienne, données en faveur des consuls et communautés de la sénéchaussée du Quercy, de tous les crimes qui leur pourroient être imposés, excepté de lèze-majesté, d'assassin et d'hérésie, moyennant la somme de 1,000 livres tournois, par lesquelles lesdits commissaires les remettent en la possession de leurs charges, priviléges, libertés et bien confisqués, et cassent toutes les informations et autres procédures faites contre lesdites communnautés. — Arch. de Montauban. — 1407. — P. 316 à 320.

3679. — Lettres des conseillers généraux establis en Languedoc et en Guienne sur le fait de la justice, par lesquelles ils déclarent vouloir que les évêques, les ecclésiastiques, les comtes, les barons et les gentilshommes du Quercy soient compris dans l'abolition par eux accordée aux consuls et habitans des villes et lieux de ladite sénéchaussée des crimes et excès par eux commis pour 1,000 francs. — Arch. de Montauban. — 27 août 1407. — P. 321 à 323.

3680. — Serment de fidélité presté par les consuls de la ville de Montauban ès-mains des députés du roi, pour prendre possession du duché de Guienne, duquel le roi Charles son père lui avoit donné l'administration par les lettres y insérées en faveur du duc de Guienne. dauphin de Vienne. — Arch. de Montauban. — Avril et juillet 1410. — P. 324 à 331.

3681. — Lettres du roi Charles VI portant commission au sénéchal et au juge-mage du Quercy de maintenir les consuls et les habitans de Montauban èn la possession de certaine place située devant l'église cathédrale, proche le cimetière, suivant les conditions y exprimées. — Arch. de Montauban. — 11 juillet 1410. P. 332 à 334.

3682. — Lettres du roi Charles VI par lesquelles il quitte aux communautés de la sénéchaussée du Quercy la somme de 500 livres tournoises, de 3,000 écus d'or qu'elles avoient convenu donner avec Jean de Bonnebaut, sénéchal de Tholose, et Jean de la Vergne, trésorier géneral en ladite sénéchaussée de Quercy, pour l'octroi que Sa Majesté avoit fait au sire d'Albret, connestable de France, d'imposer et prendre certaines sommes sur son duché de Guienne pour faire démolir ou réduire à l'obéissance les forteresses de Chateauneuf, de Berbequieres et autres dudit pays: et mande aux sénéchaux de Beaucaire, de Quercy et de Rouergue d'empêcher que lesdites communautés fussent obligées de payer ladite somme jusqu'à ce que lesdites forteresses seroient démolies ou réduites, et de faire délivrer certains habitans de la ville de Montauban qui avoient été emprisonnés par l'ordre dudit connestable, à l'occasion dudit octroi. — Arch. de Montauban. — 30 septembre 1411. — P. 335 à 342.

3683. — Lettres des députés du duc de Guienne et dauphin de Vienne pour prendre possession dudit duché et recevoir le serment de fidélité des prélats, des nobles et consuls des communautés, et réception du serment de fidélité des consuls et habitans de Montauban, avec serment du dauphin de Vienne, qui s'oblige à garder les privilèges et libertés de ladite ville. — Arch. de Montauban. — 1411. — P. 343 à 350.

3684. — Lettres du régent de la sénéchaussée du Quercy, pour le duc de Guienne, aux fins de contraindre les ecclésiastiques de Montauban, ayant des possessions et rentes, censives et héritages, de contribuer aux tailles qu'on étoit obligé de lever à cause des guerres et pour l'évacuation des places détenues par les ennemis. — Arch. de Montauban. — 1411. — P. 350 à 353.

3685. — Lettres de grâce des commissaires du roi en Languedoc et en Guienne en faveur des consuls et habitans de Montauban pour s'être attroupés, porté les armes nuit et jour contre certains consuls, officiers, clercs, gentilhommes, bourgeois et marchands, et tué Thomas Népotis, consul de ladite ville et châtelain de Rupefixadi, et Arnaud Ruterii, seigneur de Mota et co-

seigneur de Cossio, commissaire, pour recevoir le serment des consuls de Molières et de la Françoise, qui tenoient la comté d'Armagnac, sous prétexte que lesdits consuls et habitans disoient que ceux qui avoient été tués étoient fauteurs des gens dudit comte. — Arch. de Montauban (hôtel de ville). — 1412. — P. 354 à 359.

PAPIERS DE LA MAISON DE BOUILLON

(*Suite.* — Voy. p. 73, 88 et 119, t. XVI; p. 62 et 152, t. XVII; p. 1, 108, 170 et 278, t. XVIII.)

(*Dépouillement du carton* M. 320.)

3686. — 1. Contrat de mariage entre Béatrice de Saint-Flour, fille de Robert de Saint-Flour et de dame Philippe, et messire Guido de Murat. — Mardi avant la S. Pierre, 1308 : devant Doheli, notaire à Riom.

Orig. sur parchemin.

2. Donation consentie par Eymond Orgerold de Rochefort au profit d'Adémart de Murat de tout ce qu'il avoit dans les villaiges de la Gacharia, Despissieulh, Dequayres, et parroisse de Murat. — Vendredy, fête des apôtres Philippes et Jacques, 1310.

Parchemin.

3. Compromis passé en présence de Bernard la Tour, entre Adémard de Murat et Roger, son frère, d'une part, fils de Guidon Murat; et Guionet de Murat, fils de Gérard de Murat, fils de Guidon de Murat; et Gérard, Roger et Astorge de Murat, devant Chabrot, notaire à Riom. — Le mardy, fête de S. Barnabé, apôtre, 1308.

Orig. sur parchemin.

4. Testament de Bertrand de la Tour, seigneur d'Olier-

gues, etc. — Ledit Bertrand de la Tour, fils de Bertrand de la Tour, troisième du nom, et Béatrix, dame d'Oliergues, issue des comtes du Vellay. — Du 6 aoust 1328.

Orig. sur parchemin.

5. Vidimus du testament de Regine de Gueto, comtesse d'Armanac et vicomtesse de Lomague. — 2 aoust 1325.

Long parchemin plié en quatre.

6. Vidimus du testament de Gérard de Lomagne. — 8 octobre 1427.

Orig. sur grand parchemin plié en quatre.

7. Contrat de mariage entre Jean de Lomagne, seigneur de Claux, et dame Anne de Cardaillac, sœur germaine de Pierre, passé devant Pegorerii, notaire en la ville de Caussade. — 5 novembre 1539.

Grand parchemin plié en quatre.

8. Testament de Pierre Raymond, comte de Comminges. — 1375.

Orig. sur quatre bandes de parchemin liées ensemble.

(*Dépouillement du carton* M. 321.)

3687. — 1. Donation, devant Guillaume Chalchat, notaire à Riom, faite par demoiselle Béatrix de Murat, fille de Gérard de Murat (lors vivant), et par Aucher, futur époux de ladite dame, — à Guidon, Pierre, Gérard, Roger, Astorge, Marguerite et Edme de Murat, ses frères et sœurs, — de tout ce qui pouvoit lui revenir ès successions de ses père et mère. — Le jeudi avant la conversion de S. Paul, 1303.

2. Contrat de mariage d'entre Ath. de Saint-Fleuret (de Saint-Flour) et Guiliane, fille d'Hugues de Caslucet ou Chalais. — Le lundi après la S. Martin d'hiver, 1323.

3. Assignation de douaire faite par Athon de Saint-Fleuret,

fils de Robert de Saint-Fleuret, à noble dame Philippe sa mère. — Le lundi après la S. Simon, S. Jude, 1313.

Orig. scellé sur parchemin de huit bandes cousues.

4. Contrat de mariage d'entre Rogier de Bellemare et Eléonor de Saint-Fleuret. — En 1336.

Orig. sur parchemin avec scel.

5. Contrat de mariage d'Isabeau, fille de Bertrand IV et d'Isabeau de Lévis de Mirepoix, et de Amé Dauphin, seigneur de Rochefort, fils de Jean Dauphin d'Auvergne et d'Anne de Poitiers. — 4 novembre 1354.

6. Procès entre François de la Tour, troisième du nom, d'une part, et Nicole Berthe, avocat au parlement, d'autre part, au sujet de l'adjudication qui avoit été faite à ce dernier aux requêtes de la moitié de la terre de Ferrières. — Arrêt du parlement du 17 juillet 1550.

Pièces diverses, tant sur parchemin que sur papier sur ledit procès.

(*Dépouillement du carton* M. 322, 323.)

3688. — 1. Publication du Testament de Guillaume de Saint-Fleuret. — Le mardy après le jour de la Nativité de N. S., 1283.

Orig. sur grand parchemin, avec scel.

2. Testament de Guillaume de Saint-Fleuret. — Le jour du sabat après l'Assension, 1283.

Orig. sur parchemin, avec scel.

3. Foy et hommage faitte par Bernard de Jou à Robert, comte de Bologne et d'Auvergne, de l'hospice de Jou, etc. — Le mercredy 1308.

Orig. sur petit parchemin, avec scel.

4. Testament d'Alix de Montaigu, veuve de Robert Sancto Floro et du seigneur du Crest. — Le mercredy avant la fête de la Purification, 1300.

Orig. sur grand parchemin.

5. Transaction passée entre Agne de la Tour, premier du nom, seigneur d'Oliergues, et Pierre de la Tour, tous deux fils de Bertrand de la Tour d'Auvergne et de Marguerite Aysselin de Montaigu, par laquelle les deux frères, pour terminer le procès qui existoit entre eux, pour raison de prétentions que ledit Pierre formoit sur lesdits feu père et mère, malgré le testament dudit Bertrand de la Tour, son père, de l'année 1338, par lequel testament son dit père auroit ordonné que son dit fils Pierre, qui lors étoit clerc, auroit, pendant sa vie, 50 livres tournois de rente dans le cas où il voudroit se faire religieux, et 100 livres dans le cas contraire : lesquelles prétentions dudit Pierre tendoient à partager avec ledit Agnes les biens de leur dit père et mère, sont convenus, savoir : que ledit Pierre aura pendant sa vie 200 livres tournois de rente. — 6 aoust 1341.

Orig. sur parchemin, avec scel.

6. Testament de dame Françoise de Castelane. — 25 mars 1519.

Orig. sur trois bandes de parchemin cousues.

7. Accord entre Philippe, veuve de Guillaume, comte de Clermont, Robert de Courcelles, son second mari, d'une part, et R., comte de Clermont, fils de Guillaume, sur la dot de ladite veuve, en présence d'Aymeri, abbé de Mauzac. — Octobre 1241.

Orig. sur parchemin, avec plusieurs sceaux en cire jaune.

8. Publication du testament de Robert de Saint-Flour ou Fleuret. — Le lundy avant la S. Gerard, 1292.

Orig. sur grand parchemin, avec scel.

9. Donation faite par Robert de Saint-Floret à Robert de Saint-Fleuret. — Le vendredy après l'Epiphanie, 1294.

Orig. sur parchemin en mauvais état.

10. Publication du testament d'Aphelis de Montaigu, veuve de Robert de Saint-Fleuret. — Le jeudy après la S. Grégoire, pape, 1300.

Orig. sur deux parchemins rapportés.

11. Contrat de mariage d'entre Béatrix de Saint-Fleuret, sœur

d'Atho et fille de Robert et de Philippine, et Guidon de Murat. — Le mardy avant la S. Pierre aux Liens, 1308.

Orig. sur parchemin en très-mauvais état.

12. Accord d'Athon et de Béatrix de Saint-Fleuret. — 1308.

Orig. sur parchemin.

13. Acte passé par Atho de Saint-Fleuret, fils de feu Robert de Saint-Fleuret et de Philippe, relativement à la dot qui avoit été assignée à Béatrix de Saint-Fleuret, sa sœur, lors de son mariage avec Guidon de Murat. — Le jour du sabat après la fête de la Nativité de S. Jean-Baptiste, 1310.

Orig. sur parchemin en mauvais état.

14. Contrat de mariage d'entre Othon de Saint-Fleuret et Elienor de Bresens. — Le jeudy après la S. Julien, 1314.

Orig. sur parchemin, avec scel.

15. Vente faite par Guillaume et Armand la Coreyra frères à Athon de Saint-Fleuret. — Le jeudy, fête des apôtres S. Pierre et S. Paul, 1318.

Orig. sur parchemin, avec scel.

16. Lettres et arrentement sur la terre de Bidages en Vivarez, faisant mention d'Annet de la Tour. — 1394.

Orig. sur parchemin.

17. Contrat de mariage entre François de la Tour, escuyer, seigneur de Limeuil, et damoiselle Catherine d'Amboise, fille et héritière par moitié de feu Mgr Guy d'Amboise. — 26 aoust 1515.

Orig. sur papier.

18. Minute d'une transaction faite entre Mgr François de la Tour, vicomte de Turenne, et madame Antholne d'Amboise, veuve de M. Guyon d'Amboise, au sujet du mariage d'entre mondit seigneur et ladite dame d'Amboise. — 3 aoust 1517.

Orig. sur papier.

19. Double de l'acte de mariage de feu M. François de la Tour, vicomte de Turenne, et dame Catherine d'Amboise. — 19 avril 1516.

Orig. sur papier.

20. Contrat de mariage d'entre haut et puissant seigneur M. François de la Tour, chevalier, vicomte de Turenne, et damoiselle Catherine d'Amboise, etc. — Samedi 19 avril 1513.

Orig. sur trois parchemins rapportés.

21. Acquisition par François de la Tour de la moitié de la seigneurie de Ferrières, — vente faite par Claude Rochebaron, seigneur par moitié de Ferrières en Bourbonnois, à François de la Tour et madame de Montmorency son épouse, moyennant 8702 liv. 10 s. 1 d. — Ratification de la vente. — 7 novembre 1548, — 22 mars 1548, — 31 janvier 1548.

3 pièces orig. sur parchemin.

22. Vingt-six titres tirés du cartulaire original du prieuré de Sauxillanges en Auvergne, exactement collationné, qui peuvent servir à l'éclaircissement de la généalogie de la maison de la Tour d'Auvergne avant l'an onze cent.

Copie du XVIII[e] siècle sur papier.

(*Dépouillement du carton* M. 324.)

3688. — 1. Contrat de mariage d'Agnet II, fils de Bertrand II et de Anne de Beaufort, et tutelle dudit Agnet et curatelle de ladite Beaufort. — 1445, septembre.

Sur papier.

2. Contrat contenant l'instrument de curatelle pour haut et puissant seigneur M. Agnet de la Tour, fils de haut et puissant seigneur Mgr Bertrand de la Tour, où est contenu la mariage dudit M. Agnet de la Tour avec damoiselle Anne de Beaufort. — 21 octobre 1445.

Orig. sur grand parchemin, 7 parties.

3. Vidimus du contrat de mariage entre Robin de Saint-Fleuret, fils de Robert, et Philippe, fille de Robert, s[r] de Brole. — Mardy après la Purification de la Vierge Marie, 1312.

Orig. sur parchemin, avec scel.

4. Transaction entre Armand, vicomte de Pondoniac (ou Polignac), et noble marquise, sa fille, sur le procès existant entre lesdites parties pour raison de la propriété des châteaux de Bouzols, par laquelle il a été convenu entre les parties que lesdits châteaux appartiendront à ladite marquise, et que ledit Armand aura 30 livres tournois de rente sur le château, etc.

Orig. sur parchemin, 7 parties.

5. Pièce relative à la terre de Bidacqs, pour servir à la généalogie de la maison d'Oliergues. — 1371.

Orig. sur parchemin.

6. Cinq pièces de la même date et qui paroissent ne former qu'un seul titre. — 1329, le samedy après la Toussaint.

7. Eschange faict entre Pierre Esclavis et Jacob Esclavis frère, de la ville de Saint-Flour, neveux et l'un héritier de feu André Esclavis d'une part, — et Marguerite de Montaigu, dame d'Oliergues, femme de Bertrand, seigneur d'Oliergues, par laquelle ladite dame baille 5 septiers de bled e t 46 tournois qu'elle avoit précédemment acquis desdits frères.

Tit. d'un papier séparé, sur parchemin, suivi de deux copies du même acte.

8. Eschange faict entre Pierre Moranges, procureur de la dame d'Oliergues, et M. Pierre Estelard, prestre, et Jacques, son frère, de la ville de Saint-Flour, par laquelle ladite dame baille ausdit Estelard cinq septiers seigle et quarante-six solz de rente acquises, deux sur le Mas de Monts, situé en la paroisse de Saint-Georges, et lesdits Estelards bastirent une maison à ladite dame, située à Clermont. — De l'année 1329.

Orig. sur parchemin.

(*Dépouillement du carton* M. 325.)

3689. — 1. Divers extraits et notes historiques pour l'histoire du maréchal de Turenne.

Copie du XVIIIe siècle sur papier, tirée de divers livres et mémoires imprimés tant en France qu'à l'étranger.

2. Deux catalogues des livres de la bibliothèque de Pontoise. — 1673, etc.

Copie sur papier, 7 feuil. in-4°.

3. Inventaire et estimation des livres de M. Servin, conseiller au parlement.

5 feuilles in-f°, copie sur papier.

4. Estimation de livres, sans nom d'auteur.

17 feuilles in-4°, copie sur papier.

5. Catalogues, inventaires et pièces y relatives qui font connoître que cette bibliothèque a été retirée de l'hôtel de ville de Sedan pour être rendue à la maison de Bouillon, conformément au traité d'échange du 20 mars 1651.

13 pièces, copie sur papier.

FIN DU CATALOGUE DU DIX-NEUVIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIERES

DU DIX-NEUVIÈME VOLUME

CATALOGUE GÉNÉRAL

FIN DE LA TABLE DU CATALOGUE GÉNÉRAL.

Paris. — Imprimé chez A. PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5





